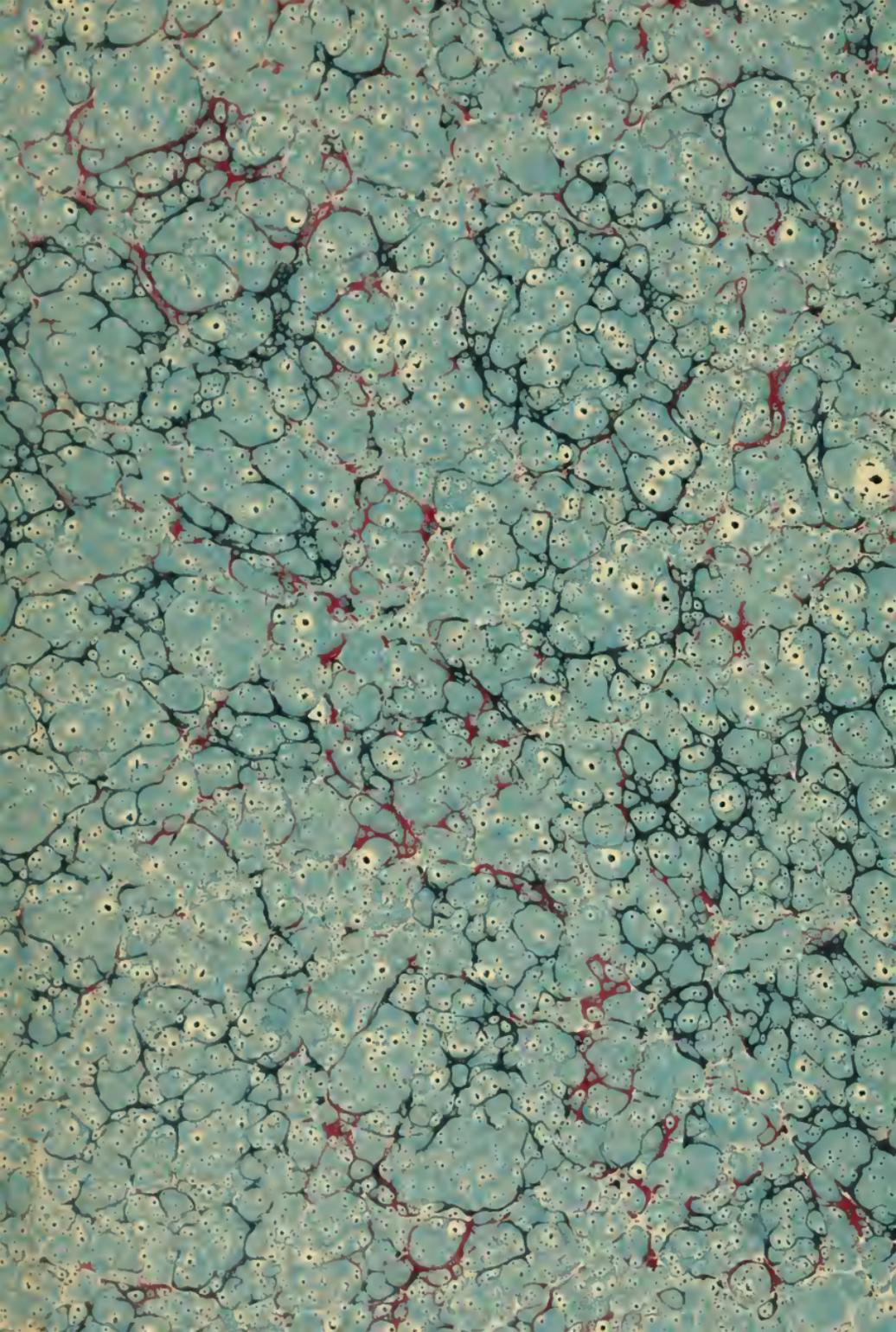


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY





REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, de Orat. II, 15.

SEPTIÈME ANNÉE.

TOME VINGTIÈME

Septembre-Décembre 1882.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1882

D
1
86
E 90

20698
e

LA VIE NOMADE

ET

LES ROUTES D'ANGLETERRE AU MOYEN AGE

(XIV^e SIÈCLE).

DEUXIÈME PARTIE. — LA VIE NOMADE.

L'aspect et l'état habituel des routes anglaises étant connus, il faut prendre à part les principaux types de la classe errante et voir quel genre de vie menait le nomade et quelle sorte d'importance il avait dans la société ou dans l'État.

Les nomades appartenant à la vie civile étaient, en premier lieu, les musiciens, les bouffons, les jongleurs et les chanteurs ambulants, puis, dans un ordre plus important au point de vue social, les *outlaws*, les filous de toute sorte et les ouvriers errants. — A la vie ecclésiastique appartenaient les prêcheurs, les frères mendiants et ces étranges marchands d'indulgences qu'on appelait pardonners. — Enfin il y avait les pèlerins, dans les rangs desquels, comme dans le livre de Chaucer, clercs et laïques allaient confondus.

I. — MUSICIENS, BOUFFONS ET CHANTEURS AMBULANTS.

Les plus populaires de tous les errants étaient naturellement les plus gais : c'étaient les ménestrels, les faiseurs de tours; les jongleurs et les chanteurs. Ménestrels et jongleurs, sous des noms différents, exerçaient la même profession, c'est-à-dire qu'ils psalmodiaient des romans et des chansons en s'accompagnant de leurs instruments¹. Dans un temps où les livres étaient rares et où le

1. En France le nom le plus habituel de ces musiciens et chanteurs ambulants était *jongleur*; en Angleterre, c'était *ménestrel* ou *gestour* :

théâtre proprement dit n'existait pas, la poésie et la musique voyageaient avec eux par les grands chemins, et de tels hôtes étaient toujours les bienvenus. On trouvait ces nomades dans toutes les fêtes, dans tous les festins, partout où on devait se réjouir; on leur demandait, comme on faisait au vin ou à la bière, d'endormir les soucis et de donner la joie et l'oubli. Ils s'y prenaient de plusieurs manières; la plus recommandable consistait à chanter et à réciter les uns en français, d'autres en anglais¹, les exploits des anciens héros.

« Do come », he seyde « my minstrales,
 And gestours for to tellen tales
 Anon in my arminge ;
 Of romances that been roiales
 Of popes and of cardinales,
 And eek of loue lykinge. »

(*Canterbury tales*. — *Rime of Sir Thopas*.)

Of alle manner of minstrales,
 And jestours. that tellen tales
 Both of weeping and of game.

(*House of Fame*, liv. III.)

Activa Vita dans Langland montre qu'elle n'est pas un ménestrel en déclarant qu'elle ne sait pas jouer du tambourin ni réciter de belles gestes héroïques :

Ich can nat tabre ne trompe · ne telle faire gestes.

(Texte C, passus XVI, vers 206.)

Cependant le nom de *ménéstrel* est aussi donné quelquefois en France aux chanteurs de romances, mais les exemples sont plus rares :

Perceval li Galois Lancelot et Tristans
 Alixandres, Artus, Godefroy li sachaus,
 De quoy eils menestriers font les nobles romans.

(Chanson de Bertrand du Guesclin, citée par Du Cange.)

1. Les premiers romans récités en Angleterre le furent nécessairement en français; puis on se mit à les traduire. L'ensemble des romans anglais est traduit ou imité du français. Les modèles français avaient grande réputation : le traducteur du roman de Guillaume de Palerne, malgré sa liberté d'allures, affirme qu'il suit exactement le texte français et s'en fait une gloire :

In this wise hat William · al his werke ended,
 As fully as the frensche · fully wold aske,
 And as his witte him wold serve · though it were febul.

(*The Romance of William of Palerne* ... translated ...
 about a. d. 1350, édition Skeat, 1867, 8°, v. 5521.)

Ce même traducteur ajoute qu'il a fait son travail à la demande de Humphrey de Bohun, comte de Hereford. Il le lui commanda en vue des personnes ignorant le français et qui, comme on voit, comptaient alors (1350) parmi celles que la littérature peut intéresser :

He let make this mater · in this maner speche
 For han that knowe no frensche · ne neuer vnderston.

(*Ibid.*, vers 5532.)

Ce rôle était noble et tenu en grande révérence; le jongleur ou ménestrel qui se présentait au château, la tête pleine d'histoires belliqueuses ou de chants d'amour ou de prestes chansons où il n'y avait qu'à rire, était reçu avec la dernière faveur. Comme Taillefer à la bataille d'Hastings, il disait les prouesses de Charlemagne et de Roland, ou bien il parlait d'Arthur ou des héros de la guerre de Troie, aïeux incontestés des Bretons d'Angleterre¹. Au XIV^e siècle, tous ces anciens romans si beaux, si nobles ou si touchants, avaient été remaniés et rajeunis; on y avait ajouté des descriptions fleuries, des aventures compliquées, des merveilles extraordinaires; beaucoup avaient été mis en prose et, au lieu de les chanter, on les lisait². Le seigneur écoutait avec complaisance, et son goût qui se blasait de plus en plus lui faisait trouver du charme aux enchevêtrements bizarres dont chaque événement était désormais enveloppé. Il vivait maintenant d'une vie plus complexe qu'autrefois; étant plus civilisé, il avait plus de besoins et les peintures simples et tout d'une pièce de poèmes comme la chanson de Roland n'étaient plus faites pour flatter son

1. Layamon, au commencement du XIII^e siècle, raconta en anglais, dans un grand poème, ces origines fabuleuses qui n'avaient été jusque-là exposées qu'en latin et en français. Son *Brut* est en grande partie emprunté à Wace; mais il ajouta beaucoup à son modèle (*Layamon's Brut*, édition Madden, 1847, 3 vol. 8°). Quantité de romans anglais postérieurs se réfèrent à ces origines qui ne sont plus discutées. Ainsi l'auteur de *Sir Gawayne* débute en rappelant qu'après le siège de Troie, Romulus fonda Rome, « Ticins » peupla le pays Toscan, « Langaberde » la Lombardie et Brutus s'établit dans la Grande-Bretagne (*Sir Gawayne and the green knight*, éd. Morris, 1864, 8°). Il assure à la fin son lecteur que tous ses récits sont tirés des « Brutus bokees », ce qui était une garantie suffisante d'authenticité. On sait que les chroniqueurs ne furent pas moins crédules sur ce point que les faiseurs de romans; les protestations de Giraud le Cambrien et de Guillaume de Newbury (dans le *proœmium* de son histoire) furent écartées, et Robert de Gloucester, Pierre de Langtoft, Ralph Higden (« a Bruto eam acquirent dicta est Britannia », *Polychronicon*, éd. Babington, tome II, page 4), l'auteur anonyme de l'*Eulogium historiarum* et foule d'autres chroniqueurs autorisés accueillirent dans leurs écrits ces vaines légendes.

2. On s'habituaît aussi à lire les vers à haute voix au lieu de les chanter. Chaucer prévoit que son poème de *Troilus* pourra être lu ou chanté indifféremment et il écrit, s'adressant à son livre :

So preye I to God, that non myswrite the,
 Ne the mys-metere, for defante of tonge !
 And red wher so thow be, or elles songe,
 That thow be understonde, God I besече !

(Livre dernier, strophe CCLVIII.)

imagination. Les héros se virent imposer des tâches de plus en plus difficiles et durent triompher des enchantements les plus merveilleux. En outre, comme la main devenait moins lourde, on les peignit avec plus de raffinement, on se complut dans leurs aventures amoureuses et on leur donna, autant qu'on put, ce charme à la fois mystique et sensuel dont les images sculptées du XIV^e siècle ont gardé une marque si prononcée. L'auteur de *Sir Gawayne* met une complaisance extrême à décrire les visites que son héros reçoit¹, à peindre sa dame si douce, si jolie, aux mouvements souples, au gai sourire; il y emploie tout son soin, toute son âme, il trouve des mots qui semblent des caresses et tels de ses vers semblent briller de la lueur dorée de parfums qui se consomment.

Ces peintures déjà fréquentes au XIII^e siècle sont encore plus goûtées au XIV^e; mais à la fin de ce siècle elles se déplacent et du roman passent dans le conte ou dans ces poèmes moitié contes moitié romans où excella Chaucer². Après maintes transformations, le roman en effet tendait à s'effacer devant des genres nouveaux qui convenaient mieux au génie du temps. Cent ans plus tôt, un homme comme Chaucer eût sans doute repris à son tour les légendes d'Arthur et nous eût laissé quelque magnifique roman; mais il laissa des contes et des poèmes lyriques, parce qu'il comprit que le goût avait changé, qu'on était encore curieux, mais non enthousiaste, des anciennes histoires, qu'on ne les suivait plus guère avec passion jusqu'au bout et qu'on en faisait l'ornement des bibliothèques³ plus que le sujet des pensées quotidiennes. On aima mieux dès lors trouver séparément dans des odes et dans

1. Pendant les trois nuits qu'il passe dans le château du Chevalier Vert (*Sir Gawayne*, édition Morris, pp. 38 et s.).

2. *Troilus et Cressida*.

3. Les manuscrits brillamment enluminés se multiplient; on les recherche et on les paye fort cher. Édouard III achète à Isabelle de Lancastre, nonne d'Ambresbury, un livre de romans qu'il lui paye 66 livres, 13 shellings et 4 pence, ce qui était une somme énorme. Quand le roi eut ce livre il le garda dans sa propre chambre (*Issues of the Exchequer*, édition Devon, 1837, p. 144). Richard II (*ibidem*, p. 213) achète pour 28 livres une bible en français, un Roman de la Rose et un Roman de Percival. Pour se faire une idée de ces prix, il faut se rappeler, par exemple, que l'année avant qu'Édouard achetât son livre de romans, les habitants de Londres inscrivait dans les comptes de la ville 7 livres 10 shellings pour dix bœufs qu'ils avaient donnés au roi, 4 livres pour 20 porcs et 6 livres pour 24 cygnes (*Memorials of London and London life*, documents publiés par Riley, 1868, p. 170).

des contes le souffle lyrique et l'esprit d'observation qui jadis étaient réunis dans les romans ; ceux-ci, abandonnés dès lors aux moins experts des rimeurs de grands chemins, devinrent de si piètres copies des anciens originaux qu'ils furent la risée des gens de goût ou de bon sens. On vit ainsi mettre en vers anglais sautillants et vides plusieurs des grandes épopées françaises racourcies. La grande époque était passée et quand, dans la troupe de ses pèlerins, Chaucer vient à son tour conter d'un air narquois les prouesses de sire Thopas, le bon sens populaire que l'hôte représente se révolte, et le récit est brusquement interrompu¹. De sire Thopas cependant à beaucoup des romans qui couraient les chemins, la distance est petite, et la parodie qui nous amuse n'était presque qu'une imitation. Robert Thornton, dans la première moitié du xv^e siècle, copia sur des textes plus anciens plusieurs de ces romans², et à les parcourir on est frappé de l'excellence de la plaisanterie de Chaucer et de la justesse de sa parodie. Ces poèmes se déroulent tous d'une même allure, allègres et pimpants, sans grande pensée ni grand sentiment ; les strophes défilent cadencées, claires, faciles et creuses ; nulle contrainte, aucun effort ; on vient, on part, sans souci, sans regret, sans s'ennuyer précisément, mais sans non plus s'émouvoir beaucoup. Et si par hasard d'un roman on passe à l'autre, il semble que ce soit le même. Prenez n'importe lequel, *Isumbras* par exemple ; après une prière récitée pour la forme, le chanteur vante la bravoure du héros, puis une précieuse vertu qu'il avait ; son amour pour les ménestrels et sa générosité à leur égard³. *Isumbras* n'a que des qualités uniques,

1. « No mor of this, for Goddes dignité ! »
 Quod ovr Hoste, « for thou makest me
 So wery of thy verry lewednesse,
 That, al-so wisly God my soule blesse,
 Myn eeres aken for thy drasty speche. »

(Discours de l'hôte, après le conte de sire Thopas,
Prologe to Melibeus.)

2. *The Thornton Romances*, édition Halliwell, Camden Society, 4^e, 1844. Les romans publiés dans ce volume sont : *Perceval*, *Isumbras*, *Eglamour* et *Degrevant*. Le plus long n'a pas 3,000 vers ; *Isumbras* n'en a pas 1,000. Mais le ms., qui est à la cathédrale de Lincoln, en contient beaucoup d'autres, notamment une *Vie d'Alexandre*, une *Mort d'Arthur*, un *Octavien*, un *Diocétien*, sans parler d'une foule de prières en vers, de recettes pour guérir les maux de dents, de prédictions sur le temps, etc.

3. He luffede glewmene well in haille,
 He gafe thame robis riche of palle

sa femme et ses fils aussi; il est le plus vaillant de tous les chevaliers, sa femme la plus belle des femmes. Cela n'empêche pas sire Degrevant d'être aussi le plus vaillant, et sire Eglamour d'Artois pareillement. Toutes ces statuette sortent du même moule et on les retouche ensuite légèrement; le ménestrel nous vieille des airs un peu différents, mais sur le même instrument, et le son maigre qui en sort donne un caractère de famille à toutes ses chansons¹.

Mais le noble n'avait guère de distractions meilleures; le théâtre n'existait pas encore; de loin en loin seulement, aux grandes fêtes de l'année, il pouvait aller, avec la foule, voir sur les tréteaux Pilate et Jésus, le reste du temps il était trop heureux de recevoir chez lui des gens à la vaste mémoire qui savaient plus de vers et plus de musique qu'on n'en pouvait entendre en un jour. Alors on n'imaginait pas de réjouissances sans ménestrels; il y en avait 426 au mariage de la princesse Marguerite, fille d'Edouard I^{er}². Edouard III donna cent livres à ceux qui assistaient au mariage

Bothe of golde and also fee ;
Of curtasye was he kyng,
Of mete and drynke no nythyng
One lyfe was none so fre.

1. Après une prière, ces poèmes débutent ainsi :

I wille yow telle of a knyghte,
That bothe was stalworthe and wyghte,
And worthily undir wede
His name was hattene syr Ysambrace.

(*Isumbras.*)

Y shalle telle yow of a knyght
That was bothe hardy and wyght
And stronge in eche a stowre

(*Sir Eglamour.*)

And y schalle karppe off a kuyght
That was both hardy and wyght
Sire Degrevaunt that hend hyght,
That dowghty was of dede

(*Degrevant.*)

Chaucer psalmodie sur le même ton, dans sa parodie des romans de cette sorte :

... I wol telle verrayment
Of myrthe and of solas,
Al of a knyght was fair and gent
In batail and in tornament,
His name was Sir Thopas.

(*The Tale of Sir Thopas.*)

2. Th. Wright. *Domestic manners and sentiments*, etc., 1862, 8°, p. 181.

de sa fille Isabelle¹; il en faisait figurer aussi dans ses tournois². On n'a plus que deux amusements à table, disait Langland dans sa grande satire : écouter les ménestrels et quand ils se sont tus parler religion et discuter les mystères³. Les repas que sire Gauvain prend chez son hôte, le Chevalier Vert, sont accompagnés de chants et de musique; le deuxième jour on en fait encore après le souper : on entendit « pendant le souper et après, beaucoup de nobles chants, tels que chants de Noël et chansons nouvelles, au milieu de toute l'allégresse imaginable⁴ ». On amenait volontiers à un évêque en tournée pastorale des ménestrels pour le réjouir; c'étaient alors quelquefois des gens du lieu et de bien pauvres musiciens. L'évêque Swinfield dans une de ses tournées donne un penny par tête à deux ménestrels qui viennent jouer devant lui, mais dans une autre circonstance il distribue 12 pence par tête⁵. Dans le conte de l'Ecuyer de Chaucer, le roi Cambýnskan donne « une fête si belle que dans le monde entier il n'y en eut aucune semblable », et nous voyons ce prince, « après le troisième service, assis au milieu de ses nobles, écoutant les ménestrels jouer leurs choses délicieuses, devant lui à la table⁶ ».

1. Année 40 Ed. III. *Issue Rolls of the Exchequer*, édition Devon, 1837, 4^e, p. 188.

2. V. deux exemples de cas pareils dans l'introduction à l'*Issue Roll of Thomas de Brantingham*, p. xxxix.

3. Texte C, *passus XII*, vers 35.

4. Arthur, après un exploit de Gauvain, s'assied à son repas,
Wythe alle maner of mete and mynstralcie bothe.

Le deuxième jour du séjour de Gauvain chez le Chevalier Vert,
Much glame and gle glent vp ther-inne,
Aboute the fyre vpon flet, and on fele wyse,
At the soper and after mony athel songeȝ
As condutes of kryst-masse, and caroleȝ newe,
With alle the manerly merthe that mon may of telle.

Le troisième jour,

With merthe and mynstralsye, wyth moteȝ at hor wylle
Thay maden as mery as any men moȝten.

(*Sir Gawayne*, éd. Morris, 1864, pp. 16 et 53 et vers 1952.)

5. *A Roll of the Household expenses of Richard de Swinfield, bishop of Hereford*, edited by J. Webb, Camden Society. Londres, 1854-55, 2 vol. 4^e, tome I, pp. 152 et 155.

6. And so bifel that, after the thridde cours,
Whyl that this king si thus in his nobleye,
Herkning his minstralles her thinges pleye
Biforn him at the bord deliciously.....

(*Squieres Tale*.)

Les ménestrels de Cambynskan nous sont représentés comme attachés à sa personne; tels étaient ceux du roi d'Angleterre. Le souverain ne s'en séparait guère, et même quand il allait à l'étranger, il s'en faisait accompagner. Henri V en engage dix-huit qui devront le suivre en Guyenne et ailleurs¹. Leur chef est appelé *roi* ou *maréchal* des ménestrels; le 2 mai 1387, Richard II délivre un passe-port à Jean Caumz (Camuz?), « rex ministrallorum nostrorum », qui part pour un voyage outre mer². Le 19 janvier 1464, Edouard IV accorde une pension de dix marcs « dilecto nobis Waltero Haliday, Marescallo ministrallorum nostrorum³ ». Le rôle de Thomas de Brantingham, trésorier d'Edouard III, porte de fréquentes mentions des ménestrels du roi, à qui on paye une pension fixe de 7 pence 1/2 par jour⁴.

Les nobles les plus riches imitaient naturellement le roi et avaient leurs troupes à eux, troupes qui allaient jouer au dehors lorsque l'occasion s'en présentait. Les comptes du collège de Winchester, sous Edouard IV, montrent que ce collège eut à reconnaître les services des ménestrels du roi, du comte d'Arundell, de lord de la Warr, du duc de Gloucester, du duc de Northumberland, de l'évêque de Winchester (ces derniers reviennent souvent). Dans les mêmes comptes, au temps d'Henri VI, on trouve mention des frais occasionnés par la visite de la comtesse de Westmoreland, accompagnée de sa suite; ses ménestrels en font partie et on leur donne une somme d'argent⁵.

Leurs services plaisaient fort et ils étaient bien payés; car si leurs poèmes raccourcis, estropiés, méconnaissables choquaient les gens de goût, ils ne choquaient guère la masse des batailleurs

1. Texte du contrat :

« Ceste endenture, faite le v jour de Juyn, l'an tierce nostre Sovereigne Seigneur le Roi Henri, puis le conquest quint, tesmoigne que John Clyff ministrall, et autres xvii ministralls, ont resceuz de nostre dit Seigneur le Roy, par le mayns de Thomas count d'Arundell et de Surrie, tresorer d'Engleterre, xl l. s. sur lour gages a chescun de ceux xii d. le jour pur demy quarter de l'an, pur servir nostre dit Seigneur le Roy es parties de Guyen, ou aillours, » etc. Rymer, *Foedera*, année 1415.

2. *Foedera*, sub anno 1387.

3. *Ibidem*, sub anno 1464.

4. *Issue Roll of Thomas de Brantingham*; édition Devon, 1835, 4°, pp. 54 et s. et 296 et s. Ces pensions étaient accordées pour la vie.

5. Wharton, édition d'Hazlitt, t. II, p. 98. Langland observe de même quel bon accueil on faisait aux ménestrels du roi quand ils étaient de passage, afin de plaire au maître qu'on savait sensible à ces marques de bon vouloir. (V. la note suivante.)

enrichis qui les payaient et ils demeuraient en possession de toute leur faveur. Ils ne se présentaient pas à un château sans qu'on leur donnât des manteaux, des robes fourrées, de bons repas et de l'argent. Langland revient souvent sur ces largesses, ce qui prouve qu'elles étaient considérables, et il regrette qu'on ne distribue pas tout cet or aux pauvres qui vont, comme ces errants, de porte en porte et sont les « ménestrels de Dieu¹ » ; mais on n'écoutait pas ses bons conseils ; aussi longtemps qu'il y eut dans les châteaux le *hall* ancien, la grand'salle où se prenaient en commun tous les repas, les ménestrels y furent admis. En construisant ces salles, l'architecte même tenait compte de la nécessité de leur présence et il ménageait au-dessus de la porte d'entrée, en face du *dais*, une galerie où ils s'établissaient pour jouer de leurs instruments².

L'instrument classique du ménestrel était la vielle, sorte de violon avec archet assez semblable au nôtre, et dont on trouvera un bon dessin dans l'album de Villard de Honcourt³. Il était délicat à manier et demandait beaucoup d'art : aussi à mesure que la profession alla s'abaissant, le bon joueur de vielle devint-il plus rare ; on la remplaçait par le vulgaire tambourin dont le premier venu pouvait apprendre en peu de temps à se servir, et les vrais artistes se plaignaient de la musique et du goût du jour. Les ménestrels jouaient encore d'autres instruments, de la harpe, du luth, de la guitare, de la cornemuse, de la rote, qui ressemblait à la vielle moderne (une roue faisait sonner les cordes), etc.⁴.

Les cadeaux, la faveur des grands rendaient fort enviable le sort des ménestrels ; aussi se multipliaient-ils à l'envi et la con-

1. Clerkus and knyghtes · welcometh kynges mynstrales,
And for loue of here lordes · lithen hem at festes ;
Much more me thenketh · riche men auhte
Haue beggers by-fore hem · whiche beth godes mynstrales.
(Texte C, *passus VIII*, vers 97.)

2. Voir un dessin de cette galerie dans une miniature reproduite par Eccleston (*Introduction to English antiquities*. Londres, 1847, 8°, p. 221). Aux sons de la musique des ménestrels, quatre *hommes sauvages* dansent en faisant des contorsions, des bâtons sont par terre, sans doute pour leurs exercices ; un chien saute au milieu d'eux en aboyant.

3. XIII^e siècle (*Album de V. de H.* publié par Lassus et Darcel, 1858, 4°, planche 4).

4. On peut voir à la cathédrale d'Exeter les instruments de musique dont on se servait au XIV^e siècle, sculptés dans la *Minstrels Gallery* (série d'anges jouant de la musique).

currence était-elle grande. Au xv^e siècle, les ménestrels du roi, gens instruits et habiles, protestent auprès du maître contre l'audace croissante des faux ménestrels qui les prive du plus clair de leurs revenus. « Des paysans sans culture, » dit le roi, qui adopte la querelle des siens, « et des ouvriers de divers métiers dans notre royaume d'Angleterre, se sont fait passer pour ménestrels; certains se sont mis à porter notre livrée, et nous ne la leur avons pas accordée, et ils se sont donnés pour nos propres ménestrels. » Grâce à ces pratiques coupables, ils ont extorqué beaucoup d'argent aux sujets de Sa Majesté, et malgré qu'ils n'aient aucune intelligence ni expérience de l'art, ils vont de place en place, les jours de fête, et recueillent tous les bénéfices qui devraient aller aux vrais artistes, à ceux qui se sont donnés tout entiers à leur état et qui n'exercent aucun vil métier¹.

Le roi, pour mettre ses serviteurs hors de pair, les autorise à reconstituer et consolider l'ancienne guild des ménestrels, et personne ne pourra plus désormais en exercer la profession, « *quel que soit son talent*, » s'il n'a été admis dans la guild². Enfin un pouvoir inquisitorial est accordé aux membres de cette association, et ils auront le droit de faire mettre tous les faux ménestrels à l'amende³.

On reconnaît dans ce règlement ces décisions radicales par lesquelles l'autorité souveraine croyait, au moyen âge, pouvoir arrêter tous les courants contraires à ses vues et détruire tous les abus. C'est de la même façon, et sans plus de succès, qu'on abaissait par décret le prix du pain et de la journée de travail. L'autorité avait du reste d'autres raisons de surveiller les chanteurs et les musiciens ambulants; si elle se montrait indulgente pour les bandes attachées à la personne des grands, elle craignait les rondes des autres et se préoccupait quelquefois des doctrines qu'elles allaient semant sous prétexte de chansons; ces doctrines

1. de loco tamen ad locum in diebus festivalibus discurrunt et proficua illa totaliter percipiunt e quibus ministralli nostri prædicti, et cæteri ministralli nostri pro tempore existentes, in arte sive occupatione prædicta sufficienter eruditi et instructi, nullisque aliis laboribus, occupationibus sive misteris utentes, vivere debent.

2. Volumus ... quod nullus ministrallus Regni nostri prædicti, quamvis in hujusmodi arte sive occupatione sufficienter eruditus existat, eadem arte... de cætero, nisi de fraternitate sive gilda prædicta sit et ad eandem admissus fuerit et cum fratribus ejusdem contribuerit, aliquo modo utatur.

3. Rymer, *Fœdera*, 24 avril 1469.

étaient fort libérales et poussaient même au besoin à la révolte. On en vit un exemple au commencement du xv^e siècle lorsque, en pleine guerre contre les Gallois, les ménestrels de cette race furent dénoncés au roi par les communes, comme fomentateurs de troubles et causes même de la rébellion. Evidemment leurs chants politiques encourageaient les insurgés à la résistance, et le Parlement, qui les confond avec les vagabonds ordinaires, sait bien qu'en les faisant arrêter sur les routes, ce n'est pas de simples coupe-bourses qu'il enverra en prison : « Item, que null Westours et Rymours Mynstrales ou vacabunds ne soient sustenuz en Gales, pur faire kymorthas ou quyllages sur le commune poeple, lesqueux par lour divinations, messonges et excitations sont concause de la Insurrection et Rebellion q'or est en Gales.

Le Roy le voet¹. »

Les grands mouvements populaires étaient l'occasion de chansons satiriques contre les seigneurs, chansons que les ménestrels composaient et que la foule savait bientôt par cœur². Ce fut une chanson vulgaire, qu'on avait sans doute bien souvent répétée dans les villages, qui fournit à John Ball le texte de son grand discours de Blackheath, lors de la révolte de 1381 : « Quand Adam bêchait et qu'Eve filait, qui donc était gentilhomme ? » Ainsi encore, sous Henri VI, lorsque les paysans du Kent s'insurgèrent et que les marins leurs alliés prirent en mer et décapitèrent le duc de Suffolk, on en fit une chanson moqueuse qui fut très populaire et qui est venue jusqu'à nous³. De même qu'avant

1. *Rotuli Parliamentorum*, t. III, p. 508.

2. Voir les divers recueils de chansons anglaises du moyen âge qui ont été publiés, notamment les suivants :

Ancient songs and ballads from the reign of Henry II to the Revolution, collected by John Ritson (édition revue par Hazlitt). Londres, 1877, 12°.

Songs and carols now first printed from a ms. of the XVth century, edited by Thomas Wright, Percy Society. Londres, 1847, 8°.

Political poems and songs, from Edward IV to Richard III, edited by Thomas Wright (collection du Maître des Rôles). Londres, 1859, 2 vol. 8°.

Political, religious and love poems, edited by F. J. Furnivall. Londres, Early English Text Society, 1866, 8°.

On trouvera dans ces recueils beaucoup de chansons satiriques sur les vices du temps, sur les exagérations de la mode, le mauvais gouvernement du roi, sur les lollards, sur les frères ; des plaisanteries sur les femmes, avec quelques chants plus relevés excitant le roi à défendre l'honneur national et à faire la guerre (ex. dans le livre de M. Furnivall, p. 4).

3. *Here folowythe a Dyrge made by the comons of Kent in the tyme of ther*

de le tuer on avait donné au favori du roi la comédie d'un procès, de même, dans la chanson, on nous donne la comédie de ses funérailles ; nobles et prélats sont invités à y venir chanter leurs repons, et dans ce prétendu office funèbre, qui est un hymne de joie et de triomphe, le chanteur appelle les bénédictions célestes sur les meurtriers¹. Les communes, à la fin, sont représentées, venant à leur tour chanter, à l'intention de tous les traîtres d'Angleterre, un *Requiescant in pace*. La renommée du révolté populaire du XII^e siècle, l'outlaw Robin Hood, va naturellement croissant et on chante ses vertus, et comment cet homme pieux, qui dans les plus grands dangers attendait la fin de la messe pour se mettre en sûreté, dépouillait courageusement les grands seigneurs et les hauts prélats, mais était miséricordieux aux pauvres² : ce qui était un avis indirect aux brigands d'alors d'avoir à discerner dans leurs rondes entre l'ivraie et le bon grain.

La sympathie des ménestrels pour les idées d'émancipation qui avaient fait au XIV^e siècle de si grands progrès, ne s'affirmait pas seulement dans les chansons ; on retrouvait ces idées jusque dans les romans remaniés, qu'ils récitait dans les châteaux, et qui sont pleins désormais de déclarations pompeuses sur l'égalité des hommes. Mais sur ce dernier point l'auditeur ne prenait guère offense ; les poètes d'un ordre plus élevé, les favoris de la haute société, le roi lui-même dans ses actes officiels s'étaient plu à proclamer des vérités libérales, dont on ne s'attendait guère à voir exiger la mise en pratique, et ils y avaient accoutumé les esprits. C'est ainsi que Chaucer célèbre dans ses vers les plus éloquents la seule noblesse à ses yeux qui vient du cœur³. C'est

rysynge, when Jake Cade was theyr cappitayn (dans les *Political, religious and love poems* publiés par F. J. Furnivall, p. 6).

1. Who shall execute y^e fest of solemnpnite ?
Bysshoppis and lords, as gret reson is,
Monkes, chanons, and prestis, withall y^e clergy,
Prayeth for hym that he may com to blys,

And that nevar such anothe come aftar this !
His intersecures, blessid mot they be.
And graunt them to reygne with aungellis !

2. Les ballades concernant Robin Hood ont été recueillies par Ritson : *Robin Hood Ballads*, 2 vol. Londres, 1832. La grande majorité des chants qui nous sont parvenus sur ce héros ne sont malheureusement que du XVI^e siècle ; mais il en est quelques-uns d'antérieurs et sa popularité dès le XIII^e siècle est certaine.

3. *The wyf of Bathes Tale* (68 vers sur l'égalité des hommes et sur la

ainsi encore que le roi Edouard I^{er}, en convoquant le premier véritable parlement anglais, en 1295, déclare qu'il le fait, inspiré par la maxime qui veut que ce qui touche aux intérêts de tout le monde soit approuvé par tout le monde¹, et proclame un principe d'où sont sorties depuis les réformes les plus radicales de la société.

On pouvait donc bien laisser les ménestrels répéter, après le roi lui-même, des axiomes si connus et qu'il y avait si peu de chance, croyait-on, de voir appliquer. Seulement les idées, comme les graines des arbres, en tombant sur le sol, ne s'y perdent point, et le noble qui s'était endormi au murmure des vers psalmodiés par le jongleur, se réveillait un jour au tumulte de la foule amassée devant Londres, au refrain du prêtre John Ball (1281); et alors il fallait tirer l'épée et faire comprendre par un massacre que le temps n'était pas venu d'appliquer ces axiomes, et qu'il n'y avait là que chansons.

Les poètes et chanteurs populaires eurent donc une influence

noblesse); de même dans le *Perones Tales* : « Eeck for to pride him of his gentrie is ful gret folye ... we ben alle of oon fader and of oon moder; and alle we ben of oon nature roten and corrupt, bothe riche and pore » (édition Morris, t. III, p. 301).

1. « Sicut lex justissima, provida circumspectione sacrorum principum stabilita, hortatur et statuit ut, quod omnes tangit ab omnibus approbetur, sic et nimis evidenter, ut communibus periculis, pro remedio provisum, communiter obvietur... » *Fædera*, sub anno 1295. Les appels directs d'Édouard I^{er} à son peuple contribuèrent à développer de bonne heure chez les Anglais le sens des devoirs, des droits et des responsabilités politiques. Dans une de ses nécessités, alors que le Parlement existe à peine, il en vient à expliquer sa conduite au peuple et à se justifier : « ... Lui Rois, sur ceo, et sur l'estat de lui, e de sun Reaume, e coment les busoignes du Reaume sunt alées à une pies, fait asavoir e voet qe tutz en sachent la verité, laquelle s'enseut... » *Fædera*, sub a^o 1297. En France, les proclamations de principes très libéraux sont fréquentes dans les édits royaux, mais ces grands mots ne sont qu'un leurre et on prend à peine le soin de le dissimuler. Dans son ordonnance du 2 juillet 1315, Louis X déclare que « comme selon le droit de nature chacun doit naistre franc », il est résolu d'affranchir les serfs de ses domaines, mais il ajoute qu'il le fera pour de l'argent; et trois jours après, craignant que son bienfait ne soit pas suffisamment prisé, il ajoute de nouvelles considérations où la philosophie intervient encore d'une étrange manière : « pourroit estre que aucuns par mauvez conseil et par deffaute de bons avis, charroient en desconnaissance de si grant benefice et de si grant grace, que il voudroit mieus demourer en la chetivité de servitude que venir à estat de franchise, nous vous mandons et commettons que vous de telles personnes, pour l'aide de nostre présente guerre, considérée la quantité de leurs biens, et les conditions de la servitude de chascun, vous en leviez si souffisamment et si grandement comme la condition et la richesse des personnes pourront bonnement souffrir et la nécessité de nostre guerre le requiert. » (Recueil d'Isambert, t. III, p. 102.)

sur le mouvement social, moins par les maximes semées dans leurs grands ouvrages que par ces petites pièces heurtées et violentes, que les moindres d'entre eux peut-être composaient et chantaient pour le peuple, dans les carrefours en temps de révolte, et dans les chaumières en temps ordinaire, en reconnaissance de l'hospitalité.

Cependant les ménestrels devaient disparaître. En premier lieu, un âge allait commencer où les livres et l'art de les lire se répandant jusque parmi la foule, chacun y puiserait soi-même et cesserait de se les faire réciter ; en second lieu, les théâtres publics allaient offrir un spectacle bien supérieur à celui des petites troupes des musiciens et des chanteurs ambulants, et leur feraient une concurrence autrement redoutable que celle des « rudes agricolæ et artifices diversorum misterorum », contre l'impertinence desquels s'indignait Edouard IV. Enfin le mépris public, qui allait grandissant, devait laisser les ménestrels pulluler d'abord loin des regards de la haute classe, puis se perdre dans les derniers rangs des amuseurs publics, et y disparaître.

En somme, le temps des Taillefer qui savaient se faire tuer en chantant Charlemagne fut court ; le lustre qu'avaient donné à leur profession ceux des jongleurs ou trouvères du XII^e ou du XIII^e siècle, qui se contentaient de réciter des poèmes, s'effaça à mesure qu'ils s'associèrent plus étroitement avec les bandes sans retenue des faiseurs de tours et des ribauds de toute sorte. Ces bandes avaient toujours existé, mais les chanteurs de romans ne s'y étaient pas toujours mêlés. De tout temps on avait trouvé, dans les châteaux et dans les carrefours, des bouffons dont la grossièreté émerveillait et enchantait les spectateurs. Les détails précis que les contemporains sont unanimes à donner sur leurs jeux montrent que non seulement leurs facéties ne seraient plus tolérées chez les riches d'aujourd'hui, mais qu'il est même peu de bourgades reculées où des paysans un jour de fête les accepteraient sans dégoût. Quelque répugnante que soit cette pensée, il faut bien se dire que ces passe-temps étaient usuels, que les grands y trouvaient plaisir, que dans la troupe des mimes et des faiseurs de tours, qui couraient partout où il fallait de la joie, il y en avait qui excitaient le rire par les moyens ignobles que décrit Jean de Salisbury¹. Deux cents ans plus tard, deux clercs sacrilèges, en

1. « ... Quorum adeo error invaluit, ut a præclaris domibus non arceantur, etiam illi qui obscenis partibus corporis, oculis omnium eam ingerunt turpitu-

haine de l'archevêque d'York, se livrent dans sa cathédrale aux mêmes bouffonneries monstrueuses, et la lettre épiscopale qui rapporte ces faits avec la précision d'un procès-verbal ajoute qu'ils ont été commis *more ribaldorum*¹. L'usage s'en était perpétué à la faveur du succès et était demeuré populaire. Langland, à la même époque, montre qu'un de ses personnages n'est pas un vrai ménestrel, non seulement parce qu'il n'est pas musicien, mais aussi parce qu'il n'est habile à aucun de ces exercices d'une si bizarre grossièreté².

Enfin on peut voir encore par les représentations de la danse d'Hérodiade qui se trouvent dans les vitraux ou les manuscrits³ du moyen âge, quelles sortes de jeux, dans l'opinion des artistes, pouvaient récréer des gens à table. C'est en dansant sur les mains, et la tête en bas, que la jeune femme enlève les suffrages d'Hérode. Or, commel'idée d'une danse pareille ne pouvait être tirée de la Bible, il faut bien croire qu'elle provenait des usages du temps. A Clermont-Ferrand, dans les vitraux de la cathédrale (xiii^e siècle), Hérodiade danse sur des couteaux qu'elle tient de chaque main, et elle a aussi la tête en bas. A Vérone elle est représentée, sur la plus ancienne des portes de bronze de Saint-Zénon (ix^e siècle), se renversant en arrière et touchant ses pieds de sa tête. Les assistants semblent remplis de surprise et d'admiration ; un d'eux porte la main à sa bouche, l'autre à sa joue, comme par un geste involontaire d'ébahissement⁴.

En Orient, où l'on a quelquefois dans ses voyages une telle

diem, quam erubescat videre vel cynicus. Quandoque magis mirere, nec tunc ejiciuntur... », etc. (*Polycraticus*, liv. 1^{er}, chap. 8.)

1. *Historical papers from the northern Registers* ; édition Raine (Collection du Maître des Rôles).

2. Ich can nat tabre ne trompe · ne telle faire gestes,
Farten ne fithelen · at festes ne harpen,
Japen ne Jogelen · ne gentilliche pipe,
Nother saïlen ne sautrien · ne singe with the giterne.

(Édition Skeat, texte C, *passus XVI*, vers 200.)

3. Wright donne dans ses *Domestic manners and sentiments*, 1862, p. 167, la reproduction des miniatures de deux mss. du British Museum, qui représentent la danse d'Hérodiade sur les mains.

4. Les comptes de l'Échiquier royal mentionnent quelquefois des sommes payées à des danseurs de passage, qui sans doute devaient faire des prouesses surprenantes, car les paiements sont considérables. Ainsi, la 3^e année de son règne, Richard II paya à Jean Katerine, danseur de Venise, 6 liv. 13 sh. et 4 pence pour avoir joué et dansé devant lui (*Issue Rolls of the Exchequer*, édition Devon, page 212).

surprise à retrouver vivants des usages anciens que nous ne pouvons étudier chez nous que dans les livres, la mode des bouffons et des mimes persiste et demeure même la grande distraction de quelques princes. Le Bey de Tunis a pour se récréer le soir des bouffons qui l'insultent et l'amuse par le contraste de leurs insolences permises et de sa puissance réelle. Chez les musulmanes riches de Tunis, dont aucune presque ne sait lire, la monotonie des journées qui, durant leur vie entière, se succèdent à l'ombre des mêmes murailles, à l'abri des mêmes barreaux, est interrompue par les récits de la bouffonne dont l'unique rôle est d'égayer le harem par des propos de la plus étrange obscénité. Les Européens du xiv^e siècle goûtaient les mêmes plaisirs.

Il n'était donc guère surprenant qu'à la suite des moralistes l'esprit public condamnât du même coup ménestrels et histrions et les confondit avec les vagabonds coureurs de grands chemins qui paraissaient si redoutables au Parlement. A mesure qu'on avance, leur rôle s'avilit davantage. Au xv^e siècle, Stephen Gosson voit en eux la personnification de tous les vices et il explique avec violence son mépris pour ces « ivrognes et ces parasites licencieux qui errent dans le pays, rimant et chantant des poésies impures, viles et obscènes, dans les tavernes, les brasseries, les auberges et les lieux de réunion publique¹ ». Leur vie est pareille aux chansons honteuses, dont leur tête est pleine, et ils sont le modèle de toutes les abominations. Ils sont, de plus, innombrables : « chaque ville, cité ou pays est rempli de ces ménestrels qui accompagnent de leurs airs la danse du diable ; tandis qu'il y a si peu de théologiens que c'est à peine si l'on en voit aucun.

« Cependant quelques-uns nous disent : mais, monsieur, nous avons des licences des juges de paix, pour jouer et exercer nos talents de ménestrels au mieux de nos intérêts. — Maudites soient ces licences qui permettent à un homme de gagner sa vie par la destruction de milliers de ses semblables ! Mais avez-vous une licence de l'archi-juge de paix, le Christ Jésus ? Si vous l'avez, soyez heureux ; si vous ne l'avez pas, vous serez arrêtés par Jésus, le grand juge, comme rôdeurs misérables ou vagabonds du pays

1. « ... Suche drunken sockets and bawdye parasits as range the cuntreyes, ryming and singing of vucleane, corrupt and filthie songs in Tauernes, ale houses, innes and other publique assemblies » (*Phillip Stubbes's Anatomy of abuses*, edited by F. J. Furnivall. Londres, 1877-9, 8^e, p. 171).

céleste, et punis d'une mort éternelle, malgré vos prétendues licences reçues en ce monde¹. »

On voit à quel état de dégradation était tombée la noble profession des anciens chanteurs et combien peu la nécessité d'obtenir un brevet de l'autorité ou d'entrer dans une guild, comme le voulait Edouard IV, arrêtaient leurs extravagances. Avec les inventions et les mœurs nouvelles leur raison d'être disparaissait et la partie vraiment haute de leur art s'effaçait ; les anciens diseurs de poèmes, après s'être mêlés aux bandes peu recommandables des amuseurs publics, voyaient ces bandes leur survivre, et il ne restait plus, sur les routes, que ces bouffons grossiers et ces musiciens vulgaires que les gens réfléchis traitaient en réprouvés.

II. — OUTLAWS ET OUVRIERS ERRANTS.

A l'ordre civil appartenait également les rôdeurs redoutables contre lesquels Edouard I^{er} et Edouard III avaient rendu l'étrange loi des suspects², mentionnée dans la première partie de ce travail. Cette caste se composait d'abord des bandes organisées de brigands que le statut appelle *Wastours*, *Robertdesmen* et *Drawlatches*, puis des voleurs d'occasion, des filous et malfaiteurs de toute sorte et des *outlaws* divers qui étaient frappés par la loi d'une véritable *mort civile*. La sentence d'outlawry était la plupart du temps le point de départ d'une vie errante qui devenait forcément une vie de brigandage. Pour être déclaré *outlaw*, il fallait avoir commis un crime ou un délit ; une demande en justice de l'adversaire, d'un caractère purement civil, ne suffisait pas³ ; mais pour se trouver dans le cas de mériter la potence,

1. « Euery toune, citey and cuntry is full of these minstrelles to pype vp a dance to the Deuill ; but of dyuines, so few there be as they maye hardly be seene.

But some of them will reply, and say, what, sir ! we haue lycences from iustices of peace to pype and vse our minstralsie to our best commoditie. Cursed be those licences which lycense any man to get his luying with the destruction of many thousands !

But haue you a lycence from the arch-iustice of peace, Christe Iesus ? If you haue not (...) then may you as rogues, extrauagantes, and straglers from the Heauenly Country, be arrested of the high iustice of peace, Christ Iesus, and be punished with eternal death, notwithstanding your pretended licences of earthly men. » (*Ibidem*, p. 172.)

2. Statut de Winchester, 13 Ed. I, chap. 4, confirmé par Édouard III (*Statutes of the Realm*).

3. « Item videtur nulla esse utlagarda si factum pro quo interrogatus est

il n'était pas nécessaire d'être coupable d'une faute énorme; de là le grand nombre des *outlaws*. Dans un procès criminel du temps d'Edouard I^{er}, le juge sur son siège explique que la loi est celle-ci : Si le voleur a pris un objet qui vaut plus de 12 pence ou s'il a été condamné plusieurs fois pour de petits vols et que le total vaille 12 pence et au delà, il doit être pendu : « *lex vult quod pendeatur per collum* ». Encore, ainsi que l'observe le juge, à propos d'une femme qui avait volé pour 8 pence, la loi est plus douce que sous Henri III, puisqu'alors il suffisait d'un vol de 4 pence pour être pendu². L'homme devenait *outlaw*, et la femme *weyce*, c'est-à-dire abandonnée à la merci de tous, et ne pouvant pas réclamer la protection des lois. Aussi l'auteur du *Fleta* exprime-t-il avec une force terrible l'état des gens ainsi châtiés : ils ont des têtes de loups que l'on peut couper impunément : « *Est enim weyvium quod nullus advocat, et utlagariæ æquipollet quoad pœnam. Utlagatus et Weyviata capita gerunt lupina, quæ ab omnibus impune poterunt amputari; merito enim sine lege perire debent qui secundum Legem vivere recusant*³. » L'*outlaw* perdait tous ses biens et tous ses droits; tous les contrats où il était partie tombaient; il n'était plus obligé vis-à-vis de personne et personne n'était obligé vis-à-vis de lui. Ses biens étaient forfaits : « *cattalla quidem utlagata erunt domini regis* »; s'il avait des terres, le roi en gardait l'usufruit pendant un an et un jour, au bout desquels il les rendait au *capitalis dominus*⁴. Et même il y avait à ce sujet des maximes légales très dures : un homme accusé de meurtre et acquitté subissait cependant la confiscation, s'il avait fui d'abord, craignant le jugement. C'est encore le magistrat qui parle : « *Si home seit aquite de mort de home et del assent et de eyde, sus ceo les Justices demaunderont de la jure si le prison ala defuant; si eus dient qe noun, aille quites, si oyl, le Roy avera ses chateuz*⁵. » On conçoit que la sévérité draconienne de tels règlements n'était pas faite pour diminuer l'audace de ceux qu'ils atteignaient, et que la rigueur excessive de ces peines devait transformer souvent le fugitif d'un jour, qui avait douté de la clair-

civile sit et non criminale. » (Bracton; édition du *Maître des Rôles*, t. II, p. 330.)

1. *Yearbooks of Edward I*, années 30-31, p. 533 (édition du Master of the Rolls).

2. *Ibidem*, pp. 537-8.

3. Livre I, chap. 27.

4. Bracton, t. II, pp. 340-342.

5. *Yearbooks of Edward I*; années 30-31, p. 515.

voyance du juge, en brigand de profession et en voleur de grand chemin.

A côté des gens de cette espèce, il y avait tous les vagabonds qui, sans mériter une sentence d'*outlawry*, avaient fui le village ou la ferme auxquels ils étaient attachés. Le vilain qui abandonnait, sans licence spéciale, le domaine du maître ne rentrait dans la vie commune qu'après s'être mis à sa merci ou, ce qui était moins dur, après avoir passé un an et un jour dans une ville franche, sans la quitter¹ et sans que le lord eût songé à interrompre la prescription. Il devenait, dans ce dernier cas, homme libre et les liens qui l'attachaient au sol étaient rompus. Les paysans en fuite donnaient à la caste errante ses recrues les plus nombreuses. En Angleterre, une foule de causes, parmi lesquelles se trouve en première ligne la grande peste (1349)², avaient bouleversé, au XIV^e siècle, les rapports des classes ouvrières avec les classes riches et la proportion entre la valeur des salaires et celle des objets nécessaires à la vie. En face d'un besoin d'émancipation qui se faisait jour de toute part, le Parlement, la Chambre des communes aussi bien que le roi, rendaient de durs arrêts qui prescrivaient le maintien du *statu quo ante pestem*. De là, chez les paysans, un immense désir de changer de place et de voir ailleurs : chez

1. S'il s'est borné à errer de place en place, il pourra toujours être repris le jour où il reparaitra à son foyer. On en voit un exemple dans un curieux procès du temps d'Édouard I^{er}, dont le procès-verbal nous est parvenu : *A.* présente un bref (*writ*) d'emprisonnement contre *B.* — Heiham, avocat de *B.*, dit : Nous n'avons pas à nous défendre, *A.* est notre vilain, son bref ne peut avoir effet contre nous. On vérifie et on trouve que *A.* est le fils d'un vilain de *B.*, qu'il s'est enfui et plusieurs années après est revenu à son foyer « en son ny », où il a été repris comme vilain. Le juge déclare que cette reprise est légale, et qu'un vilain peut errer pendant 6, 7 ans ou plus ; si au bout de ce temps on le retrouve « en son ny demeyne e en son astre (foyer) », on peut s'en emparer comme de son vilain ; son retour le met en l'état où il était avant son départ. En entendant cette décision, l'avocat enchanté cite avec à-propos l'Écriture sainte : « *Cecidit in foveam quam fecit* ». (*Yearbooks of Edward I*, années 21-22, page 447.)

2. D'après Seebohm (*The Black Death and its place in English history* ; deux articles dans le *Fortnightly Review* en 1865), plus de la moitié de la population mourut pendant l'année 1348-9. Voici le tableau frappant que trace Knyghton, un contemporain, de la peste à Leicester : « et moriebantur quasi tota valitudo villae... valde pauci erant qui de divitiis vel quibuslibet rebus curam agerent... Et oves et boves per campos et inter segetes vagabant ... sed in sulcis deviis et sepibus morte perierunt numero incomputabili. » A l'automne, la main-d'œuvre est hors de prix et une partie de la récolte est laissée sur pied (*Decem Scriptores* de Twysden ; col. 2598).

eux, les gages d'avant la peste étaient dérisoires ; mais dans tel autre comté, se disaient-ils, on paie mieux ; du reste pourquoi ne pas se mêler à la classe des ouvriers libres ? elle était nombreuse et malgré les statuts augmentait sans cesse. Tous ne réussissaient pas à dissimuler leur passé, et quand le danger devenait grand d'être « mys en cepes » et renvoyés à leurs maîtres, ils s'enfuyaient de nouveau, changeaient de comté, et devenaient nomades. D'autres, mécontents, avec ou sans cause, ne quittaient leur hameau que pour devenir immédiatement des vagabonds sans feu ni lieu et de la plus dangereuse espèce. Aussi le palais de Westminster, la salle du chapitre de l'abbaye où siégeaient les Communes retentissent-ils de plaintes toujours renouvelées contre l'indiscipline croissante. Les Communes, qui représentent dans les campagnes, en général, les propriétaires du sol, et dans les villes, une bourgeoisie aux tendances passablement aristocratiques, s'élèvent avec force contre les goûts d'émancipation d'une classe d'ouvriers dont elles ne sont nullement solidaires. Elles veulent le rétablissement de toutes les lois, de tous les usages anciens et la répression énergique des désordres nouveaux. Mais le courant était trop fort et il renversait les lois ; on les voit renouvelées sans cesse, inutilement. En 1350, tout de suite après la peste, un premier règlement est dirigé contre la « malice des servantz¹ » qui avaient déjà une grande indépendance et la voulaient plus grande encore. Il leur fallait d'autres salaires qu'autrefois et aussi d'autres termes d'engagements, et ils ne voulaient plus travailler « sanz trop outraïouses louers prendre ». Jadis ils se louaient pour un an ; maintenant ils désirent rester maîtres d'eux-mêmes et se louer à la journée ; défense leur est faite par le statut de travailler dans ces conditions. Quatre ans après, nouvelles plaintes² ; le blé est à bas prix et les travailleurs refusent d'en recevoir en guise de paiement ; ils persistent aussi à vouloir se louer à la journée : toutes ces pratiques sont condamnées de

1. *Rotuli Parliamentorum*, tome II, page 233. Cf. les ordonnances françaises ; celle de Jean, de cette même année (Recueil d'Isambert, tome IV, page 576), prescrit aux « gens oïseux » de Paris de travailler ou de s'en aller, ce qui était moins radical et encore moins utile que les règlements anglais. Une autre ordonnance de Jean (nov. 1354) est dirigée contre les ouvriers nomades qui vont de ville en ville chercher de gros gages, partout « où les ordonnances ne sont mie adroit gardées » (*Ibid.*, page 700). Ils sont menacés de la prison, du pilori et du fer rouge.

2. *Rotuli Parliamentorum*, tome II, page 261 ; Parlement de 1354

nouveau. La querelle continue et s'envenime. La 34^e année de son règne, Edouard III menace les coupables de les faire marquer au front d'un F « en signe de fauxine¹ », et les Communes du Bon Parlement de 1376 obtiennent la ratification de tous les règlements antérieurs². On renouvelle les défenses à chacun de se transporter hors de son « pays propre ». Le paysan doit y rester et servir quiconque a besoin de lui, non pas seulement s'il est serf ou « neif », mais encore s'il appartient à la classe des « laborers et artificers et altres servantz ». Mais les changements économiques survenus avaient rendu possible ce qui ne l'était pas autrefois ; on avait besoin de travailleurs, et les propriétaires n'étaient pas rares, qui donnaient de l'occupation aux ouvriers malgré les lois, même à la journée et à d'autres salaires que ceux du tarif. Les pétitions parlementaires le constatent : « Ils sont si chèrement receues en estranges lieux en service sodeynement que celle receptement donne essample et confort as touz servantz si tost come ils sont de riens desplu de coure en estranges lieux, de mestre en mestre come dit est devant³. » Et cela ne se produirait pas, observaient justement les Communes, si, dès qu'ils offrent leurs services de la sorte, ils étaient « prys et mys en cepes ». C'était vrai ; mais les propriétaires qui manquaient de bras et dont la récolte attendait sur pied, étaient trop heureux de rencontrer des « servauntz et laborers », quels qu'ils fussent, et au lieu de les faire mener « al prochein gaole », ils les payaient et s'en servaient. Les ouvriers ne l'ignoraient pas et leurs maîtres traditionnels étaient forcés d'en tenir compte et de se montrer moins sévères. Car, pour une exigence trop dure ou une réprimande trop forte, au lieu de se soumettre, comme autrefois, ou même de protester, l'ouvrier ne disait rien, mais s'en allait : « Si tost come lour mestres les chalengent de mal service ou les voillent paier pur lour dite service solonc la forme des ditz estatutz, ils fuont et descurrent sodeynement hors de leurs services et hors de leurs pays propre de countee en countee, de Hundred en Hundred, de ville en ville, en estranges lieux desconuz à lour dites mestres⁴. » Ce qui est bien pire et devait arriver forcément, c'est que beaucoup d'entre eux ne pouvant ou ne voulant pas travailler se

1. Statut 34 Ed. III, chap. 9, année 1360-1.

2. *Rotuli Parliamentorum*, tome II, page 340.

3. *Ibidem*.

4. *Ibidem*, page 340 (Parlement de 1376).

faisaient mendiants ou voleurs de profession. Ces « Laborers corores devenont mendinantz beggeres, pur mesner ocious vie, et soi trient hors de lours pays, communément as citees, Burghwes, et as autres bones villes pur begger; et lesquels sont fort de corps et bien purroient eser la commune si ils voudroient servir. » Voilà pour les mendiants¹, voici maintenant pour les voleurs : « Et la greyndre partie des ditz servantz corores devenent communement fortes larounes et encrecent de eux roberies et felonies de jour en altre par touz partz. » Il faut prendre des mesures énergiques : que défense soit faite de donner l'aumône à des gens de cette espèce et que « lours corps soient mys en cepes ou mesnez al prochein gaole », pour être renvoyés ensuite dans leur pays. Edouard III, en 1349², avait déjà condamné à la prison les personnes qui, sous prétexte de charité, viendraient en aide aux mendiants ; ces vagabonds erraient par le pays « s'adonnant à la paresse et au vice et quelquefois commettant des vols et autres abominations. » Mêmes plaintes au temps de Richard II ; à peine est-il sur le trône qu'elles se répètent d'année en année ; on en trouve en 1377, en 1378, en 1379³.

Les règlements ont beau se multiplier, le roi est obligé de reconnaître, dans son ordonnance de 1383, que les « faitours et vagerantz » courent le pays « plus habundamment qe ne soloient avant ces heures⁴. » En 1388, il renouvelle toutes les prescriptions de ses prédécesseurs et rappelle aux maires, baillis, sénéchaux et constables, leurs devoirs, celui notamment de réparer leurs ceps et d'en tenir qui soient toujours prêts, pour y mettre les individus appartenant à la classe errante⁵.

Et ce n'étaient pas là de vaines menaces et il ne s'agissait pas de peines médiocres. Les prisons d'alors ne ressemblaient guère à ces édifices clairs et bien lavés qu'on voit aujourd'hui dans

1. Langland montre, de même, le mendiant éhonté qui va, sac sur le dos, quêter de porte en porte, et qui pourrait fort bien, s'il voulait, gagner son pain et sa bière en travaillant ; il sait un métier, mais il préfère ne pas l'exercer :

And can soim manere craft · in cas he wolde hit vse,
Thorgh whiche crafte he couthe · come to bred and to ale.

(Texte C, *passus X*, vers 151.

2. *Statutes of the Realm*, 23 Ed. III, chap. 7.
3. *Rotuli Parliamentorum*, tome III, pages 17, 46, 65.
4. *Statutes of the Realm* : 7 Ric. II, chap. 5.
5. *Statutes* ; 12 Ric. II, chap. 3.

plusieurs villes d'Angleterre, à York par exemple, où la moyenne des condamnés trouve certainement plus de propreté et de confort relatif qu'ils n'en pouvaient avoir chez eux. C'étaient souvent de fétides cachots, où l'humidité des murailles et l'immobilité où vous obligeaient les ceps corrompaient le sang et engendraient de hideuses maladies. On en peut voir un exemple dans les rôles *coram Rege* du temps d'Henri III :

« Assises de Ludinglond.

« Le jury expose que Guillaume le Sauvage prit deux étrangers et une femme et les emprisonna à Thorelstan, et les retint en prison jusqu'à ce que l'un d'eux y mourût, et que l'autre perdit un pied, et que la femme perdit les deux pieds *parce qu'ils avaient pourri*. Guillaume amena ultérieurement ces gens devant la cour de Notre Seigneur le Roi à Ludinglond pour les faire juger par la dite cour. Et quand la cour les vit, elle se refusa à les juger parce qu'ils n'avaient été arrêtés pour aucun vol ou délit pour lesquels ils pussent subir un jugement. C'est pourquoi on leur permit de se retirer en liberté¹. »

Mais la menace de prisons si malsaines et de ceps si terribles (car les uns et les autres ne différaient guère au temps de Richard II de ce qu'ils avaient été au temps d'Henri III) ne retenait et n'arrêtait pas les travailleurs fatigués de leurs liens. Pour quitter leur pays, tous les prétextes leur étaient bons ; ils osaient même employer celui de voyages de dévotion. Ils partaient, le bâton à la main, « par colour daler loyns en pillerinage, » et ne revenaient plus. Mais un nouveau frein va être employé pour dompter cette humeur turbulente, c'est l'obligation de se munir de véritables lettres de route ou passeports. Nul ne pourra quitter son pays s'il ne porte « lettre patente contenant la cause de son aler e le temps de son retourner sil doit retourner ». En d'autres termes, même quand on avait le droit de s'établir définitivement ailleurs, il fallait un permis de circulation pour s'en aller. Ces lettres seront scellées par un « prodhomme » désigné, dans chaque cité, hundred, bourg, etc., par les juges de paix, et des sceaux particuliers seront fabriqués exprès portant, dit l'ordonnance, au milieu, les armes du roi, autour le nom du comté et en travers

1. *Gleanings from the public Records*, par M. H. Hewlett, dans l'*Antiquary* de mars 1882.

celui du Hundred, cité ou bourg. On prévoit même le cas où des lettres fausses seraient fabriquées, ce qui montre quelle ardente envie de quitter son pays on sentait chez les gens de cette classe. Tout individu surpris sans papiers en règle est mis provisoirement en prison. Les mendiants seront traités comme les « servants » qui n'auraient pas de « lettre testimoniale¹. » Ce à quoi on tient, c'est à retenir en place le plus de monde possible et à empêcher par là les rondes inquiétantes de tous ces rôdeurs. Quant aux mendiants incapables de travailler, ils devront, eux aussi, cesser de fréquenter les grands chemins : ils finiront leur vie dans la cité où on les trouvera au moment de la proclamation ou, tout au plus, dans quelque ville voisine ou dans celle où ils sont nés ; ils y seront conduits dans les quarante jours et y resteront « continuelement pur lour vies ». Ce qui est plus étrange et qui, à défaut d'autres preuves, montrerait à quelle classe appartenaient alors les étudiants, c'est qu'ils sont compris dans la même catégorie : ils avaient coutume, en rentrant dans leur pays ou en faisant des pèlerinages ou en allant à l'université, de tendre la main aux passants et de frapper aux portes. Ils seront assimilés aux mendiants et mis aux fers s'ils n'ont pas la lettre réglementaire, seulement cette pièce leur sera remise par le chancelier, c'est la seule différence : « Et qe les clers des universitees qi vont ensy mendinantz eient lettres de tesmoigne de lour chancellor sur mesme la peyne². » Enfin, l'année suivante (1389), un nouveau statut réprovoque la coutume des « artificers, laborers, servantz » etc. qui entretiennent pour leur usage des lévriers et autres chiens, et, « es jours de festes, qant bones cristiens sont as esglises oiantz divine service³ », pénètrent dans les parcs et garennes des seigneurs et détruisent tout le gibier. Bien plus, ils profitent de ces occasions où ils se trouvent réunis en armes, sans crainte d'être inquiétés, pour tenir « lour assemblées entreparlances et conspiracies pur lever et désobeier a lour ligeance. » Certainement les fourrés épais des forêts seigneuriales avaient dû plus d'une fois abriter, à l'heure des offices, des réunions de cette espèce avant la grande révolte de 1381, et dans ce milieu naquirent sans doute quelques-unes de ces idées remuantes et actives qui furent transportées de pays en pays par les nomades

1. 12 Ric. II, chap. 7.

2. *Ibidem*.

3. *Statutes*, etc. 13 Rich. II, chap. 13.

et firent reconnaître au peuple de comtés différents les liens de solidarité qui les unissaient entre eux. C'est dans une révolte pareille que le rôle de la classe errante est considérable, et il y aurait danger pour l'historien à le négliger. Il est impossible, si on ne tient pas compte de cet élément, d'expliquer l'importance et l'étendue d'un mouvement qui faillit avoir des suites pareilles à celles de la Révolution française. « J'avais perdu mon héritage et le royaume d'Angleterre¹ », disait Richard II le soir du jour où sa présence d'esprit le sauva, et il avait raison. Pourquoi, en France, la Jacquerie fut-elle une vulgaire et impuissante émeute, comparée à la révolte anglaise ? Les causes en sont multiples, mais la principale est l'absence d'une classe de nomades de même espèce que celle d'Angleterre. Elle servit à unir tout le peuple ; elle dit à ceux du nord ce que pensaient ceux du midi, ce que souffraient et désiraient les uns et les autres, souffrances et désirs qui n'étaient pas identiques, mais il leur suffisait de savoir que tous avaient des réformes à demander. Aussi, quand on apprit que la révolte avait commencé, on se souleva de toute part, et il fut clair alors que chacun désirait un bien différent et que les troupes poursuivaient des buts divers ; seulement le fond de la querelle étant le même et tous voulant plus d'indépendance, ils marchaient ensemble et sans se connaître autrement que par l'intermédiaire des errants. En France, au contraire, pendant et après les guerres, la route appartient uniquement à des brigands pillards qui étaient nés ouvriers ou chevaliers. Des soldats, qui représentent la lie de la plus haute et de la plus basse classe, s'acharnent au dépouillement du reste de la société ; le chemin retentit du bruit des armures et le paysan se cache ; les troupes équipées pour la défense du sol attaquent sans scrupule tout ce qui est moins fort qu'elles et bon à piller ; quand on est de ce monde, on « se tourne français », comme dit Froissart, et on se tourne anglais selon l'intérêt du moment. Les errants que la loi anglaise menace des cepts sont d'une autre sorte et, quel que soit le nombre des brigands parmi eux, ils n'y sont pas en majorité ; le reste des paysans sympathise avec eux, au lieu de les redouter. Aussi la révolte anglaise ne fut-elle pas une entreprise désespérée ; elle fut conduite avec un sang-froid et un bon sens extraordinaires. Les insurgés montrent un sentiment calme de leur

1. Walsingham, *Historia anglicana*, sub a° 1381.

force qui nous saisit et qui saisissait bien plus encore les chevaliers demeurés dans Londres ; ce sont des gens qui marchent les yeux ouverts et qui, s'ils détruisent beaucoup, voudraient aussi réformer. Avec eux on peut s'entendre et traiter ; on violera le traité sans doute et la révolte finira par les supplices : mais, quoi qu'en disent les Communes et les lords réunis à Westminster, les nouveaux fers n'auront pas la ténacité des anciens et un grand pas vers une émancipation réelle aura été fait. En France, la bête de somme mal nourrie, mal traitée, rongée du harnais, s'en va branlant la tête, l'œil terne et le pas traînant ; ses ruades furieuses feront ajouter au fardeau qui l'écrase des poids nouveaux, et ce sera tout ; des siècles passeront avant qu'elle obtienne autre chose.

III. — LES PRÊCHEURS.

Si le *sentiment* de besoins et de désirs communs se répandait surtout grâce à cette foule d'ouvriers que nous trouvons en Angleterre sans cesse errants malgré les statuts, tout ce qui était *idée* était vulgarisé par une autre sorte de nomades, les prêcheurs. Gens du peuple eux aussi, ils avaient étudié ; il n'était pas nécessaire, comme nous l'avons vu, d'être riche pour suivre les cours à Oxford : les vilains même y envoyaient leurs enfants, et les Communes protestaient contre cette autre sorte d'émancipation, cet « *avancement par clergie* » ; mais elles protestaient en vain, et le roi répondait à leur requête peu libérale qu'il *s'adviserait* (1391) ¹. Quel était l'état du peuple, ces clercs le savaient ; ils connaissaient les misères du pauvre, c'étaient celles de leur père, de leur mère, d'eux-mêmes, et l'étude leur permettait de transformer en idées précises les aspirations vagues des travailleurs de la terre. Les premières ne sont pas moins nécessaires que les secondes à tout mouvement social important ; si toutes deux sont indispensables à la formation de l'outil, ce sont les idées qui en représenteraient la lame. Les prêcheurs nomades savaient l'affiler et ils étaient nombreux. Ceux que Wyclif envoya vulgariser ses doctrines, ses « simples prêtres », firent uniquement ce que d'autres faisaient avant eux ; ils les imitèrent et ne se bornèrent pas plus à exposer les théories peu démocratiques de leur maître que les frères men-

1. *Rotuli Parliamentorum*, tome III, page 294.

dians, amis de la révolution, ne s'en tenaient aux préceptes de l'évangile. Wyclif contribua à augmenter le corps de ces nomades ; les siens ne se distinguaient pas beaucoup des autres, et s'il rencontra facilement des clercs pour remplir le rôle qu'il voulait, c'est que beaucoup dans le royaume s'y trouvaient déjà préparés et n'attendaient que l'occasion. Tous, d'ailleurs, font une besogne pareille et courent le pays, attroupant les pauvres et les attirant par des discours où ils leur disent ce qu'ils aiment à entendre. On s'en aperçut bien lors de la révolte, et les ordonnances rendues alors disent clairement quelle redoutable influence était celle des prêcheurs errants. Leurs habitudes et leurs discours même y sont rapportés : ces mécontents ont l'aspect austère ; ils vont « de countée en countée, de ville en ville en certains habitz souz dissimulation de grant saintée¹. » Ils se passent naturellement des papiers ecclésiastiques dont les prédicateurs réguliers doivent être munis ; ils sont « saunz licence de Seint piere le pape ou des ordinaires des lieux, ou autre auctorité suffisante. » Ils ne prêchent pas seulement dans les églises ; ils recherchent les endroits publics, les marchés, tous les lieux où s'assemble la foule : « nemye soulement es esglises et cimitoirs, einz es marchés, feires et autres lieux publiques ou greindre congrégacion de poeple y est. » Et ce n'est pas de théologie qu'ils parlent volontiers ; c'est bien la question sociale qui, au fond, les préoccupe ; sur leurs lèvres le sermon religieux se fait harangue politique : « lesqueles personnes, » dit toujours l'ordonnance, « prêchent auxint de diverses matiers d'esclaundre pur discord et *discencion faire entre diverses estatz du dit roialme* sibien temporelx come espiritelx, en commocion du poeple, a grand péril de tout le roialme. » On les cite à comparaître devant l'autorité ecclésiastique, les ordinaires, mais ils n'ont garde de faire soumission et refusent « d'obéire à lours somonce et mandementz. » Que les shériffs et autres officiers royaux surveillent désormais avec soin ces prêcheurs errants et envoient en prison ceux qui ne seront pas en règle. On peut se faire une idée de leurs discours en se rappelant la célèbre harangue du prêtre John Ball², le type de ces orateurs

1. 5 Ric. II, st. 2, ch. 5.

2. On l'a souvent considéré comme un Wyclifite ; mais, de même que beaucoup de ses pareils, il ne partageait pas toutes les idées du maître et en avait d'autres, de son côté, qui lui étaient propres ; ainsi, suivant lui, les enfants naturels ne pouvaient aller au ciel.

ambulants. Certainement, dans la phrase latine de la *Chronique d'Angleterre*, ses pensées prennent une forme trop solennelle et trop correcte, mais tout ce qu'on sait des sentiments de la multitude en confirme si bien la substance que le fond du discours n'a pu différer de celui que le chroniqueur nous a transmis. C'est un dicton populaire qui lui sert de texte¹, et il le développe de cette façon : « Au début, nous avons été créés tous pareils ; c'est la tyrannie d'hommes pervers qui a fait naître la servitude, en dépit de la loi de Dieu ; si Dieu avait voulu qu'il y eût des serfs au commencement du monde, il aurait dit qui serait serf et qui serait seigneur. » Ce qui le rend fort, c'est qu'il puise ses meilleures armes dans la Bible ; il en appelle à leurs bons sentiments, à leur vertu, à leur raison ; il montre que la parole divine est d'accord avec leur intérêt ; ils seront « pareils au bon père de famille qui cultive son champ et détruit les mauvaises herbes... » La multitude enthousiaste lui promettait de le faire archevêque et chancelier de ce royaume où il comptait voir pour tous « liberté égale, grandeur égale, puissance égale, » mais il fut pris, traîné, pendu, décapité et coupé en quartiers.

IV. — LES FRÈRES MENDIANTS.

Beaucoup de ces orateurs audacieux étaient des frères mendiants. Il ne faut pas que les amusantes satires de Chaucer nous empêchent de voir dans cet ordre autre chose que d'impudents et lascifs vagabonds, à la fois impies, superstitieux et rapaces. On connaît ce portrait célèbre :

1. Whanne Adam dalfe and Eve span
Who was thanne a gentil man ?

Continuansque sermonem inceptum, nitebatur, per verba proverbii quod pro themate sumpserat, introducere et probare, ab initio omnes pares creatos a natura, servitutem per injustam oppressionem nequam hominum introductam, contra voluntatem Dei ; quia si Deo placuisset servos creasse, utique in principio mundi constituisset quis servus, quisve dominus futurus fuisset ... monuit ut essent viri cordati, et more boni patrisfamilias excolentis agrum suum, et extirpantis ac rescantis noxia gramina quæ fruges solent opprimere (*Chronicon Angliæ*, 1328-1388 ; édition Thompson, 1874, 8°).

Cf. ces vers d'une pièce française antérieure (cités dans le Discours sur l'état des lettres au XIV^e siècle, *Histoire littéraire de la France*, tome XXIV) :

Nus qui bien face n'est vilains
Mès de vilonie est toz plains
Hauz hom qui laide vie maine
Nus n'est vilains s'il ne vilaine.

« C'était le bien aimé et le familier des franklins de tout le pays — et aussi des femmes de qualité de la ville... — Ses façons à confesse étaient pleines de douceur — et son absolution était remplie de charmes. — On le trouvait coulant sur le chapitre des pénitences, — partout où il savait que la pitance serait bonne ; — car les cadeaux à un ordre pauvre — sont la marque de la contrition parfaite — Toutes les tavernes de toutes les villes lui étaient familières — et tous les aubergistes et les gaies servantes¹. »

Au temps de Chaucer, beaucoup de frères étaient ainsi, mais il y avait des exceptions. Je ne parle pas seulement de ceux, bien rares au XIV^e siècle, qui continuaient les traditions de l'ordre, vivant parmi les pauvres, pauvres comme eux, et de plus expérimentés, dévoués, compatissants : celui de Chaucer, au contraire, craignait de fréquenter « a lazer or a beggere » et d'avoir affaire « with such poraille. » Mais même parmi ceux qui vivaient en dehors de la règle, il y en avait dont les pensées, quelque dangereuses qu'elles fussent, étaient moins basses. Je parle des frères qu'on pouvait confondre avec les simples prêtres de leur ennemi Wyclif et qui étaient sûrement compris avec eux dans le statut de 1382. Il est certain que beaucoup de frères, dans leur carrière nomade, prêchèrent, comme le prêtre John Ball, dans les carrefours et les marchés, les doctrines nouvelles d'émancipation. Aussi, seuls de tout le clergé, ils gardent, au moment de la révolte, une certaine popularité ; et les chroniqueurs monastiques, leurs ennemis naturels, étalent complaisamment dans leurs récits ce nouveau grief contre les ordres détestés². Langland, qui maudit

1. Ful wel biloved and familiar was he
 With frankleyns overal his cuntre
 And eeke with worthi wommen of the toun ;

 Ful sweetly herde he confessioun
 And plesaunt was his absolucioun
 He was an esy man to yeve penance
 Ther as he wiste to han good pitance
 For unto a povre ordre for to geve
 Is signe that a man is wel i-schreve, etc.

 He knew wel the tavernes in every toun
 And every ostiller or gay tapstere.

(*Prologue of the Canterbury Tales*, éd. Morris, t. II, p. 8.)

2. Jack Straw, d'après la confession que rapporte de lui son contemporain,

la révolte, maudit aussi les frères pour y avoir pris part. C'est Envie qui leur a dit à l'oreille : étudie la logique et le droit et les rêves creux des philosophes et va de village en village prouver que tous les biens doivent être en commun :

..... and prouen hit by seneca
That alle thyng vnder heuene ouhte to beo in comune 1.

Toujours armé de bon sens, Langland déclare net qu'il en a menti l'auteur de ces théories subversives : « non concupisces rem proximi tui, » dit la Bible. Jadis la vie des frères fut exemplaire ; Charité habitait parmi eux : c'était au temps de saint François².

Et en effet, quelle sainte mission leur avait donnée leur fondateur. Grossièrement vêtus, nu-pieds et mal nourris, ils devaient aller dans les villes chercher, au fond des faubourgs, les abandonnés. Toutes les misères, toutes les laideurs hideuses de l'être humain devaient appeler leur sympathie et le bas peuple, en revanche, allait les aimer et les vénérer comme des saints. Eccleston³ raconte qu'un frère mineur mit une fois, sans permission, ses sandales pour aller à matines. Il rêva ensuite qu'il était

le moine Walsingham, n'aurait voulu conserver d'autres religieux sur terre que les frères mendians : « Soli mendicantes vixissent super terram qui sufficissent pro sacris celebrandis aut conferendis universae terrae » (*Historia anglicana*, 1867-9, 3 vol. 8°, tome II, page 10). Le même Walsingham fait des désordres des frères un tableau qui est comme une suite de malédictions : « Qui [ordines] suae professionis immemores, oblitii sunt etiam ad quid ipsorum ordines instituti sunt : quia pauperes et omnino expeditos a rerum temporalium possessionibus, eorum leges, viri sanctissimi, eos esse ideo voluerunt, ut pro dicenda veritate non haberent quod amittere formidarent. Sed jam possessionatis invidentes, procerum crimina approbantes, commune vulgus in errore foventes, et utrorumque peccata commendantes, pro possessionibus acquirendis, qui possessionibus renunciaverant, pro pecuniis congregandis, qui in paupertate perseverare juraverant dicunt bonum malum et malum bonum, seducentes principes adulationibus, plebem mendaciis et utrosque secum in devium pertrahentes » (*ibid.*, p. 13). Walsingham ajoute qu'un proverbe familier de son temps était celui-ci : « Hic est frater, ergo mendax ».

1. *The vision of William concerning Piers the Plowman*, édition Skeat, texte C. *passus XXVIII*, vers 274.

2. *Ibidem*, *passus XVII*, vers 352.

3. Thomas d'Eccleston, auteur du *Liber de adventu minorum in Angliam* (publié par Brewer dans ses *Monumenta franciscana*), vit la période la plus florissante des ordres moindres. Son livre est d'une naïveté extrême et abonde en récits de visions et de faits merveilleux. La vision dont il est question ici se trouve à la page 28 des *Monumenta*.

arrêté par des voleurs qui criaient : à mort ! à mort ! — « Mais je suis un frère mineur, » disait-il, sûr d'être respecté. — « Tu mens, car tu n'es pas nu-pieds. » Saint François n'aurait pas voulu que ses religieux fussent lettrés ; on le lui a injustement reproché. Il proscrivait avec sagesse ces subtiles recherches théologiques et métaphysiques qui absorbaient sans utilité la vie des grands clercs. Assez d'autres s'y livreraient toujours ; ce qu'il voulait lui, c'était envoyer par le monde un peuple de missionnaires qui se dévoueraient matériellement, physiquement, au bien des corps et des âmes de tous les délaissés. Ainsi compris, le désintéressement était bien plus absolu, la servitude plus volontaire et l'effet sur les masses plus grand. Pour elles, la subtilité des docteurs n'était pas nécessaire et l'exemple frappant de la misère du consolateur était la meilleure des consolations. Avant tout, il fallait tuer l'orgueil de l'apôtre et que la grandeur de ses mérites ne fût apparente qu'à Dieu seul. Quand le cœur s'est épuré à ce point, il sait suffisamment ce qu'est la vie et ce qu'est le bien pour être éloquent ; l'étude des *Sommes* les plus en réputation devenait inutile. Mais trop de dangers entouraient cette fondation sublime et le premier était précisément la science : « Charles l'empereur, disait le saint, Roland et Olivier et tous les paladins et tous les hommes forts dans les batailles ont poursuivi à mort les infidèles et à grand'peine et grand labeur ont remporté leurs mémorables victoires. Les saints martyrs sont morts en luttant pour la foi du Christ. Mais il y a, de nos jours, des gens qui par le simple récit des exploits des héros cherchent gloire et honneur parmi les hommes. Ainsi en est-il parmi vous qui se plaisent davantage à écrire et à prêcher sur les mérites des saints qu'à imiter leurs travaux ¹. »

La popularité des frères fut immense et il se trouva bientôt qu'ils avaient accaparé l'Angleterre ² ; ils étaient tout dans la

1. Saint François fit cette réponse-là à un novice qui voulait avoir un psautier, et il ajoutait d'un esprit assez mordant : « Postquam habueris Psalterium, voles habere Breuiarium, et postquam habueris Breuiarium sedebis in cathedra velut magnus Prelatus : et dices fratri tuo : frater affer mihi Breuiarium ! » (*Speculum vitæ B. Francisci et sociorum eius ; opera fratris G. Spoelberch. Anvers, 1620, 1^{re} partie, chap. IV.*)

2. Il y avait à peine trente ans que ces frères avaient paru en Angleterre qu'ils y possédaient déjà 49 couvents (*Monumenta Franciscana*, édition Brewer. Londres, 1858, 8^e, page 10).

religion¹. Par une contradiction singulière, leur pauvreté leur avait attiré les richesses, et leur abnégation la puissance; les masures où ils logeaient d'abord étaient devenues de somptueux monastères avec des chapelles grandes comme des cathédrales; les riches s'y faisaient ensevelir dans des tombeaux ciselés avec les derniers raffinements du gothique fleuri. Leurs apologistes du xv^e siècle racontent avec admiration que dans leur belle bibliothèque de Londres, il y avait une tombe ornée de quatre archanges²; que leur église avait trois cents pieds de long, quatre-vingt-quinze de large et soixante-quatre de haut, que toutes les colonnes étaient de marbre et tout le pavé aussi. Les rois et les princes avaient enrichi cet édifice; les uns avaient donné les autels, d'autres les stalles; Edouard III répare, « pour le repos de l'âme de la très illustre reine Isabelle enterrée dans le chœur³, » la grande verrière du milieu abattue par le vent; Gilbert de Clare, comte de Gloucester, donne vingt troncs d'arbre de sa forêt de Tonebridge. Les riches marchands, le maire, les aldermen suivent l'exemple. On inscrit sur les vitraux les noms des donateurs, et Langland de s'indigner et de rappeler le précepte évangélique : que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite. Nous n'en apprenons pas moins que le troisième vitrail de l'ouest avait été donné par Gautier Mordon, marchand de morue salée, *stokefyschmonger* et maire de Londres. La deuxième fenêtre du sud est due à Jean de Charlton, chevalier, et à sa femme; leurs armes y figurent; la quatrième à Gautier de Gorst, marchand pelletier de Londres, la quinzième au comte de Lancastre; la quatrième à l'ouest provient « du produit de

1. Voir la *Defensionem curatorum contra eos qui privilegiales se dicunt* (4^e, sans date, 1475 ?), discours prononcé en 1357 par Richard Fitz-Ralph, archevêque d'Armagh, et où sont dénoncés les empiètements successifs des frères mendiants au détriment des curés et autres ecclésiastiques.

2. *Monumenta franciscana* ut supra; pages 514 et suivantes. Cette bibliothèque avait été fondée par le célèbre maire Richard Whittington.

3. Il y avait dans la même église le cœur de la reine Eléonore, mère d'Édouard I^{er}. En rapportant qu'il y fut déposé, le moine Rishanger, un contemporain, fait la cruelle remarque suivante, que Walsingham ne manque pas de reproduire dans son *Historia anglicana* (sub anno 1291-2) : « Sepultum est itaque corpus ejus in monasterio Ambresburiae, cor vero Londoniis, in ecclesia fratrum minorum; qui sicut et cuncti fratres reliquorum ordinum aliquid de corporibus quorumcumque potentium morientium sibi met vendicabant, more canum cadaveribus assistentium, ubi quisque suam particulam avidè consumendam expectat. »

diverses collectes, et c'est ainsi qu'elle ne porte pas de nom¹. » On dresse aussi d'interminables listes des cardinaux, des évêques, des rois qui ont appartenu à l'ordre, sans oublier même « *personæ quædam valentes in sæculo* », ce qui est d'une vanité bien mondaine. Enfin ils signalent les morts qui à l'instant suprême ont revêtu leur habit : « Frère sire Roger Bourne, chevalier, enterré à Norwich en costume de frère, 1334². » On voit que les proportions sont renversées ; autant le saint avait exigé de modestie, autant on va trouver d'orgueil ; les défauts que leur reproche Chaucer se glissent parmi eux ; ils deviennent intéressés, avides, rapaces ; on leur demandait des miracles d'abnégation et voilà au contraire en eux des prodiges d'égoïsme. Ce n'est plus la religion, c'est leur ordre qu'il faut protéger ; nous avons vu que plusieurs se mêlent des questions sociales ; les autres ne prêchent plus en faveur du Christ, ils prêchent en leur faveur ; le revirement est complet ; tous puisent à pleines mains dans le trésor de bonnes œuvres amassé par leurs premiers apôtres et le dépensent follement. Le respect de la multitude diminue ; leur renom de sainteté s'affaiblit ; ils jettent dans l'autre plateau de la balance tant de fautes et de désordres qu'il devient prépondérant. Et que restait-il désormais ? la superstition remplace les pratiques saintes ; ils ont appris la métaphysique, et c'est cependant un matérialisme grossier qui vient masquer l'idéal surhumain de François d'Assise : l'attouchement de leur habit vaut une bonne action ; on s'en revêt à son lit de mort et les démons prennent la fuite³ ;

1. On pense quel triomphe ce devait être pour les Wyclifistes de reprocher aux frères toutes ces splendeurs mondaines. Wyclif y revient sans cesse : « *freres bylden mony grete chirchis and costily waste housis, and cloystris as hit were castels, and that withoute nede ... grete housis make not men holy, and onely by holynesse is god wel served* » (*Select English works*, t. II, p. 380).

2. *Monumenta franciscana*, page 541.

3. Isti fratres prædicant per villas et forum
 Quod si mortem gustet quis in habitu minorum
 Non intrabit postea locum tormentorum,
 Sed statim perducitur ad regna cælorum.

Et si c'est un pauvre qui demande la sépulture dans leurs églises privilégiées :
 Gardianus absens est, statim respondetur
 Et sic satis breviter pauper excludetur.

(Satire du XIV^e siècle publiée par Th. Wright : *Political poems and songs from Edward III to Ric. III*, 1859, 2 vol. 8°, t. I, pp. 256-7.)

Wyclif dit de même : « *Thei techen lordis and namely ladies that if they dyen in Fraunceys habite, thei schulle nevere cum in helle for vertu therof.* » *Select English works*, édition Arnold, tome III, page 382.

c'est une cuirasse sans défaut ; des visions sans nombre qu'ils ont eues leur ont révélé tous ces articles d'une foi nouvelle. La sainteté de l'institution et l'indignité d'un grand nombre de représentants font qu'on les vénère et qu'on les déteste à la fois ; si méprisable que soit l'homme, on n'est pas assuré qu'il n'ait pas les clefs du ciel et dans le sentiment qu'on a pour lui se mêlent le respect et la crainte. Ainsi les poètes rient des frères et les conteurs populaires les bafouent¹, mais le peuple voit en eux ses protecteurs et ses alliés dans ses révoltes, et cependant les poursuit dans les rues à coups de pierres. Il leur arrache leurs habits et saccage leurs maisons « à l'instigation de l'esprit malin, » et cela en divers lieux² dans le royaume ; il faut, en 1385, une proclamation du roi pour les protéger. Ils gardent leur assurance ; on les bénissait au temps de leurs bonnes actions ; maintenant ils parlent beaucoup et se font craindre ; ils parlent haut, c'est du pape seul qu'ils relèvent ; ils peuvent aller sans courber la tête ; leur puissance est indépendante ; ils sont devenus une Eglise dans l'Eglise. A côté du curé qui prêche et confesse dans sa paroisse, on trouve le frère errant qui prêche et confesse partout ; sa présence universelle est une source de conflits ; le curé se voit abandonné, le religieux nomade apporte l'inconnu, l'extraordinaire, et c'est à lui que tout le monde court. Il dépose sa besace et son bâton et

1. Preste ne monke ne yit chanoun
 Ne no man of religioun
 Gyfen hem so to devocioun
 As done thes holy frers.
 For summe gyven ham chyvalry,
 Somme to riote and ribaudery
 Bot ffers gyven ham to grete study
 And to grete prayers.

Après ces strophes ironiques vient un réquisitoire formel très détaillé (*Political poems and songs*, édition Wright, t. 1, p. 263).

2. « En le mesme temps (20 Ed. II) les freres prechours se mistrent à le fuite pur ceo qe ils se doterent estre maubailiz et destrutz, pur ceo qe le comunalte les avoyent mult encountre queor (cœur) pur lour orgelousse port, qu'ils ne se porteient come freres duissent. » (*Croniques de London*, Camden Society, page 54.)

« Sciat is quod intelleximus qualiter aliqua personæ de Regno nostro Angliæ, per instigationem maligni spiritus ... faciunt et in dies facere nituntur dampna et scandala dilectis nobis in Christo, Religiosis viris Fratribus de ordine minorum ... moventes populum nostrum in aperto et in secretis contra eos, ad destruendum domos dietorum fratrum, dilacerando habitus eorum super eos, et aliquos verberando et male tractando contra pacem nostram ... » (Proclamation de Richard II en 1385. Rymer, *Fœdera*, édition de 1704, t. VII, p. 458.)

commence à discourir : son langage est celui du peuple ; la paroisse entière est présente ; il s'occupe des biens éternels et aussi des biens de la terre, car la vie laïque lui est familière et il peut donner des conseils appropriés. Mais ses doctrines sont parfois suspectes : « Ces faux prophètes, dit, non pas Wyclif, mais le concile de Saltzbourg (1386), par leurs sermons pleins de fables, séduisent souvent l'âme de leurs auditeurs ; ils se jouent de l'autorité des curés¹. » Quelle puissance pouvait résister ? la marée montait et renversait les digues ; l'excellent devenait le pire, « corruptio optimi pessima, » et le vieil axiome se trouvait vérifié à la lettre. Toutes les classes de la société ont des griefs contre eux, les seigneurs, les évêques, les moines, les réformés de Wyclif et les gens du peuple ; eux cependant gardent leur place ; on les retrouve partout à la fois, dans la cabane et dans le château, quêtant chez le riche et frappant aussi à la porte du pauvre ; ils s'asseyent à la table du seigneur qui les traite avec respect ; chez lui, ils jouent le rôle de religieux à la mode ; ils intéressent, ils plaisent. Wyclif les montre qui aiment à parler « devant les lords et à s'asseoir à leur table... à être aussi les confesseurs des lords et des ladies². » Ils font songer aux abbés de cour d'une époque

1. « Quia religiosos, præcipue fratres mendicantes, decet puritatem omnimodam in suis actibus observare : quoniam tamen ... tamquam pseudo-prophete fabulosis prædicationibus audientium animos plerumque seducunt. Et quamquam invitis ipsarum ecclesiarum rectoribus, ipsi fratres, nisi per eosdem rectores vocati sed invitati ad hoc fuerint, de jure non audeant nec debeant prædicare ; volumus tamen quod dicti rectores ipsos invitent vel admittant, nisi de proponendo verbum Dei a suis superioribus licentiam habeant, et de illa saepe dictis rectoribus faciant plenam fidem. » (Labbe, *Sacrosancta Concilia*, édition de Florence, t. XXVI, col. 730.)

2. To speke bifore lordis and sitte at tho mete with hom ... also to be confessours of lordis and ladies. (*Select english works of John Wyclif*, édition T. Arnold ; Oxford, 1869, 3 vol. 8°, t. III, p. 396.) Langland, dans sa *Vision de Piers Plowman*, leur fait les mêmes reproches. On lit encore dans un autre traité : « Thei geten hem worldly offis in lordis courtis, summe to ben conseilours and reuleris of werris and also to ben chamberleyus to lordes and ladies. » (Traité récemment publié par M. F. D. Matthew : *Unprinted works of Wyclef* ; Early English Text Society ; la plupart des pièces composant ce recueil sont seulement attribuées à Wyclif.)

Gower fait aussi aux frères ces mêmes reproches :

Nec rex nec princeps nec magnas talis in orbe est

Qui sua secreta non fateatur eis :

Et sic mendici dominos superant, et ab orbe

Usurpant tacite quod negat ordo palam.

(*Poema quod dicitur Vox Clamantis*, édition Coxe, 1850, 4°, page 228.)

moins reculée. D'un autre côté, on les voit exercer dans les villages où ils font leurs tournées les métiers les plus divers, ils ajoutent à leur besace de quêteurs des provisions de fil, d'aiguilles, d'onguents, dont ils font commerce : on les chansonne, ils continuent et tout le monde rit :

« Ils vagabondent d'ici, delà — et vendent toute sorte de mercerie, — comme s'ils étaient de vrais colporteurs ; — ils vendent des bourses, des épingles et des couteaux — et aussi des ceintures, des gants pour les filles et pour les femmes¹. »

Entre le scepticisme du siècle et sa crédulité aveugle la superstition fleurit. Les frères ont imaginé de vendre au détail les mérites de leur congrégation. Elle est si nombreuse et prie si dévotement qu'elle a un surplus d'oraisons et croit bien faire d'en distribuer le bénéfice. Les frères parcourent les villages, escomptant cette richesse invisible et vendant aux âmes pieuses, sous le nom de *Lettres de fraternité*, des bons sur le ciel. A quoi servent ces parchemins, demandait-on aux frères ? Ils donnent une part dans les mérites de tout l'ordre de saint François. A quoi sont-ils bons, demandait-on à Wyclif ? « Beaucoup de gens pensent qu'on en peut bien couvrir les pots à moutarde². »

Quoi qu'il en soit, le frère était une des figures les plus répandues de cette population mêlée qui hantait la grande route ; prêcheurs ou quêteurs, saints ou charlatans étaient sans cesse en chemin, coudoyant une autre sorte de voyageurs, d'un aspect tout pareil et souvent membres du même ordre, les *pardonneurs* ou vendeurs d'indulgences.

1. Thai wandren here and there
And dele with dyvers marcerye,
Right as thai pedlers were.
Thai dele with purses, pynnes and knyves
With gyrdles, gloves, for wenches and wyves.
(*Political poems and Songs* : éd. Wright, t. I, p. 263.)

De même dans Chaucer :

His typet was ay farsud ful of knyfes
And pynnes, for to yive faire wyfes

Et mieux encore dans un des traités publiés par M. F. D. Matthew (*ut supra*) :

« Thei becomen pedderis, berynge knyues, pursis, pynnys and girdlis and spices and sylk and precions pellure and forrouris for wymmen, and therto smale gentil hondis, to get love of hem. »

2. « ... Bi siche resouns thinken many men that thes lettris mai do good for to covere mostard pottis. » (*Select English works*, t. III, p. 381.)

V. — LES PARDONNEURS.

Indulgence au début signifiait simplement commutation de peine. Les pénitences infligées pour les péchés commis étaient longues : il fallait jeûner et se mortifier pendant des mois et des années. On permit aux fidèles de transformer ces interminables châtimens en des expiations plus courtes. Ainsi un clerc pouvait échanger un an de pénitence contre trois mille coups de fouet, avec récitation d'un psaume à chaque centaine¹. Les laïques, qui en avaient le choix, préférèrent fréquemment un paiement en argent et ces sommes étaient en général bien employées. Nous les avons vues servir à l'entretien des ponts et des routes ; on les utilisait aussi en reconstruisant les églises, en secourant les malades d'un hôpital et en subvenant aux frais d'une foule d'entreprises d'intérêt public. La totalité des peines était remise par une indulgence plénière ; ainsi Urbain II, au concile de Clermont, en accorda une à tous ceux qui, par dévotion pure et non pour conquérir du butin ou de la gloire, iraient à Jérusalem combattre les infidèles. Plus tard, on les distribua avec moins de réserve et les pardonneurs se chargèrent de les colporter au loin.

Le nom de ces êtres bizarres, dont le caractère est propre au moyen âge à un plus haut degré encore que celui des frères, ne rappelle-t-il pas le rire pétillant de Chaucer, et son amusante peinture ne revient-elle pas à la mémoire ? Son pardonneur se décrit lui-même :

« Mes maîtres, dit-il, quand je prêche dans les églises — je

1. D'après Hardy : *Registrum Palatinum Dunelmense*, Introduction.

Théodore, archevêque de Cantorbéry, au IX^e siècle, dressa une sorte de tarif de ces échanges : « Pro uno mense quem in pane et aqua pœnitere debet psalmos mille ducentos flexis genibus decantet. » — « Item alio modo, duodecim triduanæ singulæ cum psalteriis tribus impletis et cum palmatis trecentis per singula psalteria excusant vnius anni pœnitentiam. » — « Centum solidi dati in eleemosynam annum excusant. » (*Theodori archiepiscopi Cantuariensis Pœnitentiale*, dans la *Patrologie* de Migne, tome XCIX, col. 938 et 940.)

Halitgarius, aussi au IX^e siècle, s'occupa de dresser des tables de pénitences : « Pro uno mense, quem in pane et aqua jejulare debet, psalmos mille ducentos genibus flexis, vel sine genuum flexione mille DLXXX psalmos decantet. » Il ajoute qu'on continue de même, s'il y a lieu, pour toute la première année de pénitence, soit 20,160 psaumes à chanter si on ne se met pas à genoux (*Halitgarii Episcopi Cameracensis liber pœnitentialis*, dans la *Patrologie* de Migne, t. CV, col. 706).

m'efforce de faire des phrases majestueuses, — et je les lance à toute volée, sonores comme un carillon, — car je sais par cœur tout ce que j'ai à dire ; — mon thème est toujours et a toujours été : — la racine de tous les maux, c'est l'avarice¹. »

En chaire, il se penche à droite, à gauche, il gesticule, il bavarde ; ses bras remuent autant que sa langue ; c'est merveille de le voir, merveille de l'ouïr :

I stonde lik a clerk in my pulpit,
 And whan the lewed poeple is doun i-set,
 I preche so as ye have herd before,
 And telle hem an hondred japes more.
 Than peyne I me to strecche forth my necke,
 As doth a dowfe syttyng on a berne ;
 Myn hondes and my tonge goon so yerne
 That it is joye to se my businesse².

On ne s'est guère occupé de savoir si le type de personnages ainsi faits n'était pas quelque peu imaginaire et si l'exercice de leur métier était autorisé par l'Église et soumis à des règlements. La recherche des textes de cette espèce montrera une fois de plus la merveilleuse exactitude des peintures de Chaucer ; si malicieuses, si piquantes qu'elles soient lorsqu'il s'agit du pardonneur, elles ne renferment pas un trait qu'on ne puisse justifier par des lettres émanées d'une chancellerie papale ou épiscopale³. Ces *questores* ou *questiarii* étaient (et c'est Boniface IX qui parle⁴) tantôt des clercs séculiers et tantôt des frères, mais d'une

1. Lordyngs, quod he, in chirches whan I preche,
 I peyne me to have an hauteyne speche,
 And ryng it out as lowd as doth a belle,
 For I can al by rote whiche that t telle.
 My teeme is alway oon, and ever was
 Radix omnium malorum est cupiditas.

2. *The prologe of the Pardoner*, édition Morris.

Frate Cipolla était également fort éloquent : « Era questo frate Cipolla di persona piccolo, di pelo rosso e lieto nel viso ; e il miglior brigante del mondo : e oltre a questo, niuna scienza avendo, si ottimo parlatore e pronto era, che chi conosciuto non l'avesse, non solamente un gran rettorico l'avrebbe stimato, ma avrebbe detto esser Tullio medesimo, o forse Quintiliano : e quasi di tutti quegli della contrada era compère o amico o benivogliente. » (*Décameron*, journée VI, nouvelle X.)

3. V. *Chaucer's pardoner and the Pope's pardoners*, by J. J. Jusserand. London, Chaucer Society, 1882, 8°. Dans cet essai, la question des pardonneurs est traitée avec plus de détail qu'il n'a été possible de le faire ici.

4. *Annales Ecclesiastici*, t. VII, p. 525 de la suite de Raynaldus, année 1390.

impudence extrême. Ils se passaient de licence ecclésiastique et s'en allaient de bourgade en bourgade, eux aussi, en véritables colporteurs, montrant leurs reliques et vendant leurs pardons. C'était un métier lucratif et la concurrence était grande; le succès des pardonneurs autorisés avait fait sortir de l'école ou du prieuré une foule de pardonneurs intéressés, avides, aux yeux brillants, comme dans les *Canterbury Tales*¹, véritables vagabonds, coureurs de grands chemins, qui n'ayant rien à ménager faisaient hardiment leur métier d'imposteurs. Ils en imposaient, parlaient fort et déliaient sans scrupule sur la terre tout ce qui pouvait être lié dans le ciel. Cela n'allait pas sans de grands bénéfices; le pardonneur de Chaucer gagne cent marcs par an, et c'est naturel, puisque n'ayant demandé d'autorisation à personne il ne rendait de comptes à personne et gardait tous les gains pour lui. Dans son langage mesuré, le pape nous en apprend aussi long que le poète et il semble qu'il veuille recommencer, trait pour trait, la peinture du vieux conteur. D'abord, nous dit la lettre pontificale, ces pardonneurs jurent qu'ils sont envoyés par la cour de Rome : « Certains religieux, qui appartiennent même aux divers ordres mendiants, et quelques clercs séculiers, parfois avancés en grade, affirment qu'ils sont envoyés par nous ou par les légats ou les nonces du siège apostolique, et qu'ils ont reçu mission de traiter certaines affaires... de recevoir de l'argent pour nous et l'Église romaine et courent le pays sous ces prétextes². » C'est de Rome en effet que vient le personnage de Chaucer, et c'est contre l'avarice qu'il parle toujours :

« ... un gentil pardonneur — ... venu tout droit de la Cour de Rome... — Je ne prêche rien que par convoitise... — Quoi donc, pendant que je peux discourir — et gagner or et argent pour mes sermons, — j'irais, de plein gré, vivre de misère? — Non, non³ ! »

1. Suche glaring eyghen hadde he as an hare.

2. *Annales Ecclesiastici*, ut supra, Lettre de Boniface IX en 1390.

3. a gentil Pardoner

That streyt was comen from the court of Rome

I preche no thing but for coveityse.

What, trowe ye whiles that I may preche

And wyne gold and silver for I teche

That I wil lyve in povert wilfully :

Nay nay.

(Prologue des *Canterbury Tales* et prologue du Pardonneur.)

« C'est ainsi, continue le pape, qu'ils proclament, devant le peuple fidèle qui n'est pas sur ses gardes, les autorisations réelles ou imaginaires qu'ils ont reçues ; et abusant irrévérencieusement de celles qui sont réelles en vue d'un gain infâme et odieux, comblent impudemment la mesure, s'attribuant des autorisations de cette espèce fausses et imaginaires. »

Que nous dit le poète ? Que le charlatan a toujours de belles choses à montrer, qu'il sait éblouir les simples, qu'il a des parchemins plein son sac avec des sceaux respectables, vrais ou faux sans doute ; que le peuple regarde et admire, que le curé enrage et se tait :

« Je déclare d'abord d'où je viens, — puis j'exhibe toutes mes bulles, l'une après l'autre. — Le sceau de notre seigneur le pape, sur ma patente, — je montre d'abord pour sauvegarder ma personne, — que nul homme prêtre, ou clerc, n'ait la hardiesse — de me troubler dans ma sainte mission chrétienne ; — alors je raconte mes histoires... — Je dis aussi quelques mots latins — pour donner de la saveur à mon prêche — et pour éveiller la ferveur¹. »

Et ce « turpem et infamem quæstum » dont le pontife fait mention n'est pas oublié :

« Maintenant, mes amis, que Dieu pardonne vos fautes — et vous garde du péché d'avarice ; — mes saintes indulgences vont vous curer tous, — si vous faites offrande de nobles ou d'esterlings — ou bien de cuillers d'argent, de broches, ou d'anneaux. — Courbez la tête sous cette bulle sacrée². »

1. First I pronounce whennes that I come
And thanne my bulles schewe I alle and some ;
Oure liege lordes seal upon my patent
That schewe I first my body to warent,
That no man be so hardy, prest ne clerk,
Me to destourbe of cristes holy werk.
And after that than tel I forth my tales.
Bulles of popes and of cardynales,
Of patriarkes, and of bisshops, I schewe,
And of Latyn speke I wordes fewe
To savore with my predicacioun,
And for to stere men to devocioun.
2. Now, good men, God foryeve yow your trespas
And ware yow fro the synne of avarice.
Myn holy pardoun may you alle warice
So that ye offren noblis or starlinges,
Or elles silver spones, broches or rynges,
Bowith your hedes under this holy bulle.

La lettre apostolique reprend : « Pour n'importe quelle petite somme d'argent insignifiante, ils étendent, non pour les pénitents, mais pour ceux d'une conscience endurcie qui persistent dans leur iniquité, le voile d'une absolution menteuse, remettant (pour parler comme eux) des délits horribles, sans qu'il y ait eu contrition, ni accomplissement d'aucune des formes prescrites. » C'est aussi ce qu'avoue le pardonneur de Chaucer :

« Je vous absous de ma pleine autorité, — si vous faites offrande, et je vous rends blancs et purs comme à votre naissance. — C'est notre hôte, je pense, qui va commencer — car il est plus que tous enfoncé dans le crime. — Avance, sire hôte, et fais le premier ton offrande — et tu baiseras toutes les reliques, — oui, et pour un groat, allons, déboucle ta bourse¹. »

Qui n'a vu, dans les fêtes de village, les marchands de remèdes qui guérissent tous les maux et font cesser toutes les douleurs ? Les certificats abondent autour de la boutique ; il semble que tous les gens illustres qui soient au monde aient déjà bénéficié de la découverte ; au reste s'adresse maintenant le vendeur. Il gesticule, il s'anime, se penche en avant, a le ton grave et la voix forte. Les paysans se pressent autour, la bouche béante, l'œil inquiet, incertains si l'on doit rire ou s'il faut avoir peur, et finissant par prendre confiance. Ils tirent leur bourse d'un air gauche ; leur large main s'embarrasse dans leur habit neuf ; ils tendent leur pièce et reçoivent la médecine, et leur œil qui brille et leur physionomie indécise disent assez que la malice et le sens pratique habituel font ici défaut, que ces âmes fort rusées, invincibles dans leur domaine propre, sont la victime de tous, en pays inconnu. Le vendeur s'agite, et, aujourd'hui comme autrefois, triomphe de

1. Thay wol come up and offre in Goddes name
 And I assoile hem by the auctorité
 Which that by bulle was i-graunted me

 I yow assoile by mynⁿheyh power,
 If ye woln offre, as clene and eek as cler
 As ye were born.

 I rede that oure hoste schal bygynne
 For he is most envoliped in synne
 Com forth, sire ost, and offer first anoon,
 And thou schalt kisse the reliquis everichoon
 Ye for a grote, unbocle anone thi purse.

l'indécision au moyen d'interpellations directes. Les deux scènes sont semblables.

On conçoit que ces pardonneurs de circonstance avaient peu de scrupules et savaient profiter de ceux des autres. Ils relevaient leurs clients de tous les vœux possibles, remettaient toutes les peines, pour de l'argent. Plus il y avait d'interdictions, d'empêchements, de pénitences imposées, plus leurs affaires prospéraient ; ils passaient leur vie à défaire ce que le véritable clergé faisait, et cela sans profit pour personne que pour eux-mêmes. C'est encore le pape qui nous le dit : « Moyennant une faible compensation, ils vous relèvent des vœux de chasteté, d'abstinence, de pèlerinage outre-mer, à Saint-Pierre et Saint-Paul de Rome ou à Saint-Jacques de Compostelle et autres vœux quelconques. » Ils permettent aux hérétiques de rentrer dans le sein de l'Eglise, aux enfants illégitimes de recevoir les ordres sacrés ; ils lèvent les excommunications, les interdits ; bref, comme leur puissance vient d'eux seuls, rien ne les force d'y mettre une limite et ils se la donnent complète et sans restriction ; ils ne reconnaissent pas de supérieurs et remettent ainsi les peines petites et grandes. Enfin ils affirment que « c'est au nom de la Chambre apostolique qu'ils perçoivent tout cet argent, et cependant on ne les voit jamais en rendre aucun compte à personne : Horret et merito indignatur animus talia reminisci. »

Ils allaient encore plus loin ; ils avaient formé de véritables associations pour exploiter régulièrement la confiance populaire, aussi Boniface IX ordonne-t-il que les évêques fassent une enquête sur tout ce qui regarde ces « religieux ou clercs séculiers, leurs gens, leurs complices et leurs associations, » qu'ils les emprisonnent « sans autre forme de procès, de plano ac sine strepitu et figura judicii, » leur fassent rendre compte, confisquent leurs recettes et, si leurs papiers ne sont pas en règle, les tiennent sous bonne garde et en réfèrent au souverain pontife.

Il y avait en effet des pardonneurs autorisés qui versaient le produit de leurs recettes dans le trésor de la Cour romaine. Le savant Richard d'Angerville ou de Bury, évêque de Durham, dans une circulaire du 8 décembre 1340, parle des *Lettres apostoliques* ou *diocésaines*¹ soumises à un visa rigoureux,

1. « Cum sit statutum in canone, ne qui elemosynarum quæstores ad prædicandum aut indulgentias clero et populo insinuandum sine literis dioecesis

dont les pardonneurs réguliers étaient munis. Mais beaucoup s'en passaient et l'évêque relève presque un à un les mêmes abus que le pape : « Des plaintes très vives sont venues à nos oreilles de ce que des quêteurs de cette sorte, non sans une grande et téméraire audace, de leur propre autorité, au grand péril des âmes qui nous sont confiées et se jouant ouvertement de notre pouvoir, distribuent au peuple des indulgences, dispensent de l'exécution des vœux, absolvent les parjures, les homicides, les usuriers et autres pécheurs qui se confessent à eux, et moyennant un peu d'argent accordent des remises pour des crimes mal effacés et se livrent à une foule d'autres pratiques abusives. » Que désormais tous curés et vicaires refusent d'admettre ces pardonneurs à prêcher ou à donner des indulgences (ad prædicandum aut indulgentias aliquas insinuandum clero aut populo) dans les églises ou n'importe où ailleurs, s'ils ne sont pourvus de lettres ou d'une licence spéciale de l'évêque lui-même. Et en effet, avec ces bulles venues de si loin, garnies de sceaux inconnus « of popes and of cardynales of patriarkes and of bisshops¹, » il était trop facile de faire croire qu'on était en règle. En attendant, qu'on dépouille tous ceux qui errent actuellement par le pays et qu'on se saisisse de « l'argent et autres objets quelconques recueillis par eux ou pour leur compte. » En effet, les gens du peuple n'ayant pas toujours d'argent, le pardonneur de Chaucer se contentait de « cuillers d'argent, de broches ou d'anneaux² » ; de plus nous trouvons ici une nouvelle allusion à ces associations de pardonneurs qui devaient être si malfaisantes. Ils employaient des agents inférieurs ; la crédulité générale et l'envie très répandue de se débarrasser d'entraves religieuses qu'on s'était imposées soi-même ou qu'on s'était vu imposer pour ses péchés étaient pour la bande perverse comme une mine dont elle exploitait soigneuse-

aut apostolicis admittantur, literæque apostolicæ quæstoribus hujusmodi concessæ ante admissionem eorum per dioecesanos examinari debeant diligenter : ex gravi tamen multorum querela ad nostrum pervenit auditum, quod nonnulli ex hujusmodi quæstoribus, non sine multa temeritatis audacia, motu suo proprio, in aninarum subditorum nostrorum periculum et jurisdictionis nostræ elusionem manifestam, indulgentias populo concedunt, super votis dispensant, et perjuriis, homicidiis, usuris et peccatis aliis, sibi confitentes absolvunt, et male ablata, data sibi aliqua pecuniæ quantitate, remittunt ac alias abusiones quamplurimas faciunt et exponunt... » (*Registrum palatinum Dunelmense*, édition Hardy, t. III.)

1. *Prologe of the Pardoner.*

2. Silver spones, broches or rynges. *Ibidem.*

ment les filons. Au moyen de ces représentants en sous-ordre de leur puissance imaginaire, ils étendaient aisément le champ de leurs expériences et les fils compliqués de leurs toiles traversaient tout le royaume, tantôt trop forts pour être brisés et tantôt trop subtils pour être aperçus.

Parfois du reste le mauvais exemple venait de très haut ; tous n'avaient pas la vertu de l'évêque de Durham. Walsingham rapporte avec indignation la conduite d'un cardinal qui faisait séjour en Angleterre pour négocier un mariage entre Richard II et la sœur de l'Empereur. Pour de l'argent, ce prélat, comme les pardonners, levait les excommunications, dispensait du pèlerinage à Saint-Pierre, à Saint-Jacques ou à Jérusalem, et se faisait donner, après estimation, la somme qu'on aurait dépensée si on avait fait le voyage¹ : et il est bien regrettable, à tous les points de vue, que le curieux tarif des dépenses de voyage ainsi estimées ne nous soit point parvenu.

En même temps qu'ils vendaient des indulgences, les pardonners montraient des reliques². Ils étaient allés en pèlerinage et en avaient rapporté des petits os et des fragments de toute espèce, d'origine sainte, disaient-ils. Mais s'il y avait des crédules dans la foule, parmi la classe instruite les désabusés ne manquaient pas, qui bafouaient sans pitié l'impertinence des imposteurs. Les pardonners de Chaucer et de Boccace, et au xv^e siècle d'Heywood et de Lyndsay³, ont les reliques les plus plaisantes. Celui de Chaucer, qui possédait un morceau de la voile du bateau de saint Pierre, aurait été battu par Frate

1. Excommunicatis gratiam absolutionis impendit. Vota peregrinationis ad apostolorum limina, ad Terram Sanctam, ad Sanctum Jacobum non prius remisit quam tantam pecuniam recepisset, quantam, juxta veram æstimationem, in eisdem peregrinationibus expendere debuissent, et ut cuncta concludam brevibus, nihil omnino petendum erat, quod non censuit, intercedente pecunia concedendum (*Historia anglicana* ; coll. du M. des Rôles, t. I. p. 452).

2. Les rois, comme le menu peuple, se préoccupaient des reliques et en achetaient d'une authenticité douteuse. On voit par les comptes des dépenses d'Édouard III qu'il paya 100 schellings, la 36^e année de son règne, pour avoir un habit qui avait appartenu à saint Pierre (*Issues of the Exchequer*, édition Devon, 1837, p. 176). Ce n'était pas très cher, et il faut bien que le vendeur et l'acheteur aient eu eux-mêmes quelques doutes sur la sainteté de la relique. On voit en effet le même roi payer dix fois plus, c'est-à-dire 50 livres, un cheval bai brun appelé Bayard qui avait les pieds de derrière blancs, et 70 liv. un cheval gris pommelé appelé Labryt (*ibidem*, p. 141).

3. V. J. J. Jusserand, *Le Théâtre en Angleterre* (1066-1583), 2^e édition, Leroux, 1881, ch. IV.

Cipolla, qui avait rapporté lui-même de Jérusalem des reliques extraordinaires : « Par grâce spéciale et vous montrerai, dit-il, une très sainte et belle relique, laquelle j'ai moi-même rapportée de la Terre-Sainte d'outre-mer, et qui consiste en une plume de l'ange Gabriel. Elle était restée dans la chambre de la Vierge Marie quand il vint faire l'annonciation à Nazareth¹ ! » La plume, qui était « una penna di quelle della coda d'un papagallo, » est remplacée, grâce à quelques mauvais plaisants, par des charbons dans la cassette du saint homme ; mais, quand il le découvre, il n'est point ému et commence le récit de ses grands voyages par expliquer comment, au lieu de la plume, on va voir dans son coffret les charbons qui ont grillé saint Laurent. Il les a reçus de « Messer Non-mi-blasmete-se-voi-piace, » le digne patriarche de Jérusalem, lequel patriarche lui a montré encore « un doigt de l'Esprit Saint, aussi complet et entier qu'il ait jamais été... et un ongle de Chérubin... et quelques rayons de l'étoile qui apparut aux trois mages d'Orient et un flacon de la sueur de saint Michel lorsqu'il combattit le démon » et il lui a donné, « dans une petite bouteille, un peu du son des cloches de Salomon². »

Les pardonners vivaient joyeusement ; certes, après une journée bien remplie, ils devaient être à l'auberge de gais compagnons. La pensée de la multitude de péchés qu'ils avaient remis, d'excommunications levées, de peines commuées, eux simples vagabonds menacés de potence, la conscience de leur impunité, la singularité de leur existence, la triomphante réussite de ces folles harangues qui leur donnaient la clef du ciel, devaient faire monter à leur cœur des bouffées incroyables de grosse joie brutale. Leur tête remplie d'anecdotes leur fournissait la matière d'interminables bavardages où le sacré et le profane, la grossièreté native et la dévotion d'emprunt, l'homme réel et l'homme factice, se rencontraient brusquement au bruit des brocs et des écuelles

1. « Perciocche divotissimi tutti vi conosco del Baron Messer Santo Antonio, di spezial grazia vi mosterrò una santissima e bella reliquia, la quale io medesimo già recai dalle sante terre d'oltremare ; e questa e una delle penne dello agnolo Gabriello, la quale nella camera della Virgine Maria rimase quando egli la venne ad annunziare in Nazzaret. »

2. « Egli primieramente mi mostrò il dito dello Spirito Santo, così intero e saldo come fu mai ; ... e una dell' unghie de' Gherubini ; ... e aliquanti de' raggi della stella che apparve à tre magi in oriente, e una ampolla del sudore di San Michele quando combattè col diavolo. » (*Décameron*, journée VI, nouvelle X.)

qui se heurtaient sur la table. Voyez à la marge d'un vieux psautier¹ la sèche figure de maître renard, crosse entre les pattes, mitre en tête ; il fait un sermon à la foule ébahie des canards et des oies de la basse-cour. Le geste est plein d'onction, mais l'œil abrité par le poil fauve a un éclat cruel qui devrait faire prévoir la péroration. Mais non, la basse-cour glousse dévotement et ne se doute de rien ; malheur aux canards quand la mitre sera tombée : « et tu Domine, deridebis eos », dit le psalmiste précisément à cet endroit. Quelle connaissance singulière du cœur humain devaient avoir de tels individus et quelles expériences curieuses ils devaient faire chaque jour ! jamais êtres plus indignes ne s'étaient parés de pouvoirs surnaturels plus grands : il rit le monstre difforme, accroupi au chevet de la cathédrale ; il grimace hideusement sur son piédestal aérien. Et dans l'espace, jusqu'aux nuages, montent les flèches à jour ; les aiguilles ciselées se détachent en dentelle sur le ciel, les saints font sous le porche leur prière éternelle, les cloches envoient leurs volées dans l'air et les âmes sont saisies, comme d'un frisson, de ce tremblement mystérieux que le sublime fait éprouver. Il rit : les cœurs se croyaient purifiés ; mais il a vu leurs plaies hideuses, une main puissante les élargira ; la bordure des toits touche aux nuages ; mais son regard plonge dans la lucarne, il voit une poutre qui cède, les ais vermoulus qui craquent et tout un peuple d'êtres obscurs qui poursuivent lentement dans les combles leur travail séculaire de démolition : il rit et grimace hideusement.

Au fond de sa taverne le pardonneur est encore assis. C'est Chaucer qui entre, c'est le chevalier, c'est l'écuyer, c'est le frère, c'est l'hôte, vieilles connaissances. Nous sommes entre nous, on peut parler sans crainte, la bière mousseuse rend les cœurs expansifs, et voilà les replis secrets de cette âme tortueuse qui se déroulent à la vue : c'est le résumé de toute une vie qu'il nous donne, la théorie de son existence, la clef de tous ses secrets ; qu'importe sa franchise, il sait qu'elle ne peut pas lui nuire ; vingt fois l'évêque a mis à jour ses pratiques, et la foule s'est toujours attroupée autour de lui ; — et ses compagnons, qui sait, ses compagnons plus éclairés, à qui il fait voir les ressorts cachés de l'automate, qui sait si demain ils la croiront sans vie ? leur

1. Psautier de la reine Marie (commencement du XIV^e siècle), ms. 2. B VII, du British Museum. Cette allégorie était un sujet favori parmi les miniaturistes et on la retrouve dans beaucoup d'autres mss.

mémoire, leur raison le leur diront et leur cœur doutera encore. Si l'habitude fait la moitié des croyances, la leur est enracinée, combien plus celle de la foule. Et le pardonneur aussi, pensez-vous qu'il voie toujours clairement ce qu'il est, croyez-vous que son scepticisme soit absolu? lui pour qui rien n'est saint et dont l'existence même est une dérision perpétuelle des choses sacrées, il a aussi ses heures de crainte et de terreur, il tremble devant cette puissance formidable qu'il a dit tenir entre ses mains et dont il a fait un ridicule jouet; lui ne l'a pas, mais d'autres la possèdent, pense-t-il, et il hésite : le monstre se regarde et il a peur.

Elle était facile à diriger dans le sens du merveilleux, la croyance populaire. Les règlements défendent de faire apparaître des larves ou des revenants dans ces longues veillées qu'on passait autour des cadavres, et on essaie de désobéir, on croit le faire. En présence de l'horrible il se produisait dans les cœurs une réaction étrange, on sentait passer comme un vent de folie qui prédisposait à tout voir et à tout croire, une gaieté nerveuse et diabolique s'emparait des êtres, et les danses et les jeux lascifs s'organisaient. On dansait dans les cimetières pendant les nuits de deuil qui précédaient les fêtes, et on dansait aussi pendant la veillée des morts. Le Concile d'York en 1367 défend « ces jeux coupables et ces folies et toutes ces coutumes perverses... qui transforment une maison de larmes et de prières en une maison de rire et d'excès. » Le Concile de Londres en 1342 prohibait de même « les coutumes superstitieuses qui font négliger la prière et tenir en pareil lieu des réunions illicites et indécentes¹. » La guild des pèlerins de Ludlow permet à ses membres d'aller aux veillées des morts, pourvu qu'ils s'abstiennent de susciter des apparitions et de tous jeux deshonnêtes². Quant aux sorcières de profession, elles allaient au bûcher, comme cela arriva, à cette époque,

1. Labbe, *Sacrosancta Concilia*, édition de Florence, t. XXV, col. 1177, et t. XXVI, col. 462. En 1419, Henri Chicheley, archevêque de Cantorbéry, prescrit des prières publiques, des litanies et des processions pour protéger le roi d'Angleterre et son armée contre les opérations néfastes des magiciens (Wilkins, *Concilia Magnæ Britanniae*, t. III, p. 393).

2. « Si masculus quisquam voluerit, ut est moris, ejusdem defuncti vel defuncte nocturnis vigiliis interesse, hoc fieri permittatur, dumtamen nec monstra larvarum inducere, nec corporis vel fame sue ludibria, nec ludos alios inhonestos presumat aliquantulum attemptare. » (Toulmin Smith, *English Gilds, the original ordinances*, etc., p. 194.)

à Pétronille de Meath, convaincue d'avoir fabriqué des poudres avec « des araignées et des vers noirs, pareils à des scorpions, en y mêlant une certaine herbe appelée mille-feuilles et d'autres herbes et vers détestables¹. » Elle avait fait aussi de telles incantations que « le visage de certaines femmes semblait cornu comme des têtes de chèvres, » aussi elle eut sa juste punition : « on la brûla devant une multitude immense de peuple *avec tout le cérémonial usité*. » Des faits pareils peuvent seuls expliquer l'existence du pardonneur.

Ajoutez que la recherche de la pierre philosophale était l'occupation constante de beaucoup de docteurs redoutés; tout le monde n'avait pas ce clair bon sens, cette verve facile, cette souveraine bonne humeur et surtout cet esprit pénétrant qui permet à Chaucer de nous dévoiler en riant les mystères de l'alchimiste. Il secoue tous les alambics et toutes les cornues et dans ces appareils aux formes bizarres, qui effraient l'imagination, il nous fait voir non pas le lingot de métal pur nouvellement créé, mais le mélange préparé d'avance par l'imposteur². On attribuait aux plantes et aux pierres des vertus surnaturelles; les contemporains renchérisaient sur les inventions antiques en les rajeunissant. Gower croit bien faire en intercalant dans un poème d'amour tout ce qu'il sait sur la constitution du monde et les vertus des choses³; chez les véritables savants, la masse des indications fabuleuses remplit des volumes. Barthélemi de Glanville, dont l'ouvrage est une encyclopédie des connaissances scientifiques au xiv^e siècle, rappelle que le diamant détruit l'effet du venin et des incantations magiques et rend manifeste la peur de quiconque en porte; la topaze empêche les morts subites, etc.⁴.

Quand on songe à tant de vaines croyances qui embarrassaient les cerveaux d'alors, il est difficile de ne pas se rappeler, et avec

1. « ... Araneis et aliis vermibus nigris ad modum scorpionum, cum quadam herba quæ dicitur millefolium et aliis herbis et vermibus detestabilibus. » (*The proceedings against Dame Alice Kyteler*, 1324; édition Wright, 1843, 4^e, Camden Society.)

2. *The chanounes yemannes Tale*.

3. Tout le livre VII de sa *Confessio Amantis* est consacré à l'exposition d'un système du monde et à la description de la nature intime des êtres et des substances qu'il est difficile de connaître. Le *Roman de la Rose* n'est pas moins explicite sur ces matières (*Confession de Nature à Genius*).

4. *De proprietatibus rerum*, livre XVI.

un grand sentiment de plaisir, que dans un âge qui n'était nullement exempt de ces faiblesses, personne n'en a parlé avec plus d'éloquence que notre Molière : « Sans parler du reste, jamais, dit-il, il n'a été en ma puissance de concevoir comme on trouve écrit dans le ciel jusqu'aux plus petites particularités de la fortune du moindre homme. Quel rapport, quel commerce, quelle correspondance peut-il y avoir entre nous et des globes éloignés de notre terre d'une distance si effroyable ? et d'où cette belle science enfin peut-elle être venue aux hommes ? Quel dieu l'a révélée ? ou quelle expérience l'a pu former de l'observation de ce grand nombre d'astres qu'on n'a pu voir encore deux fois dans la même disposition ? »

Peine et éloquence perdues, il y aura toujours des Timoclès pour observer, d'un air sage : « Je suis assez incrédule pour quantité de choses, mais pour ce qui est de l'astrologie, il n'y a rien de plus sûr et de plus constant que le succès des horoscopes qu'elle tire¹. »

De même s'évanouissaient en fumée les tempêtes que Chaucer, Langland et Wyclif suscitaient contre les pardonners hypocrites de leur temps.

VI. — LES PÉLERINAGES ET LES PÉLERINS.

Malgré le talent des devins, des médecins et des sorciers, il y avait souvent des maladies qui résistaient aux meilleurs remèdes, et alors on promettait d'aller en pèlerinage ou on s'y faisait porter pour demander sa guérison. Les pèlerinages étaient fréquents ; on s'y rendait pour satisfaire à un vœu comme au cas de maladie, ou simplement en expiation de ses péchés². On allait prier saint Thomas de Cantorbéry ou Notre-Dame de Walsingham. On allait aussi au tombeau de l'égoïste comte de Lancastre³ dont la passion populaire avait fait un saint. La foule

1. *Les Amants magnifiques.*

2. Les confesseurs donnaient fréquemment comme pénitence un pèlerinage à faire, et, pour aggraver la peine, il fallait quelquefois le faire nu-pieds ou même tout à fait nu : « Comune penaunce, » dit, dans son grand sermon, le *Parson* de Chaucer, « is that prestes enjoinen meo comunly in certeyn caas, as for to goon peradventure naked in pilgrimage or barfot. » (Édition Morris, t. III, p. 266.)

3. Cousin d'Édouard II, exécuté en 1322. Froissart, naturellement, n'a aucun

se pressait, par esprit de contradiction, à Pontefract où le rebelle avait été décapité et les pèlerins devenaient chaque jour plus nombreux, au grand scandale de l'archevêque d'York. Une lettre de ce prélat montre l'inutilité des prohibitions; la pensée du semblant de persécution des croyants organisée par un archevêque excite le zèle et la dévotion; on imagine plaire au martyr en se laissant martyriser soi-même. Aussi, en attendant la canonisation, il se forme près de la tombe des assemblées si nombreuses et si tumultueuses qu'on y signale « des homicides et des blessures mortelles... et que des dangers plus grands encore et sans doute fort imminents sont à redouter¹. » Cela se passait l'année même qui avait suivi l'exécution du comte; il est enjoint à l'official d'empêcher à tout prix ces réunions et de les disperser, en attendant que le pape prononce; mais les rassemblements persistent et Henri de Lancastre écrit en 1327 à l'archevêque d'York pour le prier d'en référer au souverain pontife et de « tesmoigner la fame des miracles que Dieux ouvre por nostre tres chere Seigneur et frère². » En 1338, un épicier de Londres vend un hanap d'érable (mazer) orné d'une « image de *saint Thomas de Lancastre*³. » Humphrey Bohun, comte de Hereford et d'Essex, mort en 1361, lègue de l'argent à des gens pieux qui feront divers pèlerinages pour son compte, et il recommande notamment qu'on loue « un bon home et loial, » chargé d'aller à « Pountfreyt et offrir illoques à la toumbe Thomas, jadys counte de Lancastre, 40 s.⁴ » Faire

doute sur l'authenticité de ses miracles : « ... le comte de Lancastre qui moult étoit bon homme et saint, et fit depuis assez de beaux miracles au lieu où il fut décolé. » (1^{re} partie, liv. I, ch. 5.) Le corps de Charles de Blois fait aussi des miracles et Froissart imagine qu'Urbain V le canonisa : « lequel corps de lui sanctifia par la grâce de Dieu, et l'appelle-t-on saint Charles; et l'approuva et eanonisa le pape Urbain V^e, qui régnaît pour le temps; car il faisait et fait encore au pays de Bretagne plusieurs miracles tous les jours. » (Livre I, part. 2, chap. 191.)

1. « Non absque homicidiis aliisque letalibus verberibus ... et de majoribus periculis verisimiliter imminentibus multipliciter formidatur ... » (Année 1323. *Historical papers from the northern Registers*; édition Raine, p. 323.)

2. L'archevêque écrit en effet dans ce sens au pape (Jean XXII), le 24 février 1327 (*Historical papers from the northern Registers*, p. 340).

3. *Memorials of London*, édition Riley, 1868, 8^e, p. 203. L'influence miraculeuse du même Thomas de Lancastre est constatée encore par l'auteur contemporain des *Croniques de London* (Camden Society, p. 46) et par beaucoup d'autres.

4. On avait construit une chapelle sur la « mountaigne » où le comte avait été décapité. Les offrandes que les pèlerins y apportaient furent, en 1334, le sujet d'un curieux démêlé entre le prieur et le couvent de Pontefract, d'une

du rebelle un saint était le moyen le plus énergique de protester contre le roi, et le peuple ne manquait guère cette occasion lorsqu'il s'agissait de certains rois. Henri III, en 1266, est obligé de défendre que Simon de Monfort soit considéré comme saint ; or Simon était mort excommunié, ainsi que le représentaient au roi les évêques et barons auteurs des pétitions comprises dans le *Dictum de Kenilworth*¹ : il avait donc peu de chance d'être canonisé. Mais cela n'empêchait pas de composer en son honneur des hymnes latines, en petits vers, comme pour un saint².

Le rebelle était à peine mort que le sentiment populaire, souvent défavorable au héros pendant sa vie, ne reconnaissait plus en lui qu'un révolté contre l'ennemi commun, et par sympathie lui assignait sa place au ciel. La révolte active brusquement interrompue se perpétuait ainsi à l'état latent et tout le monde venait voir Dieu lui-même prendre le parti des opprimés et proclamer l'injustice du roi, en faisant des miracles sur le tombeau du condamné. Le roi se défendait comme il pouvait, il dispersait les attroupements et prohibait les miracles. Ainsi Edouard II, en 1323, écrit « à ses fidèles Jean de Stonore et Jean de Bousser³ », prescrivant une enquête qui sera suivie sans doute de mesures plus graves. Il leur rappelle que, « il y a peu de temps, Henri de Montfort et Henri de Wylynton, ennemis du roi et rebelles, sur l'avis de la cour royale, ont été écartelés et pendus à Bristol, et il avait été décidé que leurs corps, aussi longtemps qu'il en resterait quelque chose, demeureraient

part, et le seigneur de Wake, d'autre part, lequel seigneur avait « occupé la dite chapele et les offrandes illukes venauntz, et [avoit] pris les clefs devers lui. » Le prieur et le couvent, dans une pétition au Parlement, réclament l'« administracion de ces offrandes », comme « choses spirituels deinz leur paroche et apendauntz à leur Eglise ». (*Rotuli Parliamentorum*, t. II, p. 84.)

1. « Ne ... pro sancto vel justo reputetur, cum in excommunicatione sit defunctus sicut sancta tenet ecclesia. » (*Select charters*, publ. par Stubbs, 1870, p. 410.)

2.

Salve Symon Montis Fortis
tocius flos milicie
Duras penas passus mortis,
protector gentis Anglie.

.

Ora pro nobis, beate Symon, ut digni efficiamur promissionibus Christi. » Cette hymne, qui fut sans doute composée peu après la mort de Simon, est citée en note de la p. 48, t. II de l'*History of English poetry* de Wharton, édition Hazlitt, 1871, 4 vol. 8°.

3. Rymer, *Fœdera*, édition de 1704, t. IV, p. 20.

attachés au gibet, pour que d'autres s'abstinsent de crimes et de méfaits pareils contre le roi. » De ces restes sanglants et mutilés, par une protestation violente, le peuple a fait des reliques et les entoure avec respect. Reginald de Montfort, Guillaume de Ciyf, Guillaume Courtois et Jean son frère et quelques autres, pour rendre le roi odieux au peuple, ont fait faire, aux lieux où les corps de ces ennemis et rebelles sont encore suspendus, de faux miracles. Il fallait sévir de tous les côtés à la fois ; pendant qu'on vénérât les cadavres des suppliciés de Bristol, la seule image de Thomas de Lancastre dans la cathédrale de Londres attirait une foule de pèlerins et faisait aussi des miracles. Cette même année 1323, Edouard II écrit avec une grande irritation à l'évêque : « Il est venu à nos oreilles (et cela nous est très désagréable) que beaucoup de personnes appartenant au peuple de Dieu confié à votre garde, victimes d'une duperie infernale, s'approchaient dans leur folie d'un panneau placé dans votre église de Saint-Paul où se trouvent des statues ou des images peintes et notamment celle de Thomas, jadis comte de Lancastre, rebelle, notre ennemi. Sans aucune autorisation de l'Eglise romaine, ils vénèrent et adorent cette image et affirment qu'il se fait là des miracles : ce qui est un opprobre pour toute l'Eglise, une honte pour nous et pour vous, un danger manifeste pour les âmes du peuple susdit et un exemple dangereux¹. » L'évêque le sait, ajoute le roi, et encourage en secret ces pratiques, sans autre motif que de profiter des offrandes, « ce dont, ajoute Edouard II, nous sommes affligés profondément². » Suivent les prohibitions habituelles.

Mais c'étaient là surtout des pèlerinages de circonstance. En temps ordinaire, chez les Anglais, on allait plutôt à Saint-Thomas de Cantorbéry³ ou à Notre-Dame de Walsingham. Ces

1. *Fœdera*, t. XIV, p. 1033. A peine Édouard III était-il monté sur le trône que les communes demandèrent la canonisation de Thomas de Lancastre (Pétition au Parlement, I Ed. III, année 1326-7 ; *Rotuli Parliamentorum*, t. II, p. 7).

2. Opposer à ces faiblesses la belle lettre pleine de sens de William Grenefeld, archevêque d'York, écrite en 1313 : « Sane nuper ad aures nostras pervenit quod ad quandam imaginem beatæ virginis in ecclesia parochiali de Foston noviter collocatam magnus simplicium est concursus, aesi in eadem plus quam in aliis similibus imaginibus aliquid numinis appareret ... » (Wilkins, *Concilia*, t. II, p. 423.)

3. Les étrangers, comme les Anglais, avaient une grande vénération pour saint Thomas de Cantorbéry et allaient faire offrande à sa chässe quand ils

sanctuaires avaient une réputation européenne ; riches et pauvres s'y présentaient en foule, et l'imagination de Chaucer, qui nous montre tous les rangs de la société confondus pendant le cours d'un voyage saint, ne doit pas faire taxer le poète d'invéraisemblance. La grande majorité de ces pèlerins étaient sincères et de bonne foi : ils avaient fait un vœu et venaient l'accomplir. Dans ces dispositions, le chevalier qui trouvait sur sa route un pèlerin comme lui devait être moins disposé que jamais à le traiter avec hauteur ; du reste, si les distances étaient grandes de classe à classe à cette époque, la familiarité l'était plus encore. La distance a bien diminué aujourd'hui et la familiarité aussi, comme par compensation. Le seigneur se sentait assez au-dessus des gens du peuple pour ne pas craindre d'user avec eux, à l'occasion, d'une sorte d'intimité joviale ; aujourd'hui, que les supériorités de rang ont moins d'importance, chacun se montre plus attentif et prend garde de ne pas franchir une limite qu'on ne voit presque plus.

Arrivé au but du voyage, on priaït, on faisait son offrande, et on achetait, comme aujourd'hui, des médailles en souvenir du lieu. Seulement elles étaient en étain ou en plomb et à jour, un peu comme celles de Sainte-Anne d'Auray en Bretagne, mais plus grosses. A Cantorbéry, elles représentaient saint Thomas ; à Saint-Jacques, des coquilles ; à Amiens, la tête de saint Jean-Baptiste ; à Rome, le saint suaire qu'on appelait *Vernicle*¹. On portait ces souvenirs, dont les collections d'antiquités possèdent encore des spécimens, bien apparents, cousus sur sa poitrine ou à son chapeau. Le chapeau du roi Louis XI en était toujours garni et celui des pèlerins de profession aussi. Car, à côté des pèlerins de circonstance qui venaient faire offrande à telle ou telle

pouvaient. Le 3 août 1402, un décret du sénat vénitien autorisa Lorenzo Contarini, capitaine des galères vénitiennes en partance pour les Flandres, à visiter cette chässe conformément à son vœu. Il devait le faire quand les galères seraient à Sandwich, et aller et revenir en un jour, n'ayant pas le droit de dormir hors de son vaisseau. (*Calendar of State papers and mss. relating to English affairs existing in the archives and collections of Venice and in other libraries of northern Italy*; edited by Rawdon Brown. Londres, 1864, 8°, t. I, p. 42.)

1. L'auteur de la suite des *Canterbury Tales* (commencement du xv^e siècle) montre les pèlerins, une fois arrivés à Cantorbéry, achetant de ces sortes de médailles, *signys* ou *brochis*. C. Roach Smith en décrit plusieurs des xiii^e et xiv^e siècles, et il en donne le dessin (*Journal of the archæological association*, t. I, p. 200).

châsse en accomplissement d'un vœu et retournaient ensuite reprendre le cours de leur vie ordinaire, il y avait le pèlerin par état, le *palmer* ou paumier, dont l'existence entière se passait à voyager d'un sanctuaire à l'autre, toujours en route et toujours mendiant. Le frère, le pardonneur et le palmer sont les trois types les plus curieux de la race religieuse nomade, parce qu'ils n'ont guère d'équivalent de nos jours. Tous n'avaient pas une vie également errante : le palmer, qui changeait constamment de pays, dépassait les autres sur ce point. Comme le pardonneur, il avait une grande expérience des choses et des hommes ; il avait beaucoup vu, mais dans ce qu'il avait retenu entrait une foule d'imaginaires nées de son cerveau. Lui aussi avait à édifier la multitude à qui il tendait la main, et les belles histoires dont il était le héros ne devaient pas lui manquer sous peine de mourir de faim ; c'était son gagne-pain ; à force de répéter ses contes il finissait par y croire à demi, puis tout à fait, et sa voix prenait dès lors cet accent de vérité qui peut seul faire naître dans l'auditoire la conviction. Du reste il venait de si loin qu'il avait pu voir bien des merveilles : autour de nous, pensait-on, la vie coule sans accidents et presque sans prodiges dans sa plate monotonie ; mais on sait que dans les pays lointains il en est tout différemment¹. Et la meilleure preuve en est que nul de ceux qui ont entrepris le voyage ne déclare avoir été déçu, bien au contraire ; au surplus, le plaisir de les croire est assez innocent et nous aurions tort de nous le refuser. Ainsi raisonnait machinalement la foule qui écoutait et riait quelquefois, mais le plus souvent se recueillait et demeurait attentive. Le pèlerin était assez respecté pour vivre, et

1. Ces histoires des pèlerins et des voyageurs revenant de pays étrangers, Chaucer les avait bien souvent entendues ; loin d'y croire, il en avait ri. Pèlerins, matelots, messagers rivalisaient de son temps dans leurs récits de merveilles lointaines :

And, lord ! this hous in alle tymes
 Was ful of shipmen and pilgrimes,
 With scrippes (sacs) bret-ful of leseynge,
 Entremelled with tydynges,
 And eke allone be hemselve,
 O, many a thousand tymes twelve
 Sangh I eke of Rese pardoners,
 Currouns and eke messangers,
 With boystes (boites) crammed ful of lyes,
 As ever vessel was with lyes (lees, lie de vin, etc.)
 (*House of Fame*, vers 1031.)

il avait soin, par le récit de ses misères, de se rendre plus vénérable encore ; ses médailles de plomb cousues à ses habits en grand nombre parlaient haut en sa faveur, et l'on recevait bien un homme qui avait passé par Rome et par Jérusalem et pouvait donner des nouvelles des « adorateurs » de Mahomet. Il avait un bissac suspendu au côté pour les provisions, et un bâton à la main ; au sommet du bâton, une pièce de métal avec une inscription appropriée, comme par exemple la jolie devise d'un anneau de bronze trouvé à Hitchin : une croix et ces mots : « Hæc in tute dirigat iter¹ » ; qu'elle te conduise et te protège dans ta route.

Mais, comme nous l'avons remarqué, la race errante tout entière était mal vue des officiers du roi ; ces allées et ces venues inquiétaient le shériff ; nous savons que les ouvriers las de leur maître le quittaient sous prétexte de pèlerinages lointains et déposaient sans scrupule le bâton voyageur à la porte d'un nouveau maître qui les payait mieux. Les faux pèlerins n'étaient pas plus rares que les faux pardonneurs et les faux ermites ; aussi sont-ils condamnés au repos, sous peine de prison, par les mêmes statuts que les mendiants et les ouvriers errants. Il leur faudra désormais, comme à ceux-ci, ordonne Richard en 1388², des lettres de passe avec le sceau spécial confié à certains prud'hommes. Sans cela, qu'on les arrête, à moins qu'ils ne soient impotents et incapables de travail, car il est évident alors qu'ils ne vont pas à Walsingham par amour du vagabondage et que leur voyage a un but sérieux : « Et qe de toutz ceux q'aillent en pilrinage, come mendinantz et sont puissant de travailler, soit fait come les ditz servantz et laborers sils n'eient lettres testimoniales de lor pilrinage desouz les sealx avantditz. » Même sévérité quand il s'agit de passer la mer ; il faudra se munir de passeports en règle, et la prescription comprend « toutes manères des gentz, si bien

1. Voir le dessin de cet anneau dans le tome VIII du *Journal of the archæological association*, p. 360. Le bâton ou bourdon et le sac ou besace étaient les insignes notoires des pèlerins. Dans le roman de *King Horn*, le héros rencontre sur sa route un *palmer*, et, pour se déguiser, change d'habits avec lui ; dans cette transformation, l'auteur ne signale que les points caractéristiques, c'est-à-dire le bâton et le sac :

Horn tok burdon and scrippe.

(*King Horn, with fragments of Floriz and Blauncheftur*, éd. by J. R. Lumby, Early English Text Society, 1866, 8°.)

2. 12 Ric. II, chap. 7, *Statutes of the Realm*.

cleres come autres, » sous peine de confiscation de tous les biens. Les réserves faites par le roi montrent que c'est à la race nomade seule qu'il en veut, car il y a dispense pour les « seignurs et autres grants personnes del roialme », pour les « verrois et notables marchantz » et enfin pour les « soldeours le Roi ». Ce passeport ou « licence », cet « especial congïé le Roi » ne se délivre qu'à certains ports fixés, qui sont : Londres, Sandwich, Douvres, Southampton, Plymouth, Dartmouth, Bristol, Yarmouth, Saint-Botolph, Kingston-upon-Hull, Newcastle-upon-Tyne et les ports du rivage en face de l'Irlande. Des peines très sévères sont prescrites pour tous gardiens de ports, inspecteurs, capitaines de navires, etc., qui se montreraient négligents ou, à plus forte raison, favorables aux nomades.

Mais l'attrait des pèlerinages lointains était grand : avec ou sans lettres on passait la mer ; on allait en France vénérer une tête de saint Jean-Baptiste¹, à Rocamadour prier une madone célèbre, en Espagne, saint Jacques. Partout des ex-voto étaient suspendus ; si, en frappant avec des incantations appropriées une statuette de cire, on pouvait vous faire grand mal, en plaçant votre image dans la chapelle d'un saint, on pouvait vous faire gagner de grandes faveurs². A Rocamadour³ on voyait des tresses de cheveux de femmes ; c'étaient, raconte le chevalier de la Tour Landry, celles de « dames et de demoiselles qui s'estoient lavées en vin et en autres choses que pures lessives, et pour ce, elles ne peurent entrer en l'esglise jusques à tant que elles eurent fait copper leurs tresses qui encore y sont⁴. » Mais ce qui attirait beaucoup aussi, c'étaient les indulgences.

Elles étaient considérables et l'imagination populaire en augmentait encore l'étendue. Le pèlerin qui revenait de Rome et regagnait son foyer en exagérait aussi volontiers le nombre que celui des merveilles qu'il avait vues ou cru voir. Un pèlerin de

1. Maudeville, qui connaissait la tête d'Amiens, fut bien surpris d'en rencontrer une autre à Constantinople. Quelle est la vraie ? se demande-t-il avec son bon sens ordinaire : « Iwot nere, but God knowethe : but in what wyse that men worschhippen it, the blessed seynt John holt him a payd. » (Édition Halliwell, p. 108.)

2. *Paston letters*. Lettre de Marguerite Paston du 28 sept. 1443.

3. Rocamadour était bien connu des Anglais ; voir la *Vision of Piers Plowman* (édition Skeat), texte B, *passus XII*, vers 37.

4. *Le livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, édition Montaignon, 1854.

cette sorte a laissé dans un court poème ses impressions de voyage ; c'était un Anglais du XIV^e siècle qui revenait d'Italie ébloui par ses souvenirs. Sa verve n'est pas très poétique, mais il faut tenir compte de ce fait qu'il veut seulement réunir des chiffres ; aussi, sans s'attarder à des descriptions pittoresques, il ne nous donne que des renseignements précis. Sa forte dévotion étroite ne lui a fait voir autre chose que des corps de martyrs par milliers et il les énumère avec persévérance. Par milliers aussi se comptent les années d'indulgences qu'il fait miroiter comme un appât aux yeux de ses compatriotes. Mais avant tout il faut qu'il donne un abrégé de l'histoire de Rome : c'est une ville dans laquelle vint d'abord s'établir la duchesse de Troie avec ses deux fils, Romulus et Romulon, fondateurs de la cité :

The Duchesse of troye that sum tyme was
To Rome com with gret pres,
Of hire com Romilons and Romilon
Of whom Rome furst bi-gon¹.

La ville était païenne, mais Pierre et Paul la rachetèrent, non à prix d'or, mais par leur chair et leur sang.

L'énumération des églises commence aussitôt et, pour chacune d'elles, nous apprenons invariablement la quantité de reliques qu'elle renferme et d'indulgences qui y sont attachées. Les bienfaits sont proportionnés aux mérites : ainsi, quand on voit le *vernicle*, c'est-à-dire le saint suaire qui a reçu l'image du Sauveur, on gagne trois mille ans d'indulgences si on est de Rome, neuf mille si on vient du pays voisin ; mais « à toi qui viens de par delà la mer, — douze mille années te sont accordées². » Quand on entre à SS. Vitus et Modestus, le tiers de vos péchés vous sont remis. On allume une chandelle et on descend dans les catacombes³ :

1. *The Stacions of Rome, in verse, from the Vernon ms., ab. 1370.* Édition de F. J. Furnivall ; Early English Text Society, 1867, 8°. On trouvera un texte du même ouvrage, avec beaucoup de variantes, dans les *Political religious and love poems*, publiés par M. Furnivall (1866, 8°, p. 113). Voir au commencement du volume des notes de W. M. Rossetti sur les *Stacions*. Il compare les renseignements fournis par l'auteur du poème à ceux que donne l'Italien Francino dans le livre qu'il composa en 1600 sur le même sujet ; Rossetti indique aussi ce qu'on montre encore aujourd'hui des reliques vantées dans les *Stacions*.

2.

... thou that passet ouer the see
Twelue thousand yer is graunted to the

3. William Wey, au XV^e siècle, mentionne ainsi les catacombes : « Item ibi

But thou most take candel liht
 For vndre the eorthe most thou wende
 Thou maight not seo bi-fore ne bi-hynde
 For thider fledde mony men
 For drede of deth to sauē hem,
 And suffrede peynes harde and sore
 In heuene to dwelle for euer more.

Les corps des martyrs sont innombrables ; il y en a quatre mille à Sainte-Prudence, treize cents à Sainte-Praxede, sept mille à SS. Vitus et Modestus. De temps en temps un nom fameux fait donner un aperçu historique, comme celui de la fondation de Rome ou la vie abrégée de Constantin :

In mahonn was al his thouht

Païen et lépreux, Constantin est converti et guéri par le pape Silvestre. L'église Sainte-Marie-la-Ronde portait jadis un autre nom : « Agrippa la fit construire — à cause de Sybille et de Neptune — ... il l'appela Panthéon¹ ». Il y plaça tout en haut une idole magnifique toute en or, d'une forme particulière : « Elle avait la tournure d'un chat, — il l'appelait Neptune². »

Mais le pape Boniface pria l'empereur Julien de lui donner le Panthéon, ce qui fut fait, et le 1^{er} novembre d'une certaine année, il le consacra et le baptisa Sainte-Marie-la-Ronde. Quant aux reliques, il n'y a pas un objet mentionné par l'Évangile qui n'ait été retrouvé et qu'on ne puisse vénérer à Rome³. Ainsi on y voit

est una spelunca nuncupata Sancti Kalixti cimiterium, et qui cam pertransit cum devocione, illi indulgentur omnia sua peccata. Et ibi multa corpora sanctorum sunt, que nullus hominum numerare nequit nisi solus Deus. » (*The itineraries of William Wey*, Roxburghe club, p. 147.) Wey, comme l'auteur du poème, mentionne quelquefois des nombres prodigieux de corps de martyrs ; à l'église dite *Scala Ceti*, « sunt ossa sanctorum decem millia militum » ; dans une seule partie de Saint-Pierre de Rome, il y a « Petronella et xiiij millia sanctorum martirum. »

- | | |
|----|---|
| 1. | A-grippa dud hit make
For sibyl and neptanes sake
.....
He gaf hit name panteon. |
| 2. | Hit loked forth as a cat,
He called hit Neptan. |

Dans l'autre texte du même poème, publié par M. Furnivall en 1866 (*Political, religious and love poems*), on trouve plus de détails sur cette idole : elle avait un chapeau ou couvercle de cuivre qui fut arraché par le vent et emporté à la basilique de Saint-Pierre.

3. William Wey (xv^e siècle) dit de l'église de la Sainte-Croix : « Item ibi

la table de la Cène, la verge d'Aaron, des fragments des pains et des poissons multipliés, du foin de la crèche, un lange de l'Enfant Jésus et plusieurs autres objets dont l'un au moins est bien étrange. Quelques-uns d'entre eux sont encore dans les mêmes églises, par exemple le portrait de la Vierge par saint Luc à Santa Maria Maggiore¹, « Sainte Marie the Maiour », seulement le pèlerin renchérit sur la tradition : ce n'est pas une peinture que saint Luc lui-même ait faite, il allait l'exécuter et avait même préparé toutes ses couleurs quand il trouva subitement devant lui le portrait achevé de la main des anges².

C'est ainsi que le pèlerin racontait ses souvenirs, et ce petit poème est un raccourci des discours qu'il tenait à ses compatriotes. L'envie de partir à leur tour leur venait ainsi, et ceux qui restaient au village s'associaient de cœur à l'œuvre du voyageur, et aussi de fait en lui donnant un secours³. Sur sa route il était traité de même par les personnes pieuses, et c'est ainsi que de pauvres gens pouvaient accomplir ces pèlerinages lointains. Les règlements de beaucoup de guilds prévoyaient le cas où un membre de la confrérie partirait ainsi pour remplir un vœu. Afin de prendre part à ses mérites, tous les « frères et sœurs » l'accompagnaient hors de la ville et lui remettaient leur obole : ce devait être un touchant spectacle. Les règlements de la guild de la Vierge de Hull, fondée en 1357, portent : « Si quelque frère ou

sunt duo cipi, unus plenus sanguine Jhesu Christi, et alter plenus lacte beate Marie Virginis. » (*Itineraries*, p. 146.) Ceux qui boivent aux trois fontaines qui jaillirent à la mort de saint Paul sont guéris de toutes les maladies ; ceux qui visitent l'église de Sainte-Marie de l'Annonciation ne seront jamais frappés de la foudre ; à l'église Sainte-Viviane il y a « herba cresecens quam ipsa plantavit et valet contra cadueum morbum ». (*Ibidem*, pp. 145-147.)

1. Dans la chapelle Borghèse.

2. Seint Luik while he lyuede in londe,
 Wolde haue peynted hit with his honde
 And whon he hedde ordeyned so
 All colours that schulde ther to
 He fond an ymage al a-pert
 Non such ther was middelert
 Mad with angel hond and not with his,
 As men in Rome witnesseth this.

3. Il arrivait au roi aussi de s'associer par des secours d'argent à ces voyages pieux. Ainsi Édouard III, la 20^e année de son règne, donne « de ses aumônes » à Guillaume Clerk, 1 liv. 6 shill. et 8 pence pour l'aider à faire le voyage de Jérusalem et du mont Sinaï (*Issues of the Exchequer*, édition Devon, 1837, p. 159).

sœur de la guild se propose par aventure de faire un pèlerinage en Terre Sainte, alors, afin que la guild ait part au profit de son pèlerinage, il sera dispensé de toute sa contribution annuelle jusqu'à son retour¹. »

La guild de la Résurrection de Lincoln, fondée en 1374, a pour règle : « Si quelque frère ou sœur désire faire un pèlerinage à Rome, à Saint-Jacques de Galice ou en Terre Sainte, il en avertira la guild, et tous les frères et sœurs l'accompagneront aux portes de la ville et chacun lui donnera un demi-penny au moins². » Même règlement dans la guild des Foulons de Lincoln, fondée en 1297 ; on accompagne le pèlerin qui va à Rome jusqu'à Queen's Cross, hors de la ville, s'il part un dimanche ou un jour de fête ; et s'il peut annoncer d'avance son retour et qu'il ait lieu aussi un jour où on ne travaille pas, on se rend à sa rencontre au même endroit et on l'accompagne au monastère³. De même aussi les tailleurs donnent un demi-penny à celui d'entre eux qui va à Rome ou à Saint-Jacques, et un penny à celui qui va en Terre Sainte⁴.

Il y avait aussi des guilds qui tenaient maison ouverte pour recevoir les pèlerins, toujours dans le même but de s'associer par une bonne œuvre à celle du voyageur. Ainsi la guild marchande de Coventry, fondée en 1340, entretient « un comune herbergerie de tresze lites », pour recevoir les pauvres voyageurs qui traversent le pays allant en pèlerinage ou pour tout autre motif pieux. Cette hôtellerie est dirigée par un homme, assisté par une femme qui lave les pieds des voyageurs et prend soin d'eux. La dépense annuelle pour cette fondation est de 10 livres sterling⁵.

Cependant, ainsi qu'on l'a pu voir, le xiv^e siècle n'est pas un âge de dévotion sérieuse et réelle. Les papes habitent Avignon ; leur prestige décline et, en Angleterre en particulier, les prélats mêmes montrent parfois bien peu de respect pour la cour romaine. On ne trouvera nulle part, même chez Wyclif, des accusations plus violentes ni des anecdotes plus scandaleuses que dans la chronique rédigée par l'abbé du monastère de

1. Toulmin Smith. *English Gilds ; the original ordinances, etc.*, p. 157.

2. *Ibidem*, p. 177.

3. *Ibidem*, p. 180.

4. *Ibidem*, p. 182.

5. *Ibidem*, p. 231.

Meaux près Beverley, Thomas de Burton¹. Sa façon de parler des indulgences est aussi très libre. Par faveur spéciale pour les fidèles qui mouraient pendant un pèlerinage à Rome, Clément VI « ordonna aux anges du paradis, écrit l'abbé, d'amener leurs âmes droit aux portes du ciel, sans les faire passer par le purgatoire². » Le même pape accorda, ce que le pèlerin de tout à l'heure semble avoir ignoré, à ceux qui verraient le saint suaire, de revenir à leur état d'avant le baptême. Enfin « il confirma toutes les indulgences accordées par deux cents souverains pontifes ses prédécesseurs, et elles sont innombrables. » A l'époque où les chroniqueurs monastiques inscrivait sans scrupule dans leurs livres des anecdotes sur la cour romaine semblables à celles de Thomas de Burton, la dévotion générale n'était pas seulement amoindrie ; elle était désorganisée, affolée. Les chroniques montrent en effet que les excès d'impiété se heurtaient aux excès de ferveur, et c'est ainsi par exemple que le pardonneur impudent rencontrait sur la grand' route le flagellant ensanglanté³. La papauté a beau montrer un grand bon sens par les condamnations qu'elle lance contre les uns et contre les autres⁴, ses arrêts ne suffisent pas à rétablir l'équilibre des esprits, et les limites de la raison continuent à être perpétuellement dépassées ; dans la piété ardente, comme dans la révolte impie, on va jusqu'à la folie. On a peine à lire le récit des sacrilèges obscènes commis dans la cathédrale d'York par des partisans de l'évêque de Durham, et cependant les faits sont réels et c'est l'archevêque lui-même qui les rapporte⁵. La foi dis-

1. *Chronica monasterii de Melsa*, édition de E. A. Bond. Londres, 1868, 3 vol. 8° (*Collection du Master of the Rolls*). L'abbé de Meaux prétend que Clément VI répondait aux reproches de son confesseur sur ses mauvaises mœurs : « Quod facimus modo facimus consilio medicorum ». (Tome III, p. 89.)

2. Tome III, p. 88.

3. « Quo quidem anno (1350) venerunt in Angliam pœnitentes, viri nobiles et alienigenæ, qui sua corpora nuda usque ad effusionem sanguinis nunc flendo, nunc canendo, acerrime flagellabant ; tamen ut dicebatur, nimis hoc faciebant inconsulte, quia sine licentia sedis apostolicæ. » (Walsingham, *Historia anglicana*, collection du Master of the Rolls, t. I, p. 275.) Cf. Robert de Avesbury, *Historia Edwardi tertii*, Oxonii, 1720, 8°, p. 179 ; les flagellants se fonettaient avec des cordes à nœuds garnies de clous ; ils se prosternaient à terre, les bras en croix et en chantant.

4. Les flagellants furent condamnés par Clément VI en 1350 ; il prescrivit aux archevêques, évêques, etc., de les faire emprisonner (Labbe, *Sacrosancta Concilia*, édition de Florence, t. XXV, col. 1157).

5. Lettre de l'archevêque d'York à son official (*Historical papers from the northern Registers*, édition Raine, pp. 397-99). Les coupables n'étaient pas des

paraît ou se transforme ; on devient à la fois sceptique et intolérant : il ne s'agit pas de ce scepticisme moderne d'une sérénité froide et qui paraît inébranlable ; c'est un mouvement violent de tout l'être, qui se sent pris d'envie de brûler ce qu'il adore ; mais l'homme est incertain dans son doute, et son éclat de rire l'étourdit ; il a passé comme par une orgie et, quand viendra la lumière blanche du matin, il y aura pour lui des accès de désespoir, un déchirement profond avec des larmes et peut-être un vœu de pèlerinage et une conversion éclatante. Walsingham voit une des causes de la révolte des paysans dans l'incrédulité des barons : « Quelques-uns d'entre eux croyaient, dit-on, qu'il n'y a pas de Dieu, niaient le sacrement de l'autel et la résurrection après la mort, et pensaient que telle la fin de la bête de somme, telle la fin de l'homme lui-même¹. » Mais cette incrédulité n'était pas définitive et n'empêchait pas les pratiques superstitieuses. On ne savait pas aller *droite voie* : au lieu de s'ouvrir la porte du ciel de ses propres mains, on imagine de se la faire ouvrir de la main des autres ; de même qu'on fait labourer ses terres par ses tenanciers, on se fait gagner le paradis par le monastère voisin ; les biens éternels sont tombés dans le commerce avec les lettres de fraternité des frères mendiants et les indulgences menteuses des pardonners. On vit à son aise et on se tranquillise en inscrivant des donations pieuses dans son testament. C'est une lecture très instructive que celle des actes de dernière volonté des riches seigneurs du xiv^e siècle. Les legs pour des motifs de dévotion remplissent des pages : on donne à toutes les chasses, à tous les couvents, à toutes les chapelles, à tous les ermites ; et on parvient, en payant, à faire des pèlerinages après sa mort, par procuration. Ce même Humphrey Bohun, qui envoyait « un bon home et loial » à la tombe de Thomas de Lancastre, ordonne aussi qu'après son décès on fasse partir un prêtre pour Jérusalem, « principalement, dit-il, pur ma dame ma miere, et pur mon seignour mon piere...

vagabonds sans importance ; l'un a le titre de *magister* ; l'autre est professeur de droit civil.

1. « Nam quidam illorum credebant, ut asseritur, nullum Deum esse, nihil esse sacramentum altaris, nullam post mortem resurrectionem ; sed ut jumentum moritur, ita et hominem finire. » (*Historia anglicana*, t. II, p. 12, collection du Master of the Rolls.) Langland se plaint de même du scepticisme des nobles qui mettent les mystères en question et font de ces graves matières le sujet de conversations légères après les repas (Texte C, *passus XII*, vers 35).

et pur nous, » avec obligation de dire des messes, pendant son voyage, à toutes les chapelles où il pourra ¹.

Quant à la croisade, on en parlait toujours et même plus que jamais, seulement on ne la faisait pas. Au milieu de leurs guerres, les rois se reprochaient l'un à l'autre d'être le seul empêchement au départ des chrétiens ; toujours il y avait un incident utile qui les retenait. Philippe de Valois et Édouard III protestent que sans leur adversaire ils iraient combattre le Sarrasin. C'est par la faute de l'Anglais, écrit Philippe, que « aad esté empêchés la seinte voiage d'oultre mear² » ; c'est le fait du roi de France, déclare de son côté Édouard III dans un manifeste solennel, qui l'a détourné du « sancto passagio transmarino³. » Sans doute le temps de saint Louis n'est pas si éloigné qu'on ait pu déjà perdre le sens de ce grand devoir, la guerre contre l'infidèle, et l'on pense toujours que si c'est quelque chose de se mettre en route pour Saint-Jacques ou Notre-Dame, le vrai chemin du ciel est celui de Jérusalem. Et cependant, sur ce point encore, nous voyons se faire jour quelques-unes de ces idées qui semblent inspirées par les vues pratiques de l'âge moderne et qui, déjà au XIV^e siècle, ne sont pas rares. Nous écrasons l'infidèle ; pourquoi ne pas le convertir ? N'est-ce pas plus sage, plus raisonnable et même plus conforme à la religion du Christ ? Les apôtres qu'il nous a envoyés, à nous Gentils, étaient-ils couverts d'armures et pourvus d'épées ? Des réflexions pareilles n'étaient pas seulement faites par des réformateurs comme Wyclif et Langland⁴, mais par des gens d'un esprit habituellement calme et d'une grande piété comme Gower : « Ils nous prêchent de combattre et de massacrer — ceux qu'ils devraient, selon l'Évangile, — convertir à la foi du Christ. — Mais je m'émerveille grandement — de ce qu'ils me prêchent le voyage : — Si je tue un Sarrasin, — je tue son âme avec

1. *A collection of the wills ... of the kings and queens of England, etc.*; édition Nichols, Londres, 1780, 4°. Testament d'Humphrey Bohun, comte d'Hereford et d'Essex, mort en 1361.

2. Robert de Avesbury, *Historia Edvardi tertii*, édition Hearne. Oxford, 1720, 8°, p. 63.

3. *Ibidem*, p. 115.

4. Langland parle des Sarrasins sans les maudire : ils pourraient être sauvés ; c'est Mahomet qui les a trompés par colère de n'avoir pu être pape ; on devrait les convertir ; le pape fait bien des évêques de Nazareth, de Ninive, etc., mais ils se gardent d'aller visiter leurs ouailles indociles. (Texte C de l'édition de Skeat, *passus XVIII*, pp. 314-318.)

son corps — et ce n'est pas ce que le Christ a jamais voulu¹. »

Seulement on trouve convenable de parler de croisades et quelques-uns comptent encore qu'on en fera. Ainsi Élisabeth de Burgh, lady Clare, désire que cinq hommes d'armes se battent en son nom au cas où, dans les sept ans qui suivront sa mort², il y aurait « comune viage ». Le mérite de leurs travaux lui sera appliqué et ils recevront cent marcs chacun. Mais le commun voyage restait toujours en projet et les seules expéditions mises sur pied étaient des entreprises particulières. Dans ce cas l'enthousiasme religieux n'était pas le seul mobile ; les instincts chevaleresques et remuants qui remplissent ce siècle de combats faisaient la moitié de la dévotion qui poussait ces petites troupes à partir. Il en venait bon nombre d'Angleterre ; les Anglais, déjà à cette époque et même auparavant, étaient comme aujourd'hui de grands voyageurs. On les rencontrait partout et, comme aujourd'hui encore, leur connaissance du français leur servait un peu dans tous les pays sur le continent. C'était, comme nous le rappelle Mandeville, la langue de la haute classe³ ; c'était aussi celle que parlait en Orient l'eupéen, le *franc*. Trevisa, en constatant que le peuple d'Angleterre oublie cette langue, le déplore⁴ : Comment feront-ils s'ils vont à l'étranger ? « That is harme for hem and they schulle passe the see and traueille in straunge landes and in many other places. » Et on y allait beaucoup ; tous les auteurs anglais qui font le portrait de leurs compatriotes cons-

1. To sleen and fighten they us bidde
 Hem whom they shuld, as the boke saith.
 Converten unto cristes feith.
 But herof have I great merveile,
 How they wol bidde me traveile.
 A Sarazin if I slee shall,
 I slee the soule forth withale,
 And that was never cristes lore.

Confessio amantis, édition Pauli, t. II, p. 56.

2. Elle mourut le 4 novembre 1360. *A collection of the wills, etc.*, édition Nichols, 1780, 4°.

3. « Et sachez que ieo vsse mis ceste liuette en latyn pour plus briefment deniser. mes pour ceo que plusours entendent mieultz romanz que latin, ieo lai mys en romanz pour ceo que lentende et que li seignours et li chivalers et lez autres nobles hommes qui ne sceuent point latin ou poi et qui ount este outre mer sachent et entendent si ieo dye voir ou noun. » *Ms. Sloane*, 1464, fol. 3, au British Museum (ms. du commencement du xv^e siècle).

4. Dans sa traduction du *Polychronicon* de Ralph Higden, collection du *Master of the Rolls*.

tatent chez eux ces goûts remuants et cet amour des voyages lointains ; aussi leur donnent-ils pour planète la lune. Gower prétend que c'est à cause d'elle qu'ils visitent tant de pays éloignés¹. Wyclif les place sous le patronage du même astre mais en tire des conséquences différentes², et Ralph Higden, le chroniqueur, s'exprime en ces termes, qui semblent prophétiques tant ils se sont trouvés exacts : « Cette race anglaise sillonne tous les pays et réussit mieux encore dans les terres lointaines que sur la sienne propre ... C'est pourquoi elle se répand au loin à travers le monde, considérant comme sa patrie tout sol qu'elle habite. C'est une race habile dans les industries de toute espèce. » Il dit aussi que les Anglais de son temps aimaient la table plus qu'aucun autre peuple et dépensaient beaucoup en nourriture et en habits³. Mais le point important ici est ce goût des voyages qui était si marqué. Leurs petites troupes à destination de la Terre Sainte allaient saluer au passage le roi chrétien de Chypre et s'aventuraient ensuite dans l'Asie-Mineure.

On ne quittait pas l'Angleterre pour une si lointaine expédition sans s'être muni de lettres de son souverain, qui pouvaient vous servir de passeport et de recommandation au besoin. La teneur en était à peu près comme celle de la lettre suivante, accordée par Édouard III en 1354 : « ... Sachez tous que le noble Jean Meyngre, chevalier, dit Bussigand⁴, notre prisonnier, doit se rendre avec douze chevaliers à Saint-Jacques et de là marcher contre les ennemis du Christ en Terre Sainte, et qu'il part avec notre agrément ; que pour cela nous l'avons pris, lui et ses douze compagnons, leurs domestiques, chevaux, etc., sous notre pro-

1. What man under his powere
Is bore, he shall his place chaunge
And seche many londes straunge
And as of this condicion
Upon the londe of alemaigne
Is set and eke upon Britaigne
Which now is cleped Englonde
For they travaile in every londe

Confessio amantis, t. III, p. 109.

2. « Et hinc secundum astronomos Lunam habent planetam propriam, quæ in motu et lumine est magis instabilis. » (*Fasciculi Zizaniorum* ; édition Shirley, p. 270.)

3. *Polychronicon Ranulphi Higden*, edited by C. Babington. Londres, 1865, 8°, t. II, p. 166.

4. Jean le Maingre, dit Boucicant, plus tard maréchal de France.

tection et sauf-conduit¹. » On était bien reçu du roi de Chypre et on l'aidait dans ses difficultés qui étaient nombreuses. Le roi se montrait charmé de ces visites et l'exprimait quelquefois en lettres où perce une joie très vive. Il écrivait ainsi de Nicosie, en 1393, à Richard II, et lui disait qu'un chevalier n'a pas besoin de recommandation personnelle auprès de lui pour être le bienvenu dans Chypre : tous les sujets du roi d'Angleterre sont pour lui autant d'amis ; il est heureux de la présence d'Henri Percy qui lui sera très utile².

A l'idée du pèlerinage on associait pour une large part celle des aventures qu'on allait avoir sur les lieux et tout du long de la route ; au besoin on les faisait naître, et le but religieux disparaissait alors dans la foule des accidents profanes. Ainsi en 1402, de Werchin, sénéchal de Hainaut, publie son projet de pèlerinage à Saint-Jacques d'Espagne et son intention d'accepter le combat à armes courtoises contre tout chevalier qui ne le détournera pas de sa route de plus de vingt lieues. Il indique son itinéraire d'avance afin qu'étant averti on se prépare³. C'est un peu avec des idées semblables qu'était parti pour l'Orient, dans la première moitié du XIV^e siècle, le fameux Jean de Mandeville. Ce charmant écrivain, observateur attentif et réfléchi mais naïf, qui a trouvé des détracteurs si nombreux et si injustes, était allé en Orient à moitié pour se sanctifier, à moitié pour connaître le monde et ses étrangetés et pouvoir en parler, car beaucoup de gens, dit-il, se plaisent fort à entendre décrire les merveilles de pays divers. S'il publie ses impressions, c'est d'abord parce que foule de personnes aiment les récits de la Terre Sainte et y trouvent grande consolation et confort, et c'est aussi pour faire un *guide*, afin que les petites caravanes dans le genre de la sienne et de celle de

1. Rymer, *Fœdera*, t. V, p. 777. Ces lettres devaient être délivrées assez fréquemment, car on trouve qu'elles sont rédigées d'après une formule uniforme, comme nos passeports. Voir celle que Rymer donne encore t. VII, p. 337, année 1381. En novembre 1392, le comte de Derby (le futur Henri IV) se trouvait à Venise et partait de là pour aller en Terre Sainte ; il avait pour la République des lettres d'Albert IV, duc d'Autriche, et le Grand Conseil lui prêtait une galère pour faire son voyage. C'est aussi de Venise qu'était parti pour la Palestine Thomas Mowbray, duc de Norfolk, en février 1398-9 ; il s'était présenté au Sénat vénitien muni d'une lettre de Richard II. (*Calendar of state papers relating to english affairs ... existing in [various] libraries of Italy*, publ. par Rawdon Brown, 1864, etc., 8°, p. LXXXII.)

2. *Historical papers from the northern registers* ; édition Raine, p. 425.

3. *Chronique de Monstrelet*, liv. I, chap. 8.

Boucicaud profitent de son expérience. Il n'apporte certes pas dans son ouvrage la précision des livres modernes, mais il ne faut pas croire que ses idées sur la route à suivre soient si déraisonnables. Ainsi, « pour aler droite voie » d'Angleterre en Palestine, il conseille l'itinéraire suivant : France, Bourgogne, Lombardie, Venise, Famagouste en Chypre, Jaffa, Jérusalem. Il ajoute qu'on pourrait au besoin accomplir ce voyage entièrement par terre, mais il faudrait faire un grand détour et passer par la Tartarie, ce qui est très long et fort dangereux. S'il décrit, dans le cours de son récit, des pays habités par des monstres imaginaires, il prend soin de nous avertir qu'il ne les a pas vus ; mais il veut être complet et il comble les lacunes que laissent ses propres voyages au moyen de livres autorisés. Il puise beaucoup dans Pline, croyant bien faire. Sa bonne foi est incontestable ; seulement il est resté en route beaucoup d'années ; il peut avoir oublié et il le reconnaît avec sa franchise ordinaire : « chose de long temps passé par le vewe tournet en obli et memorie de homme ne poet mie tout tenir et comprendre¹. »

Beaucoup de livres vinrent après le sien, plus détaillés encore et plus pratiques. Tandis que le renouvellement des croisades paraissait de moins en moins probable, le nombre des pèlerinages individuels allait croissant. La parole du prêtre, qui ne pouvait plus arracher du sol des nations entières, en détachait seulement par places de petits groupes d'hommes pieux ou de coureurs d'aventures qui allaient visiter les lieux saints à la faveur de l'esprit tolérant du Sarrasin. La plupart en effet ne partaient plus pour combattre l'infidèle, mais pour lui demander permission de visiter Jérusalem. On trouve, au xv^e siècle, tout un service de transports organisé à Venise à l'usage des pèlerins ; il y a des prix faits d'avance ; on revend au retour sa couchette et ses matelas² ; bref, une foule d'usages se sont établis qui montrent la fréquence de l'intercourse. Pour tous ces détails, l'Anglais en par-

1. Ms. Sloane, 1464 (British Museum).

2. On achetait cela près de l'église Saint-Marc et on avait le tout pour 3 ducats y compris les draps et les couvertures. Le voyage fait, le vendeur vous reprenait ces objets pour un ducat et demi : « Also when ye com to Venyse ye schal by a bedde by seynt Markys cherche ; ye schal have a fedyr bedde, a matres, too pylwys, to peyre schetis and a qwylyt, and ye schal pay iij dokettis ; and when ye com ayen, bryng the same bedde to the man that ye bowt hit of and ye schal haue a dokete and halfe ayen, thow hyt be broke and worne. » (*Illineraries of William Wey* ; ut infra.)

tance n'avait qu'à consulter l'excellent manuel de son compatriote William Wey¹, le meilleur qu'il y eût alors (xv^e siècle) dans aucun pays et le plus pratique.

William Wey a déjà pour le voyageur toutes les attentions auxquelles nous sommes aujourd'hui accoutumés ; il compose des mnémotechnies de noms à apprendre², un vocabulaire des mots grecs qu'il importe de savoir et il donne à retenir les mêmes questions toute faites que nos manuels répètent encore dans une langue moins mêlée :

« Good morrow	—	<i>Calomare</i>
Welcome	—	<i>Calosertys</i>
Tel me the way	—	<i>Dixiximo strata</i>
Gyff me that	—	<i>Doys me tutt</i>
Woman haue ye goyd wyne?	—	<i>Geneca esse calocrasse?</i>
Howe moche?	—	<i>Posso? »</i>

Il établit aussi un tableau du change des monnaies depuis l'Angleterre jusqu'en Grèce et en Syrie et un programme de l'emploi du temps, comme aujourd'hui très parcimonieusement ménagé : il ne compte en effet que treize jours pour tout voir et repartir. Enfin il donne une liste complète des villes à traverser, avec la distance de l'une à l'autre, une carte de la Terre Sainte avec l'indication de tous les endroits remarquables³ et une liste considérable des indulgences à gagner. Wey prévoit tous les désagréments auxquels le mauvais vouloir du patron de la galère peut vous soumettre ; il recommande de retenir une place à la partie la plus élevée du bateau : dans le bas on étouffe et l'odeur est insupportable⁴ ; il ne faut pas payer plus de 40 ducats de Venise à Jaffa, nourriture comprise ; il faut que le patron s'engage à faire relâche dans certains ports pour prendre des vivres frais. Il est tenu de vous donner de la viande chaude à dîner et à souper, du bon vin, de l'eau pure et du biscuit ; mais on fera bien en

1. *The Itineraries of William Wey, fellow of Eton College, to Jerusalem, A. D. 1458 and A. D. 1462 and to Saint James of Compostella A. D. 1456.* Londres, 1857, 4^e, *Roxburghe Club*. Dans son premier voyage, Wey partit de Venise avec une bande de 197 pèlerins qui furent embarqués sur deux galères.

2. Page 19.

3. On peut voir actuellement cette carte exposée dans les vitrines de la Bodléienne à Oxford.

4. « For in the lawyst [stage] vnder hyt is ryght smolderyng hote and stynkyng. » (*A good preuysgoun*, au début du livre.)

outre d'emporter des provisions pour son usage particulier, car même « à la table du patron » on a grande chance d'avoir du pain et du vin gâtés¹. Il faut emporter aussi des remèdes, des « laxatyuus », des « restoratyuus », du safran, du poivre, des épices. Quand on arrive à un port, il est bon de sauter à terre des premiers pour être servi avant les autres et n'avoir pas les restes ; ce conseil d'égoïsme pratique revient souvent. A terre on devra prendre garde aux fruits « car ils ne sont pas faits pour votre tempérament et ils donnent un flux de sang, et si un Anglais a cette maladie, c'est merveille qu'il en échappe et n'en meure pas. » Une fois en Palestine, il faut faire attention aux voleurs ; si on n'y pense pas, les Sarrasins viennent vous parler familièrement et, à la faveur de la conversation, vous dérobent « vos couteaux et autres menus objets que vous avez sur vous². » A Jaffa, il ne faut pas oublier de courir avant tout le monde pour avoir le meilleur âne, « parce qu'on ne paye pas plus pour le meilleur que pour le pire ». La caravane se met en marche et alors il est prudent de ne pas trop s'écarter de ses compagnons, crainte des malfaiteurs.

Malgré ce dernier conseil, ce qui résulte le plus clairement du livre est l'esprit de tolérance dont le Sarrasin faisait preuve ; il n'interdisait pas l'entrée de la Palestine à tous ces pèlerins qui venaient souvent en espions et en ennemis, et il laissait les troupes agir à leur guise ; on voit que les compagnons de William Wey vont en somme où ils veulent, reviennent quand il leur convient et se tracent par avance des plans d'excursions comme on pourrait faire aujourd'hui. Ils trouvent des marchands européens établis et faisant un grand commerce dans les ports des infidèles ; ils n'ont guère à craindre que les guerres locales et les mauvaises rencontres en mer. On les voit apprendre avec beaucoup d'inquié-

1. « For thow ye schal be at the tabyl wyth yowre patrone, notwithstondynge ye schal oft tyme haue nede to yowre vytelys, bred, chese, eggys, frute, and bakyn (bacon), wyne and other, to make yowre collasyvn : for swm tyme ye schal haue febyl bred, wyne and stynkyng water, meny tymes ye schal be ful fayne to ete of yowre owne. » (*A good preuysyoun.*)

Il sera même prudent d'emporter une cage avec des poulets dedans : « Also by yow a cage for half a dosen of hennys or chekyn to have with yow in the galey. » Il ne faut pas oublier un demi-boisseau de graines pour les nourrir.

2. « Also take goyd hede of yowre knyves and other smal thynges that ye ber apon yow, for the sarsenes wyl go talkyng wyth yow and make goyd chere, but the wyl stele fro yow that ye haue and they may. »

tude, au retour, qu'une flotte turque est prête à quitter Constantinople, mais ils ne la rencontrent pas, heureusement.

William Wey fit deux fois ce grand voyage et revint en Angleterre où il légua à une chapelle construite sur le modèle de l'église du Saint-Sépulcre les souvenirs qu'il avait rapportés, c'est-à-dire une pierre du calvaire, une autre du sépulcre, une du mont Thabor, une du lieu où était la croix et d'autres reliques.

CONCLUSION.

Nous avons suivi la race nomade dans bien des endroits, sur la route, à l'auberge, dans les tavernes, dans les églises ; nous l'avons vue exercer une foule de métiers divers et comprendre des spécimens très différents : chanteurs, bouffons, pèlerins, prêcheurs errants, mendiants, frères, vagabonds de plusieurs sortes, ouvriers en rupture de ban, pardonneurs, chevaliers amis des voyages lointains. Nous les avons accompagnés çà et là sur les grands chemins d'Angleterre et nous les avons suivis même jusqu'à Rome et en Terre Sainte : c'est là que nous les laisserons. A la classe errante appartiennent encore les représentants de beaucoup de professions, tels que les scribes, les colporteurs, les montreurs d'animaux, comme ceux dans la ménagerie desquels entra un jour Villard de Honnecourt pour y dessiner « al vif » un lion.

Le courant de vie que représente l'existence de tous ces nomades est puissant ; nous avons vu quel grand rôle, peu apparent, ils avaient joué dans l'État. L'ouvrier brise les liens qui depuis des siècles l'attachaient au manoir et veut désormais être maître de sa personne et de ses services, se louer à la journée si bon lui semble et pour un prix qui corresponde au besoin qu'on a de lui. C'est une réforme nécessaire qu'il demande et qui se fait peu à peu, malgré les lois, loin des regards. Il n'en est pas de plus importante, et c'est sur les routes qu'il convient de l'étudier plutôt qu'au manoir. Il faut la chercher dans ces taillis où les bandes armées se réunissent pendant les offices et sur ces chemins écartés où le faux pèlerin jette le bâton à devise pour reprendre ses outils et quêter du travail loin de son ancien maître. Ceux-là prêchent d'exemple l'émancipation que les clercs errants expliquent dans leurs discours, faisant d'elle un besoin immédiat et populaire.

C'est sur la grand'route et par l'influence des nomades que

doivent marcher à leur solution les grandes questions du siècle, la question sociale et la question religieuse. Les frères quêteurs vont de porte en porte, les pardonneurs s'enrichissent, les pèlerins vivent d'aumônes et du récit de leurs aventures, toujours en route et toujours à l'œuvre : quelle est cette œuvre ? A force de s'adresser à la foule, ils finiront par se faire connaître d'elle, par la désabuser eux-mêmes, et les réformes deviendront inévitables. Ainsi, de ce côté encore, tombera la rouille du moyen âge et un pas de plus sera fait vers la civilisation moderne.

Enfin, chacun de ces types si bizarres, pris à part, a l'utilité de montrer les traits caractéristiques des goûts, de la croyance et des aspirations du temps ; par eux on peut examiner comme pièce à pièce les âmes du peuple et les reconstituer tout entières, comme on peut deviner, à la flore d'un pays, la nature du sol. L'impression générale est que ces âmes se transforment ; tout ce siècle est un de ces âges de transition pour lesquels il est si facile d'être injuste : il suffit de montrer aux yeux la grande masse de ce qui meurt et de laisser dans l'ombre la somme précieuse et faible de ce qui naît. Au XIV^e siècle, l'homme n'est pas revenu en arrière. Il n'en faut pas d'autre preuve que la foule de ces idées vraiment modernes qui se répandent dans l'ensemble de la société : parmi la haute classe, sous l'influence d'une éducation plus grande et d'une civilisation plus avancée ; parmi la classe inférieure, par l'effet d'une longue expérience des abus communs : idées vulgarisées, rendues pratiques par les nomades : ouvriers ignorants, clercs convaincus. Tous ces écarts de la raison, toutes ces démenances de l'esprit religieux, ces révoltes incessantes et ces folies qu'on a pu remarquer détourneront les intelligences de pensées et de sentiments faux qui avaient besoin d'être poussés à l'extrême pour devenir insupportables et se faire rejeter¹.

Sur quantité de points semblables, qu'il soit partisan ou objet

1. M. Stubbs, à qui on doit le meilleur livre qui existe sur l'histoire constitutionnelle d'Angleterre (*The constitutional history of England*, 1880, 3 vol. 8°), a beaucoup trop de mépris pour le XIV^e siècle, auquel il oppose sans cesse le XIII^e, qui a toutes ses sympathies : « We pass from the age of heroism to the age of chivalry, from an age ennobled by devotion and self sacrifice to one in which the gloss of superficial refinement fails to hide the reality of heartless selfishness and moral degradation, an age of luxury and cruelty, » etc. (T. II, p. 679.) De pareilles vues, que beaucoup ont adoptées à la suite de l'éminent historien, ne sauraient être admises. Il faut du moins les considérer comme s'appliquant seulement à une partie de la haute classe de la société.

des réformes, comme ouvrier ou comme pardonneur, qu'il en soit ou non l'instrument inconscient, le nomade aura toujours beaucoup à apprendre à qui voudra l'interroger ; il lui dira peut-être le secret de transformations presque incompréhensibles qui semblaient nécessiter un bouleversement total comme celui qu'on a vu en France à la fin du dernier siècle, un nouveau ou plutôt un premier *contrat social*. L'Angleterre, pour bien des raisons, n'en a pas eu besoin ; une de ces raisons est l'influence des errants qui unirent tout le peuple et lui permirent d'arracher, grâce à cette union qui était sa force, les concessions nécessaires en temps utile. Et comme cependant les changements les plus calmes ne vont pas sans un peu de trouble, comme chez nos voisins aussi il y eut au cours des siècles plus d'une mêlée sanglante, le nomade finira peut-être en répétant à son interlocuteur un proverbe vulgaire d'une sagesse certaine, mais non banale, qui devrait empêcher bien des désespérances : « Bois tortu fait le feu droit ».

J. J. JUSSERAND.

LES PREMIERS

INTENDANTS DE JUSTICE

(Suite.)

III.

DE 1610 A 1624.

1. *Les troubles reviennent. Les intendants reparaissent.*

Malheureusement pour le royaume il dut faire encore une fois la triste expérience des difficultés qui accompagnent les pouvoirs faibles et irrésolus.

Henri IV meurt. Un roi en bas âge lui succède. L'« hydre de la rébellion » redresse ses cent têtes, et les Hercules au petit pied destinés à la combattre pullulent de nouveau dans le pays.

On a peut-être trop médité du gouvernement de Marie de Médicis. Certes, il n'eut rien de glorieux. Mais, dans ses premières années du moins, il fut, si l'on peut dire, honnêtement médiocre.

Les grands projets de Henri IV furent abandonnés. Pouvait-on les poursuivre? Une fois le roi mort, à qui confier la direction des affaires qu'à ces hommes de valeur secondaire, que Henri IV lui-même avait choisis? Toute influence personnelle, qu'elle vînt de la naissance ou du talent, était un danger pour l'autorité chancelante du jeune roi.

Les finances furent dilapidées. Mais la dilapidation, — je dis cela sans ironie aucune, — se fit avec ordre. Elle avait son excuse. Il s'agissait de satisfaire les ambitions exigeantes qui avaient relevé la tête autour du trône dès que le bras qui les avait soumises s'était retiré.

Que pouvait-on faire de mieux pour retenir, dans une fidélité même apparente, des serviteurs qui menaçaient de

devenir des ennemis, que de leur jeter en pâture, morceau par morceau, la curée, que Henri IV avait amassée dans les caves de la Bastille, en vue du « dessein », désormais manqué, de la guerre d'Allemagne. Avant tout, il fallait éviter la guerre civile et gagner l'époque de la majorité du jeune roi.

Ce sont des raisons que Villeroi explique très bien dans les Mémoires longuement motivés qu'il adressa à Marie de Médicis¹.

Il faut observer encore que ceux qui donnèrent à la reine régente le conseil de suivre cette politique de naufragés en détresse (Villeroi, Jeannin, Sillery), s'ils présidèrent au pillage, restèrent en réalité les mains nettes de si grandes sommes dont ils furent les dispensateurs. Ils donnèrent beaucoup; mais ils prirent peu. C'est là une sorte de justice que l'histoire ne doit pas manquer de leur rendre. Leur gouvernement intègre et sage mena la France, sans trop d'encombres, jusqu'en 1614, époque où le roi fut déclaré majeur, où les trente millions que Sully dit avoir amassés dans les caves de la Bastille, furent dilapidés, et où les princes, non rassasiés par de si beaux morceaux qu'on leur avait partagés, se jetèrent dans la révolte.

La France entre dans une nouvelle crise d'où l'on peut dire qu'elle ne sortira qu'en 1660 environ. La guerre civile et la guerre étrangère vont s'entremêler et se succéder de nouveau. De nouveaux embarras naissent pour le pouvoir. Nous allons voir reparaître les intendants.

Les protestants, les premiers, relevèrent la tête. L'assemblée de Saumur fut orageuse. Si la prudence intéressée de Bouillon put empêcher une prise d'armes, il n'en resta pas moins des germes d'irritation qui, à la première occasion, devaient éclore.

Comme les menées des Rochelois inquiétaient la cour, elle voulut avoir au milieu d'eux un homme sûr, qui la renseignât sur les progrès du mécontentement et dont la présence pût étouffer les complots et contenir une révolte. Seulement le gouvernement

1. V. les Mémoires de Villeroi à la reine régente, en ms. dans le fonds Conrart : Bibl. de l'Arsenal (t. XVIII, fol. 532). 500 Colbert (vol. 17, fol. 40), et Fontanieu, Portefeuilles (Louis XIII, I, pièce 63). — Comparez-les aux « Propos tenus en l'assemblée générale des États par M. le président Jeannin, afin de leur représenter l'administration des finances pendant la régence de la reine, » en 1614, en appendice aux mémoires du président Jeannin (édit. de 1819, in-8°, t. III, p. 517). — Ces différentes pièces suffiront pour réhabiliter, dans la mesure du possible, un gouvernement que l'on a trop jugé sur les attaques de ses adversaires, et de Sully en particulier.

faible agit avec faiblesse : « Le Coudray, conseiller au parlement de Paris, qui avoit accoutumé d'aller tous les ans à la Rochelle pour ses affaires particulières, y fut envoyé par Leurs Majestés, avec commission d'intendant de la justice et avec charge d'avoir l'œil aux mouvements qui se pourraient faire à la Rochelle... Le peuple en eut quelque avis... Ils disent que Le Coudray est envoyé pour avoir soin de la police, qui leur appartient par leurs privilèges, et pour les faire séparer de l'union qu'ils ont avec leurs autres frères, et qu'il a mendié cette commission de Leurs Majestés... Là-dessus, ils s'émeuvent, s'attroupent, prennent les armes; Le Coudray, saisi de peur, demande sûreté au maire pour se retirer; c'est ce qu'ils vouloient : sa peur les assure; il n'est pas plus tôt hors leur ville qu'ils tiennent assemblée¹. »

C'est la première fois que nous voyons une mésaventure de ce genre arriver à un intendant de justice. La ville de la Rochelle, fort opiniâtre sur ses privilèges, était faite pour montrer l'exemple de ces résistances violentes. D'autres l'imiteront. Plus d'une fois des intendants hués, poursuivis, menacés de mort, se sont enfuis piteusement des villes où ils prétendaient s'imposer en triomphateurs. L'affaire de la Rochelle ne fut que l'avant-coureur des troubles plus graves qui allaient ensanglanter la France.

La première fugue du prince de Condé et de ses amis, en 1614, fut courte. On put encore, au traité de Sainte-Menehould², les satisfaire, du moins par des promesses. Cependant des armées furent levées de part et d'autre, et des intendants durent y prendre place. Ils n'eurent pas le temps d'accomplir à cette occasion d'actes qui nous aient laissé quelque trace.

Mais le calme ne pouvait durer.

A quelque temps de là (les États de 1614 n'ayant donné à tous que des satisfactions dérisoires, — Concini devenant plus puissant et plus fat que jamais, — les mariages espagnols fournissant un prétexte), les troubles recommencèrent. Les protestants étaient

1. *Mémoires de Richelieu* (édit. Petitot, t. I, p. 148). Cf. Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance* (édit. 1825, t. XI, p. 448, 465 et 486). Il y eut deux émeutes, le 5 et le 12 septembre 1612. Duplessis-Mornay dit qu'on en vint aux pierres. M. Anquez dit que Ducoudray était un des échevins de la Rochelle. V. *Hist. des assemblées populaires des réformés de France* (1859, in-8°, p. 256.)

2. 15 mai 1614.

encore de la partie. Ce ne fut plus, encore une fois, par tout le royaume, que levées de gens d'armes, excursions de partisans, extorsions de deniers et *foule* du pauvre peuple.

Les mêmes hommes qui avaient servi sous Henri IV, dans des circonstances analogues, reparurent. Le bataillon d'ailleurs s'était singulièrement accru : Mazuyer et Mangot sont envoyés en Poitou pour faire l'instruction sur les premiers troubles ¹.

André Le Febvre d'Ormesson fut (dit un naïf chroniqueur) « intendant en Champagne en 1615 et 1616, en la guerre de minorité de Louis XIII^e, suscitée par M. le Prince, M. de Nevers, duc du Maine et duc de Bouillon, soubz le prétexte du marquis d'Ancre contre Marie de Médicis, reine-mère. Il faisait, ajoutait-il, bonne justice sans corruption ². »

Guillaume Marescot fut intendant de justice dans l'armée de Champagne à cette même date ³ (1615). Caumartin fut, en 1617, collègue de d'Ormesson, dans l'intendance de Champagne ⁴. Bellejambe, que nous retrouverons plus tard, eut un emploi analogue (nov. 1615) ⁵.

Gilles le Mazuyer fut intendant de justice en Poitou (avant 1615) ⁶; Charles de la Potherie, à Caen ⁷; Robert Aubery, en Bourbonnais, Haute et Basse-Auvergne (1616) ⁸.

Legay, en Auvergne (1616) ⁹.

1. Leur mission commença en juin 1614 et se termina en février 1615. Elle fut infructueuse. V. Ouvré. *Essai sur l'histoire de Poitiers* (1856, in-8°, p. 107).

2. Mémoires de Pierre Coquault, bourgeois de Reims, publiés par M. Ch. Loriquet (t. II, p. 476-477). Cité par D'Arbois de Jubainville : Documents inédits sur les intendants, *Revue de Champagne et de Brie* (mars 1879, p. 162).

3. V. Chassebras (t. I, p. 283). Ce même Marescot fut intendant de Metz et du pays messin en 1619; et encore intendant de l'armée de Champagne en 1622. V. Chassebras, *ibid.* — Cf. Vie de Marescot, par Th. Godefroy. — Histoire de Metz, par les Bénédictins (t. III, p. 214). — Cf. Lettres ms. de Marescot au duc de Nevers (Bibl. nat., fonds franc., vol. 3201, fol. 1, 19, 33, 37, etc.)

4. V. la lettre du roi à M. de Caumartin, publiée dans la Correspondance de Richelieu (Documents inédits), t. I, p. 238. V. la note de l'éditeur. — Richelieu dit que les commissaires, c'est-à-dire Ormesson et Caumartin, avaient pour mission « d'informer des contraventions à ses ordonnances et de faire le procès à ceux qui se trouveraient coupables. » (V. Mémoires, t. I, p. 371.)

5. V. une lettre de lui. (Bibl. de l'Institut, Fonds Godefroy, t. CCLXVIII, pièce 31.)

6. V. Chassebras (t. I, p. 211).

7. V. Chassebras (t. I, p. 304).

8. V. Chassebras (t. I, p. 266).

9. V. Cohendy, *Administration de l'Auvergne* (1856, in-8°). Liste des intendants, p. 13.

Pierre Hurault, à Toulouse (1616)¹.

Jean Bochart de Champigny, en Poitou (1616-1617)².

Morant du Mesnil Garnier, en Normandie (1617)³.

François Bitaut, s^r de Chisé, en Languedoc⁴; et après lui (en 1620), le s^r Belaud⁵.

Denys Amelot, à Limoges (1616)⁶, puis à la Rochelle, Poitou et Saintonge (1623).

Monthelon, à Lyon (1606-1617), puis à Poitiers (1617-1619)⁷.

Olier de Verneuil lui succéda à Lyon en 1617⁸, et Maximilien Grangier avant 1625.

Silvestre le Normand, en Normandie, en 1618⁹.

Élie l'Aîné, seigneur de la Marguerie, en Poitou et Touraine¹⁰.

Thevin succéda à Legay, en Auvergne (1618)¹¹.

Jean Aubery (l'aîné), conseiller d'État et du conseil privé, maître des requêtes, fut intendant de justice et police dans les

1. V. Chassebras (t. I, p. 277).

2. C'est le même dont il a été question plus haut. (V. Chassebras, t. I, fol. 74). Il eut quelque temps pour collègue de Vic. Sa commission d'intendant de justice, datée du mois d'octobre 1616, est analysée dans Ouvré (p. 139). Cf. plusieurs lettres à lui écrites par Richelieu (janv.-avril 1617, dans Avenel, t. I, p. 279, 409, 529, etc.). Nous avons retrouvé la commission de son successeur dans l'intendance de Poitou, Monthelon, et le nom de Bochart de Champigny y figure. — V. plus loin l'étude spéciale que nous consacrons aux intendants qui se succédèrent en Poitou à cette date.

3. V. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie* (IV, p. 483). Cf. Guyot : *Traité des offices* (III, p. 121).

4. V. Chassebras (t. I, p. 306).

5. V. Astre (loc. cit., p. 11).

6. V. Chassebras (I, 275); Moréri, v^o Amelot (I, 456), et P. Griffet, *Hist. de Louis XIII* (I, p. 527). — Amelot eut aussi une mission en Poitou en 1623; il avait pour collègue Jean de Chalas. V. Fillon, *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-Vendée*, 1847, 8^o (t. I^{er}, p. 269).

7. V. les textes cités plus haut. — Cfr. Ouvré, p. 149-154.

8. V. Brossette. Élog. histor. (loc. cit.). Cf. *Mémoires de Richelieu* (Ed. Petitot, t. II, p. 168, n^o 1621). Chassebras (I, 329). Avenel (VIII, 186), et *Fragments de Richelieu* (Documents inédits), n^o 45.

9. V. Chassebras.

10. V. Chassebras (t. I, p. 328).

11. Voici, d'après M. Cohendy, le titre exact qu'il portait : « Vicomte de Monttrouveau, baron de Bohardy, seigneur de Villerant et de la du Bellière, chevalier et conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de la justice, police et finances en ses pays et duchés d'Auvergne et de Bourbonnois. » (Cohendy, *Administ. de l'Auvergne*, loc. cit.)

provinces de Touraine, Anjou et Maine, par lettres patentes du 30 juillet 1618 ; il y resta, dit-on, jusqu'en 1630 ¹.

Claude Le Guillou fut « intendant de justice » en la généralité d'Orléans ².

Desfontaines-Bouet fut intendant des finances dans l'armée commandée par le duc de Guyenne contre les rebelles (22 mars 1619) ³.

Jean de Bérulle, seigneur de Viellevarger, fut intendant de justice en Anjou (1619) ⁴.

Le même Marescot, que nous avons vu en Champagne, est intendant à Metz, à l'occasion de la guerre des Parpaillots (1619).

Baptiste de Bermont, seigneur du Tremblay, est « intendant de justice ès-provinces de Champagne et Brie, bailliages, sénéchaussées, sièges présidiaux et prévôtes, et tous autres sièges et juridictions établis esdits pays ⁵ » (janvier 1620).

1. V. Chalmel. *Histoire de Touraine*. Liste des intendants (t. III, p. 415 et s.).

2. Chassebras (t. I, p. 345).

3. V. la copie authentique de sa commission aux *Archives du ministère de la guerre* (t. XII, pièce 57). Nous en donnons plus loin des extraits.

4. C'est le frère du cardinal de Bérulle. — V. la Vie du cardinal de Bérulle, par l'abbé Houssaye, 3 vol. in-8° (t. II, p. 299). — Cf. Chassebras (t. I, p. 355). Nous croyons utile de donner ici un extrait de la lettre par laquelle Richelieu, alors favori et conseiller de la reine mère, demande l'envoi de l'intendant de la province. Cet extrait donnera une idée très juste de certaines fonctions des intendants à cette époque :

A M. de Marillac : septembre 1619. « Les désordres extraordinaires qui sont arrivés en la ville d'Angers, depuis six mois, croissans jusques à ce point qu'entre la nuit du 16^e et 17^e septembre on trouva force gens armés jusques au nombre de quarante à cinquante qui courroient la ville en quelque dessein pernicieux, font que les officiers du présidial n'en ayant pas voulu informer, d'autant qu'aucuns d'entre eux estoient coupables de ceste mauvaise entreprise, il est du tout nécessaire d'y envoyer celuy qui est nommé intendant de la justice en Anjou... Pour ces considérations, dont la conséquence paroist assez sans l'exprimer en ce papier, il est du tout nécessaire d'y envoyer celuy qui est nommé intendant de la justice pour informer de tels crimes ; autrement il y faudroit pourvoir par voye de fait que tout autre gouverneur que celuy que Sa Majesté a mis dans Angers sous son autorité auroit pratiqué. En ceste considération, M. de Marillac informera le roi de ceste affaire et lui fera cognoistre l'impudence de telles gens au mespris de sa propre autorité et le suppliera de commander à M. Doquairre de donner les lettres qui seront nécessaires à M. de Bérulle comme intendant de la justice en Anjou pour aller informer de tout ce que dessus et réprimer l'audace de telles gens. »

5. V. Document inédit communiqué par M. Alb. Babeau au Comité des Sociétés savantes, publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (1876, p. 157). Cette

Laurent Davy, seigneur de la Fautrière, est intendant en Normandie¹.

Nicolas Le Prévost est intendant de justice en Limousin (1621)².

René de Marillac est intendant de l'armée de Languedoc et de Guyenne en 1621; il mourut au siège de Montauban le 29 septembre 1621³.

Pierre Séguier, le futur chancelier, fut intendant de justice en Auvergne en 1621, et quelques mois après intendant de justice, police et finances en Guyenne⁴.

Caumartin était intendant à Saint-Quentin en septembre 1623⁵.

Voilà, certes, une liste longue et fastidieuse. Elle se serait accrue certainement d'une façon notable, s'il nous eût été donné de poursuivre, dans les archives des départements, les recherches que nous avons faites, pour la constituer, dans les dépôts de Paris.

Telle quelle, il était nécessaire de l'inscrire ici, tout au long, pour faire preuve décisive, et montrer combien est erronée l'opinion qui attribue au cardinal de Richelieu la création des intendants. Quant il arriva au pouvoir, il y avait longtemps que l'institution fonctionnait, le titre même était absolument constitué. Nous allons voir, par l'examen des fonctions des intendants avant 1624, que Richelieu n'eut, pour ainsi dire, rien à ajouter à leurs attributions.

2. *Les attributions des intendants, d'après leurs commissions.*

Choisis habituellement parmi les membres les plus intelligents

communication a été l'occasion de l'article de M. de Boislisle que nous avons déjà cité plusieurs fois. Sa commission est datée du 20 janvier 1620.

1. V. Chassebras (t. I, p. 344).

2. V. *Le sommaire de la vie de messire Nicolas Le Prévost*, conseiller du roy en ses conseils d'Etat, maistre des comptes, fait par son gendre, André d'Ormesson, et publié par M. Chéruel dans l'introduction aux Mémoires d'A. Lefebvre d'Ormesson (p. xxv).

3. V. Chassebras (t. I, p. 323).

4. V. les deux commissions qui se trouvent à la Bibl. nat. (Joly de Fleury, vol. 2508), et que nous analysons plus loin. — Cf. Kerviter, *Vie du chancelier Séguier*, p. 19-23; et Girard, *Vie du duc d'Épernon*, t. III, p. 279-310.

5. V. J. *Sainte-Beuve. Étude* (anonyme) *d'histoire privée au XVII^e siècle*. 1n-8°, p. 39.

du Conseil, les intendants de justice envoyés dans les provinces étaient à la fois l'œil et la main du pouvoir royal.

J'insiste sur un point capital : les intendants étaient, à la lettre, *hors la loi*; hors la loi, c'est-à-dire (puisque la puissance royale les protégeait) au-dessus des lois. Dans aucun acte législatif antérieur à l'époque où nous sommes arrivés, on ne pourrait trouver une mention quelconque visant leurs attributions. Leur autorité n'avait pour limite et pour règle que celle que leur imposait la puissance absolue qui les établissait. Preuve formelle des nouveaux progrès du pouvoir central : le roi n'a même plus à promulguer. Il lui suffit de vouloir.

Un homme part de Paris. Il arrive dans une province. Il a quelque part dans son bagage une commission. Il dit : Je suis l'intendant. Il faut obéir. — Mais quoi; qui êtes-vous? En vertu de quel droit? — J'ai ma commission. — Montrez-là. — Non, il faut obéir. Et si l'on n'obéit pas, j'ai la force. Je suis le roi.

Les termes mêmes de ces commissions redoutables n'étaient pas fixés d'une façon invariable. Ils changeaient d'une commission à l'autre, selon les besoins du lieu et du moment.

L'institution des intendants était une force malléable et élastique sur laquelle aucune forme de la résistance locale ne pouvait avoir prise.

C'est ce que nous allons essayer d'établir en étudiant la série des intendants envoyés dans la seule province du Poitou à l'époque dont nous nous occupons.

En 1616, le s^r de Gourgues reçut pour cette province la première commission dont le texte nous soit parvenu¹. Il ne s'agis-

1. Ce n'était pas d'ailleurs le premier intendant du Poitou. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler Caumartin, intendant de l'armée du Poitou (1588); Gilles Le Mazuyer, vers 1605; Elie L'Aisé, Mazuyer et Mangot (1614). Je pourrais citer encore La Clavierie, commissaire à Poitiers, en juin 1611; De Vic, conseiller d'État, commissaire dans le Poitou, pour constater l'inexécution partielle des édits de paix (févr. 1612).

La commission de l'intendant de Gourgues est conservée en copie aux *Archives du ministère de la guerre* (vol. XIII, pièce 75). Elle a été publiée par M. Caillet (2^e édit., t. I, p. 61). Mais cet auteur a commis une erreur en acceptant la date de 1626, qui a été écrite sur la pièce pour le classement. Cette date est erronée. Il faut lire 1616. En effet, le chancelier de Sillery, auquel il est fait allusion dans le cours de la pièce, comme tenant les sceaux au moment où elle fut rédigée, mourut le 1^{er} octobre 1624. La pièce ne peut donc être de 1626. En outre, Sillery ne fut chancelier que deux fois, de 1607 à mai 1616, et quelques mois en 1623, jusqu'au 2 janvier 1624. Je choisis la date de 1616 de

sait encore à cette époque que d'informer sur des troubles et des malversations qui avaient eu lieu dans la province du Poitou et dans celle de Guyenne, ainsi que sur quelques désordres émus à cette occasion.

On chargea donc le sieur de Gourgues d'aller voir ce qu'il en était, et de porter les premiers remèdes. On ajouta à cette commission spéciale celle de surveiller les officiers, tant de justice que de finances. Mais l'intendant n'avait aucun pouvoir personnel. Il devait simplement s'informer exactement, prendre quelques mesures provisoires et faire son rapport à la cour. Ce qu'il y avait de remarquable dans cette commission, c'est qu'elle était adressée non seulement aux officiers inférieurs de la province; mais aussi « aux cours de parlement, gouverneurs et lieutenants-généraux »¹.

Il y avait là une ouverture donnée aux remontrances tapageuses des premières, aux réclamations, qui pouvaient être redoutables, des seconds. C'était une faute dans laquelle le pouvoir central se garda bien de retomber.

Quelque temps après, Jean Bochart de Champigny succéda au s^r de Gourgues dans l'intendance de la justice en Poitou. Cette province était encore désolée par la guerre civile.

M. Ouvré, qui a étudié avec soin toute cette période de l'histoire du Poitou, nous donne l'analyse de la commission de Champigny : « rédigée en termes vagues, qui prêtaient à l'empiètement sur les pouvoirs locaux, elle lui donnait le droit d'examiner dans toutes les villes de la province si la justice était rendue avec exactitude, d'avoir, quand il le voudrait, séance et voix prépondérante dans toutes les juridictions, de juger provisoirement les différends entre les officiers de judicature, d'écouter les réclamations des villes et des communautés, pour y pourvoir sommairement; enfin de faire observer, dans toutes les provinces, les ordres du pouvoir souverain. »

préférence à toute autre : 1° parce que l'erreur de copie qui consiste à prendre un 2 pour un 1 est assez fréquente; ensuite et surtout parce qu'il est fait allusion, dans la pièce, à des troubles qui venaient d'éclater dans le Poitou. Or, ce renseignement concorde absolument avec la situation du Poitou en 1616, ainsi qu'on va le voir par les documents cités au texte à propos de Champigny.

1. Un annotateur du xvii^e siècle a fait cette même remarque à l'occasion de la commission de Gourgues, et il a écrit en tête de la pièce du ministère de la guerre : « Nota. L'adresse au parlement, singularité en cette commission. »

Le secrétaire d'État de Pontchartrain était spécialement chargé de la correspondance avec l'intendant. Cependant comme Richelieu, alors de passage au ministère, connaissait personnellement Bochart de Champigny, il lui écrivait assez fréquemment. On voit dans les lettres, qui nous ont été conservées, que l'intendant avait la haute main sur tout ce qui pouvait toucher à la répression des désordres, sur la solde des armées du roi, sur la fortification des places, sur la levée des troupes, etc.¹.

Le 16 mars 1617, le roi lui-même donnait à l'intendant un pouvoir militaire, pour ainsi dire illimité : « Monsieur de Champigny. Ayant eu l'avis qu'aucuns font des levées en Poitou sans commission de moy, je vous fais cette lettre, à ce qu'incontinent que vous l'aurez receue vous fassiez assembler la noblesse et les prévosts du pays, pour courre sus à telles gens et les tailler en pièces. Je me prometz que vous tiendrez la main, non-seulement en cela, mais aussy contribuerez ce qui est de vostre charge, pour maintenir mon autorité en la province où vous estes, selon la confiance que j'ay en vostre vigilance et affection². »

A M. de Champigny succéda, dans la même intendance, M. de Monthelon³. La commission qui l'instituait nous est également parvenue⁴.

1. V. les textes que nous avons cités plus haut dans la liste des intendants au nom de Champigny.

2. Cette lettre est publiée dans *Correspondance et papiers d'État de Richelieu* (Avenel, t. I, p. 408).

3. Cette succession est indiquée formellement dans le texte même de la commission de Monthelon. Voir aussi Ouvré (loc. cit., p. 149-154).

4. Cette commission est conservée en copie aux *Archives de la guerre* (vol. XIII, f^o 87). Elle a été également publiée par M. Caillet, p. 63. Il y a, comme pour la commission du sieur de Gourgues, une erreur de date. Mais cette erreur est ici d'autant plus singulière qu'elle se trouve dans le corps même de la pièce. Les raisons les plus fortes m'amènent à rejeter encore ici la date de 1627. Je ferai observer d'abord qu'il s'agit probablement de François de Monthelon, conseiller d'État sous Henri IV et Louis XIII, d'abord intendant de justice à Lyon, qu'il quitta précisément en 1617, probablement pour venir prendre l'intendance du Poitou. Olier de Verneuil lui succéda à Lyon, ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus. Or, ce François de Monthelon mourut en 1626 (V. Moreri, v^o Monthelon); première raison pour qu'il ne fût pas intendant du Poitou, en 1627. Ce n'est pas tout, le texte même de la pièce nous apprend que Monthelon succéda immédiatement à Champigny. Or, la date de l'intendance de Champigny est certainement 1616-1617, ainsi que le démontre la série des pièces citées ci-dessus. Blanchart, dans son *Éloge des premiers présidents*, ne fait aucune allusion à une commission de ce genre qu'aurait

En raison des circonstances nouvelles, les termes et l'esprit de cet acte étaient tout à fait différents de ceux de la commission que nous avons analysée plus haut. Il ne s'agissait plus de l'intendance de la justice seulement, ni seulement d'une surveillance. La commission était double, elle ajoutait le fait des *finances* à celui de la *justice et police*.

Les deux actes étant expédiés du même jour, on peut dire qu'ils se complétaient l'un l'autre. M. de Monthelon avait en réalité le titre et les fonctions d'intendant de *justice, police et finances* en Poitou.

Ses attributions de justice étaient considérables; il pouvait entrer dans tous les sièges et juridictions de la province, y présider, voir comment la justice y était rendue, rendre lui-même des jugements, ordre étant donné à tous les juges et officiers du roi de lui obéir et de lui prêter main-forte.

Il devait connaître et juger des différends qui s'élèveraient entre les officiers eux-mêmes; il les réglait par provision. Comme attributions de police (et ce mot est ici pris dans un sens beaucoup plus large et beaucoup plus relevé que celui où nous l'entendons aujourd'hui), ses pouvoirs n'étaient pas moins étendus. C'était en réalité le droit de mettre la main dans tout ce qui touchait au gouvernement et à l'administration de la province, qui lui était donné par les termes de la commission: « Ouïr et entendre les plaintes générales et particulières de nos sujets, y pourvoir sommairement, si faire le pouvez, sinon y faire pourvoir par les juges des lieux ou telz autres que vous adviserez, vous informer de l'estat de nos affaires et services esdites villes et provinces et spécialement de ce qui concerne noz édictz, ordonnances et réglemens, l'observation d'iceux, repos et soulagement de nosdits subjectz, pour, du tout dresser, nous rapporter ou envoyer en nostre dit conseil, un ample procez-verbal, afin d'y pourvoir ainsy que nous verrons estre à faire pour le bien de

exercée Champigny, vers 1626. A cette époque, il était un trop gros personnage: en faveur près de Richelieu, contrôleur général des finances en 1624, en passe de devenir président du Parlement de Paris (novembre 1628). Monthelon ne pouvait par conséquent lui succéder à l'intendance du Poitou, en 1627. Il faut donc admettre la date de 1617, qui concorde si bien avec la succession de Gourgues et de Champigny, dans cette province troublée alors. — M. Ouvré nous apprend d'ailleurs les dates extrêmes de la mission de Champigny. Il arriva à Poitiers en octobre 1617, et quitta cette ville le 27 septembre 1619.

nostre service.... » Parmi les affaires de police, on signalait, au premier rang, l'administration des affaires des villes et des communautés.

Cette autorité de surveillance et de règlement donnée à l'intendant, semblera plus redoutable encore, si l'on prend garde que les jugements qu'il portait en matière de justice et police étaient expressément soustraits à toute juridiction supérieure autre que celle du roi et qu'ils devaient être exécutés « nonobstant oppositions ou appellations quelconques, quoique, ajoutait-on, sans préjudice d'icelles. » En réalité, les appels finissaient par arriver au Conseil du roi, et il était rare que là, l'intendant n'eût pas raison en toute cause.

En matière de finances, l'autorité donnée à M. de Montheilon était loin d'être aussi considérable. Il n'avait qu'un pur droit d'examen et de contrôle. Il pouvait, il est vrai, « entrer toutes et quantes fois que bon lui semblait au bureau des trésoriers des finances et y présider, se faire présenter les états des deniers qui se lèvent dans la généralité, et s'en faire expliquer l'emploi, » mais tout cela seulement pour « du tout dresser et nous rapporter ou envoyer en notre conseil, un ample procez-verbal, afin de pourveoir sur les abus si aucun y a ainsy que vous verrez estre à faire pour le bien de nostre dit service. » Aucun droit de décision n'était joint à ce droit de contrôle.

Si sur ce dernier point l'autorité de l'intendant du Poitou était si bénigne, il ne faut pas croire que les officiers des finances échappassent tous à la juridiction des intendants. Nous voyons dans la commission donnée au sieur des Fontaines-Bouet, intendant dans l'armée commandée par le duc de Mayenne contre les rebelles, qu'il devait « avoir l'œil, esgard et surintendance au maniement des deniers tant ordinaires qu'extraordinaires qui sont et seront ordonnés pour la dépense, solde et entretenement des gens de guerre, tant de cheval que de pied, artillerie, munitions, pionniers, réparations et fortifications, etc., levés pour la subsistance des armées..., etc., ensemble ordonner aux trésoriers de l'ordinaire et extraordinaire de nos guerres, cavalerie légère, artillerie et autres comptables estant esdite armée à qui il eschéera..., etc., aussy avecq puissance et auctorité de faire venir par devant vous toutes et quantes fois que vous adviserez, nos comptables esdites dépenses et les contrôleurs d'icelles ou

leurs commis... ensemble les commissaires généraux de vivres, leurs commis..., etc.¹. »

Par la comparaison de ces différents actes, nous avons pu relever le progrès que l'institution des intendants avait accompli dans la période qui précède immédiatement l'arrivée de Richelieu aux affaires. Nous avons vu que la coutume était déjà prise de ne pas laisser volontiers telle ou telle province sans intendant. Nous avons vu que les pouvoirs des intendants qui se succédaient dans une même province pouvaient différer considérablement les uns des autres. Nous avons vu, encore une fois, que les attributions de justice, de police et de finances étaient dès lors réunies en une même main. Nous avons vu enfin que le pouvoir royal, après quelque hésitation, s'accoutumait à mettre ses agents au-dessus de toutes les autorités locales qui pouvaient avoir quelque velléité de leur faire résistance.

Ces différents résultats nous sembleront acquis d'une façon définitive par l'étude que nous allons faire de deux autres commissions d'intendants antérieures encore à l'année 1624.

Ce sont celles qui furent données, en 1621, à M. d'Autry-Séguier (plus tard chancelier de France), d'abord pour l'*intendance de la justice* en Auvergne (27 avril 1621), ensuite pour l'*intendance de justice, police et finances* dans l'armée de Limousin, Saintonge et Aunis, commandée par le duc d'Épernon (4 juillet 1621)².

Ces commissions sont plus explicites qu'aucune de celles que nous avons étudiées jusqu'ici. Faisons remarquer d'abord l'intérêt qu'il y a, pour notre thèse, à voir le jeune Séguier (il était né en 1588), chargé dans le courant de la même année d'une *intendance* dans une province et d'une *intendance* dans une armée.

Comparons les termes mêmes des deux actes.

Le préambule de la commission d'intendant de justice en Auvergne est digne d'être remarqué. On y voit que Séguier était déjà employé précédemment en la même qualité dans la province. On y voit que les gages des intendants de justice étaient inscrits

1. La commission dont nous donnons des extraits dans le texte se trouve en copie authentique aux *Archives de la guerre* (t. XII, pièce 57). Elle est datée du 22 mars 1619.

2. Ces deux commissions se trouvent en copie à la Bibliothèque nationale. Fonds Joly de Fleury, vol. 2508, fol. 158 (ancien La Reynie). M. de Boislisle les avait indiquées dans une note de son article cité plus haut.

sur l'état de l'extraordinaire des guerres¹. On y remarque enfin cette considération très importante, que c'était particulièrement « dans les provinces éloignées » (là où le pouvoir central ne pouvait exercer son action qu'indirectement) qu'on envoyait les intendants de justice.

Le corps de l'acte contient des prescriptions analogues à celles que nous avons relevées dans la commission de Monthelon. Mais il distingue très nettement entre « les prééminences, prérogatives et autorités » attribuées à la charge de maître des requêtes et les pouvoirs donnés aux intendants. Parmi les premières, nous signalerons celles de « seoir et présider aux sièges présidiaux, baillages et autres juridictions de la province, tant au civil qu'au criminel, de surveiller les officiers de justice et autres en l'exercice de leurs charges, d'ouïr les plaintes et doléances des sujets, de pacifier les débats entre les officiers de justice et tous capitaines, maires, consuls et échevins des villes et autres personnes..., d'informer de l'état de la police et de l'administration des affaires des communautés..., etc. » Toutes charges qui ne sont que de simple surveillance et contrôle.

Les pouvoirs donnés à Séguier comme intendant sont au contraire d'action et de règlement. Citons les termes mêmes de la commission : « Nous vous avons d'abondant en ladite qualité et autorité d'intendant de nostre justice en ladite province et païs d'Auvergne, bailliages, juridictions et lieux en dépendans, donné et donnons plain pouvoir, puissance, autorité, commission et mandement spécial par lesdictes présentes, voulant et ordonnant en ce faisant que vos proceddures, décretz, ordonnances et jugements, ensemble tout ce qui sera fait en vertu d'iceux que nous avons à ceste fin validé, autorisé et approuvé, validons, autorisons et approuvons, ayt et sorte effect, et le tout estre exécuté nonobstant oppositions, appellations, récusations et prise à partie quelsconques et sans préjudice d'icelles pour lesquelles ne sera différé; mandons, ordonnons, et très-expressément enjoignons à tous gouverneurs et lieutenants généraux et particuliers, capitaines et gouverneurs de nos villes, chasteaux et places desdits païs et provinces, qu'en tout ce qui concernera l'effet de la

1. Ce fait confirme la remarque que nous avons consignée dans une des notes précédentes sur les relations particulières des intendants avec les choses de la guerre.

présente commission ils vous assistent, trouvent main-forte et fassent obéir et entendre diligemment, et aux gens tenans les sièges présidiaux, baillifs, sénéchaux et autres nos juges ou leurs lieutenans, prévosts des mareschaux et généralement à tous nos justiciers, officiers subjects quelsconques, qu'ils vous obéissent et facent obéir, prestent et donnent en l'exécution de ladite commission, circonstances et deppendances d'icelle, tout confort, aide et assistance, si mestier est, et en soit pour vous requis, nonobstant toutes les lettres et autres choses à ce contraires. Car tel est nostre plaisir. »

On voit maintenant tout au juste quels traits distinguaient la charge d'intendant de celle de maître des requêtes en tournée. Les termes si précis de notre document ne font que fortifier les observations que nous avons déjà faites à ce sujet et celles que nous suggérera plus tard la comparaison des articles 35 et 81 du Code Michau.

La commission d'*intendant de justice, police et finances* dans l'armée du duc d'Épernon, donnée au même Séguier, nous a déjà fourni l'occasion de quelques remarques intéressantes. Nous avons vu que l'intendance dans l'armée emportait avec elle l'intendance dans la province, d'après les termes mêmes de la commission¹. Cette observation serait appuyée au besoin par les détails que l'histoire nous fournit sur l'administration de Séguier en Guyenne².

Ajoutons, sans entrer dans plus de détails, que les attributions de *justice, de police et de finances* de l'intendant étaient à peu de chose près les mêmes que celles dont nous avons vu l'indication dans les précédentes commissions.

G. HANOTAUX.

(*Sera continué.*)

1. V. dans le précédent numéro de la *Revue historique* le chapitre consacré à établir que les intendants de justice dans les armées et dans les provinces ne se distinguent pas au début.

2. V. en particulier Kerviler : *Histoire du chancelier Séguier*. Il cite ces paroles d'un contemporain (l'abbé de La Chambre ; Oraison funèbre de Séguier) : « C'était un poste très délicat à cause des différents intérêts du roi, du gouverneur, du parlement et du peuple qu'il y avoit à ménager. » D'autres détails prouvent bien qu'il s'agit ici en réalité d'une intendance de province (V. p. 19 et suiv.). — Cf. encore les termes d'une lettre écrite à Séguier en mars 1633 par les gens du présidial d'Agen : « L'honneur que nous avons eu de vous voir en cette province de Guyenne dans l'intendance de la justice du roi. » (Bibl. nat., ms., Correspondance Séguier, fonds français, 17367, fol. 194.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

REMARQUES

SUR LE CARACTÈRE ET LES CONSÉQUENCES

DU VOYAGE D'ÉTIENNE III EN FRANCE.

Au mois d'octobre 753, le pape Étienne III quittait Rome. Menacé par les Lombards, il avait vainement demandé des secours à l'empereur Constantin. Il se dirigea d'abord sur Pavie, il essaya sans succès de fléchir Aistulf, puis, escorté et protégé par des envoyés francs, il passa les Alpes et vint implorer l'appui de Pépin. L'année suivante il revenait en Italie, accompagné du roi et d'une armée franque, les Lombards étaient vaincus, le pape devenait maître de plusieurs provinces de l'Italie. En retour il avait solennellement consacré à Saint-Denys la royauté carolingienne qui venait de naître et il avait accordé à Pépin et à ses fils le titre de « patrices des Romains. »

On a souvent cherché à définir le caractère et la portée de ce voyage, on en a raconté en détail les diverses circonstances, aussi n'ai-je point l'intention de reprendre ici en entier une étude déjà faite¹. Cependant quelques points de cette histoire restent encore obscurs; on s'explique mal notamment quelle fut la conduite du pape envers la cour de Byzance. La plupart des historiens s'accordent à voir dans le fait seul du voyage d'Étienne un acte d'hostilité déclarée contre le pouvoir impérial; en implorant le secours des Francs le pape aurait rompu avec l'empereur; en conférant le titre de patrices à Pépin et à ses fils, il aurait fait acte d'usurpation. On a même ajouté que cette dernière mesure aurait été arrêtée à Rome, avant le départ d'Étienne III, dans une grande assemblée du peuple et des nobles². Luden avait pourtant cherché à démontrer, au moins en ce

1. V. notamment Oelsner, *König Pippin*, 1871, p. 115 et suiv.

2. Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom im Mittelalter*, t. II, p. 270.

qui touche le patrieiat, qu'il n'était point prouvé que le pape eût agi contre la volonté de l'empereur¹; mais, comme son argumentation n'était pas assez complète on n'en a point tenu compte². Je crois cependant qu'elle contenait une part de vérité, et je voudrais prouver ici qu'Étienne III, lorsqu'il entreprit le voyage de France, n'avait point le dessein arrêté de rompre avec Byzance, qu'il agissait peut-être de concert avec l'empereur et que sa politique ne se modifia que graduellement, sous l'influence des événements.

I.

Les écrivains dont je combats l'opinion partent souvent de cette idée qu'à ce moment le pape et l'empereur étaient brouillés, que Rome et son territoire formaient déjà comme un petit État indépendant. Or il n'en était rien, et par suite les raisonnements qui reposent sur cette base risquent fort d'être inexacts.

Qu'entre les papes et les empereurs de Byzance l'entente eût toujours été précaire, c'est ce qu'on ne saurait contester. Ceux-ci, habitués à gouverner l'Église au gré de leurs caprices et à traiter les patriarches de Constantinople en fonctionnaires impériaux, avaient agi de même vis-à-vis des papes. A peine avaient-ils enlevé Rome aux Goths, qu'ils persécutaient déjà le pape même qui les y avait introduits. L'histoire du VI^e et du VII^e s. est riche en faits de ce genre. Au VIII^e s. avait éclaté la querelle des images; les villes italiennes soumises à la domination grecque s'étaient soulevées en faveur du pape, elles avaient nommé des chefs, c'était, semble-t-il, une guerre d'indépendance qui commençait³. Mais alors le pape lui-même avait modéré le zèle de ses défenseurs, il les avait empêchés de ériger, ainsi qu'ils le voulaient, un nouvel empereur, il avait même livré à Léon l'isaurien un usurpateur qui avait agité la Toscane⁴; c'était la religion seule qu'il prétendait défendre. Ainsi, même en ce moment de

1. *Hist. d'Allemagne*, trad. Savagner, t. II, p. 272.

2. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 80, note, déclare que l'opinion de Luden est « sans fondement » et ne daigne même pas la discuter. Martens, *Die Römische Frage unter Pippin und Karl dem Grossen*, 1881, p. 110, a récemment reproché à Luden de n'avoir point produit de preuves. — L'ouvrage de Martens est le travail récent le plus sérieux qui ait paru sur ces questions; j'en attaquai souvent ici les conclusions, mais je tiens à en signaler l'importance scientifique.

3. *Lib. Pontific.*, nos 183, 184, 185. Je cite le *Lib. Pontific.* d'après la *Patrol.* de Migne, t. CXXVIII.

4. *Ib.*, n° 187.

crise violente, Grégoire II, malgré son caractère énergique et passionné, avait reculé devant une rupture complète.

Donc tout d'abord, pour que cette rupture nous parût naturelle en 753, il faudrait que les événements qui s'étaient accomplis depuis la mort de Grégoire II eussent aggravé les dissentiments entre les papes et les empereurs. Or c'était le contraire qui avait eu lieu. Le prédécesseur d'Étienne III, Zacharie (744-752), était né en Calabre. Dans l'Italie méridionale Léon l'isaurien n'avait point cherché à appliquer ses réformes avec autant de vigueur qu'en d'autres parties de l'empire; de nombreux moines, fuyant l'Orient, s'y étaient établis sans qu'on les y eût persécutés¹. On vivait donc là dans une paix relative dont l'influence dut s'exercer sur l'esprit de Zacharie. Devenu pape, il se rapproche, par une politique habile et conciliante, de l'empereur Constantin; il ne cède point sur la question religieuse, mais il ne conteste pas la suprématie impériale et cherche à maintenir avec Byzance des relations régulières. Loin de songer à une rupture, il défend fidèlement en Italie les intérêts de l'empire; il va trouver Liutprand pour lui demander de ne point attaquer l'exarchat de Ravenne, et Liutprand l'écoute². De son côté Constantin fait des donations à l'Église romaine³. Donc c'était une politique de concorde, et non de haines et de luttes, que Zacharie transmettait à Étienne III; on ne voit point pourquoi celui-ci l'aurait tout à coup abandonnée; mais d'ailleurs l'histoire montre, on le verra plus loin, que Constantin et lui étaient en relations et se demandaient mutuellement appui.

Il n'est pas vrai non plus que Rome et son territoire formassent depuis Grégoire II un petit État indépendant, soustrait déjà à l'administration impériale⁴. Grégoire II, on vient de le voir, n'avait point agi en ce sens. Son successeur, Grégoire III (731-741), aurait offert à Charles Martel, s'il faut en croire le continuateur de Frédégaire, le consulat romain⁵, en même temps qu'il aurait rompu avec Byzance. Je ne veux point m'engager ici dans une discussion détaillée de ces négociations entre Charles Martel et le pape⁶. Mais il est permis de

1. Fr. Lenormant, *La Grande Grèce*, t. II, p. 390 et suiv.

2. *Lib. Pontific.*, n° 213-217. Il agit de même avec Rachis, n° 223.

3. *Ib.*, n° 232.

4. La thèse contraire a été longuement soutenue par Cenni (*Monum. dominat. pontif.*, v. Migne, *Patr. lat.*, t. XCVIII, col. 60 et suiv.); il est facile de voir qu'il se mêle à son érudition beaucoup de parti pris. Depuis, cette opinion a plus d'une fois été reprise par des écrivains de la même école.

5. « Eo pacto patratu ut a partibus imperatoris recederet et romanum consulum Carolo sanciret. » C. 110.

6. Voy. Veltman, *De Karoli Martelli patriciatu*. Munster, 1863; Breysig, *Karl*

souçonner d'exagération un auteur qui écrivit plus tard et pour la plus grande gloire de la maison carolingienne. Comment admettre que le pape, sans connaître les dispositions de Charles Martel, se soit engagé tout d'un coup si complètement? Une pareille conduite ne s'accorderait guère avec l'habileté ordinaire de la politique pontificale au VIII^e s. Les mêmes remarques s'appliquent à ce qu'on lit dans les annales de Metz¹. Tous les chroniqueurs écrivent à une époque où l'alliance entre la papauté et les rois francs était un fait accompli², et ils attribuent par suite aux négociations avec Charles Martel une netteté qu'elles n'ont pas eue. Si on lit les lettres même de Grégoire III à Charles Martel on n'y trouve rien de semblable. On ne les a point conservées toutes, la première manque³, mais dans les deux qui nous restent Grégoire III se contente d'implorer les secours du vice-roi (Subregulus) franc⁴. Il est vrai qu'on en a souvent invoqué un passage d'après lequel le pape aurait envoyé à Charles Martel les clefs de la confession de saint Pierre, comme un signe du pouvoir qu'il lui conférerait sur Rome, mais cette interprétation ne se fonde que sur une mauvaise leçon contraire au texte même du manuscrit⁵. En tout cas, quelque opinion qu'on adopte, ces nég-

Martell., 1869, p. 91 et suiv., bien que je n'adopte point toutes leurs conclusions. Le texte même du contin. de Frédegairé a donné lieu à bien des discussions. D. Bouquet reconnaît que toutes les éditions portent « ad partes imperatoris recederet. » Le Cointe, *Ann. Eccl. Franc.*, t. V, p. 38, a proposé de lire « ad partes imperatoris accederet. » Grégoire aurait donc proposé à Charles Martel de devenir l'allié de l'empereur. Luden, trad. Savagner, t. I, p. 262-263, trouve que la correction de Le Cointe est un peu forte, mais il croit aussi que le pape voulait engager Charles dans l'alliance impériale et il observe que la leçon « ad partes imperatoris recederet » peut s'expliquer ainsi.

1. « Quod sese populus, relieta imperatoris dominatione, ad suam defensionem et invictam clementiam convertere voluisset. » Pertz, *Script.*, t. I, p. 326.

2. On n'est pas d'accord, il est vrai, sur la date et les auteurs des continuations de Frédegairé; v. Wattenbach, *Deutschl. Geschichtsq.*, 4^{me} édit., t. I, p. 105, 106. Mais précisément des passages comme celui-ci me portent à préférer le système de M. Monod, *Revue critique*, 1873, n° 42.

3. Le n° 1 de Jaffé suppose une démarche antérieure, ainsi que le montre l'expression « iterata vice »; le n° 2 est visiblement postérieur. Je cite le *Codex Carolinus* d'après l'édition qu'en a donnée Jaffé dans les *Monumenta Carolina*; en effet, Jaffé a reproduit simplement le texte du manuscrit unique, et le classement chronologique qu'il propose me paraît en général fort juste.

4. Il est vrai que dans ces deux lettres le pape ajoute que les envoyés qui les portent donneront à Charles Martel plus de détails, mais on ne peut tirer de là aucun argument ni pour ni contre. Un passage qui ne se trouve que dans quelques manuscrits du *Lib. Pontific.* dit aussi que le pape fit simplement demander à Charles Martel « ut eos a tanta oppressione Langobardorum liberaret. » Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVIII, col. 1024.

5. *Cod. Carol.*, éd. Jaffé, n° 2. Il faut lire « ad rogum » et non « ad regnum »;

ciations n'aboutirent point, et Rome resta ville d'empire. Sans doute le pape y était le véritable chef, et cette situation n'était point nouvelle, mais on y trouvait une administration byzantine. En 743, quand Zacharie quitta Rome pour aller négocier avec Liutprand, il laissa le gouvernement de la ville à Étienne « due et patrice »¹. On a dit que ce due pouvait être un fonctionnaire pontifical². Ce n'est là qu'une hypothèse que rien ne justifie. Il est question pour la première fois d'un due de Rome sous le pontificat de Constantin (708-715)³. A partir de ce moment les dues sont plusieurs fois mentionnés dans le *Liber Pontificalis* en des termes qui établissent avec évidence leur qualité de fonctionnaires impériaux. Il en existait encore sous Grégoire II. Il est vrai que l'un d'eux fut alors chassé de Rome⁴, mais cela ne suffit point pour prouver que ceux qui survinrent dans la suite furent nommés par le pape. Si on n'en rencontre plus après 743, il ne s'ensuit pas qu'ils aient disparu; nous n'en avons point la liste complète et ceux qu'on connaît ne sont mentionnés qu'incidemment dans le *Liber Pontificalis*. Serait-ce Zacharie, si prudent et si conciliant, qui se serait affranchi de l'administration byzantine⁵?

Donc, au moment où Étienne III entreprit le voyage de France, il n'était point brouillé avec l'empereur et on peut affirmer qu'il y avait encore à Rome des fonctionnaires byzantins.

II.

Les remarques qui précèdent permettent de définir nettement la question dont on s'occupe ici : faut-il admettre qu'Étienne III quitta Rome avec l'intention arrêtée de se soustraire à la domination impériale et d'abandonner la politique de ses prédécesseurs ?

Je crois qu'aucune idée de ce genre n'existait encore dans son esprit. Loin de là, il y avait à cette époque entre lui et l'empereur

au reste les anciens éditeurs avaient déjà reconnu le véritable sens de ce passage ; v. Migne, *Patrol. lat.*, t. XCVIII, col. 67, note. Veltman, *De Patriciatu*, p. 28, défend, il est vrai, la leçon « ad regnum », sur l'autorité de Baronius qui aurait eu en mains d'autres manuscrits, mais, comme ces manuscrits ne se retrouvent point, il est plus sage de s'en tenir à celui de Vienne qui, bien que fort incorrect, a l'avantage d'être très ancien.

1. *Lib. Pontific.*, n° 213.

2. Hegel. *Gesch. der Städteverfassung von Italien*, t. I, p. 209 et note.

3. *Lib. Pontific.*, n° 176.

4. *Ib.*, n° 184.

5. On ne peut voir une preuve de souveraineté dans le fait que Zacharie et Étienne III signèrent des traités avec les Lombards : *Lib. Pontific.*, n° 210, 230. Grégoire le Grand en avait déjà fait autant.

les liens que créent des intérêts et des malheurs communs. Si Rome était menacée, Ravenne était aux mains des Lombards. Étienne III et Constantin avaient donc également à se plaindre du roi lombard, et tous deux s'unirent pour négocier avec lui. Le pape venait d'envoyer à Aistulf une ambassade qui avait échoué, lorsqu'arriva à Rome un envoyé de l'empereur, le silentiaire Jean. Il était chargé de s'entendre avec Étienne pour obtenir des Lombards la restitution des territoires conquis¹. Le pape savait par son récent insuccès combien de pareilles démarches étaient inutiles; néanmoins il exécuta les instructions impériales, il envoya le silentiaire Jean vers Aistulf et lui adjoignit comme légat pontifical son frère Paul. Aistulf se refusa à toute concession et ce fut alors que le pape écrivit à l'empereur pour le supplier d'arriver en Italie avec une armée². Tous ces événements s'étaient passés dans les derniers mois de 752.

Constantin était hors d'état de protéger l'Italie par les armes, mais il avait une grande confiance dans l'habileté de la politique pontificale. Peu de temps après, le silentiaire Jean revenait de Constantinople avec les légats pontificaux qui l'avaient accompagné, il apportait au pape l'ordre de se rendre auprès d'Aistulf et d'obtenir la remise de Ravenne et des autres territoires conquis par les Lombards³. Constantin se rappelait évidemment quel avait été le succès d'une démarche analogue de Zacharie en 743. Étienne III ne pouvait se faire de grandes illusions sur le caractère d'Aistulf, mais il obéit à l'empereur et il fit aussitôt demander au roi lombard un sauf-conduit pour lui et pour ceux qui devaient l'accompagner⁴.

C'est dans cette même période, entre le commencement de 753 et le mois d'octobre de la même année, qu'il faut placer les lettres par lesquelles Étienne III invoqua le secours de Pépin et des Franes⁵.

1. « Conjunxit Romam Joannes imperialis silentarius, deferens eidem sanctissimo pontifici regiam jussionem, simul que et aliam ad nomen praedicti regis impii detulit adhortationis annexam jussionem, ut reipublicae loca diabolico ab eo usurpata ingenio, proprio restitueret domino. » *Lib. Pontific.*, n° 232.

2. *Lib. Pontific.*, *Ib.*

3. « Conjunxit Joannes... deferens... jussionem imperialem in qua inerat insertum ad Langobardorum regem eundem sanctissimum papam esse prope-raturum ob recipiendam Ravennatium urbem et civitates ei pertinentes. » *Lib. Pontific.*, n° 237. — Tout ce passage est incompréhensible dans le texte donné par Bianchini et reproduit par Migne, mais il est aisé de le rétablir d'après les variantes mêmes de cette édition. V. aussi Jaffé, *Regesta Pont. Rom.*, p. 190.

4. *Lib. Pontific.*, *Ib.*

5. *Lib. Pontific.*, nos 235, 236; *Cod. Carol.*, nos 4, 5. — Il faut remarquer que nous n'avons pas la première lettre d'Étienne III qui, d'après le *Lib. Pontific.*, avait été confiée à un pèlerin.

Or de ces lettres on ne peut tirer un seul mot qui prouve que le pape voulut se détacher de l'empire; elles sont courtes et vagues, le pape désire négocier avec le roi, mais il évite de s'engager sur aucun point, le nom de l'empereur n'est pas même prononcé ni en bien ni en mal¹. Quant à la date où il faut les placer il est difficile de la fixer avec plus de précision; on voit seulement, par le témoignage du *Liber Pontificalis*², que ces événements furent antérieurs au retour du silencieux Jean. Celui-ci fut en effet précédé à Rome par des envoyés franes, et l'évêque de Metz Chrodegang avec le duc Autchavius arrivèrent peu après lui.

Quel rapport faut-il établir entre ces divers faits? Étienne III, au moment même où il était en relations continues avec Constantin, s'adressait-il aux Franes à son insu, avec le projet arrêté de trahir ses intérêts? C'est ainsi qu'on interprète ordinairement ces événements, mais sans produire aucune preuve sérieuse. Au lieu de juger les faits tels qu'ils se sont accomplis, chacun à son heure, on veut déterminer les projets du pape à ce moment par les résultats de son voyage; c'est ne point tenir compte des circonstances multiples qui ont pu les modifier. A ces hypothèses j'en opposerai une autre: pourquoi n'admettrait-on pas que le pape s'est tourné vers les Franes avec l'assentiment de l'empereur? Constantin ne pouvait pas diriger d'expédition en Italie, mais il aurait autorisé Étienne III à tenter la bonne volonté de ce roi nouveau qui était l'obligé de la papauté. De là le caractère vague des lettres d'Étienne qui, d'après son biographe, demande avant tout à être conduit auprès de Pépin³. C'est alors, dans des conférences où on pourra nettement s'expliquer, qu'Étienne III verra quel usage il doit faire des pleins pouvoirs que lui a donnés l'empereur.

Cette hypothèse s'appuie sur tout un ensemble de faits importants.

Il faut observer d'abord que l'idée de recourir aux Franes pouvait naturellement s'offrir à l'esprit de Constantin. L'empire romain n'avait-il pas toujours cherché à combattre les Barbares par les Barbares? Justinien n'avait-il pas déjà appelé les Franes en Italie contre les Ostrogoths? De bonne heure aussi les Franes et les Lombards

1. *Lib. Pontific.*, loc. cit., dit, il est vrai, « cernens et ab imperiali potentia nullum esse subveniendi auxilium », mais cela veut dire que le pape cherche ailleurs des secours armés, et non pas qu'il rompt avec l'empire.

2. Nos 236, 237. — *Elsner, Ouvr. cité*, p. 121, a cependant proposé des dates qui, sans être certaines, peuvent être considérées comme assez vraisemblables.

3. *Lib. Pontific.*, n° 236, « ut suos hic Romam ipse Francorum rex mitteret missos, per quod cum ad se accessiri fecisset. »

avaient été en lutte¹. Les empereurs de Byzance avaient cherché à exploiter ces discordes²; dès la fin du vi^e siècle, l'empereur Maurice avait signé un traité avec Childeberr II et lui avait fourni des subsides³. Enfin n'étaient-ce pas les Francs qui tout récemment avaient eu assez de puissance pour arrêter à l'ouest ces invasions musulmanes dont l'empire avait tant à souffrir du côté de l'est? La bataille de Poitiers avait fait une grande impression sur l'esprit des contemporains. Donc, à quelque point de vue que se plaçât Constantin, l'alliance franque devait lui paraître précieuse et désirable; il l'a recherchée plusieurs fois dans la suite, comment s'étonnerait-on qu'il y ait songé en 753?

Le pape a quitté Rome sur l'ordre de l'empereur, il avait avec lui en même temps que les envoyés francs l'envoyé impérial⁴. Comment s'expliquera-t-on ce fait, si on croit qu'Étienne III avait négocié avec les Francs de sa seule autorité? On se dirige d'abord sur Pavie, on essaie de vaincre l'obstination d'Aistulf: ici encore l'entente est parfaite entre le pape et l'envoyé impérial; celui-ci parle après Étienne III, il fait les mêmes réclamations et remet à Aistulf des lettres de l'empereur⁵. Alla-t-il en France à la suite du pape? Aucun document ne le dit, mais sa présence pendant la première partie de ce voyage indique bien déjà quel en était le caractère. Si à Pavie le pape s'était tout à coup décidé à gagner la France contre l'autorisation de l'empereur, s'il y avait eu dans sa politique une évolution soudaine, il est probable que l'envoyé impérial aurait protesté. Or, dans la longue relation du biographe d'Étienne III, on ne lit rien de semblable. Il faut donc croire que cet envoyé savait ce que le pape était chargé de faire en France: à moins de le gratifier d'un esprit bien borné, on ne saurait expliquer autrement son rôle.

1. Grégoire de Tours, IV, 42, 43, 45 et suiv.

2. Ainsi en 578, Menandri Excerpta, c. 25, éd. de Bonn, p. 328; Lebeau. *Hist. du Bas-Empire*, éd. de 1829, t. X, p. 155, 156.

3. Grégoire de Tours, VI, 42.

4. Pour tout ce qui suit la biographie d'Étienne III est un document de premier ordre. Celui qui l'a rédigée a vécu à l'époque d'Étienne III et dans son entourage, je crois en outre qu'il l'a accompagné en France, ou tout au moins qu'il a eu des renseignements très détaillés d'un des personnages de l'escorte. Il note en effet de véritables impressions de voyage (la beauté du temps, l'apparition d'un météore, les cantiques que chantent les voyageurs dans les gorges des Alpes); il indique les dates avec beaucoup de précision, il énumère longuement les personnages de l'escorte. — Dœllinger a déjà fait cette remarque; *Münchener Historisches Jahrbuch*, 1855, p. 376.

5. *Lib. Pontific.*, n^o 240, « imperialis missus simili modo petiit, et imperiales litteras illi tribuit, et nil obtinere potuit. »

Étienne III arrive en France ; Pépin l'accueille avec les plus grands honneurs, lui fait passer l'hiver au monastère de Saint-Denis. Je laisse de côté tous ces faits pour ne m'attacher qu'à ceux qui éclaireront la conduite du pape envers l'empereur. Or, lorsqu'Étienne donna l'onction sainte à Pépin et à ses fils, il les nomma en même temps patrices¹. Cette collation du patriciat eut-elle un caractère religieux ? On en a douté². C'est un détail qui n'a point grande importance ; on pourrait cependant rappeler que ce fut aussi dans une église, dans la basilique de Saint-Martin de Tours, que Clovis revêtit les insignes du consulat ou du patriciat qui lui avaient été envoyés par l'empereur³.

On a depuis longtemps discuté soit sur le caractère du patriciat en général⁴, soit sur la signification particulière du patriciat conféré à Pépin et à ses fils⁵. On s'accorde généralement à reconnaître que le roi franc n'acquiesça par là aucun droit réel sur l'administration de Rome ; il est donc inutile d'insister sur ce point. En revanche tous les historiens à ma connaissance, sauf Luden, ont déclaré qu'en cette circonstance le pape avait manifestement usurpé un droit réservé à l'empereur. Nous avons sur ces événements les témoignages des chroniqueurs les plus divers : aucun d'eux, ni parmi les Francs, ni parmi les Italiens, ni parmi les Grecs, ne signale ici un empiètement sur le pouvoir impérial. Théophane, qui paraît du reste assez mal renseigné et brouille tous les faits, ne parle point du patriciat, mais il ne songe pas à blâmer le voyage d'Étienne III⁶. En présence de ce silence général, il faut bien croire que les contemporains n'envisageaient point tout à fait comme nous l'événement dont on s'occupe. Faut-il accuser leur inintelligence ? Mais le rédacteur des Annales de Metz, le continuateur de Frédegaire, on l'a vu plus haut, se répandait facilement en explications de ce genre quelques années aupa-

1. C'est ce que rapportent la *Clausula de Pippini in regem Francorum consecratione*, D. Bouquet, t. V, p. 9-10 ; les Ann. de Metz et la Chronique de Moissac, Pertz, *Script.*, t. I, p. 293 et 332. Les autres chroniques franques et le biographe d'Étienne III ne parlent point de ce fait. A partir de ce moment les lettres des papes aux rois francs portent toujours en suscription « patriciis Romanorum. » Cependant ce ne fut qu'à partir de 774 que Charlemagne le premier prit ce titre dans ses diplômes.

2. Martens, *ouvr. cité*, p. 82.

3. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 38.

4. V. notamment Veltmann, *De Patriciatu*, p. 16-22, qui a réuni ou indiqué tous les textes importants.

5. On trouvera dans Martens, *Ouvr. cité*, p. 110 et suiv., l'analyse et la discussion des systèmes récents les plus importants.

6. Théophane, éd. de Bonn, p. 618.

ravant ; comment croire dès lors qu'ils auraient été incapables de comprendre l'importance du patriciat de 754 ? Hypothèse pour hypothèse, ne serait-il pas plus conforme aux documents d'admettre que le pape agissait ici au nom de l'empereur, et qu'il avait été chargé par lui de remettre aux rois francs les insignes du patriciat ? Si on adopte cette opinion, on comprend facilement pourquoi beaucoup de chroniques n'ont point parlé de cet événement, pourquoi il n'en est aucune qui y ait signalé l'usurpation des droits impériaux.

III.

Ce n'est point cependant une apologie d'Étienne III que j'ai voulu ici tenter, mais bien une analyse plus exacte des faits et des négociations de cette époque. Il est certain que, si le pape avait été chargé de défendre les intérêts de l'empire, il s'est laissé entraîner à ne plus songer qu'à ceux de l'Église romaine. Quelles furent les causes de ce changement qui s'accomplit, non point tout d'un coup², mais insensiblement, dans l'esprit d'Étienne III ?

Dès sa première entrevue avec Pépin, à Ponthion, le pape, fidèle à sa mission, demande au roi de défendre tout à la fois « la cause de saint Pierre et l'État romain ». Pépin s'engage à faire restituer « l'exarchat de Ravenne ainsi que tous les droits et tous les territoires de l'État »³. C'est là le texte le plus important qu'on puisse

1. Pour la collation du patriciat, la cour impériale confiait à des délégués le soin de porter au nouveau patrice les insignes de sa dignité : v. *Cod. Carol.*, n° 86.

2. Cette thèse a été récemment encore soutenue par Martens. Il admet bien que jusque là Étienne a agi plus ou moins d'accord avec l'empereur, il mentionne la présence de l'envoyé impérial à Pavie, mais il ajoute aussitôt : « Sobald aber Stephan im Frankenreich angelangt war, trat er mit einem ganz neuen Programm auf », p. 68.

3. « Beatissimus papa... deprecatus est ut per pacis foedera causam beati Petri et reipublicae Romanorum disponderet, qui (Pépin) de praesenti jurejurando eidem beatissimo papae satisfecit, omnibus mandatis ejus et admonitionibus sese totis nisibus obedire, et, ut illi placitum fuerit, exarchatum Ravennae et reipublicae jura seu loca reddere modis omnibus. » *Lib. Pontific.*, n° 243. On voit bien, au commencement de ce texte, que la « causa beati Petri » et la « causa reipublicae Romanorum » sont distinctes, et qu'Étienne III parle à la fois au nom de saint Pierre et au nom de l'empereur. Parmi les chroniqueurs francs, le contin. de Frédégaire, qui est le mieux informé pour cette époque, fait la même distinction entre les intérêts de l'empire et de l'Église romaine : « Aistulfus... quod nequiter contra rempublicam et sedem romanam apostolicam admiserat nefarie nitebatur defendere. » C. 120; D. Bouquet, t. V, p. 2. Et quelques lignes plus loin, Aistulf vaincu promet « ulterius ad sedem apostolicam romanam et rempublicam hostiliter nunquam accederet. »

citer, le biographe d'Étienne III était en effet mieux à même que personne de connaître la politique du pape. Quand Étienne demandait à Pépin de protéger les droits de l'État romain et qu'il en obtenait la promesse qu'on vient de lire, entendait-il par là que c'était à lui, considéré comme souverain indépendant, que les Lombards devaient restituer ces territoires? Rien ne le dit et cette prétention paraîtrait extraordinaire : l'exarchat était une possession byzantine, et la démarche qu'Étienne III tentait auprès de Pépin doit être rapprochée de celle de Zacharie auprès de Liutprand¹ en 743, mais cette fois, comme on ne pouvait rien obtenir du roi lombard, on suppliait un tiers de le contraindre à céder ! Les mots de « *respublica, respublica Romanorum* » ont fait illusion, et on les a interprétés comme s'il s'agissait d'un État romain pontifical. Mais on les retrouve auparavant dans divers endroits du *Liber Pontificalis* où ils désignent évidemment l'empire. Liutprand rend des territoires « *ad partem reipublicae* »². Le silencieux Jean est chargé de demander à Aistulf « *ut reipublicae loca, diabolico ab eo usurpata ingenio, proprio restitueret domino* »³. Et ce mot a encore le même sens lorsque, au moment de l'entrevue de Pavie, il est question de Ravenne, de l'exarchat, « *vel de reliquis reipublicae locis* »⁴. Il est vrai que dans tous ces passages le mot de « *respublica* » est isolé, tandis qu'à l'entrevue de Ponthion on parle de la « *respublica Romanorum* ». Plusieurs historiens sont partis de là pour proposer des explications qui me paraissent inadmissibles. C'est ainsi que Doellinger, dans un travail

1. Il est bon de comparer les termes mêmes du *Lib. Pontific.* : « Obsecrans (Zacharie) ne amplius Ravennatum provinciam opprimeret facta motione, sed magis et ablatas Ravennatum urbes sibi redonaret simul et castrum Cesinacense. » N° 215. — On ne peut soutenir que Zacharie ait demandé que cette restitution lui fût faite à lui personnellement, cependant les mots « sibi redonaret » se prêteraient mieux à une restitution de ce genre que ceux qu'on trouve dans le passage relatif à l'entrevue de Ponthion. Cette opinion n'a pu être défendue que par des auteurs dont l'impartialité est justement suspecte : v. par exemple Gosselin, *Pouvoir du pape au moyen âge*, 1845, p. 234, 235.

2. *Lib. Pontific.*, n° 216. — Il est facile de distinguer dans la vie de Zacharie ce qui est donné ou restitué personnellement au pape (n°s 210, 212) de ce qui est restitué à l'empire (n° 216).

3. *Id.*, n° 231. — Comment Martens, *Ouvr. cité*, p. 107, a-t-il pu dire que là où le *Lib. Pontific.* veut indiquer l'empire romain, on trouve régulièrement employé « *imperium romanum* » ?

4. *Id.*, n° 239. — Je dois signaler cependant, dans la vie de Grégoire III, un passage où il est question de la réunion de Castel Gallese « *in compage sanctae reipublicae*. » *Lib. Pontific.*, n° 203. Ce texte n'est pas fort clair et la construction régulière n'en est pas facile. Mais l'adjectif « *sanctae* » ne suffit pas pour qu'on voie ici un État pontifical ; il peut se rapporter à l'empire.

d'ailleurs fort important et fort original, entend par là une république nationale italienne dont l'existence se serait en quelque sorte perpétuée dans les imaginations¹. Martens rejette cette opinion, mais il écrit que, dès le début de ses relations avec Pépin, Étienne III rêvait la création d'un nouvel État romain; il veut donc qu'il en soit question à Ponthion². Mais la promesse d'une restitution à l'État romain implique l'existence de cet État; or on a vu que Rome et son duché faisaient toujours partie de l'empire. Enfin il ne faut pas oublier que l'empereur de Constantinople portait le titre d'empereur des Romains, et que par suite il était assez naturel d'appeler son empire l'État romain.

Donc au début le pape parla en son nom et au nom de l'empereur. Mais, si Pépin avait bien des motifs de témoigner sa reconnaissance au pape, il n'en avait aucun de défendre les intérêts de l'empire. Il laissa donc de côté Constantin pour ne s'occuper que d'Étienne. Comblé de prévenances et d'honneurs, le pape oublia bientôt celui dont on ne lui parlait pas, son orgueil s'exalta, il se laissa naturellement gagner à l'idée de profiter seul d'une alliance dont tout d'abord l'empereur devait profiter aussi. Je ne crois pas que, pendant son séjour en France, il y ait eu une promesse formelle de donation à saint Pierre; le seul écrivain qui en parle est justement suspect³. On ne trouve aucune trace certaine de la donation avant la victoire de Pépin sur les Lombards⁴. On s'était contenté de paroles encore vagues qui avaient dû éveiller l'ambition pontificale, mais il n'y avait eu sur ce point aucune convention arrêtée.

D'autres circonstances encore expliquent le changement de politique du pape; on ne les a pas assez remarquées. Constantin, avec une incroyable maladresse, sembla prendre à tâche de le tourner contre lui. A l'époque même où Étienne III était en France, un grand concile se réunit à Constantinople; 338 évêques y assistaient. Les travaux durèrent du 10 février au 27 août. A cette date on proclama les décisions du concile; c'était la plus éclatante manifestation qui se fût encore produite contre le culte des images, l'anathème frappait

1. *Das Kaiserthum Karls des Grossen*, dans *Münchener Historisches Jahrb.*, 1865, v. notamment p. 316, 326.

2. *Ouvr. cité*, p. 68 et suiv.

3. Le biographe d'Adrien, *Lib. Pontific.*, n° 318. Cependant Waitz, *D. Verfass.*, t. III, p. 81; Eilsner, *König Pippin*, p. 129 et suiv., et d'autres encore admettent qu'il y a eu donation à Kiersy. Par contre, Martens, p. 33 et suiv., croit même qu'il n'y a pas eu d'assemblée à Kiersy, mais à Braisne.

4. V. sur ce point un article récent de Sybel, *Hist. Zeitschrift*, 1880, p. 47 et suiv., qui me paraît avoir tout à fait raison.

tous ceux qui y seraient fidèles¹. Un simple rapprochement de dates fera comprendre quelle put être l'influence de cet événement sur la politique d'Étienne III. L'armée franque arriva en Italie vers la fin d'août ou le commencement de septembre². Ce fut vers ce moment qu'on y connut les délibérations du concile de Constantinople³. Étienne III trouva donc les esprits excités par ces nouvelles, et son indignation dut être fort vive. Que pouvait-on espérer de ces empereurs iconoclastes que ni les objurgations réitérées des papes, ni les ménagements gardés par Grégoire II, ni la politique conciliante de Zacharie n'avaient pu arrêter dans leurs détestables projets? Étienne III, dont la fidélité à l'empereur était déjà fort ébranlée, put dès lors considérer comme un devoir d'abandonner sa cause. Ce n'était plus seulement contre l'invasion lombarde, mais contre de nouvelles agressions de la part des iconoclastes qu'il devait défendre l'Italie. Ainsi toutes les circonstances se réunirent pour le décider à accepter les offres de Pépin, et la donation de 754 constitua l'État de saint Pierre⁴.

A partir de ce moment le mot de « *respublica Romanorum* » changea de sens; dans la bouche du pape il désigna désormais l'État constitué à son profit. Mais on l'emploie en le modifiant, afin d'indiquer qu'il ne s'applique plus comme auparavant à l'empire. C'est un fait sur lequel j'insiste parce qu'il corrobore les observations présentées plus haut. Le pape parle de « son peuple de l'État romain », « de la sainte Église de Dieu de l'État romain »⁵, dont saint Pierre est considéré comme le souverain⁶. Dans le diplôme de donation de Pépin on n'avait pas eu à s'occuper de Rome, mais par une consé-

1. V. sur ce concile Hefele, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc, t. IV, p. 297 et suiv.

2. La chronologie des expéditions de Pépin en Italie a été fixée avec beaucoup de soin dans un dissertation de Oelsner, *König Pippin*, p. 445 et suiv.

3. Le temps nécessaire pour arriver de Constantinople en Italie variait beaucoup; il fallait souvent trois ou quatre mois, mais avant que le concile eût proclamé solennellement ses décisions le 27 août, on connaissait déjà ses opinions, et par conséquent dès avant le mois d'août on savait à quoi s'en tenir en Italie.

4. Je n'ai point à examiner l'étendue de la donation de Pépin, mais je crois qu'on doit s'en tenir aux renseignements que donne le biographe d'Étienne, et repousser entièrement le témoignage du biographe d'Adrien. — C'est, il est vrai, en 756 que le biographe d'Étienne place ses renseignements sur ce point, mais on y voit que la donation de 756 reproduisait celle de 754, en y ajoutant Comacchio, *Lib. Pontific.*, n° 252, 253, 254.

5. « *Noster populus reipublicae Romanorum.* » *Cod. Carol.*, n° 7. « *Sanctae Dei ecclesiae reipublicae Romanorum* », n° 6. — V. aussi n° 9, 19, 20 et suiv.

6. *Ib.*, passim; *Lib. Pontific.*, n° 254.

quence singulière la situation du pape à Rome changea. Investi de l'exarchat, il se considéra aussi comme le maître du duché de Rome. Quand et comment disparut dans ce pays l'administration impériale ? C'est une question obscure. Ici encore il faut se garder des exagérations. Le pape ne se proclame pas indépendant de l'empereur ; non seulement il insère son nom dans les actes officiels¹, mais il lui reconnaît parfois une sorte de participation dans la répression de crimes commis à Rome². On trouve, dans l'histoire de l'empire byzantin, des États vassaux, autonomes de fait, mais qui cependant reconnaissaient la suprématie impériale. Telle fut peut-être la forme qu'Étienne III voulut donner à l'État de l'Église, il admettait qu'il se rattachât vaguement à l'empire pourvu que le lien fût très faible, illusoire. En ce sens le mot de « restitution », qui fut employé dans les conventions entre Pépin et le pape, n'était pas tout à fait inexact³. Étienne III affectait encore de se considérer dans une certaine mesure comme le représentant de l'empereur ; quand on parlait de restitution c'est que Pépin faisait rendre des territoires enlevés, le pape les recevait, mais il les gardait pour lui et se contentait envers l'empereur de quelques vaines formalités.

Constantin, aux premières nouvelles qu'il reçut des événements d'Italie, fut sans doute fort surpris et ne comprit pas bien ce qui s'était passé. A défaut de documents nombreux et complets, un passage du *Liber Pontificalis* jette quelque lumière sur sa conduite. Le pape évidemment ne s'était point empressé de lui envoyer des détails précis ; du reste, dans les conventions avec Pépin, on avait employé des termes encore vagues et on avait laissé de côté un certain nombre de questions difficiles, telles que les rapports avec l'empire. Cependant, d'après les relations de ses fonctionnaires en Italie, l'empereur avait pu comprendre que le roi franc ne s'était pas préoccupé de ses intérêts et que le pape, après la défaite des Lombards, avait négligé de les lui rappeler. Il envoya donc en Occident deux ambassadeurs chargés de se bien renseigner et d'agir de leur mieux auprès de

1. V. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXIX, col. 1017, 1190 ; XCVI, col. 1216 ; Giorgi, *Regesto di Farfa*, 1881, p. 83.

2. *Lib. Pontific.*, n° 300.

3. Ce mot de « restitution » a donné lieu à diverses explications plus ou moins subtiles, et quelques écrivains ont voulu en tirer la preuve que le pape était déjà auparavant souverain d'une partie de l'Italie ; v. Gosselin, *Pouvoir du pape au moyen âge*, p. 245, 246, qui reproduit une opinion déjà soutenue par des écrivains du même parti. Je n'admets pas d'autre part l'explication proposée dans Janus, *Le pape et le concile*, trad. Giraud-Teulon, 1869, p. 148 et suiv., qui entend par ce mot de « restitution » que le pape invoqua la fausse donation de Constantin.

Pépin¹ ; l'un d'eux était ce silencieux Jean qui avait été mêlé déjà à toutes ces affaires et qui par suite pouvait se tirer plus habilement d'une telle mission. Les deux envoyés impériaux passèrent par Rome afin d'interroger le pape lui-même. Que se passa-t-il dans cette entrevue délicate ? On n'en sait rien, mais c'était à ce moment que Pépin, sur la demande du pape, allait revenir en Italie pour châtier la mauvaise foi d'Aistulf. Étienne annonça aux deux envoyés que l'armée franque était en marche. Ils hésitaient à le croire, mais en tout cas ils s'empressèrent de s'embarquer pour Marseille, ils voulaient joindre Pépin avant son entrée en Italie et le gagner, s'il était possible, à la cause impériale. Étienne ne les retint pas, mais il leur adjoignit un de ses légats chargé de les surveiller et de détruire l'effet de leurs démarches. Quand ils arrivèrent à Marseille, Pépin avait déjà passé les Alpes. Un des deux envoyés trompa la vigilance du légat et le devança auprès du roi qu'il rencontra aux environs de Pavie. Il le conjura de rendre l'exarchat à l'empire. Pépin lui répondit qu'il l'avait donné à saint Pierre et que rien ne pouvait le décider à revenir sur cette décision². L'empereur ne se tint pas pour battu, et l'année suivante il y eut encore entre la cour d'Orient et Pépin un échange d'ambassades dont parlent presque toutes les chroniques franques. D'après le continuateur de Frédegair, ce serait même Pépin qui en cette circonstance aurait pris les devants, mais, quoi qu'il en soit, ces négociations n'eurent aucun résultat³. Pourtant elles inquiétaient le pape et il se montrait fort curieux d'être tenu au courant de tout ce qui s'y passait⁴. Ce fut seulement quand il eut

1. Oelsner, *Ouvr. cité*, p. 265, croit qu'ils avaient mission de s'entendre avec Étienne pour obtenir d'Aistulf la remise des territoires conquis, et qu'en ce moment on ne se préoccupait plus des événements de 754. Cette explication ne s'accorde ni avec les textes ni avec la logique. Le biographe d'Étienne dit nettement que le but de leur voyage était la France : « directi ad Fraucorum regem ».

2. *Lib. Pontific.*, n^{os} 250, 251 : « Affirmans etiam sub juramento quod per nullius hominis favorem sese certamini saepius dedisset, nisi pro amore beati Petri, et venia delictorum, asserens quod nulla cum thesauri copia suadere valeret ut quod semel beato Petro obtulit, auferret. » Pépin ne s'embarassait point des mêmes réserves diplomatiques que le pape et déclarait sans ambages ce qu'il avait entendu faire en 754.

3. « Nescio quo faciente postea amicitia, quam inter se mutuo promiserant, nullatenus sortita est effectum. » C. 123.

4. En mars-avril 757 il écrit à Pépin : « Qualiter autem cum silentiario locuti fueritis vel quomodo eum tua bonitas absolverit, una cum exemplari litterarum quas ei dederitis nos certiores reddite, ut sciamus qualiter in commune concordia agamus... » *Cod. Carol.*, n^o 11. C'était encore le silencieux Jean qui avait été choisi comme ambassadeur.

perdu tout espoir de rompre l'alliance romano-franque que l'empereur se tourna vers les Lombards et qu'il forma avec eux cette coalition que le successeur d'Étienne, son frère Paul I^{er}, signalait bientôt à Pépin¹.

IV.

J'ai laissé de côté jusqu'ici des pièces qui ne sont point authentiques, parce que je ne voulais point en mêler l'étude à celle des autres documents. Il est cependant nécessaire d'examiner ce qu'elles apprennent sur la question dont on s'occupe.

Pour justifier tout ensemble les usurpations de la papauté et les prétentions nouvelles qu'elle ne cessait d'élever, on imagina de fabriquer de faux diplômes et de fausses donations dont, semble-t-il, des clercs romains furent les auteurs. Telle fut, par exemple, la donation qu'on attribuait à Constantin². Si le témoignage de ce document était accepté, n'était-il pas évident d'une part que les empereurs byzantins n'avaient pas droit de se plaindre, d'autre part que les rois francs n'avaient fait encore qu'une restitution partielle?

Un autre faussaire prétendit donner le texte de la donation de Pépin; ce document est connu sous le titre de fragment de Fantuzzi, du nom de son premier éditeur. Martens l'a reproduit avec un certain nombre de corrections et il l'a longuement discuté³. Pour lui cette pièce a été fabriquée, non pas en 824, comme on l'a soutenu⁴, mais sous le pontificat d'Adrien; le biographe de ce pape s'en serait même servi.

Or, dès le début de ce document, le faussaire s'efforce d'établir qu'Étienne III a agi d'accord avec l'empereur. Celui-ci (auquel il donne à tort le nom de Léon⁵) a autorisé le pape à traiter avec Pépin, à le prendre pour patron⁶. Si audacieuse que soit la falsification qui

1. *Ib.*, n° 15, 17.

2. Sur cette pièce, v. Dœllinger, *Die Papstfabeln des Mittelalters*, 1863, p. 61-106; Martens, *Ouvr. cité*, p. 327-364. Je ne puis admettre le système de ce dernier et je crois que, dès 778, Adrien y fait nettement allusion : *Cod. Carol.*, n° 61.

3. *Ouvr. cité*, p. 268 et suiv.

4. Oelsner, *König Pippin*, p. 497 et suiv.

5. Cependant le faussaire a songé peut-être non pas à Léon l'Isaurien, mais à Léon, fils de Constantin, que son père avait fait couronner en juin 751. De Muralt, *Essai de Chronogr. byzant.*, t. I, p. 353.

6. « Stephanus imperatorem Constantinopolitanum nomine Leonem per legatos suos accessit et, quum post tantas commutationes adminicula tertio appetiisset, neque ab illo sicuti et decessores sui almi pontifices, captatus angus-

nous occupe, on remarquera cependant que les auteurs de pareilles pièces cherchent, autant que possible, à prendre pour point de départ quelques faits réels, ils les dénaturent ensuite et y mêlent leurs fictions. Admet-on, comme j'ai voulu le prouver, que le pape ait entamé les négociations avec Pépin du consentement de l'empereur, on comprend aussitôt sur quelles bases l'auteur de la fausse donation de Pépin a voulu établir ses inventions. Je crois qu'il a écrit avant l'an 800, et qu'il poursuivait un double but : d'une part il fournissait aux papes de nouveaux arguments à l'appui de leurs revendications territoriales, de l'autre il cherchait à les disculper des reproches que leur adressaient les empereurs. De 754 à 800 il y a eu entre les empereurs et les rois francs plus d'une tentative de rapprochement, les papes ont pu craindre les vengeances de la cour de Constantinople. N'était-il point habile de pouvoir répondre que l'alliance entre Pépin et l'Église romaine avait été conclue à l'origine avec l'assentiment de Constantin? mais pour que ce plaidoyer eût quelque valeur, il fallait que le fait qu'on invoquait ne fût pas tout à fait faux; il était vrai que l'empereur eût cherché à tourner Pépin contre les Lombards, mais il n'avait point approuvé les événements qui s'étaient accomplis ensuite, et, si le faussaire cherche à l'insinuer, il n'ose pas cependant l'affirmer.

En résumé la discussion qu'on vient de lire aboutit aux conclusions suivantes :

1. Étienne III a quitté Rome, il a entrepris le voyage de Pavie pour obéir aux ordres de l'empereur.

2. On peut soutenir avec vraisemblance que c'est avec l'assentiment de l'empereur qu'il s'est adressé à Pépin et qu'il lui a conféré le patriciat.

3. Dans ses premières entrevues avec Pépin il a défendu les droits de l'empire, il ne les a abandonnés que dans la suite, séduit par l'idée de la création d'un État de saint Pierre et d'autre part irrité par les délibérations du concile de Constantinople.

tis fieri voluisset, petit, ut se resociari amicitiae licentiam haberet, vel quidquid vellet, circa hoc regnum per patronatum defensionemque nominis nostri sibi suisque eligere solute valeret : cujus petitionis intercedente eodem clavigero regni coelorum isdem imperator ad sensum praebens literis suis, non solum romanis sed et nobis innotuit, quod eidem pontifici concessam haberet licentiam amicitiam nobiscum contrahere, et sanctae suae ecclesiae senatuique romano atque cuncto exarcatui italico illi subjacenti patronatum foederis roboratione firmare..... »

Ceux qui croient que le pape a rompu de propos délibéré avec l'empereur, qu'il a usurpé audacieusement ses droits, sont obligés de supposer dans sa conduite ou bien une insigne perfidie, ou bien une évolution soudaine qui se serait accomplie du jour au lendemain à Pavie. Ils ne peuvent invoquer aucun texte et le silence des contemporains est un grave argument contre eux. Enfin il leur est difficile d'expliquer pourquoi la papauté, après 754 et 756, a encore gardé bien des ménagements envers la cour de Byzance. Si on admet le système que j'ai défendu, on n'est pas obligé de formuler sur les événements des jugements dont on ne trouve point trace chez les écrivains du temps. D'autre part on comprend mieux ce qu'il y a eu, pendant bien des années encore, de vague et de mal défini dans toute cette histoire. La politique des papes était prudente, subtile, pleine de tempéraments, ils n'évitaient rien tant que les ruptures définitives. Tout en dépouillant les empereurs ils cherchaient à ne point aigrir inutilement leurs regrets, à se ménager la possibilité de négociations nouvelles; ils ne renonçaient point à l'espoir de conclure un accord avec eux, sans être obligés d'abandonner les avantages de leur situation nouvelle ¹.

C. BAYET.

L'ASSASSINAT POLITIQUE A VENISE

DU XV^e AU XVIII^e SIÈCLE.

M. de Mas Latrie a publié récemment trois documents vénitiens des années 1477, 1478 et 1526, sous le titre de « Projets d'empoisonnement de Mahomet II et du pacha de Bosnie accueillis par la République de Venise (1477-1526) ² ». Il a extrait ces documents des délibérations du Conseil des Dix aux archives des Frari à Venise

1. Depuis que cet article a été composé, j'ai eu connaissance d'un ouvrage italien récent, Malfatti, *Imperatori e Papi ai tempi della signoria dei Franchi in Italia*, t. I, 1876, dont l'auteur aboutit sur bien des points aux mêmes solutions que j'ai présentées ici : ces analogies confirment le système que je défends. Cependant, comme les arguments qui nous ont décidés ne sont pas toujours les mêmes, j'ai cru bon de conserver cette étude telle qu'elle avait été écrite.

2. Gènes, 1881. Extrait des *Archives de l'Orient latin*, publiées sous le patronage de la Société de l'Orient latin. T. I, 1881, pp. 653-662.

pendant l'hiver de 1862-1863. Signalant à juste titre la grande valeur de ces pièces tant pour l'histoire de la politique vénitienne que pour celle de la morale politique en général, l'honorable auteur ajoute : « ... ces délibérations sanguinaires dont je viens publier les témoignages ineffaçables, pourrait-on affirmer qu'elles soient les seules de leur espèce aux archives des Frari ? Un heureux hasard m'aurait-il fait rencontrer précisément en quelques jours la trace et les preuves des deux seuls homicides politiques qu'on puisse imputer à la République de Venise ? C'est hors de toute vraisemblance. Il est probable que l'exploration complète des archives du Conseil des Dix amènerait, malgré la destruction d'énormes quantités de documents anciens (et il y a lieu de s'étonner que les conseils n'en aient pas détruit davantage), la connaissance des pièces analogues à celles que je signale et se rapportant à d'autres temps et à d'autres pays ¹. »

Cette conjecture est parfaitement fondée. Des documents analogues ont déjà fixé l'attention de quelques savants de la France et de l'Allemagne. C'est ainsi qu'en 1868, dans son excellente *Histoire de Charles VIII*, M. de Cherrier a reproduit en appendice (II, 492-494) deux décrets du Conseil des Dix de 1495, sur un attentat à la vie de Charles VIII ². De même Charles Hopf, de regrettable mémoire, qui avait tant étudié l'histoire de la Grèce au moyen âge dans les archives d'Italie, entre autres dans les archives des Frari, rapporte dans un opuscule intéressant intitulé *Venedig, der Rath der Zehn und die Staatsinquisition* (Raumer Histor. Taschenb. Vierte Folge. VI) toute une série de documents tirés des délibérations du Conseil des Dix, et ajoute que ces délibérations sanguinaires « ne furent point rares dans la pratique du Conseil au xv^e et au commencement du xvi^e s. » Le dernier fait de ce genre signalé par Hopf se rapporte à l'an 1526. Son étude sur les attentats politiques de la République de Venise, et notamment du Conseil des Dix, se termine par ces paroles : « Tels furent les secrets d'État de Venise au moyen âge. Remonter plus haut dans l'exploration de ces faits, ou la poursuivre jusqu'aux temps modernes, est chose impossible, parce que les papiers secrets du Conseil des Dix, qui ont trouvé une digne continuation dans les documents politiques des Trois, resteront jusqu'à nouvel ordre ensevelis pour l'historien. Verront-ils jamais le jour ? Comme c'est à Vienne qu'ils sont déposés, je serais tenté d'en douter. Notre génération du moins, et celle qui vient, ne les verront guère ! Mais il est certain que la

1. Page 9.

2. Voy. aussi Baschet, *Les Archives de Venise. Histoire de la chancellerie secrète*, MDCCCLXX; pp. 647, 649.

publication d'un seul tome des dossiers du Conseil des Dix répandrait plus de lumière que ne sauraient le faire toutes les chroniques, tous les documents officiels, décrets et traités politiques. »

Durant treize mois des années 1868-1869 j'ai eu la possibilité de travailler à Venise, à la bibliothèque de Saint-Marc, au musée Correr et particulièrement aux archives des Frari. En étudiant les affaires des Useoques et de la Dalmatie, j'éprouvai le besoin de connaître plus à fond les relations de la République de Saint-Marc avec la Porte ottomane au xvi^e siècle et de porter surtout mon attention sur les délibérations du Conseil des Dix. Or, plus je les étudiai, plus je me convainquis de la haute importance, voire même de la valeur inappréciable de cette catégorie des documents. Il sera juste, cependant, d'ajouter que leur valeur politique augmente à partir de la seconde moitié et même de la fin du xv^e siècle, ce qui, par conséquent, répand beaucoup de lumière sur la diplomatie et la politique non du moyen âge en général, comme le remarque Hopf, mais surtout de sa dernière période et des temps modernes. J'ai attentivement étudié les registres intitulés « *Misti Consilii X* » du tome IX au tome XLVII, et ceux qui leur font suite : les « *Secreti Consilii X* » du I^{er} au XX^e tome, ce qui embrasse une période de plus de deux siècles (1445-1652). De ces cinquante et quelques volumes j'ai extrait entre autres les décrets du Conseil des Dix sur toute une série d'empoisonnements et d'homicides politiques. J'y ai joint plusieurs documents analogues (en fort petit nombre d'ailleurs) que j'avais trouvés incidemment dans quelques dossiers des « *Lettere agli Inquisitori di Stato* », relatifs exclusivement à la Dalmatie pendant la seconde moitié du xvii^e siècle et en partie aussi pendant le xviii^e. De retour à Saint-Pétersbourg, j'en fis imprimer le recueil, auquel j'ajoutai divers autres documents du Conseil des Dix avec mes annotations. En 1874, 472 pages in-8^o de mon livre étaient déjà imprimées, et il ne me restait à y adjoindre que certains documents et notices avec un index des noms propres, lorsque certaines circonstances personnelles, ainsi que des considérations d'un intérêt général, retardèrent cette publication de plusieurs années. C'est seulement à l'heure qu'il est que je puis l'achever. J'espère faire paraître mon travail dans quelques mois.

Tous ces documents, je les reproduis *in extenso*, dans leur ordre chronologique de 1445 à 1768, sans aucune coupure, car l'exposé des motifs manifeste avec un cynisme effrayant les principes et les combinaisons qui guidèrent le Conseil des Dix et les inquisiteurs d'État dans leurs plans et entreprises souvent dignes de Jago. Ils offrent d'abord un intérêt anecdotique ou pittoresque, puisqu'ils

ajoutent souvent des traits saillants et des détails piquants au tableau des événements historiques plus ou moins bien connus. Ensuite ils sont d'une haute portée comme sources de premier ordre pour l'étude historique des doctrines morales. Enfin ils contiennent un grand intérêt psychologique en mettant à nu les abîmes de l'âme humaine livrée à ses instincts les plus bas et les plus féroces, et cela dans un pays chrétien, au milieu d'une société polie et civilisée, dans le sein des classes les plus hautes et les plus éclairées.

Pour donner un aperçu des principales matières de ces documents, j'en ai rédigé le catalogue. Mon recueil n'ayant pas encore paru, c'est cet exposé sommaire de la première série des documents que j'ai l'honneur d'offrir à la *Revue historique*. Ce résumé justifie pleinement la remarque de M. de Mas Latrie, que la République de Venise « a admis plusieurs fois », et non seulement « sur les dernières années du xv^e et au commencement du xvi^e siècle », mais encore durant tout le xv^e, le xvi^e, le xvii^e siècle, et en partie au xviii^e, « dans les moyens de sa politique, l'empoisonnement et le meurtre (de préférence l'empoisonnement) des princes et des personnages dont la vie pouvait menacer ses intérêts ou ses projets¹. »

Vladimir LAMANSKY.

I. 1415. 3 juil. Adhésion du Conseil des Dix à la proposition d'une personne inconnue, par l'intermédiaire d'Andrea de Priolis a Bancho, qui se présenta pour donner la mort au roi de Hongrie Sigismond et à Brunoro de la Scala, dans un délai de quatre mois, moyennant la somme de 35,000 ducats.

II. 1419. 24 mai. Adhésion du Conseil des Dix à la proposition de Michaletus Mudacio de faire empoisonner le roi de Hongrie Sigismond moyennant des terres qui lui seraient concédées dans l'île de Candie avec une rente viagère de 1,000 ducats et, en outre, en cas de réussite, la somme 5,000 ducats, ou, s'il venait à mourir, avec engagement de la remettre aux personnes désignées par lui dans son testament. Le Conseil, cédant au désir de Michaletus, décrète qu'il lui sera conté du poison.

III. 1419. 13 sept. L'archevêque de Trébizonde offre de livrer au Conseil des Dix Jean de Brandolis d'Este et Jean Barberius de Padoue, auteurs de l'incendie à l'église de Saint-Marc, et demande à cet effet un sauf-conduit. Le même prélat se charge encore de faire empoisonner Marsilius de Carrare avec le secours de François Pierlamberto de Lucques et veut aller en personne s'assurer de l'exécution du fait. L'archevêque réclame une certaine somme pour se procurer le poison, qu'il veut commander lui-même à un maître expert en cet art, et pour couvrir les frais des recherches qu'il a faites de Jean d'Este et de Jean Barberius, recherches qui lui avaient coûté, disait-il, plus de 180 ducats. Le Conseil,

1. *Ibid.*, p. 9-10.

pour couvrir les dépenses de l'archevêque et le remplacement de son cheval, ainsi que celles de François et autres, décrète qu'il lui sera payé la somme de 50 ducats.

§ IV. 1419. 14 déc. Le Conseil, trouvant opportun de donner une réponse quelconque à Belpetro à Vérone sur la proposition qui lui avait été faite par ce dernier en même temps qu'aux recteurs de la ville par un ecclésiastique de Plaisance, antérieurement prieur d'une église à Salode, qui proposait de donner la mort au roi de Hongrie dans un court délai, adhère à cette proposition, mais, ne connaissant pas la personne en question ni ses conditions et ne voulant pas d'ailleurs prodigier son argent, le Conseil donne pleins pouvoirs à Belpetro pour promettre au prieur au nom de la seigneurie, qu'en cas d'exécution le Conseil lui concédera un bénéfice sur le territoire vénitien donnant un revenu de 2,000 ducats et peut-être même davantage. Toutefois le Conseil interdit aux recteurs de donner quoi que ce soit par écrit à ce prieur.

V. 1419. 20 déc. 1420. 24 janv. et 1^{er} fév. Le Conseil délivre un sauf-conduit, prolongé dans la suite (14 août), à Michaletus Mudacio. Après avoir fait l'épreuve d'un certain poison commandé par Michaletus Mudacio et destiné au roi de Hongrie et s'être persuadé que la chose ne pouvait se faire d'une manière occulte, mais qu'au contraire elle pouvait être exécutée au grand jour et devenir par conséquent une charge et un opprobre pour la seigneurie, ce qu'il fallait éviter avec un soin tout particulier, le Conseil rapporte de point en point son décret du 24 mai et congédie Michaletus.

VI. 1432. 26 nov. Après avoir fait l'épreuve de quelques poisons envoyés de Vicence, qui parurent insuffisants, et vu l'indiscrétion de Michaletus, qui laissa parvenir le secret jusqu'aux oreilles du duc de Milan, le Conseil crut devoir renvoyer Michaletus. Par l'intermédiaire d'un gentilhomme vénitien, le même Michaletus fait savoir au Conseil la découverte qu'il a faite d'un personnage connaissant le secret de poisons propres à agir, soit dans un breuvage, soit dans des aliments et même par le contact. Le Conseil décrète d'annoncer à Michaletus, par l'intermédiaire du baile de Corfou, qu'il peut rentrer à Venise accompagné de son ami, et se présenter aux chefs du Conseil muni de tous les ingrédients nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

VII. 1432-3. 7 janv. Wantant avoir en sa possession quelques écrits compromettants qui se trouvaient entre les mains de Belpetro, le Conseil fait savoir au recteur Fr. Contarini de Brescia qu'il ait à se les faire remettre par la douceur ou, en cas de refus de Belpetro, de le menacer de la colère du Conseil.

VIII. 1448. 5 sept. Le Conseil des Dix charge Laurent Minio d'instruire le personnage inconnu qu'il agréa son offre consistant à donner la mort au comte François, et qu'après l'exécution il peut lui promettre de 10 à 20,000 ducats ou, si cela lui est préférable, de 1,000 à 2,000 ducats de rente, et que, dans le cas où il ne tiendrait pas à recevoir de l'argent, il aurait la conduite de 200 à 400 ou 500 lances.

VIII (2). 1448-9. 8 janv. Après de mûres délibérations le Conseil répond à un inconnu, sujet vénitien, qu'il ne lui est pas possible d'accéder en aucune manière à l'offre de faire mourir le comte François, puisque ce dernier se trouve en bonnes et filiales relations avec Venise. Le Conseil décrète de donner à cet inconnu, pour les dépenses de son séjour à Venise, 6 ducats et même moins.

VIII (3). 1450. 26 août. En apprenant, par l'intermédiaire de Jac. Ant. Marcello,

proviseur de Crémone, qu'un certain Victor de Scoraderiis serait prêt à assassiner le comte François, et, en considérant comme chose évidente que la mort du comte serait le salut et la paix de l'Italie, le Conseil des Dix charge J.-A. Marcello de faire savoir à ce Victor de Scoraderiis, dans le plus bref délai, que la seigneurie adhère à son offre. Il le charge en outre de lui persuader d'agir aussi promptement que possible, lui promettant de 10,000 à 20,000 ducats et la conduite de 100 à 200 lances pendant sa vie, et jusqu'à 1,000 ducats de rente, ainsi qu'une résidence convenable pour lui et ses héritiers.

VIII (4). 1450. 2 déc. Le Conseil reçoit un poison en forme de boules, préparé par son ordre exprès et tuant par l'odeur seule qu'il répand quand il est jeté au feu. Un personnage distingué, discret et intelligent, sujet d'un autre État, lui offrant ses services pour empoisonner le comte François Sforza, à la seule condition que la matière vénéneuse soit à sa disposition, le Conseil, eu égard aux avantages que l'État pouvait tirer de la mort du comte, décrète que l'effet du poison sera préalablement essayé sur un condamné à mort.

IX. 1451. 29 mai. Le Conseil décrète d'adjoindre trois personnes à un inconnu qui avait proposé d'assassiner le comte François.

IX (2). 1451. 16 juin. Ces individus ayant donné connaissance des exigences de cet ami qui veut donner la mort au comte François, et, considérant que le trépas de ce dernier est la vie de la République, on répond à cet ami qu'en cas d'exécution, la seigneurie lui donnera, à lui et à ses héritiers, une propriété à perpétuité, d'une rente de 1,000 ducats, et 5,000 ducats en or, payés en une seule fois ; de plus, la liberté de rappeler quatre bannis. Le Conseil ajoute de ne donner cette réponse que de vive voix.

La proposition est rejetée (ib.).

X. 1451. 4 août. Une personne noble et de bonne réputation, d'origine étrangère, et avec laquelle le Conseil a déjà traité au sujet de la mort du comte François, et pour laquelle on avait commandé un poison artificiel qui, par sa seule odeur, produisait une mort instantanée, écrit à un noble vénitien, son ami, qu'elle avait déjà un exécuteur prêt et n'attendait que le poison promis. Elle présente par conséquent ses conditions au Conseil. Considérant que la mort du comte est la vie de la République, et que des promesses plus grandes avaient été faites aux autres, et pleinement convaincu que cette affaire ne peut être qu'utile et fructueuse, et ne peut amener aucun dommage à la seigneurie, mais plutôt un grand bien si la chose a lieu, le Conseil envoie le poison à Brescia, ainsi que les instructions nécessaires et la promesse d'adhérer à ses conditions à l'exception de l'article relatif à l'argent à lui donner, à lui et à ses domestiques, pour les dépenses de deux mois. Le Conseil ajoute que ces conditions ne soient inscrites que dans le livre du Conseil, et que l'ami en question termine son affaire au mois de décembre suivant.

Conditions de cet individu et lettre du doge François Foscarei relative au paiement des dettes d'Innocent Cotta, citoyen milanais.

XI. 1451. 9 sept. Adhésion à l'offre d'un Vénitien de livrer par ruse le marquis de Mantoue vivant. Dans le cas où il lui serait impossible de le livrer vivant, le Conseil l'autorise à le mettre à mort et lui promet de le récompenser largement.

XII. 1458. 17 sept. Détails donnés par Brundino de l'Aqua, citoyen de Lodi, au sujet de l'offre de son ami, qui désire rester inconnu, de donner la mort au comte François Sforza. Le Conseil lui promet, après l'exécution, 100,000 ducats

et le privilège de noblesse. Le Conseil charge Brundino de dire à son ami d'agir dans le plus bref délai et de ne rien lui donner par écrit. Ce projet n'obtient pas la majorité dans le Conseil.

XII (2). 18 sept. Lettre de Brundino sur les conditions de son ami. Proposition également rejetée par le Conseil.

XIII. 1453. 25 nov. Délibération du Conseil sur l'offre d'un Vénitien inconnu qui proposait de faire mourir François Sforza, et promesses du Conseil de donner à cet inconnu 25,000 ducats en monnaie courante, et 500 ducats de rente dans le cas où il exécuterait son projet au mois de décembre.

XIV. 1463. 16 mars. Georges de Traü, habile marin, s'étant échappé des cachots de Venise, où il était détenu pour ses crimes, se réfugia à Constantinople après différentes aventures, et entra dans la marine turque. Le Conseil lui donne un sauf-conduit pour dix ans, afin qu'il puisse revenir à Venise, ainsi que pleins pouvoirs aux chefs du Conseil pour engager des pourparlers avec George de Traü et autres, au sujet de l'attentat contre le sultan.

XV. 1463. 29 déc. Le Conseil promet à un moine, s'il donne la mort au sultan, de lui donner 10,000 ducats ainsi que des bénéfices rapportant annuellement 2,000 ducats.

XVI. 1464. 25 août. Le Conseil, agréant la proposition de Manuel Sardam Catalan de faire empoisonner par son parent Nardus le sultan Mahomet II, promet, en cas d'exécution, 10,000 ducats et une rente de 6,000 ducats reversible à ses fils, et à Manuel, pour avoir servi d'intermédiaire, 5,000 ducats et une rente de 300 ducats également prolongée à ses fils. Le Conseil décrète encore que, si pour satisfaire aux dépenses de son voyage, une somme est nécessaire, les chefs dudit Conseil puissent accorder jusqu'à concurrence de 40 ducats. On lui donnerait même des preuves écrites comme garanties de l'engagement. Pour ce qui est d'Andrea de Coron, servant alors la Turquie et fort estimé comme homme de mer, s'il consentait à favoriser ce projet on lui ferait remise de la condamnation au bannissement qu'il avait encourue et en sus un sauf-conduit pour vingt-cinq années.

XVII. 1472. 9 juil. Un noble Croate propose au Conseil de se défaire du Ban de Croatie Tarpaval pour se venger du mal dont sa famille et lui étaient victimes de la part du Ban. La mort du Ban, en sa qualité d'ennemi de tout ce qui était chrétien, est un fait désirable. Les chefs du Conseil approuvent son projet de vengeance et lui promettent même, en cas d'exécution, d'agir magnifiquement à son égard. Les voix s'étant partagées, le projet ne fut pas adopté.

XVII (2). 1472. 24 juil. D'après les témoignages des recteurs de Dalmatie, c'est au Ban Tarpaval que doivent être imputés les immenses dommages qu'éprouve la Dalmatie de la part des Turcs. Sa mort serait donc un bienfait dans les circonstances. Il est à la connaissance du Conseil des gens qui se chargeraient de cet assassinat moyennant une récompense pécuniaire. Les recteurs de Zara affirment que pour 3,000 ducats il serait aussi possible de gagner à la cause vénitienne Tarpaval, qui s'engagerait à livrer à la seigneurie 400 Turcs ; mais comme le Conseil ne sait à quoi s'en tenir, vu la fourberie très connue de Tarpaval, il opte pour les premiers moyens et autorise les recteurs à promettre jusqu'à 1,500 ducats pour l'exécution la plus secrète possible de cet attentat.

XVII (3). 1472. 12 août. Lettre du Conseil au comte de Spalatro au sujet de récompenses à distribuer aux assassins de Tarpaval, avec ordre d'observer le

plus grand secret et de renvoyer immédiatement tous les papiers relatifs à cette affaire.

XVII (4). 1472-73. 26 fév. et 29 avril. Lettres du Conseil sur le même sujet.

XVIII. 1476. 22 mars. Adhésion du Conseil à la proposition de François Barthélemy Richardin de mettre à mort l'ennemi de la République, le pirate Colombe et son pilote, avec promesse de lui donner 4 ducats par mois sa vie durant avec une maison, ainsi que 20 ducats comme encouragement.

XIX. 1477. 13 mars. Adhésion du Conseil à la proposition du barbier Paul l'Albanais de donner de sa propre main la mort au sultan, vu la nécessité de faire usage de tous les moyens possibles contre la Turquie et son souverain. Pour le confirmer et l'encourager dans sa pieuse et chrétienne résolution, le Conseil lui promet, en cas de succès, 500 ducats reversibles aux descendants, ainsi que pareille somme à ses filles comme dot. Dans le cas où il viendrait à périr sans avoir réussi dans son entreprise, ses fils jouiront d'une rente annuelle de 200 ducats et ses filles recevront la même dot. En considération de son dévouement le Conseil lui donne pour son voyage et celui de sa famille 100 ducats que son garant, Jacques Bembo, devra restituer s'il n'a pas mis son projet à exécution dans le courant de l'année. — Sur la proposition du conseiller François Sanuto, la clause relative à cette somme de 100 ducats, nécessitée par les dépenses et celles de la famille à Venise, est retirée.

XX. 1477. 9 juil. Adhésion du Conseil à l'offre du Juif Salomoncin et de ses frères de faire périr le sultan par les mains du Juif Valchus et acceptation des conditions proposées par le Juif en cas de réussite.

XXI. 1477. 5 nov. Adhésion du Conseil aux propositions de l'évêque Raditch et de son ami de faire empoisonner les deux généraux turcs qui assiègent Croya. Promesse, en cas de réussite, d'une somme de 100 ducats et d'une robe à chacun des deux Turcs qui se chargeront de l'attentat. L'évêque Raditch et son compagnon recevront pour leurs bons offices 50 ducats une fois donnés, l'amî 50 ducats de rentes perpétuelles, et l'évêque la même somme annuellement jusqu'à ce que, par l'intercession du Conseil auprès du Saint-Père, ce dernier lui ait accordé un bénéfice. Mesures prises pour l'envoi du poison.

XXII. 1478-79. 14 janv. Adhésion du Conseil à la proposition de Lazare dit « le Turc », d'empoisonner les puits où le pacha et son armée prennent leur eau. Promesse à cet individu de 1,000 ducats de rentes reversibles à ses enfants. Mesures prises pour que ce poison soit envoyé en quantité suffisante par les voies les plus secrètes et les plus sûres.

XXIII. 1483. 24 juil. Adhésion du Conseil à la proposition du sujet vénitien Benedetto de Mestre de faire mourir Bedon de Commaecchio et son compagnon Buran, chefs de la flottille du duc de Ferrare, qui ravageaient le territoire de la République. Promesse de récompenser magnifiquement l'Albanais Manzin, compagnon de rapines de ces deux individus, pour qu'il les fasse mourir par les moyens les plus sûrs et les plus certains en même temps que les moins dispendieux.

XXIV. 1483. 20 août et 26 oct. Adhésion du Conseil à la proposition du bandit Antonio de Commatre de faire périr le duc de Calabre, ennemi de la République, moyennant promesse à lui faite d'une somme qui ne dépasserait en aucun cas les 3,000 ducats, une fois donnés, ou d'une rente n'excédant pas 200 ducats, et d'un sauf-conduit valable pour un jour et une nuit à Venise.

XXV. 1483. 7 oct. Lettre à Antonio Victuri, provéditeur de Vérone. Remerciements du Conseil pour le zèle qu'il a déployé à trouver des assassins qui se chargent de tuer le duc de Calabre. Promesses faites au principal de ces assassins de propriétés territoriales à Venise même ou dans un endroit à son choix du territoire de la République, ou d'une somme ne pouvant dépasser 5,000 ducats, et à l'autre le rappel du bannissement auquel il était condamné. De plus, il leur sera donné une rente viagère de 200 ducats. Le provéditeur sera le plus circonspect possible en même temps que très économe ; néanmoins il devra satisfaire les assassins. Le Conseil a hâte de connaître l'issue heureuse de cette affaire que le provéditeur doit conduire de façon qu'elle ne soit pas trainée en longueur.

XXVI. 1495. 27 juin. Adhésion du Conseil à la proposition de Jacques de Venise d'empoisonner le Vénitien Benedetto Barbeta, marin expérimenté, qui a passé au service du gouvernement turc. Promesse faite d'une rente mensuelle de 5 ducats.

XXVII. 1495. 28 juin, 29 juin et 5 juillet. Adhésion du Conseil à la proposition du Vicentin Basile de Scola, chef des services militaires du roi de France, de détruire, par l'intermédiaire de son frère Léon, les magasins militaires du roi et de lui donner même la mort. Le Conseil l'engage à se rendre immédiatement auprès de son frère pour lui faire savoir qu'indépendamment du rappel du bannissement il en agira de la façon la plus magnifique envers lui et ses descendants. Suivent deux documents relatifs à Basile de Scola et concernant les opérations des troupes françaises en Italie.

XXVIII. 1504. 3 déc. Lettre de l'ambassadeur de la République à Rome au sujet de menées mystérieuses avec le moine Francesco de Ravenne à propos d'une lettre compromettante pour le Conseil et sur laquelle le Conseil cherche par tous les moyens possibles à remettre la main.

XXIX. 1505. 12 juillet. Lettre au comte de Traù. Ordre de faire mourir le plus secrètement possible un Turc qui a embrassé le christianisme et qui se trouve actuellement dans la forteresse de Traù.

XXX. 1505. 7 nov. Délibération du Conseil sur la nécessité de faire mourir secrètement un certain Condo, agent de Mustapha Bey.

XXXI. 1508. 15 mars. Lettre à Juste Contarini, provéditeur de Meldula. Réprimande à lui adressée par le Conseil pour avoir envoyé le médecin Dominique de Sienne présenter au Conseil un projet diabolique pour lequel le Conseil exprime son indignation, en ajoutant que de pareilles actions étaient toujours contraires à la religion de ses principes. — Cette proposition a été adoptée par dix-huit membres. Le Conseil décrète l'expulsion de Dominique.

Un chef du Conseil, Aloise de Mula, propose de le faire emprisonner jusqu'à nouvel ordre, et d'exprimer à Contarini son étonnement d'avoir envoyé cet individu avec ses lettres. Contarini enverra des détails circonstanciés sur lui et sur leurs relations communes dans le plus bref délai et sous le sceau du plus grand secret.

XXXII. 1508. 19 sept. Ordre à Pierre Malipiero, comte de Spalatro, de faire envoyer à Venise le comte Jean de Politza, et, dans le cas d'un refus de sa part, de le faire assassiner, avec promesse au meurtrier de 500 ducats et rappel du bannissement s'il était exilé.

Autres documents relatifs au comte Jean de Politza.

XXXIII. 1509. 12 juin. Ordre au provéditeur de l'armée de faire mourir Achille Borromée de Padoue, avec la promesse de 2,000 *parvi*.

XXXIV. 1509. 17 oct. Arrêt du Conseil qui donne l'autorisation à ses chefs de prendre des informations sur la manière de se débarrasser, soit par le poison, soit par tout autre moyen, des plus implacables ennemis de la République.

XXXV. 1513. 14 déc. Proposition du moine Jean de Ragnuse qui s'engage à faire périr par des moyens sûrs les individus que le Conseil lui désignera moyennant une rente de 1,500 ducats. Le moine demande, en cas de réussite après son premier essai, de voir cette rente augmentée si de nouveaux services lui sont demandés. Approbation du Conseil qui l'engage à faire son premier essai sur la personne de l'empereur.

XXXVI. 1514-15. 13 févr. Au comte de Lessina. Ordre de faire périr par le poison, ou la strangulation, ou par quelque autre moyen le plus secret possible le Turc Kara-Mustapha.

XXXVII. 1515. 29 oct. Aux ambassadeurs près du roi de France. Le Conseil a appris que le roi de France devait avoir une entrevue avec le pape. Il engage le roi à être ou ne peut plus circonspect avec le Saint-Père qui a avec lui le cardinal Bibiena. Le cardinal et le pape n'hésiteront devant aucun moyen pour arriver à leur but.

XXXVIII. 1521. 29 oct. Aux recteurs de Zara et au provéditeur général de la Dalmatie. Ordre de faire venir à Venise le comte Damian Clocovitch, ou, en cas de refus de sa part, de le faire mourir secrètement.

Autres documents relatifs à ce personnage.

XXXIX. 1525. 1^{er} sept. Au provéditeur général. Ordre de faire mourir Bartholomée Scala, chancelier du cardinal de Mantoue. Envoi du signalement de ce personnage lié avec le marquis de Pescara, et qui projetait de s'emparer de Vérone.

XXXIX (2). 1525. 27 sept. Aux recteurs de Vérone. Le Conseil les charge d'offrir au bandit Gabriel Mantoano, qui s'est présenté pour assassiner Bartholomée Scala, le rappel du bannissement et 1,000 ducats.

XXXIX (3). 1525. 9 oct. Décret promettant à ce Gabriel le commandement de 300 hommes, avec promesse de 30 ducats de solde sa vie durant ainsi qu'une propriété, qu'il pourra transmettre à ses descendants, d'une rente de 200 ducats.

XL. 1525. 29 déc. Au provéditeur général. Ordre relatif aux lettres d'un certain don Theophilo, dans lesquelles il est question d'empoisonnement. Ces lettres avaient été glissées dans une correspondance adressée au cardinal de Côme. Le Conseil enjoint au provéditeur de ne pas les accepter, et de faire savoir à ce don Theophilo de ne pas différer son aveu au pape.

XLI. 1527. 27 avr. Délibération relative à la proposition de don Babou de Naldo d'empoisonner le duc de Bourbon.

XLII. 1544-5. 7 févr. A l'ambassadeur de la république à Constantinople. Lettre concernant l'affaire de l'île de Mycone et l'assassinat secret du pape de cette île par ordre du recteur de l'île de Tine.

XLIII. 1545. 30 avr., 8 mai, 9 mai. 1545-6. 7 janv., 29 janv., 3 févr. 1546. 13 mars. 1545. 22 avr. Documents relatifs à l'attentat contre le duc de Ferrare.

XLIV. 1545. 12 mai, 3 juin, 5 juin. Délibérations sur la communication au Sénat des dépêches de l'ambassadeur de Constantinople, où il est question de l'empoisonnement de don Hier. Adorno.

XLV. 1556. 8 août. Au comte de Spalatro. Ordre de faire mourir secrètement un Turc, actuellement en prison, et assassin de plusieurs Franciscains.

XLVI. 1561. 7 mai. Décrets relatifs à l'assassinat de Zuan Antonio Baroso de Crémone, actuellement sous les verrous.

XLVII. 1562. 30 oct. Aux recteurs de Zara. Ordre de faire mourir Camillo Pecchiari par le moyen du poison lent envoyé à cet effet, avec réponse à faire au sangiac de Clissa qui intercédait en faveur de Camillo.

XLVIII. 1563. 22 mars, 27 mars, 28 juill. Lettres au baile à Constantinople relatives à la trahison du drogman vénitien Michiel Cernovitch que le Conseil voulait empoisonner secrètement.

XLIX. 1564. 20 sept. Décrets relatifs à la mort de Giordano Orsino, dont le Conseil niait l'empoisonnement.

L. 1564-5. 12 janv. Ordre au caissier du Conseil de donner 30 ducats à Marco Scarisca de Venise qui promettait de livrer au podestat d'Albone huit ou dix Uscoques.

LI. 1564-5. 19 janv. A l'ambassadeur à Rome. Ordre de communiquer au pape que l'enquête faite au sujet du rapport du nonce, et relative au complot dirigé contre le saint-père, avait prouvé qu'il ne se trouvait personne à Venise capable de menées si viles et si odieuses au Conseil.

LII. 1568. 10 déc. A l'ambassadeur en Espagne. Le Conseil prévient l'ambassadeur qu'il doit opposer les démentis les plus formels aux rapports du vice-roi de Naples qui présentent à son souverain le Conseil comme auteur de la mort d'un certain Corfiote.

LIII. 1568. 12 mai. Au commandant de la flotte dans l'Adriatique. Le Conseil ordonne à ce commandant qui a fait prisonniers une fuste turque avec deux des marins qui la montaient de faire donner ostensiblement et particulièrement, devant son jeune camarade, les soins les plus assidus au « rays » qui a été blessé à la tête. Le jeune marin verra ainsi facilement qu'on a usé vis-à-vis de son chef de la plus généreuse sollicitude. Le commandant s'arrangera ensuite, tout en laissant ignorer que l'ordre vient du Conseil, de façon à faire périr le « rays », en prescrivant au barbier chargé de le soigner d'appliquer un poison quelconque sur sa blessure. Le Conseil s'en rapporte complètement à la prudence et à la sagesse du commandant qui renverra le présent ordre au Conseil sous le plus grand secret possible.

LIV. 1569. 20 avr. Au podestat d'Albone et de Fianone. Ordre de faire périr soit par le poison, soit par strangulation le Turc qui est entre ses mains. — Le podestat assurera le commandant ture que dans le cas où il ne fût pas mort de mort naturelle, le prisonnier, conformément aux désirs du gouvernement vénitien, eût été immédiatement rendu. Il donnera avis du résultat et renverra l'originat de l'ordre qui lui a été envoyé.

LV. 1570-1. 5 févr. Au provéditeur général en Dalmatie. Le Conseil lui envoie une caisse de poisons avec ordre d'empoisonner les fontaines et les puits où des ennemis de la république prennent leur eau.

LVI. 1570-1. 5 févr. Décrets concernant l'offre faite par Jean Spada et Julio Dolci de faire périr les artilleurs tures et de détruire le matériel de l'artillerie qui se trouve à Tiene.

LVII. 1571. 10 oct. Au gouvernement de Candie et au provéditeur général. Ordre de faire périr secrètement le sujet ture François Coronel, détenu dans les prisons de la Canée, si la dénonciation envoyée en secret se vérifie, et au cas contraire ordre de l'évacuer sur les pontons de Candie.

LVIII. 1571. 28 oct. 1572. 14 juin. Au capitaine général de la mer. Ordre du Conseil prescrivant de faire mourir secrètement les Turcs de quelque importance faits prisonniers par les Vénitiens à la bataille de Lépante. — Instances auprès du pape et du roi d'Espagne pour les persuader d'agir de la même façon envers leurs prisonniers à eux. — Le Conseil, après avoir reçu la réponse qu'il répugne à les faire mourir de sang-froid, insiste pour qu'on divise les prisonniers en trois parties, de façon que chacun puisse faire au moins des siens ce qu'il entend, pour mettre fin aux dépenses qu'exige leur entretien. Le Conseil insiste pour que, en cas de partage, l'ambassadeur veille à ce qu'il se fasse le plus équitablement possible.

LIX. 1571. 31 oct. Le Conseil décrète de faire savoir à l'ambassadeur espagnol qu'il puisse promettre de la part du Conseil 50,000 sequins au gentilhomme espagnol qui s'est offert pour faire périr le sultan (Sélim II) et ses deux fils, ainsi que le fils du sultan Amurat. La République donnera en outre une concession territoriale à l'assassin dans le cas où elle ferait des acquisitions dans le Levant.

LX. 1574. 6 avr. 1576. 18 août. Délibérations du Conseil relatives à l'empoisonnement du renégat Mustapha de Cordoani, espion de Mehemet-Pacha. Instructions données au baile à Constantinople pour la manière dont il devra faire connaître la mort de Mustapha, empoisonné enfin à Venise.

LXI. 1574. 30 juill. Aux recteurs de Zara, au provvediteur général en Dalmatie et au provvediteur de la cavalerie. Ordre de faire mourir secrètement le marin Pierre-Baptiste de Portogruer, espion envoyé de Constantinople.

LXII. 1575-6. 14 févr. 1586. 9 juill. Délibérations et lettres du Conseil au baile à Constantinople relatives au turc Mahmud, pillé par les Uscoques, et que le gouvernement turc cherchait à obtenir de celui de la République. Le Conseil, considérant ce Mahmud comme très dangereux pour les intérêts de la République, le fait empoisonner et charge le baile de présenter sa mort comme la conséquence d'une longue maladie.

LXIII. 1575. 10 mars. Au gouverneur de Frioul. Ordre de faire étrangler dans sa prison un certain prêtre, Nicolas de Codroïpe, après lui avoir laissé une seule nuit pour l'accomplissement de ses derniers devoirs religieux. Le gouverneur le fera périr s'il en vaut la peine. Dans le cas contraire, il le jettera dans le plus mauvais cachot.

LXIV. 1576-7. 22 février. Au baile à Constantinople. Le Conseil lui signale comme homme fort dangereux un certain Marco Boldou, noble vénitien banni des états de la République pour différents crimes. Le Conseil lui prescrit de le faire surveiller à son arrivée à Constantinople et de tâcher de le faire périr le plus secrètement possible avant qu'il ait pu commencer ses mauvaises manœuvres.

LXV. 1583. 29 mars-23 avril. Au podestat de Vérone. Le Conseil l'autorise à promettre jusqu'à 2,000 ducats à un assassin qui voudrait faire périr Ottavio Avogadro. Le Conseil donne aux chefs pleins pouvoirs pour trouver des assassins.

LXVI. 1574. 22 oct. Délibérations du Conseil qui décrète au baile à Constantinople de licencier le drogman Mateca qui se montrait hostile aux intérêts de la République.

1592. 3 juin. Lettre au baile à Constantinople. Le Conseil lui soumet plusieurs moyens de se débarrasser de ce drogman, d'abord de le faire venir par ruse à Venise, ensuite de l'envoyer à Candie chargé de quelque mission avec ordre au

gouverneur de cette île de le faire périr, ou enfin, puisqu'il est fréquemment l'hôte du baile, de le faire empoisonner dans sa maison, mais d'une manière qui permette de croire à une mort subite. Le Conseil demande au baile son avis sur les divers moyens.

1593. 12 nov. Le Conseil décrète d'appeler à ses séances Marco Venier, nouvellement nommé baile et rejoignant son poste, et de lui exposer toutes les manœuvres de Mateca. Il faut mettre à profit le voyage de Mateca à Raguse, à la rencontre du nouveau baile. Confiant dans l'intelligence et dans le patriotisme de Marco Venier, et voyant la facilité que présente le voyage pour faire périr Mateca, le Conseil l'engage à porter le poison lui-même ou à le faire mourir d'une autre façon, que rendra très facile à concevoir le voyage à travers de hautes montagnes pendant l'hiver, et dont les conséquences sont ordinairement très fâcheuses pour la santé. Si par malheur ce Mateca ne vient pas à la rencontre, qu'il conserve dans sa mémoire l'ordre qui lui sera remis en chiffres et qu'il profite de la première occasion pour mettre à exécution le projet du Conseil. Marco Venier, appelé au Conseil, proteste de son dévouement pour la République et demande à pouvoir donner, en plusieurs fois, jusqu'à 200 sequins au drogman Mateca, ou à les dépenser d'une autre manière qui lui semblera préférable pour faire exécuter de point en point l'ordre du Conseil.

LXVII. 1594. 8 août, 1597. 30 avril. Documents relatifs à la mort secrète du moine Cyprien de Lucca, dont les manœuvres dangereuses pour la République furent dénoncées par l'ambassadeur vénitien à la cour impériale.

LXVIII. 1595. 18 mai. Au provéditeur général de Candie. Ordre d'intenter un procès au moine dominicain George de Casal de Montferrat qui cherchait à se procurer les documents relatifs à l'acquisition du royaume de Candie. Le Conseil lui donne pleins pouvoirs de prendre, dans le cas où l'intérêt de la République l'exigerait, telles mesures qu'il croira convenables vis-à-vis de ce moine.

LXIX. 1595-6. 8 janv. Au secrétaire de la République à Naples. Le Conseil lui donne l'ordre de faire périr les deux Albanais Marc et Jean Ghini.

1595-6. 8 janv. Le Conseil lui donne l'ordre de faire surveiller scrupuleusement ces deux individus.

LXX. 1598. 18 sept. 1601. 14 avr. Documents relatifs au chevalier dalmate Bertucci, banni des états de la République, lequel, revenant de l'Allemagne, se rendait à Rome auprès du pape pour tramer certaines menées contre Venise.

LXXI. 1595-6. 19-23 févr. Documents relatifs au capitaine César Cappuzzimadi qui a été étranglé dans sa prison par ordre du Conseil.

LXXII. 1617. 12 oct. Décret du Conseil qui donne pleins pouvoirs aux inquisiteurs d'État de faire périr par quelque moyen que ce soit Jérôme Grimani.

LXXIII. 1621. 13 août. Au secrétaire de la République à Naples. Le Conseil l'autorise à promettre 1,000 ducats à un soldat ayant offert ses services pour assassiner André Ferletitch, uscoque de Segna.

1622. 16 mars. Au résident de la République à Florence. Comme Ferletitch doit avant peu être de retour à Segna, où il pourra recommencer sa vie de pirate, le Conseil autorise le résident à promettre à un des bandits vénitiens qui se trouvent à Florence une récompense de 1,000 ducats, avec le droit d'obtenir la mise en liberté de deux bandits au cas que le meurtre de Ferletitch lui réussisse. Autorisation analogue au résident vénitien à Naples.

LXXIV. 1622. 9-10 mai. Le Conseil autorise les inquisiteurs d'État à faire périr par quelque moyen que ce soit don Giulio Cazzari.

LXXV. 1630. 6-20 sept. Correspondance d'Antonio Civran, provéditeur général de Dalmatie avec les inquisiteurs d'État, relative au meurtre du docteur Fasaneo.

LXXVI. 1635. 9 mars. 1638. 12 juillet. Décrets du Conseil relatifs au meurtre du bandit Nicolo Proveglio et une récompense assignée à celui qui l'aura mis à mort.

LXXVII. 1642. 4 sept. Le Conseil autorise les inquisiteurs d'État à promettre une récompense à un certain Constantin de Nomico de Zante, si cet individu fait mourir le pirate Valopano, ancien sujet de la République, qui infestait avec ses vaisseaux les îles vénitiennes du Levant.

LXXVIII. 1646. 20-27 juin et 16 août. Correspondance de L. Foscolo, provéditeur général de Dalmatie, avec les inquisiteurs d'État, relativement à son projet d'empoisonner les trois puits près desquels les Turcs feront leur campement.

LXXIX. 1649-50. 5 févr. 1651. 3 août. Correspondance de L. Foscolo, provéditeur général de Dalmatie et d'Atbanie, avec les inquisiteurs d'État, relativement au projet de décimer l'armée turque au moyen d'un poison liquide ou en poudre, « la quintessence de la peste », de l'invention du médecin M. A. Salomon.

LXXX. 1652. 15 avr. Le Conseil décrète que le secrétaire du Conseil présentera aux *sages* du collège les offres suivantes faites aux inquisiteurs d'État, relativement à l'assassinat d'un chef éminent de l'armée turque aux confins de l'Albanie, pour qu'avec les considérants du Conseil il en soit référé au Sénat. Une des personnes qui s'offrent pour expédier ce Turc en l'empoisonnant ou en le tuant d'un coup de feu, demande incontinent une rémunération de 1,000 sequins et, en cas de réussite, une rente de 200 réaux pour lui et ses enfants; s'il était forcé de quitter son pays, il demande en outre au gouvernement de lui accorder asile et de subvenir à son existence ainsi qu'à celle de sa famille. Il y a encore deux autres individus qui se chargent du même attentat. La proposition du premier, offrant plus de chances de succès et demandant moins de dépenses, est celle que le Conseil préférerait. Le Turc une fois mis à mort, il n'y aurait personne qui fût capable de le remplacer, ce qui ranimerait le courage des populations de la frontière.

LXXXI. 1654. 8 juin-8 août. Deux lettres de Lorenzo Dolfin, provéditeur général de Dalmatie. Dans la première, communiquant son projet de faire empoisonner, par un certain Jean de Monténégro, les deux pachas de Bosnie et d'Herzégovine, il sollicite les inquisiteurs de lui envoyer quelque poison à cet effet. Dans la seconde lettre, accusant au Conseil la réception d'une cassette qui renferme des poisons, ainsi que des instructions sur la manière de s'en servir, il demande au Conseil quelques renseignements plus spécifiques en cette matière.

LXXXII. 1663. 15 avr.-8 juin. Les inquisiteurs d'État envoient à Corner, provéditeur extraordinaire de Dalmatie, une cassette renfermant des poisons avec une note sur la manière de s'en servir, en réponse à une lettre où il a sollicité de lui envoyer ces substances pour empoisonner le Turc Beico-bey, qui, de retour de Constantinople, devait entreprendre le siège de Scutari.

LXXXIII. 1664. 1^{er} août-28 nov. Lettre du provéditeur général Antonio Priuli aux inquisiteurs d'État, représentant les dangereux rapports secrets du vizir avec les Grecs de Candie, il insiste sur la nécessité de débarrasser l'île des Grecs les plus influents en leur donnant des emplois, ou dans la marine, ou en Dalmatie, ou sur le continent. En outre il sollicite l'envoi de quelque poison pour s'en servir contre les ennemis de la République. Le Conseil décrète que le texte épuré

de cette lettre à l'adresse des « sages » du Collège sera communiqué au Sénat.

LXXXIV. 1670. 26 déc. Fragment d'une dépêche du provéditeur général Antonio Barbaro aux inquisiteurs d'État sur tout le parti que la République peut tirer de l'empoisonnement du pacha de Bosnie; ce serait d'autant plus facile qu'actuellement le Turc n'est pas bien portant.

LXXXV. 1683. 25 déc. Lettre d'Albino Sagredo, général du golfe, aux inquisiteurs d'État, leur accusant la réception d'une lettre dans laquelle ils approuvent le projet de faire mourir Soliman, lui envoyant à cet effet une dose de « poudre de diamant ». Vu l'importance de Soliman-aga en Albanie, le général trouve que la récompense du meurtrier est insuffisante.

LXXXVI. 1686. 18 juillet. Fragment d'une lettre de Girol. Corner, provéditeur général, aux inquisiteurs d'État. Le Père Filippo de Livourne, missionnaire apostolique, qui a remis au provéditeur les dépêches des inquisiteurs, lui a donné d'utiles renseignements sur la personne de Soliman, pacha de Scutari. Après s'être concerté avec le missionnaire sur la manière d'expédier le pacha, Corner l'autorise à promettre une récompense à l'empoisonneur. Craignant que le poison qu'il a à sa disposition ne produise pas son effet, le Père Filippo en sollicite quelque autre qu'on puisse « servir dans du café ».

LXXXVII. 1686-7. 14 févr. Lettre de Girol. Corner aux inquisiteurs d'État. Il y justifie l'appréhension qu'ont Leurs Excellences de la personne d'Atlaghitch, vu l'influence de ce personnage et la haute portée de ses projets. Tout en convenant qu'il est indispensable de l'expédier, le provéditeur trouve cependant que cela est fort difficile. En outre Corner promet d'être constamment au courant des affaires de la Turquie, surtout des menées des Ragusains en Herzégovine, vu que ces derniers excitent l'empereur à s'emparer de cette province en même temps qu'ils exhortent les chefs de la population à se soumettre au sceptre de Sa Majesté; ils font aussi courir le bruit qu'à l'approche de la belle saison arriveront les troupes impériales pour s'emparer de la forteresse de Castel-Nuovo.

LXXXVIII. 1693. 17 mai. Lettre de Daniel Dolfin, provéditeur général, aux inquisiteurs d'État. Vu l'importance stratégique de la forteresse d'Imoschi, qui commande toute l'Herzégovine, et attendu qu'il est impossible de la prendre de force. Dolfin a lié des rapports secrets avec un Turc s'offrant pour verser du poison dans une citerne où ses compatriotes vont tous les jours s'approvisionner d'eau. Le provéditeur demande aux inquisiteurs des renseignements précis sur la manière de se servir du poison, leur promettant de le conserver avec toutes les précautions nécessaires et de n'en faire usage que pour le bien de l'État.

LXXXIX. 1729. 30 juillet. Fragment d'une lettre des inquisiteurs d'État au baile de Constantinople, concernant le général Bonneval qui, après un court séjour en Bosnie, a dû se rendre à Constantinople. Le Sénat désirant se défaire de ce personnage dangereux, les inquisiteurs chargent le baile de prendre à cet effet les mesures les plus décisives, mais avec toute la circonspection possible.

XC. 1755. 16 déc. Mesures relatives à la conservation des poisons au service du tribunal. Comme la conservation des poisons est dans un grand désordre, les inquisiteurs font serrer les poisons à part, les enregistrant avec les données nécessaires sur la manière de s'en servir.

XCI. 1767. 19 nov. Lettre des inquisiteurs d'État au provéditeur général de Dalmatie sur la nécessité de se défaire, moyennant une récompense de 200 sequins, de l'imposteur Étienne le Petit qui avait usurpé à Monténégro le titre du tsar Pierre III.

1768. 26 sept. La première tentative ayant échoué, les inquisiteurs s'étaient entendus au mois de mars avec le comte George Caditch, cornette de la cavalerie croate; mais cet officier n'ayant pas encore eu la possibilité de mettre à mort le susdit imposteur, les inquisiteurs lui enjoignent de rentrer dans son régiment à Venise, si dans le courant du mois il ne met pas son projet à exécution.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉRÔME.

(Suite.)

L'empereur, non content de sa dépêche au duc de Cadore, écrivit lui-même à son frère le même jour 10 février. Le roi Jérôme répondit le 17 du même mois une lettre respectueuse, dans laquelle il ne laisse pas de faire ressortir les injustices dont on s'est rendu coupable à son égard. Cette lettre, que voici, ne se trouve pas aux *Mémoires de Jérôme* :

Sire, je reçois la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire, en date du 10 février; tout ce qu'elle contient est vrai, seulement j'aurais désiré qu'on ne laissât pas ignorer à Votre Majesté que le soir où le comte de Furstenstein a été assis, *je n'y étais pas*, que c'était dans un *salon particulier* et que c'était une erreur du préfet qui n'avait pas senti que les ministres étrangers pouvant entrer, ce n'était plus un salon particulier; cela ne s'est jamais fait et ne *se fera plus*. Quant au titre de cousin, comme ayant le grand collier de l'ordre, je ne le donne qu'en écrivant une lettre de chancellerie de l'ordre, pour *rassembler* le chapitre ou faire une *promotion*, mais jamais je n'ai eu assez peu de sens ni d'esprit pour ne pas sentir que si j'eusse pu faire comme on l'a dit à Votre Majesté, j'aurais mérité les petites maisons.

Je le répète, Sire, je ne fais jamais un pas sans avoir Votre Majesté en vue, sans désirer de lui plaire, et surtout sans ambitionner qu'elle puisse dire : jamais mon frère Jérôme ne m'a donné de chagrin. C'est bien le fond de ma pensée, Sire, et si je me trompe, un conseil paternel de Votre Majesté est plus que suffisant, non seulement pour me faire changer, mais pour me convaincre que j'avais tort. Pourquoi donc Votre Majesté est-elle si avare de ses conseils? et pourquoi suis-je le seul qui lui inspire assez peu d'intérêt pour qu'elle ne veuille pas

m'écrire ce qui peut lui déplaire? Dans les circonstances critiques où je me trouve, Votre Majesté n'a pas même daigné me dire : faites *ce que je désire*, cela *me sera agréable*; c'est par le moniteur que j'apprends que je perds *le quart de mes États et le tiers de mes revenus*, et le débouché de mes rivières, sans qu'un seul mot de Votre Majesté vienne me rassurer et me dire : c'est telle ou telle conduite que vous devez tenir; avouez, Sire, que Votre Majesté est bien sévère pour moi qui n'ai jamais désiré et ne désirerai jamais que de contribuer à votre contentement.

Je finis, Sire, car je me vois, par l'abandon de Votre Majesté, entouré d'écueils sur lesquels je ne pourrai manquer de me perdre, si elle persiste dans cette indifférence pour moi. Que Votre Majesté se mette un instant à ma place, souverain d'un pays ruiné, accablé sous le faix des charges extraordinaires, auquel on dit : je vous prends le quart de vos États, de vos revenus, et cependant je ne vous ôte aucune charge, ni vous donne aucun dédommagement, que feriez-vous, Sire? ce que je fais, vous laisseriez prendre, vous ne vous opposeriez à rien; au contraire, mais en conscience vous ne feriez pas comme le roi de Hollande, qui a dit à ses sujets : je cède une partie de mes États, parce que l'on me les demande.

Je vous prie, Sire, au nom de votre ancienne amitié pour moi, de me diriger et ne pas m'abandonner, car vous seriez fâché un jour d'avoir perdu un être qui vous aime plus que sa vie.

A peine cette lettre était-elle partie que le jeune roi, avide d'étiquette et toujours prêt à singer le gouvernement impérial, donnait encore prise aux critiques fort justes et aux boutades souvent un peu sévères de Napoléon qui, tout en ayant pour lui une affection réelle, le traitait en fort petit personnage. Le 19 février, Jérôme avait mis à l'ordre de son armée le règlement suivant :

1^o Trois de nos aides de camp seront désignés chaque trimestre pour faire le service auprès de Notre Personne; 2^o le ministre de la guerre fera mettre leur nom à l'ordre du jour de l'armée; 3^o lorsqu'un de nos aides de camp de service arrivera, soit dans une division, soit dans une place forte ou à l'armée, l'ordre qu'il transmettra de notre part, par écrit ou verbalement, sera obligatoire. Cependant, les gouverneurs, les généraux et les commandants de place pourront, dans les circonstances qu'ils jugeront importantes, exiger que l'aide de camp leur transmette par écrit l'ordre qu'il aura été chargé de leur signifier, et il ne pourra alors s'y refuser; 4^o l'aide de camp de service en mission, recevra, soit à l'armée, soit dans les divisions ou les places fortes, les honneurs que l'on rend au plus haut grade militaire.

Puis, croyant être très agréable à son frère, il adressait (3 mars) une proclamation maladroite aux populations que lui enlevait le décret du 22 janvier 1814 :

Habitants du territoire westphalien, réunis à l'empire français!

Les circonstances politiques m'ayant déterminé à vous céder à Sa Majesté l'empereur des Français, je vous dégage du serment de fidélité que vous m'avez prêté. Si quelquefois vos cœurs ont su apprécier les efforts constants que j'ai faits pour votre bonheur, je désire en recueillir la plus douce récompense en vous voyant porter à Sa Majesté l'empereur et à la France le même amour, le même dévouement et la même fidélité dont vous m'avez si souvent donné des preuves, et particulièrement dans les circonstances critiques des dernières années.

Mes vœux les plus ardents sont et seront toujours de vous voir jouir, sous votre nouveau maître, d'un bonheur aussi parfait que le mérite votre caractère brave et loyal.

L'empereur trouva fort mauvaise la mesure prise pour les aides de camp et critiqua beaucoup de passages de la proclamation, ainsi qu'on le verra dans les lettres suivantes :

CHAMPAGNY A REINHARD.

Paris, le 19 mars 1811.

Sa Majesté m'ordonne de vous communiquer quelques réflexions qu'elle a faites sur plusieurs actes du gouvernement westphalien. Elle a relevé certaines expressions de la proclamation du roi aux habitants de la partie de la Westphalie cédée à l'empire. Ces mots : *je vous cède* lui ont paru inconvenants. On ne cède pas des hommes comme on cède un troupeau de moutons, ou du moins on ne le leur dit pas. Cette autre phrase : *ayez pour l'empereur l'amour que vous avez pour moi*, semble présomptueuse. Ces pays ont-ils été assez longtemps sous la domination westphalienne pour lui être bien profondément attachés? Je ne parle pas du rapprochement entre l'empereur et le roi dont Sa Majesté a lieu de se formaliser.

Mais ce qui a paru plus étrange à l'empereur, c'est un ordre du roi de Westphalie que Sa Majesté a vu dans une gazette et par lequel ce prince exprime sa volonté que ses aides de camp auxquels il donne des missions commandent partout où il n'est pas, et de préférence à toute autorité existante. Sa Majesté voit dans cette disposition le bouleversement de tout ordre public. Des aides de camp qui sont plus que des ministres et qui exercent, partout où le Roi n'est pas, une autorité sans limites! Jamais l'empereur n'a remis entre les mains de personne un pouvoir aussi discrétionnaire. Sa Majesté a beaucoup employé ses aides de camp qui, formés par elle, étaient dignes de toute confiance; mais elle ne leur donnait que des missions d'informations dans lesquelles ils n'avaient aucune autorité à exercer.

Faites ces réflexions, Monsieur, aux ministres du Roi, mais avec réserve et ménagement. L'empereur les accuse de ces erreurs que

l'inexpérience du Roi peut, quels que soient son esprit, son tact et ses lumières, lui faire quelquefois commettre et qui devraient être évitées par des ministres qui joignent à l'habitude des affaires la connaissance de la manière dont on doit les traiter. L'empereur est persuadé qu'une représentation juste sera toujours écoutée par son auguste frère dont il connaît et le bon esprit et le désir de faire tout bien.

Reinhard répondit à Champagny, le 24 mars 1811 :

Votre Excellence m'a communiqué quelques réflexions que Sa Majesté impériale a faites sur plusieurs actes du gouvernement westphalien. Sa Majesté a trouvé inconvenantes certaines expressions de la proclamation du Roi aux habitants de la partie de la Westphalie cédée à l'empire. Cette proclamation, Monseigneur, m'a toujours pesé sur le cœur ; elle a été rédigée dans le cabinet de Sa Majesté. Les ministres n'ont pu obtenir que le changement de quelques phrases ; et encore n'ont-elles pas été changées au gré de leurs désirs. L'intention du Roi était bonne ; il voulait montrer en même temps et sa déférence pour son auguste frère, et l'accord parfait avec lequel tout s'était passé. Mais l'amour-propre s'en est mêlé et dès lors on n'a pas voulu toucher à la part qu'il s'était faite. Quant à moi, ne voulant pas analyser les expressions qui m'avaient frappé, j'avais prié M. le comte de Furstenstein d'engager le Roi à ne point faire de proclamation. Quelques jours après, Sa Majesté me demanda si je l'avais lue ; je répondis que oui et que même M. le comte de Furstenstein me l'avait montrée avant l'impression. Sur le reste, je gardai le silence, et il me parut que le Roi comprenait ce que ce silence voulait dire.

Quant aux pouvoirs extraordinaires donnés aux aides de camp de Sa Majesté, on m'avait assuré que cette mesure avait été discutée et arrêtée au conseil d'État, et que plusieurs personnes s'en étaient affligées. Mais, je ne crois point qu'elle ait été publiée dans aucun papier westphalien ; et la gazette dans laquelle Sa Majesté impériale l'a lue m'est restée inconnue. Je viens d'en parler à M. le comte de Furstenstein qui m'a dit que c'était un ordre du jour qu'il me communiquerait.

Je me suis, en effet, déjà acquitté auprès de ce ministre de la commission dont Votre Excellence m'a chargé pour les ministres du Roi, et je crois l'avoir fait entièrement dans l'esprit de vos instructions. Déjà hier, j'avais dit au Roi que dans les dépêches que le courrier m'avait portées, j'avais trouvé des expressions pleines d'amitié et d'estime pour Sa Majesté. Le Roi me répondit que j'étais moi-même témoin de tout ce qu'il faisait, et qu'il me rendrait juge de ses intentions et de ses sentiments. C'est par la même route que je suis entré en matière avec M. le comte de Furstenstein. « Mais, ai-je ajouté, plus Sa Majesté impériale rend justice au caractère et au bon esprit de son auguste frère, et plus elle est naturellement disposée à imputer à ses ministres ce que peut-être elle ne trouve pas digne de son approbation dans les actes de ce gouvernement, et je suis convaincu, Monsieur le Comte, qu'elle a

entièrement raison. » M. de Furstenstein m'a répondu par son refrain ordinaire que je ne connaissais pas assez le caractère du Roi, qui ne se laissait pas conseiller. — « Je juge, lui ai-je dit, du caractère du Roi, par la manière dont il s'est constamment montré à mes yeux. Toutes les fois que j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec lui, je lui ai trouvé de la mesure, de la justesse, de la prudence, enfin beaucoup de pouvoir sur lui-même. Il se peut, à la vérité, que le maintien qu'il prend vis-à-vis du ministre de France ne soit pas exactement le même que celui qu'il a vis-à-vis de ses serviteurs qui lui sont directement subordonnés ; mais avec un cœur et un esprit comme le sien, il y a constamment de la ressource. On peut laisser passer un premier mouvement, et je suis persuadé qu'avec un peu d'insistance et de courage, la vérité et la raison finiront toujours par être écoutées. » Après avoir parlé ainsi en thèse générale, M. de Furstenstein m'a demandé si quelque acte particulier du gouvernement avait donné lieu à ces réflexions. Je lui ai cité ceux dont il s'agit. M. de Furstenstein m'a beaucoup remercié. Il m'a dit sous combien de rapports il était intéressé à ce que le Roi méritât l'approbation constante de Sa Majesté impériale, et avec un certain élan il a ajouté qu'il se promettait bien de ne point laisser échapper cette occasion pour faire sentir à Sa Majesté que les ministres n'avaient pas si grand tort d'oser quelquefois lui faire des représentations. Au sujet de la proclamation, il m'a assuré que le Roi s'y était déterminé d'après une lettre de M. de Malehus qui lui avait écrit : *que M. le général Compans le désirait*, et qu'en s'y refusant, le Roi aurait craint d'être accusé de susceptibilité. Il m'a demandé si Sa Majesté impériale en témoignait un fort mécontentement ; je lui ai répondu qu'au contraire elle avait à cœur sur cet objet de ne point blesser la sensibilité du Roi, et qu'en m'autorisant à en dire quelques mots à ses ministres, elle me recommandait de le faire avec beaucoup de réserve et de ménagement.

Votre Excellence se rappellera peut-être qu'en lui rendant compte, au mois d'août 1809, de la situation des choses d'alors, je terminai ainsi une de mes dépêches : « Tout ce que je me permettrai d'ajouter, c'est que je suis convaincu de la nécessité de venir au secours des intentions et des mesures du Roi, et qu'aucun des sujets de Sa Majesté impériale qui sont ici (j'y comprenais alors M. Siméon et M. le général Eblé) ne pourrait remplir dans toute son étendue et sous tous les rapports de convenance une aussi haute mission. »

La sagesse de Sa Majesté impériale a certainement mieux senti que moi tous les inconvénients que devait avoir une mesure pareille à celle que je voulais indiquer. Aujourd'hui, elle aurait encore celui d'être tardive dans un sens et prématurée dans un autre. Mais j'ai la persuasion qu'elle est devenue moins nécessaire. En comparant le Roi tel qu'il était il y a deux ans, avec ce qu'il est aujourd'hui, je suis convaincu qu'il a gagné, si j'ose m'exprimer ainsi, surtout en docilité. Mais ses ministres craignent tous un premier mouvement et quelque résolution subite, difficile à rétracter, d'un souverain dont ils dépendent.

Il a trop su les habituer à céder à sa volonté fortement prononcée. Il leur manque d'oser revenir à la charge. Pour leur donner un courage qu'ils n'ont point, je ne connais qu'un seul moyen : c'est d'être assurés à tout événement de la protection de Sa Majesté impériale. Cette assurance de protection resterait un secret entré le ministre de France et celui des ministres du Roi auquel elle daignerait accorder une aussi haute preuve de confiance; un seul suffirait.

Mais lequel? M. le comte de Høene, très honnête homme, n'est qu'un troisième commis. Il prend à la lettre toutes les paroles du Roi. Il n'entend pas ce qu'on voudrait lui faire comprendre. De tous les ministres, il est celui qui se tient le plus en garde contre la légation française. M. le comte de Wolffradt, très honnête homme aussi, est trop timide et trop peu adroit; il ne sait pas assez la langue française. M. le comte de Furstenstein est l'homme du Roi; pour lui, il suffit du ressort de la responsabilité. M. le comte de Bulow a trop une marche et une manière à lui; mais on peut compter sur lui dans des circonstances déterminées. M. Siméon est un peu sec quelquefois, et toutes les affaires ne sauraient être de son ressort; mais il apportera à toutes de la maturité et de l'expérience, et c'est précisément ce dont il s'agit ici. Sa qualité de Français, son âge, son bon sens et la modération de son esprit peuvent le faire croire capable de prendre de l'ascendant sur le Roi, sans perdre sa confiance et sans en abuser; et comme le Roi n'aime point à consulter, il y aurait deux maximes de gouvernement à établir. L'une, que l'exécution de toute mesure quelconque partit de celui des ministres qu'elle concerne, et l'autre, que lorsque des actes quelconques émanent directement du cabinet, les ministres eussent le temps de faire des représentations lorsqu'ils le jugeraient nécessaire.

Sans nous arrêter sur une lettre du 24 mars où Reinhard raconte divers incidents survenus à la cour de Cassel, nous extrayons d'une lettre adressée par le même à Champagny (25 mars) une conversation que Reinhard eut avec le roi. Le ministre des finances de Westphalie, M. de Bulow, avait été envoyé à Paris pour tâcher d'obtenir des adoucissements à la triste condition faite par l'empereur au malheureux royaume. Après un préambule que nous omettons, Reinhard s'exprime ainsi :

Le comte de Furstenstein, ai-je dit, m'a laissé dans le doute si M. de Bulow doit *terminer* et revenir, ou *signer* et revenir. Il n'y a rien à signer, a dit le Roi. Lorsque toutes les conditions sont dictées par une seule des parties et qu'elles sont avantageuses à une seule, ce n'est pas un traité. Que l'empereur ordonne : tout ce qu'il ordonnera sera fidèlement exécuté; mais qu'il ne demande pas que je me déshonore. — « Cependant, Sire, l'empereur offre des avantages à Votre Majesté : d'abord ses domaines en Westphalie non encore donnés; ensuite l'arriéré des revenus du Hanovre. » — « Oui, dit le Roi, les domaines non

donnés et *non destinés*, ce qui les réduit à un revenu de 2 ou 300,000 fr. tout au plus, tandis que je perds 12 millions et 600,000 âmes. Les revenus arriérés du Hanovre sont peu de chose : deux ou trois millions tout au plus, peut-être rien. » — « Encore, Sire, sont-ce là des avantages que Votre Majesté n'obtiendra qu'en signant, et qui constituent la réciprocité. » Alors le Roi s'est récrié sur ce qui s'est passé à la suite du traité concernant le Hanovre, et je l'ai interrompu en disant que c'était toujours avec peine que je rappelais à Sa Majesté que sa manière de voir et celle de Sa Majesté impériale sur la cession du Hanovre étaient différentes. » — « Mais tout cela n'était qu'un prétexte, m'a dit le Roi, parlons franchement : rien ne sortira de ce cabinet. » — « Parlons franchement, Sire, supposons que ce ne soit qu'un prétexte; mais Votre Majesté connaît le *motif*. L'empereur a changé d'intention, parce que les circonstances lui en ont fait la loi; il en a changé quant au Hanovre et quant aux villes anséatiques. La politique de l'empereur ne reste pas stationnaire; Votre Majesté marche à côté de lui: voudrait-elle rester en arrière? » — « Eh bien, que l'empereur me dise son motif et qu'il ne fasse pas valoir seulement le prétexte. » — « Et quand ce prétexte, Sire, serait un caprice, pourquoi n'aimeriez-vous pas à y déférer? » — « Oui, si c'était de frère à frère, alors l'empereur sait bien que tout est à sa disposition, tout mon royaume, ma vie même; mais *tout cela se traite diplomatiquement et je ne puis céder*. Je viens d'écrire à Bulow mon dernier mot : les domaines de l'empereur *non donnés*; et quant aux 12,500 hommes de troupes françaises, que la Westphalie se charge de leur nourriture et *la France de leur solde et de leur entretien*, afin que je puisse montrer un avantage à mon peuple. » — « Je suis fâché, Sire, que ce soit votre dernier mot, car le duc de Cadore m'a écrit que l'empereur a dit aussi le sien. Du reste, Sire, officiellement je n'ai rien à dire, ce n'est que par forme de bon office et dans les intérêts même de Votre Majesté; et comme M. de Furstenstein m'a dit que M. de Bulow serait ici dans deux ou trois jours, au fond toutes mes réflexions sont tardives et inutiles. » — « Furstenstein vous a dit que Bulow revenait? Bah, Furstenstein ne sait rien, c'est moi seul qui conduis toute la négociation, qui écris toutes les lettres de mon cabinet. » Ainsi, Monseigneur, je dois croire que M. de Bulow est encore à Paris, et Votre Excellence jugera si, à lui ou à son maître, on pourra faire passer le Rubicon. Si c'est à lui, sans le consentement du Roi, il est perdu.

Je dois vous dire, Monseigneur, le secret de la pensée et de la conduite du Roi. Il m'a dit à moi-même que Sa Majesté impériale avait accusé le roi Louis, son frère, de lâcheté pour avoir cédé par un traité une partie de son royaume. Aussi répondit-il aux instances de tous ses ministres : — « Vous ne savez ce que vous dites, je ne signerai pas, l'empereur me mésestimerait. »

La conversation épuisée sur ce point, Reinhard aborda ensuite un

sujet plus délicat. Le roi s'était fait livrer des lettres où le secrétaire général du département des finances, nommé Provençal, appelait M. de Bulow « le messie, le sauveur de la Westphalie ». Ce Provençal et un autre commis de M. de Bulow avaient été aussitôt destitués « comme Prussiens ». Reinhard estimait « que ces lettres étaient bien sottes, mais que le roi venait de trahir le secret de l'ouverture des lettres ». C'est sur ce point qu'il amena l'entretien :

Après cet objet terminé, il y a eu quelques moments de silence, et j'attendais le Roi ; craignant d'être congédié, j'ai rompu le silence, d'autant plus qu'avec beaucoup de bonté, le Roi m'avait invité à lui parler à cœur ouvert. — « Dans une si belle circonstance, Votre Majesté aura quelque grâce à faire d'hier matin. » Le Roi m'a fait répéter ma phrase : — « Ah ! vous parlez de ces lettres ! Ce sont des bêtises, vous sentez bien que ce n'était qu'un prétexte, et je n'ai fait qu'exécuter un dessein que j'avais depuis trois mois. J'avais aussi peu envie de me mettre en colère que vous en avez à présent. Ce Provençal et ce Sigismond sont des Prussiens. Depuis six mois, j'avais donné une décision qui renvoyait les Prussiens de mon service : « Je ne veux avoir à mon service que des Westphaliens et des Français. » — « Des Prussiens, Sire, que M. de Bulow a pris à Magdebourg. » — « Non, qu'il a fait venir de Berlin. » Cela est vrai, quant à Sigismond, homme d'un grand talent, mais d'une mauvaise réputation. M. Provençal, dont M. de Bulow ne se servait que pour la rédaction, est un ancien ministre protestant. M. de Bulow l'en raillait quelquefois, et de là ces expressions en style de bible qui avaient tant déplu au Roi. M. de Furstenstein a donné cette explication au roi, moi-même je l'ai confirmée ; aussi ces lettres ne sont-elles plus qu'un prétexte. — « Ce Sigismond est un espion ; il a écrit à Berlin des lettres que *Linden* m'a renvoyées et pour lesquelles je pourrais le faire pendre. Mais cela irait plus haut, et je ne veux pas en faire une affaire. Imaginez-vous qu'il rendait compte de chaque conscrit, du mouvement de chaque compagnie, enfin de tout ce qui se fait chez moi. » — « Ce n'étaient donc pas des lettres particulières ? » — « Oui, particulières ; mais vous sentez qu'elles allaient à une autre adresse. Quant à l'autre, je savais que Bulow avait une correspondance secrète, qu'il ne se servait ni de ma poste ni de mes courriers ; qu'on lui envoyait son valet de chambre qui remettait les lettres à la poste de Giessen. J'ai voulu savoir ce que c'était ; il y a eu 39 numéros, je les ai tous lus. J'envoyais dans le pays du grand-duc de Hesse des gendarmes déguisés ; je faisais prendre et copier les lettres, et puis on leur donnait cours. On y parlait de tout ce que je faisais, vrai ou faux, n'importe. Je ne pouvais pas (je vous en demande pardon), pis... sans que Bulow n'en fût informé. » Ceci, Monseigneur, est la seconde version : hier le Roi disait que c'était la direction générale des postes à Paris qui lui avait envoyé ces lettres, parce qu'elle en avait été indignée. Le fait est que M. de Bercagny tient ses décacheteurs de lettres à sept lieues d'ici ; que

d'autres ont été ouvertes à Giessen, et que la lettre à *Messie* avait été remise au secrétaire du cabinet du Roi, il y a deux jours.

« On parle d'intrigues, a dit le Roi, j'en ris. Si je laissais faire, les Français écraseraient les Allemands, et les Allemands chasseraient les Français. » — « Cela est vrai, Sire, Votre Majesté tient assez l'équilibre; mais elle est placée trop haut pour ne pas voir autrement ce qui se passe au-dessus d'elle que ceux qui sont placés à distance. Ceux-ci, voyant certains hommes approcher souvent et journellement de votre personne, leur attribuent une influence qu'ils n'ont pas. » — « Ah, Bercagny! Il est officier de la maison... Bercagny! je n'ai aucune confiance en lui. Vous savez ce que j'en pense, c'est un bavard; il couche toutes les nuits avec des filles. Il va jouer au reversi avec mes chambellans, pour faire dire qu'il va au palais, et va chez Brugnère pour faire croire qu'il entre dans mon cabinet. Il fait comme le duc de Richelieu qui faisait arrêter sa voiture à la porte des honnêtes femmes, pour qu'on dit qu'il couchait avec elles. — Sire, c'est au moins celui qui remue le plus. — Jamais je n'ai rien pu savoir de lui sur la police. — Je suis enchanté que Votre Majesté confirme mon opinion; il m'a paru que, dans certaines crises, sa police n'était pas merveilleuse. — *Aussi, ce n'est pas par lui que j'ai eu ces lettres.* »

La conversation est ensuite tombée sur M. de Bulow. Le Roi m'a dit que les Français ne lui en voulaient pas, puisqu'aucun d'eux ne désirerait, ni n'était capable d'avoir sa place. — « Il y en a quelques-uns cependant, et à vous dire vrai, Sire, depuis deux ans que je suis ici, j'ai vu M. de Bulow l'objet d'un acharnement perpétuel. » — « Ce sont plutôt les Allemands. Du reste, c'est un homme à grands moyens. » — « Sire, M. de Bulow a une certaine légèreté dont j'ai été quelquefois dans le cas de me plaindre moi-même; il sent sa supériorité dont il abuse peut-être quelquefois. Du reste, il est homme d'honneur et fidèle serviteur. » — « Le croyez-vous? » — « Oui, Sire. » — « Croyez que pour changer de serviteurs, il faut que je me retourne plus d'une fois sur mon oreiller. D'ailleurs, c'est un homme difficile à remplacer. » — « Oui, Sire, il fait aller sa machine, et ce n'est pas une chose aisée en Westphalie. (J'aurais voulu, Monseigneur, rengainer ce mot qui, je m'en apercevais, ne faisait pas une bonne impression.) Votre Majesté ne peut s'occuper de tous les détails. » — « Il le faut pourtant, car je veux voir clair. » Le Roi l'a ensuite accusé de n'avoir pas fait à Paris aussi bien qu'il aurait pu faire. — « Cependant, Sire, tout son intérêt y était. » — « D'ailleurs, il y avait un ennemi, si je l'avais su, je ne l'aurais pas envoyé. »

Dans cette conversation, le Roi a passé en revue tous ses serviteurs à peu près, Français et Allemands, et sur presque tous, il disait à peu près ce que j'en pense. « M. Pichon, avocat et écolier, croit qu'il sera ministre des finances; ce serait une plaisanterie. M. Pothau, c'est un pauvre homme; il m'a dit lui-même que s'il était placé au Trésor, il serait un homme perdu et que même il ne voulait rien pour les postes,

que sa véritable place était au tribunal d'appel. Le général Morio ! J'en ai été mécontent comme ministre de la guerre, peu content comme général en Espagne, pas trop content comme capitaine de la garde, mais il est excellent grand écuyer ; il a diminué le nombre de mes chevaux, en me donnant deux attelages de plus, et il a déjà fait une économie de 200,000 francs. La Flèche : il me fait perdre 150,000 fr. dont il a dépassé son budget, sans rime ni raison ; je l'épargne parce qu'il m'est personnellement attaché, mais je ne puis payer cette dette qui me ruine, ou du moins ne puis la payer qu'en deux ou trois ans. Furstenstein ne prend jamais l'initiative ; il m'est personnellement dévoué, l'empereur lui-même l'a distingué en l'admettant à sa table ; c'est un homme modeste qui ne demande qu'à être auprès de ma personne, qui se contenterait de tout, et qui est si peu remuant qu'il ne fait même pas tout ce qu'il devrait faire dans sa place. »

P. S. — J'adresse à Votre Excellence la décision du Roi concernant ses aides de camp en mission, telle que M. de Furstenstein me l'a transmise. Il n'y est pas question d'autorités civiles ; il faut qu'il y ait là-dessous quelque malentendu que je ne puis encore expliquer.

Le duc de Cadore mit en note au bas de cette lettre de Reinhard, de sa main :

(Note du Ministre.) L'empereur veut qu'on fasse connaître à M. Reinhard que l'ordre du jour du Roi du 19 janvier 1811 est absurde dans tous les points et contraire à tous les usages, ainsi qu'à toutes les règles observées dans tous les pays. L'empereur n'est pas content de cette conversation de M. Reinhard.

Une lettre de Champagny, adressée de Paris le 3 avril, accentua encore davantage ce sentiment de désapprobation. Après avoir essayé de se justifier, Reinhard continue de tenir le ministère au courant de tout ce qui se passait en Westphalie. Il lui écrivit le 44 avril :

J'ai fait hier à M. le comte de Furstenstein la question confidentielle que j'avais annoncée à Votre Excellence dans mon numéro 220. Ce ministre m'a répondu que Sa Majesté impériale avait été prévenue par le Roi de la démission donnée à M. de Bulow immédiatement après l'événement par un courrier parti le même jour (par conséquent le 9) ; que depuis un certain temps déjà, le Roi n'avait plus en lui la même confiance, et qu'avant tout il voulait voir clair dans ses finances, ce qu'il n'avait jamais pu obtenir. J'ai dit que sans doute le Roi était le maître de donner ou de retirer sa confiance ; qu'au reste M. de Bulow, ayant l'honneur d'être décoré du grand cordon de la Légion, appartenait sous ce rapport un peu à Sa Majesté l'empereur et méritait quelques égards. Cela m'a conduit à dire un mot du traitement qu'on fait éprouver à ses employés. La réponse a été la même que le Roi avait fait donner à M. de Bulow par M. Siméon. Je ne vous parlerai plus de ces

détails, Monseigneur. Quand une fois on est engagé à marcher à petits pas dans ce petit labyrinthe, on n'en sort plus, à moins de faire un pas d'homme pour le franchir.

J'avais cru devoir différer ma visite chez M. de Bulow jusqu'après ma conversation avec M. de Furstenstein. J'y suis allé. Cet ex-ministre m'a dit qu'il attachait beaucoup de prix à ma visite, parce qu'il avait désiré de m'entretenir de sa conduite depuis son retour, afin de ne point paraître sous un faux jour aux yeux de mon gouvernement. Il m'a fait un récit abrégé de sa longue conversation avec le Roi, du langage dont il s'est servi pour lui démontrer la nécessité de signer la convention, du tableau qu'il a fait à Sa Majesté des règles de conduite, des moyens de garantie et des ressources pour l'avenir; enfin de ce que le salut du Roi et du royaume était dans un plan d'économie sévère et dans une soumission entière à Sa Majesté l'empereur; des explications, des épanchements et des assurances qu'il a obtenus de la bouche du Roi, et des illusions sur le retour entier de sa confiance qu'il se faisait en sortant de cette conversation au moment où l'on arrêta ses employés. « Au Conseil des ministres, a-t-il ajouté, j'ai exposé les désavantages et les avantages de deux projets de convention que j'ai rapportés de Paris, les instructions du Roi et les volontés de Sa Majesté impériale. Le Roi ne semblait écouter que moi. Lorsqu'il a été question de signer, j'ai prié d'en être dispensé. Je craignais d'être renvoyé à Paris et de rester une seconde fois en butte à mes ennemis. J'ai proposé M. de Wintzingerode; il a été arrêté que je signerais ici et que je ne retournerais pas à Paris. »

Quand nous en étions là, M. Siméon est arrivé. M. de Bulow s'est plaint alors avec amertume de la nuée d'espions de police qui entouraient sa maison, qui, montre et tablettes en main, notaient ouvertement tous ceux qui entraient et qui sortaient, enfin qui avaient l'air de le garder comme un criminel. Il a dit que M. Siméon étant ministre de la police, lui, devenu particulier, ne pouvait regarder ces indignités que comme autorisées par M. Siméon. Nous lui avons conseillé d'ignorer ces incidents, dont sûrement le Roi n'était pas instruit. Aussi je les ignore, a-t-il dit, et ce n'est que mon estime pour vous qui m'a engagé à en parler. M. Siméon lui a promis de reparler au Roi de ce qui concernait ses employés.

J'ai fait part à M. de Bulow, devant M. Siméon, de la question que j'avais faite à son sujet à M. de Furstenstein. M. de Bulow m'a interrompu. « Quoique je me tienne infiniment honoré, m'a-t-il dit, par la décoration que Sa Majesté l'empereur a daigné m'accorder, je ne crois cependant appartenir qu'au Roi seul. » — « Par cette décoration donnée par Sa Majesté l'empereur, ai-je répondu, vous appartenez un peu à son intérêt, et s'il eût été possible qu'une des inculpations qu'on vous a faites fût fondée, Sa Majesté impériale n'aurait pu y rester indifférente. Quant à moi qui ai l'honneur de porter la même décoration dans un grade inférieur, je vous dois une considération qui s'accorde parfaite-

ment avec l'estime que m'inspire votre mérite, et voilà le motif de la visite que j'ai cru devoir vous faire publiquement, et comme particulier, et comme ministre de France. »

Quand M. Siméon fut parti, j'ai demandé à M. de Bulow comment le Roi avait pu être induit à croire à la rétrocession de la ville de Lunenburg? J'ai en effet, a-t-il dit, à me justifier à cet égard auprès de vous, et il m'a expliqué la chose comme il m'a assuré l'avoir expliquée à Votre Excellence. Il m'a parlé ensuite du prix infini qu'il attachait à pouvoir se dire dans sa retraite que mon gouvernement lui rendait justice, et que les efforts qu'on ferait peut-être pour le dénigrer à ses yeux ne produiraient aucun effet. Enfin il m'a protesté combien il se sentait heureux d'être soulagé du fardeau qui l'avait accablé et que dans aucune hypothèse il ne désirerait reprendre.

J'ai trouvé, Monseigneur, M. de Bulow dans un état d'exaltation qui lui donnait de la fierté et presque de la raideur ; mais, au degré près, je l'ai trouvé le même qu'il s'est toujours montré. Ce qui est certain à mes yeux, c'est que M. de Bulow est un homme qui a profondément la conscience de la pureté de ses intentions et de sa conduite.

M. de Bulow avait été disgracié pour avoir consenti à signer à Paris les conventions qui démembraient le royaume de Westphalie ; le bruit courut même un moment qu'il avait été arrêté par ordre du roi. Il n'en était rien. Reinhard s'y opposa d'ailleurs de toute son autorité. Plusieurs de ses lettres du mois d'avril sont tout entières consacrées à ces incidents. Celle du 13 se termine ainsi :

Je ne crois pas, Monseigneur, que les événements et mes idées sur l'avenir aient acquis assez de maturité pour que dès aujourd'hui je puisse mettre sous vos yeux le tableau de la situation nouvelle des choses. Je me bornerai en conséquence à compléter mon récit de ce qui s'est passé et à vous peindre l'attitude actuelle des personnes influentes.

M. de Bulow a dit au Roi, dans sa conversation, que pour être roi de ses sujets, il devait se considérer uniquement comme vice-roi de l'empereur ; que quelque désavantageuse que fût la convention à signer, elle renfermait une garantie précieuse de la convention du royaume ; que le royaume avait en lui-même les moyens financiers nécessaires pour se maintenir, mais que ces moyens ne pouvaient être réalisés que *par une économie et un ordre sévères* ; que les deux conventions contenaient la volonté immédiate de Sa Majesté impériale ; que si les conditions en étaient peu avantageuses, elles l'étaient plus que celles que plusieurs autres États avaient obtenues ; que quand Sa Majesté impériale aurait voulu favoriser le Roi davantage, elle n'aurait pas pu le faire dans le moment actuel ; que les espérances pour l'avenir restaient entières, etc.

Celui des griefs du Roi que M. de Bulow m'a cité consistait en ce

qu'il se faisait trop aimer et qu'il se faisait un parti. Il a été question de lettres interceptées. M. de Bulow a justifié celles dont il avait connaissance; son désir jusqu'au dernier moment était de mettre sous les yeux du Roi la liasse de celles qu'il avait reçues et surtout toutes les lettres numérotées de M. Provençal.

Dans la courte conversation qu'il a eue avec moi, avant sa catastrophe, il ne m'a point montré l'espérance décidée de parvenir à effacer toutes les préventions du Roi; mais aux personnes avec lesquelles il vivait dans une grande intimité, il a dit qu'il croyait être sûr d'en venir à bout. Après la conversation même, il en est sorti rayonnant.

Le Roi, dans cette conversation, avait-il déjà le projet déterminé de renvoyer le lendemain M. de Bulow? Forcé par l'avis unanime de son Conseil à signer la convention, a-t-il voulu marquer son mécontentement en disgraciant le négociateur? Je ne crois ni l'un ni l'autre. C'est par un retour sur la conversation qui venait d'avoir lieu, que les vérités fortes qu'il avait entendues lui auront fait une impression douloureuse, de même que quelquefois on ne sent pas une blessure au moment où le coup a été porté. Ceux dont l'intérêt était de forger le fer pendant qu'il était chaud l'auront ensuite entraîné d'un mouvement accéléré.

Il me paraît certain que les lettres interceptées ont été le levier le plus puissant dont s'est servi M. de Bercagny pour n'y voir qu'un moyen d'information. Le Roi a manqué d'impassibilité; il a reproché publiquement jusqu'à des lettres d'amour à un jeune officier. Cependant, dans tout ce qui a transpiré, on ne cite absolument rien qui ait pu réellement blesser la dignité du Roi ou qui prouve que des secrets de son palais aient été trahis.

Le Roi n'a cru et n'a voulu agir que par lui-même. Il a blâmé quelques maladresses de M. de Bercagny; mais pour ne point le faire soupçonner de partialité, il lui avait adjoint MM. de Bongars et de Gilsa. Il a voulu que l'ensemble des mesures fût regardé comme étant émané de sa volonté suprême.

M. Siméon s'est conduit avec fermeté et sagesse. Il a fait au roi des représentations et ne s'est arrêté qu'à la limite où il aurait cru ou manquer de soumission, ou risquer de se perdre lui-même. Il a dit hautement sa pensée et ses sentiments à ses collègues et surtout à M. de Furstenstein. Il n'a point abandonné M. de Bulow. C'est dans le rapport, à la suite duquel le sieur Hortsman a été relâché, qu'il a fait voir au Roi le néant de tous les fantômes dont on l'avait entouré et dont celui du cocher déguisé n'est qu'un faible échantillon. Le Roi a chargé M. de Furstenstein de dire à M. Siméon, s'il croyait devoir lui donner des conseils, qu'il ne lui en demandait pas. — N'importe, les conseils ont produit leur effet.

M. de Furstenstein était prévenu de tout ce qui devait arriver, mais il n'a point voulu s'en mêler. Il a dit qu'il se trouvait bien comme il était, et qu'il n'avait rien contre M. de Bulow; il a détourné le Roi de

faire mettre les scellés sur ses papiers. Vis-à-vis de moi, il a pris le langage d'un homme qui défend les mesures de son maître.

Il n'en est pas de même de M. Hugot, son secrétaire général. Les passions grossières de cet homme qui n'est ni aimé, ni estimé, le poussent à l'excès de l'absurdité. Il a quelque talent pour la rédaction et la mémoire des lois françaises et westphaliennes; il est nécessaire à M. de Furstenstein, mais l'aversion du Roi contre lui, la tournure de son esprit et de sa personne lui interdisent à jamais l'espoir de sortir de son rang subalterne. Sa méchanceté est gratuite; elle est l'effet du caractère haineux et vindicatif d'un prêtre.

M. de Wolfradt a vu ces événements avec douleur; il est resté passif. Le public s'obstine à croire que son tour viendra bientôt. M. le comte de Høene est nul. M. Morio se cache. M. Pichon, pendant la crise, a évité toutes les sociétés, et surtout la mienne. M. de Malmsbourg ayant laissé dans la caisse d'amortissement un fond de 3,500,000 francs pour commencer les paiements au premier juillet, le public attend son successeur à l'épreuve.

M. de Bercagny est plus aimable et plus spirituel que jamais; il a donné hier un diner de vingt couverts. Le nommé Savagner, son secrétaire général, est un scélérat que lui-même avait été obligé de chasser et qu'il a repris après le renvoi de Schalch. Soit pudeur, soit bon esprit, M. de Bercagny pèse au Roi. Il avait eu le projet de le nommer préfet d'Hanovre. M. de Wolfradt effrayé l'en détourna, tandis que M. Siméon ne demandait pas mieux; ou bien y aurait-il de la dissimulation?

M. de Malchus devait son entrée au Conseil d'État à M. de Bulow. Il est revenu de Paris, accusant le ministre d'avoir voulu le perdre. Il ne s'est point montré chez moi depuis le retour de la transaction avec M. le général Compens. Il a vécu depuis quelque temps dans l'intimité de M. de Bercagny. Il a juré à M. de Bulow de n'avoir point contribué à sa chute. Il a affecté de s'opposer à sa nomination définitive, et ce n'est que depuis hier qu'il a accepté le titre d'Excellence.

M. de Malchus passe pour être un bon travailleur, mais se perdant dans les détails et incapable de saisir un ensemble. Le Roi ne l'estime et le public ne l'aime point. On le dit sans âme et ambitieux à l'excès avec un extérieur calme et simple.

L'emprunt forcé devant être employé aux dépenses courantes, on ne prévoit pas d'embaras pendant les six mois prochains. Les obligations westphaliennes sont fortement tombées pendant la semaine dernière. Celles à 4 0/0 sont au-dessous de 40; mais ce n'est qu'un signe de l'impression profonde qu'ont faite les circonstances qui ont accompagné la disgrâce de M. de Bulow.

Cette disgrâce, Monseigneur, fait le triomphe d'un parti: ce parti-là n'est point le parti français auquel, à peu d'exceptions près, appartiennent tous les bons serviteurs du Roi. Par une assez sage distribution des places, le Roi a pourvu à ce que, pour le moment, les vain-

queurs ne pussent pas trop abuser de la victoire. Les conséquences se développeront plus tard.

Aussi, tout en présageant que, par les derniers événements, la situation de la Westphalie s'est détériorée, quand ce ne serait que parce que, dans cette disette de talents, il y aura un homme de talent de moins, je regarde les derniers arrangements comme les moins mauvais qu'on ait pu faire dans cette circonstance. *Mais il est à désirer que le Roi se défasse de M. de Bercagny.*

J'ai de forts indices pour soupçonner que ma dépêche, où je traçais tout le plan qui s'est réalisé depuis, a été livrée par celui de mes valets que j'avais chargé de la porter à Mayence, et qui depuis est devenu l'espion de ma maison. Comme je n'ai rien à cacher, et que le moment actuel ne paraît point propice pour faire un éclat, je le garderai pendant quelques jours encore. Mais si j'obtenais la certitude ou plutôt la preuve de la trahison de la dépêche, suffirait-il de le chasser?

Après les petites intrigues d'intérieur du gouvernement westphalien, revint la grosse question des finances. L'empereur ordonna, à cette époque, au prince d'Eckmühl de réclamer de la Westphalie la réparation des importantes fortifications de Magdebourg et l'approvisionnement de siège de cette place. Or, c'était une dépense de trois millions, et Napoléon avait décidé le 29 janvier que cette dépense serait couverte par le produit des droits imposés aux denrées coloniales. Reinhard fut chargé de réclamer du gouvernement de Jérôme l'exécution de la mesure relative à Magdebourg. Il fit des démarches auprès du comte de Fürstenstein et auprès du roi, puis il répondit le 7 mai au duc de Bassano qui avait remplacé le duc de Cadore au ministère des relations extérieures :

M. le comte de Furstenstein, en me disant que la demande d'approvisionnements de siège pour Magdebourg serait le coup de grâce pour les finances westphaliennes, ajouta que du budget des finances pour l'année 1811 qui, après plusieurs séances, avait été arrêté dans le conseil d'administration de dimanche, résultait un déficit de 14 millions, et que pour l'année prochaine, ce déficit serait incalculable. M. Pichon vient de me donner le commentaire de ces paroles.

Voici ce que M. Pichon m'a dit : le déficit de l'année 1811 est de 14 millions au moins ; selon lui, il sera de 18, et en toute hypothèse, il le sera en ajoutant les frais d'approvisionnements de Magdebourg. L'arriéré de 1810 est de 9 millions, ce qui fait en total 27 millions. Il s'agissait de couvrir ce déficit. Le travail sur cet objet a été renvoyé samedi, à 7 heures du soir, à l'examen d'une commission présidée par M. de Malchus, laquelle s'est séparée à minuit. M. Pichon a passé la nuit à travailler.

Pour couvrir le déficit, on emploiera d'abord le produit de l'emprunt forcé qui sera de huit millions. M. Pichon dit que cette somme rentrera en entier, puisqu'elle sera levée sur les rôles de l'emprunt forcé

de 1808, et que les contribuables seront dans l'alternative de payer ou de s'en aller. Or, ces rôles ont été faits dans l'assurance que l'emprunt forcé serait payé une seule fois, et les contribuables ont cru alors payer la totalité. Il se trouve aujourd'hui que, parce qu'on avait évalué par erreur à 20 millions l'emprunt forcé qui, dans la réalité, n'en a produit que dix, les contribuables n'en ont payé que la moitié.

Les intérêts de la dette exigibles à la caisse d'amortissement jusqu'à la fin de 1811 sont de dix millions. Ces dix millions ne seront pas payés. M. de Malchus proposait de les capitaliser. L'avis de M. Pichon était de nantir la caisse d'amortissement, pour le paiement de ces intérêts, d'une valeur de dix millions en domaines nationalisés par le décret du 1^{er} décembre 1810, et d'admettre les coupons d'intérêts à l'achat de ces biens. *S'il y avait une garantie*, m'a dit M. Pichon, on pourrait calculer que les possesseurs de coupons perdront vingt pour cent tout au plus.

Les neuf millions restant du déficit seront rejetés sur l'année prochaine.

On croit obtenir pour l'année prochaine une augmentation de quatre millions dans les impôts.

On évalue à 40 millions la totalité des domaines nationalisés disponibles. Avec ce fonds, tant qu'il durera, on pourra encore marcher. Il y a encore moyen de trouver des acheteurs. Un M. Godefroi, négociant à Hambourg, a fait sonder les dispositions de M. Malchus pour un achat de quatre à cinq millions.

Et que deviendront, ai-je demandé à M. Pichon, les obligations? — Elles n'auront plus de cours, elles tomberont à néant. Voilà donc table rase pour le grand livre!

Il faut maintenant, a continué M. Pichon, que le Roi, connaissant parfaitement l'état de ses finances, s'y conforme. Il est impossible d'entretenir une armée westphalienne de 30,000 hommes, qu'on compte augmenter encore. Le Roi dit que Sa Majesté l'empereur le veut ainsi. Vous avez dit le contraire, que faut-il croire? — Le Roi, ai-je répondu, ne m'a jamais dit que Sa Majesté le voulait ainsi, mais seulement qu'elle ne désapprouvait pas son état militaire actuel. Cette approbation me paraît conditionnelle. L'obligation de remplir ses engagements envers la France est la première; qu'ensuite le Roi entretienne une armée si ses finances peuvent y suffire, Sa Majesté impériale, sans doute, n'a aucun motif pour s'y opposer. Je dois dire cependant que la conduite des troupes westphaliennes en Espagne n'a pas donné une haute opinion de la confiance qu'on peut y placer; mais, à dire vrai, je doute que vous déterminiez Sa Majesté à diminuer son armée. Le Roi, à cet égard, ressemble à un joueur qui poursuit une grande chance, laquelle doit ou l'enrichir ou le ruiner. Une fois engagé, il peut se croire obligé à doubler la mise.

Baron Du CASSE.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS DE TEXTES. INVENTAIRES. — La *Société des anciens textes français* vient de mettre en distribution *la Vie de saint Gilles*, poème anglo-normand du XII^e siècle par Guillaume de Berneville. Nous n'avons pas à parler ici du poème en lui-même, ni de la façon dont il a été publié: c'est affaire de philologue; mais nous devons signaler au moins l'importante préface où les éditeurs, M. Gaston Paris et M. Alphonse Bos, ont recherché à dégager les éléments historiques de cette vie presque entièrement légendaire. Ces éléments se réduisent à bien peu de chose: mais il est curieux de voir comment la légende s'est formée peu à peu; le résultat auquel était arrivé M. Kohler dans son étude sur la vie de sainte Geneviève, l'examen de la vie de saint Gilles vient le confirmer une fois de plus: c'est la pauvreté d'imagination dont la plupart des hagiographes font preuve. Les mêmes aventures merveilleuses sont attribuées aux personnages les plus divers. Certains types d'histoires pieuses se sont formés, celle de saint Martin par exemple; on les reproduisit sans notables changements. C'est ce qui rend si délicate l'étude des vies de saints, et ce qui contribue encore à diminuer la valeur historique de leur témoignage. Ajoutez, en ce qui concerne la vie de saint Gilles, qu'elle a été écrite en latin trois siècles environ après la mort du personnage; il n'est donc pas étonnant que la légende y ait presque entièrement remplacé la réalité de bonne heure obscurcie. Guillaume de Berneville n'a fait que traduire en vers cette vie latine; son poème n'est qu'une fable. Mais saint Gilles est un saint mérovingien; son histoire et sa légende intéressent à la fois l'histoire du midi de la France et celle de l'illustre maison des comtes de Toulouse¹. C'est ce qui augmente l'intérêt du poème et l'importance de la préface.

1. L'abbé Ern. Rembry, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, a publié l'année dernière (1881) deux gros volumes sur *saint Gilles, sa vie, ses reliques, son culte dans la Belgique et le nord de la France*, plusieurs fois cités avec éloges par les éditeurs du poème de G. de Berneville.

Il ne faut pas demander autant de pénétration dans la critique ni de soin dans les recherches érudites à M. l'abbé Ch. LALORE. La *Revue historique* a successivement annoncé les divers volumes qui forment la *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, et l'on sait comment M. Lalore comprend ses devoirs d'éditeur : des préfaces aussi succinctes que possible, des textes publiés sans aucun appareil critique, des tables insuffisantes, voilà ce qu'il nous donne. Nous devons cependant lui savoir gré de ses publications, qui apportent des documents précieux à l'histoire de la Champagne. Aujourd'hui, c'est le Cartulaire de Montier-la-Celle qu'il publie. Cette abbaye, fondée vers le milieu du VII^e siècle par saint Frobert, était riche au XII^e et au XIII^e s. Ruinée par la guerre de Cent ans, elle entre en décadence dès la seconde moitié du XIV^e s., et fut supprimée en 1770 par le pape Clément XIV, qui transporta la manse abbatiale à l'évêché de Troyes. Cette abbaye possédait jadis deux cartulaires : l'Ancien et le Grand Cartulaire ; l'un et l'autre ont disparu ; mais ils ont été transcrits au siècle dernier avec méthode et avec soin. C'est d'après cette copie que M. Lalore publie (Paris, Thorin ; Troyes, Lacroix) la substance de l'*Ancien Cartulaire*, série de 288 chartes, parmi lesquelles 63 bulles pontificales. — Le tome VII de la collection contiendra le cartulaire de l'abbaye de Montiéramcy.

Après des textes bien publiés, ce qui n'importe pas moins à ceux qui étudient le moyen âge, ce sont de bons inventaires d'archives, des catalogues de manuscrits bien faits. Depuis que le regretté Léop. Pannier a publié dans la *Biblioth. de l'École des chartes* l'état, au 1^{er} janv. 1875, des Inventaires-sommaires et des autres travaux relatifs aux diverses archives de la France ¹, la liste de ces publications a grossi ; non pas peut-être aussi vite qu'on le pourrait souhaiter ; mais cela tient en grande partie à la situation particulière des archivistes départementaux dont nous n'avons pas à parler ici. Le département de la Haute-Vienne et la ville de Limoges sont parmi les moins à plaindre, grâce à l'activité de jeunes archivistes dont les lecteurs de la *Revue* connaissent les noms, MM. Ant. THOMAS et Alf. LEROUX. Le premier vient de publier l'inventaire des archives de la ville, et M. Leroux celui du fonds de l'ancien collège de Limoges (série D des Archives départementales ²). M. BRIÈLE a également continué l'Inventaire des

1. T. XXXVI, 1875, p. 1 ; cf. *ibid.*, t. XXXVII, p. 572.

2. Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne, archives civiles, série D (1882). Une longue introduction de LXX p. in-4° est consacrée à l'histoire de l'ancien collège de Limoges, de 1525 à 1792.

archives de l'Hôtel-Dieu de Paris; le second fascicule, qui vient de paraître, termine le t. I consacré aux Délibérations de l'ancien Bureau de l'Hôtel-Dieu ¹. C'est l'histoire de la misère à Paris pendant un siècle, de 1676 à 1766. D'autre part, le catalogue des manuscrits conservés soit dans les grandes bibliothèques publiques de Paris, soit dans celles des villes de province, se continue, mais lentement, et par une série d'efforts individuels. Ici, c'est sans contredit M. Léop. DELISLE qui tient la tête avec sa belle publication sur le *Cabinet des manuscrits*, dont il vient de faire paraître le t. III^e et dernier; la littérature, l'histoire, la paléographie, la librairie française et surtout parisienne, une bonne partie du mouvement intellectuel au moyen âge se retrouvent dans ces pages si pleines d'érudition minutieuse et perspicace. Dans un champ beaucoup moins vaste, nous avons le 4^{er} fascicule du Catalogue des mss. espagnols, rédigé par M. MOREL-FATIO; l'étude minutieuse des mss., la bibliographie abondante qui accompagne et achève la description de ces mss., font de ce catalogue un véritable modèle; modèle difficile à suivre, et qu'on ne pourrait recommander d'imiter dans tous les cas, parce qu'il exige un labeur considérable, et qu'il faudrait plus d'une vie d'homme pour rédiger sur ce plan telle collection de nos grandes bibliothèques; mais quand l'œuvre est là, on ne songe plus à se plaindre. Le second fascicule ne va pas tarder à paraître; il contiendra le catalogue du fonds portugais et les tables.

Les catalogues et les inventaires nous indiquent les manuscrits ou les actes conservés dans les bibliothèques et les archives; ils nous mettent sur la voie des documents. Mais l'intelligence de ces documents n'est pas toujours facile: les anciens usages, l'ancienne langue nous arrêtent à chaque instant. Aussi accueille-t-on avec reconnaissance des travaux considérables tels que le *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance*, dont M. Victor GAY vient de faire paraître le 1^{er} fascicule (librairie de la Société de bibliographie), ou même que le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, publié par M. GODEFROY (Vieweg). Pour les mêmes raisons, nous sommes heureux d'apprendre qu'un courageux éditeur de Niort, M. Fabre, tout en continuant le Dictionnaire de Lacurne Sainte-Palaye, va entreprendre la réimpression de Du Cange. L'édition nouvelle doit reproduire entièrement celle de Didot-Henschel, avec des additions nouvelles. Cette réimpression est un véritable service rendu à l'étude du moyen âge.

1. *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris.* Alph. Picard, 1882.

Le 3^e volume des *Arts à la cour des papes*, que M. Eugène Müntz vient de faire paraître (Thorin), nous amène en pleine lumière de la renaissance : il est tout entier consacré au pape Sixte IV (1474-1484) et aux travaux d'art que ce pontife ordonna, soit à Rome (le palais, la bibliothèque, la basilique du Vatican, etc.), soit hors de Rome, à Civita-Vecchia, Orvieto, Tivoli. A côté du pape, les cardinaux se signalent par leurs prodigalités et par leur luxe intelligent ; parmi ceux-ci, nous retrouvons un Français, le cardinal d'Estouteville, l'ancien réformateur de l'Université de Paris, le Mécène éclairé des artistes qui construisirent ou embellirent pour lui Sainte-Marie-Majeure à Rome, le palais archiépiscopal de Velletri, les fortifications et la cathédrale d'Ostie, etc. Les nobles romains eux-mêmes se laissent gagner par l'exemple. Si les artistes ne manquèrent pas à l'Italie, l'Italie ne manqua pas aux artistes ; les papes s'associèrent au grand mouvement de la renaissance, sans s'apercevoir qu'ils travaillaient ainsi au triomphe de l'humanisme, et par conséquent de la réforme. Trop occupés des choses de la terre, ils ne surent opérer à temps les réformes nécessaires dans l'Église ; ces réformes se sont opérées malgré eux et contre eux. C'est sous le pape le plus dévoué à la renaissance que se produisit le schisme, puis l'hérésie de Luther.

Avec le protestantisme, éclatent des guerres où la question religieuse complique et envenime les discordes politiques. En France, c'est surtout depuis la formation de la Ligue que la situation devient grave ; ce n'est plus seulement la noblesse qui cherche à reconquérir ses pouvoirs politiques ; ce sont les provinces et les villes qui poursuivent la chimère de leur autonomie ! Il en est de la Ligue comme de la Fronde. On n'en pourra bien saisir toute l'importance que lorsqu'elle aura été étudiée dans les provinces. Pour la Champagne, on trouvera des renseignements nouveaux dans un *Mémoire* (anonyme) *des choses plus notables advenues en la province*, 1585-98, publié avec soin par M. G. HÉRELLE d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Reims, impr. coopérative, 1882), comme pour la Picardie dans *La Chambre du Conseil des États de Picardie*, par M. F. POUY (Amiens, Delattre Lenoël). Sur les dernières années de cette lutte déplorable, et sur le règne réparateur de Henri IV, on pourra consulter les premières pièces de la *Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz*, que viennent de publier M. de BOUTELLER et M. Eug. HEPP (Berger-Levrault). Cette correspondance, tirée des Archives municipales de Strasbourg, contient deux parties essentielles : 1^o les lettres et dépêches envoyées par Jean de Flavigny, de 1597 à 1626 ; 2^o celle de Jean Jalon, avocat au parlement de Metz, de 1679 à 1683. C'est surtout pour l'histoire de la régence de Marie de Médicis que

cette correspondance mérite d'être lue. Elle n'apporte pas d'ailleurs de révélations nouvelles, et comment en serait-il autrement, puisque l'agent de la république, établi à Metz, doit tenir les magistrats au courant de ce qui se passe à la cour de France? Il ne peut, et le plus souvent il ne fait que reproduire des *on-dit*. Un avant-propos où est esquissée la constitution de Strasbourg au XVII^e s., des notes, encore trop rares à notre gré, sur les principales personnes mentionnées dans les lettres, complètent ce beau volume remarquablement imprimé¹.

Le t. XIII des *Archives de la Bastille*, par M. Fr. RAVAISSON (Pedone-Lauriel), se rapporte aux années 1711 à 1723. Il n'offre guère d'intérêt général qu'aux années 1717-1718, c'est-à-dire à l'époque de la conspiration de Cellamare, que l'éditeur représente comme une intrigue à double effet ménagée entre l'ambassadeur espagnol et Dubois. Le reste est peu important. Il faut cependant tenir compte d'une remarque de M. Ravaisson : la Bastille resta presque vide pendant les premières années de la Régence; elle ne commença à se repeupler que plus tard, après la chute de Law, l'élévation de Dubois et surtout l'arrivée aux affaires du duc de Bourbon. On voit une fois de plus combien était tolérant le gouvernement du duc d'Orléans. À un tout autre point de vue, l'étude de ces pièces donne une idée précise de ce qui constituait l'arbitraire royal en matière de justice, des services qu'il pouvait rendre, mais aussi des abus qu'il devait fatalement engendrer. Si quelque jour on entreprend, mais d'une manière scientifique, l'étude des lettres de cachet, les archives de la Bastille fourniront le premier élément et non le moins important de ce curieux travail².

LIVRES NOUVEAUX. — Nous devons à M. R. CAGNAT une excellente *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions barbares* (Thorin); ces impôts indirects sont les différents *portoria* (droits de douane, de péage et d'octrois), la *vicesima libertatis*, dont étaient frappés les affranchissements, la *vicesima hereditatum*, qui grevait les legs et les héritages; divers impôts

1. Ces lettres qui ne brillent pas par la correction du style ni de l'orthographe ont été en général, à ce qu'il semble, fidèlement publiées; on pourrait cependant y trouver quelques fautes d'impression : p. 3, l. 9, lire *nostre* guerre; p. 7, l. 3, estre *recognuz*; p. 6, 8 lignes avant la fin, ne faut-il pas « après la prise infauste d'icelle » (Amiens) au lieu de *ni fauste*? p. 78, *Farmacque* au lieu de *Farnacque*? etc.

2. Nous avons indiqué l'étude sur les lettres de cachet dans le Languedoc sous Louis XV et Louis XVI, publiée par M. van der Heuvel dans le *Mess. des sc. histor. de Belgique*; cf. XVIII, 228.

sur les ventes et sur les procès. L'auteur suit l'histoire de ces impôts depuis leur établissement jusqu'à leur disparition; il étudie la façon dont ils étaient levés, les conséquences qu'ils ont eues sur l'état économique et social de la Rome républicaine et impériale. Les inscriptions ont fourni à M. Cagnat de nombreux détails, surtout sur l'histoire du personnel, sur ce qu'on peut appeler la géographie douanière de l'Empire, sur les tarifs des douanes qui sont parvenus jusqu'à nous. Ces détails minutieux nous font pénétrer dans la vie intime du peuple romain.

M. Ernest GLASSON poursuit avec une louable activité son importante *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*. Le troisième volume, qui a suivi de si près les deux premiers, et qui doit être prochainement suivi à son tour du t. IV, est consacré au XII^e s., depuis l'avènement de Jean Sans-Terre jusqu'à la mort d'Édouard II. « La grande charte, la fusion entre les Saxons et les Normands, » tel est l'objet du livre, ou du moins tel est le sous-titre que l'auteur lui donne, car il ne faudrait pas chercher ce qu'on s'attendrait à trouver dans le présent volume, une étude particulière sur les causes qui, soit dans les faits, soit dans les institutions, ont abouti à la fusion entre les Normands et les Saxons, entre les vainqueurs et les vaincus. En réalité, ce ne fut pas là l'œuvre du XII^e s.; les troubles du règne d'Étienne firent plus pour cela que la grande charte. Sans doute, on peut très bien dire, avec M. Glasson, que « la grande charte, tout en limitant la royauté, eut aussi pour effet de compléter la fusion commencée entre les deux peuples par les mariages et par la communauté des intérêts » (p. 7); mais c'est là la fin d'un développement historique; il ne fallait donc pas paraître indiquer cette fusion comme le résultat de la grande charte, et comme un des caractères distinctifs de l'histoire au XII^e s. La fusion des peuples se fit de bonne heure et vite. Celle des institutions suivit naturellement; M. Glasson nous montre bien les progrès accomplis à cet égard au XII^e s. Sans doute il y aurait encore dans ce volume, comme dans les précédents, des erreurs de fait à relever, des chicanes à faire, par exemple en ce qui concerne l'organisation de la cour du roi ou l'introduction des communes dans le Parlement; mais l'ensemble est clair, instructif, et laisse une idée nette et juste des institutions anglaises. Ce volume est d'ailleurs le dernier où l'auteur doit mener de front l'étude comparée des institutions anglaises et françaises. Après la perte de la Normandie, l'Angleterre se sépare de plus en plus du continent; ses institutions se développent sur son propre sol et en dehors des influences étrangères; il n'y a donc plus lieu de continuer ce parallèle. Nous ne faisons qu'indiquer ce point, sans

insister une fois de plus sur l'économie générale de l'ouvrage : nous n'aurons plus désormais une étude de législation comparée; c'est presque uniquement de l'Angleterre qu'il sera question.

Dans la même collection à laquelle appartient l'ouvrage de M. Glasson, M. Maurice Fournier vient de faire paraître une utile traduction de l'ouvrage de Schulte sur les institutions germaniques¹. Les lecteurs français, qui ne sont pas familiers avec l'allemand, pourront ainsi facilement étudier un ouvrage qui jouit en Allemagne d'une juste popularité, et qui vient d'atteindre à la cinquième édition. L'ouvrage de Schulte pourra suggérer d'utiles comparaisons avec celui de M. Glasson, du moins pour l'époque ancienne. Ajoutons que la très copieuse bibliographie du livre de Schulte est appelée à rendre chez nous les plus grands services.

Si l'ouvrage de M. Glasson pêche parfois par le détail, c'est surtout le détail qu'on ira chercher dans le livre que M. R. FRANCISQUE MICHEL, vice-consul en Portugal, vient de publier sous ce titre : *les Portugais en France, les Français en Portugal* (Paris, Guillard, Aillaud et C^{ie}). Il ne faut pas demander à ce livre une étude complète sur les relations entre la France et le Portugal depuis le XII^e s. jusqu'à nos jours. L'auteur s'est volontairement interdit les idées pour ne s'attacher qu'aux faits. « Que lui importait (c'est lui-même qui parle, p. III) que ces faits eussent une valeur morale, une importance, pourvu qu'ils fussent curieux et rares? Ma race n'est point éprise de généralisations, le génie de l'abstraction n'est point le sien. Ce qu'il lui faut, ce sont les objets tangibles ou visibles, que ces objets soient des faits ou des témoignages positifs. » Nous ne voyons pas trop ce que la race, la « puissance de l'hérédité » viennent faire ici; mais le fait est là : ce n'est pas un livre que l'auteur a voulu faire, c'est une collection de menus faits qu'il a voulu réunir. Il y a d'ailleurs beaucoup à prendre dans les trois chapitres consacrés aux relations sociales, intellectuelles et commerciales entre la France et le Portugal. Désormais, il ne sera plus possible d'aborder l'histoire de ce dernier pays sans avoir sous la main le livre de M. Francisque Michel.

CH. BÉMONT.

1. *Histoire du droit et des institutions de l'Allemagne*, par Frédéric de Schulte. Paris, Pedone Lauriel.

ANGLETERRE.

Les deux nouveaux volumes que M. S. Rawson GARDINER vient de donner sur l'époque des Stuarts¹ comptent parmi les plus remarquables des acquisitions récentes faites par la littérature historique en Angleterre. En dernier lieu, M. Gardiner avait étudié l'établissement apparent de la monarchie de Charles I^{er} sur une base despotique. En octobre 1636, Charles, pour la troisième fois, leva le shipmoney; il montrait par là qu'il était résolu à lever des impôts permanents en vertu de sa simple prérogative et sans le consentement du Parlement. Le pays ne paya pas l'impôt sans murmures, et il y eut de nombreuses menaces de résistance légale. Mais cette opposition ne pouvait aboutir à aucun résultat; les tribunaux étaient si complètement à la merci du roi que celui-ci était certain d'obtenir un jugement favorable à ses prétentions, quand le procès intenté au champion de la résistance légale, à Hampden, prendrait fin. Le roi, toujours enclin à voir les choses telles qu'il les souhaitait, s'imagina peut-être que la partie était gagnée. Le livre que nous annonçons expose avec une grande netteté les raisons pour lesquelles Charles, avec toutes les cartes en main, la perdit cependant.

Le premier des nouveaux volumes de M. Gardiner traite particulièrement des troubles en Écosse, qui commencèrent avant le procès de Hampden, et qui forcèrent le roi à convoquer une fois de plus le Parlement anglais. Les vains efforts de Charles en avril 1640, pour amener le Parlement à le soutenir contre ses sujets écossais, sans lui donner aucune satisfaction au sujet des abus dont souffrait l'Angleterre, et le renouvellement de ce qu'on appelle la guerre d'Écosse, sont aussi racontés dans le premier volume. Le second commence avec la réunion du Long Parlement et va jusqu'à l'explosion de la guerre civile, quand le roi leva l'étendard à Nottingham. Il est inutile d'insister sur l'extrême importance, non seulement pour l'Angleterre, mais pour le monde entier, des quatorze mois dont M. Gardiner s'occupe dans le second volume. Si le Long Parlement n'avait pas, avec un vif sentiment de la réalité, pris unanimement une attitude de résistance conservatrice en face du roi, s'il s'était placé sur le terrain des principes absolus et non sur le terrain légal des droits qui limitaient le

1. *The fall of the monarchy of Charles I*, 1637-1649. Vol. I et II, 1637-1642. Londres, Longmans Green et C^{ie}.

pouvoir d'un roi d'Angleterre, la guerre civile se serait peut-être terminée par le triomphe du roi, sans qu'il eût eu besoin d'en appeler à l'épée ou, d'une façon plus désastreuse encore, par la défaite de ses adversaires vaincus sur le champ de bataille. Si Charles avait triomphé, le despotisme aurait prévalu dans toute l'Europe, et, pour le renverser, il eût fallu faire de plus grands sacrifices que ceux qu'a exigés la Révolution française.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la façon dont est composé l'ouvrage de M. Gardiner; tous ceux qui ont lu les précédents volumes de son histoire savent avec quel soin et quelle méthode il a puisé à toutes les sources possibles d'information, avec quelle sincérité il cherche à découvrir et à fixer la vérité, avec quelle impartialité il juge les événements et les hommes. Toutes ces qualités se retrouvent avec autant d'éclat dans ces volumes que dans aucun des précédents; mais les lecteurs de son histoire peuvent à l'occasion l'avoir trouvée dure à lire; ils ont peut-être douté que l'auteur fût assez artiste pour peindre les choses passées, qu'il sût, par de vivantes descriptions, stimuler les idées et les sentiments de ses lecteurs, capable seulement de leur fournir la matière de leurs jugements, qu'il eût en un mot ces dons du style qui ont donné la réputation de grands historiens à des écrivains bien inférieurs à M. Gardiner en conscience, en impartialité, en pénétration; mais, soit que le style de M. Gardiner ait fait des progrès, soit qu'il ait été lui-même mieux inspiré, à mesure que le sujet croît en intérêt, M. Gardiner le traite avec un plus grand talent de peintre. On ne suit pas chez lui le procès de Strafford, la plus grande cause politique de l'histoire anglaise, avec le palpitant intérêt excité par Macaulay lorsqu'il expose le procès des sept évêques; mais la révolution d'Édimbourg et la tentative faite pour arrêter les cinq membres sont racontées avec une vigueur de style que M. Gardiner n'avait pas encore montrée dans aucun de ses récits. Les prochains volumes lui fourniront de nouvelles occasions de ce genre, et peut-être trouverons-nous en lui un historien capable de combiner l'éclat du style avec la conscience dans la recherche et le soin scrupuleux dans l'exposé des faits.

M. Gardiner a pu puiser à plusieurs sources d'information qui étaient restées fermées aux historiens antérieurs. Les plus importantes sont les dépêches expédiées par les agents des puissances étrangères, qui étaient mêlés personnellement aux mouvements politiques de l'Angleterre, ou qui étaient chargés d'informer avec le plus grand soin leurs propres gouvernements sur les affaires anglaises. Quelques-uns de ces documents avaient été déjà, en partie du moins, utilisés par M. L. von Ranke; mais le plus considérable, la corres-

pondance de Rossetti, agent pontifical à la cour de la reine Henriette-Marie, a été étudié ici pour la première fois. On ne peut dire que M. Gardiner ait tiré de ces textes la connaissance d'aucun fait capable de modifier profondément les jugements de l'histoire impartiale sur cette grande lutte et sur ses principaux acteurs. Il n'étonne pas le lecteur par la révélation de faits non soupçonnés avant lui. Sur certains points de détail, M. Gardiner a pu, en s'appuyant sur des témoignages qu'il a été le premier à consulter, éclaircir des doutes ou redresser de fausses opinions. Une ou deux fois, il a surpris Clarendon en flagrant délit d'inexactitude ; il a donné des preuves bien plus nombreuses de l'esprit insouciant de la reine. Mais les historiens ont depuis longtemps cessé de reconnaître l'autorité de Clarendon, en constatant l'audacieuse habileté avec laquelle il présente les faits de la façon la plus favorable pour sa cause et pour lui-même. De même en ce qui regarde Henriette-Marie, l'idée qu'on se faisait généralement de son caractère était celle d'une activité sans limite et sans scrupule, mais mal dirigée par la raison. Il faut cependant admettre que ces opinions et beaucoup d'autres ont été jusqu'ici basées surtout sur des conjectures ; les recherches de M. Gardiner auront, au contraire, ce résultat de les appuyer sur de solides preuves. Le point le plus important sur lequel on était généralement d'accord, mais sans qu'on pût l'établir par d'irréfragables raisons, est relatif à la duplicité de Charles I^{er}. Citons les paroles de M. Gardiner dans sa préface : « Les soupçons que nourrissent toujours à l'égard du roi les chefs du parti parlementaire sont un des traits les plus saillants de l'histoire du Long Parlement. La couleur du récit doit être toute différente, selon que l'on admettra ces soupçons pour bien ou pour mal fondés ; mais jusqu'ici il n'a pas été possible de soulever, si ce n'est au hasard et d'un rapide coup d'œil, le voile des sentiments intimes de Charles I^{er}. Les preuves qu'on a données étaient trop dispersées et trop incohérentes pour convaincre ceux qui n'étaient pas déjà convaincus. » Peut-être M. Gardiner est-il un peu trop porté à rabaisser la valeur des preuves fournies auparavant sur cette question vitale ; elles ont paru suffisantes à des historiens aussi laborieux, aussi consciencieux que M. Masson et M. Sanford ; mais ni l'un ni l'autre n'eût sans doute fait difficulté d'avouer que leur opinion reposait sur des preuves incomplètes assez fortes pour garantir une conclusion en l'absence de toute contradiction, mais susceptibles d'être renversées par un témoignage positif. Le doute aujourd'hui n'est plus possible. Les preuves abondent toutes dans le même sens : on n'a jamais pu se fier à la parole du roi. Soit faiblesse, soit duplicité, soit conviction qu'un roi ne pouvait être lié par aucune

obligation envers ses sujets, il fut incapable et de s'en tenir fermement à une résolution une fois prise et d'inspirer aucune confiance. Les partisans du Parlement l'ont toujours accusé de fausseté; il semble qu'une grande part de son apparente duplicité doive être réellement attribuée à la faiblesse. Sans cesse il varia; parfois il mena de front plusieurs entreprises mal engagées; il ne put jamais résister à l'influence personnelle de la reine et fut amené par elle à approuver des plans de la plus déraisonnable violence. Peut-être le lendemain la saine raison reprenait-elle le dessus, et alors il employait un langage qui semblait un engagement pris d'agir de concert avec le Parlement; mais bientôt une influence contraire le décidait à changer encore une fois d'idée, et dès lors il était naturel que le Parlement l'accusât de duplicité. « L'homme double est instable dans ses voies », et il est souvent puni de ses tergiversations comme s'il était réellement coupable de trahir sa parole. Mais Charles I^{er} avait un plus grave défaut ou une faiblesse plus dangereuse encore : il ne pouvait pas regarder les faits en face; il ne parut jamais comprendre que, fermer les yeux sur une désagréable réalité, ce n'était pas le moyen de la supprimer. Il était aussi incapable de prévoir l'avenir; il n'y a peut-être pas eu à cette époque un autre Anglais aussi ignorant du tempérament national que le roi qui prétendait gouverner l'Angleterre à son gré. Charles I^{er} a pu connaître ou non toutes les intrigues de sa femme; il est probable, pour mieux dire, qu'il vit peu de chose de sa correspondance, et qu'elle alla plus loin dans la voie des promesses que le roi n'était disposé à s'en porter garant. Ainsi il est certain qu'il était sincèrement attaché à l'église d'Angleterre et qu'il n'aurait jamais autorisé la reine à tenir à l'agent du pape un langage qui pût impliquer le plus faible espoir de sa conversion à l'église romaine; mais il ne peut avoir ignoré les efforts qu'elle fit pour engager le pape à donner de l'argent pour sa cause : ou il voulait tromper le pape, ou il était assez aveugle pour s'imaginer que le pape allait jeter l'argent par les fenêtres en faveur d'un prince hérétique de qui il n'obtiendrait rien en retour. Quant à l'aide des puissances étrangères, il n'est pas douteux qu'il l'ait demandée; le mariage de sa fille, âgée de dix ans, avec le prince d'Orange, n'eut d'autre but que d'acheter l'alliance hollandaise. La Hollande, après l'explosion de la guerre civile, donna quelque appui à sa cause. La France, bien que son roi fût le frère de Henriette-Marie, était en fait gouvernée par Richelieu, et ce dernier était trop bien au courant de la politique anglaise pour se ranger contre le Parlement dans le parti d'un roi faible et compromis sans ressources. Des intrigues pour obtenir du secours au dehors étaient aussi vaines que

des projets de coup d'État à l'intérieur, et beaucoup plus dangereuses. S'il était possible de dire ce qui serait arrivé si tel fait qui n'a pas eu lieu s'était produit, on pourrait avancer avec beaucoup de vraisemblance que le débarquement d'un régiment français ou hollandais, l'arrivée connue d'un fourgon d'argent pontifical, aurait uni la nation anglaise tout entière comme un seul homme contre son roi.

La vieille légende qui regardait Charles I^{er} comme un royal martyr et comme un saint s'est dissipée depuis longtemps dans l'esprit de toute personne éclairée; si elle survit encore, ce n'est plus qu'un regret sentimental nourri par quelques femmes au cerveau affaibli, qui n'ont aucun souci de la vérité. La réaction en faveur de la cause puritaine, fondée sur des vues plus judicieuses et plus viriles de théorie politique, a parfois conduit à une opinion toute contraire, à représenter Charles I^{er} comme un tyran artificieux et sans scrupule, dont les projets scélérats ne furent déjoués que par l'héroïsme de ses adversaires. Des écrivains récents ont découvert que sa capacité pour le mal a été exagérée, que plus d'un trait de sa conduite doit être attribué plus à la faiblesse qu'à la scélératesse. M. Gardiner a définitivement établi la vérité sur son caractère : il était trop faible pour être soit un héros, soit un tyran. Élevé à une mauvaise école, plein de confiance en sa propre sagesse, convaincu que ses droits étaient illimités, il était incapable d'adapter les moyens aux fins et de prendre une ferme résolution. Jamais homme plus insuffisant n'a occupé une haute situation et attiré la ruine sur lui et sur les autres. Cela ne fait plus doute aujourd'hui : on ne pouvait avoir aucune confiance en Charles I^{er}. Son désir avoué était d'exercer le pouvoir absolu : quelques concessions qu'il ait dû faire au Parlement, il était prêt à les retirer ou à essayer de les rendre inutiles, dès qu'il retombait sous l'influence de sa femme ou de ses autres dangereux conseillers. On peut cependant se demander si les chefs du Parlement connaissaient tout ce que nous savons maintenant à l'égard des projets violents de la cour; mais à cette question on ne peut faire de réponse catégorique. S'ils le savaient, leur incurable défiance à l'égard de Charles, leur idée bien arrêtée de ne pas laisser entre ses mains un pouvoir dont il pouvait user à tout moment pour effacer ses concessions antérieures et pour renverser ses adversaires, est non seulement expliquée mais encore justifiée. On sait que Pym avait à la cour des amis, des moyens d'information : ainsi lady Carlisle, après la mort de Strafford, reporta sur Pym ses sympathies politiques, et le fit profiter de son talent pour l'intrigue. Il est certain aussi que Pym eut sur les agissements de la cour beaucoup plus de

renseignements qu'il n'en produisit devant le Parlement. La Chambre des Communes avait en lui tant de confiance qu'elle ne songeait guère à lui demander la preuve de tout ce qu'il avançait. On ne peut guère espérer de trouver beaucoup d'informations nouvelles qui fassent définitivement la lumière sur cette question, mais aujourd'hui que l'on connaît si bien les projets de Charles I^{er} et de ses conseillers, on aura raison de conclure que Pym en savait bien assez pour être autorisé à toujours se défier du roi. S'il n'en savait pas si long, sa perspicacité politique, qui lui permit de deviner juste, n'en est que plus remarquable. Sur un point important, Pym et son parti se trompèrent : ni Charles I^{er}, ni Laud n'eurent le moindre desir de retourner à l'église romaine; mais après tout, il y aurait eu peu de différence réelle pour les laïques entre la soumission à Rome et le despotisme d'un pape anglican. Quant aux questions politiques, à la *bona fides* des concessions faites par Charles, au danger que faisait courir à la constitution le commandement sans contrôle qu'il exerçait sur l'armée, les pires soupçons que l'on pût élever sur la conduite de Charles étaient amplement justifiés.

Aucun lecteur des derniers volumes de M. Gardiner n'ignore la grande admiration que l'auteur professe pour Strafford. Il a définitivement réfuté la théorie rendue populaire par l'essai bien connu de Macaulay, que Strafford déserta la cause populaire, et qu'il vendit ses services à la cour au prix d'un ministère et de la pairie. Il a montré que Strafford resta toujours fortement attaché aux idées politiques que l'on peut brièvement caractériser par le mot de Tudorisme. Pour lui, l'idéal du gouvernement était celui d'un roi sage et fort, dirigeant et au besoin contrôlant l'assemblée nationale, gouvernant selon les lois et pour le véritable intérêt de ses sujets, mais agissant d'après sa propre volonté, et non comme l'agent et l'exécuteur de la volonté nationale. C'est ainsi qu'avaient régné Henri VIII et Élisabeth, bien que ni l'un ni l'autre n'ait pu, à beaucoup près, réaliser cet idéal de gouvernement. Bacon, élevé sous Élisabeth, avait rêvé pour Jacques I^{er} un rôle semblable, et Strafford fit tous ses efforts pour mettre Charles en possession de l'autorité suprême que, d'après sa théorie, un roi devait exercer. Comme Bacon, il ne vit pas qu'un tel pouvoir ne pouvait être aux mains que d'un monarque intelligent et énergique. Sans doute il espéra suppléer ce qui manquait à Charles, en puisant dans les ressources de son énergie qui embrassait toutes les affaires; mais donner de la force et de la stabilité à un caractère sans ressort comme celui de Charles I^{er} était une tâche trop grande, même pour Strafford. Ses efforts étaient condamnés à une inévitable impuissance, non parce que ses projets

heurtaient de front les désirs et les intentions bien arrêtés des chefs du parti national, mais parce qu'il travaillait pour un maître qui, au point de vue intellectuel et moral, ne pouvait ni marcher droit ni rester debout. Les chefs du Parlement savaient très bien quelle avait été la situation du Parlement sous les rois de la maison de Lancastre, et étaient décidés à faire tout leur possible pour regagner le terrain perdu sous les Tudors; mais jusqu'alors Charles, avec l'aide des juges, avait été trop fort pour eux. Il était fort possible qu'il réussit une fois de plus à vaincre ou à tromper leur opposition. Si ce roi avait été digne de son ministre, si même il avait possédé le moindre degré de fermeté nécessaire pour suivre sans broncher la voie tracée par Strafford, il eût peut-être fondé un despotisme semblable à celui de Louis XIV. En fait, les Tudors avaient été absolus; d'autre part, il est certain que la lettre et l'esprit de l'ancienne constitution avaient fortement limité l'autorité royale. Laquelle de ces deux influences allait l'emporter, maintenant que la question de légalité était soulevée? La constitution, tenue en tutelle par les Tudors, allait-elle reprendre son empire ou était-ce le roi qui allait acquérir d'une façon permanente et pour toujours le pouvoir souverain que ses prédécesseurs avaient exercé tout en observant avec plus ou moins de scrupule les formes de la constitution établie? Tel était le problème à résoudre lorsque le Long Parlement se réunit, et Strafford, s'il ne viola pas positivement les lois existantes, avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre le roi en état d'engager le conflit.

M. Gardiner expose, en les blâmant vivement, les mesures violentes que Strafford imagina ou adopta, à mesure que la crise finale se rapprochait et que les troubles d'Écosse satisfaisaient le roi davantage. La nature impérieuse de Strafford et sa ferme persuasion que le but qu'il se proposait était bon et noble obscurèrent son jugement et l'amènèrent à frapper des coups désespérés. S'il avait réussi, il n'y aurait eu personne pour lui en demander compte; mais la chance tourna contre lui et son échec aboutit à une ruine totale. Dans son admiration et sa sympathie pour Strafford, qui fut honteusement sacrifié par le roi, malgré l'assurance mainte fois répétée qu'il ne laisserait pas tomber un cheveu de sa tête, M. Gardiner ne semble pas rendre pleine justice aux adversaires de Strafford. Instinctif ou raisonné, l'acharnement avec lequel ils s'attaquèrent à Strafford comme au véritable inspirateur du mauvais gouvernement dont se plaignait la nation, était parfaitement justifié. C'est Strafford qui proposa les mesures propres à écarter tous les obstacles à l'autorité royale; et si, en agissant ainsi, il crut faire en définitive le bien de

la nation, cela ne prouve pas que le succès de sa tentative n'eût pas été désastreux pour l'Angleterre. Quels qu'aient été son courage, ses talents d'homme d'État, Strafford montra qu'en visant à un pareil but il était le plus dangereux ennemi des chefs du Parlement. Pour ceux-ci c'était une question de vie ou de mort : il fallait que Strafford fût renversé ou que les libertés parlementaires périssent. Ils étaient convaincus qu'ils étaient tenus de remettre en vigueur les anciennes restrictions légales à l'autorité royale, et si nous autres modernes, jetant un coup d'œil en arrière sur les siècles écoulés de liberté constitutionnelle assurée, nous pouvons voir des points de détail plus ou moins importants où ils se sont trompés, soit par passion ou par faux calcul, nous ne pouvons certainement pas admettre que le but où ils tendaient ne fût pas bon ; disons mieux : c'était le plus grand et le plus noble projet qu'ils pouvaient se proposer d'accomplir. Le Parlement avait-il en substance le bon droit de son côté ? S'il en est ainsi, et nous ne pouvons en douter, nous sommes obligés d'admettre qu'il était nécessaire de renverser Strafford ; par suite, il fallait qu'il mourût, car rien ne pouvait garantir que Charles ne le rappellerait pas au premier besoin dans ses conseils. Comme le dit le comte d'Essex : « Un mort n'a plus d'amis. » C'est seulement dans la tombe que Strafford cessait d'être dangereux. Sans doute nous pouvons avoir de la compassion pour Strafford, non seulement parce qu'il fut victime de la lâcheté de son ingrat souverain, mais aussi parce que tout honnête homme, martyr d'une cause politique, fût-elle mauvaise, mérite notre commisération. Mais, si l'on pose la question ainsi : Est-ce Strafford qui devait périr ou la constitution anglaise, et, sans aucun doute, telle était la question qui se posait devant Pym et ses partisans, il n'y a qu'une réponse de possible.

C'est presque un paradoxe de dire qu'un historien puisse être tout à fait impartial ; en un sens pourtant cela est vrai de M. Gardiner. Il pèse dans une égale balance les mérites et les défauts de chaque parti ; il a reconstitué de main de maître non seulement les faits tels qu'ils se sont passés, mais aussi, autant qu'on a pu les connaître, les raisons mêmes de ces faits. Il fait toucher du doigt le but parfaitement raisonné auquel tendaient à la fois le roi et le Parlement, et aussi les moyens plus ou moins raisonnés par lesquels ils poussaient à une opposition de plus en plus irréconciliable. Il montre aussi, seulement avec trop de vivacité, les fautes commises ; la connaissance du développement ultérieur de l'histoire lui montre très clairement les fâcheuses conséquences qui résultèrent des mesures prises, la possibilité d'une action plus sage et plus juste, qu'ils n'aperçurent pas ; et, parce qu'ils laissèrent passer des occasions

favorables, il les condamne, avec impartialité peut-être, mais avec une excessive rigueur. Cela se remarque très bien dans le jugement que M. Gardiner porte sur les puritains. Ses sympathies personnelles, comme celles de tous les gens intelligents et réfléchis, sont pour une entière liberté religieuse; l'intolérance, d'où qu'elle vienne, lui est odieuse; il en veut aux puritains d'avoir laissé échapper une admirable occasion. Laud et son parti avaient apporté des innovations dans le rituel et dans la doctrine de l'église anglicane, innovations qui déplaisaient à la grande majorité de la nation, mais étaient agréables à plusieurs; Laud avait aussi employé la juridiction ecclésiastique d'une manière despotique et oppressive. Si Pym et ses adhérents n'avaient rien fait que de renverser cette juridiction coupable et de s'opposer aux innovations, ils auraient eu la nation unie derrière eux. Malheureusement ils n'étaient pas affranchis de l'idée qui dominait tous les partis à l'époque de la Réforme, à savoir que l'État avait le devoir d'imposer à tous les sujets la croyance que les chefs du gouvernement tenaient pour vraie. Ainsi ils désiraient que l'Angleterre fût puritaine, et, trouvant que les évêques, justement suspects d'ailleurs, leur résisteraient par tous les moyens possibles, ils en vinrent bientôt à confondre la cause de l'épiscopat en général avec celle du gouvernement arbitraire de Laud. « Mieux vaut n'avoir pas d'évêque du tout que d'avoir de pareils évêques. » Voilà ce qu'ils pensaient; et s'il n'y avait pas eu d'autre moyen, ils auraient peut-être eu raison. Nous sommes mieux informés aujourd'hui : nous pouvons voir que l'excès de pouvoir des évêques aurait pu être réprimé sans renverser pour cela l'institution épiscopale, et que la grande majorité de la nation désirait cette réforme et rien de plus. Si Pym avait pu comprendre la doctrine de la liberté religieuse, il eût peut-être épargné au pays la guerre civile. En lisant dans M. Gardiner ou dans tout autre compte-rendu détaillé et judicieux les débats du Parlement après sa seconde réunion en octobre 1641, on ne pourra manquer de voir que l'idée dominante du parti hostile à la grande Remontrance était l'attachement, non pas à la royauté, mais à l'église d'Angleterre. Il craignait, et non sans raison, que la politique de Pym n'amenât des changements au moins aussi grands que celle de Laud, bien qu'en un sens opposé, et qu'elle ne fût encore moins disposée à tolérer les dissidents que les disciples les plus fanatiques de Laud. En défendant l'Église, ils épousaient naturellement la cause du roi. Charles était le défenseur le plus jaloux de l'Église, à la fois par suite d'une conviction sincère et parce que les évêques favorisaient ses théories de gouvernement. C'est ainsi que, lorsque le conflit devint plus aigu, il obtint le concours politique d'hommes

qui avaient été les premiers, un an auparavant, à dénoncer sa mauvaise politique. On peut discuter sur la façon dont étaient réellement réparties les opinions dans le pays en général. M. Gardiner estime la force du parti puritain beaucoup moindre que M. Masson et que d'autres écrivains sympathiques en somme aux puritains. La vérité se trouve peut-être entre ces deux extrêmes; tout compte fait, il est certain que M. Gardiner n'exagère pas, quand il accuse Pym et son parti d'avoir songé à imposer leur idéal religieux à une nation peu disposée à l'accueillir. Cette intolérance ne valait pas mieux en soi; à certains égards, elle était même pire que l'intolérance contraire de l'anglicanisme, et M. Gardiner tient les balances d'une main impartiale; mais il est une considération qu'il ne paraît pas avoir appréciée à sa juste valeur. Si le temps n'était pas encore mûr pour la tolérance religieuse, si les hommes du xvii^e s., secoués et brisés par les orages d'une controverse furieuse, ne pouvaient atteindre les eaux calmes de la liberté religieuse ou les eaux stagnantes de l'indifférence, il valait mieux voir le puritanisme prendre la haute main que voir Laud triompher. L'idée essentielle du puritanisme est que la religion est personnelle et spirituelle, est une affaire entre l'individu et Dieu; l'idéal de Laud, c'était l'obéissance à l'Église. Il est clair que l'idée puritaine, malgré sa phase temporaire d'intolérance, conduit logiquement à la liberté religieuse, à laquelle la liberté politique sera toujours liée; l'autre, bien qu'elle ait pu être par moment tolérante à l'égard des opinions différentes, conduit logiquement à une soumission aveugle au principe de l'autorité, et est inévitablement associée aux doctrines du despotisme politique. Si l'on ne montre qu'en 1642 il existait un moyen pratique d'obtenir les avantages du puritanisme sans passer par sa domination exclusive, on ne peut en bonne justice blâmer Pym et ceux qui agissaient avec lui. Des deux alternatives qui s'offraient à eux, ils choisirent celle qui, avec des mécomptes passagers, conduisait en définitive à la liberté tant religieuse que politique. Le pire reproche qu'on puisse leur faire est de n'avoir pas été de deux siècles en avance sur leur époque.

De même aucun lecteur de bonne foi ne méconnaîtra la force des raisons pour lesquelles M. Gardiner désapprouve les demandes faites au roi par le Parlement, demandes que le roi repoussa nettement, et qui par conséquent aboutirent à la guerre. Il est très vrai qu'une assemblée délibérante n'a pas qualité pour exercer le pouvoir exécutif, et qu'il eût mieux valu, en arrachant des mains du roi l'autorité suprême, chercher quelque autre façon de le constituer, plutôt que de voir la Chambre des Communes essayer de gouverner elle-

même. Il est très vrai aussi que la Chambre élue en 1640 prit en 1642 une attitude qui ne répondait pas exactement aux désirs du pays. Pym et son parti étaient prêts à aller plus loin dans la voie des modifications constitutionnelles et du puritanisme que la nation n'était disposée à le faire. Mais c'est être bien sévère que de les condamner à cause de cela. Des ministres à qui le Parlement pût se fier, voilà ce qu'au fond l'on demandait dans la grande Remontrance et avant elle; c'est la solution du problème constitutionnel où arriva l'Angleterre à la fin de la période révolutionnaire, et qui est le fondement stable de sa liberté politique. Cependant Charles ne voulut point l'accorder, prouvant ainsi plus expressément que jamais la nécessité de la demande. Certainement Pym ne mérite pas de blâme, parce qu'après avoir fait patiemment, mais sans y réussir, tous ses efforts pour obtenir ce que l'on reconnaît aujourd'hui comme le remède idéal, il eut recours à la seule alternative possible, et qu'il décida le Parlement à arracher des mains royales le pouvoir suprême. Des hommes d'État pratiques doivent se contenter des meilleures mesures que l'on peut prendre; ils ne peuvent pas laisser des maux qui existent grandir et s'invétérer, dans l'espérance qu'un jour viendra où il sera possible d'obtenir quelque chose de mieux. Qu'aurait dit de Pym la postérité si, après plusieurs vains efforts pour amener le roi à retirer sa confiance à ses conseillers secrets et à s'associer franchement avec le Parlement, il était tombé dans l'indolence et avait consenti à laisser Charles garder le contrôle absolu de la force armée du pays? La révolution irlandaise rendait absolument nécessaire de lever une armée régulière; qui empêcherait le roi de s'en servir, une fois qu'elle aurait été levée et disciplinée, pour briser toute opposition constitutionnelle? M. Gardiner admet que détrôner le roi et le remplacer par un nouveau roi, comme on fit en 1688, aurait extrêmement indisposé l'opinion publique. De plus, il n'y avait personne dans la famille royale qui eût fait un meilleur roi que Charles. Le Parlement n'avait pas le choix, si ce n'est de faire une nouvelle expérience; c'est surtout grâce à l'expérience faite par le Long Parlement, à son succès et à sa chute que les théoriciens politiques peuvent établir comme un principe qu'une assemblée est peu capable d'exercer directement l'autorité exécutive, et que le contrôle indirect du Parlement sur des ministres qui ne sont pas nommés par lui, tout compliqué et anormal que ce système peut paraître, est le meilleur moyen d'assurer à la fois la stabilité et la liberté.

M^{me} EVERETT GREEN a fait paraître un autre volume du *Calendar of domestic State papers*, qui se rapporte à l'année 1655¹. Il ne paraît

1. Londres, Longmans. *Rolls series*.

contenir aucun texte particulièrement nouveau ; mais il permet au lecteur de suivre dans le plus grand détail les mesures prises pour faire échouer le grand complot royaliste, connu sous le nom de complot Salisbury, et il fait toucher du doigt l'étroite relation qu'il y eut entre cette insurrection et l'établissement des majors généraux organisés par Cromwell. La plupart des textes analysés sont des procès-verbaux du Conseil du Protecteur ou des pétitions et des rapports adressés à ce Conseil. On y trouve un nombre considérable de lettres envoyées au secrétaire d'État Thurloe par un espion que l'on entretenait à la cour du roi exilé. Il ne semble pas qu'on ait obtenu de lui d'informations très précieuses, mais ses lettres nous font mieux connaître la façon véritable dont Thurloe s'acquittait de son office. Une bonne partie du travail du Conseil consistait à réparer les torts faits à des particuliers. La guerre civile et ses conséquences avaient naturellement porté de graves préjudices à certaines personnes que le gouvernement devait indemniser. Un gouvernement révolutionnaire, comme celui de Cromwell, peut vraiment ne pas trouver de temps pour de telles affaires ; il est en général plus accablé de grandes et anxieuses questions qu'un gouvernement ordonné et établi, parce qu'en même temps le nombre des affaires, peu considérables en elles-mêmes, mais importantes dans leur ensemble, que l'on ne peut régler avec la régularité routinière des bureaux d'un ministère, s'accroît dans une proportion considérable. Aussi le peuple est-il souvent mécontent de ses nouveaux administrateurs ; ceux qui ont mis leur espoir dans la révolution s'attendent à ce que tout marche à merveille, et lorsque leur attente est déçue, tout naturellement, bien que parfois sans motif sérieux, ils commencent à croire que l'on n'a rien gagné au changement. Il est certain que Cromwell fit tous ses efforts pour gouverner effectivement et bien ; c'était son intérêt comme son devoir, et il fut bien secondé par son Conseil. Quand on parcourt un volume pareil à celui-ci et qu'on voit le nombre et la variété des sujets qui furent soumis au Conseil du Protectorat, on s'étonne que le Protecteur ait aussi bien réussi.

Il vient aussi de paraître la deuxième partie du t. VI des *Calendars relating to English affairs*, formé d'extraits et d'analyses, que M. Rawdon Brown a recueillis dans les Archives de Venise et autres villes de l'Italie septentrionale¹. Cette partie s'étend d'oct. 1556 à oct. 1557 et consiste presque sans exception en dépêches expédiées au sénat et au doge par les ambassadeurs de Venise en Angleterre, en France, aux Pays-Bas et à Rome. Comme à ce moment la guerre

1. Londres, Longmans. *Rolls series*.

avait recommencé entre la France et l'Espagne, guerre pour laquelle Philippe II, par son influence sur sa femme, la reine Marie, put s'assurer l'assistance de l'Angleterre, et que le gouvernement vénitien était toujours soucieux d'acquérir les informations les plus exactes sur les affaires des autres pays, on peut bien penser qu'une période de guerres et d'intrigues européennes, telles que celle de l'année 1557, a produit une grande abondance de dépêches. Elles sont toujours importantes, car ceux qui les écrivaient avaient tous les moyens possibles pour s'assurer de la vérité et aucune raison pour la cacher. Plusieurs des documents contenus dans ce volume ont été déjà publiés; le plus remarquable est le rapport bien connu sur la situation de l'Angleterre, rédigé par Giovanni Michiel, ambassadeur de Venise à Londres, à sa sortie de charge; ce rapport contient une description plus détaillée que flatteuse de la personne et du caractère de la moins sympathique des femmes, Marie Tudor.

La *Camden Society* n'a publié l'an dernier qu'un volume; mais cet unique volume est beaucoup plus considérable et plus important que ne le sont d'ordinaire les publications de cette Société. C'est le registre des procès-verbaux des inspecteurs (visitors) de l'Université d'Oxford, nommés par le Long Parlement en 1647, et maintenus, à quelques changements près, pendant la République et le Protectorat¹. Ce volume a été publié avec beaucoup de soin par le prof. Montagu BURROWS, qui y a joint une introduction historique pleine d'érudition et un copieux index. Oxford avait été le quartier général du parti royaliste pendant la guerre civile, et l'Université, étroitement attachée à l'Église établie, avait subi profondément l'influence de l'archevêque Laud, qui lui-même, à une certaine époque de sa vie, avait été à la tête d'un collège à Oxford. Aussi, quand le roi fut tombé et avec lui l'Église établie, le parti qui dominait dans le Parlement trouva qu'il y avait beaucoup à faire avant que l'Université d'Oxford se conformât aux principes nouveaux de l'État et de l'Église. On nomma donc des inspecteurs avec pleins pouvoirs pour chasser de l'Université ceux des membres qui refusaient avec obstination de se soumettre au nouveau régime. Directeurs et fellows des collèges, professeurs, étudiants, choristers et domestiques, tous furent traités de la même façon. Ceux qui se soumirent, même à contre-cœur, gardèrent leur place; les inspecteurs chassèrent tous les autres et remplirent les places vacantes. Leur œuvre fut accomplie avec patience et persévérance, sans hâte excessive et sans partialité, même avec une douceur toujours croissante, à mesure que la

1. *Register of the Visitors of the University of Oxford from 1647 to 1658.* C. S.

domination presbytérienne, avec son intolérance exclusive, fut remplacée dans le pays, et par conséquent dans le Comité des inspecteurs, par la suprématie des indépendants. Cromwell, dont les sentiments personnels furent toujours favorables à la liberté religieuse et qui, avec le coup d'œil pénétrant de l'homme d'État, savait discerner l'importance des divers éléments qui formaient la vie nationale, désirait non seulement tolérer toute forme d'opinion qui n'était pas manifestement hostile à son autorité, mais aussi donner aux universités le plus de développement et de protection possible. Il prit même le titre de chancelier honoraire de l'Université d'Oxford, et choisit successivement, pour gouverner réellement l'Université, deux ministres indépendants, d'un grand renom, qui avaient déjà été mis à la tête de deux des collèges les plus importants. Les professeurs nommés par les visiteurs furent en général des gens d'une haute distinction, fort dignes d'être mis sur le même rang que ceux qu'ils remplaçaient, et le caractère moral de l'Université, pour ne pas dire plus, ne fut pas amoindri. Les rapports des inspecteurs sont remplis de détails intéressants pour ceux qui sont familiers avec Oxford et avec les particularités qui distinguent les deux grandes Universités anglaises de celles du continent. Les lecteurs pourront suivre avec plaisir et profit la lutte de l'Université royaliste et de la grande majorité des collèges qui la composent contre le nouveau gouvernement et constater le résultat de leur intervention. Ce n'est peut-être pas un paradoxe de croire avec M. Burrows « que la politique du Protecteur accoutumait peu à peu l'Université à revenir à l'ancien système du self-government », tout comme sur le théâtre plus vaste de la politique générale, Cromwell essaya, bien qu'avec moins de succès, de ramener l'Angleterre à une forme améliorée de son ancienne constitution.

La vie d'un homme d'État tel que Richard Cobden ne peut manquer d'ajouter beaucoup à la connaissance de l'histoire¹. On peut se demander si l'usage qui s'est établi en Angleterre d'écrire sur d'éminents personnages de longues biographies entremêlées de nombreux extraits pris dans leur correspondance n'est pas une erreur. Les gens instruits, qui accueillent avec plaisir 60 pages sur un homme distingué, n'ont ni le temps ni le goût de lire deux gros volumes. Cependant il est très difficile, une fois l'habitude prise, de s'en départir. On paraîtrait faire injure à la mémoire d'un grand homme si son biographe racontait trop brièvement son histoire. Deux sortes de personnes font naturellement et nécessairement exception à cette

1. *Life of Richard Cobden*, by John Morley. Londres, Chapman et Hall.

règle. Ceux dont le caractère personnel, en dehors de tout avantage dû à la naissance ou à la position, a exercé une influence notable sur leur génération, et les hommes d'État dont la vie a été intimement mêlée avec l'histoire de leur époque. Richard Cobden appartenait plus ou moins complètement à ces deux classes, et sa biographie, récemment publiée par M. John MORLEY, est en réalité une histoire des changements intérieurs et économiques survenus en Angleterre pendant plus de vingt ans, depuis le moment où Cobden commença à prendre une part active aux affaires publiques jusqu'à sa mort, en 1865. A Cobden, plus qu'à tout autre, il faut attribuer la grande révolution pacifique qui, commençant au rappel de la loi sur les blés, a changé l'aspect de l'Angleterre. M. Morley lui-même, en radical convaincu, ressent le plus vif attrait pour l'objet de sa sympathie, et se complait à montrer l'influence des modifications économiques qui s'identifient spécialement avec le nom de Cobden sur des matières purement politiques. Le caractère et la carrière de Cobden furent si irréprochables, si complètement affranchis de toute ambition personnelle, que son biographe n'a pas besoin de chercher à le défendre contre des imputations hostiles. Il n'avait pas à craindre de donner dans le travers commun de ceux qui veulent que tout chez leur héros ait été sage et juste. Il n'avait pas non plus à faire l'office d'un juge qui pèse scrupuleusement le bien et le mal, l'éloge et le blâme. On peut sans doute ne pas partager les opinions de Cobden, mais on ne peut s'empêcher d'admirer l'homme; aussi est-ce précisément la biographie qui pouvait être écrite par un fervent admirateur comme M. Morley.

Richard Cobden est surtout connu aujourd'hui en France et probablement aussi en Angleterre pour avoir négocié avec Napoléon III le célèbre traité de commerce de 1860. Les détails de cette négociation et les questions économiques qu'elle comporte ne sont pas du domaine de l'histoire; mais il est permis à l'historien de remarquer les principes dont s'inspira Cobden, parce qu'ils servent à montrer combien l'esprit industriel commence à l'emporter sur l'esprit militaire, et à devenir le nouveau moteur de la société européenne. Cobden était convaincu des bienfaits que la liberté commerciale amène avec elle; mais il ne croyait pas déroger à ses principes en faisant un traité de commerce qui naturellement fonde les relations commerciales d'un pays avec un autre, non sur des maximes générales, mais sur des stipulations spéciales et exclusives. Pourquoi n'était-ce pas, aux yeux de Cobden, trahir les doctrines de la liberté commerciale? Tout simplement parce qu'à ses yeux la liberté du commerce était plutôt un moyen qu'un fin en soi,

un moyen pour répandre partout la prospérité industrielle, d'activer les relations amicales entre les nations, et par conséquent de décourager de jalousies diplomatiques et les guerres inutiles qui en étaient la conséquence. Un traité de commerce resserrerait plus étroitement, il le voyait bien, les liens entre l'Angleterre et son ancienne rivale la France, et par conséquent rendrait moins probable que la paix du monde, les progrès matériels et sociaux accomplis de toutes parts fussent mis en péril par ces querelles. Il pensait aussi que, pour la France, entrer dans un traité de commerce avec sa voisine libre-échangiste, c'était un pas de fait pour convertir la France à la doctrine du libre échange. Homme d'État pratique avant tout, il était, en ce sujet comme dans tous les autres, prêt à accepter ce qu'il pouvait obtenir au lieu de rejeter ce qui n'aurait pas satisfait ses plus hautes aspirations.

Il serait nécessaire d'écrire un compte-rendu presque aussi long que le livre lui-même si nous voulions noter toutes les opinions qui ont été émises sur des questions devenues importantes depuis l'époque de Cobden et sur lesquelles il devança le jugement de la postérité. Il paraît avoir senti, plutôt qu'il ne s'en rendit un compte exact, le changement radical qui commençait à se produire dans la société européenne, non seulement dans l'économie politique ou dans la politique, mais dans tous les problèmes de la vie humaine. Nous sommes séparés comme par un abîme sans fond de l'Europe de Metternich, d'Alexandre I^{er}, de Canning, de Charles X. Richard Cobden vit plus clairement que la plupart de ses contemporains la route où la société devait s'avancer avec le plus de profit, et fit beaucoup à la fois par l'œuvre active de sa vie et par l'influence générale de ses idées et de son exemple pour faciliter de véritables progrès. M. Morley a le mérite d'avoir représenté dans toute sa vérité la grandeur de Cobden et d'avoir fait son possible dans cette biographie pour mettre son noble exemple devant les yeux de l'Angleterre et de l'Europe.

M. Blanchard JERROLD a terminé sa biographie de Napoléon III, et comme son dernier volume traite de la période comprise entre la guerre de Crimée et la mort de l'empereur, on ne peut le passer sous silence dans un compte-rendu des récentes publications historiques ¹.

L'auteur déclare avec retentissement que son ouvrage est fait d'après des documents originaux, mais en réalité il aurait pu être écrit par un homme qui lit les journaux et qui aurait eu accès à la cour impériale. Ajoutons qu'il est écrit d'un bout à l'autre dans l'esprit d'un panégyrique non déguisé; que pour l'auteur une simple

1. *Life of Napoleon III*, vol. IV. Londres, Longmans.

dénégation ou la citation d'une opinion de telle ou telle personne favorable à sa thèse sont une réponse suffisante à toutes les accusations contre Napoléon et sa cour ; on ne peut donc pas traiter ce livre comme une contribution sérieuse à l'histoire.

H. B. GEORGE.

ÉTATS-UNIS.

NÉCROLOGIE. — Pendant l'année 1884, l'Amérique a perdu trois historiens distingués, l'un enlevé, jeune encore, aux espérances qu'il avait fait concevoir, les autres, morts à un âge avancé, et après avoir eu le temps d'achever l'œuvre de leur vie.

Le prof. J.-L. DIMAN, de Brown University à Providence (Rhode Island), est mort le 3 février, à l'âge de 49 ans; il était depuis 16 ans professeur d'histoire et d'économie politique dans cette institution, et s'était fait un nom par son érudition saine et par son libre esprit, comme par l'éclat de son enseignement; il publia peu, mais fit, en 1879, à l'université de John Hopkins, à Baltimore, un cours en vingt leçons sur la guerre de Trente ans, qui, nous l'espérons, sera publié. C'est une perte sensible pour l'enseignement et pour la littérature en Amérique.

Le 26 avril, est mort John-Gorham PALFREY, qui n'écrivit pas seulement, mais qui vécut aussi l'histoire. Il naquit à Boston le 2 mai 1796; il prit ses grades à l'université de Harvard, puis fut placé, comme ministre unitarien, à la tête d'une église de Boston, où il succéda à Edward Everett, qui le surpassait en distinction, mais non en réelle valeur. Il devint ensuite professeur à l'université de Harvard, et à ce titre il publia divers écrits théologiques et historiques d'un très grand mérite; puis, comme Everett, il entra dans la vie publique et devint membre du congrès pour le Massachusetts. C'était précisément l'époque où la question de l'esclavage devenait prédominante dans notre politique; M. Palfrey ne fut pas long à se déclarer pour le parti contraire à l'esclavage. Il avait, quelque temps auparavant, hérité de plusieurs esclaves à la Louisiane; ses cohéritiers lui offrirent de lui racheter sa part de propriété, mais il refusa, alla lui-même à la Nouvelle-Orléans, ramena ses esclaves à Boston et leur procura des emplois où ils pussent gagner leur vie. Quand il fut au Congrès, le parti whig, auquel il appartenait, se décomposa

en deux factions au sujet de l'esclavage; la majorité suivit M. Webster dans une voie des compromis; M. Palfrey devint un des chefs du parti anti-esclavagiste. Cette attitude l'empêcha d'être réélu au Congrès; depuis lors il ne prit plus une part active aux affaires publiques et se tourna tout entier vers les études historiques. Il choisit comme domaine son pays natal, la Nouvelle-Angleterre, groupe de colonies qui eut dans l'histoire son unité propre et son importance; il en écrivit l'histoire en quatre volumes. C'est le meilleur ouvrage sur cette partie de notre pays; si la forme manque de brillant, le fond en est solide et excellent.

La Revue historique a déjà parlé en détail (XVIII, 508) de M. Lewis H. MORGAN, décédé le 17 déc. 1881. Rappelons seulement ici son ouvrage capital, *Ancient society*, publié en 1877. Sans doute il y exagérait l'importance des institutions indiennes, qu'il présente comme le type de celles des autres nations; surtout il ne tenait pas un compte suffisant de la divergence et du développement indépendant des races aryenne et sémitique; le livre n'en est pas moins une contribution de premier ordre à l'histoire des institutions, et sa théorie paraît établie en ses traits généraux; elle a été vivement attaquée par M. Mac-Lennan, d'Ecosse, qui, lui aussi, mourut cette année. On parlera ailleurs d'autres écrits plus récents dus à M. Morgan.

Un nouveau recueil historique a fait son apparition, c'est le *Newport historical Magazine* qui paraît tous les trois mois. Newport, une des villes principales de l'État de Rhode Island, est une des cités les plus anciennes des États-Unis, elle a été fondée dès 1644; elle abonde donc en documents historiques, et son histoire locale fournira ample matière à un recueil périodique.

Le travail le plus remarquable inséré dans le *Magazine of American History* en 1880 est une réhabilitation du général Gates publiée dans le numéro d'octobre par le directeur du recueil, M. John Austin STEVENS. Le général Horatio Gates était un Anglais d'une grande expérience militaire, qui prit du service dans l'armée de la Révolution et reçut aussitôt du Congrès un commandement supérieur. Lors de l'invasion de Burgoyne en 1777, il remplaça le général Schuyler à la tête de l'armée du Nord, et ce fut à lui que Burgoyne se rendit; les amis de Schuyler revendiquèrent pour ce dernier l'honneur de ce succès dû, d'après eux, à ses combinaisons et à ses préparatifs. Quoi qu'il en soit, cette brillante victoire, remportée au moment des défaites de Washington dans le centre et de l'occupation de Philadelphie par les Anglais, fit concevoir à quelques membres du Congrès le plan de mettre Washington de côté et de faire de Gates le

commandant en chef. Cette intrigue était dirigée par le général Conway, irlandais, et elle est connue sous le nom de cabale de Conway. En 1780, le général Gates fut placé par le Congrès, contrairement à l'avis de Washington, à la tête de l'armée du Sud, qui éprouva bientôt, sous ses ordres, à Camden (16 août 1780) une défaite désastreuse où périt un brave officier français, De Kalb. Cet échec a fait perdre à Gates son prestige et l'a fait passer aux yeux de la plupart des historiens américains pour un officier vantard et incapable dont les succès n'ont pas été dus à son mérite et qui trempa dans les intrigues de Conway. M. Stevens s'efforce de prouver — et il y réussit en grande partie — que le désastre de 1780 n'est pas imputable à l'inhabileté de Gates, mais qu'il se montra constamment bon général. Sa défaite aurait eu pour cause immédiate le peu de solidité de la milice, et sa faute, s'il en commit, fut de s'exposer aux hasards et aux dangers d'une attaque de nuit.

La publication des pièces d'archives concernant la période coloniale est une entreprise de première importance pour l'histoire, et qu'il appartient à chaque État d'exécuter. New-York, Massachusetts et Rhode Island ont publié l'inventaire de leurs archives, il y a plusieurs années; aujourd'hui, plusieurs autres parmi les États de l'Union primitive ont activement abordé ce travail. Le Connecticut a publié les t. XI et XII qui amènent l'inventaire jusqu'à l'année 1767. Les archives de Pensylvanie sont aussi arrivées à leur douzième volume, qui complète le xviii^e s. Le second volume du *Calendar of Virginian state papers*, publié en 1881, est consacré tout entier à la période qui va de mai à déc. 1781; aussi est-il de la plus haute importance pour étudier les événements de cette année décisive de la guerre, dont les opérations finales eurent lieu en Virginie. Le premier volume, publié en 1877, embrasse la période de 1632 à 1781. Ce sont de beaux volumes, et leur publication fait beaucoup d'honneur à un État, qui a subi si cruellement les conséquences de la guerre civile. New-Jersey vient à son tour d'entreprendre la publication de ses archives, et l'on a publié trois volumes qui arrivent jusqu'en 1709. Les *Records of the governor and council of the state of Vermont*, vol. VII et VIII, vont de 1822 à 1836. Vermont n'était pas un des États primitifs; il ne fut organisé qu'en 1791.

L'Institut archéologique américain organisé à Boston en 1879, et qui a pour président M. le professeur Charles-Eliot Norton, a publié au mois de mai 1880 son premier compte-rendu annuel¹; c'est un volume assez mince, mais dont le contenu est remar-

1. *Archaeological Institute of America. First Annual report of the executive committee with accompanying papers.* 1879-80. Cambridge, 1880.

quable. Outre le rapport du Comité d'administration, il contient trois mémoires, l'un de W.-J. STILLMAN, l'artiste et archéologue bien connu, sur d'anciennes murailles du mont Leone en Etrurie, l'autre de M. Joseph-Thacher CLARKE, intitulé : *Notes archéologiques sur le littoral de la Grèce*. M. Clarke, architecte de profession, a descendu le Danube en bateau avec un ami et est arrivé par la mer Noire dans l'Archipel dont il a exploré plusieurs îles et plusieurs rivages et où il a recueilli les notes qu'il publie ici. Le mémoire le plus étendu est celui de M. Lewis MORGAN, sur les *Maisons des indigènes de l'Amérique*. M. Morgan a exprimé dans ses précédents travaux la conviction que tous les habitants primitifs de l'Amérique du Nord appartenaient à la même race et que les Aztecs de Mexico, par exemple, n'étaient que des Indiens parvenus à un degré de civilisation plus avancé. Il a aussi fortement insisté sur la vie de ces nations organisées en communautés fondées sur l'organisation de *gentes* reposant sur la parenté. L'objet de ce nouveau mémoire est de montrer en détail que les huttes de terre (*mounds*) des États de l'ouest et les *pueblos* du Mexique et du nouveau Mexique sont essentiellement la même chose que la *long house* primitivement occupée par les tribus iroquoises et que le *dirt lodge* encore en usage chez les Mandans et les autres tribus du *Far west*.

L'Institut archéologique s'est trouvé assez riche pour faire entreprendre plusieurs voyages archéologiques dans l'ancien monde et dans le nouveau. Les résultats de ces expéditions sont décrits dans le second rapport annuel, présenté à l'Assemblée générale du 21 mai 1881, et qui contient un compte-rendu intéressant de leurs opérations. Elles ont eu lieu sur un triple domaine. L'exploration d'Assos en Asie-Mineure par M. Joseph Thacher-Clarke n'est pas encore terminée et ne fait pas l'objet d'un rapport détaillé; on en a reçu cependant les nouvelles les plus favorables. La visite de M. W.-J. Stillman à Crète, faite en vue d'une exploration semblable, échoua devant les difficultés faites par le gouvernement ottoman à cause des relations personnelles de M. Stillman avec les insurgés de 1866; on a publié plusieurs lettres intéressantes de M. Stillman. L'œuvre la plus effective de l'Institut a été accomplie par M. A.-F. BANDELIER dans le Nouveau-Mexique. Il y passa plusieurs mois, vivant dans la plus étroite intimité avec les tribus indigènes, et il a recueilli un grand nombre d'utiles informations sur leurs antiquités et sur leurs institutions. Les parties les plus importantes de ce travail ont été publiées en un volume séparé¹. Il contient deux mémoires : le pre-

1. *Papers of the archaeological institute of America. American series*, t. 1. Boston, 1881.

mier est une introduction historique aux études faites parmi les Indiens sédentaires du Nouveau-Mexique; l'autre est un rapport sur les ruines de Pueblo de Pecos. L'introduction s'est donné pour but en général d'établir « l'exactitude chronologique de l'expédition de Coronado en 1540 », et l'importance du Nouveau-Mexique comme champ d'exploration. L'autre mémoire, d'un caractère tout spécial, est beaucoup plus long, très complet et très travaillé, enfin illustré d'un grand nombre de planches hors texte. Après la description des ruines, quelques pages sont consacrées à ce que M. Bandelier a pu apprendre sur la mythologie et l'organisation sociale des Pecos. Cette partie est très maigre, mais on espère que des recherches ultérieures donneront des résultats plus complets. En ce moment, M. Bandelier est à Mexico.

Un des principaux membres de l'Institut, le prof. H.-W. HAYNES, a publié un court mémoire sur ses découvertes dans la vallée du Haut-Nil; il a pour titre : *Discovery of palæolithic flint implements in Upper Egypt*. Cette étude, extraite des Mémoires de l'Académie américaine des arts et des sciences, est accompagnée de sept planches; les objets sont tous reproduits à leur grandeur naturelle, et embrassent une considérable variété de types. L'auteur croit que ses découvertes ont résolu la question si controversée relative à l'existence de l'âge de pierre en Egypte.

La *Smithsonian Institution* a publié dans le n° 334 de ses *Contributions to Knowledge* un traité d'un antiquaire distingué, le dr RAU, sur une tablette sculptée découverte à Palenque dans le Yucatan¹. Cette tablette a été apportée dans notre pays en 1842 et a été reconnue pour être un fragment de ce qu'on appelle la tablette de la croix. La monographie du dr Rau ne contient pas de faits nouveaux, mais c'est un résumé remarquable de tout ce qu'on sait sur ce sujet, ce qui se borne à très peu de chose. On peut y rattacher un travail du dr Philippe J. J. VALENTINI, inséré dans les *Transactions* de l'*American antiquarian society* (Worcester, Massachusetts) et où l'auteur montre que ce qu'on appelle l'alphabet Landa des Mayas du Yucatan n'est probablement qu'« un des nombreux essais faits par les missionnaires espagnols pour apprendre à leurs élèves du Yucatan à écrire phonétiquement au moyen de symboles. »

Une autre contribution importante à l'archéologie américaine est l'ouvrage de M. SHORT sur les Américains du Nord dans l'antiquité².

1. *The Palenque Tablet in the United states national Museum Washington D. C.* by Charles Rau. Washington, 1879.

2. *The North Americans of antiquity, their origin, migration and type of civilization* considered by John S. Short. New-York, 1880.

L'auteur a entrepris d'embrasser d'un coup d'œil le champ entier des antiquités préhistoriques dans ce continent, depuis les huttes de terre (*mounds*) et les ustensiles en pierre et en cuivre de l'Amérique du Nord jusqu'aux vestiges de la civilisation raffinée du Mexique et de l'Amérique centrale. Son travail contient des illustrations abondantes et exactes, et présente des investigations dirigées avec méthode. Ses conclusions sont, comme on pouvait s'y attendre, généralement négatives. L'auteur déclare qu'il ne trouve « aucune unité ethnique » parmi ces tribus et conjecture que l'Amérique fut primitivement occupée à des époques différentes et par des émigrants venus de divers points de l'ancien monde. opinion absolument contraire à celle de M. Morgan. M. Short soutient aussi que l'alphabet Landa est primitif et authentique.

Dans le domaine de l'histoire ancienne proprement dite, notre pays a été aussi stérile l'année dernière qu'en 1880. Toutefois l'histoire hébraïque s'est enrichie de deux ouvrages d'une haute valeur et d'une saine méthode; encore semblent-ils à première vue appartenir à l'histoire littéraire. Nous voulons parler du 2^e vol. de la *Poésie historique des Hébreux*¹ d'HEILPRIN et des leçons sur les psaumes de MURRAY². M. Heilprin, israélite de naissance, est un érudit d'un grand savoir et d'une grande sûreté. Il ne suit pas l'opinion traditionnelle sur l'origine des textes de l'Ancien Testament, mais, tout en ayant sa méthode particulière d'investigation, il se rattache d'une façon générale à l'école hollandaise de Kuenen. Le 2^e vol. est consacré à la poésie historique depuis Salomon jusqu'aux prophètes Amos et Osée; il va donc jusqu'à la fin du VIII^e siècle avant Jésus-Christ. Sa méthode consiste à donner dans une traduction nouvelle non la poésie composée à l'époque dont il s'occupe, mais celle qui décrit cette époque, quel que soit d'ailleurs le moment où elle a été composée. Aussi a-t-il fait entrer dans ce volume certains psaumes et des fragments d'autres prophètes, tels qu'Isaïe et Michée. Il a aussi tenu compte de la fameuse stèle de Mesa. Ce livre peut être considéré comme une histoire sommaire et partielle des Hébreux faite à l'aide de leur littérature.

Les leçons de M. MURRAY, mort au mois de novembre 1879, ont été publiées par son frère. Son livre, lui aussi, a un caractère plus historique que son titre ne le ferait croire. Ces leçons sont au nom-

1. *The Historical Poetry of the Hebrews translated and critically examined* by Michael Heilprin. Vol. II, New-York, 1880.

2. *Lectures on the origin and growth of the psalms* by Thomas Chalmers Murray, associate professor of the semitic languages of the John Hopkins University. New-York, 1880.

bre de neuf, les deux premières forment une introduction, l'une porte sur l'histoire des peuples sémitiques, la seconde sur la littérature hébraïque. Le point de vue historique domine tout l'ouvrage. L'auteur est moins novateur que M. Heilprin, mais est loin de suivre la tradition consacrée sur les auteurs des psaumes : parmi les psaumes attribués à David, il en est beaucoup qu'il considère comme authentiques, beaucoup qu'il croit postérieurs. Il faut remarquer qu'il s'occupe aussi incidemment du livre de Job et du cantique des cantiques.

L'histoire du moyen âge a été plus cultivée que celle de l'antiquité. Deux ouvrages importants sont sortis de ce qu'on peut appeler l'école historique d'Harvard, qui a son siège à l'université d'Harvard. M. BIGELOW, dont j'ai annoncé les *Placita Anglo-Normannica* dans mon dernier bulletin, les a fait suivre d'une histoire de la procédure pendant la même période¹. Cette histoire est écrite à l'aide des faits recueillis dans les précédents volumes et y ajoute une foule d'exemples nouveaux qui forment un appendice de 50 pages, contenant un certain nombre de *writs* et d'actes de procédure inédits du XI^e et du XII^e s. M. Bigelow montre dans sa préface qu'il n'est entré dans le plan ni des Allemands qui ont étudié la procédure germanique, ni des écrivains qui ont traité du droit constitutionnel anglais, de suivre la marche des affaires litigieuses en Angleterre : « L'histoire constitutionnelle, dit-il, n'a pas à s'occuper du fonctionnement technique de la législation. » Lui, au contraire, se place au point de vue du juriconsulte pour traiter une branche du sujet embrassé par l'historien du droit constitutionnel. Ce travail, bien qu'écrit spécialement pour les juriconsultes, inspirera un vif intérêt aux historiens.

L'autre ouvrage auquel nous avons fait allusion est la dissertation présentée par M. Denman W. Ross pour obtenir le diplôme de docteur en philosophie à Cambridge et publiée par lui dans une brochure divisée en trois parties². Sa thèse est de combattre la théorie des communautés de village, telle qu'elle a été présentée par M. de Laveleye et sir Henry Maine à la suite des recherches de Maurer, de Thudichum et de Nasse. Son essai est le fruit d'une investigation étendue et patiente, et il a présenté à l'appui de son système un grand nombre de citations empruntées à des autorités du moyen âge. On

1. *History of Procedure in England from the Norman conquest. The Norman Period* (1066-1204) by Melville Madison Bigelow Ph. D. Harvard University. London, 1860.

2. *Studies in the early history of institutions. The theory of village communities.* Cambridge, 1880.

doit reconnaître qu'il l'a établi au moins en ce sens que la propriété foncière individuelle a été sinon la règle, au moins le fait si commun au v^e et au vi^e siècle que les communautés de village ne peuvent être considérées tout au plus que comme une forme de la propriété foncière. Sur ce point, il paraît être d'accord pour le fond avec M. Fustel de Coulanges, le professeur Inama Sternegg et M. Frédéric Seeböhm. Il a aussi publié comme la 4^e partie de ses études un mémoire¹ lu à Boston devant l'association américaine pour le développement des sciences et dirigé contre cette idée favorite de M. Freeman que la démocratie des cantons suisses est un reste de la démocratie germanique primitive. Il n'a pas de peine à montrer que les preuves de cette filiation font défaut, mais il réussit moins à établir le second point de son argumentation, à savoir que les institutions primitives des Germains n'étaient pas démocratiques. Il produit à l'appui de cette proposition des arguments de valeur, mais le plus fort repose sur une correction de la *Germania* de Tacite (*caeteri* pour *caeteris*, chap. 43). Cet essai se rattache nettement au premier, puisque, si le caractère aristocratique des institutions germaniques pouvait être établi, la théorie des communautés de village tomberait d'elle-même.

M. NORTON, professeur d'histoire de l'art à l'université d'Harvard, a publié un livre² d'un caractère nettement historique, quoiqu'il soit surtout par son sujet un livre d'archéologie. Il étudie les trois grandes cathédrales de l'Italie, Saint-Marc de Venise, Notre-Dame de l'Assomption à Sienne et Sainte-Marie-de-la-Fleur à Florence. Il en fait une description pittoresque et éclairée, exempte de tous les termes techniques superflus, en connaisseur qui possède admirablement son sujet. Ce qui plus encore que cela donne au livre un caractère unique et une valeur particulière, c'est que le plan, la construction, l'usage de chaque cathédrale sont expliqués par l'histoire. L'auteur trouve dans ces nobles monuments le témoignage des convictions ardentes de ceux qui les ont érigés, l'empreinte de leur caractère moral et intellectuel et de leur histoire municipale. Il a donné moins de place à l'église Saint-Marc à cause de la rareté relative des documents qui s'y rapportent.

M. COPPÉE, professeur à l'Université de Lehigh (Pennsylvanie), a publié en deux volumes une histoire de la conquête de l'Espagne par les Arabes³. C'est un ouvrage de mérite, sur un sujet peu fami-

1. *Studies, etc.* IV. *The theory of primitive democracy in the Alps.* Cambridge, 1880.

2. *Historical studies of church buildings in the Middle Ages: Venice, Siena, Florence* by Charles Eliot Norton. New-York, 1880.

3. *History of the conquest of Spain by the Arab-Moors*, with a sketch of the

lier au commun des lecteurs. La période de temps qu'il embrasse est très large : elle s'étend, avec plus ou moins de détails, des débuts de l'Islam et de l'occupation de l'Espagne par les Barbares jusqu'à la prise de Grenade par Ferdinand et Isabelle. Une grande partie de ce livre est une simple esquisse ; mais l'auteur raconte en détail la période comprise entre la conquête de Tarik et Mousa, au commencement du viii^e s., à celle des Almohades au xii^e. La forme chez M. Coppée est excellente ; son récit est clair, animé, plein de couleur locale. L'appendice sur la civilisation des Arabes en Espagne est aussi très méritoire et donne une peinture vivante des mœurs dans la péninsule, et un tableau complet de l'art, de la littérature et des sciences qui y florissaient. M. Coppée insiste fortement sur le grand service rendu à la civilisation européenne par les Musulmans de la péninsule hispanique, mais ne montre pas aussi clairement qu'on le souhaiterait les effets réels produits par cette influence. La partie la moins satisfaisante de son livre est l'introduction ; le sujet qu'y traite l'auteur est bien connu de toute personne lettrée, et rien n'est plus difficile que de donner une bonne esquisse générale d'un sujet souvent rebattu. On est surpris de ne pas trouver de tables, comme en contiennent aujourd'hui la plupart des livres historiques, et l'histoire d'Espagne au moyen âge en a tout particulièrement besoin.

M. Joseph H. ALLEN, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Harvard, a publié un petit volume¹ d'essais sur des points spéciaux de l'histoire ecclésiastique aux premiers siècles du moyen âge. Ces essais sont au nombre de douze, sans compter une introduction sur l'étude de l'histoire du christianisme. Ils étudient successivement les phases les plus importantes de l'histoire chrétienne depuis les origines de l'Église jusqu'au ix^e siècle. Ils ont un caractère de vulgarisation et sont écrits dans un style à la fois grave et élégant, ce qui ne les empêche pas d'offrir les résultats d'un examen approfondi des autorités originales et de ne jamais perdre de vue les besoins des étudiants en théologie qui en ont eu la primeur. L'auteur se place toujours au point de vue moral : il entreprend de prouver que le christianisme, dans ses différentes phases, au moins dans celles qui furent sérieuses et spontanées, fut le produit d'une protestation contre les péchés de la société et eut primitivement un but exclusivement moral.

M. le professeur FISHER de Yale college, auteur d'une histoire de

civilisation which they achieved and imported to Europe. 2 vol. Boston, 1881.

1. *Fragments of Christian History to the foundation of the Holy Roman Empire.* Boston, 1880.

la Réforme, qui a obtenu de grands éloges en Allemagne, a publié un recueil¹ d'essais dont beaucoup ont un caractère historique. Ils appartiennent tous à l'histoire ecclésiastique; il faut peut-être excepter le premier, sur le massacre de la Saint-Barthélemy, où l'auteur se rallie à l'opinion généralement adoptée aujourd'hui que le massacre n'a pas été prémédité, tout en affirmant que l'idée en a été nettement conçue d'avance dans l'esprit de Catherine de Médicis. Les autres essais traitent, comme le dit l'auteur, de l'histoire, de la politique et des dogmes de l'Église catholique romaine. M. Fisher indique les deux grands changements que cette Église a récemment subis par suite de la suppression du pouvoir temporel et de l'établissement de la doctrine de l'infaillibilité.

Le quatrième volume de l'histoire des États-Unis, par M. W.-Cullen BRYANT, a paru cette année; c'est le dernier de l'ouvrage². Il embrasse la période de 1780 à 1865, c'est-à-dire qu'il arrive à la fin de la guerre de sécession. Cette période de notre histoire est beaucoup plus longue que celle à laquelle est consacré aucun des autres volumes; aussi est-elle traitée d'une façon plus générale et superficielle. Comme M. Bryant est mort il y a plus d'un an, le présent volume est entièrement l'œuvre de son collaborateur, M. Sydney-Howard GAY. Il est écrit d'un style intéressant, contient beaucoup de faits nouveaux et est orné d'un grand nombre d'élégantes illustrations.

M. LOSSING, qui a passé toute sa vie à étudier l'histoire de la Révolution, et qui a écrit plusieurs ouvrages excellents sur cette époque, a fait paraître une *Cyclopædia of American history*³; c'est un excellent recueil de faits historiques; mais M. Lossing, excellent dans la partie narrative, ne paraît pas avoir au même degré le talent d'arrangement. Il a voulu faire de son livre un répertoire complet pour les historiens; il n'a pas atteint son but.

L'histoire ecclésiastique de la Nouvelle-Angleterre s'est enrichie d'une histoire du congrégationalisme⁴ par le Dr DEXTER, ecclésiastique éminent de cette école. Le congrégationalisme est l'organisation ecclésiastique qui prévaut dans la Nouvelle-Angleterre et qui a été pen-

1. *Discussions in history and Theology* by George Fisher D. D. LL. D. Titus Street Professor of Ecclesiastical History in Yale college, New-York, 1880.

2. *A popular history of the United states, from the discovery of the western hemisphere by the Northmen, to the end of the civil war.* New-York, 1881.

3. *Harpers popular cyclopædia of United states history.* New-York, 1881.

4. *The Congregationalism of the last three hundred years, as seen in its Literature. Twelve lectures* by Henry Martyn Dexter. New-York, 1880.

dant deux cents ans la forme établie de l'Église : tel que le définit M. Dexter, il consiste dans l'autonomie complète des différentes églises locales reliées les unes aux autres par le moyen de conciles. Les églises congrégationalistes sont pour la plupart calvinistes dans leur théologie, mais, au commencement de notre siècle, la plupart des églises de Boston et des environs adoptèrent des vues unitariennes, c'est pourquoi M. Dexter refuse de les reconnaître comme appartenant à la communauté congrégationnelle qui se distingue à ses yeux non seulement par une organisation, mais par un credo. L'ouvrage est plein de recherches et s'occupe de l'histoire de cette communauté en Angleterre aussi bien qu'en Amérique.

Un ouvrage du même genre est l'histoire de l'église protestante épiscopale de l'évêque WHITE¹. C'est une réimpression ; l'auteur, mort en 1836, a été chapelain du Congrès pendant la guerre de l'Indépendance, mais l'esquisse écrite par M. DAcOSTA en guise d'introduction offre une histoire remarquable et bien élaborée de l'Église pendant la période coloniale.

Un livre unique dans son genre, ce sont les *Annales de Boston*² publiées par M. WINSOR, bibliothécaire de l'Université d'Harvard. Le plan de l'ouvrage, œuvre collective de plusieurs auteurs, est conçu de façon à ce que chaque chapitre soit écrit par la personne la mieux préparée par ses études antérieures à traiter le sujet ; c'est donc une série de monographies plutôt qu'une œuvre homogène. Cependant l'esprit judicieux des divers auteurs, et le soin avec lequel ils ont composé leur ouvrage, en ont fait une œuvre suivie et bien proportionnée à tous égards. Boston, aujourd'hui la sixième ville de l'Union, pour le chiffre de ses habitants, a été la première jusqu'à ce siècle ; et, comme métropole des colonies puritaines, fut toujours à la tête de la résistance contre l'empire britannique, pendant les événements qui aboutirent à la Révolution. Aussi son histoire est-elle plus intéressante et plus importante que celle de beaucoup d'autres cités américaines. Les collaborateurs sont au nombre de soixante-dix, appartenant pour la plupart, comme l'éditeur, à la Société historique de Massa-

1. *Memoirs of the Protestant episcopal church in the United states of America* by the Right Rev. William White. Edited with notes and progress of the colonial church by the Rev. B. F. Da Costa. New-York, 1880.

2. *The Memorial History of Boston including Suffolk county Massachusetts*. 1630-1680. Edited by Justin Winsor librarian of Harvard University. In four vol. Vol. I, *The Early and colonial periods*. Boston, 1880. Vol. II, *The Provincial Period*. Vol. III, *The Revolutionary Period*, et 1^{re} partie des *The last hundred years*. Vol. IV, 2^e partie de *The last hundred years*. Boston, 1881.

chusetts, et ce n'est pas seulement l'histoire, mais l'histoire naturelle du pays qui est traitée ici par les hommes les plus compétents. Le premier volume contient trois chapitres sur la période historique et l'histoire naturelle, trois sur l'histoire primitive, et trois sur la période coloniale. Le dernier volume est entièrement consacré à l'histoire industrielle et sociale du dernier siècle.

Le second volume de l'histoire de New-York, par Martha J. LAMB¹, embrasse la période de 1775 à 1880. C'est une œuvre de vulgarisation, accompagnée de nombreuses gravures; ce n'en est pas moins un travail solide.

Pour la période coloniale de l'histoire américaine, nous avons un manuel abrégé², publié l'an dernier par M. Henry Cabot LODGE, jeune homme déjà connu par sa Vie de George Cabot, ainsi que par d'autres ouvrages, et en dernier lieu directeur de l'*International review*. Ce volume de 560 p. est le fruit de plusieurs années d'études; il est précédé d'une bonne carte du pays, à la fin de la période coloniale. M. Lodge s'était d'abord seulement proposé de tracer le tableau de la situation des colonies en 1765, année de la première union réelle formée entre elles; ce plan, il l'a exécuté dans une série de chapitres, dont chacun est consacré à l'histoire particulière d'une colonie; mais les quatre colonies de la Nouvelle-Angleterre ne forment qu'un groupe. L'exposé de la situation de chacune d'elles en 1765 est précédé d'un bref récit de son histoire antérieure; à la fin, trois chapitres sont consacrés aux événements qui amenèrent la Révolution, à la Révolution elle-même et à l'établissement de la paix.

L'histoire de la colonie de New-Haven (réunie en 1662 au Connecticut) est racontée par M. Edward E. ATWATER en un volume intéressant³. Ce fut l'effort le plus sérieux et le plus complet tenté pour établir, sur le sol de l'Amérique, une théocratie d'après le type hébraïque; son union forcée avec le Connecticut (bien que cette dernière fût aussi une colonie puritaine) fut un amer désappointement pour ses fondateurs.

L'histoire de la Caroline du Nord, par John L. MOORE, en deux volumes⁴, est un ouvrage de mérite. Le premier volume va jusqu'à l'établissement de la Constitution; le second est principalement consacré à la guerre civile, dans laquelle, ainsi qu'on pouvait s'y

1. *History of the city of New-York*. New-York, 1881.

2. *A short history of the english colonies in America*. New-York, Harper et frère, 1881.

3. *History of the colony of New-Haven to its absorption by Connecticut*. New-Haven, 1881.

4. *History of North Carolina*, 1880.

attendre, l'auteur manifeste de fortes sympathies sudistes. Aucune des grandes actions de cette guerre n'a eu lieu sur le sol de la Caroline du Nord, mais elle fut le théâtre de beaucoup de faits d'importance secondaire; et, dans la guerre de l'Indépendance, il y eut au moins une bataille de premier ordre, celle de Guildfort Court House.

Une courte monographie de M. C. W. BUTTERFIELD sur la vie et la carrière de John Nicolet¹ ajoute à nos connaissances sur la découverte du nord-ouest. Comme on sait, Nicolet fut le premier blanc qui pénétra dans la vallée du Haut-Mississipi; mais on fixe ordinairement en 1639 la date de son voyage. M. Butterfield paraît avoir prouvé qu'il faut le placer en 1634, comme l'avait déjà pensé M. Sulte, du Canada.

Un des événements les plus importants de notre littérature historique est la publication d'une édition complète des œuvres de Francis PARKMAN. Cet historien, l'un des meilleurs de notre pays, a, comme Aug. Thierry et Prescott, poursuivi les recherches les plus étendues et les plus exactes malgré une cécité presque complète. Né à Boston en 1823, il est fils d'un ecclésiastique unitarien. Après avoir pris ses degrés à l'université d'Harvard, il voyagea beaucoup dans l'Ouest, séjournant pendant quelque temps au milieu des Indiens de façon à se rendre entièrement familier avec leurs mœurs et leur organisation. Ses ouvrages sur ce sujet comptent parmi les plus autorisés. Sa première publication historique fut l'*Histoire de la conspi- ration de Pontiac* (1763) publiée en 1851. Ceci l'amena par une suite naturelle à s'occuper des colonies françaises, sujet fort négligé par nos historiens. A dix-huit ans, il assigna ce but à son activité, et ses voyages chez les Indiens, ses études de la vie indienne furent entreprises en partie pour se préparer à cette tâche. La collection d'ouvrages intitulée : *La France et l'Angleterre dans l'Amérique du Nord* se compose, outre l'histoire de Pontiac qui en forme la conclusion, des œuvres suivantes : *Les Pionniers français dans le nouveau monde* : I. *Les Huguenots en Floride*. II. *Samuel de Champlain*; *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord au XVII^e siècle*; *La Découverte du Far-West*; *L'Ancien régime au Canada*; *Le comte de Frontenac et la Nouvelle-France*. Le sujet de son prochain volume sera *Montcalm et La chute de la Nouvelle-France*.

Une réédition non moins importante est celle de l'histoire des Etats-Unis, par HILDRETH². Avant l'ouvrage de M. Bryant, c'était

1. *History of the discovery of the Northwest by J. Nicolet in 1634, with a sketch of his life*. Cincinnati, 1881.

2. *The history of the United States*. 6 vol. New-York, 1880.

l'ouvrage qui méritait le plus d'être considéré comme une histoire complète du pays; il va des temps les plus reculés jusqu'à l'« era of good feeling » 1820. Il se distingue par le soin et l'impartialité; c'est un bon livre de recherches; mais il est sec, didactique, sans aucun renvoi aux autres livres ni aux sources. Les sympathies de l'auteur sont pour le parti fédéraliste.

M. Lyman C. DRAPER, secrétaire de la Société historique de Wisconsin, bien connu par ses recherches infatigables et par ses découvertes dans le domaine de l'histoire américaine, a publié une monographie très détaillée sur la bataille de King's Mountain (7 octobre 1780) ¹. Ce petit engagement, qui n'a guère eu que les proportions d'une escarmouche, est regardé par l'auteur comme un moment décisif pour l'histoire de la guerre dans le Sud; il se place entre la défaite désastreuse de Gates à Camden, et l'heureuse campagne de Greene en 1781; de toute façon, ce fut le premier succès remporté par les Américains dans cette région, et le commencement d'une importante série de succès. Le livre de M. Draper ne paraît pas à première vue en proportion (642 p.) avec l'importance ou la grandeur du sujet; mais il donne la biographie complète des chefs dans les deux armées, et le livre est illustré d'excellents portraits, de vues, de cartes.

Une monographie moins développée, mais aussi solide, est consacrée au centenaire de la capitulation de lord Cornwallis à Yorktown; elle est l'œuvre de M. Henry P. JONSTON ², favorablement connu comme auteur d'une histoire de la politique américaine.

Dans mon dernier bulletin, j'ai parlé de la nouvelle édition de l'*Histoire de la Révolution américaine* du juge Jones, qui resta fidèle à la Grande-Bretagne lors de la guerre de l'indépendance. M. Henry P. JONSTON ³ a publié, en 1879, une critique de cet ouvrage qui en fait ressortir la partialité et les rancunes. Il suffit d'être presbytérien et républicain pour être condamné par ce magistrat royaliste.

M. W.-S. BAKER ⁴ a publié un catalogue tiré à 500 exemplaires des portraits gravés de Washington. Les portraits sont classés par groupes, mais le volume ne contient aucune reproduction; nous espérons qu'un volume supplémentaire comblera cette lacune. Les meilleurs sont le buste d'Houdon fait en 1785 et les por-

1. *King's Mountain and its heroes*. Cincinnati, 1881.

2. *The Yorktown campaign and the surrender of Cornwallis*. New-York, 1881.

3. *Observations on Judge Jones' Loyalist History of the American Revolution*. New-York, 1880.

4. *The engraved portraits of Washington*. Philadelphia, 1880.

traits de Stuart qui sont postérieurs (le meilleur parmi ces derniers est celui qu'on conserve dans l'Athenæum de Boston et qui a été exécuté en 1796). Le portrait de Stuart est en somme celui qu'on préfère; la meilleure gravure qu'on en ait faite est celle de Marshall. Le buste d'Houdon, fait dix ans plus tôt, représente le général dans la force de l'âge, à cinquante-trois ans, tandis que celui de Stuart représente le président, c'est-à-dire un homme déjà vieux. On dit que le buste d'Houdon n'a jamais été bien reproduit par la gravure, mais quand Lafayette visita l'Amérique en 1824-5, il reconnut dans la statue de Richmond la fidèle image de son ami et compagnon d'armes.

Un livre intéressant, d'un caractère un peu élémentaire, mais qui est le fruit de beaucoup de recherches historiques, c'est l'histoire du drapeau américain par l'amiral PREBLE¹, dont il a paru l'année dernière une édition augmentée et définitive. C'est un fort volume, enrichi de nombreuses illustrations et qui contient l'histoire complète du drapeau sur terre et sur mer depuis son adoption et retrace les tâtonnements à la suite desquels il a été adopté comme emblème national.

Il vient de paraître une Histoire des États-Unis sous la Constitution, par James SCHOTLER; c'est un ouvrage important²; le premier volume va jusqu'à la fin du XVIII^e s.; il embrasse les administrations de Washington et de John Adams. C'est un essai soigné et en somme heureux pour présenter une peinture vivante de la situation du pays et des événements qui se sont accomplis dans ces années importantes.

Le commodore Charles Morris fut un des officiers les plus distingués de la marine des États-Unis pendant la première moitié de notre siècle. Il a écrit une autobiographie qui va jusqu'en 1840 (il était né en 1784) et qui vient d'être publiée³. Sa carrière active se rattache à l'époque la plus brillante de notre marine, et, après la paix, il fut nommé par le gouvernement membre du bureau des commissaires de la marine. Il prit part en qualité de contre-maitre, sous Decatur, à la brillante attaque de nuit du port de Tripoli, dans laquelle la frégate *Philadelphie* fut brûlée; il était premier lieutenant à bord de la *Constitution* quand elle captura la *Guerrière* (1812) et reçut dans

1. *History of the Flag of the United States of America* by George Henry Preble, Rear Admiral U. S. N. Boston, 1880.

2. *History of the United States of America under the Constitution*, vol. I, 1783-1801. Washington, 1880.

3. *The Autobiography of commodore Charles Morris, U. S. N.* with a preface by Prof. J.-K. Soley. Annapolis, 1880.

cette bataille une sérieuse blessure; en 1826, il commanda la frégate *Brandywine* qui conduisit Lafayette en France après son voyage dans notre pays. Son autobiographie est écrite d'une façon attrayante et pittoresque.

L'État d'Ohio a fait publier la vie et les papiers du général Saint-Clair ¹, Écossais de naissance, officier pendant la guerre de l'Indépendance, et plus tard gouverneur du territoire du Nord-Ouest (dont l'Ohio forme partie). Les lettres publiées dans ces deux volumes — elles sont nombreuses et forment une collection complète — donnent une vive peinture des difficultés de la guerre et de la période qui suivit, si troublée par l'absence d'un gouvernement efficace avant l'adoption de la présente Constitution. Cette publication possède une valeur particulière pour l'histoire des pays du nord-ouest.

Un des événements les plus importants et un des plus anciens parmi ceux qui signalèrent la grande lutte antiesclavagiste fut le meurtre d'Élisée Lovejoy, directeur d'un journal abolitionniste à Alton, Illinois, en 1837. Lovejoy avait déjà été chassé de Saint-Louis, et trois presses avaient été détruites dans sa nouvelle résidence; une tentative faite pour en détruire une quatrième amena sa mort. Avant cette époque, le mouvement contre l'esclavage avait été obscur et avait fait peu de progrès. Cette manifestation de l'« irrépressible conflit » entre l'esclavage et les institutions républicaines rendit la lutte plus vive encore, et en peu de temps elle devint la question dominante dans la politique américaine. Cet important épisode est raconté dans un intéressant volume par M. Henry TANNER, qui fut lui-même témoin oculaire des événements ².

Une phase plus ancienne encore du conflit antiesclavagiste dans le même État est mise en lumière dans la vie de M. Coles, gouverneur d'Illinois, par M. WASHBURN, naguères ambassadeur des États-Unis en France. Coles était né en Virginie, et, comme Palfrey cité plus haut, il hérita d'un certain nombre d'esclaves qu'il emmena dans le Nord et qu'il émancipa, en donnant à chaque chef de famille 460 acres de terre en Illinois; puis, s'étant fixé dans cet État, il en fut nommé gouverneur en 1822. Pendant la durée de ses fonctions, il s'opposa, avec un plein succès, à un projet préparé pour convertir l'Illinois à l'esclavage, au mépris de l'ordonnance de 1787 qui défendait l'escla-

1. *Saint-Clair papers...* arranged and annotated by William-Henry Smith. 2 vol. Cincinnati, 1880.

2. *The Martyrdom of Lovejoy*; on account of the life, trials and perils of Rev. Elijah P. Lovejoy, who was killed by a pro-slavery mob at Alton, Ill. on the night of nov. f. 1837, by an eye-witness. Chicago, Ill. 1881.

vage dans ce territoire. Sa biographie est une importante contribution à l'histoire du mouvement abolitionniste en Amérique ¹.

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons placer la vie d'Andrew, gouverneur de Massachusetts, par M. P. W. CHANDLER. John Albion Andrew était le plus distingué des « war-governors, » qui administrèrent les affaires de la plupart des États du Nord pendant la guerre de sécession. Il était antiesclavagiste de vieille date, et, pendant les cinq ans où il resta en charge, il se signala, non seulement comme un administrateur capable, mais aussi par ses sympathies chaleureuses pour la cause abolitionniste, et le but moral qu'elle se proposait. On le considérait comme le plus éminent des hommes d'État qui venaient de percer; on se plaisait à croire que son influence serait aussi grande et aussi salutaire dans les graves questions de réorganisation politique et sociale qu'elle l'avait été dans les terribles événements de la guerre. Sa mort soudaine en 1867 déçut ces espérances et fut regardée comme la perte la plus sérieuse que la politique ait faite depuis la guerre ².

L'histoire de la guerre contre les Nez-Percés (1877), par le général O. HOWARD, est une estimable contribution aux travaux relatifs aux guerres indiennes. Elle est racontée dans un style clair et intéressant, et est instructive aussi bien pour les détails de la guerre que pour les lumières qu'elle apporte sur les causes de cette guerre. Le chef Joseph était un Indien capable, rusé, facile à vivre. Il fallut un excès de mauvais traitements pour le jeter dans une résistance désespérée au pouvoir des États-Unis ³. Le sujet des guerres indiennes en général a été traité d'une façon très complète par Mad. JACKSON, qui met fortement en relief la mauvaise foi et l'injustice avec laquelle on traitait les Indiens ⁴.

Deux ouvrages de première importance comme témoignages historiques ont été publiés l'année dernière : l'un par le président de la Confédération du Sud, l'autre par le chef d'état-major de l'armée de l'Union. Le livre de Jefferson DAVIS ⁵ a causé un désappointement général. Ce n'est pas tant parce qu'il donne une large place à la dis-

1. *Sketches of Edward Coles, second governor of Illinois and the slavery struggles of 1823-24.* Chicago, 1881.

2. *Memoir of gov. Andrew, with personal reminiscences.* Boston, 1881.

3. *Nez-Percé Joseph; on account of his ancestors, his lands, his confederates, his enemies, his murders, his war, his pursuit and capture.* Boston, 1881.

4. *A century of Dishonor: a sketch of the United states government's dealings with some of the Indian tribes.* New-York, 1881.

5. *The rise and fall of the confederate government.* New-York, 2 vol., 1881.

cussion des droits des sécessionnistes, car c'est là une question fondamentale de droit constitutionnel qui sans doute a été tranchée de fait par la guerre, mais qui peut être encore agitée, quand on recherche les intentions des auteurs de la Constitution. Ce n'est pas non plus parce que le livre se présente avec le caractère d'une apologie; les premiers mots de la préface indiquent en effet que l'objet de l'ouvrage a été « de montrer que les États du Sud avaient légalement le pouvoir de se retirer d'une union dans laquelle ils étaient volontairement entrés en qualité de communautés souveraines; » mais le ton général est querelleur et injuste. L'écrivain ne montre pas qu'il ait compris les motifs ni la politique de ses adversaires, et manifeste même une jalousie mesquine à l'égard de beaucoup de ses anciens associés (par exemple le général J. E. Johnston). De plus, bien que d'un homme dans une position aussi élevée on eût pu espérer apprendre beaucoup de faits nouveaux sur l'histoire intérieure de la Confédération, il néglige de nous donner ces détails, même en matière civile, à plus forte raison en fait d'opérations militaires. L'éminent écrivain a produit un livre qui, soit pour sa partie théorique et pour l'histoire intérieure de la Confédération, soit pour l'histoire militaire, paraît reposer le plus souvent sur des faits connus de tout le monde.

Le général Adam BADEAU fit partie de l'état-major du général Grant tant que celui-ci commanda en chef l'armée des États-Unis et pendant quelque temps auparavant; la principale partie de son ouvrage¹ est donc l'œuvre d'un témoin oculaire; même lorsqu'il ne raconte pas ce qu'il a vu, il nous affirme qu'il a toujours puisé ses informations aux sources originales; il a pu, en effet, examiner toutes les pièces du contrôle au ministère de la guerre, où se trouve un grand nombre de rapports originaux émanés des chefs rebelles. Les proportions de ce livre en montrent bien le caractère: le premier volume (paru il y a treize ans) comprend beaucoup plus que la moitié de la guerre jusqu'au commencement de 1864; c'est que, pendant ces années, Grant commandait en sous-ordre; ses actes sont par conséquent d'importance secondaire. Le 2 mars 1864, il fut nommé lieutenant général, grade qu'avaient eu seulement avant lui Washington, et (par brevet) Scott; à partir de ce moment, son histoire devient celle de la guerre, et les deux derniers volumes du général Badeau embrassent les événements d'un peu plus d'une année; pour cette

1. *Military history of Ulysses S. Grant, from april 1861 to april 1865*, by A. Badeau, brevet brigadier-general United States army late military secretary, and aide-de-camp of the general in chief. 3 vol. New-York, 1881 (le vol. I pub. en 1868).

période, son récit est le plus complet que nous possédions, non seulement pour les opérations dirigées par Grant en personne, mais encore pour celles de l'Ouest, car là aussi les généraux étaient sous ses ordres. Le livre est écrit d'un style très intéressant, et, comme il est naturel, il approuve hautement la façon dont la guerre fut conduite.

La désastreuse bataille de Chancellorsville (2 mars 1863) est mieux expliquée par le récit de la campagne que nous devons à M. Théodore A. DODGE¹; les révélations qu'il nous apporte jettent un grand discrédit sur le général Hooker, alors à la tête des forces de l'Union, car il savait qu'il n'avait qu'à le vouloir pour être vainqueur, au moment où il donna le signal de la retraite. Le livre est bien écrit et imprimé avec élégance.

« Les campagnes de la guerre civile, » tel est le titre d'une série de petits volumes destinés à embrasser toute l'histoire de la guerre dans une série de chapitres pour ainsi dire, écrits par différents auteurs, dont chacun est spécialement compétent pour la partie qu'il doit traiter. Quatre volumes ont été déjà publiés : ils conduisent le récit de la guerre jusqu'à l'été de 1862². Chaque volume doit être écrit par un officier qui prit une part active à la campagne à laquelle le volume est consacré. Il y a deux exceptions : le premier volume, où l'on raconte les origines de la guerre, est dû à un historien très compétent, M. NICOLAY, secrétaire particulier du président Lincoln; et le quatrième, par M. ROPES, écrivain très versé dans l'art militaire. Jusqu'à ce que l'on ait une histoire complète de la guerre civile, ces volumes resteront certainement le récit sommaire le meilleur et le plus authentique de ces grands événements.

Signalons enfin un récit de la campagne de Jackson surnommé « Stonewall », ou le Mur de pierre, dans la vallée de la Shenandoah (1862³) par le colonel ALLAN, officier de son état-major. Cette campagne fut une des plus importantes de la guerre; elle est bien racontée et dans un sentiment de modération et de générosité.

William F. ALLEN.

1. *The Campaign of Chancellorsville*. Boston, 1881.

2. *The outbreak of rebellion*, par J. G. Nicolay. — *From Fort-Henry to Corinth*, par Hon. W. W. Force. — *The Peninsula*, par Alexandre S. Webb. — *The army under Pope*, par John C. Ropes. New-York, 1881.

3. *History of the campaign of Gen. T. S. (Stonewall) Jackson in the Shenandoah valley of Virginia from Nov. 4. 1861 to June 17. 1862*. By William Allan formerly lieutenant colonel and chief officer second corps A. N. V. With maps, etc. Philadelphia, 1880.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Études politiques sur les principaux événements de l'histoire romaine par Paul DEVAUX. Paris, Hachette, 1880, 2 vol. in-8, xvi-556, 474 p.

Dans la chronique de la Revue (n° de mars-avril 1880), un de nos collaborateurs a rappelé les travaux et les titres littéraires du patriote éminent, de l'homme d'État respecté que la Belgique vient de perdre. L'ouvrage que nous annonçons ne peut qu'ajouter encore à la réputation que M. Paul Devaux s'était acquise. Il y a sans doute plus d'une réserve à faire; toutes les conclusions de l'auteur ne sont pas également acceptables, et la méthode même qu'il emploie prête parfois à la critique; en revanche, on trouvera dans ces deux volumes bien des réflexions judicieuses, bien des considérations intéressantes et profondes. On reconnaît, à chaque page, que l'auteur a été mêlé aux affaires les plus importantes de son pays; la pénétration de l'historien a été comme affinée et aiguisée par l'expérience de l'homme politique. Pour être tout à fait juste et pour maintenir à l'ouvrage de M. D. le caractère qui lui est propre, j'ajouterai que ce livre témoigne aussi d'une érudition très étendue et très consciencieuse. Il arrive assez souvent que des politiques retirés de la vie active ou des hommes du monde se croient suffisamment préparés à écrire sur l'histoire ancienne, leur sens pratique et leur connaissance générale des affaires leur tenant lieu d'études spéciales. M. D. a été plus scrupuleux; il a lu et mis à profit tous les travaux de la critique moderne, il s'est reporté aux textes eux-mêmes et n'a négligé aucune source d'informations. Il a fait appel aux souvenirs de son expérience personnelle, quand il s'est agi de porter un jugement sur les principaux événements de l'histoire de Rome, mais il n'a pas pensé qu'il fût dispensé de connaître les faits avant de les expliquer, ni qu'il lui fût permis de les interpréter avant de les avoir étudiés.

L'auteur indique très exactement dans sa préface le but qu'il s'est proposé, en composant ces deux volumes: « J'ai envisagé l'histoire romaine par un côté qui intéresse tous ceux pour qui l'histoire est la grande école politique, où les peuples et les gouvernements s'instruisent de l'expérience de leurs devanciers. Mon livre aurait pu s'intituler: *Les vues d'un homme politique sur les principaux événements de l'histoire romaine*. Ce qui m'y a préoccupé avant tout, ce ne sont pas les détails des faits et des institutions, mais la marche générale de l'histoire, le développement de la petite Rome du Palatin, s'élevant de degré en degré vers sa colossale destinée. » M. D. n'a pas voulu faire un travail

de pure érudition; il n'a pas voulu non plus écrire une histoire romaine. « Jugeant incomplète l'œuvre de la critique, tant que, dans l'histoire, tout n'est pas clair et motivé, » il a eu l'ambition de préciser nos connaissances plutôt que d'en agrandir le domaine, plus soucieux d'interpréter les résultats acquis à la science que d'ajouter par lui-même aux travaux de ses prédécesseurs; D'un autre côté, s'il raconte les faits, c'est seulement dans la mesure où ce récit est utile au commentaire qui l'accompagne et qui a été son principal objet.

M. D. a étudié toute la période royale et une partie considérable de l'histoire de la république, cinq siècles et demi de l'existence de Rome, depuis l'origine de la ville jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique. Quelle que soit la valeur des considérations émises par l'auteur sur la période des rois, c'est par là, je crois, que son livre donne le plus de prise à la critique. Quand il est si difficile de faire la part de la vérité et de la légende, quand les faits sont si incertains, est-il à propos, est-il même possible de les interpréter avec une précision aussi rigoureuse? L'auteur a bien compris le danger; il était à la fois trop érudit pour ne pas l'apercevoir et trop sincère pour ne pas l'avouer. Cependant les habitudes de son esprit ont été quelquefois plus fortes que ses scrupules d'historien et que sa volonté. Il ne résiste pas au désir de porter la lumière dans cette histoire obscure et confuse des commencements de Rome et, en l'éclairant trop nettement, il en altère le caractère véritable. Très prudent et très circonspect quand il s'agit de percer l'enveloppe des fictions et de démêler ce qu'il peut y avoir de réel et d'historique sous leurs mensonges, il explique et commente les événements avec plus de hardiesse qu'il n'en a présenté le récit. A son insu et même malgré lui, ses conclusions dépassent ses prémisses. Il en résulte que ces premiers commencements de Rome se présentent à nous, dans son livre, avec des dehors trop modernes. Qu'on lise, par exemple, le passage (I, p. 113 sqq.) où M. D. cherche à résoudre cette question : Comment se fait-il que Servius Tullius ait été si facilement renversé par Tarquin et que sa cause n'ait pas été mieux défendue? Il en trouve l'explication dans ce fait que les adhérents de Servius Tullius se recrutaient surtout parmi les patriciens modérés et les riches plébéiens, dans ce qu'il appelle le tiers-parti. « La cause du vieux roi ne sut pas triompher d'un des dangers qu'aux jours des grandes épreuves les tiers-partis ont le plus à craindre. Reposant sur des idées et des sentiments modérés, il leur manque tout ce que les partis extrêmes empruntent d'activité et de vigueur à une impulsion plus passionnée; ils n'ont, pour y suppléer, que la fermeté calme du caractère, vertu plus élevée mais beaucoup plus rare que la passion, et qui ne se communique guère aux masses. » Ces réflexions sont très ingénieuses, très vraies même, d'une vérité générale et absolue; mais s'appliquent-elles exactement à la situation? L'état de nos connaissances nous permet-il d'enrôler ainsi les contemporains de Servius Tullius dans des partis aussi nettement définis?

A mesure que l'auteur avance dans son ouvrage et qu'il trouve pour appuyer ses jugements un terrain plus solide, ce défaut que j'ai cru devoir signaler disparaît. Déjà, dans un autre de ses écrits¹, M. D. avait étudié l'influence qu'exerce l'état de guerre ou l'état de paix sur le développement des peuples. Comme on pouvait s'y attendre, il est revenu sur cette question. Un des points qu'il met le mieux en lumière, c'est ce fait si important et si caractéristique : l'adoption par le Sénat, comme moyen de gouvernement intérieur, d'une politique de guerre, qui a pour effet, en portant au dehors, dans des moments donnés, la partie la plus active et la plus remuante de la population, sinon d'arrêter le progrès des plébéiens, du moins de l'ajourner. Les patriciens inaugurent ce système dès le premier demi-siècle de la république et il est dès lors si bien établi qu'il est encore suivi et pratiqué, après la réforme de Licinius Stolon, par la noblesse plébéio-patricienne. Pour cette partie de sa tâche, les historiens anciens fournissaient à M. D. des informations nombreuses et précises ; il lui a fallu un effort plus remarquable de divination et de sagacité pour démontrer un autre fait qui, à ses yeux, n'a pas moins d'importance que le premier et lui sert également à expliquer le développement de la puissance romaine. Les victoires de Rome et ses conquêtes en Italie ont été préparées et rendues plus faciles par les rapports d'amitié et de protection que le Sénat eut soin d'entretenir avec la classe des nobles et des riches au sein des différents peuples de la Péninsule. Grâce à cette vaste complicité des aristocraties locales, Rome avait partout des alliés, dans le Latium, en Étrurie, en Campanie. Tite-Live, dont l'attention se tourne plus volontiers vers les débats du forum, ne parle guère de ce travail patient et caché de la diplomatie sénatoriale ; il lui arrive cependant de laisser échapper à ce sujet certaines indications que M. D. recueille avec soin. Il les complète par le témoignage un peu plus explicite de Denys d'Hallicarnasse et, en groupant ces renseignements épars et leur restituant, par ce rapprochement même, leur signification véritable, arrive à reconstituer sur presque tous les points cette histoire obscure des relations du Sénat romain avec le parti aristocratique dans toute l'Italie. Un travail de ce genre s'analyse difficilement ; il vaut surtout par la suite et l'enchaînement rigoureux du raisonnement ; je signalerai pourtant un épisode, qui me paraît avoir été traité par l'auteur d'une façon particulièrement remarquable. Si l'on s'en tient au récit de Tite-Live, il y a bien des circonstances inexplicables dans les guerres de Rome contre les Samnites. Tantôt les Samnites sont présentés comme des ennemis indomptables, dont les défaites les plus sanglantes ne peuvent briser le courage ; tantôt le moindre échec les abat et ils paraissent se résigner sans peine à leur infériorité. Ils laissent échapper les occasions les plus favorables, les facilités que leur offraient la révolte des garnisons

1. *Etudes politiques sur l'histoire ancienne et moderne et sur l'influence de l'état de guerre et de l'état de paix.* Bruxelles, 1875.

de la Campanie ou les dissensions intérieures de Rome, pour reprendre ensuite les armes, lorsque la prudence la plus vulgaire leur conseillerait le repos. Il y a des revirements soudains, des alternatives de découragement et d'exaltation belliqueuse, si bien que le caractère du peuple samnite semble se démentir à tout instant. Les Campaniens n'ont pas plus de suite dans leurs desseins : Capoue, qui s'est jetée dans les bras des Romains, se soulève tout à coup contre ses sauveurs et fait cause commune avec les Latins révoltés, sans que rien vienne expliquer et provoquer cette défection. En montrant chez les Campaniens comme chez les Samnites l'existence et la lutte d'un parti populaire et d'un parti aristocratique, M. D. donne la raison de ces brusques changements. Il rétablit entre les événements le lien que Tite-Live a négligé de montrer ou qui se laisse à peine entrevoir dans quelques passages de sa narration. Chez les Samnites aussi bien que chez les autres peuples de l'Italie, le parti populaire est l'ennemi de Rome ; c'est lui seul qui engage la première guerre et, s'il la conduit avec tant de mollesse, c'est que ses efforts sont paralysés par les aristocrates, qui refusent de s'associer à cette aventure. Peu à peu, après bien des hésitations, à la suite de révolutions intérieures qui portent successivement au pouvoir l'un ou l'autre parti et dont M. D. marque exactement l'influence sur la conduite des hostilités, les aristocrates sont amenés à se désister de leur opposition. Ils s'unissent aux patriotes samnites pour écarter de leur pays la domination romaine et la guerre devient alors vraiment nationale ; de là, ce caractère implacable qu'elle prend dans les dernières années. Toute cette partie de l'ouvrage est un chef-d'œuvre de discussion et présente le plus vif intérêt¹.

M. D., qui accepte ordinairement, il le déclare lui-même, les principales conclusions auxquelles s'est arrêtée la critique moderne, croit cependant devoir se séparer, sur un point, de ses prédécesseurs. Il apprécie, tout autrement qu'on ne l'a fait avant lui, les causes de la seconde guerre punique et la manière dont elle est dirigée par Annibal. Il consacre à cette discussion plus de la moitié du second volume, racontant en détail les moindres événements de cette guerre et donnant à son récit de plus vastes proportions afin de justifier l'opinion qu'il s'est faite. Si consciencieuse que soit cette étude, je doute que l'auteur ait réussi à faire adopter ses conclusions. D'après lui, la gloire qui entoure le nom d'Annibal est en grande partie usurpée ; son entreprise contre Rome n'est pas autre chose qu'une aventure téméraire, que le génie de son père Amilcar Barca aurait désavouée et dans laquelle lui-

1. J'indiquerai encore quelques points qui me paraissent avoir été très bien éclaircis par l'auteur : l'effet de l'invasion gauloise sur la situation des partis à Rome ; l'importance du rôle de Camille ; les raisons qui amènent l'adoption des lois de Licinius Stolon ; la facilité avec laquelle la nouvelle noblesse plébéio-patricienne se pénètre de l'esprit aristocratique et continue les traditions de gouvernement établies par les patriciens.

même ne se serait jamais engagé, s'il avait eu plus de patriotisme et de prévoyance. Elle était inutile, puisque Rome, satisfaite de son succès dans la première guerre, ne songeait nullement à menacer Carthage; elle était, d'avance et fatalement, condamnée à échouer, puisque Annibal, descendant en Italie avec une armée déjà bien diminuée par les désertions, se présentait plutôt comme un chef de bandes que comme un conquérant, puisque surtout il lui était impossible de provoquer un soulèvement des alliés contre Rome. Toutes les grandes victoires d'Annibal ont été stériles; ce sont, dans le cours des hostilités, comme des accidents, qui procurent tout au plus au général carthaginois des avantages passagers, mais ne peuvent en aucune façon modifier le résultat de la guerre. On vante beaucoup la constance d'Annibal, se maintenant en Italie contre les attaques de toutes les armées romaines; M. D. ne voit dans cette conduite que l'effet d'un entêtement orgueilleux et égoïste. Du jour où Annibal a quitté le nord de l'Italie pour s'enfoncer dans le sud de la Péninsule, il a dû comprendre qu'il renonçait à la grande guerre et que, ne pouvant plus recevoir aucun renfort, il était désormais incapable de porter à la puissance romaine une atteinte sensible; s'il avait mieux compris les besoins réels de sa patrie, il se serait hâté de retourner en Espagne, où sa présence était nécessaire. On accuse les Hannons et le parti de la paix à Carthage, qui, par imprévoyance et par jalousie, aurait abandonné Annibal; M. D. n'admet pas ce partage des responsabilités. Une intervention plus active de Carthage aurait été inutile; toute la faute doit retomber sur Annibal et c'est à lui seul qu'il faut imputer le désastre dans lequel sa patrie a succombé.

Telles sont les conclusions auxquelles M. D. est arrivé et je me suis appliqué, en les résumant, à ne pas les exagérer. Dans les limites d'un compte-rendu, il est impossible de les discuter; je me bornerai à une simple objection sur un point de détail. Pour justifier son opinion, l'auteur est amené à nier complètement les talents militaires d'Asdrubal, frère d'Annibal, dont l'invasion en Italie n'était pas de nature, soutient-il, à créer pour Rome le moindre danger. Mais, en admettant même que Tite-Live, cédant à ses préoccupations littéraires, ait exagéré l'émotion qu'éprouva le peuple romain à la nouvelle qu'Asdrubal avait franchi les Alpes, a-t-on le droit d'écarter absolument son témoignage? Quant aux talents d'Asdrubal, s'il a été battu en Espagne par Scipion, il a su du moins lui dérober sa marche vers le nord et tromper sa surveillance, — il est vrai que, s'il faut en croire M. D. (II, p. 351), Scipion lui aurait volontairement laissé le passage libre, sachant bien que Rome n'avait rien à redouter d'un pareil adversaire. La bataille de Séna ou du Métaure ne paraît pas non plus avoir été si maladroitement conduite; l'aile droite de l'armée, où Asdrubal combattait en personne, opposa aux Romains une résistance énergique et dont ils n'ont triomphé que grâce à la tactique audacieuse de Claudius Néron. Les efforts mêmes que les Romains durent déployer, les vingt-

trois légions entretenues sous les armes, le choix des deux consuls, M. Livius Salinator et C. Claudius Nero, tout démontre que le danger était regardé comme sérieux. Si l'on songe en outre à l'épuisement de l'Italie, ravagée depuis onze ans par la guerre, à la défaite et à la mort récentes de Marcellus, le meilleur général de Rome, à l'attitude toujours menaçante d'Annibal, on comprendra que les circonstances étaient plus graves pour les Romains que leur récent historien ne consent à le croire. Ce qui ne veut pas dire pourtant que le travail de M. D. sur la seconde guerre punique ait été inutile : il ne diminuera pas, je crois, la gloire d'Annibal, mais il ramènera l'attention sur les événements d'Espagne qu'on oublie volontiers pour ne considérer que les événements d'Italie. En raison même de la thèse qu'il soutient, M. D. les a examinés de très près et, incidemment, il a éclairci bien des détails de cette guerre assez confuse.

En terminant, j'exprimerai un regret, moins encore pour résumer toute ma critique que pour rendre très sincèrement hommage au mérite de l'auteur et aux rares qualités de son esprit. On serait tenté de souhaiter que M. D. eût pris de préférence pour sujet de ses études la seconde moitié de la république romaine. Dans cette période, les événements et les hommes qui en sont les acteurs n'ont plus rien de légendaire. Ils sont placés dans la pleine lumière de l'histoire et se prêtent mieux à ces procédés d'analyse et de commentaire que M. D. a su si bien employer. C'est là qu'il eût été le mieux servi par sa profonde expérience politique et que sa méthode eût produit les résultats les plus féconds. Il ne faut pas cependant, en songeant à l'ouvrage que M. D. aurait pu faire, être injuste pour celui qu'il nous a donné : il honore sa mémoire et recommande à l'estime de tous ceux qui s'intéressent aux études historiques un nom que depuis longtemps, en Belgique et ailleurs, les amis d'une politique sagement et fermement libérale ont appris à respecter.

R. LALLIER.

C. FREY. **Die Schicksale des kœniglichen Gutes in Deutschland, unter den letzten Staufern, seit Kœnig Philipp.** Berlin, 1884, W. Hertz, 321 p. in-8°.

Ce livre est surtout un recueil de matériaux. Il contient beaucoup de détails importants, mais ne donne pas une vue d'ensemble ni complète du sujet. Les appendices sont la partie la plus intéressante. L'auteur y traite des terres d'empire sur le Rhin inférieur (p. 220 sq.), en Bavière (296), dans la Franconie orientale (300), en Saxe et en Thuringe (305) ; des possessions allodiales et féodales des Hohenstaufen en Alsace (175), des avoueries ecclésiastiques des Hohenstaufen (230), des forteresses d'empire et des burgraves (285), enfin des douanes (202). Ces études particulières nous montrent chacun des facteurs qui ont constitué

la puissance impériale des Hohenstaufen : 1° des possessions territoriales considérables provenant, soit par voie d'héritage des dynasties impériales qui les précédèrent (les empereurs saxons et saliens), soit de leur patrimoine propre, soit enfin pour une grande partie des terres nombreuses que les Hohenstaufen tenaient en fief de l'Église ; 2° un système de forteresses (*Reichsburgen*) répandues sur toute la surface de l'Empire, occupées par une classe nombreuse et guerrière de chevaliers (*Reichsministerialen*), qui résidaient dans le château-fort et le défendaient sous le commandement des Burgraves ; 3° un réseau de douanes qui mettait le trafic commercial et le capital circulant à la discrétion de la royauté et était pour elle une source de revenus. Vers la fin du XII^e s., la royauté allemande dispose d'une inépuisable richesse immobilière, d'une nombreuse armée permanente qui a les forteresses impériales pour points d'appui, et de toute la puissance imposable de la propriété mobilière. C'est seulement à partir de la funeste élection qui, en 1198, créa deux empereurs, que les ressources de l'empire commencent à s'amoinrir ; désormais ce mouvement ne s'arrêtera plus, jusqu'à ce qu'enfin la chute des Hohenstaufen ait entraîné l'Empire dans sa propre ruine. Les causes sont les guerres civiles sans fin, qui obligent la royauté à se procurer des partisans en prodiguant les concessions de terre et les droits régaliens. C'est sous Philippe de Souabe que commence ce mode de gouvernement qui épuise les forces de l'Empire ; il est continué par Otton IV, Frédéric II, Henri VII.

L'auteur montre cependant, et c'est la partie originale de son livre, que le gaspillage systématique et les concessions illimitées des biens d'empire ne doivent pas être mis à la charge de Philippe de Souabe ni de ses successeurs immédiats, mais seulement de Conrad IV. C'est Conrad IV qui recourut au moyen de *Pobligatio* pour battre monnaie (sans s'inquiéter de demander l'assentiment des princes), avec les terres et les droits régaliens de l'Empire, et pour en renverser ainsi les bases financières. Les douanes et les forteresses impériales eurent le même sort que les domaines impériaux. Données par le roi ou tout simplement usurpées par la violence, elles tombèrent aux mains des princes ; lorsque les fonctions de burgrave furent converties en fief, les forteresses furent perdues pour la royauté. Tous ces faits sont mis en lumière, mais à l'état fragmentaire, par les recherches de l'auteur.

R. SOHM.

Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIV^e siècle, par Gustave SAIGE, archiviste aux Archives nationales. Paris, 1884, in-8, x-388 pages. (La première partie de cet ouvrage est extraite de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tomes XXXIX et XL.) Paris, Alph. Picard. Prix : 45 fr.

L'ouvrage de M. Saige est une partie d'une étude du même auteur

sur l'*Honor* des Juifs dans le Languedoc, étude à laquelle l'Académie des Inscriptions et belles-lettres accorda en 1863 une médaille au concours des Antiquités nationales. Certaines conclusions, trop affirmatives, ont été supprimées par l'auteur, qui a traité plus à fond différents points d'abord négligés; il a en outre ajouté à son premier travail une belle collection de pièces justificatives, copiées aux archives départementales de la Haute-Garonne, au Trésor des chartes et au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

M. Saige étudie principalement la condition civile des Juifs en Languedoc avant le xiv^e siècle, c'est-à-dire avant leur expulsion décidée par Philippe le Bel en 1306. Sans posséder toutes les libertés que leur assurent aujourd'hui les idées modernes d'égalité et de tolérance, les Juifs de cette province jouirent avant la guerre des Albigeois d'une tranquillité relative, que ne connaissaient pas leurs compatriotes du nord de la France et de l'Allemagne. C'est ainsi que, sans cesser de s'adonner au commerce, les Israélites de ce pays purent posséder des terres, exercer des fonctions civiles et administratives, choses que partout ailleurs leur interdisaient à la fois les mœurs et les lois ecclésiastiques. Sans doute, et l'auteur n'oublie pas de nous en avertir (p. 2), il y a loin de cette tolérance toute relative à l'égalité civile et politique, telle que nous l'entendons aujourd'hui, mais les Juifs, protégés par les princes méridionaux, et acceptés par la masse de la population, ne manquèrent pas d'affluer dans le midi de la France et contribuèrent pour une large part à la prospérité commerciale de cette contrée aux xii^e et xiii^e siècles. Les causes de cet état de choses sont assez mal connues. Cruellement persécutés par les rois visigoths, possesseurs de la Septimanie jusque vers 711, les Juifs furent beaucoup plus heureux sous le règne des premiers Carolingiens; Louis le Pieux les maintint dans le droit de posséder des immeubles, et ils continuèrent de jouir de ces privilèges quand la féodalité se fut établie; les prélats eux-mêmes, tous il est vrai, ou presque tous, grands seigneurs, se conduisirent de même à leur égard. On peut voir dans le livre de M. Saige (pp. 13 et suivantes) le tableau de la situation relativement heureuse de cette race proscrite dans le midi au xii^e siècle. Les synagogues se multiplient, des écoles florissantes s'établissent; dans son Itinéraire, Benjamin de Tudèle vante la science des rabbins de Narbonne et de Lunel, la prospérité des juiveries de cette partie de la France. Bailes et officiers des seigneurs, nommés dans les actes à côté des grands seigneurs de ces petites cours, ils prennent une part active à l'administration publique, et nous ne voyons pas que le peuple manifeste contre eux la haine aveugle dont leurs coreligionnaires étaient l'objet dans le reste de l'Europe.

La croisade des Albigeois, qui ruina le midi, fut également fatale aux Juifs de cette partie de la France. Les conquérants venaient d'un pays où cette race était durement traitée, et ils transportèrent leur intolérance en Languedoc. L'Eglise d'ailleurs fit revivre et observer les

anciens canons, auparavant mal respectés dans cette terre hérétique ; aussi les Juifs habitants des domaines possédés par saint Louis et par Alfonse de Poitiers furent-ils extrêmement maltraités pendant tout le xiii^e siècle, exposés à toutes les avanies, emprisonnés arbitrairement, ruinés par des tailles excessives et d'énormes amendes. Saint Louis lui-même oublia en cette occasion les règles d'équité, qu'il observait d'ordinaire ; son frère Alfonse suivit son exemple, et Philippe le Bel, toujours besoigneux, n'oublia pas d'exploiter une source de revenus aussi importante. Dans les seigneuries vassales de la couronne, au contraire, et même dans les seigneuries ecclésiastiques, les anciennes traditions de tolérance se maintinrent. Aussi voit-on d'une part les Juifs du roi chercher continuellement à quitter les domaines de la couronne pour se réfugier dans les seigneuries voisines, et de l'autre les sénéchaux et leurs subordonnés mettre tout en œuvre pour retenir les fugitifs. M. Saige publie même sur ces débats un document fort intéressant (pp. 213-217) ; c'est une enquête sur l'état civil d'un certain nombre de Juifs de Béziers ; elle nous fait connaître les raisons invoquées par les deux parties pour soutenir leur thèse, et nous prouve la persévérance avec laquelle les officiers du roi poursuivaient l'exécution de leurs desseins (voir pp. 31-32)¹. Tous ces procès, dont les Juifs du roi prenaient souvent l'initiative pour augmenter le nombre de taillables et diminuer d'autant la charge énorme qui pesait sur eux, étaient généralement jugés en dernier ressort par le parlement de Paris, par sa délégation siégeant à Toulouse, ou simplement par les tribunaux royaux de première instance siégeant à Béziers et à Carcassonne.

M. S. nous retrace ensuite l'histoire de la juiverie de Narbonne, de beaucoup la plus nombreuse, la plus florissante de la province ; délimite et décrit le quartier occupé par elle à Narbonne, énumère les personnages remarquables qui y ont vécu et enseigné. Toute cette partie de l'ouvrage est très intéressante et pleine de faits nouveaux (pp. 43 et suiv.).

Dans la seconde partie, l'auteur étudie la condition civile et juridique des Israélites dans le midi de la France. Dans leurs rapports avec les chrétiens, ils suivaient le droit romain, notamment en matière de dot ; ils étaient admis à témoigner, servaient d'arbitres, signaient les actes et y apposaient leurs sceaux. Enfin ils avaient le droit de posséder des immeubles, comme les autres habitants du pays, et leurs terres étaient généralement des terres allodiales, dont ils disposaient librement, dont ils étaient suivant les cas propriétaires ou fermiers. Ils pouvaient même être *domini*, seigneurs directs de terres exploitées par des ecclésiastiques, par des maisons religieuses. Ce dernier fait prouve que ce n'était pas par tolérance, mais par suite

1. M. Saige date cette enquête de 1284, nous la croyons plutôt de 1278 ; nous pensons qu'elle précéda un arrêt du Parlement de Paris de la Saint-Martin d'hiver 1278, que cite D. Vaissète, *Hist. générale de Languedoc*, édit. in-fol., IV, p. 27.

d'une coutume déjà ancienne et bien établie que les Juifs possédaient des immeubles dans le midi. Leurs terres, avons-nous dit, étaient des terres allodiales, comme la plupart des petites propriétés du midi à cette époque, et les chartes publiées par M. Saige fournissent des exemples très caractéristiques de tous les contrats, dont ces alleux roturiers pouvaient devenir l'objet; ces contrats furent en usage dans le midi jusqu'au xviii^e siècle, et ils n'ont jamais été étudiés depuis les derniers jurisconsultes de l'ancien régime qui d'ailleurs ne les ont examinés qu'au point de vue juridique sans chercher à se rendre compte ni de leur origine, ni de leurs conséquences historiques. Voici l'analyse des principes sur lesquels sont basés ces contrats.

A possède une terre libre, un alleu, il l'inféode à B; B peut la vendre, l'engager, la transmettre à ses héritiers; les seules conditions qui lui sont imposées sont les suivantes: 1^o une redevance annuelle, cens en argent ou en nature (le mot *census* désigne les deux modes de paiement); 2^o paiement des droits de mutation (*reircacapte, acapitum*); 3^o le *dominus* prélève une part proportionnelle sur le prix de la vente ou de l'engagement; 4^o B reconnaît la *dominatio*, la supériorité de A et est passible d'une amende en cas d'action judiciaire, amenée par la faute du feudataire; 5^o B ne peut donner la terre *ad superfœdum*, la sous-inféoder, c'est-à-dire aliéner la jouissance de la terre et s'en réserver la suzeraineté. En un mot, on voit que les méridionaux appliquent à l'alleu quelques-unes des règles du droit féodal, mais qu'ils n'admettent pas cette superposition de terres et de personnes, qui est le caractère le plus frappant du système féodal.

La propriété (*dominatio*) et l'usufruit (*feodum*) de la terre pouvant ainsi se séparer, on comprend que les Juifs aient pu devenir *domini, seigneurs* de clercs et de maisons religieuses. Supposons un Juif, *dominus* d'une terre allodiale; il donne cette terre à un tenancier quelconque: celui-ci, avec le consentement (*consilium*) de ce juif, pourra vendre son fief à une commanderie de l'ordre de Saint-Jean, au chapitre de Saint-Etienne de Toulouse, etc., et les nouveaux détenteurs devront payer au Juif les droits stipulés par le premier contrat d'inféodation et reconnaître son autorité, sa *dominatio*. Ajoutons que dans la plupart des actes publiés par M. S., les Juifs sont seigneurs de la terre et la font exploiter par des tenanciers; il semble que dans le midi, comme presque partout, ils aient préféré le commerce et l'industrie à l'agriculture; et qu'ils aient simplement profité de leur situation privilégiée pour se livrer à la vente, au commerce des immeubles (p. 65).

M. S. reprend ensuite l'étude des principales juiveries du Languedoc à cette époque du moyen âge; il étudie d'abord celle de Narbonne et raconte la vie de Kalonymos-ben-Todros, natif de Narbonne, celui que les documents latins appellent *rex Judeorum*; viennent ensuite les juiveries de Béziers et de Carcassonne, moins riches et moins nombreuses que celle de Narbonne, la juiverie de Toulouse, dont les membres paraissent par exception avoir pratiqué l'agriculture. L'au-

teur trace ensuite un tableau sommaire de l'expulsion de 1306 et des mesures vexatoires qui la précédèrent et l'amènèrent. Chargés d'impôts écrasants dès le commencement du règne de Philippe le Bel, les Juifs du Languedoc furent bientôt appauvris et des lettres en hébreu de la fin du ^{xiii}^e siècle prouvent que les exigences du pouvoir royal avaient à peu près ruiné les communautés israélites. Les mesures prises en 1306 consommèrent cette ruine déjà bien avancée. Les Juifs perdirent leurs immeubles et, quand Louis X leur eut permis de rentrer en 1315, ils ne recouvrèrent pas l'usage de leurs anciens privilèges et les nouvelles communautés ne furent jamais aussi florissantes que celles du ^{xiii}^e siècle.

Dans un dernier chapitre, M. S. résume les indications données par M. Renan dans son étude sur les rabbins français au moyen âge, sur les docteurs juifs du Languedoc, en y ajoutant les renseignements que lui ont fournis les actes vus par lui. Parmi ces notices, les plus intéressantes sont relatives à Crescas d'Orange, à Kalonymos-ben-Todros, à Samuel Sulami et à Abraham-ben-Levi, de Narbonne.

Les *Pièces justificatives* occupent les pages 129 à 336; elles se composent d'environ 100 pièces allant de 955 à 1320, presque toutes inédites et des plus intéressantes; beaucoup proviennent des archives de l'ordre de St-Jean à Toulouse, d'autres sont empruntées au Trésor des chartes, aux Archives nationales, ou à la collection Doat à la Bibliothèque nationale. Elles nous ont paru publiées généralement avec exactitude¹ et méritent d'être parcourues. L'auteur ne s'occupant que de la condition juridique des Juifs et n'ayant dit que très peu de chose de leur expulsion, il a eu raison de publier ces pièces qui fournissent une foule de renseignements utiles pour l'histoire de l'administration royale et que tout historien du Languedoc devra désormais consulter.

A. M.

Notices historiques sur la ville de Brioude, par Amédée SAINT-FERRÉOL, ancien représentant. — Brioude, 770 pages in-8. T. I, 1880. T. II, 1881. T. III, sans date.

Ces notices, publiées d'abord dans *l'Abeille brivadoise*, ont été réunies en trois volumes dans un ordre qui échappe à l'attention, quoi que prétende l'auteur. Mais passons condamnation sur ce point. Considérées en elles-mêmes les notices sont le fruit de lectures étendues dont témoignent les extraits de toute sorte qui encombrant le livre à certains endroits et les documents que M. S.-F. réédite, sans doute pour l'instruction du lecteur. Toutefois ces documents et les listes de chanoines, de pénitents, de commandants de milice, de francs-maçons, etc.,

1. Page 238, l. pénult., lisez *vobiscum*, au lieu de *nobiscum*. — Page 239, l. 14, lisez *nostrorum* et non pas *vestrorum*.

dont les chapitres sont grossis sans trop de peine, ne doivent pas nous faire illusion. Nous n'avons affaire ici qu'à un ouvrage de deuxième et quelquefois de troisième main qui, pour le fond, ne saurait relever de la critique érudite. M. S.-F. ne paraît point d'ailleurs avoir plus de prétentions, et l'absence de toutes références prouve qu'il n'a guère songé à satisfaire aux exigences de la science sur ce point. Nous trouvons pourtant, dans les dernières pages du dernier volume, l'indication sommaire des « sources où ont été puisés les éléments de ces notices. » La liste est respectable : Fléchier et d'Ormesson, Dulaure et Fauriel, Mérimée et le *Gallia Christiana*, Mortillet et Broca. On se demandera peut-être en quoi les livres de plusieurs de ces noms illustres ont pu servir à l'historien de Brioude. Mais il faut savoir que M. S.-F. n'est point de ces esprits étroits qui, ayant annoncé un sujet, se font scrupule d'en traiter un autre, même par incidence. A propos de Brioude, et bien souvent sans plus songer à sa bonne ville, il aborde tous les sujets : anthropologie, philologie, histoire, archéologie, sans compter les anecdotes comiques et les historiettes croustillantes ; tout cela pélemêle, selon l'occasion, à grand renfort de saillies, de souvenirs personnels et d'allusions, souvent brutales et d'un goût douteux, aux choses et aux hommes du présent. Nous voilà bien loin de la méthode historique : mais c'est là le moindre souci de l'auteur. Il combat pour la bonne cause, qu'importent les armes ! Ne s'agit-il pas de convertir les populations auvergnates à la grande Révolution ? Quel républicain s'aviserait donc de chicaner sur le choix des moyens ?

Ce n'est point ici le lieu de démontrer à M. S.-F. qu'on rend mauvais service à la meilleure des causes quand on porte dans la défense une passion aveugle et un parti-pris d'admiration, quand on s'ingénie à rabaisser ses adversaires en toutes circonstances, quand on fait flèche de tout bois et souvent du plus mauvais, par exemple en racontant comme un fait historique l'histoire de la prétendue papesse Jeanne. Lorsqu'on mêle la polémique à l'histoire on risque toujours plus ou moins de fausser la vérité des faits. M. S.-F. a donné en plein sur cet écueil et il y a fait naufrage, faute d'avoir compris qu'en changeant de vêtement ses notices devaient changer d'allures. Cette histoire de Brioude nous aurait sans doute amusés dans les colonnes d'un journal, où il est admis aujourd'hui que l'on peut tout dire et tout oser ; car, lorsqu'il n'est point déclamatoire, l'auteur sait prendre un ton familier et souvent moqueur qui a pu faire rire plus d'une fois les abonnés de l'*Abeille brivadoise*. Ainsi, à propos de saint Julien, patron de Brioude, dont les miracles rapportaient gros jadis au clergé de l'endroit, il nous raconte très plaisamment le culte de neuf jours qu'on lui rend aujourd'hui, et se gaudit assez agréablement aux dépens des processions, des dévotes et des prêtres eux-mêmes qui ne réussissent point à préserver leur saint d'un abandon chaque année plus évident. Mais, encore une fois, est-ce là le ton d'un livre d'histoire et n'y a-t-il que matière à plaisanterie dans les superstitions du passé ? N'eût-il pas mieux valu expliquer

au lecteur comment cette masse de croyances ineptes, qui hantaient l'esprit de nos pères, avait pu prendre naissance? N'eût-il pas mieux valu chercher à pénétrer un peu l'âme des générations qui vivaient de cette foi, et montrer que l'homme du moyen âge, malgré l'étroit horizon de son intelligence, a souvent mieux compris les devoirs de la vie que l'homme des âges plus fortunés?

Nous ne voulons que suggérer à M. S.-F. quelques-unes des idées qui auraient dû le préoccuper, et nous ne nous attarderons pas davantage à critiquer un livre qui ne se recommande ni par le sérieux de l'esprit ni par le souci de la vérité. L'auteur nous dit quelque part (I, 166) qu'il a eu dessein d'écrire « une histoire populaire de Brioude. » Nous lui répondrons simplement que ce n'est point sous la forme d'un pamphlet qu'il convient, en aucun temps, de raconter au peuple l'histoire de ses ancêtres.

Alfred LEROUX.

G. LAMMERT, Zur Geschichte des bürgerlichen Lebens und der Gesundheitspflege, sowie insbesondere der Sanitätsanstalten in Süddeutschland. Regensburg, Wunderling, 1880. 300 s.

Ce titre indique bien le contenu de l'ouvrage. C'est une contribution à l'histoire de la vie urbaine en même temps qu'à celle de l'hygiène publique. L'auteur, qui est médecin dans une petite localité de Bavière, s'est donné pour tâche de réunir, pendant les heures de loisir qu'ont pu lui laisser ses devoirs professionnels, les matériaux de cette histoire, qu'il a puisés pour la plus grande partie dans des ouvrages imprimés (histoires locales, recueils de documents) et en partie aussi dans les archives. Le sujet, tel qu'il l'a traité, comprend surtout les villes de l'Allemagne du Sud et la période du moyen âge. L'auteur ne l'a pas traité d'une façon scientifique. Il n'a pas entrepris de tirer de ces matériaux intéressants et instructifs en eux-mêmes un tableau du développement de la vie urbaine et de l'hygiène publique dans l'Allemagne du Sud au moyen âge. Il laisse au lecteur le soin de se tracer ce tableau lui-même. Mais comme les nombreuses sources utilisées par l'auteur n'étaient pas facilement accessibles pour les historiens qui s'occupent de l'histoire de la civilisation, des institutions et des mœurs, — et c'est à eux que ces documents seront utiles, — l'ouvrage de M. L., considéré comme recueil de matériaux, sera le bienvenu pour eux, d'autant plus que les sources auxquelles l'auteur les a empruntés sont généralement indiquées par lui.

L'ouvrage de M. L. offre pour la période et la partie de l'Allemagne indiquées ci-dessus des renseignements sur la construction et l'aménagement des habitations, le régime sanitaire dans les villes du moyen âge (particulièrement sur le pavage, la propreté des rues, les règlements relatifs à la voirie et à l'eau potable), sur les mesures prises par les

viles relativement aux subsistances (particulièrement la police de la boucherie, de la boulangerie et des autres métiers qui font commerce des denrées alimentaires, la consommation des épices dans les repas de fête), sur les boissons, en particulier sur le vin et la bière, et sur la police des mœurs et l'exercice de la justice, notamment de la justice criminelle. La plus grande place (p. 124-251) est occupée par les matériaux relatifs aux hospices et aux hôpitaux. Le nombre des villes pour lesquelles l'auteur donne par ordre alphabétique des documents sur ces établissements n'est pas inférieur à deux cents ; ces documents sont abondants surtout pour Augsbourg, Bamberg, Francfort-sur-le-Mein, Ingolstadt, Mayence, Munich, Nuremberg, Ratisbonne et Wurtzbourg. Ils sont suivis de documents relatifs à la réglementation de la médecine et à son importance dans les universités bavaroises.

Nous le répéterons en terminant, le recueil formé par M. L. sera bien accueilli par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la civilisation, des institutions et des mœurs.

Gustave SCHOENBERG.

Die Wiederbelebung des classischen Alterthums, oder das erste Jahrhundert des Humanismus, von Georg Voigt, 2 vol., 2^e édit. remaniée. Berlin, Reimer, 1880-84.

L'éloge de ce livre n'est plus à faire ; paru il y a une vingtaine d'années, il a conquis une place éminente dans la littérature historique. La nouvelle édition prouve de la façon la plus manifeste que l'auteur ne s'est épargné aucune peine pour nous donner un ouvrage aussi complet que possible. Elle est beaucoup plus développée que la première, mais l'ordre des matières est resté à peu près le même. Le nombre considérable des publications nouvelles qui ont vu le jour pendant ces 20 dernières années obligeait l'auteur à détailler beaucoup plus certaines parties qui, autrefois, n'avaient été que légèrement touchées. Il aurait encore pu combler mainte lacune de la première édition en mettant à profit les matériaux contenus dans de nombreuses bibliothèques, et en première ligne par celle de l'Université de Göttingue. Mais c'est là un tout autre travail très attirant, dont l'auteur a dû laisser le soin à d'autres. Il y a encore beaucoup de trésors manuscrits, ainsi les correspondances des humanistes, surtout dans les bibliothèques d'Italie, qui ont été jusqu'ici très peu mises à contribution ; on a des recueils de lettres de Dante et de Boccace ; Fracassetti a publié d'une façon critique une partie des lettres de Pétrarque ; Wilmanns prépare une édition des lettres du Pogge ; mais une grande quantité de correspondances, où l'on pourrait puiser des renseignements pour la biographie des humanistes et qui sont importantes pour faire connaître la vie intellectuelle à cette époque, sont encore ensevelies dans l'obscurité. C'est là un vaste champ de recherches pour les érudits italiens, qui peuvent trouver de si grandes

commodités pour leurs études, et avec lesquels il serait difficile à un étranger de lutter. Nous espérons que le livre si substantiel, si attachant de G. Voigt se fera aussi beaucoup d'amis de l'autre côté des Alpes. Il le mérite aussi bien que l'ouvrage de J. Burckhardt, *die Cultur der Renaissance*, auquel il touche en plus d'un endroit.

Alf. STERN.

Friedrich KAPP, **Justus Erich Bollmann**. Ein Lebensbild aus zwei Welttheilen. Berlin, Springer, 1880. vi-439. 8°. Pr. : 9 m.

Un homme très connu en Allemagne comme patriote et comme écrivain, qui a expié par la prison sa participation aux mouvements politiques de 1848, puis qui a émigré dans l'Amérique du Nord, où il s'est fait rapidement un nom en qualité d'avocat et où il a gagné une fortune qui lui permet, de retour en Allemagne, de se livrer de nouveau à des travaux politiques et littéraires, M. Fr. Kapp, vient d'esquisser à l'aide de matériaux abondants, sans être toutefois complets, la vie d'un personnage dont la carrière active s'est déroulée aussi dans deux parties du monde, à une époque fort intéressante.

Mais Justus Erich Bollmann, né le 10 mars 1769, à Hoya, sur le Weser, n'a pas seulement vécu en Allemagne et dans les États-Unis du Nord. Par un enchaînement particulier de circonstances il se trouvait à Paris au mois de février 1792, et au mois d'août de la même année il faisait passer en Angleterre l'ex-ministre de la guerre, Narbonne. Bollmann avait fait la connaissance de M^{me} de Staal et celle-ci lui persuada de sauver son ami. Cette circonstance mit l'obscur médecin en relation avec les chefs de l'émigration à Londres. Son jugement sur les événements dont la France était le théâtre subit naturellement l'influence de ce milieu, où il connut de près plusieurs personnages importants de l'époque.

L'exemple suivant donnera une idée des portraits qu'il essayait de tracer dans les lettres écrites à cette date. De Narbonne et de Talleyrand il dit (p. 156) : « Narbonne ist ein ziemlich hoher, plumpgebauter « starker Mann, dessen Kopf aber etwas auffallendes, grosses, überle-
« genes hat. Er ist unerschöpflich an Witz, an Reichthum von Ideen.
« Er ist vollendet in allen gesellschaftlichen Tugenden. Er verbreitet
« Anmuth über das Dürreste. Er reisst unwiderstehlich fort und macht,
« wenn er will, einen Einzelnen wie eine ganze Gesellschaft trunken !
« Es war nur *ein* Mann in Frankreich, der ihm in dieser Rücksicht
« an die Seite gesetzt wurde, und der ihn, meiner Meinung nach, noch
« bei Weitem übertrifft, — dies ist sein Freund Monsieur de Talley-
« rand, ehemals évêque d'Autun. — Narbonne gefällt, aber er ermüdet
« auf die Länge ; man könnte Talleyrand Jahre lang zuhören. — Nar-
« bonne arbeitet und verräth Bedürfniss zu gefallen, Talleyrand ent-
« schlüpft was er spricht, und es umgiebt ihn beständig eine lei-

« denschaftslose Behaglichkeit und Ruhe. Was Narbonne sagt, ist
 « mehr glänzend; was Talleyrand sagt mehr anmuthig, fein, niedlich.
 « Narbonne ist nicht durchaus für *alle* Leute, sehr empfindsame mögen
 « ihn nicht; er hat über sie keine Herrschaft. Talleyrand, ohne weniger
 « moralisch verdorben zu sein als Narbonne, kann die selbst zu
 « Thränen rühren, die ihn verachten. Ich weiss hiervon merkwürdige
 « Beispiele. »

La réputation que s'était acquise Bollmann par la hardiesse et le sang-froid extraordinaires qu'il passait pour avoir déployés en faisant fuir Narbonne inspira aux amis de Lafayette l'idée de le déterminer à délivrer le général emprisonné à Magdebourg, puis à Olmütz. La tentative téméraire et infructueuse faite par Bollmann à Olmütz, le 8 novembre 1794, est surtout ce qui l'a fait connaître. Après avoir expié cette tentative par une condamnation à un mois de prison seulement, mais aussi par une longue détention préventive, il passa de nouveau en 1795 en Amérique, où il pouvait se flatter d'être reçu à bras ouverts par les nombreux amis de Lafayette. C'est ce qui arriva et Bollmann se fixa en Amérique. Mais le malheur des temps et son esprit aventureux ne lui permirent pas d'y vivre tranquille. Après avoir acquis et perdu une fortune dans le commerce, on le trouve tout à coup au congrès de Vienne, écrivant des mémoires très appréciés sur la situation financière de l'Autriche et entretenant les meilleures relations avec les personnages les plus importants de son temps. Revenu à meilleure fortune, grâce à ses relations avec la grande maison de banque Baring, à Londres, il est enlevé subitement par la fièvre en 1822, dans un voyage à Kingston, dans la Jamaïque. Si ses lettres écrites de Paris, en 1792, sont intéressantes, les tableaux de la vie américaine et du congrès de Vienne ont un grand charme. Cet homme aimable et généreux s'est souvent trompé et s'est souvent laissé tromper, mais la spontanéité de sa nature lui a fait souvent voir les choses avec plus de pénétration que beaucoup d'observateurs célèbres contemporains. Nous devons des remerciements à M. Kapp pour son beau livre.

O. H.

Gino Capponi. Ein Zeit-und Lebensbild von Alfred von REUMONT.
 Gotha, Perthes, 1880, xvi-458 p. 8°.

Le 3 février 1876, mourait à Florence, à l'âge de 84 ans, le marquis Gino Capponi. Sa ville natale lui rendit de solennels honneurs funèbres; le roi, le parlement et la nation s'y associèrent; ils eurent aussi un écho dans les cercles étrangers où le nom de Capponi était connu et révéré. Mais la mémoire de Capponi se recommande par des œuvres plus durables que par des cérémonies officielles et publiques. Peu avant sa mort, il avait publié sa *Storia della Rep. di Firenze* (cf. *Rev. histor.*, I, 539, 612), la plus remarquable production scientifique de sa vie. Un an

après, le sénateur Marco Tabarrini, qui avait été son ami intime et qui en avait bien compris les sentiments, réunit en deux volumes ses *Scritti editi ed inediti* (Florence, Barbèra, 1877, in-16). Parmi les écrits déjà publiés, il faut signaler ses Lettres bien connues sur les Lombards, adressées au prof. Pietro Capei, et ses Discours sur les origines et le développement de la langue italienne, lus à l'Académie de la Crusca. Parmi les écrits inédits, les Souvenirs de sa vie publique et privée sont précieux; il faut signaler aussi l'Introduction à l'histoire civile de la Papauté et un fragment d'Histoire du grand-duc Pierre-Léopold. Ces deux volumes ont été l'objet d'un compte-rendu développé de M. A. de Reumont, dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen* du 27 nov. 1877; il en fait un grand éloge en général, et montre qu'ils aident beaucoup pour peindre le caractère de Capponi; et en effet ces deux volumes ont fourni une source abondante de renseignements et d'appréciations à MM. Tabarrini et Reumont, lorsqu'ensuite ils se mirent à écrire la biographie de Capponi.

La biographie écrite par M. Tabarrini parut en 1879¹; c'est un livre qui s'adresse surtout au public italien; il se fait lire volontiers par la vivacité et par l'originalité du style; il est pensé et écrit avec les sentiments d'un ami, mais aussi avec un jugement indépendant; il contient parfois des erreurs de dates, ailleurs il passe trop légèrement sur les faits; mais en somme il est excellent, et donne une juste idée du caractère de Gino Capponi. M. Tabarrini met très bien en lumière les services rendus par Capponi soit comme homme privé, soit comme écrivain, sans taire cependant certaines faiblesses de caractère rendues encore plus grandes par la cécité et, comme il dit, par un entourage d'*amicizie narcotiche e dissolventi*; c'est une certaine *paura di sé stesso* qui empêcha Capponi d'exercer dans la direction des affaires civiles et politiques de son pays toute l'influence à laquelle lui auraient donné droit ses qualités morales et intellectuelles, ainsi que sa situation dans le monde. Nous sommes pleinement d'accord avec M. Tabarrini pour reconnaître que les travaux de jeunesse de Capponi montrent une plus grande « puissance et largeur de pensée » que ceux de son âge mûr: « dans ces derniers, dit M. T., il y a certainement plus de savoir, plus de recherches, mais moins d'élan, moins d'originalité, plus d'attention à être d'accord avec tout le monde, tandis qu'au fond, comme il en est pour toutes les natures élevées, il était d'accord seulement avec un très petit nombre » (p. 371).

Au livre de M. T. est venu s'ajouter celui de M. de Reumont, que nous annonçons ici, et qui s'adresse plutôt aux étrangers. M. R., lui aussi, était un ami intime, et fut plus d'une fois l'hôte de Capponi; à cet égard, son livre peut être considéré comme une source sincère et originale de renseignements, en tout ce qui touche la vie, les œuvres et

1. *Gino Capponi, i suoi tempi, i suoi studi, i suoi amici*, memorie raccolte da M. Tabarrini. Florence, Barbèra, 1879, vn-376 p. in-16, avec portrait.

aussi les sentiments de Gino; mais c'est encore plus : ce livre est un vaste tableau de la vie florentine et italienne, politique et littéraire, des temps où Capponi vécut et agit. M. T., écrivant pour les Italiens, pouvait passer sous silence beaucoup de faits qui s'étaient accomplis sous les yeux mêmes de ses lecteurs ou qui, s'ils étaient plus anciens, n'étaient pas encore oubliés. Tout autres étaient les devoirs de M. R. lorsqu'il écrivait un livre pour des étrangers; et si, au point de vue de la composition, son livre paraît mériter le reproche de perdre souvent de vue le sujet principal pour peindre avec minutie les accessoires et les arrière-plans du tableau, nous devons néanmoins lui être reconnaissants d'avoir recueilli tant de faits variés et précieux sur des hommes et des choses, peut-être ignorés de la plupart des lecteurs, et dont parfois même le souvenir ne se retrouve pas ailleurs que dans son livre sur Gino Capponi.

Analysons maintenant avec brièveté ce qu'il contient; cette simple exposition suffira d'ailleurs pour permettre à nos lecteurs de s'en faire une idée. Le livre de M. R. est divisé en 4 chapitres : dans le premier, intitulé Jeunesse et Voyages, l'auteur parle de la famille et des ancêtres de Capponi, de son enfance et de ses premières études, de ses voyages dans diverses parties de l'Italie, en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne. Tout ce qui se rapporte à la domination des Français en Toscane est très intéressant; non moins intéressantes sont les notices littéraires sur Foscolo, Cicognara, Botta et autres. De ses voyages en Angleterre, Capponi rapporta une vive sympathie pour les institutions et les mœurs de ce pays. De là lui vint la première idée de fonder en Italie une revue à la façon anglaise, pour l'opposer à la *Biblioteca italiana* de Milan, qui était rédigée sous l'influence autrichienne; il ne se laissa pas décourager par le triste sort du *Conciliatore* lombard qui, fondé en 1818 avec le concours des esprits les meilleurs et les plus libéraux de l'Italie, fut, après beaucoup de traverses, supprimé au bout de 13 mois par la police autrichienne. Après avoir subi bien des transformations, l'idée de Capponi put enfin prendre corps. Cela est raconté au commencement du second chapitre, qui s'occupe du développement et des conditions politiques et scientifiques de l'Italie de 1821 jusque vers 1848. En 1821 nous voyons fonder à Florence par G. P. Vieusseux, de Genève, avec le concours et sous l'inspiration de Capponi, l'*Antologia*, qui prospéra jusqu'en 1833, année où elle fut supprimée par le gouvernement de Toscane, cédant peu à peu aux influences autrichiennes et russes. M. R. donne d'abondants détails sur l'intelligent éditeur Vieusseux, sur l'esprit et le contenu de l'*Antologia*, et sur ses collaborateurs. En 1827, nous trouvons les noms de Capponi et de Vieusseux unis de nouveau pour fonder le *Giornale agrario toscano*; à leurs noms s'ajoute celui de Raffaello Lambruschini, pédagogue distingué, à qui M. R. consacre un chapitre tout entier, en exposant avec une grande abondance de détails la situation de l'enseignement en Toscane et les réformes qui y furent alors introduites ou réclamées. Dans ce second chapitre, à l'his-

toire politique se rattachent les événements de Naples et de Piémont en 1820 et 1821, les procès politiques en Lombardie de 1822 à 1824 (que l'auteur, p. 118, stigmatise par d'honnêtes et sévères paroles), les événements de la Romagne en 1831 ; mais les renseignements de beaucoup les plus riches et les plus intéressants sont relatifs au mouvement scientifique et littéraire, auquel Capponi prit une part si active et si sage. Là passent sous nos yeux, vivement tracées, les figures de Libri, de Giordani, de Tommaseo, de Niccolini, de Leopardi, de Ridolfi, d'Azeglio et de bien d'autres ; la *Storia di Napoli* de Colletta est l'objet d'un long et consciencieux examen ; la fondation de l'*Archivio storico italiano*, en 1842, y est racontée en grand détail ; nous y retrouvons là encore associés les noms de Capponi et de Vieusseux. Nous devons enfin signaler les termes nobles et affectueux avec lesquels M. R. parle, p. 199-201, de la cécité de Capponi, qui perdit la vue en 1843.

Le troisième chapitre va des premiers mouvements libéraux et réformateurs, qui précédèrent l'année 1848, jusqu'à la révolution de 1859 ; il comprend donc l'époque où fut définitivement préparée la Constitution actuelle de l'Italie. Ici encore, à côté des détails biographiques sur Capponi se trouvent d'abondants renseignements sur l'histoire politique et littéraire de cette époque. Nous ne pouvons accepter tous les jugements de M. R. sur les affaires politiques ; mais la discussion de ces idées serait étrangère au caractère de cette Revue. M. R. ne fait mystère à personne de ses opinions conservatrices, de son profond attachement à la papauté, de sa sympathie personnelle pour la dynastie lorraine qui a occupé le trône de Toscane de 1737 à 1859, de ses regrets pour l'autonomie dont la Toscane fut privée en 1860 ; il dit clairement que, pour le bien de l'Italie, il eût préféré un système fédéraliste à une constitution unitaire ; malgré tout cependant, M. R., en écrivant sur l'histoire contemporaine, a deux grandes qualités, qui ne sont nullement ternies par ses opinions personnelles sur la politique, c'est à savoir l'urbanité du gentilhomme et la conscience de l'historien. Il raconte toujours les faits avec sincérité et les juge avec impartialité au point de vue historique, quelle qu'en soit d'ailleurs son appréciation comme homme politique. Il termine ce 3^e chapitre de son livre en exprimant ce noble souhait : « Du reste, que l'Italie trouve dans la forme politique qu'elle s'est donnée la paix et le bonheur, la solidité et la grandeur, et je m'en réjouirai de tout mon cœur. *Hoc erat in votis!* » (p. 356).

Le 4^e et dernier chapitre comprend les dernières années de la vie de Capponi ; c'est comme un nécrologe de tant de ses vieux amis, qui disparaissent l'un après l'autre, et le laissent seul, vivant plus dans les souvenirs du passé qu'il ne prenait une part active à la nouvelle vie italienne. Pour tous M. R. a un souvenir, l'intérêt historique et biographique de son livre se maintient jusqu'à la dernière page. Signalons ici d'une façon particulière le chapitre sur la *Storia della Repubblica fiorentina* de Capponi.

Arrivés à la fin de ce rapide compte-rendu du livre de M. de Reu-

mont, nous espérons que les lecteurs de la *Revue* pourront s'en faire une juste idée. C'est plus qu'une biographie, ce sont des souvenirs, c'est une histoire de la vie intellectuelle de l'Italie depuis les dernières années du siècle passé jusqu'à nos jours ; à cet égard, ce n'est pas seulement une utile collection de matériaux épars et variés, mais parfois aussi une source de premier ordre.

Cesare PAOLI.

Historia de Belgrano y de la independencia Argentina, par Bartolomé MITRE, 3 vol. in-8°. Buenos-Ayres (1878).

Estudio topografico de la Pampe y rio Negro, par Manuel OLASCOAGA. 4 vol. in-folio. Buenos-Ayres (1880).

Le général Bartolomé Mitre a publié, en 1878, la troisième édition, remaniée et augmentée d'un volume, de son *Historia de Belgrano y de la independencia Argentina*. L'importance du sujet et le rôle considérable qu'ont joué dans leur pays le héros de l'histoire et l'historien, dont l'un a été un des principaux soutiens de l'émancipation et l'autre le premier président de la République après la pacification générale et la réunion des quatorze provinces sous un même gouvernement, suffiraient pour mériter l'attention des érudits ; la connaissance profonde que l'auteur possède de la politique de la Plata et les nombreux documents inédits qu'il a tirés d'archives publiques et privées lui donnent encore plus de prix.

Le général Mitre a consacré les deux premiers chapitres de son histoire à l'état de la Plata sous la domination espagnole. Ce ne sont pas les moins intéressants.

On trouve, dit-il, dans la constitution physique du pays les raisons du développement économique et politique de la Plata : une plaine uniforme et sans fin, qui explique l'unité sous un même gouvernement, d'immenses prairies qui ont fait de l'élevage la principale industrie, un estuaire qui, rassemblant en un point près de l'Atlantique les eaux d'un vaste réseau de voies navigables, a marqué d'avance la place du centre commercial. Il a raison : les conditions naturelles du sol et du climat exercent partout sur le développement des civilisations et des états une influence qu'il est intéressant de rechercher.

Les institutions humaines n'ont pas toujours favorisé ce développement dans le sens qu'indiquait la nature : aussi le développement a-t-il été dans le principe fort lent. Quoique les premières exploitations de la Plata, celle de Diaz de Solis (1515) et celle de Sebastien Cabot qui fonda, près du Parana, le fort Sancti-Spiritus (1526) aient précédé la conquête de l'empire des Incas, le Pérou eut tout d'abord aux yeux des Espagnols, surtout à cause de ses mines, une beaucoup plus grande importance que les plaines de la Plata : Buénos-Ayres et le Paraguay ne furent qu'une dépendance de la vice-royauté de Lima.

On sait que l'Espagne s'est distinguée, entre toutes les nations commerçantes des derniers siècles, par les rigueurs de son système colonial. Séville a joui pendant plusieurs siècles du monopole du commerce de l'Amérique : de son port partait tous les ans la flotte qui se rendait par la mer des Antilles à Porto-Beilo où avait lieu pendant quarante jours une des deux foires de l'Amérique du Sud, et où les marchandises étaient exposées, rarement déballées — tant on avait confiance dans la probité des marchands, — mais vendues à des marchands espagnols d'Amérique; de là elles traversaient l'isthme à dos de mulet pour se rembarquer à Panama et être ensuite déposées dans les escales du Pacifique. La dernière étape fut longtemps au Callao. Les marchandises, chargées encore une fois sur des bêtes de somme au Callao, gagnaient les magasins de Lima, le grand entrepôt espagnol de l'Amérique du Sud. De Lima, une partie était envoyée par les sentiers de la Puna jusqu'au Potosi, autre entrepôt important; puis, du Potosi, elles descendaient la Cordillère pour arriver enfin à Cordoba ou à Buenos-Ayres, après avoir fait par terre à peu près 4,000 kilomètres depuis Lima, dans un pays où il n'y avait pas une route, où pas une voiture ne circulait, et où il fallait gravir des plateaux et franchir des cols d'une altitude de 4,000 mètres et plus. Le voyage durait en tout près d'un an.

Il est facile de comprendre qu'en suivant un pareil itinéraire, certains produits fussent, comme le dit le général Mitre, vendus 5 ou 600 fois plus cher sur les bords de la Plata qu'en Espagne. Il est facile aussi de comprendre pourquoi, après deux siècles et demi de possession et d'un pareil régime qui ne reçut quelques adoucissements qu'au xviii^e siècle, d'abord par la contrebande, ensuite par les licences concédées à des navires espagnols, l'Espagne ne comptait encore que 37,000 colons dans la province de Buenos-Ayres, tandis que, vingt ans après, lorsqu'elle eut supprimé ce régime barbare et autorisé (1776) la colonie à commercer directement avec la métropole, le nombre s'éleva rapidement à 170,000. Cette sujétion était odieuse aux Argentins; quoiqu'elle eût été remplacée par un régime plus libéral, elle resta, avec le mépris hautain des Espagnols nés en Europe pour les Américains et pour les métis qui constituent la majorité de la population, une des causes de leur ressentiment contre leurs maîtres et par suite de leur émancipation.

Le récit de cette émancipation laborieuse et de la formation plus laborieuse encore de la République argentine constitue un des chapitres les plus importants de l'histoire d'Amérique; c'est aussi une partie de notre histoire contemporaine qui mériterait d'être mieux connue chez nous à cause de l'intérêt qui s'attache naturellement à des révolutions ayant changé les destinées d'un monde et à cause des relations particulières de commerce et d'amitié qui unissent la France à l'Amérique du Sud. Les trois volumes écrits par le général Mitre qui, après les deux chapitres consacrés à la revue rétrospective de la colonisation, exposent la suite des événements militaires et politiques de 1806 à 1821, c'est-à-dire depuis les premiers mouvements précurseurs

de l'indépendance jusqu'à la mort de Belgrano, sont assurément l'ouvrage le mieux fait pour expliquer avec précision les péripéties de ce drame et nous en rendre le récit attrayant.

Les origines de l'émancipation se rattachent d'ailleurs à notre histoire nationale. Depuis le traité de Bâle (1795), l'Espagne était alliée de la France, et Napoléon, ayant gagné son ministre, le prince de la Paix, l'avait entraînée dans sa politique contre l'Angleterre. Celle-ci, sans déclaration de guerre, attaqua tout à coup, en 1804, et prit à la hauteur du cap Sainte-Marie une escadre de quatre vaisseaux espagnols qui sortaient du rio de la Plata portant en Europe une riche cargaison de marchandises et environ neuf millions de francs en métaux précieux ; cette agression, contraire au droit des gens, détermina la réunion de la flotte espagnole à la flotte française.

Quelques mois après le désastre de Trafalgar, sir Home Popham allait avec une escadre et 6,600 hommes de troupes s'emparer du cap de Bonne-Espérance. Imbu des idées que Miranda s'était appliqué depuis dix ans à répandre en Europe pour convaincre la diplomatie de la haine des colons contre les Espagnols et pour trouver des libérateurs à l'Amérique du Sud, Popham apprit au Cap que Buenos-Ayres était sans défense. Il traversa aussitôt l'Atlantique, débarqua à Quilmès le 25 juin 1806 et, deux jours après, entra à Buenos-Ayres, sans avoir été arrêté un instant par quelques milices impuissantes ; Belgrano commandait alors une des compagnies de miliciens. Les Anglais prirent l'année suivante Montévideo ; mais, grâce à l'énergie d'un Français, Jacques de Liniers, que les colons nommèrent vice-roi, ils durent bientôt capituler, abandonner leur conquête et quitter la Plata. Ils laissaient derrière eux les germes de la révolution.

Bientôt l'Espagne devint l'alliée de l'Angleterre contre Napoléon et les ports de la Plata s'ouvrirent au commerce britannique. La junte de Séville, qui avait proclamé que les provinces américaines jouiraient des mêmes droits que la métropole, venait de se dissoudre. Le vice-roi, nommé par elle, Cisneros, sentant qu'il n'avait plus d'autorité, convoqua une junte à Buenos-Ayres. Mais les créoles, c'est-à-dire les Argentins, bourgeois et peuple, animés par le sentiment de l'indépendance qui avait fait parmi eux de rapides progrès et par la haine qu'ils nourrissaient en effet depuis longtemps contre le parti espagnol, c'est-à-dire le parti aristocratique, commencèrent à s'agiter ; les habitants de Buenos-Ayres amentés revêtirent les couleurs nationales, blanc et bleu, et obligèrent Cisneros à abdiquer, puis, en nommant une junte provisoire de gouvernement de la capitale de Buenos-Ayres, toute composée de natifs, c'est-à-dire de gens nés à la Plata, ils consommèrent la révolution du 25 mai 1810, date mémorable dans l'histoire argentine.

La vice-royauté de la Plata, outre la province de Buenos-Ayres qui a formé les provinces actuelles de Buenos-Ayres, de Santa-Fé, de Corrientes et d'Entre-Rios, comprenait la Bande-Orientale ou Uruguay,

le Paraguay, les provinces de la région subandine, situées dans les hautes plaines de l'ouest, au pied des Andes, et désignées sous les noms de Tucuman et de Cuyo. Jusqu'en 1776, ces dernières contrées avaient relevé des gouvernements du Pérou et du Chili.

Le parti espagnol, Liniers en tête, organisa une résistance énergique à la révolution dans la région subandine; de leur côté, les patriotes formèrent deux armées qui allèrent propager la révolution au Tucuman et au Paraguay. Appuyée sur les Gauchos, hommes de sang mêlé ou de sang indien et pasteurs à demi sauvages de la Pampa, l'armée de l'ouest souleva contre l'administration espagnole Cordoba, Tucuman et s'avança dans le Haut-Pérou où elle remporta la victoire de Suipacha (1810); mais battue l'année suivante par Goyenèche, elle dut faire retraite jusqu'au Tucuman.

Belgrano, qui avait été nommé général de l'armée du Paraguay, ne fut pas heureux dans sa première campagne. Il était parvenu à tromper les Paraguayens et à passer le Parana près de l'ancienne mission jésuitique de Candelaria, alors abandonnée.

Le Paraguay, qui avait été, grâce à Ayolas et à Irala, la première colonie prospère du bassin de la Plata, avait toujours eu et a conservé un caractère particulier. Les premiers colons étaient peu nombreux, sans famille; ils s'étaient adjugé comme épouses des femmes du pays, des indiennes guaranies, deux pour chaque soldat, trois pour les chefs, et plus tard, quand la répartition des Indiens en encomiendas « commanderies » avait été faite, ils avaient usé en maîtres de leur autorité à l'égard des femmes. Une race s'était formée qui avait dans les veines plus de sang indien que de sang espagnol et dont le guarani était la langue ordinaire. Les Paraguayens s'intéressaient donc très peu à la révolution politique du peuple de Buenos-Ayres et ils continuèrent à obéir à leurs officiers.

Malgré le courage de son chef, la petite armée des patriotes, qui ne comptait que 700 hommes, fut repoussée dans sa marche sur l'Assomption, à Paraguay. Belgrano se replia près du Parana; mais, espérant encore soulever le pays, il commit l'imprudence de ne pas repasser le fleuve et il prit position sur le bord d'un de ses petits affluents, le Tacuary, qui traverse les Missions du Paraguay; il y fut battu une seconde fois après une défense héroïque. Il négocia, il eut cette fois l'adresse d'obtenir pour lui une capitulation honorable et, pendant les négociations, de semer parmi les officiers paraguayens l'esprit d'indépendance (1811). Le Paraguay laissa les Argentins libres de compléter la révolution chez eux et de la porter dans la Bande orientale et il ne tarda pas à proclamer lui-même sa propre autonomie.

Belgrano, après avoir payé son échec de quelques mois de défaveur, accepta le poste de général de l'armée auxiliaire du Haut-Pérou. La nouvelle mission que lui confiaient ses concitoyens était aussi difficile qu'importante. La révolution ne pouvait se regarder comme triomphante à Buenos-Ayres tant qu'elle ne serait pas garantie contre un

retour offensif des forces espagnoles, sur son front, par l'occupation de la Bande orientale et de Montévidéo qui la rendrait maîtresse du fleuve et, sur ses derrières, par la conquête ou l'émancipation du Haut-Pérou.

La Plata est une immense plaine, qu'on nomme Pampa au sud, Chaco au nord, et dont l'altitude moyenne n'est guère que d'une centaine de mètres au-dessus du niveau de la mer, mais qui s'élève vers l'ouest et surtout vers le nord-ouest par de hautes plaines et par des vallées montagneuses jusqu'au pied de la Cordillère. Là commencent les rampes qui conduisent sur le vaste plateau du Pérou et du Haut-Pérou, lequel, semblable à une citadelle, domine les plaines d'une altitude de 3 à 4,000 mètres. Les Argentins dans le premier élan de leur course révolutionnaire avaient escaladé cette citadelle menaçante et en avaient débusqué leurs ennemis par les victoires de Cotagayta et de Suipacha (1810) et par la proclamation de l'indépendance à Cochabamba. Battus ensuite par le général espagnol Goyenèche, ils avaient dû redescendre précipitamment des hauteurs et ils avaient été poussés l'épée dans les reins jusqu'à Salta au pied de la Cordillère. La situation était critique.

Belgrano était alors malade; il dut se faire porter en voiture. Il ne trouva que quelques bandes désorganisées; il dut se refaire une armée. La révolution semblait menacée de plusieurs côtés et Belgrano reçut par deux fois l'ordre de son gouvernement de faire retraite devant l'ennemi. Il désobéit et, en 1812, s'engagea à la tête d'un corps de 1800 hommes, soutenu par 4 pièces de canon, contre une armée bien supérieure en nombre et remporta une victoire complète à Tucuman.

Ce triomphe militaire favorisa le triomphe des idées d'indépendance. Une assemblée générale constituante, réunie à Buenos-Ayres au commencement de l'année 1813, déclara le pouvoir royal aboli, l'esclavage et l'inquisition abolis, proscrivit les Espagnols et adopta les armes nationales des Provinces-Unies.

Dans le même temps, le général, qui avait fortifié son armée, reprenait la campagne. Sur le point de franchir le rio Pasage qui fait partie du cours supérieur du rio Salado, il fit prêter à ses troupes serment de fidélité à l'assemblée nationale et l'assemblée, par reconnaissance, donna le nom de rio Sacramento « rivière du Serment » à l'ancien Salado. Il battit encore Goyenèche à Salta (1813), et, quelques mois après, il remonta sur le plateau du Haut-Pérou, qui s'était déjà soulevé au bruit de sa victoire.

Son succès ne fut pas de longue durée. Il n'avait guère avec lui plus de 2,500 hommes et la ville de Potosi, où il avait pris position, regrettant ses privilèges et sa grandeur déchue, lui était peu favorable. L'armée royale, repliée sur Oruro, lui barrait la route de Cochabamba où il eût été accueilli avec enthousiasme; bientôt, sous le commandement d'un nouveau général plus énergique, Pizuela, qui peut être considéré comme le dernier défenseur de la cause espagnole dans cette région, elle se renforça jusqu'à compter 4,600 hommes. Durant l'année 1813, l'armée de Belgrano fut battue dans la plaine de Vilcapuyo, puis

érasée, grâce surtout à la supériorité de l'artillerie royale, à Ayohuma. Dans une lettre confidentielle qu'il écrivait après la bataille au vice-roi de Lima, Pizuela rendait hommage aux vaincus : « Je dois déclarer que les troupes de Buenos-Ayres qui se sont trouvées à Vilcapuyo et à Ayohuma ont montré une discipline, une instruction, une allure et une adresse naturelles comme si elles avaient été des troupes françaises. »

Belgrano ne put tenir à Potosi et redescendit en toute hâte jusqu'à Jujuy avec 800 hommes : c'est tout ce qui restait de l'armée du nord.

Ce grave échec fut compensé pour les Argentins par la capitulation de Montévideo en juin 1814 et la retraite définitive de la flotte espagnole; mais, pour Belgrano, destitué, retenu même un moment prisonnier à Lujan, ce fut la fin de sa carrière militaire, quoiqu'en 1815 il ait encore été nommé général d'une armée d'observation dont les officiers le trahirent. Il s'occupa de politique; avec quelques amis que l'anarchie inquiétait, il songea à offrir la royauté de la Plata à un prince européen et il prit une part active au Congrès de Tucuman qui proclama, en 1816, l'indépendance des Provinces-Unies. Mais il ne recouvra plus sa popularité et, moins heureux à tous égards que Washington qu'il avait pris pour modèle, il eut dans ses dernières années la douleur de voir le Haut-Pérou, qu'avait encore une fois reconquis le général Rondeau, définitivement perdu à la bataille de Sipe-Sipe, sa patrie désolée par les dissensions, les provinces en guerre les unes avec les autres, les efforts tentés pour fonder l'unité rester impuissants.

L'occupation de Lima par le général San Martin qui avait déjà remporté deux grandes victoires au Chili allait cependant trancher bientôt presque complètement la question de l'émancipation de l'Amérique espagnole du Sud, sinon celle de son organisation intérieure. Mais, un an avant cet événement, le 20 juin 1820, Belgrano mourait dans l'isolement; on l'enterrait le jour même où l'armée de Buenos-Ayres était vaincue par l'armée des fédéraux à Cañada de la Cruz (le sentier de la Croix) et les Argentins, comme le dit son historien, furent longtemps sans se souvenir que son tombeau renfermait une des gloires les plus pures de la patrie indépendante et libre.

C'est qu'en effet il a fallu bien du temps pour former l'esprit public à la Plata et pour y fonder un État politique régulier. On peut dire que la République Argentine a payé son indépendance d'un demi-siècle de désordre et qu'elle n'est véritablement entrée dans une ère de développement à peu près pacifique que huit ans après la chute de Rosas, lorsque Buenos-Ayres a accepté, après révision, la constitution de 1853 et que l'auteur de cette histoire est devenu président de la République.

Depuis qu'elle est entrée dans cette ère nouvelle, elle a encore eu de graves difficultés, surtout à l'extérieur : la guerre de Paraguay, les incursions des Indiens du sud, les prétentions du Chili sur la Patagonie. Elle les a heureusement surmontées. L'expédition du général Roca sur le rio Negro en 1879, continuée par celle du Nahuel-Huapi qu'il ordonna l'année suivante, après avoir été élevé à la présidence de la République,

a assuré de ce côté la frontière argentine et mis probablement fin aux incursions et aux vols de bestiaux qui, depuis un siècle, rendaient précaire la propriété dans la Pampa méridionale et arrêtaient la colonisation. L'ouvrage de M. Manuel Olascoaga : *Estudio topografico de la Pampa y rio Negro* contient les documents, en espagnol et en français, relatifs à cette double expédition.

Le président de la République Argentine a complété lui-même son œuvre de pacification de la Patagonie en signant avec le Chili le traité du 3 juillet 1881, qui, après quarante années de débats, fixe la frontière des deux États en laissant aux Argentins tout le territoire de la Patagonie à l'est de la crête de la Cordillère et au nord du 52^e parallèle, avec la partie orientale de la Terre de Feu.

E. LEVASSEUR.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 17^e année. 1882, 1^{er} juill.

— Fr. LENORMANT. Tarschisch; étude d'ethnographie et de géographie biblique. (« Ce nom doit s'entendre de l'ensemble des contrées de l'ouest de la Méditerranée jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Espagne, de même que celui d'Indes occidentales pendant trois siècles embrassait tout le continent américain. ») — CALLERY. La taille royale aux xvii^e et xviii^e siècles (étudie successivement comment on fixait le montant de la taille personnelle; comment elle était répartie entre les élections, les paroisses et les habitants, comment elle était recouvrée. Conclut que la taille était modérée, et que le mécanisme de la répartition et du recouvrement de cet impôt était acceptable. S'il a été si impopulaire, c'est uniquement parce que nombre de privilégiés y échappaient. L'auteur refuse absolument, ce qui peut paraître singulier, de reconnaître aucune valeur au témoignage de Boisguillebert, qui peint en couleurs fort sombres le recouvrement des tailles. Il y était pourtant, Boisguillebert. A part cette thèse, qui paraîtra paradoxale à plus d'un, l'étude de M. C., sans apprendre rien de bien nouveau, est intéressante). — DENYS D'AUSSY. Henri de Rohan et le siège de Saint-Jean-d'Angély, 1611-1621 (intéressant; montre bien que, si Rohan était une âme généreuse, c'était avant tout un homme de parti. Ce n'est pas là une découverte. Sainte-Beuve l'avait déjà faite). — M. DE LA SICOTIÈRE. Les faux Louis XVII (minutieuse étude, et qui paraît concluante; quelques-uns des arguments développés par M. Nauroy dans la *Nouvelle Revue* sont déjà réfutés dans cette étude, qui sera terminée dans la prochaine livraison). — SANDRET. Sidoine Apollinaire, historien.

— Alf. BAUDRILLART. Henri IV et les Suisses (critique du livre de M. Rott). — BORD. Deux légendes républicaines : Viala et Barat (Barat fut tué par les Vendéens parce qu'il refusait de leur livrer deux chevaux de son commandant qu'il conduisait. C'est Robespierre qui a inventé la légende de Barat « aimant mieux mourir en criant : Vive la République, que de vivre et de crier : Vive le roi ! » Barat avait alors 14 ans 4 mois et 7 jours. Nous croyons que la vérité sur cet épisode doit se trouver légèrement modifiée et embellie dans les deux lettres du général Desmares, que cite l'auteur de l'article. Quant à Viala, les témoignages sont moins directs et précis, mais il est curieux de voir comment s'est formée peu à peu la légende autour du petit héros avignonnais, qui n'a peut-être dû la mort qu'à une polissonnerie).

— Courrier anglais. — Courrier russe. — Chronique. — Bulletin biblio-

graphique : *Joffroy*. Dissertation sur le traité de paix de Crépy, 1544 (il faut entendre Crépy-en-Laonnois, non Crépy-en-Valois). — *Sciout*. Histoire de la constitution civile du clergé (œuvre très érudite et consciencieuse). — *Hervé-Bazin*. Mémoires et récits de François Chéron (curieux pour l'état de la société française avant et après la Révolution). — *Guibert*. Le livre de raison d'Étienne Benoist, 1426 (document très intéressant pour l'histoire des mœurs). — *Clerc*. Histoire des états généraux et des libertés publiques en Franche-Comté (analyse minutieuse et exacte des procès-verbaux de sessions; bon livre d'histoire provinciale). — *Morey*. Les Capucins en Franche-Comté. — *Piot*. Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, t. III (ce volume contient : 1° une relation des premiers voyages de Charles-Quint en Espagne, 1517-18, par Laurent Vital, valet de l'empereur; 2° l'histoire du siège de Tunis, écrite par un gentilhomme franc-comtois, nommé Guillaume de Montoiche; 3° l'expédition d'Alger, par un anonyme; 4° un récit des voyages de la princesse Anne d'Autriche se rendant par mer des Pays-Bas en Espagne pour aller épouser Philippe II, 1570, par Alyn de Cotereau). — *Dr. Barthélemy*. Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux (très utile et très bien fait). — *P. de Varax*. Généalogie de la maison de Sainte-Colombe, ses alliances et ses seigneurs (publie de nombreux documents relatifs au Beaujolais, au Forez, au Lyonnais, au Dauphiné, au Poitou, au Charolais, etc.). — *Dangibeaud*. Le présidial de Saintes (nombreux détails biographiques sur Raimond de Montaigne, président au présidial de Saintes et neveu à la mode de Bretagne du grand moraliste).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. T. XLIII, 1882, 3^e livr. — L. DELISLE. Notice sur les anciens catalogues de livres imprimés de la Bibliothèque du roi (catalogues de Rigault, 1622, des frères Dupuy, 1645, de Nicolas Clément, 1684, 1714; catalogue du XVIII^e s.; en appendice, un discours préliminaire sur l'édition du catalogue de Clément, 1702, auquel est annexé un *Conspectus ordinis librorum impressorum bibliothecae regiae*. C'est l'ordre observé encore aujourd'hui). — CASTAN. Un ms. de la bibliothèque de Charles V retrouvé à Besançon (cela fait en tout 76 mss. de cette belle bibliothèque aujourd'hui retrouvés; elle comptait 1240 mss.). — DELAVILLE LE ROULX. La commanderie de Gap (augmente beaucoup la liste des commandeurs qu'avait dressée l'abbé Guillaume à l'aide des seules archives locales). = Bibliographie : Le livre de Marco Polo (fac-similé d'un ms. du XIV^e s. conservé à la bibliothèque royale de Stockholm; ce ms. permet dans bien des cas d'améliorer d'une façon remarquable le texte du célèbre voyageur). — *Muñoz y Rivero*. Paleografía visigoda (des défauts, mais utile; compte-rendu important). — *Mas Latrie*. Généalogie des rois de Chypre de la famille de Lusignan (bon; nous avons déjà signalé ce travail quand il parut dans *l'Archivio veneto*). = Chronique : Contrat relatif à la copie d'un livre de droit en 1443.

3. — **Le Cabinet historique**. Nouv. série, 1882, janv.-févr. —

Eug. ASSE. Diderot et Voltaire, d'après les papiers inédits de la censure conservés à la Bibl. nat. — A. DE BARTHÉLEMY. Le cartulaire de Saint-Amand (analyse des actes de cette commanderie d'après un registre des archives de la Marne). — MORTET. Ancien catalogue de l'église cathédrale de Bourges (contient 17 numéros de livres surtout théologiques). — UL. ROBERT. Inventaire des mss. lat. de la Bibl. nat.; nouvelles acquisitions du 1^{er} mars 1874 au 31 déc. 1881; suite aux nos 2 et 3. = Mars-avril. Lois, instructions et règlements concernant les archives; suite dans les numéros suivants (M. Robert a l'excellente idée de publier à nouveau le recueil complet des lois, instructions et règlements actuellement en vigueur, qui concernent les archives départementales, communales et hospitalières. Ce recueil sera utile, non seulement aux archivistes, mais encore aux historiens qui pourront s'orienter plus facilement dans les dépôts d'archives où les conduira le besoin de leurs travaux personnels). — OMONT. Catalogue des mss. de la bibliothèque de Louviers (cette bibl. contient 36 mss., provenant en majorité de la chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon et de l'abbaye de Bonport; en appendice, catalogue de 10 mss. de la bibliothèque de Verneuil, provenant pour la plupart des Bénédictins de Verneuil). = Mai-juin. L. GUIBERT. Le tombeau du cardinal de Mende, Guillaume de Chanac, à Saint-Martial de Limoges (publie le testament du cardinal et un acte qui donne le nom de l'artiste chargé d'exécuter le tombeau; c'est Jean Le Court, d'Avignon, qui reçut pour son travail 530 florins d'or, soit, en valeur actuelle, plus de 27,000 fr.). — OMONT. Un abbé de Conches au xiv^e s. : Jean Papillon, dit de Saint-Denis, 1353-1378 (notice très brève suivie d'une notice des choses que ledit abbé « print et osta larcineusement de cet hostel de Conches, et tanquam raptor iniquus, sacrilegus, et apostata a lege christiana »). — J. FAVIER. Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Nancy, 1466-1500 (contient 60 numéros).

4. — **Revue archéologique.** 1882, avril. — MAZARD. Fouilles du P. de la Croix à Sanxay (Vienne) (très important pour l'histoire des Pictons sous la domination romaine). — Dr. BRIAU. Un médecin de l'empereur Claude. — MÜNTZ et FAUCON. Inventaire des objets précieux vendus à Avignon en 1358 par le pape Innocent VI. = Mai. A. DE KERSERS. Stèles romaines découvertes à Bourges, en mars 1882. — CASTAN. Les nouvelles fouilles de Mandeure, *Epamanduodurum* (ces fouilles révèlent l'ancienne importance de cette ville, qui fut sans doute une colonie romaine). — BOURIANF. Le tombeau de Ramsès à Cheikh-abel-Qournah (tombeau d'un fonctionnaire du règne d'Aménophis IV ou Khou-n-aten, car ces deux noms désignent bien décidément le même Pharaon). — DELATTRE. Inscr. de Chemtou, *Simittu* en Tunisie (complément de 7 inscr. suivies de notes, par M. H. de V.).

5. — **Revue critique.** 1882, n^o 23. — *Zangemeister.* Pauli Orosii historiarum libri VII (excellente édition; le texte établi avec le plus grand soin d'après les mss.). — *Renieri.* Le pape grec Alexandre V, Byzance et le concile de Bâle (bon). — *R. de Magnienville.* Le maréchal

d'Humières et le gouvernement de Compiègne, 1648-94 (ensemble de notes et de pièces pour servir à l'histoire de tout gouvernement de place forte au xvii^e s.; d'utiles détails statistiques). — *Geffcken*. Zur Geschichte des orientalischen Krieger (excellent livre sur la politique des puissances allemandes pendant la guerre de Crimée). = N^o 24. *Vandal*. Louis XV et Élisabeth de Russie (livre agréable et habilement présenté; point de vue un peu étroit). — *Babeau*. L'école de village pendant la Révolution (excellent résumé). — Variétés : Eug. Müntz. Lettres inédites de savants français à leurs confrères ou amis d'Italie (Dacier, Mariette, Barthélemy), suite au n^o 25 (La Condamine, Courier); au n^o 26 (dom P. Coustant). = N^o 25. *Dejob*. Marc-Antoine Muret (intéressant en dépit de graves lacunes). — *Hamont*. Dupleix, d'après sa correspondance inédite (important, mais fait trop vite). = N^o 26. *Droysen*. Athen und der Westen vor der sicilischen Expedition (travail ingénieux et intéressant). — *H. d'Ideville*. Le maréchal Bugeaud (bon). = N^o 27. *A. de Rochas d'Aiglun*. L'artillerie chez les anciens (claire et intéressante étude d'un homme du métier). — *Léouzon Le Duc*. Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein (très intéressant pour l'histoire intérieure de la France et pour celle des relations entre la France et la Suède, de 1786 à 1797). = N^o 28. *A. Bauer*. Themistocles (étude critique sur les sources de son histoire; très instructif). — *Jülg*. Vita L. Aeli Sejani (le portrait de Séjan est mal tracé et ne contient aucune vue nouvelle; mais l'auteur a diligemment recueilli et classé tous les documents relatifs à ce personnage). — *Cagnat*. Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains (excellent). = N^o 29. *Schmalz*. C. Sallustii Crispi, de Catilinae conjuratione liber (bonne édition classique). — *Eichert*. Vollständiges Wörterbuch zur Philip-pischen Geschichte des Justinus (la partie purement historique de ce lexique est peu intéressante). — *Gierke*. Das deutsche Genossenschaftsrecht. Bd. III (ouvrage considérable qui s'adresse aux philosophes autant qu'aux historiens). — *Kugler*. Geschichte der Kreuzzüge (excellent; à noter entre autres ce que dit l'auteur des vues exposées par M. Riant à propos de la lettre d'Alexis I Comnène et dans son étude critique sur les lettres historiques concernant la 1^{re} croisade). — *Abbé Douais*. Les sources de l'histoire de l'inquisition dans le midi de la France aux xiii^e et xiv^e s. (ajoute quelques indications au travail de M. Molinier sur le sujet. En appendice, publie le texte de la chronique de G. Pelisso d'après un ms. du xiv^e s.; M. M. n'avait connu qu'une copie moderne. Il n'y a guère d'ailleurs entre les deux textes que des différences orthographiques; en outre, le plus récent éditeur a commis d'assez nombreuses erreurs). — *Lair*. Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV (excellent). — N^o 30. *Rocquain*. La papauté au moyen âge (bon). = N^o 31. *Giraudet*. Les origines de l'imprimerie à Tours, 1467-1550 (excellent; des critiques de détail; par exemple le nom d'un des premiers imprimeurs doit être lu Roville et non Rouillé). = N^o 32. *Madvig*. Die Verfassung und Verwaltung des römischen Staates. Bd. I

(ce livre s'adresse surtout aux philologues; le tableau de l'administration romaine qu'il contient est avant tout destiné à faciliter l'intelligence des textes classiques; aussi la partie essentielle de l'ouvrage est l'histoire politique de la Rome consulaire; peu de chose après les Antonins, parce qu'avec eux finit la littérature romaine. Plan original qui consiste à faire l'étude des institutions dans leur ordre strictement historique. Conception toute particulière du pouvoir impérial, qu'il considère avant tout comme une monarchie absolue. En somme, ouvrage en partie incomplet, mais très suggestif).

6. — Journal des Savants. 1882, juillet. — Alf. MAURY. Les antiquités euganéennes et les fouilles d'Este; second art. (celles de ces antiquités qui ne portent pas la trace de l'influence romaine sont certainement étrangères; mais les Étrusques du Nord ne doivent pas être confondus avec ceux de la Toscane. Tandis que ceux-ci s'emparèrent du pays et se substituèrent à ses anciens habitants, les premiers se contentèrent d'occuper fortement le pays, mais en laissant subsister la population indigène. Il se produisit alors une fusion des deux races et un nouveau peuple, les Étrusques du Nord ou mieux Vénéto-Étrusques). — WEIL. Les théâtres d'automates en Grèce (analyse l'ouvrage de M. Prou sur ce sujet).

7. — Nouvelle Revue historique de droit. 1882, n° 3, mai-juin. — Rod. DARESTE. Le testament d'Épictète (traduction de ce document important au point de vue juridique). — Aug. PROST. L'immunité; fin: ses développements ultérieurs (cette importante étude se résume ainsi: le privilège d'immunité a pour objet avant tout l'interdiction aux juges publics d'entrer sur le territoire privilégié et d'y exercer aucune fonction; il contient, en outre, dans la plupart des cas, la concession faite au privilégié des droits que percevait le fisc sur ce territoire par le moyen du *judex publicus*. Par la suite, et peu à peu, il s'est étendu, non seulement aux domaines possédés dans le présent, mais encore à ceux qui pourraient être acquis ultérieurement par le possesseur privilégié; puis on a donné aux mots « droit du fisc, *jus fisci*, » une extension de plus en plus grande, jusqu'à identifier ces droits aux *jura regalia*. Quant aux officiers de l'immunité, ce sont les ministres particuliers du possesseur, *advocati*, *villici*, dont l'origine est d'ailleurs étrangère au régime de l'immunité; ce sont des *judices privati* chargés d'exercer sur leur territoire la police sociale. Le privilège d'immunité n'est donc pas la concession d'indépendance, ni de juridiction privée; mais elle est une des formes du morcellement de l'autorité publique; elle a contribué à former certaines principautés indépendantes, surtout ecclésiastiques. Elle a concouru avec la concession de bénéfice et de fief à former le régime féodal). — BEAUCHET. Étude historique sur les formes de la célébration du mariage dans l'ancien droit français (intéressante esquisse). — N° 4, juillet-août. GLASSON. Étude historique sur la clameur de haro; 1^{er} art. (l'origine du haro doit être cherchée dans le plus ancien droit germain; contre M. Guillouard). — TALON. Les

justices seigneuriales de Paris au moyen âge; 1^{er} art. (leur origine; du duel judiciaire devant ces justices; des peines, de la procédure).

8. — Bulletin d'archéologie chrétienne, édition française, par M. Duchesne. 3^e série, 6^e année, livr. 4. Vase en terre cuite avec des symboles et une inscr. alphabétique trouvé à Carthage près d'un baptistère. — Claire-voie en marbre trouvée à Castel Volturno, et maintenant au musée de Capoue (la forme du *signum Christi* la fait remonter à la fin du v^e s.). — Supplément au cimetière de Calliste (plusieurs fragments d'inscription).

9. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse (Romans). 2^e année. 1882, juillet-août. — Abbé GUILLAUME. Notice historique et documents inédits sur le prieuré de Saint-André de Gap. — Abbé FÉRAUD. Fêtes de la canonisation de saint François de Sales, célébrées dans le monastère de la Visitation de Digne en 1667; fin au n^o suiv. — Abbé BATTENDIER. Un prêtre poursuivi pendant la Terreur (Serpeille, vicaire de Saint-Péray, 1791-93). — Ch. BELLET. Documents relatifs au concile de Bâle. — A. BLAÏN. Autobiographie des prêtres des diocèses de Valence, Die, etc., en 1802; suite.

10. — Bulletin de correspondance hellénique. 6^e année, 1882, mai-juin; fasc. V-VI. — H. WADDINGTON. Supplément aux fastes de la province d'Asie (corrections et additions nombreuses faites par l'auteur; ses recherches nouvelles ont surtout enrichi la liste qu'il avait précédemment dressée des proconsuls de la province). — J. MARTHA. Note sur une statue grecque conservée au musée de Dijon. — HAUVETTE-BESNAULT. Fouilles de Délos; temple des dieux étrangers (publié 80 inscr.; monuments votifs dédiés à plusieurs divinités à la fois). — LATICHEFF. Inscriptions de Narthakion; 1^{er} art. : sénatus-consulte relatif aux habitants de Mélitée et de Narthakion. — POTTIER et REINACH. Fouilles dans la nécropole de Myrina; suite : les tombeaux (la conclusion résume ce que l'on peut connaître du cérémonial que les Myriniens du II^e et du I^{er} s. av. J.-C. observaient pour l'ensevelissement de leurs morts). — FOUCART. Inscr. d'Eleusis; inscr. archaïque de Thèbes (en tout 3 inscr. dont une, mutilée, de 10 lignes; l'inscr. archaïque ne comprend qu'un nom : Hissimenias). — Le prince S. A. LAZAREW. Inscr. de Palmyre (cette inscr. inédite est gravée sur un bloc de pierre de 2 mètres de haut sur 6 de long; ce bloc comprend 4 panneaux formés par des encadrements. Le 1^{er} contient un décret du sénat de Palmyre en grec et en palmyrénien, le 2^e un texte palmyrénien, le 3^e et le 4^e un texte grec gravé sur trois colonnes; le texte grec du décret du sénat, conservé en entier, est publié ici). — Variétés : Inscr. de Tomi. Inscr. archaïque de Thasos. Bornes sacrées à Phlionte. Inscr. d'Égine. — Fasc. VII, juillet. — HAUSSOULLIER. Inscriptions de Delphes; suite nos 75-92 (dédicaces, deux lettres de Domitien et d'Hadrien; fragments d'oracles et d'inventaires; décret des Étoliens en réponse à une lettre des Axiens, de la fin du III^e s. ou du commencement du second). — REINACH. Une tête d'éphèbe provenant de l'île de Cos. — HAUVETTE-BESNAULT. Fouilles

de Délos; suite (étudie l'introduction des cultes orientaux en Grèce et la transformation qu'ils y ont subie; prend pour exemple particulier le culte d'Aphrodite Syrienne, qu'il étudie à l'aide d'une série d'inscr. découvertes l'an dernier à Délos; publie 25 de ces inscr.). — RAMSAY. Les trois villes phrygiennes : Brouzos, Hieropolis et Otrous (les deux premières de ces villes se trouvaient dans la vallée de Sandukli; Otrous devait se trouver à peu de distance; cite des monnaies et publie 5 inscr. inédites relatives à ces villes). — MONCEAUX. Inscr. de Salamine (publie 7 inscr. dont la dernière, gravée pourtant sur un gros bloc de pierre, ne concerne pas l'île). — FOUCAULT. L'arsenal de Philon. Contrat pour la construction de la scuothèque à Zéa (très longue inscr. de 97 lignes; la scuothèque était l'endroit où l'on déposait les agrès des vaisseaux de l'État, sous la surveillance des magistrats préposés à l'arsenal).

11. — **La Révolution française.** 1^{re} année, n° 12. — BOUVIER. Les conventionnels vosgiens. — CABANIS. Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau; fin. — LAREVELLIÈRE-LÉPAUX. La théophilanthropie (extrait de ses mémoires, qui ne sont pas à proprement inédits, car on peut les consulter au dép. des imprimés de la Bibl. nat., mais presque tous les exemplaires de cette édition sont restés séquestrés par la famille David d'Angers). — CARNOT. L'évêque Grégoire et la fête de la Raison (protestation de l'évêque). = 2^e année, n° 1. Célébration du 14 juillet par Bonaparte à l'armée d'Italie, en 1797; document annoté par Ét. Charavay. — LETELLIER. Le Comité de l'instruction publique en 1793. — CHARAVAY. Autographes et documents révolutionnaires (1^{er} arrêté du district des Carmes, présidé par Ducis, 15 juillet 1789, sommant le gouverneur de Paris, duc de Brissac, de venir à l'hôtel de ville « pour aviser à rétablir la paix et la concorde qui a malheureusement fui de la bonne ville de Paris; » avec fac-similé; 2^e lettre par laquelle Rouget de Lisle donne sa démission de chef de bataillon du génie, 10 mars 1796). — DR. ARNAUD. Procès-verbal des séances du département de Vaucluse, du 23 au 30 août 1793.

12. — **Revue des Deux-Mondes.** 1882, 1^{er} juillet. — G. PICOR. M. Dufaure; sa vie et ses discours. 3^e part. fin le 15 juillet. — J. BOURDEAU. Historiens de l'Allemagne. M. Ferd. Gregorovius (analyse de ses ouvrages, surtout de son roman historique : *Athenais; Geschichte einer byzantin. Kaiserin*, qui vient d'être mis à l'index). — JURIEU DE LA GRAVIÈRE. Les deux dernières campagnes d'Alexandre : 1^{re} la bataille de l'Hydaspe; 2^e (15 juillet) de la Gédrosie à Babylone (on sait la manière originale dont M. J. de la G. traite des sujets tant de fois traités avant lui, et comme ses connaissances spéciales rajeunissent le sujet en bien des points). — MÜNTZ. La peinture en mosaïque dans l'antiquité et au moyen âge. — VALBERT. Le dernier des condottieri (Garibaldi). = 15 juillet. M. DU CAMP. Souvenirs littéraires; suite. = 1^{er} août. HERVÉ. Les origines de la crise irlandaise. 4^e art. : le féniisme.

13. — **La Nouvelle Revue.** 1882. = 15 juillet. NAUROY. La femme

du duc d'Enghien (touchante étude sur cette femme très peu connue d'ailleurs; on sait qu'elle était la nièce du trop fameux Rohan impliqué dans l'affaire du collier; elle mourut à Paris en 1841). = 1^{er} août. Baron de VITROLLES. Mémoires. I, le congrès de Châtillon (extraits intéressants de ces mémoires qui doivent prochainement paraître à la librairie Charpentier).

14. — Le Correspondant. 1882. 10 juin. — PINGAUD. Le duc de Richelieu en Russie (détails très intéressants sur les œuvres accomplies par R. à Odessa, et sur la popularité dont il jouit pendant et après son administration). — DERÔME. Machiavel; ses doctrines et sa mémoire; suite le 10 juill. : le conflit des théories de Machiavel avec l'opinion. — BIRÉ. Victor Hugo avant 1830; 7^e et 8^e art. le 10 juin; 9^e le 25 juill. (très curieux). = 25 juin. THUREAU-DANGIN. La politique de résistance après la révolution de 1830. Casimir Périer; suite dans les nos suiv., fin le 10 août (cette série d'articles est la contrepartie des précédents où l'auteur montrait les maux causés par la révolution de juillet; étude émue et sympathique du ministère Périer). — V^{te} DE MEAUX. La France dans les luttes religieuses de l'Europe; 3^e art. : les États scandinaves.

15. — Académie des inscriptions et belles-lettres. 1882. Séance du 26 mai. — M. Ch. ROBERT, en réponse à M. Deloche, lit un mémoire sur Gondoald et les monnaies au nom de Maurice-Tibère; il se propose d'établir que Gondoald n'a pas agi de concert avec l'empereur d'Orient, et n'a reçu de lui aucun secours; qu'il n'a pas réussi à établir son autorité en Provence et par conséquent n'a pu y battre monnaie; enfin que l'existence des monnaies gauloises au type de Maurice-Tibère se rattache à un système général d'imitation des monnaies romaines, très largement pratiqué par d'autres princes mérovingiens. Suite de ce mémoire dans les séances des 2 et 9 juin. = 23 juin. M. OPPERT continue la lecture d'un mémoire sur les inscr. du roi Goudea. — M. Aubé lit une étude sur Polyeucte et son martyre, d'après des documents inédits; il croit qu'il faut admettre comme historiques les principaux traits de sa légende. = 30 juin. M. Renier lit une étude de M. MASQUERAY sur les ruines d'El-Meraba des Beni Ouelban, emplacement d'une colonie romaine (la *republica coloniae Celtaeniensium*); l'auteur vient d'y découvrir environ 130 inscr. inédites. = 21 juillet. M. LE BLANT lit un mémoire sur les chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église; suite le 28 juillet. = 28 juillet. M. BERGAIGNE consacre un mémoire à l'examen des inscriptions sanscrites du Cambodge, recueillies par M. Aymonier.

16. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu des séances et travaux. 1882, juin. 6^e livr. — V^{te} G. D'AVENEL. La valeur monétaire et le pouvoir de l'argent sous Louis XIII (étude intéressante et bien conduite. La conclusion en est que le pouvoir de l'argent est aujourd'hui 3 fois plus faible que sous Richelieu; le prix des marchandises a augmenté en général de 300 0/0, celui du blé seulement de 50 0/0). — CARNOT. Étude sur l'abbé Grégoire; suite (Grégoire

et le concordat; son élection et son attitude au sénat; il y composa avec Lambrechts la minorité de deux voix qui vota contre le rétablissement du pouvoir héréditaire en 1804.

17. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 17 mai. — M. SCHLUMBERGER présente l'estampage du second sceau connu des abbés du Mont-Thabor, celui de l'abbé Jean, mentionné dans les documents en 1181 et 1183. Au droit est figuré Jean assis sur son siège abbatial, la croix dans une main, les évangiles dans l'autre. Au revers est représentée la Transfiguration. — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE explique l'étymologie du mot *Galates* employé par les Grecs depuis l'invasion de 279 avant J.-C. pour désigner les Gaulois. Ce mot est la transcription de l'adjectif celtique *Galatios* qui vient du substantif *Gala*, courage (vieil irlandais *Gal*, adjectif *Galde*); *Galates* veut donc dire *courageux*. Ce nom est formé comme *Gaisates*, qui désigne en grec une espèce de soldats gaulois et qui vient, par l'intermédiaire de l'adjectif celtique *Gaisatios* (vieil irlandais *Gaide*), du nom d'une sorte de javelot, le *Gaesum* des écrivains latins. — M. Lacaze, correspondant, communique plusieurs inscriptions latines des Pyrénées, entre autres des dédicaces aux dieux Mithra, Abellion et Baigoribus, ce dernier nom vient d'un radical basque qui signifie *rouge* et se retrouve dans le nom du pays de Bigorre. = Séance du 21 juin. M. E. MÜNTZ lit une note sur le tombeau du pape Benoît XII, à Notre-Dame d'Avignon, œuvre d'un imagier parisien jusqu'ici inconnu, maître Jean Lavenier. Tandis que les peintres employés par les papes d'Avignon étaient presque tous des Italiens, les architectes et les sculpteurs dont ils se servaient étaient le plus souvent des Français; il y a là une preuve de la supériorité de la France au XIV^e siècle dans l'architecture et la sculpture. — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE présente quelques observations sur le mot *Celte* (en latin *Celta*, en grec *Κελτικός*). Glück a fait venir *celta* d'une racine *cel*, qui a le sens d'*élever*, et qui se trouve en latin dans *cel-sus*, *ex-cel-lo*, *col-lis*, en grec dans *Κολ-ωγος*, *Κολ-οφωγ*. Mais il n'a pu prouver l'existence de cette racine dans la langue celtique. Or, dans un éloge de saint Coloman, écrit par un prêtre irlandais qui est mort en 1106, on trouve le mot *celthe*, avec le sens de *faite*; dans une vie de sainte Brigitte, manuscrit du XIV^e siècle, le même mot désigne le comble d'une église; enfin dans un glossaire irlandais du XV^e siècle, il est donné comme adjectif, avec le sens de haut, grand, noble. *Celthe* suppose une forme ancienne, *celt-ios*, qui ne diffère de *celta* ou *kel-tos* que par une métathèse. *Celte* signifie donc bien *haut*, *grand*, *noble*. = Séance du 5 juillet. M. Guillaume lit une note de M. CAFFIAUX sur les armes impériales sculptées sur la clef de voûte d'une salle d'une ancienne porte de Valenciennes. Dans l'armorial du héraut de Gueldre, qui est de la première moitié du XIV^e siècle, l'aigle impériale déployée n'a qu'une tête. Ici elle en a deux, et c'est probablement là un des premiers exemples de ce nouveau type, puisque la porte a été construite en 1358; le zèle de Valenciennes à se tenir au courant des modifica-

tions de l'écu impérial s'explique par l'opiniâtreté avec laquelle elle défendait contre les prétentions des comtes de Hainaut son titre de *ville impériale*, qui lui assurait une certaine autonomie. Elle reconnaissait ces comtes comme mandataires de l'empire, mais point comme ses seigneurs, et ne perdait pas une occasion d'affirmer sa situation privilégiée vis-à-vis d'eux. = Séance du 12 juillet. M. Ulysse ROBERT lit une note sur une commande de vitraux pour l'église de Lohéac, en Bretagne, faite en 1494, par Thomas de Riou, argentier d'Anne de Bretagne, à un peintre verrier de Paris nommé Amé Pierre. Ces vitraux, au nombre de treize, à deux meneaux, devaient représenter « soixante-dix-huit histoires de la généalogie de madame sainte Anne »; le prix convenu, pour l'exécution et la pose, était de 300 livres tournois. = Séance du 19 juillet. M. SCHLUMBERGER communique plusieurs sceaux inédits de fonctionnaires byzantins (*stratèges* ou gouverneurs, *commerciaires* ou directeurs des douanes) du thème de Khersois. Il montre également à la Société plusieurs sceaux de fonctionnaires de la Bulgarie. Ce dernier pays, reconquis par l'empereur Basile, ne fut pas constitué en thème et resta une sorte de province militaire administrée par des *ducs*, des *préteurs* et surtout des *provéditeurs* (*προνοηταί πάσης Βουλγαρίας*), sorte de commissaires extraordinaires. — M. Courajod lit, au nom de M. MÜNTZ, une note sur le premier architecte du palais pontifical d'Avignon. Il s'appelait Pierre Poisson ou Peysson (magister *Petrus Piscis* ou *Peyssonis*) et était de Mirepoix. Dans les comptes conservés aux archives secrètes du Vatican, on trouve plusieurs fois son nom depuis 1335.

18. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 3^e série, 1^{re} année. 1882. 15 avril. — BENOIT. Un pasteur réformé au xvii^e s. : Daniel Chamier, petit-fils du grand Chamier, 1628-76. — La Révocation à Uzès. Estat des biens des fugitifs du diocèse. — La tolérance au xviii^e s. Lettres inédites de Voltaire à M. Ribotte de Montauban, 1761-69. — H. DE FRANCE. Notice sur l'église réformée de Cuz-Toulza; suite. — DELAUAUD. Les marins protestants sous le règne de Louis XIV (détails puisés dans la collection Clairembault sur les Saint-Hermine, Moïse Thomas d'Arvert, Jean-Jacques Lacroix). = 15 mai. J. BONNET. L'amiral de Coligny au château de Châtillon-sur-Loing (résume les *Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny*, pub. p. M. Becquerel). — Pierre DE WITT. Une apologie des Hollandais au xvii^e s. (en réponse au pamphlet du colonel Stoppa dont M. Feer a parlé dans le n^o du 15 fév.). = 15 juin. PUAUX. Un mémoire inédit de Rabault Saint-Étienne (très remarquable; composé en 1774 et remis à Maurepas pour tâcher d'obtenir du nouveau ministère un adoucissement au sort des réformés; fin le 15 juill.). — J. DOINEL. Liste des massacreurs de la Saint-Barthélemy à Orléans (tire de cette liste un nouvel argument en faveur de la préméditation). — DARDIER. Lettre d'A. Chamier à Th. de Bèze, 1^{er} mai 1583. — Relation de la sortie de M. de Montacier, sieur de Lislemaires, du royaume de France, pour la persécution de la religion, 1685;

fin le 15 juillet. — J. VIEL. Délibération du conseil général de Saint-Jean-du-Gard, 1686 (les nouveaux convertis, en présence du maréchal de Rosen, délibèrent « qu'ils regarderont tous ceux qui manqueront à leur devoir, soit messe, prédication, catéchisme... comme des ennemis jurés de la religion et de l'État). — Libération du baron de Salgas (mis en liberté en 1716 à la suite de démarches faites à l'étranger; ses fils, convertis par les RR. PP. de l'Oratoire, refusèrent de le recevoir; il alla mourir seul à Genève en 1717). = 15 juillet. H. DE FRANCE. Assemblée générale de Castres, 1699. — D. BENOÎT. Gabriel Maturin (rectifie certains détails de la biographie de ce pasteur, arrêté à Paris le 15 avril 1690, enfermé dans l'île Sainte-Marguerite; la Régence le délivra en 1715). — Signalons l'excellente innovation par laquelle M. de Schickler publie désormais régulièrement dans le Bulletin une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire du protestantisme français.

19. — Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin, t. XVIII (1881), seconde partie. — Paul MEYER. L'entrevue d'Ardres en 1396 (publie une relation de l'entrevue que Charles VI et Richard II eurent les 27, 28, 30 oct. 1396, dans les environs d'Ardres; cette relation est due à un scribe qui suivait la cour anglaise; elle est tirée du ms. 46 de la bibl. d'Oriel College, à Oxford; elle est rédigée en anglo-normand et curieuse surtout pour l'histoire des mœurs). — BOISLISLE. Semblançay et la surintendance des finances (la charge de surintendant des finances a été créée en faveur de Semblançay par une commission du 27 janvier 1518 n. st., que publie M. B. Semblançay en remplissant les fonctions, sans d'ailleurs porter le titre de surintendant, jusqu'en mars 1523 où Phil. Babou fut nommé trésorier de l'Épargne et receveur général des parties casuelles et inopinées; avec un titre et des attributions d'ailleurs assez différentes, Babou doit donc être considéré comme le véritable successeur de Semblançay. Le premier qui porta officiellement le titre de surintendant est Artus de Cossé, baron de Gonnor et comte de Secondigné, qualifié, en 1564, de « superintendant des finances. » Cependant l'usage de délivrer soit un brevet, soit une commission de surintendant commença seulement sous la régence de Marie de Médicis. — Ce mémoire est suivi d'une liste chronologique des surintendants, contrôleurs généraux, ministres, etc., proposés à l'ordonnement des finances de 1518 à 1790). — Id. Notice biographique et historique sur Ét. de Vesc, sénéchal de Beauvais; 4^e art.

20. — Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France. Mémoires. T. VIII, 1881 (Champion, 1882). — Topographie historique de la seigneurie de Bercy, par Charles-Henri de Malon, seigneur de Bercy (ce mémoire, composé en 1735, fait partie des archives de la seigneurie de Bercy, aujourd'hui encore fort importantes, et qui sont conservées dans la famille Nicolay; rédigé exclusivement d'après les actes originaux, il retrace véridiquement l'histoire de cette seigneurie depuis le XIV^e s. Ce texte précieux pour l'histoire du Paris suburbain est pré-

cédé d'une copieuse introduction où M. de Boislisle fait la biographie de Ch.-H. de Malon, montre comment sa seigneurie passa aux Nicolay, et nous apprend comment fut morcelé peu à peu ce beau domaine, ce que sont devenues les épaves du château de Bercy, etc.). — P. VIOLLET. Les Établissements de saint Louis dans le Beauvoisis (ils y ont certainement pénétré; Beaumanoir les a connus; mais on n'a pas encore trouvé de traces de l'introduction des Établissements dans une autre partie de l'Ile-de-France). — J. GUFFREY. Les origines de la tapisserie de haute et basse lice à Paris (le nom d'ouvriers « de haute lice » se trouve pour la première fois dans un acte de 1302-3; ces ouvriers formaient déjà une corporation puissante, comptant peut-être 30 ou 40 maîtres, sans parler des apprentis. La tapisserie de basse lice apparut dans le même temps; mais on la désignait par le nom de tapisserie « à la marche », tandis que la tapisserie de haute lice était aussi dite « à la besche ». Cette industrie est toute parisienne d'origine; c'est à tort qu'on a prétendu que les tapisseries d'Arras leur étaient antérieures. — A. D. Le carnet de dépenses d'un Parisien en 1758 (ce Parisien est Lemoigne de Belleisle, intendant des finances du duc d'Orléans). — L. DELISLE. L'auteur du Grand Coutumier de France (est Jacques d'Ableiges, secrétaire du duc de Berry en 1371, successivement bailli de Saint-Denis, Chartres, Évreux, maire du chapitre de Chartres en 1389, etc. Le Grand Coutumier a été composé ou terminé entre 1387 et 1389. Ces renseignements sont fournis par un précieux ms. du xv^e s. entré récemment à la Bibl. nat., qui contient les 4 livres du Grand Coutumier; il faudra en tenir grand compte quand on songera à donner de ce texte une édition vraiment critique). — LECARON. Les origines de la municipalité parisienne; second mémoire: la prévôté des marchands et le commerce de Paris au moyen âge (termine cette histoire à l'année 1415, où fut rétablie la municipalité parisienne supprimée après le soulèvement des Maillotins; publie, entre autres documents, l'ordonnance de 1415 « sur la forme et manière de l'eslection des prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris et des conseillers ordinaires d'icelle en ladite prevosté »). — Em. MOLINIER. Fragments d'un inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, au xv^e s. (cet inventaire fut rédigé entre 1420 et 1448; il mentionne un grand nombre d'étoffes, de tapis et de tapisseries, dont une au moins paraît remonter au xii^e s.). — A. DE LONGPÉRIER. Inscription du regard de Belleville (mentionne d'importants travaux de réparation à l'aqueduc de Belleville, entrepris à frais communs par les Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs et le grand prieur de France en 1633 et en 1722). — BRUEL. Recherches sur les trois premiers exemplaires du plan de Paris de Verniquet, 1794-1820. — Abbé Val. DUFOUR. L'abbé Claude Chastelain et son *Diaire* ou *Journal* (publie des extraits de ce *Diaire*, dont l'original est aujourd'hui perdu. Chanoine de Notre-Dame, Chastelain tint un journal de ce qu'il a vu et entendu dire de 1658 à 1711; il ne mentionne

guère que ce qui se rapportait à N.-D.). = **Bulletin**. 9^e année, 1882, n° 2. EM. MOLINIER. Les Morant, fondateurs parisiens au xv^e s. — Abbé DUFOUR. Note sur un ancien plan de Paris, sans date, copié par Sébastien Münster (ce plan a sans doute pour auteur un typographe lyonnais du xvi^e s., Arnoullet; on peut le dater environ de 1548). = N° 3. Baron J. PICHON. Une représentation théâtrale dans un village de Brie au xvi^e s. (d'après la liste des hardes louées pour les acteurs, au nombre d'une soixantaine environ). — KAULEK. Nouveaux documents pour servir à l'histoire de la bibliothèque du cardinal Mazarin, 1642-52 (les plus curieux de ces documents concernent la dispersion de cette bibliothèque, et les ventes qu'on en fit au moment le plus aigu de la Fronde). — Aug. MOLINIER. Lettres de rémission de 1377 pour un ennemi de Jacques d'Ableiges (on sait maintenant que ce personnage est l'auteur du *Grand Coutumier de France*; tout ce qui le concerne mérite donc d'être recueilli avec soin).

21. — **Société de l'histoire de Normandie**. Bulletin. T. II. Exercice 1880-81 (Voy. *Rev. histor.*, XVIII, 223). Extraits d'un recueil d'arrêts du parlement de Normandie (ce recueil a été compilé par un avocat au Parlement, Pierre Brumoy; les arrêts analysés vont de 1657 à 1712). — La cour des aides de Normandie et ses 27 charges de conseiller (avec indication des dates où ces charges furent créées, et les noms des titulaires. En 1706, ces charges furent réunies au corps de la Chambre des comptes). — Réception à Rouen de Louis de Breszé comme gouverneur de Normandie, 1526. — Lettres adressées de la ville de Rouen par son procureur syndic en 1529 (à propos d'une somme de 75,000 l. demandée par le roi pour la rançon des enfants de France). — Lettre adressée au premier président du parlement de Normandie par le cardinal du Bellay, 15 sept. 1536 (il lui apprend la fuite « honteuse » de l'empereur). — La Ligue à Rouen (quelques documents tirés du registre des délibérations de la ville à l'année 1589). — Mandement pour le paiement des frais de la procession à Dieppe en 1574.

22. — **Société des Antiquaires de Normandie**. Bulletin, t. X, 1882. — G. LE HARDY. Le dernier des ducs normands; étude de critique historique sur Robert Courte-heuse (entreprend de réhabiliter ce remuant personnage, surtout de le défendre contre les accusations d'Orderic Vital. Ce mémoire était terminé en 1869; il eût gagné à être revu de près et à la lumière des travaux récents. On ne devrait plus, par exemple, pour tel exploit de Robert à la croisade, renvoyer « à tous les historiens contemporains »). — STEENSTRUP. Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions (ce mémoire n'est que la traduction en français de *l'Indlening i Normannertiden* du même auteur, dont la *Rev. hist.* a déjà parlé à plusieurs reprises, IV, 424; XII, 181. Mais cette traduction est un véritable service rendu aux érudits qu'intéresse l'histoire primitive des Normands. L'art. a aussi paru à part chez Champion). — VASSEUR. Études historiques et archéologiques sur la cathédrale de Lisieux. — E. DE BEAU-

REPAIRE. La fonderie de Port-en-Bessin et le cimetière gaulois de Mondeville, près Caen. — Id. Cimetières mérovingiens récemment découverts en Basse-Normandie.

23. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Mémoires, t. XI, 1882. Ce volume est consacré tout entier au *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, par l'abbé D. HAIGNERÉ. Présenté en 1860 au concours des Sociétés savantes, ce travail, dans sa forme primitive, fut honoré d'un prix de 500 fr. Fortement remanié depuis, il forme maintenant un gros volume de CXXI-392 p. L'introduction contient une bonne étude de géographie historique.

24. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 35^e volume, année 1881 (Auxerre, 1882). — CHALLE. Les chroniqueurs sénonais du moyen âge : Odoranne, Clarius et Geoffroy de Courlon; de la valeur historique de G. de Courlon (précieux pour l'histoire particulière du Sénonais et même pour l'histoire des XII^e et XIII^e s.; pour l'époque antérieure, il est absolument sans autorité). — VAUDIN. Le pays sénonais; son histoire avant et après la domination romaine; ses monuments et son diocèse. — Id. Les trésors d'art de Sens (décrit trois collections, une de pierres gallo-romaines, une autre de pierres anciennes qu'il a fallu remplacer dans la restauration de l'église; enfin le trésor proprement dit). — MAX QUANTIN. Le comté d'Auxerre au XV^e s. (ce comté appartient à la maison de Bourgogne de 1424 à 1477; nombreux extraits tirés des registres des recettes et dépenses du comté, conservées aux archives de la Côte-d'Or; les faits les plus importants se rapportent aux impôts).

25. — Mémoires de la Société éduenne. Nouv. série, t. X. — An. DE CHARMASSE. Le prieuré de Saint-Racho-lez-Autun, de l'ordre de Cluny (recherche ce que l'on peut savoir de certain sur saint Racho, et croit pouvoir l'identifier avec « Ragnobertus Augustudunensis ecclesiae episcopus, » qui souscrit au privilège accordé en 658 au monastère de Sainte-Colombe, par Emmo, archevêque (*sic*) de Sens. Si cette attribution, qui nous paraît bien difficile, est exacte, l'épiscopat de saint Racho se placerait entre celui de Ferréol et celui de saint Léger. Après sa mort, il fut enseveli dans une église de fondation romaine, qui prit dès lors son nom. Histoire des reliques de saint Racho; liste des prieurs depuis le XIII^e s.). — Abbé LACREUZE. Note sur les pratiques superstitieuses observées dans le Morvan. — BULLIOT. Fouilles du mont Beuvray; le parc aux chevaux (décrit les ruines d'une riche maison gauloise, qui s'élevait dans l'oppidum de Bibracte, en un endroit où, en 1865, on avait cru faussement reconnaître les traces d'un théâtre). — COURTOIS. Notes sur le château de Montcenis et sur ses carreaux émaillés. — An. DE CHARMASSE. Note sur la guerre du Charollais en 1477 et 1478 (publie plusieurs actes relatifs à Jean de Chalon, prince d'Orange, comte de Tonnerre, qui dirigea la défense du pays contre Louis XI). — Abbé DEVOUCOUX. Les origines et les progrès du Gallia Christiana. — H. DE

FONTENAY. Notice sur la confrérie des Pénitents noirs de la ville d'Autun. — E. FIGARD. Les péages du comté de Charollais en 1459 (texte d'un petit registre conservé aux archives de la Côte-d'Or, avec une introduction historique). — DUMAY. Notice historique sur la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres fondée à Autun en l'an X. — BULLIOT. Jehan Drouhot, curé de Saint-Quentin, chanoine de la collégiale de N.-D.-du-Chastel d'Autun, et ses fondations (avec 13 chartes latines de fondation en appendice). — H. DE FONTENAY. Épigraphie autunoise, moyen âge et temps modernes; suite. — Abbé CLÉMENTET. Notice sur les découvertes archéologiques faites à Seurre (Côte-d'Or) (prouvent qu'à l'époque romaine Seurre était un oppidum gaulois assez important).

26. — **Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin archéol. et historique, t. X, 1882, 1^{er} trim. — MOULENQ. Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne : Castelsagrat (extrait du t. III des documents, qui est sous presse. Notons parmi ces documents le texte des coutumes de Castelsagrat, concédées par Alphonse de Poitiers en mai 1270). — Abbé DAUX. Les Bénédictins de Saint-Maur au mas Grenier, 1628-1790.

27. — **Revue des sociétés savantes des départements.** — Septième série, t. VII, 1882. — MOLARD. Documents extraits des archives départementales de l'Yonne, concernant l'existence d'associations économiques ou de tempérance à Auxerre pendant le xvi^e s. (nous citerons un seul exemple de ces associations : 20 avril 1564, le peintre Jean Cornouaille et le tailleur Yves Prix promettent de ne pas dépasser dans leurs enjeux, du présent jour à la Pâque prochaine, la valeur de 3 deniers tournois; le contrevenant payera une somme de 25 sous à la partie adverse). — FINOT. Charte d'affranchissement accordée en 1436 par Jean de Ray aux habitants dudit lieu (précédée d'une introduction sur la dynastie des seigneurs de Ray). — FIEVILLE. Documents sur la liturgie anglo-normande (d'après un manuel d'Exeter, xiv^e s., et un missel de Winchester écrit, dans l'opinion du rapporteur, M. Delisle, vers 1120). — CHERBONNEAU. Rapport sur diverses inscr. envoyées au Comité (une d'elles, datée de l'an 508, sous le règne du roi vandale Trasamond, permet de fixer le véritable emplacement de *Castra Severiana*, qui fut le siège d'un évêché). — Lettre de La Tour d'Auvergne à l'intendant de Bretagne (il réclame contre une « humiliation complète » qu'on lui prépare, celle « de me classer au rang des derniers particuliers de la province, en m'imposant à la taille, aux francs-fiefs, etc. » Il offre de prouver par des titres l'authenticité de sa noblesse; enfin il donne le chiffre de sa fortune, qui est de 700 à 800 livres de rente, mai 1782). — BORREL. Franchises du village de Saint-Germain, sur la route du Petit-Saint-Bernard. — Abbé ALBANÈS. Notice sur l'abbaye de Silvacane, et une nouvelle liste de ses abbés. — J. GAUTHIER. Le grimoire d'un sorcier du xv^e s. (texte). — Id. Documents inédits de la bataille de Gavres et la capitulation de Gand, 22-23 juillet 1453. — DUHAMEL. Règlements

sur la valeur des monnaies et le taux des vivres dans l'État d'Avignon, juillet 1593. — TARTIÈRE. Inventaire d'un marchand landais dressé au milieu du XVI^e s. — E. DE BARTHÉLEMY. Inventaire du mobilier de la cathédrale de Reims en 1622. — CHERBONNEAU. Documents historiques sur le renégat Hassan Aga, vainqueur de Charles-Quint en 1541 (publie une inscr. arabe relative à ce personnage). — FIERVILLE. Pièces tirées des archives de Saint-Omer (extraites de la correspondance inédite de d. Juan d'Autriche, de l'archiduc Mathias et d'Alexandre Farnèse avec le magistrat de Saint-Omer, 1577-93. Nous avons déjà annoncé l'étude de M. F. sur ce sujet). — POTTIER. Proclamation des seigneurs et des consuls de Piquecos (arrond. de Montauban); document en langue vulgaire de 1485 (défense de renier le nom de Dieu, de blasphémer, de jouer aux cartes, aux dés; défense aux hôteliers de recevoir des gens de mauvaise vie, etc.). — HELLOT. Un ms. du XV^e s. de la bibliothèque de Rouen (vient de S^e-Wandrille; contient une compilation historique assez confuse faite à l'aide de G. de Nangis et du ménestrel de Reims). — HARDY. Association de paix entre les villes de Figeac, Périgueux, Brive et Sarlat en 1263. — CHÉRUEL. Lettre de la princesse palatine à Mazarin, 14 sept. 1652 (sert à rectifier un passage des mémoires de Retz). — LIBERT. Statuts des apothicaires de Thouars en 1617. — DUPRÉ. Documents sur l'ancien collège des médecins de Bordeaux, XVII^e et XVIII^e s.

28. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XI, 3^e livr. 1882, 1^{er} sem. — V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT. Les monnaies mérovingiennes du Cenomannicum (suite dans le n^o suivant). — HUCHER. Monuments funéraires et sigillographiques des vicomtes de Beaumont au Maine (avec de nombreuses reproductions de sceaux et pierres tombales. Intéressant). — BRIÈRE. Bibliographie du Maine. — Bibliographie : *Le Breton*. Étude sur le métayage dans la Mayenne (intéressant). = T. XII, 1^{re} livr., 1882, second semestre. VICTOR ALOUIS. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé; 1^{re} partie, de 1370 à 1508 (fait suite à un travail que nous avons annoncé précédemment sur la collégiale de Saint-Julien de Pruillé). — Livres nouveaux : *G. de Contades*. Notice sur la commune de Lonlay-le-Tesson (bon). — *Ledru*. Louis XI et Colette de Chambes (très intéressant).

29. — Revue historique du Béarn et de la Navarre. (Bayonne, Pays de Labour, Landes.) T. I, 1^{re} livraison, juillet 1882. — (Cette nouvelle revue, à laquelle nous souhaitons une prospérité rapide et durable, paraîtra tous les mois; l'abonnement est de 18 fr. par an; le directeur est M. A. Communay. Parmi les collaborateurs, nous retrouverons les noms déjà connus d'érudits du sud-ouest.) — TAMIZEY DE LARROQUE. Documents inédits sur la ville de Dax. — DUCÉRÉ. L'artillerie et les arsenaux de Bayonne, 1^{er} art. — COMMUNAY. Invasion de Béarn par Mongonmery, 1569 (1^{er} art., qui contient le récit de cette campagne, si vivement menée par le lieutenant de Jeanne d'Albret; bon nombre de pièces justificatives suivront). — ID. Preuves de noblesse des pages de l'écurie du roi : Navailles, Angaïs.

30. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 4^e année, 1882, n^o 2. — COMBES. Montaigne et La Boétie ; étude historique sur leurs idées politiques. — A. DUMÉRIL. La France et la cour de Rome au temps de Henri IV ; le cardinal d'Ossat (étude sur les lettres de ce dernier).

31. — Le Livre. 3^e année, 1882, 10 août. — Eug. MULLER. Voltaire et le comte d'Argenson (publie 3 lettres inédites de Voltaire au comte, ministre de la guerre, au sujet de l'*Abrégé de l'Histoire universelle*, première forme de l'*Esprit des mœurs*, qu'un libraire d'Amsterdam venait d'imprimer clandestinement, à la grande indignation de Voltaire. Voltaire demande à son ancien camarade de collège d'intervenir pour empêcher ce livre d'être déféré au Parlement par le procureur général d'Alsace, qui agissait contre lui à la demande de l'évêque de Porentruy).

32. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1882, 2^e livr. — L. Sr. Souvenirs archéologiques de la ville de Gand ; suite : la Grande Faucille (histoire de cette maison et de ses propriétaires depuis le xiv^e s. Parmi ces derniers on trouve au xiv^e et au xv^e s. la famille Van der Zickelen, dont un des membres aurait, dit-on, été allié à celle de Du Guesclin). — L. G. Le comte de Laval réintégré dans le château et la seigneurie de Gavre par arrêt du Grand Conseil de Malines, 19 déc. 1494. — KIECKENS. Adalbert de Tronchiennes, évêque de Paris, 1016-20 (intéressante biographie de ce personnage). — Ed. VAN EVEN. Donation entre vifs faite en 1661 par Madeleine de la Torre, veuve d'Erycius Puteanus. — VAN DER ELST. Les Normans ; leurs faits et gestes en Belgique ; fin. — Épitaphe du duc Charles de Lorraine, 1654. — Cession par Marguerite de Bourgogne de joyaux à Gui de Barbenson, dit l'Ardenois, en 1435.

33. — The Athenaeum. 1882, 10 juin. — W. Rye. *Pedes finium*, or *Fines*, relating to the county of Norfolk (ces *fines* sont des actes relatifs à la mutation des propriétés foncières, enregistrés devant les juges royaux ; ils ont pour but de *mettre fin* à tous procès et chicanes concernant la propriété spécifiée, qui, en vertu de cet accord *final*, a passé du propriétaire à un nouveau détenteur dans des circonstances désignées dans l'acte. Ce sont les documents de cette sorte relatifs au règne de Richard I^{er} et de Jean pour le comté de Norfolk dont ce volume donne l'analyse détaillée. Il y a beaucoup à prendre, même pour l'histoire politique et sociale de cette époque si troublée). = 17 juin. *Glasscock*. The records of St Michael's parish church. — Bryce. Manitoba ; its infancy, growth and present condition (bon). = 8 juillet. *Jervis*. The gallican church and the revolution (exposé clair et exact des faits ; l'auteur se place strictement au point de vue du catholicisme orthodoxe). = 22 juillet. *D. Gardner*. Quatre-Bras, Ligny and Waterloo (bonne étude critique, très sévère pour le récit de Thiers « qui n'est guère qu'un écrivain de romans militaires »). — *Samuelson*. Roumania, past

and present (intéressant). = 29 juillet. *Godfrey*. The court of honour of Peverel, in the counties of Nottingham and Derby (a subsisté jusque vers 1850 ; c'était un des derniers vestiges de la justice seigneuriale des manoirs). — *Walford*. King's briefs ; their purposes and history (ces brefs étaient des mandements royaux ordonnant de faire des quêtes dans les églises ou les chapelles pour l'entretien des églises, pour des secours aux incendiés, aux naufragés, aux protestants persécutés hors du royaume ou aux protestants réfugiés en Angleterre. Ces mandements, qui donnaient lieu à beaucoup d'irrégularités et d'abus sans servir à grand'chose, furent supprimés en 1828). — Transactions of the Essex archæological Society (le t. II de la nouv. série contient un article intéressant sur un autel romain récemment trouvé à Colchester, et sur les Deae matres). — Collection for a history of Staffordshire, t. II (la première partie contient les Pipe rolls pour le comté de Stafford pendant les règnes de Richard I^{er} et de Jean, ainsi que le cartulaire du comté de Stafford). — *Haliday*. The scandinavian Kingdom of Dublin (médiocre). = 5 août. *Broadley*. The last punic war (ce livre n'est pas autre chose qu'une histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre à Tunis ; récit long et ennuyeux de la dernière guerre de Tunisie). — *Gairdner*. Letters and papers, foreign and domestic of the reign of Henry VIII ; vol. VI.

34. — The Academy. 1882, 10 juin. — *Willis-Bund*. A selection of cases from the state trials, vol. II, 1660-1681 (très intéressant ; montre à quel point la Restauration respecta peu les formes et les lois, et combien la révolution était nécessaire). — *W. Skeat*. La seule proclamation anglaise de Henri III (étude sur le texte de la célèbre ordonnance du 18 oct. 1258) ; cf. *Rev. hist.*, XIX, 481. = 17 juin. *D. Gardner*. Quatre-Bras, Ligny and Waterloo (œuvre d'un Américain pour qui Wellington n'est pas un héros, et pour qui les Anglais ne sont qu'une « snobbish race » ; critique fort Wellington ; attribue les fautes considérables commises par Napoléon à sa mauvaise santé). — *Boulger*. History of China ; t. II (intéressant). — *Freemann*. Roger de Montgommery était-il à Senlac ? (Wace dit que Roger commandait les Français à la bataille de Senlac ; Orderic Vital que Guillaume laissa le gouvernement de la Normandie à Roger pendant son expédition ; qui a raison ? D'une façon plus générale, quelle est la valeur du témoignage de Wace ? Discussion à ce propos avec M. Howorth dans les nos du 24 juin, des 1^{er}, 8 et 15 juillet). = 24 juin. *Tardif*. Le très ancien coutumier de Normandie (bonne édition ; conclusions assurées). — *Gruchy*. L'ancienne coutume de Normandie (tandis que les recherches de M. Tardif ont jeté beaucoup de lumière sur la législation de Henri II et sur l'identité de méthode du *De legibus Angliæ* de Glanville avec celle de la seconde partie du *Très ancien Coutumier*, M. de Gruchy nous montre dans son livre le début d'une divergence entre la loi coutumière d'Angleterre et celle de Normandie, surtout en ce qui regarde l'institution du jury). — *Foster*. Collectanea genealogica (début d'un ouvrage considérable et qui promet).

= 22 juillet. *Roosevelt*. The naval war of 1812 (bon ; fait bien connaître les causes des revers essayés par les Anglais dans cette campagne). — *Pinches*. Soumir et Accad (en réponse à un article sur le même sujet paru dans le n° du 20 mai). = 29 juillet. *Maeray*. Notes from the muni-ments of Magdalen college, Oxford (intéressant). — *Henning*. Das deutsche Haus in seiner histor. Entwicklung (mal arrangé, mais intéressant pour l'histoire de la civilisation primitive de la Germanie).

35. — The Contemporary review. 1882. Juillet et août. — *LILLY*. Le moment décisif dans l'histoire du moyen âge (étude sur le rôle de Grégoire VII et les conséquences de son pontificat, qui a été le « turning-point » du moyen âge. Ces conséquences ont été « de retarder pour deux siècles le triomphe de la monarchie absolue en Europe. Grégoire VII a été le sauveur de la liberté politique ; il a fondé la liberté communale en Italie, l'apôtre de l'indépendance italienne, etc. »).

36. — The Nation. 1882. 25 mai. — *Lodge*. Alexander Hamilton (bonne monographie de l'homme qui contribua le plus par ses lumières et son autorité morale à la fondation de l'Union américaine). — *Stillé*. Studies in mediaeval history (médiocre tableau de l'histoire générale du moyen âge). = 22 juin. *Bancroft*. History of the formation of the United States of America (le célèbre historien s'est proposé dans ces deux volumes de retracer la formation de la constitution fédérale depuis son origine jusqu'au moment où elle fut fondée par l'inauguration de son président. Le récit est complet et bien ordonné ; il ne contient aucune discussion originale ; c'est d'ailleurs un parti pris chez l'auteur qui écrit exclusivement *ad narrandum*, c'est aussi une cause de faiblesse pour son livre, plus passionné que critique). — *Rosenthal*. America and France (bonne étude sur l'influence exercée par les États-Unis sur la France au xviii^e s.). — *Freeman*. The reign of William Rufus (les chapitres sur les rapports de l'Église et de l'État sous le règne de Guillaume le Roux sont les plus importants de ce remarquable ouvrage). — *Cutts*. Charlemagne (œuvre de vulgarisation, d'une lecture agréable). = 6 juillet. Le jour où débarquèrent les pèlerins du Mayflower (le 22 déc. 1620, nouv. style). = 13 juillet. *Cox*. Atlanta (bon récit de la mémorable campagne de Sherman en 1864). = 20 juillet. Lose Blatter aus dem Geheim-Archiv der russischen Regierung (sur la corruption administrative pendant le règne d'Alexandre II). = 27 juillet. Diary of Samuel Lewall 1674-1729. Vol. III (ce volume termine la publication d'un des plus importants documents que l'on possède sur l'histoire de la Nouvelle Angleterre. Il est fâcheux que l'index général soit aussi insuffisant). — *H. von Holst*. John C. Calhoun (fait partie de la collection des « American Statesmen » ; important pour l'histoire de la question de l'esclavage). — *Cist*. The army of the Cumberland (récit exact des opérations de cette armée jusqu'à la fin de la campagne de Chattanooga).

37. — Historische Zeitschrift. Nouv. série, Bd XII, 1^{er} fasc. 1882.

— **KÖEGER.** La princesse d'Ahlden (étudiée à nouveau, et à l'aide de documents tirés des archives de Hanovre, cette cause célèbre qui a donné lieu à tant de récits romanesques et controuvés ; on sait que cette princesse était femme de l'électeur de Hanovre, le futur Georges I^{er} d'Angleterre ; qu'elle eut des relations criminelles avec le comte de Koenigsmark ; que celui-ci disparut sans qu'on sût comment, que la princesse fut mise en prison, répudiée par son époux ; qu'enfin elle termina sa vie, oubliée dans sa terre d'Ahlden. C'est dans tout ce roman que l'auteur a cherché à porter la lumière). — **KOSER.** Le testament politique de Charles V de Lorraine, de 1687 (tient cette pièce pour apocryphe ; l'auteur du faux testament ne serait autre que J.-B. de Chevremont, secrétaire du duc Charles V. Histoire de cette publication au xviii^e s. Travail intéressant et approfondi). = Comptes-rendus : *Gegenbaur.* Das Grab des Königs Konrad I in der Basilika zu Fulda (recherches intéressantes sur l'histoire de la basilique brûlée en 937, bientôt reconstruite, abattue à la fin du xvii^e s. pour faire place à un édifice dans le style de la renaissance). — *Reichling.* Johannes Murmellius (utile pour l'histoire de l'humanisme en Westphalie). — *Ritschl.* Geschichte des Pietismus (« Tendenzschrift » dans le meilleur sens du mot ; utile pour l'histoire des idées morales et religieuses). — *Prümers.* Pommersches Urkundenbuch Bd II. 1254-78 (contient 540 numéros, dont une centaine de pièces inédites ; très important pour l'histoire de la colonisation allemande). — *Seefried.* Otto des heiligen Bischofs von Bamberg und Apostels der Pommern Herkunft und Heimat (bon ; à noter pour les origines des Hohenzollern). — *Mecklenburgisches Urkundenbuch*, Bd. XI (ce vol. contient les tables des noms de personne et de lieu pour les dix tomes de la collection). — *Wegeler.* Beiträge zur Spezialgeschichte der Rheinlande (bon). — *Gantesweiler.* Chronik der Stadt Wesel (œuvre d'un juge de Wesel mort en 1795, sans valeur pour la partie ancienne, mais non à dédaigner pour la partie moderne). — *Cardauns.* Regesten des Kölner Erzbischofs Konrad von Hostaden 1238-61 (utile, mais incomplet). — *Menzel.* Geschichte von Nassau (composé à l'aide d'un grand nombre de pièces d'archives). — Beiträge zur Frankfurter Geschichte (contient 8 mémoires sur l'histoire de Francfort s. M.). — *Stricker.* Neuere Geschichte von Frankfurt a. M. 1806-66 (contient une mine de renseignements ; l'auteur a été lui-même très mêlé aux événements politiques ; ses sympathies sont déclarées pour le parti national allemand et démocratique). — *Paulus.* Die Cistercienserabtei Maulbronn (renseignements utiles). — *Wolf.* Geschichtliche Bilder aus Oesterreich (important). — *Combes.* L'entrevue de Bayonne (l'art. est de H. Baumgarten, et par conséquent tout à fait contraire aux conclusions de l'auteur). — *Herquet.* Cyprische Koenigsgestalten des Hauses Lusignan (intéressant ; mais on regrette l'absence de tout appareil critique). — *Archiv für Geschichte des deutschen Buchhandels* (contient des travaux préparatoires et des docu-

ments pour une histoire du commerce de la librairie en Allemagne que la Société de librairie a résolu de publier. 6 volumes de cet Archiv ont déjà paru).

38. — Deutsche Rundschau. 1882. Février et mars. — HILLEBRAND. Les débuts de la République en France en 1848 (récit soigné). = Mai. O. HARTWIG. Giuseppe Pasolini (biographie). = Juin. WESTERKAMP. Le gouvernement parlementaire en Angleterre (expose le mécanisme actuel de ce gouvernement). = Août. Le Palatinat et le grand-duché de Bade en 1849; lettres d'un officier de l'état-major prussien.

39. — Gœrres-Gesellschaft. Bd III. Heft 1 (Munster, 1882). — GRAUERT. La donation de Constantin (I. Sur les mss. et les textes de la donation. Le plus ancien texte, tel que le donne le ms. de Paris 2777, vient très vraisemblablement de l'abbaye de Saint-Denis et fut écrit au IX^e s. Publie le texte de ce ms.). — CARDAUNS. Travaux allemands sur Marie Stuart (le travail de Gaedeke est partial et inexact); fin dans H. 3 (sa conclusion est que la non-complicité de Marie Stuart dans l'assassinat de Darnley n'est sans doute pas complètement prouvée; mais que, si on tient Marie Stuart pour coupable, on se met en contradiction avec tout ce que nous pouvons savoir de certain sur son caractère). — GRUBE. La vie et les œuvres du chroniqueur Dietrich Engelhus de Brunswick, mort en 1434. — DOMANIG. Wolfram von Eschenbach et sa femme. — A. von REUMONT. L'ancien palais impérial de Parme (le collègue Marie-Louise s'élève aujourd'hui sur les ruines de ce palais du moyen âge; publie des documents relatifs à la vente de ce palais en 1462). = Comptes-rendus : Meyer von Knonau. St Gallische Geschichtsquellen (très bon). — Müller. Der Kampf Ludwigs des Baiern mit rœm. Curie (très solide). — C. von Haefter. Papst Adrian VI (distingué). = Heft 2. SCHANZ. Galilée (biographie détaillée d'après le carteggio Galileano inedito, pub. p. Campori en 1881; cette correspondance permet de rectifier beaucoup de points dans la vie de Galilée). — GALLAND. L'élection pontificale de 1700; fin dans H. 3 (détails intéressants sur les négociations de l'Espagne, de l'Autriche et de la France dans l'affaire de la succession, où le pape Innocent XII garda une attitude absolument neutre. Portrait des cardinaux proposes comme candidats; récit des négociations avec le cardinal Albani, qui fut enfin élu: c'est Clément XI). — VON BUCHWALD. Les Regesta archiepiscopatus Magdeburgensis et leur importance au point de vue de la diplomatie (discute la manière de dater les chartes des archevêques Albert II, Wilbrand, Rodolphe et Robert). — KEPPLER. Sur les prédicateurs de la Passion au moyen âge — VON REUMONT. Un Stuart prétendant au XVII^e s. (détails sur un fils naturel de Charles II, né en 1647, qui se fit jésuite en Italie en 1667, mais qui se maria plus tard et qui, dans son testament, éleva de grandes prétentions pour sa famille). = Comptes-rendus : Ratzinger. Die Volkswirtschaft in ihren sittlichen Grundlagen (attribue une importance excessive aux faits économiques du moyen âge, et déprécie trop les progrès de la science moderne). — Steindorff. Jahrbücher des

deutschen Reichs unter Heinrich III. Bd II. = Heft 3. SCHMID. Contributions à l'histoire de la réforme grégorienne du calendrier. — SEEBER. La vie et les occupations des paysans autrichiens au XIII^e s., d'après les descriptions des poètes Neidhart de Reuenthal, Seifrid Helbling et Wernher le Jardinier (leur vie large et facile eut pour conséquence la dégradation des mœurs). — Comptes-rendus : *Schultz*. Das hœfische Leben zur Zeit der Minnesænger. Bd I (le fond est bon, le plan défectueux). — *Schopf*. Ein Diplomat Kaiser Maximilians I (insuffisant).

40. — Archivalische Zeitschrift. Bd VI. Munich, 1881. — PFLUGK-HARTUNG. Les documents émanés de la chancellerie pontificale, du X^e au XIII^e s. (recherches très minutieuses sur l'origine, le caractère, les formules des bulles, brefs, jugicats ou actes délivrés à la suite d'instances judiciaires, enfin actes synodaux ; sur les additions faites à des documents antérieurs, et sur les expéditions doubles de documents pontificaux. Très important). — SECHER. Les archives dans le Nord scandinave, 2^e art. : Suède et Danemark (histoire, statistique, organisation, importance de chaque dépôt). — A. ORLOW. Les archives du ministère de la justice à Moscou (histoire ; indication des fonds principaux ; détails sur les publications projetées par la direction, en particulier celle des documents relatifs à Pougatchef, d'après les papiers du gouverneur d'Orenbourg). — NEUDEGGER. Sur l'histoire des archives bavaroises (Organisation de l'administration supérieure en Bavière de 1400 à 1799 ; les travaux d'érudition aux archives bavaroises au XVIII^e s.). — VON LOEHER. Les archives de Mayence à Vienne (inventaire sommaire de ces archives, qui vont du XIV^e au XVIII^e s.). — Inventaires-sommaires des archives municipales de Souabe (Dillingen et Lauingen). — Inventaire méthodique des archives bavaroises ; suite (les archives générales de l'État). — KERLER. Sur l'histoire des institutions municipales de Weissenburg en Nordgau (détails intéressants sur les luttes entre les démocrates et les aristocrates de 1377 à 1384 ; public des documents). — VON LOEHER. De la forme des bulles pontificales concernant la nomination des évêques bavarois. — Documents conservés aux archives vaticanes sur l'histoire de l'empereur Louis de Bavière ; suite (régestes du 3 janv. 1327 au 1^{er} oct. 1331). — REGNER. Actes concernant les sorcières, dans les archives d'État de Munich (curieuse description du mobilier et des livres de ces sorcières ; analyse de 49 documents sur la sorcellerie au XVII^e et au XVIII^e s.). — GINDELY. D'archives en archives (détails sur les recherches entreprises par l'auteur dans les archives de Munich, Vienne, Prague, Dresde, Paris, Simancas, etc. ; il prépare sur les dernières années de Wallenstein un ouvrage qui doit prouver d'une façon invincible la culpabilité de celui-ci). — Prince HOHENLOHE-WALDENBURG. Sur la description des sceaux (défend et précise davantage le système qu'il a proposé pour la classification de tous les sceaux d'après leurs effigies). — VON LOEHER. De l'organisation des archives (sur leur conservation, la réparation des documents endommagés, les mesures à prendre contre l'incendie, l'aliénation des archives,

la construction de bâtiments spéciaux, etc.). — Communications diverses (sur le projet de publication des titres de la maison de Wittelsbach ; sur le cours de paléographie et de diplomatique aux archives de Hermannstadt ; sur la restauration et l'estampillage des pièces d'archives).

41. — Hermes. Bd. XVI. Heft 3 (Berlin, 1881). — MOMMSEN. Études sur la Suisse à l'époque romaine (1° César a confondu le cours supérieur du Rhône, au-dessus du Léman, avec le Rhin. 2° La situation politique des Helvètes après leur défaite par César. 3° Les pagi des Helvètes, dont le plus important était celui des Tigurins. 4° Comment le droit de cité romaine fut accordé à tous les sujets de l'Empire. 5° La condition juridique des equites singulares et des classarii. 6° La condition et l'importance du curator civium romanorum conventus helvetici. 7° Histoire des institutions communales chez les Helvètes. 8° Jusqu'à quel point les Gaulois et les Germains ont-ils conservé leur individualité nationale sur le sol de l'empire romain ? 9° Les frontières et les places frontières de l'Helvétie romaine). — *Id.* Inscr. de Caiatia en Campanie (un simple particulier donne avis au préteur urbain qu'il a fait passer dans sa propriété une conduite d'eau dérivée du canal public). — JORDAN. Sur une inscr. falisque.

42. — Philologus. Bd. XLI. Heft 3 (Göttingue, 1882). — NICK. Commentaires sur les Fastes d'Ovide (1° Ovide, *Fast.* II, 567-70, s'est trompé sur la date de la fête des Feralia. 2° Sur le jour où furent livrés les combats du lac Trasimène, près de Circa et de Sena gallica. *Ov.* VI, 763-70 ; la date est celle des 21 et 22 juin. 3° Explication du mot Agonalia ; *Ov.* I, 319-332). — HARNECKER. Cicéron et Catulle (n'eurent jamais entre eux d'étroits rapports ; ils restèrent étrangers et indifférents l'un à l'autre. Important pour leur biographie). — A. MÜLLER. Sur les centurions détachés de leurs troupes et employés dans d'autres corps, soit comme chefs, soit dans toute autre situation (publie 34 inscr. ; remarques intéressantes sur les centurions romains). — VOGEL. Revue des travaux récents sur Strabon (biographie de Strabon ; de l'époque où fut composé son livre et d'après quelles sources).

43. — Mittheilungen des deutschen archæolog. Institutes in Athen. Jahrg. VII. Heft 1 (Athènes, 1882). — KOEHLER. Sur l'histoire de la monnaie en Grèce (a-t-on frappé à Sparte de la monnaie de fer ? Décrit 7 monnaies de fer d'Argos et de Tégée ; elles montrent que dans le Péloponnèse occidental on employa le fer pour les monnaies avant le cuivre ; la monnaie de fer n'est donc pas spéciale à Sparte ; c'est une antique institution du Péloponnèse). — *Id.* Inscr. de l'Asklépieion d'Athènes (fragment d'une liste contenant des noms des employés du culte dans ce temple). — PUCHSTEIN. La collection Demetrio à Athènes (décrit de nombreuses antiquités égyptiennes). — KOEHLER. Inscr. et monnaies de la collection Demetrio. — J. SCHMIDT. Un nouveau fragment de l'édit de Dioclétien « de Pretiis » (ce fragment n'est pas sans importance ; il montre surtout que l'édit fut beaucoup plus répandu

qu'on ne l'avait admis jusqu'ici. Commentaire sur les parties nouvelles de l'inscr.). — LATISCHEW. L'époque où l'on fêtait les Pamboioties (d'après le remarquable document découvert par M. Foucart. Ces fêtes de toute la Béotie étaient célébrées entre le 9^e mois, celui de Panamos, et le commencement du 11^e, Damatrios). — J. SCHMIDT. Sur une inscr. de Sardes gravée en l'honneur du proconsul A. Caesennius Gallus ; suite. — LOLLING. Inscr. de Salamine (contient le nom d'un hipparque, et au-dessous, en deux lignes, celui des cavaliers qu'il commandait. L'auteur conjecture qu'ils avaient été établis à Salamine en qualité de clérouques, dans la seconde moitié du IV^e s.). — BENNDORF. L'emplacement de l'Acropole (cite un grand nombre de vers anciens qui décrivent l'acropole d'Athènes). — ROBERT. Le jugement arbitral dans le débat d'Athènes et de Poseidon (décrit un bas-relief de Smyrne). — KÖHLER. L'hypothèque foncière en Attique (publie une inscr. qui mentionne la vente forcée d'un fonds de terre). — LOLLING. Inscr. de Thessalie (1. Inscr. de Larissa, relative à la concession du droit de cité à des demi-citoyens ; elle est de l'an 214 av. J.-C., et est importante pour connaître les rapports entre le roi Philippe V de Macédoine et les Romains. 2. Inscr. de la presqu'île de Magnésie ; très longue ; intéressante pour l'histoire des relations entre les agents politiques de la confédération magnésienne et le grand prêtre de la divinité de leur confédération). — BOISSEVAIN. Deux pierres tombales de Larissa.

44. — **Historisch-politische Blätter für das katol. Deutschland.** Bd. 88 (Munich, 1881). — FALK. Les prédicateurs des cathédrales en Allemagne à la fin du moyen âge (montre que tous les évêchés allemands avaient, avant Luther, leurs prédicateurs attirés ; on en trouve également dans les chapitres, les couvents, les universités, les confréries. On a donc tort d'indiquer comme une des causes du succès de Luther le manque de prédicateurs). — Biographie de J.-N. von Ringseis ; suite (avec des remarques intéressantes sur l'histoire intérieure de la Bavière, surtout en 1848). — BELLESHEIM. Documents sur l'histoire de la Société de Jésus en Angleterre (d'après les *Records* pub. p. le P. Foley). — A. G. Sur Constant de Wurzbach et son Dictionnaire de biographie. — GRUBE. Julius Afrikanus (parle avec éloges du livre de *Kuhn* : Theodor von Mopsuestia und J. Afrikanus — BELLESHEIM. Le card. Bartolini et son livre sur la conversion des Slaves (très bon ouvrage intitulé *Memorie storico-critiche dei SS. Cirillo e Metodio*). — WITTMANN. L'ordre du cygne brandebourgeois (à propos de la récente monographie publiée par le comte *Stillfried* et *S. Hænte*). — L'histoire de l'Europe occidentale, 1660-1714 (parle avec éloges de *Klopp*, der Fall d. Hauses Stuart). — Aphorismes tirés d'une correspondance inédite du vicomte de Bonald (1820-39. Sur la constitution de l'Angleterre et de la France, la condition sociale de ce dernier pays, la révolution en Espagne, etc.) — Merv et la foi punique de la Russie (1864-77 ; d'après les sources anglaises). — Le P. J. Rem, S. J. (à propos d'une bonne biographie de ce jésuite du XVII^e s. par *F. Hattler*). — BELLESHEIM. L'his-

toire de la Réforme catholique par le prof. Maurenbrecher (ce livre manque absolument d' « objectivité »). — BAUMANN. Un tableau de mœurs au XIII^e s. (parle avec éloges du livre de *L. Schmid*, Graf Albert von Hohenberg).

45. — Theologische Studien und Kritiken. Gotha, 1882, Heft 3. — HESS. Recherches historiques sur l'observation du dimanche dans le duché de Saxe-Gotha. — ROESCH. Caput asinum (recherches détaillées sur l'origine de la légende d'après laquelle les juifs et les chrétiens adoraient un âne. Les Égyptiens identifiaient leur dieu Set-Typhon avec le dieu sémitique Baal Moloch, et en imputaient aussi le culte aux juifs. Le dieu Set-Typhon est représenté dans les hiéroglyphes sous la forme d'une pierre carrée, ou sous celle d'un âne, ce qui fournit la matière au récit d'Apion, qu'on aurait trouvé une tête d'âne en or dans le temple de Jérusalem).

46. — Stimmen aus Maria-Laach. Jahrg. 1882. Heft 3. — CATHREIN. La propriété foncière chez les plus anciens peuples de l'Orient (les Hébreux, Assyriens, Babyloniens, Égyptiens possédaient, aux plus anciens temps, la propriété individuelle ; on ne trouve chez eux aucune trace de propriété collective. Contre Laveleye). = Comptes-rendus : *Reumont*. Vittoria Colonna (très bon). = Heft 4. RATTINGER. Biographie des SS. Cyrille et Méthode ; fin. — Comptes-rendus : *Delitzsch*. Wo lag das Paradies (méritoire, mais incomplet). = Heft 5. PACHTER. La question romaine ; suite. — SPILLMANN. Titus Oatès et la conspiration catholique contre Charles II ; suite.

47. — Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner-Orden. Jahrg. III. Heft 3 (Wurzburg et Vienne, 1882). — FRIESS. Histoire du monastère bénédictin de Garsten dans la Haute-Autriche ; suite, 1615-1729 (intéressant pour l'histoire de la contre-réforme catholique et pour le soulèvement des paysans en 1626). — VOGEL. Histoire de la colonie bénédictine de Neu-Engelberg à Conception, Missouri. — KINTER. Oliverius Legipontus O. S. B. (liste de ses livres imprimés et non imprimés ; parmi ces derniers, beaucoup sont importants pour l'histoire de l'ordre en général et de certains monastères en particulier). — SCHRAMM. Régestes pour l'histoire de l'abbaye bénédictine de Braunau en Bohême ; suite, 1401-1500. — LIERHEIMER. Les dernières années du monastère de Muri à Aargau, et son nouvel établissement à Gries ; suite, 1841-45. — LINDNER. Les écrivains bénédictins dans le Wurtemberg, depuis 1750. — O. SCHMIDT. Sur l'histoire du monastère bénédictin de Mondsee en Haute-Autriche (résumé rapide de son histoire de 739 à 1748). — WICHNER. Extraits d'un formulaire du monastère d'Admont (publie l'analyse de 40 pièces de 1472 à 1501, relatives à 18 monastères bénédictins et cisterciens). — MITTERMÜLLER. Sur l'activité littéraire de la congrégation bénédictine de Bavière, dans les dernières années de son existence. — HAUTHALER. Liste des livres récents relatifs à l'ordre de Saint-Benoît. = Comptes rendus : *Rade*. Damasus Bischof von Rom (partial et défectueux). — *Jungmann*. Dissertationes selectae in histo-

riam ecclesiasticam (très bon). — *Brück*. Die geheimen Gesellschaften in Spanien und ihre Stellung zu Kirche und Staat, bis zum Tode Ferdinands VII (très bon).

48. — **Göttingische gelehrte Anzeigen.** 1882. Nos 6 et 7. Monumenta Germaniae historica, t. XIII (analyse de ce vol. par Waitz). — *Garthausen*. Griechische Palæographie (indispensable à tout paléographe, malgré des assertions contestables, des erreurs, par exemple sur la tachygraphie grecque, et l'insuffisance des fac-similés). — *Guidi*. La lettera di Simeone vescovo di Bèth-Arsâm sopra i martiri Omeriti (on était d'accord pour admettre l'authenticité de cette lettre, et pour la regarder comme la meilleure source de l'histoire de la persécution chrétienne dans le Negrân; mais on croyait posséder la forme exacte de cette lettre dans le texte de Jean d'Éphèse tel qu'il se trouve dans Denys de Telmahré et dans le recueil connu sous le nom de Zacharie de Mytilène; il n'en est rien. M. Guidi donne le texte véritable d'après deux mss. du Musée britannique et du Musée Borgia. D'ailleurs les conclusions de la critique ne sont pas modifiées, car Jean d'Éphèse a eu précisément le bon texte sous les yeux; il l'a abrégé sans y rien retrancher d'essentiel. Cette publication est excellente de tous points). = N° 8. *Brunn*. Ἐκκλις; (étude d'archéologie navale; contre Graesser, *Unters. üb. d. Seewesen d. Alterthums*, qui donne à sa trière des voiles latines triangulaires; l'antiquité n'a nullement connu cette forme de voiles). — *Fröhner*. Terres cuites d'Asie-Mineure (excellent) = N° 9. *Harland*. Geschichte der Stadt Einbeck (bonne monographie). = N° 10. *Duchesne*. Vita sancti Polycarpi Smyrnaeorum episcopi, auctore Pionio, primum graece edita (excellent). = N° 13. *Zangemeister*. Pauli Orosii historiarum adversus paganos libri VII (édition très soignée). = N° 15. *Von der Ropp*. Hanserecesse, 1431-76. Bd. III (important, non seulement pour l'histoire du commerce dans le Nord, mais aussi pour l'histoire générale de l'Europe; certains textes intéressent l'histoire d'Angleterre en 1450, 1451, la perte de ses possessions en France, la révolte de J. Cade, etc.). — *Schæffer*. Hanserecesse, 1477-1530. Bd. I. (important). — N° 16. *Schmidt*. Jus primae noctis (l'auteur a tort de nier que ce droit ait réellement existé; il fournit lui-même des armes contre ses conclusions; son livre n'en est pas moins le plus complet qui ait paru sur le sujet). = N° 17. *Gardiner*. The fall of the monarchy of Charles I, 1637-49 (excellent; expose mieux qu'aucun autre historien les causes de la révolution puritaine). = N° 18. *Wichert*. Jacob von Mainz (malgré des fautes graves, ce livre est une étude méritoire sur l'historiographie allemande au XIV^e s.). — *Gonzenbach*. Der General von Erlach von Castelen, Th. II (important pour l'histoire de la guerre de Trente ans). = N° 19. *Grünhagen*. Geschichte des ersten schlesischen Krieges (très important pour l'histoire de l'année 1740). = N° 28. *Wlassak*. Edict und Klageform (excellente étude sur la procédure civile dans le droit romain).

49. — **K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Nach-**

richten. N° 7. — P. de LAGARDE. Communications relatives à Giordano Bruno (publie une intéressante lettre de M. Franc. Fiorentino sur la famille et la vie de Bruno). = N° 9. WIESELER. Sur la collection de pierres précieuses de M. Biehler, de Baden près Vienne (très importante collection de pierres antiques, surtout grecques et romaines). = N° 10. SAUPPE. Un chapitre des Helléniques de Xénophon (Xénophon écrivit le 1^{er} livre et la partie du second qui se termine au paragr. 10 du chapitre 3, de très bonne heure, et comme complément à l'histoire de Thucydide. Plus tard, et après avoir composé la plupart de ses autres ouvrages, il revint à un âge avancé à l'histoire de son temps, et résolut de développer le récit des dernières années de la guerre au point d'en faire une histoire générale. L'audacieuse résistance de Phliunte, sur laquelle il avait des renseignements très directs et très particuliers, le décida à faire le récit détaillé de leurs exploits et de leurs aventures. Lorsqu'ensuite il en arriva dans son histoire aux années 369-367, où se signala Phliunte, il y incorpora ce récit, tel qu'il était. Les débuts du second et du troisième chapitre ont été alors écrits pour relier les diverses parties du récit). = N° 11. R. PAULI. Gervais de Tilbury (étude sur sa vie et ses œuvres). — STERN. Les protocoles des séances de la Landesrepräsentation prussienne de 1812 à 1815 (additions à l'article précédemment consacré par l'auteur à ce sujet).

50. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. *Philos-philologische Classe. Abhandlungen.* Bd. XVI, 2^e part. (Munich, 1882). — THOMAS. La description de la maison allemande à Venise par G. B. Milesio (composée en 1718-24; introduction historique et publication du texte d'après un ms. de Venise). — MEYER. L'histoire du bois de la croix avant le Christ (recherches sur l'origine et les variantes de la légende relative à l'arbre du Paradis d'où l'on prétendait que fut faite la croix du Seigneur. Met à profit un ms. non utilisé jusqu'ici). — TRUMPP. L'Hexaëmeron du Pseudo-Epiphané (texte éthiopien comparé avec le texte original en arabe; avec traduction allemande). = *Historische Classe. Abhandlungen* Bd. XVI, 1^{re} part. (Munich, 1881). A. von DRUFFEL. L'empereur Charles-Quint et la Curie romaine, 1544-46; suite (de la convocation du concile de Trente au recès de la diète de Worms. Détails intéressants sur les nouvelles négociations nouées par le pape avec l'empereur, et sur l'envoi du card. Farnèse à la cour impériale. Pendant tout ce temps, l'empereur ne chercha qu'à faire alliance avec le pape et à s'entendre avec les Protestants. Publie 28 documents inédits). — FRIEDRICH. Contribution à l'histoire de la Société de Jésus (1^o sur les *Monita secreta*, écrit publié en 1612; il contient des instructions adressées aux chefs de l'ordre. Il paraît avoir été composé par une personne qui avait fait auparavant partie de la Société. 2^o Sur l'écrit du P. Mariana, *De regimine societatis*, paru en 1623. 3^o Appui pécuniaire fourni par les Jésuites à la Ligue. 4^o Le pape Innocent X et les Jésuites. 5^o Les Jésuites en Espagne et en Angleterre, 1687. 6^o Les mystiques allemands au moyen âge et les Jésuites. 7^o Mauvais usage du secret de la confession par les Jésuites.

Appendice composé de 8 pièces). — STIEVE. Sur les plus anciennes revues bisannuelles, ou Mess-Relationen; surtout sur leur fondateur, le chev. Michael von Aitzing.

51. — Zeitschrift für Preussische Geschichte. Jahrg. XIX (Berlin, 1882). Heft 1-2. — MEYER. Lettres de l'électeur Albert-Achille aux fonctionnaires de la Marche de Brandebourg (publie environ 80 lettres adressées pour la plupart au margrave Jean; elles ont trait surtout aux affaires intérieures de la Marche; elles s'occupent cependant aussi des affaires de l'Électorat avec l'Empire, 1470-85). — SELLO. La campagne du burgrave Frédéric de Nuremberg en févr. 1414 (contre les frères associés de Quitzow et Wichard de Rochow, avec l'alliance de l'archev. de Magdebourg et de Rodolphe duc de Saxe, qui avait aussi à se plaindre de la noblesse de la Marche). — VON KOEHNE. Pierre le Grand et sa femme Catherine à Wesel (description détaillée d'un couvent de Johannites où Catherine séjourna en 1717 et mit un fils au monde). — Comptes-rendus: *Hassel*. Geschichte der preussischen Politik 1807-15 (important). — *Zukasewicz*. Historisch-statistisches Bild der Stadt Posen, 968-1793 (étude impartiale), bonne contribution à l'histoire municipale). — *Ballestrem*. Memoiren des Freiherren D. Gn. von Natzmer (trop fantaisiste). = Heft 3-4. JOACHIM. Quelques lettres du Grand-Électeur (sur ses rapports avec les Pays-Bas). — ID. Sur l'histoire de la guerre entre la Suède et le Danemark, 1658-60 (publie un certain nombre de lettres du Grand-Électeur, du prince W.-Fr. de Nassau, du roi Frédéric III, tirées, comme les précédentes, des Archives de Wiesbaden). — SCHMOLLER. L'interdiction du commerce entre le Brandebourg et la Poméranie en 1562 (expose le système douanier du Brandebourg jusqu'au XVI^e s., expose les relations commerciales de Stettin et de Francfort).

52. — K. Akademie der Wissenschaften (Vienne). Philosophisch-historische Classe. Denkschriften. Bd. XXXI, 1881. — MIKLOSICH. Les dialectes et les migrations des Tsiganes en Europe; fin. — PFIZMAIER. Voyages anciens vers l'est du Japon (récits en ancien japonais, des années 900 à 1650 ap. J.-C., alors que l'est du Japon était un pays étranger pour les habitants de la partie occidentale. Publication et traduction). — BUDINGER. Cicéron et le sénat romain (1^o les rapports de Cicéron avec César lorsque celui-ci fut seul maître; 2^o origine du dialogue entre Cicéron et Calénius rapporté par Dion, liv. 45 et 46; il vient probablement d'Asinius Pollion; 3^o les convictions politiques de Cicéron pendant les dernières années de sa vie; ses amis et ses gendres patriciens; 4^o sur l'organisation du patriciat, de César à Auguste; Cicéron la méprisait beaucoup trop). — PFIZMAIER. Les œuvres japonaises des collections dites « des maisons » (elles contiennent des pensées et des aphorismes sur différents sujets, et racontent aussi quelques événements de la vie de l'auteur. Intéressant pour l'histoire intellectuelle du Japon aux X-XII^e s. ap. J.-C. Texte, traduction et commentaire). = Bd. XXXII, 1882. MIKLOSICH. Etudes sur la Roumanie (porte surtout

sur la langue et les dialectes de l'Istrie, de la Macédoine et de la Roumanie). — PFIZMAIER. Deux voyages vers l'ouest du Japon en 1369 et 1389 ap. J.-C. (texte et traduction). — Id. Biographies de Marius et de hauts dignitaires de la dynastie impériale de Sui (en 636 ap. J.-C. Traduction).

53. — Archivio storico italiano. T. X, 1882, 4^e livr. FALLETTI-FOSSATI. Philibert de Chalon et un ambassadeur de Sienne (fin des documents). — CANTU. Relations d'ambassadeurs modernes (publie plusieurs dépêches du chargé d'affaires de la République Cisalpine à la cour du roi d'Etrurie, G.-C. Tassoni, de 1803 à 1808). — CARUTTI. La comtesse Adélaïde, le roi Ardouin et les origines de la maison de Savoie. 1^{re} partie : les 3 maris d'Adélaïde et la charte de 1034 (étude cette question après et en opposition avec M. L. di Collegno, dont nous avons annoncé le travail en analysant les livr. 17 et 18 des *Curiosità e ricerche di storia subalpina*. Tient pour apocryphe cette charte de 1034). — GELLI. L'exil de Côme de Médicis (raconté d'après des documents nouveaux qui permettent de rectifier beaucoup de points de détails). = Biographie. *Chiappelli*. Vita e opere giudiche di Cino da Pistoia (des défauts et des lacunes, mais beaucoup de bonnes choses, qui annoncent une importante recrue pour les études de droit historique.) — *Del-Badia*. Egnatio Danti cosmografo e matematico, e le sue opere in Firenze (important pour l'histoire du mouvement intellectuel en Italie au xvi^e s.). — *Matscheg*. Della lega secreta di Nymphemburg (clair exposé des négociations qui suivirent la bataille de Molwitz. — Nous rappellerons à ce propos qu'il n'y a jamais eu, en 1741, de traité signé à Nymphembourg). = A part, Inventaire des papiers Strozzi ; suite.

54. — Archivio veneto. T. XXIII, 2^e partie. — CRISFOLETTI. Histoire des archives des notaires à Vérone, 1500-1875 (publie les actes qui, au début du xvi^e s., organisèrent ces archives. C'est une institution que la France peut envier à l'Italie). — TESSIER. Franc. Maggiotti, peintre vénitien. — BERNARDI. Lettres de Nic. Heinsio à Cassiano dal Pozzo (publie 3 lettres de ce savant archéologue de 1647 et 1648). — CERUTI. Lettres inédites de Paul Manuce. — BULLO. La bourgeoisie de Chioggia et la noblesse de ses anciens Conseils ; suite (extraits des archives municipales). — FULIX. Nouveaux documents pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Venise (publie 2 pièces importantes de 1480 et de 1507). — GIOMO. Les rubriques des *Libri misti* du sénat, qui sont perdues ; suite. = Bibliographie. *Zenti*. L'epoca dei SS. MM. Fermo e Rustico (s'efforce de prouver, contre Dionisi, que ces martyres eurent lieu, non au temps de Maximin, mais bien à celui de Dioclétien et de Maximien. Ce travail fait faire un grand pas à la question). — *Cosci*. L'Italia durante le preponderanze straniere dal 1530 al 1789 (excellent). — Della missione a Roma di Ant. Rosmini-Serbatì, 1848-49 (important). — *Toniolo*. Dei remoti fattori della potenza economica di Firenze, nel medio evo (remarquable). = A part : l'expédition de Charles VIII en Italie par M. Sanudo ; suite et fin.

55. — Archivio storico per le provincie napoletane. 7^e année, fasc. 2. — MINIERI RICCIO. Généalogie de Charles II d'Anjou, roi de Naples; suite (cet art. est entièrement consacré au roi Robert, dont l'auteur analyse les registres). — LIOT. L'abolition de l'hommage de la « China » (la China est un cheval blanc que les rois de Naples devaient offrir en grand appareil chaque année au saint-père, en l'accompagnant de 7,000 ducats d'or, en signe d'hommage; cet hommage ne fut aboli qu'à la fin du xv^m s.; il fut encore prêté en 1787). — CARAFA. Récit de la guerre en Italie, 1733-34, publ. p. Maresca; suite. — GIAMPIETRO. La mort de Giac. Piccinino (ce Piccinino, à la solde du duc J. d'Anjou, qui l'opposa à Ferd. d'Aragon, roi de Naples, remporta d'abord des avantages signalés; puis il se laissa acheter par le pape, le roi de Naples et le duc de Milan; mais ses nouveaux maîtres, redoutant son inconstance, le firent arrêter et mettre à mort en prison, 1464). — GUIDOBALDI. Inscr. de Campomarino, sur l'emplacement de l'ancienne Cliternia en Daunie.

56. — Archivio della società romana di storia patria. Vol. V, fasc. 2-3 (Rome, 1882). — GIORGI. Relation de Saba Giaffri, notaire au Transtevere, sur le meurtre de 14 citoyens romains, ordonné et exécuté par Lud. Migliorati, neveu du pape Innocent VII, août 1405 (avec une introd. et des notes). — CUGNONI. Documents Chigi relatifs à F. Peretti, ou Sixte-Quint, considéré comme homme privé et comme pape; suite. — ADEMOLLO. La justice à Rome de 1674 à 1739 et de 1769 à 1840; fin. Cf. *Rev. hist.*, XVIII, 489. — LEVI. Boniface VIII et ses rapports avec la couronne de Florence; études et documents nouveaux pour servir de commentaire à la chronique de Dino Compagni (étude importante suivie de documents inédits; elle montre l'ambition démesurée du pape et le discrédit que sa politique violente jeta sur le saint-siège).

57. — Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino. Vol. I, fasc. 4. — GRION. Le roi Bérenger I^{er} en Istrie (commentaire historique et géographique de diplômes délivrés par ce roi en Istrie en 905). — COMBI. Un discours inédit de P.-P. Vergerio le Vieux, de Capodistria (pro redintegranda uniendaque ecclesia ad romanos cardinales oratio, tempore schismatis in concistorio habita, a. 1406, novembri). — AMBROSI. Souvenirs historiques sur Castellaro du Trentin, aujourd'hui Castel d'Ario du Mantouan. — ORSI. Découverte d'as romains à Trente (26 pièces *d'aes grave*; l'auteur les décrit et cherche à déterminer les populations italiques à qui elles appartenaient). — CIPOLLA. Maître Martino da Ste-nico (analyse plusieurs documents relatifs à ce maître ès-arts du xiv^e s.). — BERTOLOTTI. Curiosités historiques sur l'Istrie, la Dalmatie et le Trentin, tirées des archives de Rome. = Bibliographie : *Schneller*. Statuten einer Geizler-Bruderschaft in Trient aus dem XIV. Jahr. (texte en langue vulgaire, et par là doublement intéressant). — *Cesca*. Le relazioni tra Trieste e Venezia sino al 1381 (bon). — Saggio di cartographia della regione veneta (remarquable).

58. — Studi e documenti di storia e diritto. 3^e année, fasc. 3 (1882, juill.-sept.). — ALIBRANDI. Sur quelques fragments grecs d'anno-

tations faites par un ancien jurisconsulte aux livres d'Ulpien ad Sabinum; suite. — TALAMO. L'esclavage, d'après Aristote et les docteurs scolastiques. — U. DE NUNZIO. Le jugement de Scemiaca (cette légende, très populaire en Russie, doit avoir pénétré dans ce pays par la Pologne. Publie la traduction d'un récit de ce jugement d'après un ms. du xvii^e s.). — Documents : Statuts de la ville de Rome; suite. — GATTI. Statuts des marchands de Rome; suite.

59. — I. Mittheilungen zur vaterlandischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein in Sanct-Gallen. Heft XVIII, 1881. — G. MEYER VON KNONAU. Sources de l'histoire de Saint-Gall, 5^e partie : la chronique de Christian Kùchimeister (édition nouvelle d'un ouvrage déjà publié en 1862 par la Société d'histoire de Saint-Gall, mais qui reparait aujourd'hui sous une forme plus correcte, et avec toutes sortes d'éclaircissements).

60. — II. Indicateur d'histoire suisse. Nouvelle série, XII^e année, 1881. — Ed. de MURALT. Documents féodaux d'Olon et de Monthey. — A. DAGUET. Papiers inédits du xvi^e siècle; lettres du cardinal de Sion Matthieu Schinner, de l'abbé de Pignerol Jean-Aimé de Bonivard, de Fr. Kolb, prédicant à Berne, etc. — Th. de LIEBENAU. Sur la « Guerre de Cappel » d'Egidius Tschudi. — Id. Quatre lettres de Glarcanus, 1537-1549. — G. MEYER VON KNONAU. Note supplémentaire sur l'histoire des Alémans (théâtre de la lutte entre Pépin et Theutbald, 745). — Id. La famille de l'abbé de Saint-Gall Burchtold de Falkenstein. — Th. de LIEBENAU. Le Rectorat du Vallais. — M. de STÜRLER. La légende de Winkelried (cf. *Revue*, XVII, 254). — A. HAFNER. Expédition des Suisses à Mulhouse en 1587. — G. de WYSS. Discours prononcé à Schwyz, le 9 août 1881, à l'ouverture de la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse (revue des principales publications historiques faites en Suisse depuis 1877). — E. BLOESCH. Sur un mot douteux d'une charte de 1175 (acte de donation au couvent de Rùggisberg, dans la date duquel Burchtold IV de Zàringen se serait servi du terme : « Alexandro papa *sub discussione* apostolice sedi presidente, » pour éviter de se prononcer entre le pape Alexandre III et l'antipape Calixte). — Th. de LIEBENAU. Documents d'Uri, 1264-1388 (il résulte d'un de ces documents que Werner d'Attinghausen était en 1303 landammann d'Uri, comme il l'avait déjà été en 1294 et en 1301 : ce qui ne laisse pas d'avoir de l'importance pour l'histoire des Waldstetten pendant le règne d'Albert d'Autriche). — V. CÉRÉSOLE. Rapport au Conseil fédéral sur la correspondance des ambassadeurs de Venise résidant en Suisse, sur la copie qui en a été faite aux archives d'État de Venise, de 1876 à 1879, et sur les documents propres à la compléter. — Th. de LIEBENAU. Extraits du mémorial de l'avoyer lucernois Jean Golder, 1523-1538. — Id. La description de la guerre de Cappel par l'avoyer Golder. — F. FIALA. Notices nécrologiques, 1880-81.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Cléophas DARESTE DE LA CHAVANNE, mort subitement le 31 juillet dernier ; né en 1820, il n'avait encore que 62 ans. C'était un des historiens les plus exacts et les mieux informés de ce temps-ci ; son *Histoire de l'Administration en France depuis Philippe-Auguste* (1848), quoique vieillie, n'a pas encore été dépassée ; sa grande *Histoire de France*, en 8 volumes, est peut-être au point de vue de l'exactitude des faits la meilleure histoire générale de notre pays. Il avait aussi publié en 1858 une *Histoire des classes agricoles*, couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques. Son dernier ouvrage était une *Histoire de la Restauration*, résumé exact, mais un peu lourd de Viel Castel.

— Le 17 juillet, est décédé M. LEBERT, savant distingué du Poitou ; on lui doit entre autres le *Cartulaire de l'abbaye de Chambon*, ainsi qu'un assez grand nombre de monographies sur l'histoire de sa province, surtout sur Thouars et pays voisins.

— Un historien de Paris, M. Ch. LEFEUVE, est mort le 23 juillet ; il avait publié un ouvrage en 5 vol. sur les *Anciennes Maisons de Paris*, une *Histoire de Saint-Germain-l'Auxerrois*, une autre de sainte Geneviève, des monographies sur le lycée Bonaparte et le collège Rollin.

— M. A.-J. LE BOUCC DE TERNAS, décédé le 29 mai dernier, appartenait à une ancienne famille de Valenciennes, et comptait parmi ses ancêtres Jacques le Boucq, héraut d'armes de Charles-Quint. Il laisse un assez grand nombre d'études archéologiques et héraldiques sur la Flandre et le Hainaut : le château et les seigneurs de La Forest (1868) ; la famille de Tenremonde (1871) ; la châtellenie d'Oisy ; le château de Zuthowe et ses seigneurs, etc. Il a publié une *Histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois et pays circonvoisins, depuis 1596 jusqu'en 1674, par le sieur le Boucq, gentilhomme valenciennois* (1857). Il laisse sous presse un ouvrage important sur la chancellerie établie auprès du conseil d'Artois (voy. *Polybiblion*, 1882, juillet).

— M. T. DESJARDINS, auteur d'une *Monographie de l'Hôtel de Ville de Lyon* (1863-71, in-fol. avec 76 pl.), est mort le 11 juin, à l'âge de 67 ans.

— L'Académie française a proposé, comme sujet du concours d'éloquence pour 1884, un discours sur Agrippa d'Aubigné.

— L'Académie des sciences morales et politiques n'a pas décerné le prix Bordin (origine de la Pairie en France) ; une récompense de 2,000 fr. a été accordée à M. Alf. LÉVESQUE, conseiller à la cour d'appel de Paris.

— L'Académie des inscriptions a rendu le 7 juillet son jugement pour le concours des antiquités nationales : 1^{re} médaille, M. J. GUIFFREY, pour son livre : *la Tapisserie en France* ; 2^e méd., M. H. DE VILLEFOSSE et M. THÉDENAT, *Cachets d'oculististes romains* ; 3^e méd. M. KOHLER, *Etude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève*. La 2^e mention est attribuée à M. Ch. MOLINIER (*l'Inquisition dans le midi de la France*) ; la 3^e à M. PERROUD (*Les origines du duché d'Aquitaine*) ; la 4^e à M. DE LA CHAUVELAYS (*Les armées du duc de Bourgogne*) ; la 5^e à M. DE FIEVILLE (*Documents sur Philippe de Comynes*) ; la 6^e à M. D'HERMANSART (*Les corporations de Saint-Omer*).

— Le rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, lu le 21 juillet dernier, donne des renseignements sur l'état actuel des publications entreprises par l'Académie. Le t. V des Historiens occidentaux des croisades est à l'impression ; la presque totalité du poème de Gilon est composée. — Pour les Historiens arméniens, le prochain volume contiendra : 1^o la *Chronique d'Arménie*, de Jean Dardel (qui est sous presse) ; 2^o le *Livre de la fleur des histoires d'Orient*, par Haythou ; 3^o le *Projet de croisade* (attribué au même) ; 4^o *De modo extirpandi Sarcenos*, par Guillaume Adam, archevêque de Tultaniah ; 5^o la *Responsio ad errores impositos Armentis*, par Daurel de Taurisio ; 6^o le *De Armenis tractatus*, de Benoit XII ; 7^o les Assises d'Antioche. — Pour les Historiens arabes, la 1^{re} partie du t. III est en voie de progrès ; la chronique arabe d'Alep (texte et traduction par M. B. de Meynard) est à l'impression. — Le t. XXX, 2^e partie des Mémoires de l'Académie, va bientôt paraître, ainsi que le t. XXIV, 1^{re} partie, des *Notices et extraits des mss.* ; le t. XXIX de l'Histoire littéraire a été retardé à cause de remaniements apportés à la notice sur Raymond Lulle. Enfin la deuxième livraison du *Corpus inscriptionum semiticarum* est annoncée pour la fin de l'année.

— Le Comité des travaux historiques a, sur les indications des Sociétés savantes des départements, réglé ainsi qu'il suit le programme du congrès de la Sorbonne, en 1883, pour la section d'histoire et de philologie : 1^o Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ? — 2^o A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ? — 3^o *Histoire des milices communales au moyen âge*. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du xiv^e siècle ; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François I^{er} (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent

la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV. — 4° *Pèlerinages*. Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte ? — 5° Signaler les documents antérieurs à la fin du xv^e siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles. — 6° *Rédaction des coutumes*. Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites. — 7° *États provinciaux*. Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action. — 8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances. — 9° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires. — 10° Histoire des petites écoles avant 1789. — 11° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du xvi^e siècle ? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné ? = Dans la *section d'archéologie* : Signaler les documents épigraphes de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications. Les autres articles ne rentrent pas directement dans le cadre des études historiques.

— Il existait jusqu'ici à Paris de nombreux cercles artistiques, politiques, commerciaux, agricoles, etc., mais il n'existait aucun cercle qui eût pour objet de réunir les hommes d'étude, les littérateurs et les savants, de former un centre intellectuel analogue à ce qu'est en Angleterre l'Athenæum Club. C'est pour combler cette lacune que vient de se constituer la *Société Historique*, qui a ouvert, le 18 juillet dernier, un cercle au n^o 2 de la rue Saint-Simon, n^o 215 du boulevard Saint-Germain. Le bureau de la Société est composé de MM. G. Monod, président ; Lavisse et Sorel, vice-présidents ; Hanotaux et Puaux, secrétaires ; Mayrargues et Rayet, trésoriers. Nous remarquons parmi les membres, pour ne citer que les membres de l'Institut, MM. Boutmy, Bréal, Cherbuliez, Du Camp, A. Dumont, V. Duruy, Fustel de Coulanges, J. Girard, Laboulaye, Levasseur, H. Martin, A. Maury, Mézières, Mignet, G. Paris, G. Picot, Renan, de Rozière, L. Say, Sully Prudhomme, Taine, J. Zeller. La cotisation annuelle n'est, pour les 500 premiers membres, que de 60 fr. par an ; elle sera portée ensuite à 100 fr. Les élèves des établissements d'enseignement supérieur peuvent y être admis moyennant 20 fr. par an, et les adhérents non sociétaires de province ou de l'étranger paieront également 20 fr. par an. L'ar-

tielle 1^{er} des statuts de la Société en définit le but en ces termes : Article 1^{er}. Le but que se propose la Société est de faciliter les relations entre les hommes d'étude, en dehors de tout esprit de parti ; de leur fournir les moyens d'information scientifique ; d'encourager les études sérieuses ; de provoquer la sympathie de tous ceux qui s'intéressent au développement intellectuel de notre pays ; en un mot, de former une vaste association inspirée par l'amour de la science et de la patrie. — Art 2. La Société crée à cet effet un Cercle qui servira de centre de réunion pour tous ceux qui s'occupent d'études historiques ou qui s'intéressent à ces mêmes études comprises dans le sens le plus large : histoire proprement dite, histoire littéraire, histoire du droit, de la philosophie, de l'art, des langues, etc. — Art. 3. Le Cercle mettra à la disposition de ses membres dans ses salons les journaux et revues littéraires, historiques, scientifiques de la France et de l'étranger. — Art. 4. Le Cercle facilitera à ses membres l'acquisition des livres français et étrangers aux conditions les plus favorables. — Nous souhaitons rapide prospérité et longue vie à la Société Historique.

— Une importante découverte archéologique a été faite par l'abbé DE LA CROIX, à 30 kil. de Poitiers, près du village de Sanxay ; il y a mis à découvert un ensemble de constructions très considérables : un temple, le plus grand de ceux qui ont été découverts jusqu'ici dans la Gaule, des hôtelleries, un balnéaire, avec ses dépendances, et un théâtre. Ces monuments paraissent dater de la fin du 1^{er} siècle ou du commencement du second, c'est-à-dire de l'époque des Antonins ; ils ont été refaits et remaniés à diverses époques. L'habile auteur de cette découverte a de plus trouvé des monnaies gauloises, aux types de chefs pictons, plus de deux cents monnaies consulaires, légionnaires et impériales allant jusqu'à Constantin, et un assez grand nombre d'objets divers en bronze, des poteries, dont quelques-unes sont recouvertes d'émail. M. de la Croix conjecture que les terrains où s'élèvent ces constructions ont dû servir de lieu d'assemblée annuelle aux Pictons avant la conquête de César, et même jusqu'à la fin du 1^{er} siècle. Ce serait à cette époque que les Romains auraient construit le temple. Ce lieu d'assemblée aurait été ainsi un centre de pèlerinage et de plaisir, comme sont encore aujourd'hui les *pardons* de la Bretagne. M. de la Croix a fait déjà sur ce beau sujet une communication à la dernière réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

— La librairie Champion publie, depuis le commencement de cette année, un *Bulletin mensuel des récentes publications françaises* entrées à la Bibliothèque nationale (abonnement, 8 fr. par an). On y trouve : 1^o le catalogue de tous les ouvrages ou opuscules imprimés en France, qui entrent chaque mois à la Bibliothèque, avec leur numéro d'ordre sur les rayons. 2^o Le catalogue des cartes géographiques qui arrivent à la section de géographie. 3^o Le catalogue des livres antérieurs au xix^e s. qui, chaque mois, sont achetés ou reçus en don par la Bibliothèque. En réunissant à ce Bulletin le *Bulletin des publications étrangères* que

publie depuis plusieurs années la librairie Klincksieck, on aura la liste exacte des accroissements mensuels du département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

— L'excellent livre de M. COUAT sur la *Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*, 324-222 av. J.-C. (Hachette) contient une introduction, importante pour l'histoire, sur le Musée d'Alexandrie. M. Couat cherche aussi à retrouver la chronologie des premiers poètes et des bibliothécaires alexandrins.

— M. l'abbé DOUAI a publié à part l'art. qu'il a publié dans la *Revue des questions historiques sur les sources de l'Histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France aux XIII^e et XIV^e siècles*; en appendice à cette brochure, qui complète sur certains points le volume de M. Ch. Molinier, l'auteur a joint : 1^o le *Chronicon Guillelmi Pelhiso*, déjà publié par M. Molinier, d'après une copie moderne de Carcassonne; M. Douais reproduit le texte qui se trouve dans un ms. de Bernard Gui, aujourd'hui conservé à la bibliothèque d'Avignon; 2^o un fragment d'un registre d'inquisition aujourd'hui perdu; ce fragment se compose des deux fol. CCLXII et CCLXXII, recto et verso, du registre; ils sont actuellement la propriété de M. L. Bonnet de Béziers. Les faits mentionnés dans ce document paraissent se rapporter à l'année 1256. — Le même auteur a publié dans la *Controverse*, de Lyon (16 avril et 1^{er} mai 1882), puis tiré à part (Lyon, Waltener) une brochure sur *l'Église et la Croisade contre les Albigeois*. Il y reprend sa thèse favorite que l'Église, contrainte à faire cette guerre pour défendre le catholicisme menacé, usa de la plus grande modération, et qu'elle eût sauvé l'indépendance du Midi menacée, si Raimond VI avait dès l'abord voulu se soumettre et travailler pour elle. Ses arguments sont plus spécieux que justes.

— Dans la leçon d'ouverture de son cours au Collège de France, publiée à part sous le titre : *Les Celtes et les langues celtiques*, M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE a déterminé le cadre de son cours qui sera à la fois historique et philologique, et exposé les raisons qui lui permettent de chercher dans les documents en ancien irlandais la solution de beaucoup de problèmes relatifs aux Gaulois.

— La librairie Didot met en vente la 3^e édition de Geoffroi de Villehardouin, *la Conquête de Constantinople*, texte et traduction par M. de WAILLY (pr. 20 fr.).

— Le bel et utile ouvrage de M. G. SCHLUMBERGER sur la *Numismatique de l'Orient latin* (Leroux) vient d'être complété par un supplément contenant des additions, des rectifications, un index alphabétique des noms d'hommes et de lieux pour tout l'ouvrage, deux planches de monnaies nouvelles, et une carte des ateliers monétaires de l'Orient latin au moyen âge.

— M. Maurice FAUCON a donné dans le t. VIII de la 3^e série des *Archives des Missions littéraires et scientifiques* un rapport sur ses voyages en Italie en 1879 et 1880, qui contient un important catalogue des

pièces avec analyse sur la domination française dans le Milanais de 1387 à 1450.

— Le cardinal PITRA vient de publier le t. VIII des *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata* (Paris, Jouby et Roger); il contient les œuvres de sainte Hildegarde, et, en appendice, de longs extraits d'un poème rythmique composé en l'honneur de l'église de Saint-Martin de Tours par Sigebert de Gemblours.

— La seconde partie du troisième volume de la nouvelle édition de la *France protestante* publ. par M. H. BORDIER (Fischbacher) contient un article sur Calvin qui constitue un admirable essai biographique et bibliographique. L'index qui termine chaque volume ajoute encore beaucoup à la valeur de cette excellente publication.

— L'ouvrage de M. MUHLENBECK : *Une église calviniste au XVI^e s.* (1550-1580), histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines (Paris, Fischbacher; Strasbourg, Noiriel), est un livre mal composé et écrit dans un esprit de dénigrement assez déplacé; mais il est rempli de pièces intéressantes. La principale est le Recueil composé en 1581 par Claude Rouget, diacre de l'église réformée du Val-de-Liepvre. L'auteur l'a éclairé de nombreuses notes; il l'a fait suivre de notices sur les pasteurs de l'église de Sainte-Marie jusqu'à la fin du XVIII^e s. et de renseignements sur la discipline, les écoles, etc. Il y a beaucoup à prendre et à apprendre dans le recueil de M. Muhlenbeck.

— Le P. INGOLD vient de faire paraître le second volume du *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire du P. Cloyseault* (Poussielgue). Ce volume comprend les généralats des PP. Bourgoing et Senault. On y trouvera la vie de l'historien Lecoindre. Nous devons aussi au P. Ingold une bonne étude sur le *Prétendu Jansénisme du P. de Sainte-Marthe* (Poussielgue). M. I. apporte à toutes ces questions beaucoup d'esprit critique, d'impartialité, et j'ajouterai (ce qui n'est pas un mince éloge dans ces querelles théologiques) de charité chrétienne. Nous serons heureux de le voir réaliser le plan qu'il a conçu d'écrire une histoire du Jansénisme.

— Les *Lettres du commissaire au Châtelet Dubuisson au marquis de Caumont* le célèbre amateur et archéologue, publiées par M. Rouxel (Arnould), forment un intéressant journal politique, mondain et littéraire pour les années 1735-1741. C'est au point de vue littéraire que ces lettres offrent le plus d'intérêt.

— Notre collaborateur, M. Didier NEUVILLE, a tiré à part (Berger-Levrault) les excellents articles qu'il a publiés dans la *Revue maritime et coloniale* sur les *Ecoles d'hydrographie et les ingénieurs de la marine au XVII^e s.* Ces articles forment la première partie d'un grand travail sur les Établissements scientifiques de l'ancienne marine.

— On vient de publier sous le titre *La Vie parisienne sous Louis XVI* le très amusant récit du voyage à Paris accompli en 1787 par François Cognel de Nancy avec deux compagnons. Ce sont des voyageurs cons-

ciencieux qui vont tout voir, toutes les églises, les industries, les tribunaux, le Palais-Royal et ses grottes, la Salpêtrière et les théâtres, les résidences royales et les écoles. Ils poussent même une pointe jusqu'au Havre et à Honfleur, et racontent tout ce qu'ils ont vu avec une sincérité qui frise la naïveté, mais qui n'est pas sans charme.

— M. NAUROY, dans son petit volume sur les *Secrets des Bourbons* (Charavay), nous raconte la très véridique et piquante histoire du mariage du duc de Berry avec Amy Brown, et la très invraisemblable légende d'après laquelle Louis XVII serait mort obscur à Savenay en 1872. A la suite de cette histoire du prétendu vrai Louis XVII, se trouvent des notes biographiques et bibliographiques très curieuses sur les faux Louis XVII.

— Le *Journal de marche du sergent Fricasse*, publié par M. Lorédan Larchey (chez l'éditeur, prix 5 fr.), est un des plus précieux documents que nous possédions sur l'histoire morale de la Révolution. Rien n'est plus touchant dans sa simplicité et sa foi patriotique que ce récit sincère de la vie de campagne, des souffrances héroïquement endurées, des actions glorieuses de la 127^e demi-brigade de 1792 à 1802. De très curieuses reproductions de gravures du temps représentant les uniformes de l'armée française complètent ce joli volume très coquettement imprimé.

— Un nouveau volume vient de paraître dans la bibliothèque d'histoire contemporaine publiée par la librairie Germer Baillière. C'est *l'Histoire de la Russie depuis la mort de Paul I^{er} jusqu'à nos jours* (1 vol. in-18, pr. 3 fr. 50. L'auteur, M. CRÉHANGE, agrégé d'histoire et professeur à l'École Alsacienne, a toutes les qualités d'un bon vulgarisateur. Ne connaissant pas la langue russe, il ne pouvait songer à nous donner un ouvrage original; mais il ne s'est adressé qu'à des ouvrages dignes de foi; il en a extrait la quintessence, il les a résumés avec clarté, avec élégance. On n'y rencontre aucune de ces erreurs qui pullulaient autrefois dans les travaux de nos publicistes sur la Russie, tout au plus noterait-on quelques noms défigurés et dont l'orthographe serait à rétablir. On regrette également l'absence d'un chapitre sur les finances de la Russie et les travaux publics (chemins de fer, canaux, etc.) et d'un résumé du mouvement littéraire et artistique. L'auteur est assurément libéral; il est difficile d'écrire une histoire de Russie qui soit une apologie de son régime gouvernemental; mais M. C. est loin de subir l'influence des pamphlets, genre Custine, qui ont pendant si longtemps faussé les idées du public. On peut lire — et c'est là un sérieux éloge — son résumé sans défiance. Il est de tout point excellent.

L. L.

— Si M. le baron de PONNAT a cru rendre un service à la libre-pensée et nuire au catholicisme en compilant son *Histoire des variations et contradictions de l'Église romaine* (Charpentier, 2 vol. in-18), il s'est fait une étrange illusion. Ce recueil d'anas plus ou moins scandaleux, extrait, comme il le reconnaît lui-même, de l'histoire du Christianisme

du baron de Potter, n'apprendra rien aux incrédules et n'ébranlera pas la foi des croyants. Il fournira au contraire à ceux-ci une facile occasion de triomphe, car il reproduit pêle-mêle, sans aucune critique, des assertions et des légendes cent fois réfutées, depuis l'histoire de la papesse Jeanne jusqu'aux incestes de Lucrèce Borgia. M. de P. n'a d'autre criterium que la haine la plus aveugle et son livre a la même valeur que ceux des apologistes les plus fanatiques du catholicisme, d'un Audin ou d'un Veuillot. Il leur est même très inférieur au point de vue littéraire, et il a fallu une singulière audace pour donner à cette indigeste compilation un titre qui rappelle l'*Histoire des variations* de Bossuet.

— M. Guillaume GUIZOT, on le sait, a entrepris de traduire en français les œuvres de lord Macaulay. Cinq volumes ont été déjà publiés; le sixième vient de paraître à la librairie C. Lévy. Il contient les essais sur S. Johnson, sur Addison, sur Madame d'Arbly, sur le livre de H. Neele, le roman de l'histoire, et sur M. Robert Montgomery. Le septième vol., contenant un choix des discours et des poésies du célèbre historien, complétera bientôt cette traduction.

— Peu de temps après l'apparition des *Excursions pédagogiques* de M. M. Bréal, le jeune et actif rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement*, M. DREYFUS-BRISAC, publiait sous le titre l'*Education nouvelle* (Masson) une série d'études de pédagogie comparée, où l'on trouvera des observations très intéressantes sur les Universités, les gymnases et les Realschulen d'Allemagne, et des vues très personnelles et hardies sur la réforme de l'enseignement en France. Si ce livre manque sur certains points de détail de mesure et de maturité, nous ne pouvons qu'en approuver les idées principales et les tendances générales.

— MM. MORGAND et FATOUT viennent de publier le *Répertoire méthodique* de leur librairie; il contient 4,375 numéros avec une table; plusieurs notices sont d'importants articles de bibliographie historique.

— La librairie Leroux vient de publier les *Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes Arsacides*, par M. de LONGPÉRIER, ouvrage terminé en 1853, et qui voit le jour pour la 1^{re} fois. — La même librairie annonce l'apparition prochaine du t. I des Œuvres de M. de Longpérier.

— M. HERVÉ-BAZIN, professeur à l'université catholique d'Angers, vient de publier les *Mémoires et récits de François Chéron* (1764-1827). Chéron fut toute sa vie royaliste, et joua un rôle actif, bien que très secondaire, pendant la Révolution; sous la Restauration, il fut commissaire du roi près le Théâtre-Français; ces fonctions lui firent connaître les principaux écrivains du temps.

— L'*Histoire militaire contemporaine* de M. F. CANONGE (Charpentier) est un memento annalistique sans prétentions littéraires, mais qui est un utile répertoire. Le t. I s'étend de 1854 à 1866.

— M. L. MICKIEWICZ vient de publier une traduction des *Chefs-d'œuvre poétiques d'Adam Mickiewicz*, traduite par lui-même et par ses fils (Charpentier) avec des préfaces et des notes qui font ressortir l'intérêt et l'exactitude historiques de ces œuvres vraiment nationales.

— M. JUST TRIPARD vient de publier une série de *Notices sur la ville et les communes du canton de Salins* suivies de *Biographies salinoises* (Paris, Dumoulin, 1 vol. in-8° de 622 pages).

— Notre collaborateur, M. Albert BABEAU, doit faire paraître au mois d'octobre la *Vie rurale dans l'ancienne France*; ce livre aura pour but de faire connaître la vie privée des habitants des campagnes dont la vie publique a été étudiée dans le *Village sous l'ancien régime*; il peut en être regardé comme la suite et le complément.

— Nous recommandons à ceux qui s'occupent de l'histoire des Institutions municipales l'intéressant rapport de M. CAILLEMER à l'Académie de Lyon au sujet du concours sur l'*Histoire des Institutions municipales de Lyon*.

— Brochures relatives à l'histoire départementale : FÉLIX PASQUIER : *Nomenclature des chartes de coutumes de l'Ariège, du XIII^e au XVI^e s.* (Foix, 1882). — Ph. LE DUC, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*; 3^e vol. d'août 1792 à octobre 1795. — G. D'EPINAY : *La liberté de tester et la copropriété familiale* (Angers, Lachèse et Dolbeau).

— L'Imprimerie nouvelle, de Pithiviers, prépare une réimpression de luxe et tirée à petit nombre de l'*Histoire générale des pays du Gastinois, Senonois et Hurpois*, par Dom G. MORIX, grand prieur de l'abbaye royale de Ferrières en Gatinais.

Belgique. — M. Eugène HUBERT a consacré sa dissertation inaugurale du doctorat spécial en sciences historiques (soutenance de la Faculté des lettres de l'université de Liège) à une volumineuse *Etude sur la condition des protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II* (Bruxelles, office de publicité, Lebègue et C^{ie}). Ce livre est fait d'après des documents inédits tirés surtout des archives du royaume à Bruxelles. Il contient des parties absolument neuves, spécialement les détails sur l'histoire du fameux édit de tolérance, promulgué par Joseph II en 1781.

— MM. GACHARD et PIOT viennent de publier le t. IV de leur *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*. Il contient des itinéraires de ducs de Brabant au xv^e siècle et des voyages de Philippe II et de l'archiduc Albert (Publications in-4° de la Commission royale d'histoire).

— M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE a commencé, dans la même collection officielle, une vaste publication intitulée *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*. Le premier volume va de l'abdication de Charles-Quint au départ de Philippe II pour l'Espagne. Le même érudit a publié aussi, d'après le manuscrit de

lord Ashburnham, les *Poésies de Gilles li Muisis*, pleines de curieux détails sur les mœurs et les idées du XIV^e siècle.

— M. STECKER, professeur à l'Université de Liège, a présenté à la séance solennelle de l'Académie royale de Belgique une étude fine et neuve sur le rôle joué par Falck, le grand homme d'État hollandais, en Belgique avant 1830.

— En mentionnant, dans notre dernière livraison (*Rev. hist.*, XIX, 496), le résultat des concours de l'Académie royale de Belgique, nous avons omis de dire qu'outre le mémoire de M. Alberdingk Thijm sur les institutions charitables de la Belgique au moyen âge, l'Académie a couronné, sur le même sujet, un mémoire de M. Frans de Potter. Tous deux sont écrits en flamand. De plus, outre le mémoire de M. Richald sur les finances de la Belgique depuis 1830, l'Académie a couronné des mémoires de MM. Jules Mayer et Edmond Nicolaï traitant la même question. Les concours de cette année ont été exceptionnellement brillants.

— Dans la collection in-8^o des mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie de Belgique ont paru quelques travaux intéressants (t. XXXIII) : une *Etude sur un manuscrit du XVI^e siècle contenant des chants à quatre et à trois voix* par M. le chevalier Léon de BURBURE ; une grande histoire de l'échevinage dans les provinces belges (en flamand) par M. Frans de POTTER ; une monographie savante sur *Sedulius de Liège* par M. Henri PIRENNE, étudiant à l'Université de Liège ; et une dissertation intitulée *Jules César et les Eburons*, dans laquelle M. le colonel HENRARD reprend la question controversée d'*Aduatuca*. Son mémoire est suivi de trois rapports faits par des spécialistes belges distingués : MM. le général Liagre, l'archiviste-historien Alph. Wauters et le philologue P. Willems, l'auteur des beaux travaux que l'on sait sur le Sénat et les antiquités de Rome. (Tirage à part chez Hayez, à Bruxelles.)

— Dans la collection in-4^o des Mémoires de l'Académie nous trouvons une monographie de M. Jules HELBIG sur les reliques et les reliquaires donnés par saint Louis, roi de France, au couvent des Dominicains de Liège, ainsi qu'un travail considérable de M. Edgar BAES sur la peinture flamande et son enseignement sous le régime des confréries de Saint-Luc (du XIV^e siècle, jusqu'à Rubens principalement).

— M. Max ROOSES, conservateur du musée Plantin à Anvers, vient de faire paraître la première partie de son grand ouvrage consacré à Christophe Plantin.

— Les livraisons 25-28 de la *Bibliotheca belgica* de MM. Ferd. VANDERHAEGHEN, ARNOLD et VANDEN BERGHE (Gand, J. Vuylsteke) contiennent la bibliographie de J.-F. Le Petit, de Pierre de Zuttere (Huperphragmus), de Wybo, d'Eloi Houckaert (Eucharis Florus) et de quelques autres auteurs contemporains des troubles religieux aux Pays-Bas, ainsi qu'une suite importante à la bibliographie de Philippe de Commines.

On y trouve mentionnées des traductions latines, flamandes, allemandes, espagnoles, italiennes et suédoises de ses *Mémoires*.

Alsace-Lorraine. — M. Charles SCHMIDT vient de publier un ouvrage remarquable sur les anciennes bibliothèques et les premiers imprimeurs de Strasbourg : *Zur Geschichte der ältesten Bibliotheken und der ersten Buchdrucker zu Strassburg* (Strasbourg, Bull, 200 p. in-8).

Allemagne. — La Société royale des sciences de Göttingue avait mis au concours en 1879 (fondation Beneke) une étude sur l'origine du Collège électoral en Allemagne. Le prix a été décerné dans la séance du 11 mars dernier au Dr Otto HARNACK, de Dorpat. — La Société a mis au concours (fondation Wedekind) les deux sujets suivants : pour le 1^{er} prix, une édition critique des Mémoires sur la vie et l'époque de l'empereur Sigismond par Eberhard Windeck, et pour le second prix, une histoire de la maison cadette des Welf, de 1055 à 1235. Terme utile : le 25 mars 1885; les mémoires devront être rédigés en allemand ou en latin.

— M. Arn. SCHLEFER, de Bonn, prépare une nouvelle édition entièrement remaniée de son ouvrage *Demosthenes und seine Zeit*.

— Le 6^e volume de la nouvelle édition de DUNCKER, *Geschichte des Alterthums*, Leipzig (Duncker et Humblot), vient de paraître. Il contient l'histoire grecque depuis le commencement de la période historique jusqu'à la fin du VI^e s.

— M. G. WAITZ, l'infatigable historien allemand, continue la nouvelle édition remaniée de son grand ouvrage sur l'histoire des Institutions allemandes. L'ancien second volume : *Die Verfassung des fränkischen Reichs* (Kiel, Homann) en formera désormais deux. Le premier ne contient que les cinq premiers chapitres.

— M. O. KALLSEN a pensé avec raison que les nombreuses études dont le règne de Frédéric Barberousse a été l'objet dans ces dernières années permettaient d'écrire avec sécurité un ouvrage de vulgarisation sur le grand empereur, en s'attachant surtout à faire ressortir la figure et le caractère du souverain. C'est ce qu'il a fait dans son petit livre intitulé : *Friedrich Barbarossa, die Glanzzeit des deutschen Kaiserthums im Mittelalter* (Halle, Waisenhaus).

— M. E. RICHARDSON a consacré deux volumes in-8^o à une *Geschichte der Familie Merode* (Prag., Dominicus). Ce qui offre le plus d'intérêt dans cet ouvrage généalogique, c'est le catalogue des documents qui forme la plus grande partie du t. II et qui comprend 925 nos de 1102 à 1790.

— La troisième partie de l'*Abriss der gesammten Kirchengeschichte* (Erlangen, Besold) de M. J. HERZOG, prof. à Erlangen, s'étend de la Réforme à la fin du XVIII^e s. Il ne faut pas prendre cette esquisse pour autre chose que ce qu'elle est : une esquisse. On n'y trouvera ni recherches nouvelles, ni idées générales intéressantes ; mais comme manuel abrégé, cet ouvrage peut rendre des services.

— L'ouvrage posthume du révolutionnaire allemand ARNOLD RUGE : *Geschichte unsrer Zeit von den Freiheitskriegen bis zum Ausbruche des deutsch-franzœsischen Krieges* (Leipzig et Heidelberg, Winter) n'a pas grande valeur historique, mais est un document curieux sur la psychologie des libéraux allemands, d'autant plus curieux qu'il se termine par deux pages d'un chauvinisme exalté sur la guerre de 1870.

— A l'occasion du 3^e centenaire de la fondation de l'Université de Wurzburg, ont paru les ouvrages suivants : GRAMICH, *Geschichte der Verfassung und Verwaltung der Stadt Würzburg im Mittelalter*; K. MÜLLER, *Eine Griechische Schrift über Seckrieg, zum ersten Male hgg.*; H. HAUPT, *Die religiösen Sekten in Franken vor der Reformation*; WEGELE, *Geschichte der Universität Würzburg*, 2 vol.

— La librairie Engelmann de Leipzig annonce une seconde édition de la grande Histoire universelle de WEBER, dont le dernier volume a paru seulement l'année dernière. Il paraîtra une livraison tous les 15 jours; l'ouvrage sera complet en 6 ans. L'auteur annonce qu'il a entièrement remanié certaines parties, et apporté à l'ensemble un grand nombre de corrections.

— La librairie Weidmann, de Leipzig, vient de commencer une publication très importante au point de vue paléographique et historique sous ce titre : *Exempla codicum Amplonianorum Erfurtensium, sæculi IX-XV*. Amplonius Ratinck, ou Ratingen de Rheinberg, médecin de l'archevêque de Cologne, Frédéric III, docteur en médecine et maître ès arts, avait, vers la fin du xiv^e s., rassemblé une collection déjà riche de mss. qui passa peu après à l'Université d'Erfurt, et qui ne cessa de s'augmenter depuis. Malgré des pertes regrettables, cette bibliothèque comprend encore aujourd'hui environ 1,000 numéros. Notre collaborateur M. SCUM, chargé d'en dresser le catalogue, se convainc, pendant la durée du travail, de l'extrême variété que présentaient ces mss., appartenant à tous les siècles du moyen âge et provenant des pays les plus divers de l'Europe; il a choisi les types les plus caractérisés des diverses écritures, dans chaque genre d'ouvrages, choisissant de préférence les mss. que l'on pouvait dater avec certitude; il a ainsi mis à part et fait photographier 55 types divers, imprimés en 24 planches in-fol.; il a fait précéder ces fae-similés d'une introduction importante. Le prix de l'ouvrage entier est de 20 marks.

Autriche-Hongrie. — Le 25 avril 1882 est mort à Vienne l'historien bien connu, Joseph chevalier d'ASCHBACH, à l'âge de 80 ans.

— L'Académie des sciences de Vienne a choisi M. MAASSEN pour la représenter dans la direction centrale des *Monum. germ. histor.*, en remplacement de M. Stumpf Brentano, décédé.

— M. de ZWIEDINECK-SÜDENHORST prépare une histoire de la politique de Venise pendant la guerre de Trente ans.

— M. FRANZ KRONES, l'auteur d'un excellent manuel de l'histoire d'Autriche en cinq volumes, vient de publier un ouvrage qui sera d'une

extrême utilité pour tous les travailleurs : *Grundriss der Oesterreichischen Geschichte* (Vienne, Hœlder, 926 p. in-8). Le texte est très concis, mais chacune des divisions de l'ouvrage est précédée des indications bibliographiques les plus abondantes et les plus précises sur les sources et les ouvrages de seconde main. Ce livre est avant tout une bibliographie de l'histoire d'Autriche. La partie généalogique est aussi traitée avec une grande abondance et un soin extrême.

— M. H. MARCZALI vient de rendre un grand service à l'histoire en consacrant un excellent volume aux *Ungarns Geschichtsquellen, im Zeitalter der Arpaden* (Berlin, Hertz). Composé sur les modèles de Wattenbach et de Lorenz, cet essai nous fait espérer que M. M. ne s'en tiendra pas là et nous donnera une histoire complète des sources de l'histoire hongroise.

Suisse. — Les 7 et 8 août dernier, la *Société générale d'histoire suisse* a pour la première fois tenu à Genève sa réunion annuelle. Lecture des mémoires dans la magnifique *Aula* de l'Université, banquet à l'hôtel National, promenade sur le lac, fête de nuit chez M. Ch. Le Fort, tout a réussi à souhait, et la réunion de Genève comptera parmi les plus intéressantes et les plus agréables qu'ait tenues la Société d'histoire. M. G. de Wyss, l'éminent président de la Société, à la fois professeur et homme d'État, qui manie avec une égale distinction les deux langues française et allemande, a dans un excellent discours en français rendu hommage aux membres que la Société a perdus en 1881-82 : MM. Bluntschli, de Sprecher, de Stürler, etc., et tracé un tableau saisissant du rôle joué par Genève dans la confédération suisse. Parmi les mémoires qui ont été lus à la réunion, nous signalerons une dissertation excellente de M. Ch. MOREL sur la *Civitas Helvetiorum*, qui a fourni à M. de Wyss l'occasion d'indiquer les doutes qui peuvent être élevés sur la véracité des Commentaires de César et la nécessité de soumettre à une révision sévère les renseignements qu'il donne sur les Helvètes. M. Vuy a apporté un document nouveau relatif à l'Escalade. M. C. FAVRE dans un mémoire sur les passages alpestres a cherché à démontrer que le Simplon et le Monte Moro ont été fréquentés à une époque beaucoup plus ancienne qu'on ne croit d'ordinaire. Dans un travail remarquable sur les relations de Genève avec les villes suisses avant la Réforme, M. Ch. LE FORT a montré que les querelles entre les évêques de Genève et les ducs de Savoie ont préparé l'affranchissement de la ville. Il a fait connaître à cette occasion des documents importants tirés des archives de Turin. Les extraits de la correspondance de Stapfer, ministre helvétique à Paris, avec Müller Friedberg, secrétaire de la Confédération en 1802, communiqués par M. DIERAUER, jettent un jour nouveau et assez favorable sur le rôle joué par Bonaparte dans les négociations qui ont précédé la rédaction de la Constitution suisse. M. Vaucher a lu des lettres de M. VULLIEMIN qui révèlent tout ce que l'excellent historien apportait à sa tâche de conscience et d'ardeur jusqu'à la veille même de sa mort. Enfin M. VETTER en étudiant le poète grison Simon

Lemnius a montré que la légende de Fontana, le héros grison, devait aller rejoindre celles de Winkelried et de Guillaume Tell. — En souvenir de cette belle réunion, M. Th. Dufour a offert à ses collègues une ravissante plaquette reproduisant la comédie du *Monde malade et mal pansé*, composée par T. Bienvenu à l'occasion de l'alliance entre Berne et Genève en 1568.

— Les *Esquisses d'histoire suisse* de M. P. VAUCHER (Lausanne, Mignot) comprennent deux parties. La première est consacrée à la formation et au développement de la confédération depuis les origines jusqu'à la confédération des treize cantons; la seconde contient deux études, l'une sur Zwingle et la Réforme à Zurich et l'autre sur le rôle de Calvin à Genève. Sous une forme très littéraire et attrayante, M. Vaucher a condensé le résultat de longues recherches personnelles et il apporte sur presque tous les points des vues nouvelles et intéressantes.

Hollande. — On annonce la préparation d'un second supplément du *Repertorium des verhandeligen en bijdragen betreffende de geschiedenis des vaderlands*. On sait que ce répertoire présente, dans un classement systématique, la liste de toutes les dissertations, monographies, articles de revues, etc. parus sur l'histoire nationale en Hollande et à l'étranger. C'est M. W.-N. DU RIEU, de Leyde, qui dirige actuellement ce travail qui a déjà rendu tant de services aux spécialistes. Le *Repertorium*, paru en 1863 (gr. in-8° de 400 p.), s'arrêtait à l'année 1860 dans le dépouillement des écrits classés. Le premier supplément, paru en 1872 (gr. in-8° de 270 p.), s'arrêtait à l'année 1870. Le deuxième supplément ira jusqu'à l'année 1880; on l'attend avec impatience aussi bien en Belgique qu'en Hollande.

Angleterre. — Parmi les récentes acquisitions faites par le British Museum, et insérées parmi les *Additional charters*, on signale les comptes de Jean de Upton, de New Sarum, et de Martin Moulishe, chanoine de Salisbury, relatifs aux sommes dépensées pour le palais du parc royal de Clarendon, comté de Wilts, 1364-67, ceux de William de Frodesham, chambellan de North-Wales, 1393-94; des pièces relatives au prieuré de Deerhurst, comté de Gloucester, dépendant de l'abbaye de Saint-Denis en France; une concession du comté de Faenza à l'archevêque de Ravenne par l'empereur Conrad II, 1034; une « Inquisitio post mortem » au sujet de J. Roos, 8^e baron de Roos, tué à Beaugé en Normandie en 1421; une nombreuse série de documents relatifs au comté de Leicester, de Henri III jusqu'à la fin du xvii^e s.; enfin un grand nombre de rôles judiciaires ou financiers relatifs à divers comtés, de 1288 à 1686. — D'autre part, le fonds Egerton s'est enrichi d'un important volume contenant la correspondance et les papiers de William Asheby, de Loseby, au comté de Leicester, pendant son ambassade en Écosse de juill. 1588 à janv. 1590 (cf. *Athenæum*, 1882, 13 mai).

— M. R.-E. GREEN, qui vient de faire paraître un remarquable volume intitulé *The making of England* (Macmillan), a sous presse le volume suivant, qui sera intitulé : *England and the Northmen*.

— M. D. BOULGER vient de publier le second volume de son histoire de Chine (Allen et C^e).

— Le second volume des *Catholic records*, qui est sur le point de paraître, contiendra plus de deux cents lettres du cardinal Allen de 1567 à 1612, qui ajouteront beaucoup à ce que nous savons déjà sur le règne d'Élisabeth.

— La librairie Chapman et Hall est sur le point de faire paraître une traduction anglaise de la chronique de Jacme I^{er}, roi d'Aragon, publiée pour la première fois en 1557 par ordre de Philippe II.

— M. PONSONBY A. LYONS prépare pour la *Chetham Society* des rôles des années 23-24, 32-33 d'Édouard I^{er}, relatifs aux terres possédées par Henry de Lacy, comte de Lincoln.

— Les 3^e et 4^e vol. de l'importante *History of agriculture and prices in England*, par M. Thorold ROGERS, viennent de paraître à la Clarendon press (Oxford). — La même librairie va donner des *Notes on the canons of the first four general councils*, par M. BRIGHT, ainsi que le registre de l'université d'Oxford publié par M. MADAN, sous-bibliothécaire à la Bodléienne.

— On annonce pour paraître prochainement un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire provinciale : une histoire des paroisses de Bradenham, Necton et Holme Hall, au comté de Norfolk, par M. CARTHEW ; des Notes historiques sur le bourg de Flint, par M. H. TAYLOR ; une histoire de Preston, par M. HEWITSON ; une histoire de la « Court of honour » de Peverel, depuis son établissement jusqu'à sa suppression en 1849 ; une nouvelle édition de la *History of the ancient parish of Leek*, par M. SLEIGH ; le 3^e vol. d'*Old Yorkshire*, par M. MORLEY. — La Harleian Society, de son côté, promet pour la présente année plusieurs volumes : *The visitation of London in 1633*, par M. HOWARD ; *The visitation of Cheshire in 1580*, par M. RYLAND ; *The registers of St Michael, Cornhill* ; *The Registers of St James, Clarkenwell*.

— M. EBSWORTH continue la publication des « Roxburghe ballads » pour la *Ballad Society*. La 10^e partie contiendra de nombreuses ballades contre le pape ; la 11^e se rapporte à la conspiration de Rye House (1683) et à l'insurrection de Monmouth en 1685. Peu d'années suffiront pour terminer la publication de ce Chansonnier à la fois historique et légendaire ; l'auteur publiera alors une introduction générale sur la Ballade historique et un index pour toute la collection. Enfin, quand il en aura fini, il abordera les ballades relatives à la guerre civile et au Protectorat, divisées en 5 parties, et rangées par ordre chronologique (voy. *Academy*, 15 juillet 1882).

— M. Corn. WALFORD va faire paraître en volume une Histoire des Guildes, qui a paru d'abord sous forme d'articles dans l'*Antiquarian Magazine*.

— M. Norman Moore a publié, dans le t. XVII des *Reports* de l'Hôpi-

tal Saint-Barthélemy (Londres), un article sur la maladie et la mort de Henri, prince de Galles, en 1612; il prouve que le jeune prince est mort de la fièvre typhoïde; par là tombe définitivement le bruit qu'il aurait été empoisonné par son père Jacques I^{er}.

— M. Percy M. THORNTON va faire paraître le 3^e vol. de ses *Foreign secretaries of the nineteenth century* (Londres, Allen).

— M. J. T. GILBERT vient de publier une Histoire de la confédération irlandaise et de la guerre en Irlande (1641-43) par Richard Bellings, qui, en qualité de secrétaire de la confédération, était très bien placé pour connaître les faits qu'il raconte. L'éditeur a publié en appendice de nombreux documents qui donnent à cette nouvelle publication une grande importance pour l'histoire de Charles I^{er}.

États-Unis. — M. C. ROBINSON, de Washington, vient de terminer le 1^{er} volume d'un grand ouvrage auquel il travaille depuis longtemps. C'est une histoire de la haute cour de chancellerie et autres institutions anglaises jusqu'à l'avènement de Guillaume et Marie.

— Nous lisons dans le 28^e rapport annuel (1882) du *State historical society of Wisconsin* que les États-Unis possèdent aujourd'hui environ 4,000 bibliothèques publiques renfermant environ 4 millions de volumes, et 78 sociétés d'histoire ou d'antiquité qui ont aussi leurs bibliothèques particulières. Celle de l'État de Wisconsin est une des plus importantes, surtout en livres d'histoire provinciale et locale et en journaux. Ces derniers, dont un certain nombre du xv^e et du xvii^e s., sont actuellement au nombre de 3,772. Le rapport d'où nous tirons ces détails contient la liste détaillée des récentes acquisitions faites par cette riche bibliothèque. Le catalogue, sans cesse tenu au courant, compte aujourd'hui 5 volumes imprimés; il doit en paraître un nouveau tous les 3 ans.

Italie. — Nous apprenons la mort de Carlo MIXIERI RICCIO, surintendant des archives de Naples, dont le nom revenait dans presque toutes les livraisons de la *Revue histor.*, à l'analyse des Périodiques italiens. Il s'était en dernier lieu occupé tout particulièrement des rois angevins de Naples; il a minutieusement analysé les registres de Charles I (*Arch. stor. ital.*) et en ce moment même il publie la généalogie de Charles II (*Arch. stor. per le prov. napolet.*). On a de lui en outre : *Memorie storiche degli scrittori nati nel regno di Napoli* (1844); *Saggio storico intorno alla chiesa dell'Incoronata* (1845); *la genealogia di Carlo I d'Angiò, prime generazione* (1857); *Itinerario di Carlo I di Angiò* (1872); *Dei grandi uffiziali del regno di Sicilia* (1872); *Studi storici riguardanti la dominazione Angioina nel reame di Sicilia* (1876); il a laissé en ms. un grand nombre de travaux ébauchés et de documents copiés par lui dans les riches archives napolitaines. Né en 1813, il n'avait pas encore 70 ans. L'*Archivio storico per le provincie napoletane* (anno VII, fasc. 2) donne la bibliographie complète de ses œuvres.

— Les fêtes pour le 7^e centenaire des Vêpres siciliennes ont été l'oc-

casion d'un certain nombre de publications historiques. Nous avons analysé dans notre dernier numéro les *Ricordi e Documenti* publiés par la Société d'histoire sicilienne. Notre collaborateur, M. CIPOLLA, nous donnera bientôt un article d'ensemble sur toutes ces publications.

— L'affaire de la bibliothèque Victor-Emmanuel s'est terminée dernièrement devant les tribunaux italiens. On sait ce dont il s'agit : la bibliothèque Victor-Emmanuel, constituée à l'aide des bibliothèques particulières des maisons religieuses supprimées à Rome, a été soumise pendant de longs mois à un pillage organisé. La légèreté coupable de certains hauts fonctionnaires, l'avidité peu scrupuleuse de certains libraires, des vols manifestes commis par des employés de la bibliothèque, ont dépouillé celle-ci d'un nombre de volumes qu'on a pu évaluer en gros à une centaine de mille. Les tribunaux, saisis, mais bien tard, de l'affaire, ont condamné quelques garçons à des peines plus ou moins légères. La leçon, il faut le croire, ne sera pas perdue ; et d'autres que la malheureuse bibliothèque pourront en profiter.

— Nous avons signalé dans notre dernier numéro un nouvel ouvrage sur Alexandre VI qui a fait quelque bruit : *Papa Alessandro VI secondo documenti e carteggi del tempo*, par A. LEONETTI. Bologne, 1880, 3 volumes in-8°. Il s'agit, on le sait, d'une apologie dont le trait le plus saillant est d'enlever à Alexandre VI la paternité de Pierre-Louis, de César, de Lucrèce, de Jean, de Geoffroy Borgia. Ces personnages ne sont plus ni les enfants illégitimes du cardinal Rodrigue Borgia (Alexandre VI), ni les enfants légitimes du même Rodrigue qui aurait contracté mariage avant d'entrer dans les ordres (thèse du P. Ollivier) ; ce sont les neveux du pape, non pas ses enfants. Nous attachons assez peu d'importance à l'ouvrage du P. Leonetti : nous en attachons davantage aux polémiques qu'a provoquées depuis une dizaine d'années l'histoire du pape Alexandre VI. Ce souverain pontife aura du moins le mérite posthume d'avoir suscité chez plusieurs écrivains catholiques des actes de probité intellectuelle qui leur font grand honneur. Lorsque parut l'apologie du P. Ollivier, les Jésuites se chargèrent à Paris et à Rome¹ de restituer à l'histoire la bâtardise des enfants du cardinal Rodrigue : cette fois c'est M. H. de l'Épinois² qui a pris la plume pour protester contre cette nouvelle tentative et pour établir que les témoignages historiques produits ne permettent nullement de supprimer la paternité et la paternité illégitime du cardinal Rodrigue. A cette occasion, M. H. de l'Épinois, répondant au P. Leonetti, laisse échapper cette protestation émue que nous nous plaisons à reproduire : « J'obéissais au besoin le plus impérieux de mon intelligence, celui de dire la vérité, toute la vérité, au risque de condamner un pape et une

1. Le P. Matagne dans la *Revue des questions historiques*, t. IX, p. 466 ; t. XI, p. 181 ; un anonyme dans la *Civiltà cattolica* du 15 mars 1873.

2. *Revue des questions historiques*, avril 1881, p. 357 et suiv. ; oct. 1881, p. 554 et suiv.

« époque qui ont été pour l'Église une de ses plus grandes épreuves. » Tous ceux qui depuis bien des années, divers d'origine, mais réunis dans l'amour de la vérité, se sont rencontrés pour combattre ce bon combat du vrai, enregistreront avec bonheur de semblables déclarations. Nous regrettons seulement que des historiens de profession nous parlent toujours de l'amertume, de la douleur, du déchirement de cœur auquel ils sont en proie quand ils étudient certains sujets : les habitudes d'esprit que contracte peu à peu l'historien épargnent, croyons-nous, à certains catholiques de pareilles tortures ; nous aimons à croire que ce n'est point un signe de dépravation.

P. V.

— Sous le titre de *Dizionario del linguaggio italiano, storico ed amministrativo* (Florence, Le Monnier, 1881. 1 vol. XLVIII-1287 p.), M. Giulio REZOSCO a fait l'histoire des mots de la langue administrative employée dans toute l'Italie (colonies comprises), depuis la fin de l'époque barbare jusqu'à la Révolution française. Si l'on ne tient compte de certaines erreurs ou de lacunes que la critique peut y relever, cette œuvre, telle qu'elle est, restera un manuel d'une grande utilité pour les érudits.

— Le tome VIII des Œuvres de Vasari, publiées à nouveau et d'une façon si remarquable par M. MILANESI, vient de paraître ; le t. IX et dernier, contenant les tables, est annoncé.

— Les deux vol. de M. A. BERTOLLOTTI, *Artisti lombardi a Roma nei secoli XV, XVI e XVII* (Milan, Hoepli), bien qu'ils intéressent surtout l'histoire de l'art, sont remplis de documents importants sur les mœurs et la vie sociale. Ils sont composés exclusivement de renseignements et de textes recueillis dans les Archives romaines.

— M. G.-B. GIULIANI vient de terminer la publication des œuvres latines de Dante ; le second volume et dernier contient, entre autres, les lettres de Dante ou à lui attribuées. — De même M. P. VILLARI vient d'achever, avec un 3^e volume, le remarquable ouvrage qu'il a consacré à Machiavel.

— La librairie Trèves, de Milano, vient de publier le 1^{er} vol. d'une biographie étendue d'A. Manzoni par C. CANTÙ ; cette étude avait déjà paru dans la *Rassegna nazionale*.

— Les 8 premiers volumes des *Diarii* de M. Sanuto sont publiés, ainsi que la table des t. I et II ; le t. IX est sous presse, ainsi que la table du t. III. — D'autre part, M. R. FULIN vient de terminer dans l'*Arch. veneto* l'Expédition de Charles VIII en Italie ; cette publication forme désormais un important volume de 684 p. in-8°.

— Parmi les récentes publications relatives à l'histoire d'Italie, nous signalerons : Gius. MOROSI, *L'invito di Eudossia a Genserico*. Studio critico. Florence, 1882. Ce volume fait partie des publications del' Istituto di studi superiori à Florence (l'auteur montre que la tradition qui veut que l'impératrice Eudoxie ait appelé en Italie le roi des Vandales est dépourvue de fondement ; Genséric profita seulement des circonstances dans lesquelles

se trouvait alors l'empire. M. Morosi unit le talent du critique à celui du psychologue; il sait très bien pénétrer dans les motifs des actions des personnages historiques. Il avait déjà donné une preuve de sa sagacité dans une étude semblable publiée à Florence en 1880, *intorno al motivo dell' abdicazione dell' imperatore Diocleziano*, où il avait prouvé que c'était la raison d'État, le désir de conserver son œuvre qui avait déterminé la résolution de l'empereur). — ALESS. TARTARA, *Dalla battaglia della Trebbia a quella del Trasimeno*. Questioni di storia romana. Turin, 1882 (l'auteur possède une parfaite connaissance de l'histoire romaine à l'époque de la seconde guerre punique, et se montre en outre très versé dans le droit romain. Son livre devra être pris en sérieuse considération par tous ceux qui voudront s'occuper de ces matières). — L. PEDONE-LAURIEL, *Bibliografia del VI centenario del Vespro Siciliano*; Palerme, Pedone-Lauriel. — Bozzo, *L'elenco dei feudatori siciliani sotto re Federigo II l'Aragonese* (extrait du t. XV du Propugnatore). — FALLETTI FOSSATI, *Costumi senesi nella seconda metà del secolo XIV*, 1^{re} livr.; Sienna, tip. d. Ancora (sous ce titre, notre collaborateur reproduit une série d'articles parus d'abord dans le *Liberio Cittadino* de Sienna, et qu'on pourrait intituler : la Vie à Sienna au moyen âge; les faits sont tous empruntés aux archives locales. Dans ce joli petit volume, l'auteur parle des vivres, de l'eau et du feu, des divertissements. Il pense, et nous l'en félicitons, continuer cet intéressant travail, qui l'achemine peu à peu à faire l'histoire communale de Sienna au moyen âge). — *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal sec. XIII al XVII*, 186^e livr. Bologne, Romagnoli (cette livraison contient les *Ricordi storici* de Franc. Ricciardi de Pistoia, surnommé Ceccodèa; cette petite chronique, en langue vulgaire, va de 1494 à 1500. Elle est publiée avec beaucoup de soin par M. Pietro Vigo dans une collection de charmantes plaquettes tirées à 202 exemplaires). — MARCHESI, *Papa Adriano VI*, 1522-23; 99 p. in-16. Vérone et Padoue, Drucker et Tedeschi. — D. NERI, *Passatempi letterari*. Gênes, tip. d. Sordo-muti (contient entre autres les chapitres suivants : scandales causés par des étudiants; un journaliste au XVI^e s.; la légende de Louis XII et de Tomasima Spinola; un adversaire de G. Savonarole). — *Memorie di Giorgio Pallavicino*, t. I, Turin, Lœscher (ce tome I, publié par la veuve de G.-P., va de 1706 à 1848. Pallavicino a été mêlé à toutes les insurrections italiennes du XIX^e s.; il a été condamné à mort en 1821 et enfermé au Spielberg. Plus tard, il a été l'ami de Cavour, de Garibaldi, de Gioberti. Ses mémoires ne peuvent donc pas manquer d'être importants).

— M. Giovanni DE CASTRO vient de publier sous le titre de *Patria, Sommario di storia nazionale* (Milan, Trèves), un abrégé habilement et vivement fait de l'histoire d'Italie depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Quoique cette histoire soit généralement exacte, on sera peut-être étonné d'y lire que Rome a été enlevée au pape « pour le plus grand bien de l'Église, » et que l'Italie « conquistò la

sua indipendenza per virtù propria. » — Le même auteur a fourni une intéressante *Storia d'Italia dal 1795 al 1814* à l'importante collection intitulée *Storia politica d'Italia* que publie à Milan l'éditeur Vallardi. La disposition des matières, en courts paragraphes formant chacun un tout avec un titre spécial, nous paraît défectueuse, et le style lourd, mais le fond de l'ouvrage a de la valeur.

Russie. — M. Théodore MITSCHENKO vient de faire paraître un long travail sur le rationalisme de Thucydide (Kiew, 1881, 367 p. in-8°, en russe); voir le sommaire de cette étude dans la *Rev. crit.* du 24 avril dernier.

— On annonce également le 1^{er} vol. d'une histoire des paysans russes pendant le règne de Pierre le Grand par M. SEMEVSKY.

— Le gouvernement russe vient d'interdire la publication des lettres et papiers de Pierre le Grand, autorisée par le précédent ministre de l'instruction publique, baron Nicolaï. — Par contre, pour fêter le centenaire de l'annexion de la Crimée à l'empire russe, 1883, plusieurs professeurs d'Odessa et de Saint-Petersbourg se sont associés pour raconter l'histoire de ce pays.

— M. KOBOKO vient de publier un volume que l'on dit intéressant sur le prince Paul Pétrovitch, le futur Paul I^{er}.

— On a commencé la publication des Rapports et décisions du Sénat gouvernant sous le règne de Pierre I^{er}; deux volumes ont déjà paru.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les *Bulletins* et la *Chronique*.)

BAISSAC. Le diable. Dreyfous, ix-611 p. in-8°. Pr. : 7 fr. 50. — BUZY. Dom Mangérard, ou histoire d'un bibliographe lorrain de l'ordre de Saint-Benoît au xviii^e s. Châlons-sur-Marne, Martin, 303 p. in-8°. Pr. : 3 fr. — CROY-CHANEL. Biographie du prince Croy-Chanel de Hongrie, 1793-1873. Derenne, 281 p. in-8°. — FÉLICE (P. de). Lambert Daneau de Beaugency-sur-Loire, pasteur et professeur de théologie, 1530-95. Fischbacher, vi-581 p. in-8°. — FONTANE. Histoire universelle; t. II, les Iraniens; t. III, les Egyptes, Lemerre. Pr. : 7 fr. 50. — FORESTIÉ neveu. Notes historiques ou Éphémérides montalbanaises et du Tarn-et-Garonne. Montauban, Forestié, viii-296 p. in-8°. — GAUTIER. Précis de l'histoire du droit français. Larose et Forcel, 494 p. in-8°. — GRAETZ. Histoire des Juifs, trad. de Pallemand par Wogue; t. I, A. Lévy. Pr. : 5 fr. — HARCOURT (comte B. d'). Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys. Plon, 366 p. in-8°. Pr. : 6 fr. — LEDRAIN. Histoire d'Israël; 2^e partie. Lemerre, 560 p. in-18. — LENORMANT. Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques; 9^e édition illustrée. T. I et II, A. Lévy (les 4 premières livraisons du t. III

sont en vente). — MISPOULET. Les institutions politiques des Romains. T. I : la Constitution. Pédone-Lauriel, 1882. xv-390 p. in-8°. — RÉGNAULT (le Père Em.). Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, 1703-81. Lecoffre. 2 vol. xxiii-513, 540 p. gr. in-8°. Pr. : 12 fr. — VILLARD. Histoire du prolétariat ancien et moderne. Guillaumin, xii-718 p. in-8°. Pr. : 8 fr.

BARGHEWITZ. Das Königsgericht zur Zeit der Merovinger und Karolinger. Leipzig, Veit, 101 p. in-8°. Pr. : 2 m. 80. — BERGK. Zur Geschichte und Topographie der Rheinlande in römischer Zeit. Leipzig, Teubner, 188 p. in-8°. — BERNHÖFT. Staat und Recht der römischen Königszeit im Verhältnisse zu verwandten Rechten. Stuttgart, Enke, 252 p. in-8°. — BEZOLD. Briefe des Pfalzgrafen J.-Casimir mit verwandten Schriftstrücken, Bd I, 1576-82. Munich, Rieger, 590 p. in-8°. — CATHREIN. Die englische Verfassung; eine rechtsgeschichtliche Skizze. Fribourg en B. Herder, 123 p. in-8°. — EBRARD. Bonifatius der Zerstörer des columbanischen Kirchenthums auf dem Festlande. Gütersloh, Bertelsmann. vii-258 p. in-8°. Pr. : 4 m. — ESCHER. Die Glaubenspartei in der Eidgenossenschaft und ihre Beziehungen zum Ausland 1527-31. Frauenfeld, Huber, xii-426 p. in-8°. — HAARER. Peter Haarer's Beschreibung des Bauernkrieges 1525. Halle, Niemeyer, 110-17 p. in-12. — KRAUS. Lehrbuch der Kirchengeschichte für Studierende. 2^e édit. Trèves, Lintz, xvi-892 p. in-8°. LEHMANN. Preussen und die katol. Kirche seit 1640; 3^e part. Leipzig, Hirzel, 725 p. in-8°. — LINDENSCHMIT. Tracht und Bewaffnung des römischen Heeres, während der Kaiserzeit. 30 p. in-4^e et 12 pl. Brunswick, Vieweg. — MADVIG. Die Verfassung und Verwaltung des römischen Staates. T. II. Leipzig, Teubner, x-805 p. in-8°. — MATTHIAS. Die römische Grundsteuer und das Vectigalrecht. Erlangen, Deichert, 84 p. in-8°. Pr. : 2 m. 7. — NOORDEN. Europäische Geschichte im xviii. Jahrh. 1^e partie : der spanische Erbfolgekrieg, t. III. Leipzig, Duncker et Humblot, xxi-681 p. in-8°. Pr. : 14 m. — PHILIPPSON. Geschichte des preussischen Staatswesens, 1786-1813. T. II. Leipzig, Veit. 384 p. in-8°. Pr. : 7 m. — Politische Correspondenz Friedrich's des grossen. Vol. VI et VII. Berlin, Duncker, 608-434 p. in-8°. — POSCHINGER (R. von). Preussen im Bundesstage, 1851-59. 1^e part. 1851-54, 2^e édit. Leipzig, Hirzel, xii-396 p. in-8°. — STADELMANN. Preussens Könige in ihrer Thätigkeit für die Landescultur, 2^e part. : Friedrich der grosse; *ibid.*, x-656 p. in-8°. — TAYSEN. Zur Beurtheilung des siebenjähigen Krieges. Berlin, Mittler, vi-138 p. in-8°. Pr. : 3 m. 40. — WACKER. Der Reichstag unter den Hohenstaufen. Leipzig, Veit, 112 p. in-8°. Pr. : 3 m. — WENCK. Clemens V und Heinrich VIII; die Anfänge des deutschen Papstthums. Halle, Niemeyer, 122 p. in-8°. — WILLE. Philipp der grossmüthige von Hessen und die Restitution Ulrichs von Württemberg 1526-35. Tubingue, Laupp. 345 p. in-8°. — ZITZLAFF. Luther auf der Koburg. Wittenberg, Herrosé, viii-175 p. in-8°.

SCHLECHTA-WSSHARD (Otto von). Die Revolutionen in Constantinopel 1807-8. Vienne, Gerold, 222 p. in-8°. — WIEDEMANN. Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns. T. III. Prague, Tempsky, 695 p. in-8°. Pr. : 12 m.

Aug. von GONZENBACH. Der General H. L. von Erlach von Castelen. T. III. Berne, Wyss. xix-500-68 p. in-8°. Pr. : 11 fr.

ERSLEV (Kr.). Dronning Margarethe og Kalmarunions Grundlæggelse. Copenhagen, Erslev; Christiania, Cappelen; Stockholm, Samson et Wallin, 504 p. in-8°. — STEENSTRUP. Danelag (4^e vol. des Normannerne). Copenhagen, Klein, 485 p. in-8°. — Id. Danske og norske Riger pad de brittiske øer i Danevældens tidsalder; 2^e partie, 287 à 469; *fin.* *Ibidem.*

BOULGER. History of China, t. II. Londres, Allen, 557 p. in-8°. — CLINTON. From Crécy to Assye. Londres, Warne, xix-699 p. in-8°. — CUNNINGHAM. The growth of english industry and commerce. Cambridge, University press, xiv-492 p. in-8°. — Diocesan histories : Canterbury, par JENKINS, 420 p., Chichester, par STEPHENS, 282 p.; Durham, par Low, 340 p.; Peterborough, par AYLIFFE, 247 p.; Salisbury, par JONES, 287 p. Londres, Soc. for promot. christ. Knowledge. Pr. : 3 sh. 6 d. — SMITH (Robertson). The prophets of Israel and their place in history, to the close of the viiith century. Edimbourg, Black, xvi-444 p. in-8°.

CORAZZINI. Storia della marina militare italiana antica. Livourne. Giusti, xv-435 p. in-16. Pr. : 4 l. — FORNARI. Delle teorie economiche nelle provincie napolitane dal sec. xiii al 1734. Milan, Hoepli, x-375 p. in-8°. Pr. : 6 l. — TONIOLO. Dei remoti fattori della potenza economica di Firenze nel medio evo. Ibdem, xi-220 p. Pr. : 4 l.

ERRATUM DU NUMÉRO DE MAI-JUIN.

Page 72, l. 29. *Après* : A l'entrée du mois, *ajouter* : de mai.

Par suite d'un accident, l'article de M. J. Derembourg sur le livre de M. Friedländer, inséré dans le numéro de mai-juin, a été publié sans avoir été corrigé. Il faut y faire les corrections suivantes :

P. 187, l. 22,	<i>au lieu de</i> :	Scherisch,	<i>lisez</i> :	Scherira.
— l. 26,	—	Chofni,	—	Hofni.
— l. 27,	—	Harkawy,	—	Harkavy.
— l. 29,	—	Schapvorit,	—	Schaprouit.
— — n ^o 2 —	—	Berlin,	—	Berliner.
P. 188, l. 2,	—	Hanagid,	—	Hannagid.
— l. 3,	—	Ganach,	—	Ganaeh.
— l. 5,	—	Jitzchaski,	—	Jitzhaki.
— l. 6,	—	Iehouda Halewy,	—	Iehouda Halévy.
— l. 7,	—	Esva,	—	Esra.
— l. 8,	—	Mamianou Manionde,	—	Maïmon ou Maimonide.
— l. 10,	—	Hamagid; Nagrèle,	—	Hannagid; Nagrela.
— l. 11,	—	Iben Nagdèle.	—	Ibn Nagdela.
— l. 12, 13, 22 —	—	Raschis,	—	Raschi.
— l. 22, 24 —	—	Schouda Halewy,	—	Iehouda Halévy.
— l. 31,	—	Rossin,	—	Rosin.
— l. 33,	—	Reschi,	—	Raschi.

ERRATUM DU NUMÉRO DE JUILLET-AOUT.

Page 408, ligne 14, *au lieu de* : 1869, *lire* : 1859.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

LE CARDINAL DE FLEURY

ET LA

PRAGMATIQUE SANCTION

La résolution par laquelle la France, en 1741, sous le ministère du cardinal de Fleury, se décida à appuyer les prétentions de l'électeur de Bavière à la succession de l'empereur Charles VI a toujours été jugée par l'histoire avec une extrême sévérité. On n'a pas seulement reproché au vieux ministre d'avoir engagé par cette conduite la France dans une guerre longue et malheureuse et d'avoir favorisé l'ambition naissante de Frédéric II, plus tard si nuisible aux intérêts français. On y a vu surtout et condamné un grand acte de mauvaise foi qu'aucune vue politique ne pouvait excuser. Trois ans en effet avant la mort de Charles VI, la France avait adhéré par un traité solennel et même promis sa garantie à l'acte connu sous le nom de *Pragmatique Sanction*, par lequel cet empereur assurait à sa fille Marie-Thérèse l'intégrité de son héritage. A quel titre dès lors (est-on en droit de dire) pouvait-elle, sans manquer à la foi jurée, se joindre à ceux qui prétendaient enlever à la princesse son patrimoine ?

Je n'ai nullement l'intention de protester contre cette sentence de l'histoire, et j'y ai au contraire adhéré moi-même dans l'écrit récent que j'ai consacré au récit des faits de cette époque. Mais même dans une cause jugée et dans un procès terminé, il est souvent curieux d'entendre les deux parties, et il est peut-être utile de connaître quels arguments le cardinal de Fleury mit alors en avant pour justifier son manque de foi, quand ce ne serait que pour en apprécier la valeur et en constater l'insuffisance. L'étude peut paraître encore plus digne de quelques instants d'attention, quand on vient à se convaincre, comme j'ai pu le faire par la lecture plus complète des documents, que le fond de cette argu-

mentation (quelque faible qu'elle nous paraisse) n'a jamais été absolument contesté par les contemporains, même par ceux qui avaient l'intérêt le plus direct à la combattre.

La justification de Fleury a toujours consisté à dire que la garantie donnée par la France à la *Pragmatic Sanction* n'avait jamais été assurée que sous la réserve qu'aucun préjudice n'en résulterait pour les droits certains déjà acquis à des tiers. L'empereur (disent tous les mémoires rédigés alors au nom de la France) ayant affirmé, soit dans le texte même de la *Pragmatic*, soit dans les diverses déclarations qui l'accompagnaient, que cet acte n'avait pour but que de maintenir l'ordre de succession légitime et incontestable en vigueur dans les États d'Autriche, si cette assertion était prise sur un point en défaut, la garantie, ne pouvant avoir plus de valeur que l'acte lui-même, perdait par là même toute son efficacité.

Comment une telle réserve était compatible avec la généralité impérative des termes de l'article du traité de 1738 qui stipulait que cette garantie pourrait être opposée à tous les prétendants à la succession autrichienne, *quels qu'ils fussent (contra quoscumque)*, c'est ce que j'ai vainement tâché de comprendre ; il y a là une subtilité que je laisse à expliquer à de plus experts que moi dans les détours de l'ancien droit européen et germanique. Mais ce qui est certain (et c'est la seule chose que je tiens à établir), c'est que cette réserve était connue au moment où Fleury apposa la signature de la France au traité de 1738, que l'empereur Charles VI en eut lui-même connaissance et, sans en admettre formellement la valeur, n'y fit jamais d'objections positives ; enfin que l'électeur de Bavière en fut avisé aussi et se proposa toujours (du consentement ou plutôt avec la connivence de Fleury lui-même) d'y faire appel le cas échéant. D'où il résulte que la détermination de la France en 1741 ne prit ni l'Autriche, ni l'Allemagne, ni l'Europe entière aussi absolument par surprise et ne causa pas autant de scandale que les historiens le disent. C'est ce qui résultera clairement des pièces qu'on va lire ; mais, pour les bien comprendre, il importe d'établir d'abord quelle était, au moment de la signature du traité de 1738, la situation réciproque des diverses puissances intéressées.

Les relations intimes de la France avec la maison électorale de Bavière dataient de plus d'un siècle. L'idée d'élever à la dignité impériale le prince catholique d'Allemagne le plus consi-

dérable après les archiducs d'Autriche avait été caressée, à plus d'une reprise, par Richelieu, par Mazarin et par Louis XIV. Dans cette perspective, la maison de Bavière tout entière s'était attachée à la fortune de la France pendant les longues luttes du xvii^e siècle. Les liens de cette amitié avaient été resserrés par l'union du dauphin, fils de Louis XIV, avec une princesse bavaoise ; et l'électeur Maximilien, pour s'y être montré trop fidèle, s'était vu, après la bataille d'Hochstædt, mis au ban de l'Empire et privé de ses États. Rétabli en 1714 par le traité d'Utrecht, il avait paru mériter quelque chose de plus que cette réparation insuffisante, et le présent ne permettant guère alors davantage, c'était l'avenir qu'on n'avait pas craint d'engager en sa faveur.

Par un traité secret, souscrit dans cette même année 1714, le roi de France avait expressément promis d'appuyer, en cas de vacance du trône impérial, la candidature de l'électeur de Bavière. Il faut citer le texte de cet engagement qui, mentionné pour la première fois par l'historien Lemontey, n'a, je crois, jamais été publié.

« Le roi étant persuadé, dit l'article 12 du traité secret, qu'à « défaut des princes de la maison d'Autriche, aucun prince d'Alle-
« magne n'est plus capable que l'électeur de Bavière de soutenir
« la dignité de la couronne impériale, de procurer le bien de la
« religion et de maintenir la paix, Sa Majesté promet que, la
« dignité impériale venant à vaquer, elle emploiera ses soins et
« ses efforts, amis, argent et troupes, s'il est nécessaire, pour
« élever Son Altesse Electorale à ladite dignité, convenant en
« outre d'avoir une attention particulière à toutes les propositions
« ou tentatives qui pourraient être faites pour faire élire un roi
« des Romains, de s'y opposer fortement, s'il en est question, et
« d'empêcher que cette dignité ne soit conférée à qui que ce soit
« hors de la maison de Bavière à moins que Son Altesse Électorale
« n'ait alors de puissantes raisons pour penser différemment¹. »

Dans ce document, comme on le voit, il n'est encore question pour l'électeur de Bavière que d'une candidature à la dignité impériale, et l'article qu'on vient de lire ne fait aucune mention des prétentions de ce prince à la succession des États d'Autriche. Ces prétentions existaient pourtant déjà ; car la question de savoir

1. *Correspondance de Bavière*, année 1714. — Ministère des affaires étrangères.

à qui appartiendraient, à défaut d'héritier mâle, les Etats héréditaires de l'Autriche était soulevée. La *Pragmaticque Sanction*, par laquelle Charles VI en assurait l'intégrité à sa fille aînée, était déjà rendue et avait déjà donné lieu à de nombreuses protestations de plusieurs princes allemands auxquels l'électeur de Bavière s'était joint ; mais l'empereur était encore jeune, son âge et celui de son épouse lui permettaient d'espérer une nombreuse postérité. La difficulté était donc reléguée dans un avenir éloigné et incertain, et il ne paraissait pas y avoir lieu de s'en préoccuper.

Treize ans après, en 1727, les choses étaient déjà bien changées : l'empereur, plus avancé en âge, n'avait toujours que des filles, et la santé de l'impératrice était trop altérée pour qu'elle pût lui donner d'autres héritiers. Le moment était donc venu, et pour l'empereur de prendre les mesures nécessaires afin de prêter vigueur à ses dispositions testamentaires, et pour ceux qui se croyaient en droit de les contester de produire leur opposition. C'est ce qui ne manqua pas d'avoir lieu.

D'une part, les ambassadeurs de Charles VI déployèrent toute leur activité pour obtenir l'adhésion des puissances à l'acte successoral déjà connu sous le nom de *Pragmaticque*, et la diète germanique fut saisie d'une proposition tendant à donner à cet acte le caractère d'une loi de l'Empire. De l'autre, l'électeur de Bavière, époux d'une archiduchesse, et comptant deux autres princesses autrichiennes parmi ses aïeules, commença à parler très hautement des droits que cette parenté pouvait lui conférer, soit en vertu des testaments des deux empereurs Ferdinand I^{er} et Ferdinand II dont il était issu, soit en application des règles de réversibilité admises, suivant lui, par le droit germanique en cas de succession féminine.

La France n'avait alors aucun intérêt apparent à ménager l'Autriche, et, en tout cas, Fleury, à peine arrivé au pouvoir, n'était pas encore en mesure de s'écarter de la tradition constante de ses prédécesseurs. Il ne fit donc aucune difficulté d'encourager les prétentions de l'électeur : le traité secret de 1714 fut renouvelé et un nouvel article y fut joint, traitant cette fois spécialement de la succession autrichienne, et ainsi conçu :

« Comme, au défaut des princes de la maison d'Autriche, « l'électeur de Bavière aurait de justes prétentions sur quelques- « uns des États appartenant à cette maison, et particulièrement

« sur le royaume de Bohême, le roi promet, en ce cas, d'interposer ses offices les plus pressants pour procurer à Son Altesse Électorale la justice qui lui sera due, et, si ses offres sont inutiles, Sa Majesté conviendra pour lors avec sadite Altesse Électorale des secours qui lui seront nécessaires pour empêcher qu'elle ne succombe aux efforts et à la puissance de ses ennemis. » — Encouragé par cet appui secret, l'électeur Charles-Albert refusa publiquement de donner son adhésion à la *Pragmatique* dans la diète où cet acte fut élevé à l'état de loi de l'Empire, et joignit à ce refus une réserve formelle des droits auxquels il prétendait lui-même. Il fut seul à tenir ainsi tête à la puissance impériale.

C'était le moment où commençait entre la France et l'Autriche, au sujet de la succession de Pologne, une nouvelle lutte qui devait durer plusieurs années. Fleury, à qui cette lutte ne plaisait guère, mais qui s'y était laissé engager, sentait la nécessité de se ménager des alliés pour la soutenir ; il félicita donc chaudement l'électeur de sa noble attitude. Dans une lettre particulière du 22 février 1731, il l'appelait, avec une sorte d'enthousiasme, le soutien de la liberté germanique, et se répandait en blâmes sévères contre la *servile obéissance et les vues d'intérêt personnel par lesquelles les autres puissances s'étaient laissé entraîner à donner une garantie si préjudiciable à leurs intérêts*. Il ajoutait qu'il fallait tenir bon pour laisser le temps à tous ces princes *de revenir de leur ivresse et séduction* ; et, à l'appui de ces paroles, il ne craignait pas de donner à l'électeur une garantie formelle contre les conséquences qui pouvaient résulter pour lui de l'hostilité où il s'était placé, en face de la cour de Vienne.

Un nouveau traité fut signé en 1733, toujours sous le sceau du secret et portant, dans son article 4, les termes suivants :

« Son Altesse Électorale ayant cru de son devoir, comme membre fidèle et zélé du corps germanique, de refuser de garantir la *Pragmatique Sanction*, par raisons amplement déduites, et protocolées dans l'acte de protestation fait en son nom, à la diète de Ratisbonne, lorsque cette affaire fut mise en délibération, elle déclare qu'elle persiste et persistera dans les mêmes principes que son honneur et sa conscience lui ont dictés, et Sa Majesté très chrétienne promet, d'autre part, de garantir tous les États de Son Altesse Électorale de Bavière et

« s'engage que, si, en haine de cette protestation et de la présente
 « alliance, sadite Altesse Électorale ou ses États venaient à être
 « troublés ou inquiétés, ou attaqués par qui que ce soit, elle le
 « protégera et soutiendra de toutes ses forces, s'il est nécessaire,
 « en sorte que sadite Altesse Électorale de Bavière ni ses États
 « ne puissent être exposés à aucun danger ni préjudice. »

A ces promesses était jointe l'assurance immédiate d'un subside annuel considérable destiné à mettre l'effectif des troupes bava- roises en état de prendre part, si besoin était, à la guerre qui allait s'engager.

On remarquera cependant dans quels termes réservés et sous quelle restriction l'assistance de la France était dès lors promise à l'électeur : la France ne s'engageait pas à le soutenir dans ses prétentions sur les États autrichiens, elle ne reconnaissait même pas formellement la légitimité de ces prétentions ; elle s'engageait seulement à garantir le prince contre les dangers que la poursuite de ces revendications, bien ou mal fondées, pouvait faire courir à la sûreté de ses propres États. C'était une nuance assez délicate qui passa peut-être alors inaperçue ; mais rien n'était sans conséquence avec l'esprit méticuleux de Fleury, et il devait tirer parti, à plusieurs reprises, de cette distinction pour justifier la conduite à double face qu'il allait tenir.

Pendant les années 1733 et 1734, les événements militaires furent assez favorables aux Français pour qu'ils n'eussent pas besoin de recourir à leur allié germanique. Les engagements réciproques de la Bavière et de la France, bien que soupçonnés de tout le monde, restèrent donc officiellement secrets, et il en était encore ainsi lorsqu'en 1735 Fleury crut devoir prendre l'initiative de proposer à l'empereur la cessation des hostilités et signer avec lui, au mois de novembre de cette année, des préliminaires de paix.

Ces préliminaires portaient, d'une part, la cession des duchés de Bar et de Lorraine, par le duc François, gendre de Charles VI, à Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, avec retour, après lui, à la couronne de France ; — de l'autre, l'adhésion formelle de la France à la *Pragmaticque Sanction*.

Il n'est que juste de reconnaître que jamais acte ne fut plus sensé, plus patriotique et ne fit plus d'honneur à un ministre que l'initiative prise alors, très résolument, par Fleury. La guerre, à la vérité, avait été heureuse pour les armes françaises, mais le

succès en était principalement dû à la neutralité dans laquelle l'habile cardinal avait su maintenir l'Angleterre et la Hollande, et qui avait préservé de tout péril les côtes et les frontières septentrionales de la France. Cette abstention pouvait ne pas durer ; la jalousie causée par les succès de la France pouvait émouvoir son éternelle rivale, et la lutte se serait compliquée en se prolongeant. De plus rien n'était mieux combiné que la double stipulation qui faisait le fond de cet arrangement pacifique ; en échangeant la garantie de la *Pragmatique* contre la cession de la Lorraine, la France acquérait beaucoup, et en réalité ne donnait rien. Elle ne donnait rien, car la *Pragmatique* ne faisait qu'assurer le maintien, en Europe, d'un *statu quo* territorial dont l'équilibre était tout entier en sa faveur, c'était la confirmation d'un état de choses établi par la paix de Westphalie comme le prix de nos victoires et amélioré, à la paix d'Utrecht, par une bonne fortune inattendue, malgré nos malheurs. Elle acquérait beaucoup, car c'était une conquête inappréciable que la réunion à la France de cette riche enclave de la Lorraine, qui nous rendait maîtres de tous les défilés des Vosges et, reliant notre territoire avec l'Alsace déjà conquise, l'étendait de ce côté du moins jusqu'au Rhin. Nous ne voyons que trop de quelle valeur était un tel avantage, aujourd'hui que nous l'avons (en grande partie du moins) perdu. Une telle concession ne pouvait être obtenue du duc de Lorraine que par son beau-père Charles VI, et en vue de lui assurer l'intégrité de son héritage : on pouvait difficilement faire payer d'un meilleur prix cette satisfaction donnée à l'amour conjugal et paternel. Quand donc, plus tard, Belle-Isle et ses partisans accusèrent Fleury d'hésiter à profiter de la fortune qui privait la maison d'Autriche d'un héritier mâle, si le vieux prélat eût eu autant de fermeté que de jugement, il aurait pu se borner à répondre qu'il avait tiré de cet heureux incident, par l'acte même qu'on lui reprochait, tout le fruit que la sagesse permettait d'en espérer.

Mais il n'en est pas moins vrai que cette adhésion à la *Pragmatique* (mesure patriotique et sensée s'il en fut jamais) plaçait le gouvernement français dans une situation très délicate vis-à-vis de l'électeur de Bavière, envers qui les arrangements clandestins, dont nous venons de citer les textes, lui créaient des devoirs particuliers. Comment concilier la garantie publique donnée à la succession de la fille de Charles VI avec l'appui secret promis aux prétentions contraires de l'électeur ? La question

avait son importance ; car, quelque convaincu que Fleury pût être du service qu'il rendait à la France, en concluant la paix à de telles conditions, — quelque attachement qu'il eût naturellement pour son œuvre, — il ne pouvait lui être indifférent de rompre avec un vieil allié de la France, proche parent du roi, et dont le secours pouvait encore à l'occasion redevenir précieux : il devait craindre surtout de fournir un prétexte d'accusation à tous les ennemis qu'il pouvait compter à la cour et à tous les ambitieux qui aspiraient à le remplacer.

C'est pour sortir de cet embarras et pour ménager un ancien allié, sans compromettre la nouvelle alliance, que Fleury fit tout de suite intervenir la réserve que nous avons expliquée et qui consistait à excepter de la garantie promise tout ce qui pourrait nuire aux droits certains antérieurement acquis à des tiers. Moyennant cette réserve, en effet, il pouvait dire à l'électeur que, pourvu que ses droits fussent tels, et qu'il en pût faire la démonstration, l'adhésion donnée par la France à la *Pragmaticque* n'y portait au fond aucun préjudice. Mais comme il avait évité d'autre part de se prononcer d'avance sur la légitimité de ces prétentions, il pouvait donner en même temps à l'empereur, sans se mettre en contradiction trop formelle avec la vérité, l'assurance de son intention sincère de faire observer fidèlement les nouveaux engagements de la France. A l'électeur il pouvait dire : Quand vous aurez prouvé vos droits, je les respecterai ; et si l'empereur, inquiet et soupçonneux, l'interrogeait, il pouvait répondre : « La France ne reconnaît d'autres droits que ceux qui naissent *de la Pragmaticque* », en ajoutant, soit tout haut, soit tout bas, cette restriction, « *tant qu'aucune preuve contraire n'est encore faite.* »

Il faut voir maintenant par quel art il sut maintenir pendant plusieurs années cette position ambiguë reposant tout entière sur un sous-entendu aidé d'une équivoque.

Ce fut lui d'abord qui prit l'initiative, dès le 4 novembre 1735, de prévenir l'électeur des dispositions déjà soupçonnées, mais encore inconnues, des préliminaires qu'il venait de signer ; mais il le fit dans des termes de nature à faire entendre que, tout en paraissant abandonner la Bavière, on se réservait quelque moyen détourné de lui venir en aide. — « Le roi, lui dit-il dans une « lettre écrite de sa propre main, aurait bien voulu se dispenser « de garantir la *Sanction Pragmaticque* ; mais le moyen de la « refuser dans les termes que toutes les puissances d'Europe et

« même les États généraux se sont déclarés pour cette condition
 « comme étant la base de la paix ? Si on n'a pas fait mention,
 « ajoute-t-il, de Votre Altesse Électorale dans le projet des
 « articles préliminaires, ce n'a été certainement ni par oubli ni
 « par indifférence, mais par la crainte seule d'augmenter les
 « soupçons de la cour de Vienne contre elle et de donner l'occa-
 « sion à cette cour hautaine de s'expliquer peut-être durement
 « sur ce chapitre, comme elle ne l'a peut-être déjà que trop fait...
 « Sa Majesté a cru devoir confier à Votre Altesse Electorale ces
 « réflexions, dans le plus grand secret, afin qu'ainsi instruite,
 « elle puisse voir elle-même les mesures qu'elle jugera propres
 « que nous prenions pour ses intérêts qui ne sont pas moins chers
 « au roi que les siens propres. Sa Majesté s'y prêtera avec le plus
 « grand empressement et elle sent parfaitement que son honneur,
 « sa gloire, et encore plus son tendre intérêt pour Votre Altesse
 « Électorale l'engagent à ne rien oublier pour soutenir et aug-
 « menter, même par tous les moyens qui seront possibles, le lustre
 « de sa maison et la considération distinguée qu'elle a depuis
 « longtemps en Europe¹. »

Plus contrarié de la nouvelle que satisfait des commentaires, l'électeur répondit sur-le-champ par une lettre très vive. — « Je
 « ne m'attendais pas, dit-il, que la même personne qui m'a assuré
 « tant de fois de l'amitié et de la parole inviolable de Sa Majesté
 « très chrétienne me dût annoncer un jour que, malgré tant de
 « liens sacrés, ce grand prince est sur le point de m'abandonner...
 « Qui pourrait croire qu'un grand et puissant roi, au milieu de
 « ses victoires et prospérités, ait été réduit à la nécessité de se
 « laisser imposer une loi injuste par son ennemi aux abois ? Le
 « public témoin de la supériorité de Sa Majesté très chrétienne ne
 « la trouve certainement pas dans une si dure nécessité, et que
 « dirait-il en voyant abandonné par cette couronne un prince
 « qui, pour marquer son inviolable attachement, a tout risqué
 « pour elle ? Il dirait, sans doute, comme cela a été dit tant à
 « Vienne qu'ailleurs, sur la première nouvelle des préliminaires
 « de paix, qu'il ne m'arrive que ce qui m'a été prédit tant de
 « fois, sans que j'aie voulu le croire, que la France sacrifie ses
 « amis et ses alliés, quand elle n'en avait plus besoin, et qu'elle

1. Fleury à l'électeur de Bavière, 4 nov. 1735. (*Correspondance de Bavière. Ministère des affaires étrangères.*)

« croyait y trouver son intérêt particulier. Devais-je me défier de
 « la parole sacrée d'un roi si juste et de la bonne foi d'un ministre
 « plein d'honneur et de probité? »

Rappelant alors les affirmations répétées par lesquelles l'empereur avait assuré que sa *Pragmatique* ne *préjudiciait* à personne, il demande directement au cardinal pourquoi, avant de signer la paix, la France n'a pas exigé qu'on fit l'examen des prétentions déjà connues de la maison de Bavière. — « Je connais assez, ajoute-t-il, la cour de Vienne pour être
 « assuré que l'unique moyen de l'empêcher de s'expliquer dure-
 « ment sur mon chapitre eût été de lui donner à entendre, sans
 « détour, que le roi très chrétien, ne voulant faire tort à personne
 « et sachant que la maison de Bavière avait protesté solennelle-
 « ment contre la garantie de la *Sanction Pragmatique*, con-
 « traire à ses justes droits et légitimes prétentions, ne pouvait en
 « justice garantir ladite sanction, sans que les prétentions de la
 « maison de Bavière fussent examinées; au lieu qu'en témoignant
 « à la cour de Vienne (à quoi elle ne s'attendait certainement
 « pas) que Sa Majesté très chrétienne ne prend aucun intérêt à ce
 « qui me regarde et qu'elle ne songe pas à moi, dans l'occasion
 « la plus importante de ma vie, c'est le vrai moyen pour l'enhar-
 « dir à me traiter durement. »

Il termine enfin en demandant ce que peuvent signifier les assurances de bonne volonté et d'intérêt qu'on veut lui faire accepter. — « Sa Majesté pourrait-elle d'un côté me promettre
 « d'augmenter le lustre de ma maison, et, de l'autre, se proposer
 « de l'effacer à jamais, me présenter d'une main son cœur royal
 « et de l'autre le poignard¹? »

Fleury, dans sa réponse en date du 7 décembre de la même année, se montre un peu ému de la vivacité des reproches de l'électeur, mais en même temps empressé de profiter de l'occasion pour établir tout de suite le terrain nouveau sur lequel il entendait se placer... — « Je prie Votre Altesse Électorale, dit-il, de
 « se rappeler toutes les raisons essentielles que nous avons de
 « conclure, et dès que c'était un parti forcé, la nécessité, comme
 « on dit, n'a pas de loi. Votre Altesse Électorale nous reproche
 « de ne l'avoir pas seulement nommée dans les articles prélimi-

1. L'électeur de Bavière à Fleury, 24 nov. 1735. (*Correspondance de Bavière*. Ministère des affaires étrangères.)

« naires, ce qui marque un véritable abandon. Mais je la supplie
 « de peser les raisons qui nous en ont empêchés. L'empereur et
 « l'Empire soupçonnaient que nous avions avec elle une alliance
 « secrète, non seulement pour la neutralité, mais même pour la
 « faire déclarer offensivement si l'occasion s'en présentait. Vous
 « l'aviez formellement nié et nous aussi. Il ne s'agissait que de
 « faire la paix entre les puissances belligérantes, et si nous eus-
 « sions demandé à l'y comprendre, c'eût été convenir tacitement
 « que Votre Altesse Électorale était du nombre, et du moins il
 « eût fallu s'expliquer nettement sur nos conventions et augmen-
 « ter ainsi les soupçons, si nous l'eussions refusé. Il est vrai que
 « vous avez déclaré, en refusant d'adhérer à la *Sanction Prag-*
 « *matique*, que vous aviez des droits incontestables à la succes-
 « sion de l'empereur ; mais vous ne les avez jamais détaillés et
 « ils n'étaient pas constatés... Dans la circonstance présente,
 « c'eût été exposer Votre Altesse Électorale à se voir condamner
 « contradictoirement par les dispositions peu favorables où on
 « était contre elle... Si nous eussions mis cette discussion comme
 « préalable nécessaire, jamais l'empereur n'y eût consenti, et
 « c'eût été faire échouer, dès le commencement, notre négociation
 « qui ne pouvait souffrir de retardement. *Le silence que nous*
 « *avons gardé ne porte du reste aucun préjudice à vos pré-*
 « *tentions*, et vous serez toujours en état de les faire valoir quand
 « l'occasion s'en présentera¹. »

L'électeur se montra un peu rassuré par ces marques d'intérêt ou du moins, n'ayant guère d'autre appui à attendre que celui de la France, il crut que le meilleur parti était encore de s'en rapporter à elle, en essayant de l'engager par ses paroles : — « Pou-
 « vant compter, écrit-il le 22 janvier 1736, sur la protection du
 « roi, l'avenir n'est plus rempli d'obscurité et de nuages pour
 « moi, et j'y vois de nouveaux rayons d'espérance. »

Mais, pour mettre tout de suite cette bonne volonté à l'épreuve, il annonça le dessein d'adresser à l'empereur une nouvelle protes-
 tation contre tout préjudice porté à ses prétentions, et il en envoya le modèle à Fleury pour prendre son avis sur les termes dans
 lesquels l'acte était rédigé, ce qui était une manière indirecte de
 l'associer bon gré, mal gré, à la démarche².

1. Fleury à l'électeur, 7 décembre 1736. (*Correspondance de Bavière. Ministère des affaires étrangères.*)

2. L'électeur à Fleury, 19, 26 janvier 1736. (*Correspondance de Bavière. Ministère des affaires étrangères.*)

Le piège était trop apparent. Fleury n'avait garde d'y tomber : rien ne pouvait moins lui convenir qu'un incident de cette nature, et l'éclat qui en résulterait tombant au milieu de la négociation très difficile, très compliquée, très épineuse (elle ne dura pas moins de trois ans), qu'il poursuivait à Vienne pour convertir les préliminaires déjà signés en traité définitif ; aussi ne négligea-t-il aucune instance pour dissuader l'électeur d'une intervention aussi incommode et, suivant lui, si peu opportune.

Il en eût été d'autant plus gêné, qu'au même moment, l'empereur, inquiet des relations qui pouvaient subsister entre la France et la Bavière, le faisait surveiller de près par l'agent qu'il avait envoyé à Paris, aussitôt après la signature des préliminaires, afin de rétablir la régularité des relations diplomatiques en attendant la conclusion du traité. Fleury ne pouvait ignorer de quels soupçons il était l'objet de ce côté, car nous trouvons dans un des volumes de la correspondance de Vienne les instructions données par le cabinet autrichien à M. de Schmerling (c'est le nom de cet agent) : pièce confidentielle qui ne peut figurer dans ce recueil que parce qu'elle aura été interceptée, et ainsi elle avait dû passer sous les yeux mêmes du cardinal.

« Comme le principal objet de votre négociation, » disait le cabinet autrichien à son envoyé, « doit être d'assurer le point de la « garantie, et que, par rapport à sa grande importance, il est « nécessaire d'agir avec toute la circonspection possible et de « prendre pour cela toutes les précautions imaginables ; que « d'ailleurs étant connu de toute l'Europe dans quelle étroite « union la cour de Bavière a été avec celle de France, dont elle « a tiré des subsides considérables qui l'ont mise en état de lever « un gros corps de troupes par lequel elle a causé des ombrages « bien dangereux à Sa Majesté Impériale, qui doivent lui avoir « fait un mérite éternel auprès de la couronne de France, — d'où « l'on doit par conséquent présumer et craindre avec justice dans « ces circonstances, ou que cette cour ait déjà donné sous main « à la maison de Bavière des assurances solennelles et contraires « à la présente négociation, ou qu'en cas de changement dans le « ministère de France et surtout en cas de mort de M. le cardinal, « la susdite maison ne rentre avec la France dans l'ancienne « bonne harmonie et intelligence secrète, — M. de Schmerling « proposera à M. le cardinal que, comme il avait plu à Sa Majesté « très chrétienne pour prévenir des troubles dangereux qui pour-

« raient survenir après le décès de Sa Majesté Impériale, par rapport à la succession de ses États, de garantir, *contra quoscumque*, l'ordre de succession établi dans la maison archiducalc, on espérait qu'elle ne ferait point difficulté de se charger aussi de cette garantie (qu'elle avait d'abord offerte elle-même) par un article séparé et secret nommément contre la maison de Bavière, et cela d'autant plus que c'était justement cette cour-là qui, par rapport à ses prétendus droits pour le défaut de succession masculine dans la maison archiducalc, causerait les plus grands troubles... Si, contre toute attente, M. le cardinal faisait quelque difficulté sur cette proposition, et qu'il ne voulût point se prêter à cet article secret, M. de Schmerling représentera, quoique avec toute la modération possible, que la couronne de France ayant accordé la garantie *contra quoscumque*, l'avait aussi accordée contre la maison de Bavière et que, par conséquent, elle le pouvait bien faire nommément contre cette maison : qu'en cas de refus de la couronne de France, Sa Majesté Impériale devrait naturellement juger que cette couronne n'avait jamais été sérieusement intentionnée de remplir cette garantie *contra quoscumque*, lorsque le cas existera ¹. »

Chose singulière, cette pièce, où les droits de la maison d'Autriche sont maintenus d'un ton si affirmatif et si catégorique, se termine pourtant par une concession inattendue, et qui confirme ce que j'ai dit de l'incertitude et de la bizarrerie de la jurisprudence germanique, en matière de succession et de garantie diplomatique.

« A cette occasion, poursuit le ministre autrichien, M. de Schmerling représentera audit cardinal que l'intention de Sa Majesté Impériale ne serait cependant jamais d'ôter à la maison de Bavière les moyens de produire et de défendre ses prétendus droits, sadite Majesté Impériale étant au contraire intentionnée de donner à ladite maison de Bavière *toutes les satisfactions qu'elle pourra justement exiger si ses droits et prétentions se trouvent fondés* et de rétablir avec elle l'ancien bon voisinage en harmonie... que pour confirmer réellement tout ceci, Sa Majesté Impériale voulait bien encore que les *prétendus droits de la maison de Bavière fussent examinés*

1. Instructions de la cour de Vienne à M. de Schmerling, 25 nov. 1735. — (*Correspondance de Vienne. — Supplément.* Ministère des affaires étrangères.)

« conjointement avec la France, quoique cependant jamais
 « avant la paix ; Sa Majesté Impériale s'offre de plus d'entrer,
 « même selon les circonstances, dans une négociation particulière
 « avec la cour de Bavière et de faire, d'ailleurs, tout ce qui
 « pourra contribuer à détruire la défiance qui a régné entre les
 « deux cours. »

Malgré cette promesse qui justifiait en partie ses réserves, on sent combien le cardinal eût été embarrassé en se trouvant serré entre une réclamation formelle de l'empereur demandant à comprendre nommément la Bavière parmi les prétendants désignés dans la garantie, et une protestation, non moins formelle de l'électeur, remise entre ses mains au même moment : cette complication, arrivant avant la signature du traité définitif, en aurait infailliblement compromis la conclusion.

Mais, loin de s'émouvoir, Fleury trouva au contraire, dans les instances que l'Autriche menaçait de lui faire, une raison de plus pour détourner l'électeur de son projet de protestation. — « M. de Schmerling, lui écrivit-il, m'a dit que l'empereur était
 « averti que Votre Altesse Électorale conjointement avec les
 « deux électeurs de sa maison (l'électeur palatin et l'archevêque
 « de Cologne) devait protester contre la *Pragmatique*, mais que
 « sa cour n'en était nullement embarrassée, et qu'elle ne pouvait
 « tourner que contre vous. *Il ajouta que cela ne nous regar-*
 « *dait pas moins que l'empereur*, puisque ce serait attaquer
 « l'adhésion à la *Pragmatique* où nous étions engagés, et, par
 « conséquent, aussi les préliminaires. Je me contentai de lui
 « répondre que nous n'avions aucune connaissance de ce prétendu
 « avis et que nous ignorions absolument ce que Votre Altesse
 « Électorale voulait faire, que nous n'avions jamais eu la moindre
 « notion sur ses prétentions, et que je pouvais l'en assurer, *comme*
 « *il est très vrai*. Il m'a dit qu'on savait à Vienne qu'elles
 « étaient fondées sur le testament de Ferdinand I^{er}, frère de
 « Charles-Quint, qui ne signifiait rien, et je ne le pressai pas de
 « me l'expliquer pour ne pas m'engager dans un plus grand
 « éclaircissement et lui donner peut-être sujet de s'expliquer sur
 « la garantie expresse qu'il pouvait avoir envie de nous demander
 « contre les droits nommément de Votre Altesse Électorale. Elle
 « voit par là dans quel embarras nous jetterait sa lettre à l'em-
 « pereur, et je prends la liberté de lui dire qu'elle me paraîtrait
 « même très dangereuse pour ses intérêts ; car, si elle était portée

« à la diète, il n'y a guère lieu de douter que la pluralité des voix « l'emporterait en faveur de l'empereur, et il vaut beaucoup « mieux qu'il n'intervienne pas de jugement jusqu'à un temps « plus favorable qui pourra se présenter dans la suite¹. »

L'électeur fut-il convaincu, ou simplement découragé par une attitude qui ne lui permettait pas de compter sur l'appui ostensible de la France? Toujours est-il qu'il renonça à faire la protestation qu'il méditait, voulant, dit-il, jusqu'au bout faire acte de déférence pour le roi et promettant même de s'abstenir de toute opposition aux préliminaires de paix, si cet acte venait à être soumis aux délibérations de la Diète. Mais, en récompense de ce témoignage de déférence, il espérait bien, dit-il, qu'aussitôt la paix conclue, le roi trouverait bon qu'il donnât à la revendication de ses droits tout l'éclat et toute l'autorité nécessaires pour les assurer.

Fleury respira et, M. de Schmerling n'ayant pas insisté non plus sur la désignation nominative de la Bavière dans l'article de la garantie, il put reprendre, en tranquillité d'esprit, sa négociation. Ce répit, à la vérité, ne fut pas de longue durée, car les pourparlers se prolongèrent à Vienne plus qu'on ne s'attendait par suite de difficultés de toute nature, étrangères à la question de la garantie et relatives surtout aux arrangements territoriaux de l'Italie, l'électeur perdit patience, et, vers le commencement de 1737, il se décida à envoyer à Paris, sous prétexte d'affaires privées, son ministre favori, le maréchal de Torring.

Torring avait mission de se tenir au courant de la nature des relations établies entre les cours de Versailles et de Vienne, dont l'intimité croissante ne pouvait manquer de causer beaucoup d'inquiétude à Munich. Il passa plusieurs mois en observation, et ce ne fut qu'au mois d'octobre de cette année qu'il se résolut enfin à aborder directement avec le cardinal le sujet des prétentions de son maître. Au même moment, par une coïncidence assez naturelle, l'empereur prenait de l'ombrage de ce séjour prolongé d'un ministre bavarois en France, et en témoignait, dans une lettre particulière, sa surprise à Fleury. — « Je ne doute pas, lui « disait-il, que Votre Paternité n'ait pu, avec sa prudence accou- « tumée, comprendre, d'après le langage du comte de Torring,

1. Fleury à l'électeur, 28 mai 1736.

« ou plutôt par les plaintes qu'il vous aura adressées, quelles
« sont les dispositions actuelles de son maître¹. »

Pressé ainsi de nouveau entre des instances contraires, le cardinal fit preuve cette fois d'une franchise plus apparente à la vérité que réelle, mais dont l'apparence au moins ne manquait pas d'adresse. Il prit son parti de raconter à l'empereur son entretien avec le comte de Tarring en atténuant, sans doute, mais sans dénaturer complètement le caractère des réponses qu'il avait cru devoir y faire.

« A l'égard de l'électeur de Bavière, dit-il dans une lettre
« directement adressée à Charles VI, le 12 octobre, j'aurais cru
« naturellement que, le comte de Tarring étant arrivé ici depuis
« plusieurs mois, je devais être plus nettement instruit sur les
« points qui ont fait le véritable sujet de son voyage, depuis la
« première conférence que j'ai eue avec lui à son arrivée et qui
« ne roula que sur des propos généraux de la confiance de son
« maître en l'amitié du roi. Il n'a commencé à entrer plus avant
« en matière que depuis huit jours. Il n'avait pas demandé à
« m'entretenir, ni moi de mon côté. Enfin, lundi dernier, il vint
« avec M. le prince de Grimberghe, dans le temps que j'étais avec
« M. Amelot, et après quelque préambule sur ce qui l'avait empê-
« ché de me parler jusqu'au moment présent, voici, en abrégé,
« ce qu'il me dit : que l'électeur son maître avait des droits incon-
« testables sur la succession de Votre Majesté, qui étaient fondés
« sur les clauses expresses du contrat de mariage de la princesse
« Anne, fille de l'empereur Ferdinand, par lequel il était porté
« qu'au défaut de la ligne masculine dans la branche impériale,
« cette princesse serait appelée et jouirait de tous les biens de
« l'hérédité de Ferdinand, au préjudice des filles qui sortiraient
« de lui en ligne directe : que Charles-Quint avait confirmé ce
« pacte de famille, et que Ferdinand II l'avait confirmé de nou-
« veau, dans le mariage, il me semble, d'une de ses filles avec
« un électeur de Bavière. Il ajouta que le droit de représentation
« en faveur de la princesse Anne faisait partie des lois germa-
« niques, et était reconnu par tous les plus habiles jurisconsultes
« d'Allemagne. Je lui répondis que je n'avais rien de précis à
« alléguer contre des faits, ou contre des lois, si elles étaient

1. Charles VI à Fleury, 7 septembre 1737. (*Correspondance de Vienne.* Ministère des affaires étrangères.)

« formelles ; mais qu'il me paraissait bien contraire aux coutumes
 « et au droit naturel de se référer aux filles qui devenaient étran-
 « gères à la maison d'Autriche par un mariage d'ancienne date,
 « de préférence aux filles issues en ligne directe de l'empereur
 « Ferdinand, et je lui fis, sur un droit aussi insolite pour moi,
 « toutes les observations auxquelles il répondit suivant ses pré-
 « jugés... C'est à peu près le précis d'une conversation de trois
 « quarts d'heure, et je ne répondrais même pas que quelques cir-
 « constances ne me fussent échappées par la difficulté de me les
 « rappeler en détail. Je finis la conférence en disant à M. le
 « comte de Tarring qu'il me serait impossible de porter aucun
 « jugement sur des allégations générales, sans voir les pièces
 « qui les constataient, et il me répondit qu'il travaillait à un
 « mémoire où toutes les pièces seraient citées, et sur la foi des-
 « quelles je pourrais compter. Je lui demandai si je pourrais avoir
 « l'honneur de le communiquer à Votre Majesté. Il me répondit
 « qu'il le croyait ainsi, mais qu'il n'avait pas encore les derniers
 « ordres de l'électeur son maître. »

Et quelques jours après, racontant un entretien de la même nature qui avait eu lieu entre le comte de Tarring et le ministre Amelot :

« Voilà, Sire, dit-il, la substance et les résultats de nos con-
 « férences et où nous en sommes demeurés. Il me serait bien diffi-
 « cile de dire ce que j'en pense, n'ayant entendu qu'une partie,
 « mais je ne puis dissimuler à Votre Majesté que dans tout ce
 « qu'avance M. le comte de Tarring il y a des points qui n'ont
 « pas laissé de me frapper. Telles sont les autorités de juriscôn-
 « sultes fameux, et les stipulations du contrat de mariage de
 « l'archiduchesse, fille de Ferdinand I^{er}, qui m'ont paru bien
 « expresses d'après les copies qu'il m'a laissées. Je n'ai garde
 « d'en tirer des conséquences en sa faveur, et il y aurait de la
 « témérité à moi de le penser : mais si Votre Majesté me permet
 « d'avoir l'honneur de lui dire mon sentiment, il me semble qu'il
 « y a du moins quelque chose de sérieux et d'apparent dans ce
 « que m'a dit le comte de Tarring et qu'il serait de l'intérêt et
 « de la sécurité de Votre Majesté de trouver bon que la question
 « fût entièrement éclaircie. Elle est de la plus grande importance
 « et je me contente de la relation que j'ai l'honneur de lui faire

« jusqu'à ce que j'aie reçu ses ordres sur le parti qu'Elle juge à propos de prendre¹. »

Il faut convenir que les dernières phrases étaient conçues d'une manière assez adroite pour avertir l'Empereur, sans l'offenser, que si les prétentions de la maison de Bavière étaient justifiées ou même n'étaient pas directement réfutées, les droits qui étaient reconnus et garantis par la *Pragmaticque* se trouveraient par là même singulièrement compromis. C'est ce qui rend plus curieuse et plus significative aussi la réponse timide et embarrassée de l'empereur qui, loin de se récrier contre ce qu'il aurait pu déjà appeler un manque de parole, entre, au contraire, lui-même en explication. Il est clair que, sans en convenir expressément, il sent la valeur de l'objection.

— « Quant à ce qui concerne l'électeur de Bavière, dit-il dans une lettre du 28 décembre, j'expliquerai toutes choses par une lettre particulière dont sera chargé le porteur de celle-ci, ou qui, si le temps me manquait, ne tardera pas à la suivre, car je juge aisément, par le contenu de la seconde lettre de Votre Paternité, que le comte de Toring n'a rien oublié pour déguiser à Votre Paternité l'état de la cause par des relations qui n'y ont aucun rapport. Mais comme les coutumes d'Allemagne ne sont pas également connues des étrangers, il sera à propos d'expliquer toute l'affaire avec exactitude. Cela aurait pu se faire plus aisément si on m'avait transmis une copie de l'écrit de la part du comte de Toring². »

Quel pouvait bien être le dessein de Fleury en conviant, d'une part, le comte de Toring à lui faire connaître, avec détail et pièces à l'appui, le fondement des prétentions bavaroises ; et, de l'autre, l'empereur, après avoir pris connaissance du mémoire qui contiendrait ces éclaircissements, à lui communiquer sa réponse ? Avait-il sérieusement la pensée de s'ériger lui-même en arbitre suprême, tranchant une question qui décidait de la souveraineté de près d'une moitié de l'Europe ?

C'eût été un degré d'arrogance et d'illusion que l'on ne peut

1. Fleury à Charles VI, 12 octobre, 12 décembre 1737. (*Correspondance de Vienne*. Ministère des affaires étrangères.)

2. Charles VI à Fleury, 2 décembre 1737. (*Correspondance de Vienne*. Ministère des affaires étrangères.)

guère prêter à un esprit très pratique dont le défaut n'était pas de viser trop haut, ni de se repaître de chimères. Il est plus probable qu'après avoir mis les deux parties en mesure de plaider leur cause devant lui, — aucune des deux, mais l'empereur moins que tout autre, ne se souciant de s'en remettre à son arbitrage, — il comptait prendre acte de la proposition et du refus pour se déclarer plus que jamais ignorant du fond du débat, et libre par conséquent de prendre, le cas échéant, le parti qui lui paraîtrait le plus juste. Peut-être aussi espérait-il que l'empereur, averti de ne pas compter absolument sur la garantie de la *Pragmatique* et inquiet de l'attitude qu'il lui voyait prendre, se déciderait à entrer en négociation avec l'électeur et trouverait moyennant quelque dédommagement territorial une manière de le faire désister de ses prétentions : ce qui terminerait le différend à la satisfaction commune et tirerait la France d'embarras. C'est dans ce double sens — ménager sa liberté des deux côtés et travailler à un accommodement — qu'on le voit manœuvrer pendant les deux années qui s'écoulèrent depuis la signature du traité de paix, en 1738, jusqu'à la mort de Charles VI ; c'est ce qui ressort en particulier des instructions données soit à l'ambassadeur de France, le marquis de Mirepoix, envoyé à Vienne, en février 1738, pour la conclusion définitive du traité, soit à M. de Lanoue accrédité au même moment auprès de la diète de Ratisbonne.

En se rendant à Vienne, M. de Mirepoix devait traverser Munich, et l'électeur ne pouvait manquer de l'entretenir de ses intérêts en tâchant de l'engager dans sa cause par des démonstrations affectées de confiance et d'amitié.

« Le prince, écrit l'ambassadeur, le 9 janvier 1738, m'a témoi-
 « gné son attachement pour la personne du roi ; ce sont ses
 « propres termes. La conversation, quoique un peu longue, n'a
 « roulé que sur des idées générales. Il m'a seulement demandé
 « si je savais le sujet de la mission de M. de Tarring, j'ai répondu
 « que je n'en étais pas instruit, et que j'étais seulement chargé
 « de lui témoigner les sentiments que le roi avait toujours pour
 « Son Altesse Electorale et pour sa maison. Il a ajouté que j'en
 « entendrais parler à Vienne. Il avait écrit à M. de la Pérouse,
 « son ambassadeur extraordinaire dans cette cour, de me préve-
 « nir sur tout, et de lier avec moi la plus étroite correspondance,
 « que d'ailleurs je serais le maître de disposer de la fréquence de

« nos entrevues et des témoignages extérieurs de notre liaison, « désirant en tout se conformer aux intentions du roi et ne vou-
« lant ni rien faire, ni rien témoigner que ce qui pouvait plaire à
« Sa Majesté, s'en remettant également à elle des dispositions de
« ses intérêts; il m'a dit aussi qu'il était bien aise de m'avoir vu
« pour qu'on sût à Vienne que le roi ne l'avait pas totalement
« oublié. La façon dont le prince m'a débité, Monsieur, ses senti-
« ments pour le roi est encore plus expressive que les termes que
« j'ai l'honneur de vous répéter¹. »

Un peu effrayé de ces avances trop compromettantes, le cardinal fait écrire sur-le-champ à l'ambassadeur de ne pas s'y prêter trop ouvertement. — « Le roi a vu avec plaisir, écrit le ministre
« Amelot, dans le récit de votre conversation avec l'électeur, la
« marque de l'attachement croissant de ce prince pour Sa Majesté.
« Les intérêts de Son Altesse Électorale lui seront toujours chers :
« et elle ne cessera dans aucune occasion de lui donner des preuves
« de son amitié et de sa protection. Vous n'ignorez pas cepen-
« dant combien ses prétentions sont opposées aux vues de l'empereur. Il ne conviendrait pas dans les circonstances présentes
« que vous eussiez avec M. de la Pérouse des liaisons trop mar-
« quées ni des conférences trop fréquentes qui pussent donner des
« soupçons et de la jalousie à Sa Majesté Impériale; *outré que*
« *les droits de Son Altesse Électorale n'ont pas été éclair-*
« *cis*, les conjectures présentes ne demandent pas que le roi se
« déclare sur la volonté qu'il peut avoir des les soutenir. Aussi
« vous n'aurez aucun usage à faire de ce qui vous sera dit par
« M. de la Pérouse jusqu'à ce que le roi vous fasse connaître ses
« intentions². »

La même circonspection est recommandée peu de mois après à l'envoyé que la France accréditait, suivant l'usage, à la diète qui allait s'ouvrir à Ratisbonne et qui pouvait avoir à ratifier au nom de l'empereur tous les arrangements résultant du traité conclu entre la France et l'Autriche.

« La garantie que Sa Majesté a donnée de la *Pragmatique*

1. Le marquis de Mirepoix à Amelot, 3 janvier 1738. (*Correspondance de Vienne*. Ministère des affaires étrangères.)

2. Le marquis de Mirepoix à Amelot, 9 janvier 1738. — Amelot au marquis de Mirepoix, 2 février 1738. (*Correspondance de Vienne*. Ministère des affaires étrangères.)

« *impériale*, dit cette instruction, est un avantage si considérable pour la maison d'Autriche, que vraisemblablement les ministres de l'empereur travailleront à en profiter, soit pour achever de réunir l'Empire dans les mêmes vues, soit pour en faire un moyen d'assurer positivement la couronne sur la tête du prince qui réunit les droits de l'aînée des archiduchesses. Le sieur de Lanoue ne doit pas ignorer que l'électeur de Bavière et l'électeur Palatin ne se sont pas joints à la garantie que le reste de l'Empire avait donnée à la *Pragmatique impériale*, et que surtout le premier, prétendant avoir des droits sur les États dont la *Pragmatique* fixe le sort, sera plus ferme qu'aucun autre dans les protestations qu'il a faites contre cette garantie, en sorte que les ministres de ce prince, tant à Ratisbonne qu'ailleurs, seront regardés par les Impériaux comme les ministres d'une puissance ennemie de la maison d'Autriche avec laquelle la cour de Vienne désirera peut-être que M. de Lanoue n'ait aucune sorte de correspondance. C'est une raison pour le ministre du roi de ne pas se livrer publiquement et avec affectation à des liaisons qui déplairaient effectivement à la cour de Vienne : mais il ne conviendrait pas non plus qu'il évitât tout contact avec les ministres des électeurs opposés à la *Pragmatique*, ni qu'il marquât aucune partialité contre les droits de la maison de Bavière, à laquelle, par toute sorte de liaisons, le roi doit de l'amitié et de l'affection d'autant plus qu'un des fondements exprimés dans la *Pragmatique* étant qu'elle ne préjudiciait à personne, si l'électeur de Bavière avait réellement d'anciens droits contraires aux dispositions portées dans cet acte de succession, Sa Majesté ne croirait pas de sa justice de contribuer directement ou indirectement au préjudice réel qui serait fait à un prince, qui, non seulement lui est attaché par les liens du sang, mais qui, même personnellement, a toujours montré une prédilection marquée pour elle et pour les intérêts de sa couronne. En général le sieur de Lanoue doit, autant qu'il le pourra sans affectation, éviter de parler sur cette matière délicate, surtout tant que la validité ou l'invalidité des prétentions de la maison de Bavière en tout ou en partie reste une question indécise. Mais dans le cas où les ministres ou les partisans de la cour de Vienne parleraient sur cela au sieur de Lanoue, il doit se contenter de

« répondre que l'on peut compter sur une entière fidélité de Sa
 « Majesté dans ses engagements ; qu'il ignore quels droits ou
 « quelles prétentions peut avoir la maison de Bavière, mais que,
 « si elle en avait de bien fondés, il n'y a pas d'ami solide de la
 « grandeur de la maison d'Autriche qui ne dût conseiller à la
 « cour de Vienne d'ôter cette pierre d'achoppement par quelque
 « arrangement amiable, en sorte que le sieur de Lanoue ne
 « paraîtra jamais avoir en vue que la tranquillité de la famille
 « de l'empereur lorsque le cas de la *Pragmatique* arriverait¹. »

Les deux ambassadeurs n'eurent pas beaucoup de peine à suivre leurs instructions : le traité de paix n'ayant pas été soumis à la Diète (omission que Fleury devait plus tard faire figurer au nombre de ses griefs), M. de Lanoue put, tout à son aise, éviter de prendre un parti compromettant. Quant au marquis de Mirepoix, il insista, mais assez mollement, pour obtenir, soit de l'empereur, soit de son ministre Bartenstein, le mémoire qui devait discuter les prétentions de la maison de Bavière. Ce mémoire lui fut promis à plusieurs reprises, mais la remise en fut toujours ajournée, pour des motifs divers. Évidemment, l'empereur, au moment de tenir sa promesse, hésitait à faire une démarche qui mettait trop clairement en question les droits de sa fille chérie et pouvait faire dépendre l'avenir de sa maison du jugement porté sur un point de droit ardu, par un ancien ennemi devenu un allié douteux, et par un arbitre aussi peu sûr que peu compétent. Fleury, qui, suivant toute apparence, ne s'était jamais sérieusement attendu à un acte de confiance dont il ne se sentait pas trop digne, ne réclama contre ces retards successifs que dans la mesure nécessaire pour bien établir sa liberté d'action : il en prit en même temps occasion pour mettre en avant, sous forme d'insinuation, ses idées d'accommodement.

« J'ai eu l'honneur, écrit-il à l'empereur le 22 octobre 1738,
 « de lui communiquer il y a sept ou huit mois ce que M. l'électeur
 « m'avait fait savoir des droits qu'il croit avoir sur la succession
 « de Votre Majesté... Votre Majesté me fit celui de me répondre
 « qu'elle voudrait bien m'envoyer incessamment des actes authen-
 « tiques qui détruiraient toutes les prétentions de l'électeur. Je le

1. Instruction du sieur de Lanoue, 1^{er} mai 1738. (*Correspondance de l'Ambassade à Ratisbonne*. Ministère des affaires étrangères.)

« dis à cet envoyé qui n'a cessé depuis de m'en parler et de tirer
« des conséquences de ce retardement en faveur des droits de son
« maître. Il m'a fait part, depuis, des copies du testament de Fer-
« dinand I^{er}, et de quelques actes tirés des contrats de mariage
« des sérénissimes archiduchesses ; mais je ne suis pas en état d'y
« faire aucune bonne réplique et je me retranche sur ce que les
« affaires importantes qui occupent Votre Majesté l'ont empê-
« chée de satisfaire à sa parole : mais elle conviendra qu'à la
« longue cette excuse perd beaucoup de sa force. Je ne crois pas
« que Votre Majesté se défie de mon secret ni de mes intentions.
« Je la supplie donc avec la dernière instance de vouloir bien me
« donner des armes pour défendre ses droits, et j'ajouterai qu'on
« m'a informé depuis ce temps-là des consultations qui paraissent
« favorables à l'électeur. Je suis bien éloigné de rien décider sur
« le dire d'une seule partie, et Votre Majesté verra que je n'étais
« pas prévenu en faveur des prétentions de la maison de Bavière.
« Je serai fort aise d'en pouvoir parler avec une plus grande con-
« naissance de cause, et je ne le puis, si Votre Majesté n'a pas la
« bonté de m'y aider. Il ne m'appartient pas de pénétrer les vues
« secrètes de Votre Majesté, ni de prononcer sur ses véritables
« intérêts. Mais elle me permettra pourtant de lui représenter
« que, si elle croyait devoir s'attacher l'électeur de Bavière par
« quelque dédommagement (supposé qu'il en mérite quelqu'un),
« ce serait un grand acheminement pour déraciner les divisions
« qui pourraient troubler l'harmonie du collège électoral et même
« de la diète avec Votre Majesté. Quand je prends la liberté de
« penser ainsi, je ne puis être soupçonné d'aucun intérêt parti-
« culier autre que celui de la tranquillité publique, et même de
« l'intérêt de Votre Majesté. Je suis dans un âge très avancé et
« je mourrais content si j'avais la consolation d'avoir resserré les
« nœuds d'une alliance si convenable au bien de l'Europe et aux
« intérêts communs des deux couronnes¹. »

Il ajoutait dans cette même lettre que (sans doute, pour prépa-
rer les voies à l'accommodement si désirable) il avait contribué
à décider l'électeur de Bavière à remplir ses devoirs de prince de
l'Empire, en fournissant un contingent à l'armée autrichienne

1. Fleury à Charles VI, 22 octobre 1738. (*Correspondance de Vienne*. Minis-
tère des affaires étrangères.)

pour la guerre que Charles VI avait à soutenir contre les Turcs. A la vérité, il ne disait pas qu'il n'avait pu obtenir cet acte de déférence de l'électeur envers son suzerain que moyennant une condition dont l'empereur aurait été sans doute moins flatté. Il avait dû renouveler pour une nouvelle durée de trois années le subsidie annuel accordé à l'électeur pour l'entretien de ses troupes et, à cette occasion, confirmer par un nouvel engagement (souscrit le 16 mai 1738) toutes les obligations stipulées dans les traités antérieurs.

La proposition d'entrer en accommodement, sous la médiation de la France (c'est-à-dire de consentir au démembrement des Etats autrichiens), ne fut pas mieux agréée par l'empereur que celle de venir plaider sa cause devant le ministre français, et il ne fut plus, à partir de cette époque, question ni de l'une ni de l'autre demande. Le prince de Lichtenstein, ambassadeur à Paris, fut seulement autorisé à donner en termes généraux quelques explications sur les points de droit allégués par l'électeur et à laisser les ministres français prendre des notes sur ces éclaircissements, mais sans qu'aucun écrit fût laissé entre leurs mains. C'est ce qui résulte d'une lettre de Charles VI, écrite le 30 septembre 1740, quelques jours avant sa mort. C'est dire qu'au moment de cet événement imprévu la question qui allait être posée devant l'Europe n'avait pas fait un pas vers une solution définitive.

Il résulte de cet exposé qu'à l'avènement de Marie-Thérèse, la France eût été rigoureusement en droit d'ajourner la reconnaissance de la princesse jusqu'à ce que les prétentions de la Bavière eussent été examinées soit dans un congrès européen, soit dans la diète germanique comme l'électeur en avait souvent fait la demande. Dans le cas où elles eussent été reconnues valables, la garantie stipulée en faveur de la *Pragmatique* aurait dû naturellement suivre le sort de la *Pragmatique* elle-même. Reste à savoir seulement si le traité de 1738 tout entier n'aurait pas été, par cela seul, mis en question et si la France, en en répudiant les charges, aurait pu en conserver les bénéfices, notamment en ce qui touchait le retour de la Lorraine à la couronne.

Mais telle ne fut point, on le sait, la ligne de conduite suivie par Fleury. Non seulement, après la mort de Charles VI, il ne fit aucune démarche, et ne provoqua aucune mesure tendant à sou-

mettre à un examen régulier les prétentions de l'électeur de Bavière ; mais il s'empressa de reconnaître le titre royal de Marie-Thérèse, ce qui excluait par là même les prétentions des princes qui le lui contestaient. Puis, après avoir ainsi fait un acte d'adhésion ostensible à l'ordre de succession réglé par la *Pragmatique* et donné à la nouvelle reine une fausse sécurité sur ses intentions, il se laissa persuader d'entrer en pourparlers avec l'envahisseur de ses États. Il consentit à appuyer le roi de Prusse dans sa prétention sur la Silésie qui (celle-là du moins) ne s'appuyait sur aucun titre, dont on eût fait l'objet d'une réserve même indirecte. Aucune subtilité ne peut justifier un manque de foi aussi contraire au droit des gens qu'à l'équité naturelle.

DUC DE BROGLIE.

LE PRÉSIDENT DE VEZET

Dans la longue histoire des Parlements, deux faits se reproduisent sans cesse, qui suffiraient à la caractériser : c'est d'abord la contradiction ouverte que les magistrats, devenus hommes politiques, laissent éclater entre leurs paroles et leurs actes ; à la fois frondeurs et courtisans, ils combattent sans relâche la toute-puissance royale, et prodiguent en même temps au roi les assurances de leur respect et de leur amour. C'est ensuite l'influence exercée au sein de ces grandes compagnies par quelques hommes forts de leur vertu ou de leur science, un Achille de Harlay, un Mathieu Molé, un Charles de Brosses, qui en ont personnifié l'esprit, gardé les traditions, et qui, par leur propre renommée, en continuent le prestige devant la postérité.

Il en était encore à peu près ainsi à la veille de la Révolution. La noblesse de robe constituait, à Paris et en province, la seule aristocratie digne de ce nom. Ses membres, il est vrai, avaient perdu en partie le goût du travail et le culte des vertus austères ; il y avait parmi eux plus de grands noms que de grands talents ; mais ils luttaient aussi énergiquement que jamais contre l'arbitraire royal, et au Parlement de Besançon cette résistance trouva dans le président de Vezet son principal organe. Ce personnage oublié mérite pourtant un souvenir ; car aucun magistrat n'a peut-être mieux représenté sous Louis XVI l'esprit parlementaire en ce qu'il avait à la fois d'étroit et de grand. « La province honorait en lui un partisan éclairé des réformes publiques ; sa compagnie le regardait comme le chef du parti du mouvement ¹ », et il prit ainsi sa part de cette popularité, aussi passagère que brillante, dont les Parlements furent entourés à la veille de leur ruine.

1. Poignand, *Étude sur le parlement de Besançon*, p. 58.

Un trait de caractère, plus accusé encore chez lui que chez ses collègues, achève de les peindre les uns et les autres. Ces défenseurs de la vieille constitution française soutenaient avec les libertés publiques les ordres privilégiés, les capitulations des provinces, tout ce que l'esprit nouveau était porté à combattre ou à renier. Aussi, l'ancien régime renversé, le peuple auquel ils avaient rendu la conscience de ses droits ne les reconnut plus. De leur côté, beaucoup refusèrent de suivre, même de loin, le mouvement qui emportait les jeunes générations; plus que personne, le président de Vezet mit rigoureusement d'accord ses principes et sa conduite; il suivit ses princes en exil, les y servit de son mieux, sauf à mêler quelquefois encore les remontrances aux témoignages de zèle, en un mot vécut les yeux fermés sur le présent, attaché à ses premiers serments, à ses plus lointains souvenirs. Le rôle qu'il joua dans sa compagnie et sa province avant 1789, en Suisse et en Allemagne durant l'émigration, attesté par son journal et sa volumineuse correspondance¹, fait en somme honneur à sa mémoire, car sa vie offre une image vivante de la vertu par excellence en politique, et aussi la plus rare, je veux dire la fidélité avec soi-même. Et quoi de plus digne de respect, si cette fidélité a été gardée au prix de la fortune, de la patrie, d'épreuves de toute nature et sans fin ?

I.

Issu d'une famille depuis longtemps connue en Franche-Comté, le président comte de Mareschal-Vezet était né à Besançon en 1743, d'un père déjà conseiller au Parlement. A vingt et un ans, il prit place avec dispense d'âge sur les fleurs de lis, et acheta une charge de président à mortier en 1771.

Le Parlement de Besançon, un des plus récents du royaume, avait hérité des traditions du Parlement espagnol de Dole, et ne le cédait à aucun autre pour la hardiesse et l'indépendance. Dernier représentant de la « nation comtoise », il défendait avec une égale ardeur ces privilèges locaux confirmés par Louis XIV lors de la conquête en 1674, et ce qu'on a appelé depuis l'ancienne constitution française. Pris à part, chacun de ses membres accu-

1. Ces papiers m'ont été libéralement communiqués par son petit-fils, M. le comte Édouard de Vezet.

sait plus ou moins la légèreté de son siècle, et l'on comptait ceux qui réunissaient en eux les qualités de l'esprit, le souci des devoirs professionnels et l'austérité de la vie privée. Le premier président, Perreney de Grosbois, Bourguignon de naissance et nommé par le roi, était suspect à ses confrères à ce double titre, et son attitude parfois équivoque comme son origine étrangère nuisaient à son autorité¹. Parmi les conseillers, Droz, secrétaire perpétuel de l'Académie, collectionneur infatigable de documents pour la bibliothèque du roi, était un érudit plutôt qu'un homme d'action². Bourgon, personnage de figure rude et narquoise, en imposait par son esprit caustique, ses allures décidées, ses cheveux blancs précoces; il reproduisait assez bien à Besançon la physionomie de Robert de Saint-Vincent à la Grand'Chambre de Paris. Le président de Vezet devint peu à peu, avec moins de fougue et d'éclat, le d'Espréménil de sa compagnie. Bien qu'il confesse quelque part avec bonne grâce sa paresse naturelle, il se montra, toutes les fois que quelque grave intérêt était en jeu, un magistrat actif, éclairé, intraitable de bonne foi sur ce qu'il estimait être le droit et la vérité.

Sa vie judiciaire avait commencé au lendemain des vifs débats provoqués par l'expulsion des Jésuites; sa vie publique date de la lutte des Parlements contre Maupeou et de leur destruction momentanée en 1771.

Parmi les Parlements de province, celui de Besançon fut alors frappé le premier. Est-ce à dire qu'on eût à craindre de sa part une résistance vigoureuse et unanime? Non, car la plupart de ses membres acceptèrent le remboursement de leurs charges ou même une place dans les nouvelles cours de justice : vingt-huit seulement, les présidents de Grosbois et de Vezet en tête, se refusèrent à tout accommodement et furent exilés sur leurs terres. Quatre années durant, M. de Vezet, relégué dans son fief patrimonial, travailla de son mieux, entre deux lectures ou deux soupers, à la revanche. Il ne se dissimulait pas qu'à Besançon même la cause de la *dispersion* — on disait la dispersion comme

1. « Il a de l'esprit, des talents, une grande activité; il faut se borner à dire cela de lui pour n'en pas dire de mal. » (*Journal* du président de Vezet.) — Ce journal, commencé en 1771, fut continué d'une façon intermittente jusqu'en 1790, et présente de nombreuses lacunes.

2. Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 563.

les Huguenots disaient le refuge — laissait indifférente l'immense majorité des citoyens ; mais il y avait déjà en lui ce dédain de la popularité que le mépris du vulgaire inspire. Il fit passer à Paris mémoires sur mémoires, multiplia ses démarches et contribua de loin à cette réaction qui, lors de l'avènement de Louis XVI, se traduisit par le rappel des Parlements. Enfin, la réparation obtenue, il eût voulu qu'aucun membre du Parlement intrus ne retrouvât une place à ses côtés : contraint sur ce point à une de ces transactions qu'il se refusa toujours à comprendre, il épia dès lors et trouva bientôt l'occasion de faire tourner au profit des cours souveraines restaurées les tendances de l'opinion publique et les intentions généreuses de Louis XVI.

En 1779, Necker, prenant l'initiative des réformes, instituait les premières assemblées provinciales. A ce sujet, les magistrats comtois se divisèrent encore ; plusieurs traitèrent cette innovation d'expérience dangereuse et s'avouaient tout bas qu'elle constituait une atteinte indirecte à leurs prérogatives. Le président de Vezet, au contraire, l'accueillait en principe sans défaveur : une administration confiée aux propriétaires qui supportaient les charges de l'État lui semblait préférable à l'administration arbitraire des intendants et des élus. Cependant, si l'on voulait rendre la parole à la nation comtoise, ne valait-il pas mieux convoquer ses États, toujours existant en droit, supprimés en fait depuis plus d'un siècle ? En présentant ce vœu, M. de Vezet ne faisait que renouveler une demande déjà formulée sous le règne précédent par plusieurs cours souveraines¹ ; il protestait contre le libéralisme philosophique du temps, formulé par Turgot en ces termes : les droits des hommes réunis en société ne sont point fondés sur leur histoire, mais sur leur nature. Quant à lui, renversant les termes de cette formule, l'histoire à la main, il montrait au ministère comme à la province la voie qu'il fallait suivre.

Parmi ses collègues, il en était que leurs relations de famille gênaient pour prendre parti contre les intendants ; d'autres qui, par morgue bourgeoise, repoussaient une institution où la noblesse tenait une si grande place. Les uns et les autres tentèrent inutilement de faire traîner les choses en longueur : vingt-six voix

1. Dès 1758, le Parlement de Grenoble avait sollicité le rétablissement des États du Dauphiné, suspendus depuis 1628 ; à Rouen et à Besançon même, on retrouve un vœu identique dans les remontrances des 10 mai et 18 juin 1760.

contre vingt approuvèrent définitivement la proposition, et le président de Vezet, tout fier d'avoir rendu à ses compatriotes le souvenir de leurs droits et le goût de la vie publique, fut chargé de demander au roi la convocation *dans la forme ancienne* des États : « Votre sagesse, disait-il à Louis XVI, a préparé les événements et les succès qui assureront à la France la liberté du commerce, l'abondance et la paix. De si grands objets n'ont point ralenti les soins paternels de V. M. pour le gouvernement intérieur... C'est en confiant la répartition des charges publiques aux propriétaires qui les supportent, c'est en excitant leur émulation que V. M. se propose de remplir un objet si cher à son cœur. L'administration des États a procuré pendant plusieurs siècles ces avantages à vos sujets du comté de Bourgogne. Cette forme d'administration, Sire, est un de leurs droits les plus précieux, un de ceux qui ont été confirmés par les capitulations lors de la réunion de cette province à votre couronne. Cependant les assemblées des États ont cessé; cette interruption a été une source de regrets continuels..., mais vos vues bienfaisantes se sont manifestées; elles ont fait renaître dans les cœurs l'espérance et la joie¹... »

A cette supplique se joignirent les manifestations de la noblesse, de l'ordre des avocats, de diverses corporations. L'année suivante, une députation de gentilshommes s'en alla porter de nouvelles doléances à Versailles, et, par l'organe de M. de Vezet, le Parlement, sans refuser le bienfait d'une assemblée provinciale, précisa les motifs de sa préférence pour les anciens États. Il ne songeait plus guère alors qu'à empêcher la prescription contre des droits inaliénables. Les ministres s'étaient prononcés contre lui; le prince de Montbarrey, chargé d'administrer la Comté, avait, en dépit de son origine comtoise, menacé de la Bastille ceux de ses compatriotes trop zélés pour leurs franchises; et le chancelier avait cru clore le débat par cette claire et sèche réponse au Parlement : « S. M. m'a chargé de vous marquer que son intention n'est point de rétablir les États, mais S. M. se prêtera volontiers au désir du Parlement et à ceux des différents ordres de la province pour l'établissement d'une assemblée provinciale semblable à celles du Berry, du Dauphiné et du Quercy. »

Malgré cette promesse, la Franche-Comté, privée de ses États,

1. Lettre du 20 juillet 1779, accompagnant un arrêt conforme, en date du 13.

n'obtint point d'assemblée provinciale jusqu'en 1789. Il est néanmoins curieux de constater qu'elle réveillait dès lors cette question des libertés locales, si grosse de conséquences, qui troublait en même temps le Dauphiné¹. A Grenoble, le Parlement, plus docile qu'à Besançon, prend parti pour le ministère et le nouveau mode d'administration ; seulement, dix ans plus tard, à cette question de nouveau posée, la célèbre assemblée de Vizille fera une réponse entendue de la France entière.

Dès 1783, le parlement de Franche-Comté, sous l'inspiration ou par la bouche du président de Vezet, avait parlé plus haut que les trois ordres du Dauphiné. En août 1782, un édit royal prorogea pour plusieurs années l'impôt extraordinaire du troisième vingtième. Le Parlement ayant arrêté des remontrances, M. de Vezet rédigea à la hâte, en son nom, un traité en règle sur la matière, avec preuves à l'appui². Peine perdue ! Les ministres pressaient d'autant plus l'envoi de cette pièce, qu'ils étaient décidés à ne point la lire. A peine en effet l'avaient-ils reçue, que des lettres de jussion, signées d'avance par le roi, alors absent, partaient de Versailles, et quarante-huit heures après arrivaient à Besançon. Le Parlement sentit l'outrage et, n'osant s'inscrire en faux contre la signature royale, continua la lutte à outrance contre les ministres. Il subit deux enregistrements forcés qu'il annula successivement en renouvelant ses protestations. Au Parlement de Paris, on s'agita en sa faveur. Enfin Louis XVI manda à Versailles une députation de la compagnie rebelle : « Tout ce qui se fait en mon nom, lui dit-il, se fait par mes ordres. » Puis il réprimanda les magistrats comtois, et biffa de sa main sur leurs registres les pages qui témoignaient de leur résistance.

Le Parlement eût peut-être cédé cette fois, mais le président de Vezet voulait avoir le dernier mot. Ici écoutons-le lui-même : « Je trouvai dans la compagnie une faiblesse, une poltronnerie, une ignorance, de petites jalousies qui me navrèrent le cœur...

1. M. Léonce de Lavergne, dans son livre sur *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, mentionne ce qui se passa alors en Dauphiné, mais se tait absolument sur les démarches du parlement de Besançon antérieures à 1787.

2. « Vous verrez, écrit à ce propos le correspondant de Bachaumont (t. XXI, p. 239), qu'il y a dans votre Parlement des membres instruits qui s'appliquent à pénétrer dans le labyrinthe de la fiscalité, et à faire valoir les grands principes de la constitution monarchique. Il est à souhaiter que cet exemple fasse rougir le Parlement de Paris de son inaction. »

Mon projet était superbe et neuf ; je demandais les États généraux et particuliers (cela est resté) et j'adressais l'arrêté aux frères du roi, aux princes et pairs, et aux Parlements du royaume. Le Fleury (le contrôleur-général) tombait sous le coup, le Parlement s'immortalisait, mais la peur d'un côté et la basse jalousie qu'on avait contre moi firent échouer ce projet. La gloire du Parlement se ternit et se borna aux arrêtés inutiles du 19 février 1783. Je fis dans cette occasion, pour le bien de la chose, le sacrifice de mon amour-propre, j'affaiblis moi-même mon propre ouvrage... »

Ce n'est pourtant point une œuvre faible, tant s'en faut, que l'arrêt de février 1783, tel qu'il nous est parvenu. Il est, disent les Mémoires de Bachaumont, sans nommer son auteur, « superbe, plein d'une excellente logique et d'une éloquence sensible et vigoureuse ». Avec les remontrances du 28 août précédent et les remontrances postérieures du 4 juillet 1783, il constitue contre l'ancien régime un acte d'accusation redoutable, tel que les réquisitoires entendus depuis à la Constituante ne l'ont point dépassé.

Le ton de ces pièces est assez vif pour que les Parlements aient pu être accusés d'avoir propagé comme à leur insu l'esprit révolutionnaire ; en réalité, ils étaient constitutionnels avant tout, car ils prenaient au sérieux l'antique constitution du royaume, s'efforçaient de bonne foi d'en maintenir la tradition, d'en fixer les termes. A cet effet, les moindres circonstances leur étaient bonnes. Il leur suffisait d'un impôt excessif, d'un privilège atteint ou d'une promesse oubliée par la cour, pour reprendre à ce propos et élargir sans cesse le grand débat désormais ouvert entre un pouvoir absolu doutant de lui-même, et la nation chaque jour plus confiante dans son droit et sa force. Ainsi, lorsque Louis XVI, au mépris d'un engagement formel de Louis XIV, rétablit en Franche-Comté les offices de jurés-priseurs, le président de Vezet élabore sur ce mince sujet une longue dissertation, où il oppose les privilèges de la province aux caprices des ministres, les conventions jurées à la volonté du monarque. S'il s'échauffait ainsi sur des intérêts secondaires, quelle ardeur ne devait-il pas déployer en face de questions graves ?

Aussi, lors du débat sur le troisième vingtième, dès les premiers mots de ses doléances, il prend l'offensive contre tout le système et contre la tradition fatale du bon plaisir : « Depuis un siècle, Sire, vos peuples gémissent sous le poids d'impôts de toute espèce, accumulés les uns sur les autres ; l'esprit de conquête, des guerres

ruineuses, une administration vicieuse dans les finances, les prodigalités de la fin du dernier règne furent les causes de nos maux. Votre avènement au trône devait en tarir la source ; nous gémissons encore... » Puis, son cœur soulagé par cet audacieux exorde, l'orateur attaque à fond le régime financier en vigueur ; non seulement il s'indigne de voir les impôts destinés aux besoins de l'État employés « au paiement de dépenses étrangères ou superflues, de pensions énormes, accordées souvent à la faveur ou échues à l'importunité » ; mais, devançant les revendications du Parlement de Paris en 1787, il discute la légitimité des taxes extraordinaires qu'on voudrait transformer en ressources régulières du trésor public ; il prédit nettement la crise qui doit sortir de ce conflit ; et, comme si sa vue pénétrait encore plus avant dans l'avenir, il formule sur l'assiette même de l'impôt des idées qui, longtemps encore après lui, passeront pour hardies : « L'établissement des dixièmes et celui des vingtièmes ont donné atteinte à la propriété... Tout annonce à la nation l'abolition du droit le plus sacré ; la sûreté des personnes et des biens, nous ne pouvons trop le répéter, Sire, fait aussi la sûreté du trône, elle en est la base et l'appui. Le droit de la propriété, aussi ancien que la monarchie, ne peut être détruit sans l'ébranler. Les liens de la propriété seraient rompus, l'amour des peuples s'éteindrait avec leur confiance. L'anarchie et le désordre succéderaient enfin à l'empire des lois et de la raison, et s'élèveraient bientôt sur les ruines de la liberté. Une imposition de ce genre, Sire, est la dernière ressource. Elle accable le territoire, énerve l'agriculture, tombe sur la partie pauvre et nécessiteuse de vos sujets. Elle ménage cette classe inutile, dont la fortune resserrée dans un portefeuille la rend indifférente au sort de l'Etat et lui permet, après l'avoir surchargé, de porter à l'étranger son or et son papier. En protégeant le cultivateur utile, dont on cotise le bœuf et la charrue, pourquoi ne pas faire tomber plutôt le faix des impôts sur ce luxe dévorant qui engloutit les campagnes, et traîne à sa suite cette foule d'hommes et d'animaux enlevés au labourage ? En diminuant les taxes sur les denrées de première nécessité, ne vaudrait-il pas mieux encore les porter sur les consommations voluptueuses de l'opulence ? » A ces abus, quel sera le remède ? Un mot jeté comme par mégarde dans la péroraison de cette philippique le désigne : « Les États généraux du royaume, en consentant à la perpétuité d'un impôt qui l'altère

(la propriété), peuvent seuls en changer la constitution. »

Ce vœu discret, cette allusion au juge souverain, renouvelés dans les considérants de l'arrêt de février 1783, devient, dans les remontrances du 4 juillet suivant, une demande directe et pressante. Ici l'auteur a repris sous une forme plus modérée, partant plus convaincante, tous ses griefs, tous ses arguments, toutes ses plaintes. L'usage que le ministère vient de faire des lettres de cachet contre ses collègues lui donne l'occasion de dénoncer énergiquement les atteintes portées à la liberté comme à la fortune des citoyens; et il conclut ainsi : « Nous vous supplions, Sire, de rendre à la monarchie sa forme antique..., d'assembler les États généraux, de consulter la nation¹... »

La nation, voilà le dernier mot de ce débat, voilà la puissance qui se lève et qu'on ne cessera plus d'invoquer désormais. Déjà des voix isolées avaient prononcé son nom : Interrogez la nation elle-même, avaient dit le Parlement de Rouen en 1760 et la Cour des aides de Paris en 1771 : mais cet appel était alors resté sans écho. Celui que le président de Vezet formula si nettement en 1783 fut accueilli et propagé par l'opinion; cette revendication de libertés séculaires donnait le branle au tocsin qui allait sonner la révolution prochaine.

Dieu sait pourtant si M. de Vezet souhaitait cette subversion totale ! Par ses mœurs comme par ses fonctions, il était de ce monde qui allait finir ; dans la société comtoise, comme au Palais, sa place était brillante et enviée. Telle est alors la double physionomie du magistrat. Successeur des barons du moyen âge, dont il a acquis les terres à beaux deniers comptants, il guerroye volontiers contre le seigneur-roi ; mais, à l'encontre de ces belliqueux ignorants, il a la superstition du papier imprimé ; il aime les lettres, les arts, le luxe, tout ce qui constitue l'éclat et le danger d'une civilisation avancée. Après une grave audience où il a pesé tour à tour les intérêts du pauvre et les droits de la couronne, il donne galamment à souper aux dames ; il savoure discrètement ces livres à la mode, ces doctrines hardies qu'il

1. Les *Mémoires de Bachaumont* (t. XXIV, p. 92), sur la foi d'une lettre de Besançon, attribuent à tort ces remontrances au conseiller Droz.

« Vous parlez toujours de nation, disait le contrôleur général dont ces remontrances précipitèrent la chute, Joly de Fleury, il n'y a point de nation. Il faut dire le peuple, le peuple que nos plus anciens publicistes définissent : peuple serf, corvéable et taillable à merci et miséricorde. » (Chamfort, *Caractères et anecdotes*.)

flétrira, le cas échéant, du haut de son siège. Il se bâtit à grands frais de somptueuses demeures d'où il brave gaiement, durant les jours de dispersion et d'exil, les foudres d'un maître irrité. Tout jaloux qu'il est des gens de cour, il ne lui déplaît pas de s'endetter à leur exemple ; avec eux, il ceint naïvement le tablier maçonnique et exalte les droits de l'humanité, qu'il se gardera de confondre, le moment venu, avec les droits de l'homme. C'est le temps où l'on pourrait sans contradiction

Peindre Caton galant et Brutus dameret.

A en juger par les deux portraits qui nous restent de lui, le président de Vezet eût pu s'appliquer tout entier le vers de Boileau. Dans l'un, une aimable et fraîche figure nous sourit dans le cadre d'une miniature galante ; la poudre des cheveux, le velours noir de l'habit, le jabot chiffonné avec art en relèvent l'expression légèrement efféminée, et font penser à cet « air poupin » que lui attribue un Noël satirique du temps. Dans l'autre, il porte la robe rouge, et sa main s'appuie sur le mortier, insigne de sa charge, mais évidemment il n'est point de ceux qui, même au milieu des autres hommes, semblent vouloir étaler leur pourpre comme la marque d'un sacerdoce infaillible. Au plus fort de ses luttes avec la cour, on le voit donner des déjeuners avec violons, des soupers à la noblesse de robe et d'épée. Sérieux sur les fleurs de lis, il fut ailleurs aimable et sensible ; on sait ce que signifiait dans le langage d'alors un homme vertueux. Pendant sa longue jeunesse — il ne se maria qu'à quarante-six ans, — il comprit et pratiqua la vertu comme on l'entendait autour de lui. Bref, ce contemporain de Beaumarchais était Chérubin à ses heures, mais ce serait lui faire injure que de songer, même en passant, à Brid'oison.

C'était en effet un amateur studieux des lettres et un protecteur intelligent des beaux-arts. Dans son hôtel de la rue des Granges, il avait formé une riche bibliothèque, et augmentait sans cesse, par des achats faits jusqu'en Italie, sa collection de tableaux et d'antiques. Deux artistes en vogue à Besançon, le sculpteur Luc Breton et le peintre Melchior Wyrsh, reçurent de lui d'importantes commandes¹. L'Académie de sa ville natale

1. Le musée de Besançon possède un beau buste de Breton en terre cuite, représentant le père du président de Vezet, avec cette inscription sur le socle :

l'appela à elle en 1778, le choisit deux fois pour président, et les discours qu'il prononça en cette qualité furent aussi goûtés que ses remontrances. On trouve aussi son nom sur les registres de la Confrérie de la Croix, pieuse association qui n'était plus guère alors qu'une société de patronage pour les enfants du peuple, et qui le mit à sa tête malgré lui en 1789¹. Il s'inscrit des premiers dans la Société philanthropique qui, de Paris, se répandait alors dans tout le royaume. Ne tient-il pas indirectement même à l'Église, comme père temporel des Capucins de Besançon?

A Vezet, où le magistrat devenait seigneur suzerain, il avait dépensé sans compter pour restaurer son château, pour peupler ses salons et ses jardins à la française d'innages mythologiques, pour dresser un théâtre en miniature où ses invités jouaient les comédies de Collé et les opéras de Grétry. Un moulin, des fermes, une forge et un haut-fourneau construits par ses soins fermaient son horizon. Plusieurs de ses vassaux lui devaient encore d'avoir été affranchis des derniers liens du servage. En 1788, les flammes ayant dévoré une partie du village de Vezet, il obtint de l'archevêque des quêtes dans les églises, des subsides de l'intendant, organisa à ses frais sur le théâtre une représentation de l'*Orphelin de la Chine* et de la *Nina* de Dalayrac, et réunit ainsi plus de douze mille livres qui, jointes à ses propres libéralités, assurèrent la reconstruction des maisons détruites. « Je me porte bien, écrit-il dans son *Journal* à la fin de 1787, j'ai l'air plus jeune que je ne suis, ma fortune est actuellement d'environ quarante-cinq mille livres de rente, sans compter mon mobilier, c'est-à-dire ma charge, ma maison, mes livres, tableaux, meubles qui surpassent la valeur de mes dettes portées par mes acquisitions et bâtiments à près de deux cent vingt mille livres... Je suis aimé et estimé dans ma compagnie et dans le monde, et je m'efforcerai de conserver la bonne réputation que je me suis acquise... »

Il ne jouissait pourtant pas pleinement de sa popularité mon-

Vir probus. — D. Grappin, dans une note de ses *Mémoires historiques sur les guerres du XVI^e siècle* (p. 192), signale le président comme « un amateur éclairé des beaux-arts ».

1. Nommé prieur à la séance du 28 août 1789, il refusa cette dignité en envoyant un don de 600 livres; néanmoins, pour lui faire honneur, on garda la place vacante jusqu'à l'année suivante. (*Procès-verbaux de la conf. de la Croix.* — *Archives du Doubs.*)

daine, par suite d'un fonds d'humeur misanthropique, qui le rendait malgré lui sévère pour les travers et les faiblesses d'autrui. Ses dehors invariablement polis cachaient un Alceste irrité plus que de raison contre son prochain, et pourtant il trahissait parfois sa véritable nature par de généreuses contradictions. Ce censeur amer et dédaigneux de ses contemporains entourait des soins les plus tendres sa mère tombée en enfance, et il la pleura de longues années ; il donnait des larmes sincères à une femme de charge qui avait pris soin de son enfance orpheline ; l'abbé Cart, son ancien précepteur, ne le quittait pas, et était devenu (ce sont ses expressions) son ami, son ange tutélaire. Ce cœur, longtemps jeune, savait aussi bien aimer que haïr, et cela sans aucune affectation de la sensibilité à la mode.

Son intelligence avait subi davantage l'influence du temps où il vivait. Malgré la rigueur de son *Credo* politique, il se déclarait en toute matière l'ennemi des « dogmatiques ». Nourri de la lecture des philosophes, il s'avouait sans réponse devant les imperfections de l'homme et du monde, détournait les yeux des mystérieuses voies de la Providence, et allait jusqu'à se demander tout bas si la morale ne naîtrait pas de l'expérience, et la vertu des exigences de l'ordre social. Comme plus d'un de ses contemporains, il paraît avoir fait en quelque sorte deux parts dans son esprit et sa conscience, s'inclinant devant des dogmes qui choquaient sa raison, sans chercher à les expliquer, et se réservant ensuite *in petto* sa liberté absolue de penser. Comment démêler ici la part des convictions intimes et la part faite aux convenances sociales, à ce qu'un magistrat comme lui croyait devoir à sa naissance, à sa robe et à son pays ? En tout cas, ayant en religion comme en politique le respect absolu de l'ordre établi, il se fût reproché comme un crime de favoriser ouvertement les systèmes des philosophes. Il eût dit volontiers comme plus tard Goethe : « Il y a un mystère dans la philosophie aussi bien que dans la religion ; on doit en épargner la connaissance au peuple, et surtout on ne doit pas pour ainsi dire le forcer à s'enfoncer dans pareille recherche¹. » Même à l'égard des théoriciens les plus populaires, il savait revendiquer son indépendance. Ainsi, en 1782, à une séance publique de l'Académie de Besançon, il attaque sans ménagements le paradoxe de Jean-Jacques

1. *Conversations avec Eckermann*, éd. Charpentier, t. II, p. 324.

à l'endroit des lettres et des arts, et oppose à la fausse philosophie à la mode cette philosophie véritable, ennemie du luxe et de l'impiété, qui va briller sur le règne de Louis et d'Antoinette¹.

Il était venu à Paris au moment où Voltaire y accomplit son dernier et triomphal voyage ; il y avait vu plusieurs fois le grand homme, et s'était déclaré aussi ravi de sa conversation qu'il l'avait été jusque-là de ses écrits ; et pourtant le ton des pages qu'il rédigea depuis sur cet incident mémorable de sa vie est mesuré, presque impartial. Il ne peut s'empêcher de blâmer les professions de foi hypocrites et les confessions sacrilèges de Voltaire ; autant il admire ses talents, autant il méprise son caractère ; il va jusqu'à railler « le concours prodigieux de sots qui s'efforçaient de parvenir jusqu'à l'idole du jour », et il avoue aussitôt sans remords comment il a cédé lui-même à l'entraînement général :

« Le duc de Chartres, dit-il, désirait fort de voir Voltaire. « M^{me} de Ségur se chargea d'accomplir son vœu, et elle eut la « bonne volonté de m'indiquer le jour et l'heure où je pourrais « voir chez elle Voltaire en très petit comité. Je fus exact au « rendez-vous.

« Le comité était très petit en effet. M. le duc de Chartres, « M^{me} de Ségur la mère, M. et M^{me} la maréchale de Ségur, « M. l'évêque d'Agen (de Bonnac) et moi le composaient. Nous « étions dans l'attente, lorsque les battants des portes s'ouvrirent « et qu'on annonça M. de Voltaire. J'étais placé vis-à-vis de la « porte ouverte et j'eus le temps de voir venir l'illustre vieillard, « qui traversa une assez longue enfilade d'appartements pour « parvenir à la chambre de M^{me} de Ségur. Représentez-vous une « espèce de squelette ambulante, couvert d'une longue perruque, « revêtu d'un habit gris, ayant de belles manchettes de dentelle, « les yeux pleins de feu, les jambes tremblantes, s'avancant à « pas très lents, appuyé sur un petit vieillard caduc et se soutenant à peine lui-même, et vous aurez une idée de l'entrée de « M. de Voltaire chez M^{me} de Ségur et de son ami d'Argental. « On se lève, on se rasseoit, et le patriarche est placé dans un « fauteuil près du lit de la malade. Lui seul et M^{me} de Ségur « firent les frais d'une conversation de plus de deux heures.

1. *Nouvelles hebdomadaires des affiches et annonces de la Franche-Comté*, 23 et 30 décembre 1782.

« Le duc de Chartres, qui devait s'en mêler, dit à peine quatre
 « paroles insignifiantes, et n'y eut l'air que d'un sot; les autres
 « se turent ou à peu près. La voix de Voltaire était cassée, sa
 « manière de prononcer un peu emphatique, et celle de réciter
 « des vers, parfaite pour les faire bien sentir, mais peu agréable.
 « Rien au monde de plus aimable, au surplus, de meilleur ton, de
 « plus spirituel, de plus intéressant même que ce qu'il dit dans
 « cette soirée. Il raconta plusieurs traits, plusieurs anecdotes
 « piquantes peu connues, récita quelques vers, parla des spec-
 « tacles et beaucoup de l'Académie qu'il suivait exactement
 « comme directeur, et du désir qu'il avait que ses confrères tra-
 « vaillassent à un nouveau dictionnaire devenu nécessaire, conçu
 « à peu près sur le même plan que celui *della Crusca* ou celui
 « de Johnson; il nous fit sentir par les observations les plus fines
 « et les plus ingénieuses l'utilité de faire revivre dans notre
 « langue d'anciennes expressions, et d'en créer même de nou-
 « velles : Notre langue, dit-il, est une gueuse fière; plus elle est
 « dans l'indigence, plus elle semble dédaigner les secours dont
 « elle a besoin¹...

« Il fit l'histoire ou plutôt le conte d'un dieu indien né d'une
 « vierge, et il rendit très plaisant ce conte qui ne ressemblait pas
 « précisément à la naissance du Christ, mais qui y avait cepen-
 « dant quelque rapport. Tandis qu'il le faisait, l'évêque d'Agen
 « près duquel j'étais assis me poussa et me dit à l'oreille : Voilà
 « mon paquet. Je lui répondis, pour lui répondre quelque chose,
 « que je ne le croyais pas, mais peu de jours après j'eus la con-
 « viction que M. de Voltaire avait fait ce conte avec intention.
 « Je rencontrai un de ses suivants; il me dit en m'abordant :
 « Je sais que vous avez vu Voltaire chez M^{me} de Ségur; il y avait
 « très peu de monde, mais il s'y trouvait un petit évêque bossu
 « que le patriarche ne connaît point. Il y a fait pour divertir le
 « duc de Chartres et la maréchale le conte d'un dieu indien né
 « d'une vierge. Il craint que ce conte innocent n'ait blessé le
 « petit évêque, ce n'était pas son intention; qu'en savez-vous?
 « — Je sais, lui répliquai-je, que le petit évêque a pris le conte
 « pour lui; j'ai cherché vainement de l'en dissuader, mais d'après
 « ce que vous venez de me dire, je ne doute plus qu'il n'ait rai-

1. Voltaire avait déjà traité, dans une lettre à Frédéric II (30 août 1749), notre langue de « gueuse pincée et dédaigneuse, qui se complait dans son indigence ».

« son ; qu'en pensez-vous vous-même ? Le suivant de Voltaire « sourit, et nous nous quittâmes ¹. »

On dirait la scène arrangée d'avance : le *roi* Voltaire au premier plan, entre une fille naturelle du régent et le futur Philippe-Egalité ; en cercle autour de lui un maréchal de France, un président à mortier, un évêque, muets devant ses saillies étincelantes et aussi devant ses épigrammes impies, mettant en quelque sorte à ses pieds l'armée, la magistrature et l'Église. N'est-ce pas là, dans un tableau de genre, toute la société et tout l'esprit du XVIII^e siècle ?

II.

Cependant la Révolution approchait. Elle se précipite après la première réunion des notables en 1787, lorsque le Parlement de Paris s'oppose aux édits sur les nouveaux impôts et proclame la nation seule, représentée par les États généraux, compétente pour se prononcer à cet égard. Aussitôt le président de Vezet pousse un cri de triomphe : « Le système embrassé par le Parlement de Paris a toujours été le mien : j'ai désiré et demandé constamment les États provinciaux et les États généraux depuis 1779... Je disais cela il y a quatre ou cinq ans au marquis de Virieu en ajoutant que je croyais que cette idée si simple et si juste n'était venue encore à la tête d'aucun magistrat. Je me souvins qu'il me répondit alors qu'elle était dans la tête et dans le cœur de M. d'Espreménil ; j'en ai douté jusqu'en 1787. Enfin j'ai eu le plaisir de voir réaliser mes espérances et le Parlement digne de la confiance et de l'admiration de la nation. »

Dans ce dernier et décisif conflit qui s'engage, c'est lui qui à Besançon combat à l'avant-garde. Faut-il protester contre l'exil du Parlement de Paris à Troyes, en punition de son appel aux États généraux ? Il ne craint pas d'écrire, le 30 août, ces mots, qui parurent depuis une prophétie : « Les coups d'autorité sans cesse renouvelés... blessent une nation idolâtre de son roi, mais libre et fière, glacent les cœurs et pourraient rompre les liens qui attachent le souverain aux sujets et les sujets au souverain. » Faut-il repousser, en janvier 1788, la prorogation d'un second vingtième, que le Parlement de Paris a accordée pour voir ces-

1. Cf. les récits réunis par Desnoireterres, *Voltaire, son retour et sa mort*, p. 308, 316-318, 335.

ser son exil? En quelques mots il maintient et proclame ce principe désormais invincible : « Le Parlement ne peut ni ne doit procéder à l'enregistrement d'aucuns impôts ni leur donner la sanction légale, qu'ils n'aient été préalablement consentis ou par les États généraux du royaume ou par les États particuliers de Franche-Comté ¹. » Faut-il, devant la translation attendue de l'enregistrement des lois à une cour plénière, préparer les protestations qui au moment décisif seront consignées sur le registre? ou bien, le coup d'État accompli, formuler toutes les réserves de droit dans un acte solennel? C'est encore lui qui s'offre comme un des principaux rédacteurs, qui fait écarter les questions inopportunes, entraîne les irrésolus et les faibles, et obtient contre la cour et le ministère le témoignage écrit d'une résistance inflexible et cette fois unanime.

Les épreuves de 1774 recommençaient pour les cours souveraines. A Besançon, les magistrats subirent, les 8 et 9 mai 1788, une séance de trente-huit heures où les commissaires royaux leur imposèrent l'enregistrement de vingt et un édits, déclarations et lettres patentes. Le président de Vezet souffrit d'autant plus de cette violence que, dans cette série de mesures émanées de la cour, les unes lui semblaient iniques à tous égards, les autres justes et utiles. Profondément imbu de l'esprit de corps, sans céder à l'esprit de secte, il n'hésitait pas, le cas échéant, à se séparer de ses collègues et à faire passer avant tout le bien public. L'année précédente, il s'était montré défavorable, comme le plus grand nombre, à la conversion de la corvée en une prestation pécuniaire, parce qu'il y voyait une surcharge d'impôts et un accroissement de pouvoirs pour l'intendant : en revanche il avait refusé de combattre les administrations provinciales; il comprenait qu'une semblable campagne révélerait trop clairement les prétentions du Parlement à vouloir seul être quelque chose. De même en 1788, il réproouve autant que personne les édits sur la cour plénière ou sur les réformes criminelles, mais il s'est prononcé antérieurement pour la liberté du commerce des grains, il a applaudi à la suppression de la mainmorte, et lors de la discussion de l'édit rendant leurs droits civils aux non-catholiques, il a été l'organe des neuf magistrats qui seuls ont approuvé cette

1. Cet arrêté, qui ne fut pas imprimé, est du 4 janvier. Il fut rendu à l'unanimité moins trois voix.

mesure comme conforme à la justice, à l'humanité et à l'esprit de la religion.

Je trouve dans son *Journal* un récit assez piquant de la séance où fut consommé le coup d'État de 1788; on y voit saisi sur le vif ce monde à la fois si frivole et si profondément agité qui approchait en souriant de l'abîme: « Le maréchal (de Vaux) avait reçu des ordres pour le plus grand appareil, et comme il ne pouvait se dispenser de mettre des sentinelles aux portes du Palais, il en a mis, mais sans armes. Les soldats avaient simplement des épées. L'intérieur du Palais rassemblait beaucoup de monde; le maréchal avait laissé entrer tout ce qui avait figure d'honnêtes gens, hommes et femmes, et dans le vrai il n'y avait pas de ce qu'on appelle bonne compagnie; mais le premier jour et même le second l'affluence fut extrême, et cette assemblée ne ressemblait pas mal à un bal masqué. Cependant le dernier jour on fut triste. Le premier jour le Parlement avait peu d'amis, le second il en eut beaucoup. Nous sortîmes au milieu d'un peuple considérable qui commençait à être consterné, mais qui ne témoigna rien... Ma barbe était très longue, et j'étais plus fatigué que je ne croyais.

« Un spectacle que je n'oublierai jamais, c'est celui de la nuit du 8 au 9. La grande salle d'audience, éclairée d'une seule lumière cachée sous la table des greffiers, un magistrat étendu sur cette table, deux autres couchés sur les bancs des côtés, en avançant les hauts bouts paraissaient couverts de magistrats étendus; une faible lueur permettait à peine d'apercevoir les objets. Le silence, le spectacle et la nuit me firent d'abord une impression triste qui fut bientôt changée en ris. Tous ces dormeurs... se réveillèrent et firent du bruit comme des écoliers. » Cette scène a pour épilogue, deux jours après, un dîner que le maréchal de Vaux offrit à tout le Parlement, « aussi ridicule pour celui qui le donnait que pour ceux qui y assistèrent. »

Peu de jours après, l'amphitryon dut distribuer à ses convives les lettres de cachet qui les condamnaient à un nouvel exil. Du moins toutes les provinces, et, s'il faut en croire M. de Vezet, la France entière avaient répondu à leurs plaintes indignées: « Mon amour-propre, écrit-il du fond de son château, est flatté secrètement de l'influence qu'ont eue nos protestations; elles ont décidé Dijon, Metz, Nancy, Perpignan et peut-être Rouen. Il est évident du moins que ces Parlements ont adopté notre manière de voir, quelques expressions, et qu'ils ont imité notre envoi aux

princes et aux pairs. Cette idée est miennue, et je l'avais déjà proposée dans une autre occasion au sujet de nos affaires de 1783. » Ce qui le flatta encore davantage, c'est que dans l'arrêt du conseil du 20 juin, où le roi cassait les protestations venues de toutes les cours du royaume, on ne citait qu'une phrase, comme l'expression la plus vive de la rébellion parlementaire, et cette phrase était de lui ¹. Il suivait avec intérêt la résistance des autres provinces, surtout celle du Dauphiné et de la Bretagne, et applaudissait aux énergiques résolutions de l'assemblée de Vizille. Enfin, quand il vit que le ministère céda, bien mieux qu'il rendait ses États à la Franche-Comté et ses États généraux au royaume, il fit trêve à ses tristes pressentiments pour laisser éclater une joie sincère et désintéressée : « Il est possible, disait-il, que dans le désordre universel, la magistrature perde ses droits, peut-être son existence, mais elle mourra d'ailleurs d'une manière bien noble, et son dernier soupir fera revivre les droits de la nation ². »

A son exemple, le Parlement pouvait se dire satisfait : la province et la France recouvraient leur représentation légitime. Mais voici que, dès ce réveil de la vie publique, deux questions capitales surgissent : Le tiers gardera-t-il son humble place dans les États restaurés ou partagera-t-il la souveraineté avec les ordres privilégiés ? Les députés aux États généraux seront-ils nommés par des assemblées tenues en chaque bailliage, avec représentation double pour le tiers, ou seront-ils élus par les États provinciaux, et le tiers réduit à la portion congrue ? Le ministère se hâta de trancher la seconde question en faveur des novateurs,

1. C'est celle où les actes émanés du roi étaient déclarés « absurdes dans leurs combinaisons, despotiques dans leurs principes, tyranniques dans leurs effets, destructifs de la monarchie, des droits et des capitulations des provinces ».

2. *Journal* du président de Vezet. — Le retour triomphal du Parlement fut marqué par de singuliers épisodes : « Les clercs du palais conduisaient un char de triomphe sur lequel étaient montées quatre jeunes filles vêtues de blanc, couronnées de fleurs, représentant Thémis et les trois Grâces. On y voyait aussi figurés les symboles de Bacchus, de Circé et celui de l'Amour planant sur le tout... Il y eut des messes en musique, des illuminations et des feux d'artifice. On dansa, on soupa ; le premier président alla à un bal chez un avocat. Une autre fois, toute la compagnie réunie dans un salon descendit dans la cour pour faire des rondes avec le public qui la remplissait... Ce paganisme réchauffé, cette mythologie débraillée semblent appeler à grands cris la fête de la Raison, dont la jeune prêtresse, aux bras de sa nourrice, regardait peut-être cette scène. » (*La Franche-Comté ancienne et moderne*, par Hugon d'Augicourt, t. II, p. 521.)

et annonça qu'il accueillerait pour la solution de la première le vœu des prochaines assemblées électorales. Le président de Vezet comprit que c'était le coup de mort porté à la noblesse comme corps politique, et subitement découragé par cette dérogation aux vieux usages, il envisageait déjà la perspective d'une guerre civile : « Tout aurait été calme en Franche-Comté, disait-il, si on avait fait pendre dix avocats. » Les chagrins privés se joignaient pour l'accabler à la tristesse causée par les événements publics. Il perdit sa mère au commencement de 1789; et en allant conduire sa dépouille à côté de celle de son père, il se souhaitait à lui-même, comme s'il eût pressenti son prochain exil, de pouvoir un jour reposer à côté d'eux. Puis, par une de ces contradictions familières aux esprits troublés, il eût voulu se dérober, par dix ans d'une vie obscure en Suisse ou en Italie, aux catastrophes qu'il prévoyait pour l'État et pour la France.

Pendant qu'un deuil domestique le tenait ainsi à l'écart, surgit le 6 janvier une protestation de la noblesse contre le nouveau mode d'élection aux États, et le 27, un arrêt conforme du Parlement. Par ce dernier manifeste, fatal à son crédit et à sa popularité, le Parlement se faisait juge et des prétentions du tiers-état et des ordres du ministère; il affirmait l'incompétence des États provinciaux pour changer leur constitution, et celle du ministère pour modifier les formes usitées aux États de 1614. De ce jour, les magistrats la veille encore portés en triomphe furent déchus dans l'opinion. Une émeute éclata peu après à Besançon; les maisons de deux conseillers furent envahies et pillées. Qu'importaient au président de Vezet ces avertissements et ces menaces? Les théories politiques qui avaient inspiré l'arrêt du 27 janvier étaient les siennes, et il alla les défendre à l'assemblée du bailliage d'Amont, où il dirigea le parti de la résistance.

Cette assemblée, qui s'ouvrit le 6 avril dans l'église paroissiale de Vesoul, devait élire les députés aux États généraux. Dès la première séance, la discorde éclate; d'un côté se rangent les *adhérents* aux ordres du roi, c'est-à-dire le tiers tout entier, la grande majorité du clergé et environ soixante membres de la noblesse; de l'autre les *formalistes*, qui avaient protesté d'avance contre la légalité de l'assemblée. Ceux-ci se présentèrent néanmoins, déclarant vouloir obéir pour cette fois à la volonté royale. Leurs adversaires, poussant aussitôt les choses à l'extrême, réclamèrent d'eux, sous peine d'exclusion, une adhésion

sans réserve aux formes nouvelles : bien plus, il leur fallait l'expulsion des membres du Parlement, regardés comme solidaires de l'arrêt du 27 janvier. Sur le refus des *formalistes*, les *adhérents* se retirèrent en tumulte, se constituèrent à part, rédigèrent un cahier en commun, puis nommèrent les représentants des trois ordres aux États généraux ; la noblesse choisit le marquis de Toulangeon, Bureaux de Pusy et le chevalier d'Esclans. Aussitôt les *formalistes*, armés du procès-verbal de la séance, firent valoir leurs protestations à Versailles et obtinrent gain de cause.

Le 15 avril, par arrêt du conseil, les deux premiers ordres furent convoqués derechef pour recommencer leurs élections. A cette seconde assemblée, le clergé maintint ses premiers choix ; mais la majorité de la noblesse élut le président de Vezet, le prince de Beauffremont et le marquis de Moustier, et le premier fut chargé de rédiger le cahier résumant les vœux de ses commettants¹. Ce cahier, comme celui des *adhérents*, exprime formellement le désir de garanties contre l'arbitraire et la confiance dans un régime de discussion et de liberté, mais il en diffère par des revendications précises en faveur de la distinction des ordres et des privilèges particuliers de la province. L'égalité, voilà la pierre d'achoppement des *formalistes*. Les *adhérents* de leur côté formulaient par acquit de conscience quelques réserves en faveur des droits de la Comté ; au fond ils souhaitaient la fusion complète des Comtois avec les autres Français, et l'égalité politique établie entre tous. Par leur renonciation spontanée aux privilèges pécuniaires de leur ordre, les nobles de ce parti avaient conquis l'opinion. M. de Vezet eût voulu ne pas leur laisser cette arme, et il se disait partisan d'une renonciation qui lui semblait juste et opportune, sauf à concentrer la résistance de la noblesse sur le terrain des privilèges politiques. Les événements l'entraînèrent et le forcèrent de suivre les *formalistes* jusqu'au bout. Il subit dès lors, comme d'Espréménil et ses bruyants collègues de Paris, les retours de la faveur populaire ; au lieu d'être un des « pères

1. Sur 180 votes exprimés, M. de Vezet obtint 160 voix, M. de Moustier 155, M. de Beauffremont 136. A ces deux derniers, qui étaient absents, on donna deux suppléants ; l'un d'eux était un autre membre du Parlement, le président Talbert.

Les procès-verbaux des assemblées bailliagères de Vesoul, ainsi que les cahiers qui y furent rédigés, se trouvent dans les *Archives parlementaires* publiées par Mavidal et Laurent, t. I, p. 757 et sq.

de la patrie » régénérée, il demeura un des derniers Comtois, des derniers défenseurs de cette liberté à l'ancienne mode qu'on peut définir le contrôle des privilèges les uns par les autres ¹.

Cet antagonisme de principes se traduisit par une lutte de personnes, continuée devant la Chambre de la noblesse aux États généraux. Les *adhérents*, que Necker appuyait, obtinrent de faire juger en appel par cette chambre ce qui avait été déjà jugé par arrêt du conseil. Aussi M. de Vezet n'assistait-il pas à la séance d'ouverture des États : à l'heure où les députés entendaient la messe du Saint-Esprit à Versailles, il célébrait à Besançon son mariage avec M^{lle} de Germigny. Quelques jours après, il était à son poste de combat et y soutenait contre le marquis de Toulougeon la nullité des premières opérations électorales accomplies à Vesoul. Le 4 juin, ses collègues lui donnèrent raison par 127 voix contre 70.

De cette décision, les députés évincés en appelèrent à un nouveau tribunal, à cette majorité du tiers qui allait former l'Assemblée nationale. Le tiers, qui réclamait la vérification des pouvoirs en commun, se hâta d'accueillir des députés dont l'élection avait été une première manifestation en faveur de la fusion des ordres. De son côté, cantonné dans la Chambre de la noblesse, tant qu'elle tint des séances séparées, M. de Vezet fit valoir jusqu'au bout le mandat impératif qu'il avait reçu. Du 25 juin au 10 juillet, il s'éleva à plusieurs reprises soit contre le vote en commun, soit contre l'abdication politique de la noblesse et du clergé ordonnée par le roi, soit en faveur des privilèges menacés de sa province. La Chambre, avant de se séparer, lui accorda un arrêté conforme à ses vœux et le fit transmettre à Louis XVI ; dernier acte d'une minorité impuissante qu'écarta tristement un roi devenu impuissant lui-même ².

1. Une lettre qu'il reçut, et qui est datée du 20 juin 1789, débute ainsi : « O Vezet, faut-il que l'esprit de corps l'emporte sur les vertus et l'humanité qui ont fait ton plus bel apanage jusqu'à ce jour ! Chéri de tout un peuple qui ne te connaissait que par des actes de bienfaisance, aujourd'hui voudrais-tu le forcer à l'abhorrer ?.... Tu ne voudrais pas assimiler ton nom à celui d'un monstre et d'un scélérat tel que d'Espréménil. »

2. Cet arrêté du 9 juillet, rendu douze jours après la fusion officielle des trois ordres, le jour même où l'Assemblée nationale se déclarait constituante, fut, comme l'écrivait plus tard le président de Vezet, « l'acte le plus solennel et le plus prononcé de cette Chambre..... son dernier effort et pour ainsi dire son dernier soupir » ; car il dénonçait la validation des premières élections du

Le rôle politique du président était fini : il revint en Franche-Comté au bruit de la Bastille qui tombait, bornant ses vœux à être désormais « citoyen inactif. » A demi distrait par les joies et les douleurs nouvelles pour lui de la famille, — il perdit alors un premier enfant, — il attendit en tremblant les événements. Sa situation ne lui permettait ni de tout oser ni même de tout dire; il se tut. Il était tenu au courant des affaires publiques par le premier président de Grosbois, qui s'était résigné à siéger à la Constituante. Lorsqu'il apprit que les magistrats de Rennes avaient comparu à la barre de l'Assemblée, il loua leur fier langage, mais il réprouva leur démarche, car il ne reconnaissait plus dans leurs juges les représentants de cette nation dont il avait pourtant provoqué et salué le réveil. De même, lors du procès de Louis XVI, il taxera de faiblesse les défenseurs du roi. Dès 1790, ces compromis devaient peu l'étonner, car il voyait près de la moitié de ses collègues se résigner au serment civique. Quant à lui, malgré son attitude irréconciliable ou peut-être à cause d'elle, il imposait le respect de son caractère. A Vezet, si les paysans refusaient de protéger ses forêts contre les maraudeurs, et lui déniaient sa part des coupes de bois communaux, ils avaient épargné le château de celui qui venait de relever leurs maisons incendiées. A Besançon, « ce que M. de Vezet, écrit un contemporain, conserve de plus précieux et de plus étonnant dans le moment actuel, c'est la considération et l'estime générale, quoiqu'il soit d'un ordre et d'un état proscrit, et qu'il se fasse gloire de sa manière de penser, très opposée au système régnant ¹. »

L'éloge est à considérer, dans une province où les familles parlementaires subissaient depuis quelque temps les effets de l'animadversion publique; où le conseiller de Mesmay, le châtelain de Quincey, était dénoncé, pour un attentat prétendu sur le peuple, à la France et à l'Europe. Conformément aux décrets de la Constituante, la dernière chambre des vacations du Parlement se sépara sans bruit à la fin d'août 1790; les magistrats restés à Besançon, au nombre de quarante environ, signèrent une protestation secrète contre tout ce qui s'était fait depuis le 1^{er} mai 1789.

bailliage d'Amont « comme l'acte nul d'une assemblée inconstitutionnelle et sans pouvoir. » On ne le trouve point dans la collection imprimée des procès-verbaux de la Chambre de la noblesse.

1. *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté* (par M^{me} Gautier), Londres, 1790, lettre 49.

M. de Vezet était sans doute le principal rédacteur de cette pièce, qui fut déposée en lieu sûr, et qui y est restée à jamais ensevelie : puis il redevint immobile et muet, jusqu'au moment du rendez-vous donné sur les bords du Rhin, par les comtes de Provence et d'Artois, à la noblesse française.

Le 2 septembre 1791, muni d'un passeport en règle, au galop de ses chevaux, suivi de ses gens, il quittait Besançon qu'il ne devait plus revoir, comme un propriétaire qui va visiter en courant ses domaines. Quelques jours après, il était sorti de France et se présentait à Coblenz à l'audience des princes.

Il était des magistrats appelés auprès d'eux, pour donner en quelque sorte une autorité légale à la contre-révolution qui se préparait ; et, avec plusieurs de ses collègues, émigrés de la veille comme lui, il assista à un conseil où l'on discuta quelle part les Parlements toujours existant en droit pouvaient prendre à l'œuvre de la restauration. Des membres de presque toutes les cours souveraines étaient présents ; ils se voyaient déjà constitués en assemblée plénière, et annulant en masse, par un arrêté solennel, les décrets de la Constituante. Ce beau projet ne souriait qu'à demi aux princes, qui connaissaient l'esprit parlementaire et craignaient le retour des récents conflits, ou du moins l'embarras des remontrances. Ils en remirent l'essai au moment où Monsieur pourrait se déclarer régent, et se bornèrent depuis à réclamer les conseils des magistrats qu'ils estimaient à la fois les plus dévoués et les plus dociles : le président de Vezet fut de ceux qu'ils investirent de leur confiance.

Entre autres tâches, il eut à instruire une affaire qui fit alors un certain bruit parmi les émigrés, la tentative d'assassinat préméditée, disait-on, par un officier nommé Buzelot contre le prince de Condé. L'hiver venu, il alla rejoindre à Lausanne sa femme qui s'y était installée, et s'y employait avec zèle à secourir leurs compatriotes fugitifs : puis, au printemps de 1792, il s'en revint lentement le long du Rhin, et en attendant la campagne qu'on supposait prochaine, on le voit courir tantôt à Cologne et à Dusseldorf pour en visiter les curiosités, tantôt à Bonn pour revoir des amis sortis de France en même temps que lui. Pour lui comme pour tant d'autres, l'émigration était un incident passager qu'il fallait à la fois égayer et mettre à profit par des excursions agréables ; devant la Révolution il croyait encore à une bourrasque, et ne voyait pas monter les eaux du déluge.

L'amitié étroite qu'il contracta alors avec un de ses compatriotes devait lui apporter une consolation plus sérieuse, durant ce long exil dont il ne prévoyait guère alors la durée.

Ce compatriote était l'ancien recteur de l'Université de Besançon, Courvoisier, qui, en mars 1792, suivi de son fils, arriva à Coblenz. Plus d'une circonstance avait déjà sans doute mis en présence le jurisconsulte et le président à mortier; mais aucune de ces relations qu'amène la communauté des études et des goûts n'avait encore rapproché le magistrat fier de sa pourpre et de son crédit héréditaire et le professeur fils de ses œuvres. Courvoisier, chargé du discours de rentrée de l'Université en 1790, s'était permis de vives attaques contre Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes, sur qui l'orateur faisait peser la principale responsabilité de l'anarchie naissante. Cette harangue jugée séditeuse lui avait valu sa révocation, puis la persécution des nouveaux maîtres du pouvoir. Depuis lors, Courvoisier, soit en défendant en justice les partisans de l'ancien gouvernement, soit en écrivant en faveur de ce gouvernement de courageuses apologies, s'était créé des titres éventuels à la faveur de l'émigration royaliste. Comment fut-il attaché à la personne des princes, chargé de contresigner leurs communications officielles? L'influence des magistrats comtois, peut-être l'amitié naissante du président de Vezet contribuèrent à la prompte faveur dont il jouit. En tout cas, les épreuves communes, le même amour pour le foyer perdu et pour la cause monarchique vaincue les eut bientôt réunis par les liens d'une affection indissoluble, presque fraternelle, le président ne se doutant guère qu'aux côtés de son nouvel ami, dans ce jeune homme de dix-sept ans qui ne demandait qu'à combattre, il voyait un futur garde des sceaux de France.

Durant cet été de 1792 où se produisit le grand effort offensif des coalisés contre la Révolution, le président de Vezet put espérer redevenir un personnage politique; car ce fut sous ses ordres que manœuvra le petit bataillon parlementaire qui s'était formé à l'arrière-garde de l'émigration militante. Dans ce petit groupe on agitait de nouveau l'idée d'une cour plénière des Parlements consacrant, les lois antiques à la main, le rétablissement de l'ancien régime. Le duc de Luxembourg, comme premier des pairs, fut chargé de pressentir sur ce point les intentions des comtes de Provence et d'Artois: Les princes, lui fut-il répondu, voient avec plaisir bon nombre de magistrats autour d'eux, toutefois ils

ne croient pas possible d'en former une assemblée légale régulièrement active; mais ils accueilleront avec plaisir l'expression de leurs principes politiques dans un vœu qui servira « de monument à leur fidélité et de préservatif contre les faux systèmes des novateurs. »

C'était décliner leur concours, en leur offrant pour consolation l'honneur stérile de se proclamer de nouveau les gardiens et les interprètes de l'ancienne constitution. La plupart prirent au sérieux le désir des princes, et convinrent de se réunir à Mannheim. Une cinquantaine au plus s'y rendirent; toutefois cette assemblée, si restreinte qu'elle fût, recélait des orages¹. Il y avait là plus d'un esprit ombrageux, mécontent, faussé par les habitudes et les excès de la casuistique parlementaire. Le président de Bévy, de Dijon, qui avait jadis passé de par le roi huit mois à la Bastille, n'eût pas été fâché de faire respectueusement la leçon à ses maîtres. Un autre président compulsait assidûment les ordonnances de Philippe-Auguste et les capitulaires de Charlemagne à la bibliothèque de Mannheim, et s'imaginait retrouver sous la poussière des in-folio les articles oubliés de la vieille constitution. Robert de Saint-Vincent, naguère si ardent contre la cour, représentait dans ce bruyant cénacle le Parlement de Paris, et il affirmait à sa façon son importance. Un jour il réclamait la préséance sur les présidents de province, comme membre de la grand'-chambre de Paris : un autre jour il se demandait gravement si Barentin, garde des sceaux en 1789 (Maupeou venait de mourir), avait droit *ipso facto* au titre de chancelier, et par conséquent à la présidence du Parlement. Ses collègues redoutaient ses prétentions et ne s'entendaient entre eux guère davantage; les uns tenant à publier leur profession de foi solennelle et comme leur manifeste de Brunswick, les autres plus avisés ou mieux informés des intentions des princes, et souhaitant une démonstration aussi discrète que possible.

M. de Vezet, comme doyen des présidents à mortier présents, eut la tâche de concilier ces prétentions diverses. Par un hasard singulier, l'homme qui avait le premier fait appel aux États

1. Elle comptait en effet cinquante membres, dont huit présidents à mortier : treize venaient de Besançon, treize de Nancy, douze de Dijon, trois de Paris, trois de Colmar, deux de Metz, un de Toulouse, un de Bordeaux, un de Rennes, un d'Aix. Les parlements de Grenoble, de Pau, de Rouen, les cours souveraines du Roussillon et de l'Artois n'étaient pas même représentés.

généraux allait diriger un débat théorique sur la constitution que ces mêmes États avaient détruite; mais à Mannheim le tribun de 1783 était le premier à redouter pour ses maîtres exilés cette opposition véhémement et taquine qu'il avait jadis conduite et qui se redressait devant eux aux portes entr'ouvertes de la patrie. Entre eux et les brouillons intraitables de sa corporation, il entendait empêcher tout débat inopportun, ridicule même, vu les circonstances : Gardons le silence, attendons les événements, ne cessait-il de répéter.

Survint un ordre de la police locale qui leur interdisait expressément toute tenue de conseils et de délibérations. Que devenir? Ils envoyèrent demander des ordres aux comtes de Provence et d'Artois déjà entrés en France. La réponse qu'ils reçurent, bien qu'arrêtée en conseil, était brève et vague. Les princes leur exprimaient du bout des lèvres le désir de les voir se rapprocher d'eux, et faisaient allusion en terminant à ce défaut d'intelligence politique, « cause, disaient-ils, de tous les malheurs qui nous accablent. »

Sourds à la leçon, la plupart des magistrats se rapprochèrent de la frontière et se réunirent à Luxembourg; là ils ne se trouvèrent plus que vingt-six, presque tous appartenant aux Parlements de Besançon et de Dijon. Alors, au bruit lointain du canon de Valmy, cette petite assemblée se mit à débattre avec sang-froid, un à un, les principes de l'ancienne constitution. Un travail rédigé à la hâte était prêt et servit de thème à la discussion. Sur le fond, l'accord fut général ou à peu près; mais à la dernière page les avis se partagèrent. Les plus ardents réclamaient la publication de ce symbole de foi politique, et de plus, comme post-scriptum, une déclaration collective et solennelle qui engageât la responsabilité de toute la magistrature. Le président de Vezet jugea alors à propos d'intervenir : « Comment! dit-il, aucun premier président, aucun procureur général ne s'est rendu à notre appel, même les magistrats émigrés en Flandre ne sont point venus au rendez-vous de Mannheim. Là, nous n'étions pas cinquante, ici nous sommes au plus vingt-cinq, divisés en deux partis, et nous irions nous donner comme les interprètes légitimes de la magistrature! Notre manifeste ne serait point entendu ou soulèverait des protestations. Contentons-nous d'envoyer notre profession de foi aux princes en témoignage de notre zèle, avec une lettre signée de chacun de nous, qui leur offrira l'expression

de notre dévouement inaltérable. » Cet avis l'emporta ; les opposants se résignèrent en maugréant, puis les pères conscrits de Luxembourg se dispersèrent, entraînés dans la déroute des paladins de Coblenz. L'exil les reprit, comme l'oubli reprenait leur œuvre.

Cette tentative avortée de cour plénière avait été en quelque sorte le dernier soupir de la vieille magistrature française ; et un de ses membres quelques jours après faisait son oraison funèbre en ces termes, que M. de Vezet eût alors signés des deux mains : « La magistrature a bien des reproches à se faire. Un zèle moins ardent et plus éclairé pouvait être bien utile au service du roi et écarter bien des malheurs. On a toujours voulu marcher sans concert, forcer les ressorts. Tous ceux qui ont voulu proposer des tempéraments, des démarches combinées ont passé pour faibles ou pour suspects et dirigés par des intérêts personnels. Vous voyez où ce zèle indiscret, où ces connaissances mal digérées, encore plus mal appropriées aux circonstances nous ont conduits ; et cependant cet esprit devenu trop général dans la magistrature est comme l'esprit national ; les malheurs ne l'ont point changé¹. »

III.

M. de Vezet, sorti le dernier de Luxembourg, fuyant devant les avant-gardes françaises, prit le chemin de la Suisse, avec l'espoir secret d'être bientôt rappelé auprès des princes. Il rejoignit sa femme dans le canton de Thurgovie, à Frauenfeld, où il devait habiter près de quatre années. L'argent qu'il avait apporté de France finit par s'épuiser ; et en Franche-Comté, où son nom avait été inscrit sur la liste des émigrés, ses terres, son château, ses meubles passaient successivement entre des mains étrangères. Il fallut se vêtir et vivre comme à la campagne. M^{me} de Vezet accepta d'un marchand de gravures des paysages et des figures à enluminer ; le président réduisit peu à peu le nombre de ses gens, vendit ses chevaux et se contenta, lorsqu'il allait à Zurich ou à Constance, d'un mauvais char-à-bancs traîné par une bête de louage. Ses compagnons d'exil lui agréaient peu, et ses hôtes pas davantage : « Je m'étais flatté, écrit-il avec amertume, de

1. Le président Lefebvre d'Amécour au président de Vezet, 23 octobre 1792.

rencontrer en Thurgovie la franchise et la droiture. J'y ai trouvé une avide hospitalité, de la rudesse et peu de candeur. Les travaux pénibles du labourage, le soin des troupeaux, la solitude des montagnes ne rendent l'homme ni plus aimable, ni meilleur. »

Au milieu de cette tranquillité morne, sans lendemain, les événements prodigieux qui se déroulaient devant lui achevaient de le déconcerter et de l'abattre. Non seulement il avait à constater la détresse et l'impuissance des princes émigrés, les divisions du parti royaliste, la politique tortueuse des puissances coalisées, mais il perdait de jour en jour sa dernière espérance de voir se reconstituer, avec la nation comtoise, ce Parlement naguère encore si fier de sa popularité et du bruit de ses remontrances. Ses collègues s'étaient dispersés un peu partout, cherchant à se faire oublier : plusieurs s'étaient réfugiés dans les principales villes de la Suisse; l'un d'eux même était venu chercher sous son toit un asile qu'on n'avait osé lui refuser. Le premier président de Grosbois se cachait aux environs de Paris; Droz, qui avait refusé de fuir, déplorait discrètement de survivre à toutes les institutions qu'il avait servies et honorées; d'autres avaient été arrêtés et conduits en charrette jusqu'à Dijon, première étape vers le tribunal révolutionnaire, et parmi eux Bourgon, soutenant jusqu'au bout l'honneur de sa compagnie, répondait au geôlier qui s'obstinait à le traiter de *ci-devant* conseiller : « Caractère indélébile. » Plus libre que lui, non moins inflexible, l'exilé de Frauenfeld s'essayait à la résignation, cette forme adoucie du désespoir : « Mon courage, écrit-il en mai 1795, mon goût pour les lettres et pour l'occupation, une bonne santé m'ont soutenu jusqu'à présent dans mes malheurs, et la tendresse, la raison, la douceur de ma femme que j'aime tendrement sont un baume délicieux pour mon cœur oppressé. »

L'illustre pasteur de Zurich, Lavater, lui témoignait une bienveillance active et empressée, et les lettres de Courvoisier lui apportaient régulièrement la chronique de la petite cour de Monsieur. L'ancien professeur, devenu gazetier à huis-clos, transmettait à son ami les nouvelles qui parvenaient à Vérone ou à Blankenbourg, nouvelles peu sûres d'ordinaire, mais propres à prolonger les illusions des royalistes fidèles; il lui confiait ses propres peines, les avanies qu'il essayait de la part de ses nobles collaborateurs, les inquiétudes que lui causaient son fils livré à la dissipation des camps, sa femme et ses filles restées en France.

Lorsqu'il apprit, à la fin de 1796, que le président était devenu père de deux filles, il le félicita à plusieurs reprises, non sans un retour secret sur ses propres douleurs : « Vous êtes bien heureux, lui écrivait-il, d'autant plus heureux qu'un bonheur de ce genre est à l'abri des révolutions. »

Du fond de sa retraite, le magistrat déchu suivait des yeux le grand conflit de l'Europe et de la France. Sous l'influence des événements, ses pensées l'entretenaient plus souvent de cette Providence mystérieuse qui mène parfois l'univers en le bouleversant. A peine arrivé à Frauenfeld, on voit cet admirateur de Voltaire se rendre au sanctuaire de Notre-Dame d'Einsiedln pour accomplir un vœu fait à son intention par sa mère durant son enfance; et plus tard, quand il a perdu sa confiance dans les hommes, il pratique l'espérance à la façon chrétienne, il attend et sollicite le miracle qui doit tout sauver. Cherche-t-il à fortifier son âme en occupant son esprit? ses études même le ramènent vers l'étonnant spectacle qui trouble son horizon. C'est ainsi qu'un jour, en parcourant les *Essais* de Montaigne, il laisse aller sa pensée vers les Pays-Bas et le Rhin, théâtres des victoires républicaines, et cet émigré, saisi par un enthousiasme dont il s'étonnera peut-être le lendemain, donne à son auteur favori ce commentaire généreux et imprévu : « J'aime à dire avec mon vieux philosophe et même à croire : Peu de vaisseaux fondent de leur propre poids. Oui, le vaisseau de la France, quoique démâté, sans voiles et sans agrès, a triomphé du vaisseau impérial, résisté à l'Anglais, pris le vaisseau batave, avili l'Espagnol et le Prussien, et fait trembler toutes les petites frégates qui étaient à leur suite. Ce vaisseau toujours victorieux, quoique couvert d'opprobres et de crimes, ne sera point vaincu par des vaisseaux étrangers, et j'ose me flatter qu'il reprendra de lui-même ses voiles, ses agrès et son grand mât¹. » C'est sous une autre forme le mot de Joseph de Maistre : Vive la France, même républicaine!

Cependant les princes n'oubliaient pas leur fidèle conseiller. Dès 1793, le comte d'Artois lui promettait une place près de lui,

1. Le passage des *Essais* dont il s'est inspiré est ainsi conçu : « Peu de vaisseaux fondent de leur propre poids, et sans violence étrangère. Or, tournons les yeux partout; tout croule autour de nous : en tous les grands estats, soit de chrestienté, soit d'ailleurs, que nous cognoissons, regardez-y, vous y trouverez une évidente menace de changement et de ruïne. » (Liv. III, ch. 9.)

au cas où il débarquerait en Vendée. L'année suivante, le comte de Provence, plus empressé que son frère, quitte son refuge de Hamm; il sait que Toulon insurgé a proclamé Louis XVII, et voudrait installer à l'abri de ses murs, sur le sol français, la Régence. Avant même d'y être parvenu, il y a donné rendez-vous à plusieurs magistrats qui seront ses conseils pour la législation et l'administration judiciaire. Le président de Vezet était du nombre; Courvoisier vint lui apporter sa nomination à Frauenfeld, et ils descendirent à la hâte vers l'Italie. Très flatté de l'honneur qu'il avait reçu, l'ancien président à mortier hésitait à suivre cette illusion qui fait confondre à l'homme sa fortune et celle de la cause qu'il sert; il quittait avec peine sa tranquille retraite, il redoutait les ennuis inséparables de l'entourage d'un prince, et pressentait l'avortement de l'aventure où son devoir l'entraînait. En effet, à peine arrivés à Vérone, une triste nouvelle accueille nos voyageurs : Toulon a succombé. Surpris et sans ordres, il prirent le parti de rejoindre Monsieur à Turin; mais à la première poste piémontaise, un ordre formel les arrêta, qui fermait aux étrangers l'entrée du royaume. Ne pouvant se résoudre à se croire abandonnés, ils convinrent d'aller attendre des ordres ultérieurs à Bologne. Le président passa quatre mois dans cette ville, au milieu d'une société émigrée assez nombreuse dont sa belle-mère, M^{me} de Germigney, était l'âme, face à face avec ces maîtres de l'école bolonaise, qu'il avouait, tout comme le président de Brosses, préférer à Raphaël. Une lettre le rappelant à Turin lui eût fait vite oublier et cette pénible attente et ces distractions mondaines, et celle qui vint enfin dissipa ses dernières illusions : incertain sur sa position et privé de ressources, Monsieur ne retenait pas plus longtemps loin des siens son fidèle serviteur. M. de Vezet quitta donc Bologne avec son ami vers la fin de mai 1794, et bientôt l'un et l'autre étaient admis à Vérone à l'audience du prince : « Je suis charmé de vous voir, monsieur le président, dit Monsieur en le voyant entrer, et bien fâché de vous avoir dérangé; mais je l'ai été moi-même d'une manière bien cruelle. Je compte sur vous, je saurai le lieu de votre retraite et vous emploierai pour le service du roi dans des moments plus prospères. » Puis il s'étendit sur les magistrats de Paris qui venaient de périr sur l'échafaud : « C'est une grande perte pour la monarchie, et une plaie profonde, difficile à fermer. *Il y en avait cependant parmi eux qui n'étaient pas intacts.* »

Durant tout cet entretien, Monsieur, fidèle à ses vieilles défiances envers la robe, évita avec soin d'aborder la politique; il tenait à faire sentir à son interlocuteur qu'il n'avait jamais eu l'intention de faire de lui un conseiller politique, qu'il l'avait seulement appelé pour mettre à profit son expérience juridique. Celui-ci dut regagner la Suisse, comblé de vains remerciements et de vaines promesses, sans même avoir été indemnisé des dépenses de ce long et inutile voyage.

Du moins, durant son séjour en Italie, avait-il appris à connaître de mieux en mieux l'ami que la Révolution lui avait donné. Avant de quitter Vérone, il eut la satisfaction de le voir rentrer dans ses fonctions, comme secrétaire et rédacteur politique, auprès du « Régent » et de la « chancellerie royale. »

Quant à lui, rendu à sa solitude, n'apercevant dans les conseils des rois et les affaires de France que sujets d'indignation ou de tristesse, il concentra peu à peu son attention sur un seul point, sa province. La Terreur venait de cesser : une tolérance tacite abaissait la frontière comtoise devant les prêtres et les émigrés réfugiés en Suisse. N'était-il pas possible de préparer avec leur aide, dans ce coin de la France, une réaction en faveur des idées monarchiques? Sur certains indices dont il s'exagérait sans doute la portée, le président fit part de ses espérances à Vérone ; il sollicita et reçut (décembre 1794) des pouvoirs pour agir. Sa mission consistait, non pas à faire surgir au milieu des montagnes du Jura une nouvelle Vendée, mais à raviver dans les esprits le double regret de l'autel et du trône engloutis sous les mêmes ruines.

Un allié naturel s'offrait à lui, le clergé : néanmoins une partie des prêtres rentrés en France tenait à se renfermer dans ses fonctions, bien mieux acceptait le gouvernement établi au prix de la liberté de son apostolat. Quelques-uns, les plus zélés, répandaient des brochures, des adresses aux Français rédigées par Courvoisier à Vérone et imprimées clandestinement en Suisse. Le clergé était divisé; le parti royaliste l'était encore davantage. Les réfugiés du parti constitutionnel étaient rentrés des premiers, et, cachés derrière les Thermidoriens, reprenaient peu à peu possession du pouvoir. Pour les émigrés, c'était une avant-garde pire que l'ennemi; ces *monarchiens* tant de fois maudits à Coblenz étaient aussi odieux aux royalistes sans tache que les auxiliaires de Maupeou à ceux de leurs collègues qui n'avaient pas failli. Les

fidèles du drapeau blanc n'en étaient ni plus unis, ni plus forts. Il n'était guère de bourgade autour de Neuchâtel et de Fribourg qui ne contint des fugitifs las de leur oisiveté et de leur misère ; des aventuriers incapables et vaniteux s'agitaient au milieu d'eux, chacun avec un plan merveilleux et un brevet de commandement dans sa poche. Ceux dont le dévouement était sincère en étaient réduits à se demander quel chef ils devaient suivre : « Voilà bien des gouttes d'eau qui pourraient peut-être former une fontaine, disait spirituellement l'un d'eux, et je meurs de peur que cela ne fasse autre chose que délayer la poussière et former un borbier où nous nous crotterons encore davantage¹. »

Au milieu de cette confusion, de ces intrigues, de ces récriminations réciproques dont le président de Vezet était l'écho passif auprès de ses maîtres, l'année 1795 se passa sans qu'on eût fait un pas en avant. Sans rebuter les agents royalistes, les paysans comtois ne se souciaient point de prendre les armes. On attendait de l'armée de Condé un chef qui pût provoquer un mouvement militaire ou populaire, et ce chef ne parut point ; on parlait de s'emparer d'un fort sur la frontière, et il n'y eut pas même un poste désarmé ; le général commandant à Besançon avait laissé croire qu'il livrerait la ville, et l'agent qui s'imaginait l'avoir converti à la bonne cause échappa à grand'peine de ses mains ; l'armée de Condé, campée sur le Rhin, allait tenter, disait-on, par la vallée du Doubs une offensive semblable à celle qui venait d'expirer si tragiquement à Quiberon, et cette armée fut entraînée dans la retraite des coalisés. Plus tard ce fut Pichegru, déjà secrètement gagné à la cause monarchique et rentré en Franche-Comté, qu'on voulait pousser à se déclarer ; mais ce général entendait agir à sa manière et à son heure, et se déroba de son mieux aux poursuites de ses nouveaux amis.

Le président de Vezet, chargé d'une tâche qui eût demandé un homme d'action, et à l'occasion un homme d'épée, avait beau multiplier les lettres, les instructions, les doléances : en entendant d'un bout à l'autre du Jura bourdonner les mouches du coche royal embourbé sur les chemins de l'étranger, il comprenait la difficulté insurmontable de diriger, par une correspondance élaborée au fond de la Suisse, les esprits et les événements. Homme de théorie, il n'était fait ni pour la lutte, ni pour l'intrigue ; il ne

1. Lettre de l'abbé de Chaffoi au président de Vezet, 4 mai 1795.

se fût senti à l'aise qu'en Franche-Comté, au lendemain de la victoire. Il se voyait alors appelant à lui dans une ville du ressort ses collègues dispersés, délibérant avec eux sur l'effet des protestations signées en 1790, réalisant en un mot pour sa province le programme tracé un jour à la légère par l'avocat général Séguier : Tout cela finira (la Révolution !) par un arrêt du Parlement.

C'était rêver tout haut et se reporter à dix ans en arrière ; c'était aussi parler en érudit plus qu'en homme d'État que de plaider auprès de Monsieur, comme il le fit en 1796, la cause de la magistrature, interprète infailible des lois. Ce prince, devenu Louis XVIII pour ses fidèles, parlait alors de rétablir l'ancien régime, moins les abus ; et parmi les abus il comptait certainement les empiètements des cours souveraines. Il lut sans sourciller les discrètes remontrances du magistrat comtois, puis il les écarta d'un mot à la fois flatteur et ironique pour leur auteur : « Tant mieux, dit-il, j'avais peur qu'il n'eût rien de l'homme, et je n'aime pas que l'on ait plus de perfection que l'humanité n'en comporte. »

Le président ne se tint pas pour battu : tout au moins voulait-il réserver à son maître cette prérogative des réformes *octroyées* qui, sous la Restauration, devait soulever tant d'orages : « Je ne sais pas précisément, écrivait-il à Courvoisier, ce qu'on entend par une transaction du roi avec ses sujets, c'est-à-dire avec quelques-uns de ses sujets factieux. Je les crois en général toutes périlleuses et presque toutes inutiles et déshonorantes... Je crois qu'il vaudrait mieux attendre et attendre encore longtemps que de faire une transaction, je ne dis pas seulement humiliante et mauvaise, mais pénible et même médiocre. Le temps, les événements, les malheurs, la nécessité ramèneront enfin un jour les Français à leur roi légitime. Je sais bien que presque tout le monde dit qu'il faut bien changer puisque tout change autour de nous et qu'on est forcé de céder aux circonstances. Je conviendrai que de certains usages et de certaines formes peuvent être changés comme les modes et être changés peut-être comme elles suivant les temps et les circonstances, mais dans tous les temps et toutes les circonstances les principes constitutifs sont invariables, parce qu'ils sont fondés sur la vérité et la justice qui ne varient point... L'ordre ne peut être rétabli en France que par le roi revêtu de la plénitude de son autorité¹. »

1. Lettre du 12 octobre 1796.

Il est piquant d'entendre ce censeur jadis implacable de la toute-puissance royale l'invoquer maintenant comme le remède indispensable, unique. Les royalistes restés en France pensaient autrement, et comptant, pour rétablir l'ordre, sur la nation assemblée, ils prenaient part à la bataille légale des élections. On sait comment ils contribuèrent en l'an V au succès du parti modéré, comment ils succombèrent avec lui devant le coup d'État républicain du 18 fructidor. Cette catastrophe abattit moins qu'un autre notre magistrat, pour qui les expédients n'étaient rien, fussent-ils couronnés de succès. En accueillant en Suisse un certain nombre de députés déportés, il put se convaincre que leur foi monarchique ne ressemblait guère à la sienne; les plus zélés lui parurent royalistes « à peu près », quelques-uns constitutionnels et penchant pour la République.

Vers le même temps, M. de Narbonne, l'ancien ministre du « roi des Français, » le futur aide de camp de Napoléon, faisait, par l'intermédiaire du président qu'il avait connu à Besançon, des démarches pour être reçu dans le giron de l'orthodoxie royale. Après avoir consulté son maître, M. de Vezet donna rendez-vous à Narbonne à Rotthurst : là il reçut sa soumission, et il lui communiqua une note signée du chef de la maison de Bourbon, qui était un appel à l'union de tous les royalistes, mais affirmait derechef l'ancien régime, moins les abus¹. Narbonne de son côté

1. Voici la note émanée de Louis XVIII, qui confirme sa déclaration de 1795, et qui accuse son *intransigeance* persistante autant vis-à-vis des monarchistes constitutionnels que vis-à-vis de la Révolution :

La plupart des Français sont convaincus que la monarchie est nécessaire à la France, mais, par une déplorable fatalité, ceux qui pourraient travailler le plus efficacement à la rétablir se divisent entre eux, annulent par cette division leurs efforts opposés, assurent ainsi le triomphe de leur ennemi commun et prolongent les calamités de notre malheureuse patrie.

Que de motifs cependant doivent les réunir! N'ont-ils pas tous également souffert de la tyrannie de Robespierre et de ses successeurs? N'ont-ils pas tous le même intérêt à renverser le monstrueux gouvernement qui existe aujourd'hui? Peuvent-ils vouloir autre chose que de sauver la France? Pour remplir ce but, ce n'est pas assez de la délivrer du joug qui l'opprime; à la tyrannie qui sera détruite, il faut substituer un nouvel ordre de choses, j'ajoute même qu'on se flatterait en vain de terminer le cours des malheurs publics, si l'on élevait d'interminables querelles sur le gouvernement qui sera établi.

Mais quel ordre remplacera celui qu'il s'agit de renverser? Que tous les partis, que tous les novateurs de bonne foi descendent au fond de leur âme, ils y trouveront la solution de ce problème. Ils reconnaîtront qu'une forme de gouvernement qui existait depuis tant de siècles vaut mieux que les rêves

eût souhaité des engagements formels pour l'abolition des ordres et des Parlements, pour la création de deux chambres, pour un compromis au sujet des biens nationaux. Pendant sept heures les deux interlocuteurs débattirent sans parvenir à s'entendre les conditions d'existence de la royauté restaurée. Narbonne demanda inutilement que cette discussion pût être reprise en présence de Louis XVIII, par lui et Mounier d'une part, par Cazalès et le président d'autre part; et il se retira en protestant de son dévouement personnel, mais en déclarant que ses amis n'iraient pas au roi, tant qu'on parlerait à la nation de clémence à exercer, et non de contrat à conclure. M. de Narbonne, disait triste-

spécieux d'une imagination qui s'égare; que l'homme sage qui se tient à l'ordre antique y est lié par sentiment et par conviction; que l'on ne peut avoir les mêmes motifs d'attachement pour des idées, ou dont nulle expérience ne garantit encore le succès, ou dont une funeste expérience a fait connaître le danger. Et combien ces motifs n'acquièrent-ils pas de force auprès d'un peuple qui, si ma voix a pu pénétrer jusqu'à lui, ne doit pas avoir un doute sur ma ferme volonté de détruire tous les abus et de lui assurer dans son entier toute la liberté politique que sa Constitution lui donne.

C'est donc à cette antique constitution, c'est au roi légitime qu'il faut revenir. Et que pourraient craindre de moi ceux qui prendraient ce parti salutaire pour tous? Mes bras paternels sont toujours ouverts à mes enfants, mon cœur me porte à les y recevoir, mon intérêt m'y convie. Déjà avant l'époque où la Providence m'a appelé au trône sanglant de mes aïeux, M. Mounier m'ayant fourni l'occasion d'annoncer mes sentiments, je la saisis pour assurer l'oubli des erreurs, le pardon même des crimes. Deux fois depuis j'ai renouvelé, j'ai confirmé, j'ai rendu authentiques ces déclarations que je me plais encore à consigner dans cet écrit et la stabilité de mes principes est le garant de ma fidélité dans mes promesses.

LOUIS.

A Blankenburg, ce 10 octobre 1797.

Cette note accompagnait une lettre au président de Vezet, ainsi conçue :

Il n'y a, Monsieur, que votre extrême modestie qui puisse vous engager à me demander de nouvelles instructions pour la conférence que vous devez avoir avec M. le comte Louis de Narbonne, cependant cette demande me fait plaisir. Elle me fournit une occasion, que je saisis avec empressement, de manifester mes sentiments, et au lieu de vous donner les bases d'un entretien, j'ai rédigé une note que je joins ici. Vous pourrez la communiquer à M. de Narbonne et même lui en donner copie, s'il croit pouvoir s'en servir utilement vis-à-vis des personnes qui, étant tombées dans des erreurs trop funestes, douteraient de ma disposition à les oublier. Je ne crois pas que mon désir sincère de voir des brebis égarées rentrer au bercail me fasse illusion, mais j'en espère du succès, particulièrement sur M. de Narbonne qui sait, mieux qu'un autre peut-être, combien mon caractère est loin d'être vindicatif.

Vous connaissez, Monsieur, mon estime, ma confiance et tous mes autres sentiments pour vous.

LOUIS.

ment M. de Vezet, tient le langage général : on est pressé de voir une fin, et il ajoutait mélancoliquement : Je suis bien aise de vieillir, je me trouve étranger dans le monde¹.

Du moins aux yeux de ses maîtres n'était-il pas encore jugé inutile. Au printemps de 1798, l'invasion française en Suisse le força de quitter Frauenfeld ; il se réfugia avec les siens aux bords du lac de Constance, à Ueberlingen. A ce moment, Louis XVIII, acceptant l'hospitalité de la Russie, instituait en Allemagne une agence dite de Souabe, chargée de lui servir d'intermédiaire avec la France et Paris. Appelé à en faire partie, le président de Vezet accepta en hésitant cette nouvelle mission ; il ne croyait qu'à demi, soit à la sincérité de ses collaborateurs, soit à l'utilité ou à la durée de l'œuvre commune. Et de fait l'agence de Souabe maintint à grand'peine pendant trois ans sa précaire existence. Éloignés de Louis XVIII, dont ils n'interprétaient pas toujours exactement les intentions, combattus à Paris par les agents du comte d'Artois, pourchassés de ville en ville par les armées républicaines, sans crédit auprès des ministres étrangers, en proie aux indiscrets et aux aventuriers, les chefs de cette agence n'en firent guère qu'un centre d'informations souvent inexactes et de jugements souvent prématurés sur l'état de la France ou les projets des puissances européennes.

Le président de Vezet était spécialement chargé d'analyser et de transmettre à Mittau les bulletins venant de France. Il avait en outre à résumer la correspondance qu'il entretenait à Vienne et à Berlin avec les marquis de Bonnay et de Moustier, agents officieux de Louis XVIII. Ces fonctions restreintes et en quelque sorte passives lui portèrent bonheur, car elles lui évitèrent toute

1. Après l'entrevue, M. de Vezet transmit à Mittau la note suivante : « M. de Narbonne désire que j'aie l'honneur de mettre aux pieds de S. M. l'hommage de sa profonde reconnaissance et de son absolu dévouement à ses ordres. Il cherchera à faire l'usage le plus utile de la note de S. M. et ne le fera qu'avec la circonspection prescrite, mais il ne peut dissimuler ses craintes que le succès ne réponde point à son zèle, et il n'ose garantir que son obéissance individuelle, puisque toutes les personnes un peu influentes avec qui il a conservé des relations sont unanimement convaincues de l'impossibilité de servir le roi, s'il ne daigne se prêter pour le moment à des sacrifices que les circonstances paraissent rendre indispensables. »

Villemain, dans le volume de ses *Souvenirs contemporains* relatif à M. de Narbonne, n'a pas mentionné cette soumission de l'ancien ministre constitutionnel au roi de l'émigration. Il le montre errant en Allemagne et ne songeant qu'à étudier l'allemand et à relire ses classiques.

relation directe avec les diplomates ou les généraux de la coalition. Il ne maniait d'ailleurs d'autres fonds que ceux qui lui étaient alloués pour ses frais de correspondance, et s'est vanté depuis de n'avoir jamais touché une guinée anglaise. Comme la plupart des émigrés, il cherchait à se persuader que la dignité et l'honneur de son parti n'avaient rien à perdre dans une entente avec les nations armées contre la France : « Si le roi lui-même, écrit-il un jour, m'ordonnait de remettre une place du royaume entre les mains de l'étranger, sans avoir la certitude de la reconnaissance du roi et de sa bonne foi, je croirais trahir mon devoir en obéissant et je donnerais ma démission ¹. »

Il eut vers le même temps une occasion de la donner plus singulière encore. Autour de Louis XVIII, on croyait à la restauration prochaine de la monarchie, et ce prince remettait sur le métier un plan de gouvernement pour la France replacée sous son sceptre. En 1793, lorsqu'il espérait déjà la victoire, il demandait au président de Vezet de lui désigner ceux de ses collègues restés dignes de siéger dans le Parlement de Franche-Comté rétabli. En 1799, il n'était plus question ni de Franche-Comté ni de Parlement : le roi acceptait la division de la France en départements, laissait en possession provisoire les détenteurs de biens nationaux, et maintenait en fonctions les tribunaux existants. M. de Vezet, chargé de faire exécuter éventuellement ces mesures, demanda à se retirer. Comme magistrat, comme gentilhomme, comme propriétaire spolié, il ne pouvait, disait-il, consentir au sacrifice des privilèges de sa compagnie, de son ordre, consacrer l'usurpation des terres et la confiscation de droits inaliénables.

La réponse de Mittau ne se fit pas attendre, et lui révéla à quelles tendances cédait le futur roi constitutionnel de France : « Qui veut la fin veut les moyens, et je demanderai s'il y en a un plus naturel que de prendre pied dans l'état actuel pour voir ensuite ce qu'il y a à faire. Je fais une supposition. Le château de Pierre était le plus beau, le plus commode de la Franche-Comté, mais l'usurpateur, homme de mauvais goût, a fait abattre le superbe édifice et en a fait construire un autre à côté, aussi baroque que désagréable. Chacun rentre dans ses propriétés. Pierre couchera-t-il à la belle étoile plutôt que d'habiter cette vilaine maison ? Non ; il s'y logera comme il pourra en attendant

1. Le président de Vezet au comte d'Avary, 25 octobre 1798.

que ses moyens lui permettent de reconstruire l'ancienne. C'est précisément ce que le roi veut faire, et si M. de Vezet refusait à l'y aider, ce ne serait ni comme gentilhomme, puisqu'assurément il n'y aurait rien de contraire à l'honneur, ni comme propriétaire, puisque le but du roi n'est que de faire rentrer dans leurs biens ceux qui en ont été dépouillés, ni même comme magistrat, puisque le mot provisoire contient en lui-même une réserve entière quant au fond. Il faut donc que ce soit comme membre d'une compagnie, et l'esprit de compagnie, bien différent de celui de corps, fut, est et sera toujours le plus grand ennemi du bien public¹. » On rappela en outre au parlementaire impénitent que bon nombre de ses collègues étaient morts, que la plupart avaient fait liquider leurs provisions, en d'autres termes avaient abdiqué, et que par conséquent le seul résultat d'une restauration de l'ancienne magistrature devait être une suspension désastreuse de la justice. Le vieux demeurant du passé se tut, sans que rien fût changé à ses convictions : si on le trouvait exagéré, pensait-il, c'est qu'il n'avait pas changé, quand tout changeait autour de lui. Son malheur était de croire que ses opinions devaient être inflexibles, parce que sa fidélité était inébranlable.

Un trait achève de peindre cette physionomie d'*ultra* avant l'heure, de royaliste attaché à un système qui se confond dans son esprit avec l'idée même de la justice. Nul doute qu'en 1762 il ne se fût déclaré contre les Jésuites ; or, en 1799, il plaide pour eux comme pour leurs adversaires d'autrefois : « Pour rendre à la France, dit-il, son ancien esprit, son ancien gouvernement, ses anciens principes et ses anciennes mœurs, il faudrait... rétablir ses anciennes formes, ses anciens juges, et lui redonner même ses anciens instituteurs ; je veux parler de cet ordre célèbre et proscrit que la maison de Bourbon croit dangereux et qui me paraîtrait bien utile pour ramener les esprits égarés à l'obéissance². »

Pendant qu'il remontait ainsi par la pensée vers la monarchie absolue de 1750, les événements de la fin du siècle portaient le dernier coup à ses espérances. Le Directoire cédait la place à

1. Le comte d'Avary au président de Vezet, 13 novembre 1799.

2. Le président de Vezet à Courvoisier, 10 avril 1800. — L'avocat général Séguier disait déjà à propos des Jésuites en 1791 : Si jamais je remonte sur les fleurs de lis, ma première parole sera pour leur rappel (*L'Ami de la Religion*, t. LV, p. 271).

Bonaparte, les armées françaises inondaient l'Allemagne. Dès le mois de janvier 1799, le président de Vezet avait quitté Ueberlingen et s'était établi à Augsbourg. Il essaya alors successivement, soit de rejoindre Louis XVIII en Russie, soit d'être attaché à la personne du comte d'Artois ou d'obtenir l'accès de l'Angleterre; en attendant l'effet de ses démarches, il était obligé de reculer de ville en ville devant ses compatriotes victorieux, et sa dernière étape le conduisit en août 1800 au fond de la Franconie, à Erlangen. L'agence de Souabe, éloignée de son centre d'opérations, en proie à des divisions incurables, s'éteignait misérablement : « Je me trouve, écrivait le président, au milieu d'intrigants qui se méprisent, se brouillent, se raccommoient, se jouent, qui ne disent presque jamais ce qu'ils pensent, et ne font presque jamais ce qu'ils disent. » Malgré ses répugnances, il leur fit jusqu'au bout bon visage, les entendit échanger à Cobourg, sans y prendre part, leurs dernières et réciproques récriminations, et depuis demeura à Erlangen, au milieu des descendants des huguenots français réfugiés, oublié de tous et ne pouvant rien oublier lui-même.

Une seule fois, il se réveilla pour rédiger une dernière remontrance. Son vieil ami Courvoisier, qui semblait devoir lui être à jamais uni par les mêmes affections et les mêmes sacrifices, annonçait son projet de rentrer en France. Le président, averti de ses intentions, lui fit parvenir les représentations les plus pressantes. Voici sa lettre, testament de sa pensée politique, plaidoyer excessif qui réfléchit toutes les illusions, toutes les passions, tous les honorables scrupules de ce bataillon sacré de l'émigration pour qui l'histoire de France depuis 1789 n'était qu'un mauvais rêve :

« Tout sujet doit soumission et fidélité à son souverain; s'il y manque expressément ou tacitement pour quelque cause que ce soit, il devient criminel de lèse-majesté : voilà la règle générale et incontestée. Mais, comme dans une monarchie il existe plusieurs classes de sujets, divers rangs, divers degrés et diverses nuances parmi eux, un grand nombre aussi ont contracté, soit par leur naissance, soit par de nouveaux serments, soit enfin par de nouveaux liens, une obligation de fidélité et de devoirs envers le souverain, plus stricte encore pour eux que pour les autres sujets. Tels sont les princes du sang, les pairs du royaume de France, les grands officiers de la couronne, les évêques, les

magistrats et tous ceux qui ont prêté un serment individuel, enfin les personnes honorées plus particulièrement de la confiance du prince, de ses secrets, de ses bienfaits, ses domestiques, etc.

« Dans le moment où le sang de Louis XVI et de son fils, où le sang de la reine et de la vertueuse Élisabeth fument encore, où la France égarée, avilie, n'offre pour constitution que la volonté de Bonaparte ou le chaos; dans le moment où le roi légitime et la famille royale sont pleins de vie, et n'ont renoncé ni à leurs droits, ni à leurs espérances; dans le moment enfin où l'Europe se trouve dans une sorte de stupeur et est plongée dans un désordre politique interminable, certes les liens qui unissent les Français à Louis XVIII subsistent toujours dans toute leur plénitude morale. Aussi tout homme pensant, tout homme né son sujet, qui l'abandonne en se soumettant expressément ou tacitement à l'usurpateur de son trône, devient à mon sens par le fait seul coupable, criminel, et ceux qui avaient contracté envers lui de plus strictes obligations deviennent conséquemment plus coupables et plus criminels encore que ses autres sujets.

« Mais faisons pour un moment abstraction et de tous principes et de tous devoirs : la raison seule nous servira de guide, et suffira pour éviter le précipice. En effet, le bon sens indique à l'homme qui réfléchit et qui sait un peu ce qui se passe que le moment actuel serait peut-être un des plus mal choisis pour aller chercher la tranquillité en France.

« Il faut être aussi inconsidéré que le sont en général les émigrés pour se persuader qu'un Corse nourri il y a quinze ans à l'École militaire, jacobin sanguinaire, mais obscur encore sous Robespierre, élevé par Barras dont il acquit la faveur par une infamie, porté rapidement ensuite, par un miracle de la Providence et pour servir sans doute un jour d'exemple à sa justice, au faite de la puissance et de l'autorité, dans un pays révolutionné, révolutionnaire, mécontent, accablé d'impôts, éprouvant déjà la disette; pour se persuader, dis-je, que cet être isolé au milieu même de ses grandeurs éphémères, bouffi d'orgueil, dédaigneux, repoussant, vacillant dans l'administration intérieure de son immense usurpation, entouré de rivaux, d'envieux, d'ennemis, de perfides amis, puisse fixer pendant longtemps l'instabilité des Français et régner paisiblement sur eux. Qu'arrivera-t-il donc? Quel gouvernement succédera au gouvernement de Bonaparte? Je l'ignore. Dieu seul le sait. J'espère, je crois au rétablissement

de la monarchie. Mais ce dont je suis sûr en attendant, c'est qu'en suivant l'impression de ma conscience et de ma raison, la voix impérieuse du devoir et de l'honneur, je ne pense être intérieurement malheureux. Mon âme est pure : je n'ai plus rien et mon cœur est content. Voilà ce que je me dis souvent à moi-même pour ma propre satisfaction ; voilà ce que je réponds à ceux de mes parents et de mes amis qui me confient leur projet de rentrer en France, sans prétendre pour cela que mon intime conviction devienne la leur, et sans penser qu'en prenant une direction si opposée à la mienne, ils deviennent coupables, criminels par volonté. Je les crois séduits, égarés, et je me borne à ne point les imiter.

« Pouvez-vous espérer, mon ami, vous pieux, fidèle, rempli de raison et de lumières, distingué même parmi les fidèles par vos talents et vos services, dont le nom honorablement placé dans les pièces du procès de Louis XVI se trouve inscrit dans les annales du devoir ; vous qui avez consacré vos veilles et votre plume à combattre les sophismes des factieux, à peindre les malheurs et les dangers de la Révolution, vous qui venez tout récemment encore d'achever un mémoire sur le bref illégal de Pie VII, mémoire que le roi a envoyé à Monsieur en lui mandant que c'était ce qu'il avait vu de mieux ; pouvez-vous, mon ami, pouvez-vous espérer de trouver la sûreté, le repos, le bonheur, la paix de la conscience dans une terre rebelle, immorale, parricide, impie ? Non. Votre rentrée en France étonnerait au moins les gens purs ; elle paraîtrait une inconséquence à ceux qui ne le sont pas, ou une disgrâce. Elle ne vous acquerrait ni l'estime des factieux, ni la confiance du gouvernement actuel. La calomnie vous y poursuivrait, et loin d'y devenir utile à votre famille, vous lui seriez funeste peut-être¹. »

Cette vive adjuration fut inutile ; peu de temps après, Courvoisier rentra en France et à Besançon. Le président en fut réduit à lui faire comprendre, par son silence, combien il blâmait sa conduite ; et l'année suivante, en apprenant sa mort, il fut tenté de plaindre plus encore sa défection que sa fin : « C'est la ligne courbe qui nous a perdus, lui écrivait à cette occasion l'abbé Edgeworth ; il n'y a désormais de ressource pour nous que

1. Lettre du 24 janvier 1802.

dans la ligne droite¹. » La ligne droite pour le président, c'était l'exil sans terme probable, c'était la gêne, presque la misère. D'ailleurs, eût-il voulu revoir la France, il eût dû implorer une grâce personnelle, car son nom avait été rayé des listes d'amnistie. Presque tous ses compagnons d'émigration étaient rentrés; deux présidents du Parlement de Besançon reparaissaient avec le même titre sur les bancs de la cour impériale; le fils de Courvoisier, autre transfuge, acceptait une charge d'avocat général des mains de l'empereur. M. de Vezet au contraire s'était dit depuis longtemps, sans se glorifier de sa résolution :

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là!

Sa fortune était anéantie. Une pension de 3,600 livres qu'il avait reçue de Louis XVIII lui fut bientôt irrégulièrement payée; une nouvelle pension de 3,000 livres lui fut accordée à la fin de 1811, dont les termes, depuis juillet 1813, ne lui parvinrent plus. Un vieux valet de chambre élevé dans sa maison était resté fidèle à sa détresse; il mourut entre les bras de son maître en 1808, lui léguant le peu qu'il possédait, plus de 1,200 francs d'arriérés de gages qu'il n'avait jamais voulu toucher. Abrité sous son foyer d'aventure, le magistrat exilé commençait l'éducation d'un fils qui lui était né en 1803. Dans sa vieillesse désolée, on eût dit qu'il mettait en pratique la devise qu'un Russe célèbre a fait inscrire sur sa tombe : Au milieu de mes enfants, je me repose des hommes.

Les écrivains classiques, anciens ou modernes, étaient aussi ses compagnons et ses consolateurs. Ce lettré, dont le nom ne figurait même plus sur les registres de l'Académie de Besançon restaurée, revenait à ses études d'autrefois. En vrai Français du vieux temps, il n'avait point appris l'allemand, ce qui ne l'empêchait pas de fréquenter le petit théâtre d'Erlangen, sauf à entendre une voix complaisante traduire phrase par phrase à son oreille le dialogue ou la tirade qui retentissait sur la scène. Chez lui, il restait en tête-à-tête avec les maîtres de cette langue qui, seule, lui rendait en quelque façon la patrie absente, il les relisait la

1. C'est là la première édition d'un mot devenu célèbre en 1814. Ferrand, qui en fut l'auteur responsable dans son *Exposé des motifs* pour la restitution des biens nationaux non vendus, l'attribuait discrètement à Louis XVIII. Il paraît évident que l'abbé Edgeworth l'avait entendu sortir de la même bouche onze ans auparavant.

plume à la main ; et ses remarques, ses commentaires témoignent à la fois de son application et de son goût. Seulement, en face des contemporains, son point de vue reste celui du siècle précédent. Il fronce le sourcil devant les feuilletons antivoltairiens de Geoffroy, et ne peut s'empêcher de sourire aux épigrammes du régicide Marie-Joseph Chénier. En fait de romans, il gémit de voir les jeunes femmes préférer Anne Radcliffe à M^{me} de Genlis, et ne parle guère de M^{me} de Staël que pour accuser en elle un des principaux auteurs de la Révolution. M. de Bonald, le chevalier de Boufflers, M^{gr} de Beausset ont beau honorer les lettres chacun à sa manière, ils ne méritent aucune indulgence, puisque le premier, ancien émigré, a qualifié de nationale la dynastie nouvelle, puisque les deux autres ont accepté un siège soit à l'Institut, soit au chapitre impérial de Saint-Denis et au conseil de l'Université.

Il lui en coûtait peu de ne pas admirer ses contemporains ; ce qui lui était plus pénible, c'était d'avoir à briser ses anciennes idoles. Il avait été jadis séduit par les philosophes, et il devait reconnaître en eux les précurseurs de 1793 ; il s'était demandé avec Helvétius si l'égoïsme ne serait pas la source de toute vertu, et Camille Desmoulins était venu lui apprendre que la Révolution n'avait « ses racines que dans l'égoïsme et les amours-propres de chacun ¹. » Il admirait toujours Voltaire, et fixait sur le papier avec une secrète jouissance le souvenir des circonstances où il l'avait entrevu ; et il s'étonnait en même temps que le gouvernement ne l'eût pas arrêté dès le début de sa carrière en supprimant les sentences impies de son *Edipe*. Les philosophes étaient devenus pour lui les *philosophistes* ; et, las de sonder avec son impuissante raison tous les problèmes de la vie et de la mort, ce survivant du xviii^e siècle finissait par dire et par répéter : « J'abaisse mon front humilié, reconnaissant, aux pieds du Christ ; je m'efforce d'imiter les vertus dont il nous donna le divin exemple sur la terre, et de pratiquer de mon mieux les conseils, les préceptes de son Évangile. »

Ainsi en littérature et en philosophie, il gardait son affection aux personnes en s'armant d'une juste défiance envers les doc-

1. Cite par Taine, *la Révolution*, t. III, p. 25. — Dans un discours à l'Académie de Besançon, en 1780, M. de Vezet avait essayé de distinguer entre l'égoïsme et l'amour-propre : « L'amour de soi-même bien dirigé est le principe de toutes les vertus.... L'amour-propre excite l'émulation, l'égoïsme la détruit, etc. » (*Reg. mss. de l'Académie*. Travaux des académiciens, t. V.)

trines ; en politique, il était inébranlablement fidèle aux doctrines, mais il ne croyait plus guère aux personnes, et malmenait volontiers à voix basse ceux qu'il était habitué à respecter et à chérir : « Quoique le sort, écrivait-il, le destin ou bien le diable soient pour beaucoup dans la Révolution actuelle, il faut convenir que l'absurde immoralité des princes et des cabinets y est pour beaucoup aussi. Vit-on jamais un moule à révolutions pareil à ce pauvre Louis XVI, des princes plus malhabiles que les Bourbons de France et plus vils que ceux d'Espagne? » Un seul entre ces souverains touchés par l'épée impériale lui semble digne de son rang : c'est ce prince héréditaire de Portugal qui, réfugié au Brésil, y brave impunément le maître de l'Europe. Quant aux Bourbons, qui sait si leur dynastie ne va pas s'éteindre en trois frères, comme celle des premiers Capétiens et des Valois?

Le président de Vezet ne vécut pas assez pour assister aux événements qui donnaient raison à ses craintes. La Restauration de 1814, si incomplète qu'elle fût à ses yeux, lui procura du moins le bonheur de revoir sa patrie. Il était accouru à Paris, pensant peut-être qu'il serait à l'honneur comme il avait été à la peine. Il n'obtint rien, sinon le brevet dérisoire de la décoration du Lis et le renouvellement de sa pension. Louis XVIII lui accorda une audience et le remercia de son honorable fidélité; mais pouvait-il rappeler à son service ce croyant obstiné à la distinction des ordres, aux privilèges inaliénables des Parlements? Tandis que l'ancien chef de sa compagnie prenait place au bureau de la Chambre introuvable, et recevait ensuite la pairie, le président de Vezet n'avait plus même la ressource d'aller mourir en Franche-Comté; dès 1792, il s'était juré de n'y plus reparaitre, et la Révolution y avait dispersé jusqu'aux os de son père et de sa mère. Sa femme y vint pour essayer de ressaisir quelques débris de leur fortune, et elle dut recevoir, dans ses anciens meubles, l'hospitalité de ses anciens vassaux. Pour lui, il s'éteignit tristement à Paris le 21 avril 1816.

Le récent biographe du marquis Costa de Beauregard appelait à juste titre son aïeul un homme d'autrefois; le président de Vezet était resté, après la chute de l'ancien régime et des anciens corps judiciaires, un magistrat d'autrefois. Il appartenait à ce monde à jamais détruit où l'on confondait les choses de la politique avec celles de la justice, la liberté avec les privilèges, la personne du souverain avec l'image de la patrie. Il ne se recommande donc

plus aujourd'hui que par certaines vertus qui sont de tous les temps et que toutes les générations reconnaissent : l'honnêteté professionnelle, le souci du bien public, le dévouement jusqu'à la misère et à la mort pour les causes vaincues. Comme on l'a dit récemment, « grâce à Dieu, il n'y a plus en France d'émigrés. Aujourd'hui surtout les derniers revers de la patrie nous l'ont prouvé. On peut donc s'incliner devant ces fidélités qui ont tout sacrifié sans espoir de revendication. D'ailleurs, quelque opinion que l'on professe en France à cette heure, quand on a vu, depuis tantôt cinquante ans, tant de chartes déchirées, tant de serments violés, la force triomphante fouler au pied le droit, juger, poursuivre et châtier ses rares défenseurs, quand on a vu la politique du fait accompli substituée à l'éternelle morale, on croit saluer en cette petite phalange, quelles que soient ses préventions, les plus obstinés représentants de la foi, de l'antique honneur et du respect de soi-même¹. »

L. PINGAUD.

1. E. Réaume, *Étude sur Xavier de Maistre* en tête des œuvres inédites publiées en 1877, p. LX.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DE LA CONSTITUTION CARTHAGINOISE.

Dans ses considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains, au chapitre iv, Montesquieu fait un parallèle célèbre des ressources matérielles et morales dont Rome et Carthage disposaient à la veille des guerres puniques. Il nous donne ainsi de la défaite des Carthaginois des raisons multiples : toutes ne se valent point. Les unes sont des considérations morales assez vagues : est-il vrai que tous les emplois ne s'obtinssent à Rome que par la vertu et que les fortunes y fussent égales ? La différence est-elle donc si grande entre deux nations ambitieuses par orgueil ou par avarice, et peut-on faire aux Carthaginois un reproche « d'avoir toujours fait la guerre sans l'aimer ? » Ne savons-nous pas enfin aujourd'hui par des preuves éclatantes que la grandeur des puissances établies par le commerce est plus durable que ne le croyait Montesquieu ? Toutes ces questions philosophiques gagneraient à être résumées. Il est parfois dangereux d'insister outre mesure sur des vérités évidentes : il est certain que la vertu, la constance sont plutôt que les ressources financières les véritables forces d'un État. Que penser aussi de cet aphorisme : L'or et l'argent s'épuisent, la pauvreté ne s'épuise jamais. Il y a, hâtons-nous de le dire, dans ce chapitre de Montesquieu, des considérations moins générales et plus précises : l'emploi des mercenaires, l'hostilité des populations mal soumises qui entouraient et menaçaient Carthage, la dureté du gouvernement carthaginois à l'égard des indigènes ont été, pour la rivale de Rome, des causes réelles d'infériorité. Mais Montesquieu ne parle que très brièvement des vices de la constitution carthaginoise, de ces deux factions dont l'une voulait toujours la paix, l'autre toujours la guerre, de ce peuple qui voulait tout faire par lui-même : c'était cependant dans une étude approfondie des institutions de Carthage qu'il eût fallu chercher les raisons dernières de sa ruine.

Il faut avouer que le silence des écrivains anciens rend la tâche assez difficile. Strabon, par exemple, se contente de dire que les Car-

thaginois étaient admirablement gouvernés « ὄρω θαυμαστῶς πολιτευόμενοι¹. » Aristote nous donne des renseignements plus complets et probablement exacts : si, comme l'affirme Movers, la Constitution de Carthage ressemblait à celle de sa métropole, Aristote, qui suivit Alexandre dans ses conquêtes en Asie et en Afrique, fut à même d'étudier les modèles de cette constitution dans les villes de la vieille Phénicie. Peut-être eut-il même une source plus directe d'informations : nous savons qu'il se sépara d'Alexandre au moment où ce prince, après avoir fondé Alexandrie et soumis l'Égypte, remonta vers la haute Asie pour y continuer son œuvre de civilisation (331). Tandis qu'ils étaient encore l'un et l'autre dans la nouvelle colonie grecque, les Carthaginois, épouvantés des progrès du roi de Macédoine, craignant qu'il ne voulût unir sous une même domination l'Afrique centrale et la Perse, envoyèrent auprès de lui Hamilear, surnommé le Rhodien, diplomate très habile et fort éloquent². Cet Hamilear s'attacha si bien à Alexandre qu'il ne revint à Carthage que huit ans après, à la mort du roi de Macédoine : cette longue absence l'avait rendu suspect à ses concitoyens, qui le condamnèrent à mort comme déserteur. Aristote a dû connaître ce Carthaginois et peut-être lui a-t-il emprunté la plupart des détails qu'il nous donne sur l'état intérieur de Carthage. Quoi qu'il en soit, remarquons que ces détails sont antérieurs à la première guerre punique, qu'ils se rapportent au moment où la grande cité phénicienne dominait encore à peu près seule sur le bassin occidental de la Méditerranée. Malheureusement ils nous sont venus dans un de ces parallèles si chers à l'antiquité, mais si contraires à la précision et à l'exactitude historiques³.

C'est aussi par un parallèle que Polybe nous fait connaître la Constitution de Carthage⁴. Il est vrai qu'il est parfois amené dans le récit des événements à indiquer le nom et le rôle des différents pouvoirs de l'État phénicien : et ces indications, quoique très brèves, ont souvent une grande valeur. Il n'est pas possible au reste, comme l'ont essayé quelques critiques allemands, de mettre en doute la bonne foi et l'exactitude de l'historien : des erreurs dans la description topographique de Carthagène ne prouvent rien⁵. Mais Polybe n'a connu que la dernière période de Carthage, cette période de déca-

1. Strabon, *Geog.*, l. I, ch. v.

2. Justin, l. XXI, ch. vi.

3. Aristote, *Politique*, II, 2.

4. Polybe, *Hist.*, VI, 51.

5. Cf. Rheinisches Museum, 22^e année, E. Schulze : *Beiträge zur Kritik des Polybius*.

dence marquée à l'extérieur par des guerres continentales, à l'intérieur par les discordes civiles. Aussi est-il souvent impossible de concilier ses renseignements et ceux d'Aristote : faut-il en conclure que l'un des deux historiens est nécessairement dans l'erreur? Non, ces contradictions sont au contraire très précieuses; comme l'a bien fait remarquer un contemporain de Heeren, Bœtticher : « De tout ce que nous savons de la Constitution de l'État carthaginois, il résulte clairement qu'on doit distinguer soigneusement la période d'éclat de cette République qu'Aristote eut encore sous les yeux de sa période de décadence décrite par Polybe ¹. »

Si l'on joint aux parallèles d'Aristote et de Polybe les indications souvent confuses que donne Tite-Live au l. XXIII, les témoignages assez douteux de Diodore ², les récits de Justin, l'abrégiateur de Trogue Pompée sur les origines et les accroissements de Carthage ³, et enfin les renseignements d'Appien ⁴, de Procope ⁵ et de Paul Orose qui copient Polybe ou Trogue Pompée, voilà tout ce que l'antiquité grecque ou latine nous a laissé sur cette grande cité de Carthage oubliée dans sa ruine : aucun témoignage indigène, et pas un fragment de ces libri punici que possédait le roi Hiempsal et que consulta Salluste pendant son gouvernement ⁶. Le sol n'a pas mieux que l'histoire conservé les souvenirs du peuple disparu. Les monuments de l'épigraphie punique sont très rares. En 1838, M. Quatremère de Quincy déclarait qu'il était impossible de rien retrouver à Carthage ⁷ : son sol labouré par tous les peuples qui se sont disputé la possession de cette place importante ne présente presque plus de débris antiques; mille fois des marbres chargés peut-être d'inscriptions précieuses ont été employés dans la construction des courtines et des bastions, ont

1. Bœtticher : *Geschichte der Carthager*. Berlin, 1827, p. 56. Dans un article publié en avril 1882 dans la Revue de géographie, M. Drapeyron reproche aux modernes de n'avoir pas fait cette distinction essentielle. Elle a été faite depuis près de cinquante années par M. Bœtticher en Allemagne.

2. On sait que Diodore a beaucoup emprunté à Éphore de Cume qui vivait de 363 à 300 av. J.-C., et à Timée de Tauroménium qui écrivit au début du III^e s. une histoire de la Sicile. Il nous donne aussi des détails importants sur l'époque immédiatement antérieure à la première guerre punique. Mais il faut contrôler avec soin les renseignements de cet écrivain sans critique.

3. Justin. *Epitome*, l. XVIII au l. XXIV.

4. Appien. *De rebus Hispaniæ, De Bello Hannibatico, De rebus punicis*.

5. Procope. *De Bello Vandalico*.

6. Salluste. *Jugurth.*, ch. xvii : « Qui mortales initio Africam habuerint, ut ex libris punicis qui regis Hiempsalis dicebantur, interpretatum nobis est, dicam. »

7. Journal des Savants, 1838, p. 626.

été jetés dans les fours à chaux ou bien placés dans les balistes et les catapultes. L'opinion des savants était donc qu'il n'y avait rien à chercher à Carthage même : les médailles carthaginoises trouvées à Panorme et dans la petite île d'Ebusus, près des Baléares, étaient, suivant Eckel, des monnaies coloniales ¹. Une découverte faite à Marseille, en 1815, la mise au jour d'une des plus importantes inscriptions puniques vint fortifier l'avis d'Eckel et de Quatremère de Quincy. Auparavant H. W. Gesenius, de Nordhausen, professeur de théologie à l'Université de Halle, avait recueilli et classé, en carthaginoises, maltaises, inscriptions d'Oxford, les inscriptions dont les plus importantes sont, sans contredit, la première, la deuxième, la troisième et la quatrième carthaginoises conservées au Musée de Leyde ². Mais ce recueil devint incomplet par les découvertes de Falbe à Carthage, de l'abbé Bourgade dans l'île du Port-Cothon, et surtout de Texier à Marseille (juin 1845). Le monument de l'église de la Major, que dans l'enthousiasme du premier moment on prit pour un traité de commerce entre les Carthaginois et les Marseillais, réduit à sa juste valeur par M. de Sauley, n'en reste pas moins un témoignage très précieux sur lequel nous aurons à revenir ³. Cette découverte semblait devoir détourner de Carthage pour longtemps l'attention des archéologues : néanmoins, en 1859, avec le secours de M. Roches, consul général de France à Tunis, M. Beulé y entreprit de belles fouilles dont les résultats furent beaucoup exagérés, et plus récemment encore, M. de Sainte-Marie a rapporté en France une ample moisson de monuments puniques qui figuraient à l'Exposition de 1878 et dont l'importance est incontestable ⁴. Encore faut-il attendre, pour tirer tout le parti possible de ces inscriptions, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres nous ait donné le *corpus inscriptionum semiticarum* ⁵.

1. *Doctrina nummorum veterum*, IV, p. 136.

2. « Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta, quotquot supersunt, edita et inedita ad autographiam optimorumque exemplarium fidem edidit, additaque de scriptura et lingua Phoenicium commentariis illustravit. » G. Gesenius. (Lipsiae, 1837.)

3. De Sauley. *Mémoire sur une inscription phénicienne trouvée à Marseille*. (Acad. des Insc. et Belles-Lettres, 1847, p. 310.)

4. Philippe Berger. *Rapport sur les inscriptions puniques récemment découvertes à Carthage*. (Arch. des Missions scientifiques, 3^e série, t. IV, année 1877, p. 145 et suiv.)

5. Une commission composée de MM. de Sauley, Longpérier, de Slane, Waddington, Renan, de Vogüé et Derembourg a été constituée le 17 avril 1867 à cet effet (cf. comptes-rendus de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres, 1877, *les Phéniciens en Gaule*, par Ernest Desjardins, p. 79). En attendant que cette

Cette insuffisance des textes anciens et des monuments épigraphiques expose l'historien à un double danger : il ne faut pas compiler, sans conclure, des textes qui souvent se répètent, comme ceux de Procope et d'Orose. C'est la faute où sont tombés les premiers érudits qui se sont occupés de Carthage et de sa Constitution, l'Allemand Hendrich, l'Espagnol don Pedro Rodriguès Campomanès¹.

Mais il ne faut pas d'autre part, sous prétexte que les documents sont obscurs ou inconciliables, leur substituer des hypothèses qui ne s'appuient sur aucun monument ancien, ni expliquer les textes, en mettant sa propre pensée à la place de celle de l'auteur : c'est là le défaut très grave d'une histoire plus moderne, celle de M. Hennebert². Il est remarquable de voir comment Heeren³ a su échapper à ces dangers, appeler à son aide les textes qui le méritent, les critiquer, les comparer et en tirer le premier de véritables conclusions : M. Bœtticher dans son histoire de Carthage, Smith dans son étude toute récente⁴, s'autorisent autant des travaux du maître que des témoignages des anciens. La science moderne a pu compléter ces travaux, elle ne les a point dépassés.

I.

Suivant Aristote⁵ et Strabon⁶, la Constitution carthaginoise était excellente : Aristote ajoute qu'elle se rapprochait plutôt de celle de Sparte. Cette remarque du philosophe devrait, au premier abord, nous inspirer des doutes sur l'exactitude de ses témoignages : on pourrait craindre que cette ressemblance peut-être vague ne l'eût entraîné à attribuer à Carthage des institutions qui ne lui appartenaient pas. Cependant la précision avec laquelle il décrit certains

publication, dont le premier fascicule a paru récemment, soit achevée, il faut recourir au livre de Schröder : *Die Phœnizische Sprache*.

1. Hendrich (Francfort-sur-l'Oder, 1664). *Carthago, sive Carthaginiensium respublica quam ex totius fere antiquitatis ruderibus primus instaurare conatur*. — D. Pedro Rodr. Campomanès : *Antigüedad marítima de la Republica de Carthago con el Periplo de su general Hanno*. Madrid, 1756.

2. Hennebert. *Histoire d'Annibal*. Paris, Imp. nationale, 1870.

3. Heeren. *Ideen über die Politik, den Verkehr, und den Handel der vornehmsten Völker der alten Welt*. Vienne, 1817 (trad. Suckau. Paris, 1832, t. IV).

4. Bœtticher. Op. cit. — B. Smith. *Carthage and the Carthaginians*. Londres, 1878.

5. Aristote. *Pol.*, II, 8, πολιτεύεσθαι δὲ δοκοῦσι καὶ πολλὰ περιττῶς πρὸς τοὺς ἄλλους.

6. Strabon, I, 5.

pouvoirs carthaginois prouve d'autre part qu'il les connaissait bien. Ce doute écarté, voici ce qu'il nous apprend : il y avait à Carthage des *syssities* ou *phidities*, ce qui est tout un, un pouvoir dit des cent quatre, analogue à celui des *éphores*, avec cette différence que les uns étaient choisis à Sparte parmi les gens de rien, à Carthage parmi les aristocrates (*ἄριστοι*), des rois enfin et un sénat. Les rois n'étaient ni héréditaires ni d'ailleurs nommés au hasard, mais électifs et élus d'après leurs mérites. Quant au peuple, il n'avait que très peu de part au gouvernement. Il était le juge suprême de tous les différends entre le sénat et les *suffètes*. Quels étaient maintenant le rôle et les attributions de ces divers pouvoirs, leurs rapports et leurs liens, c'est là ce qu'il s'agit de déterminer.

On est étonné de voir Movers prendre pour point de départ de ses études sur la Constitution de Tyr la Constitution de sa colonie : « Nous possédons, dit-il, sur les institutions de Carthage d'assez riches matériaux qui peuvent être considérés comme une source d'informations directe sur toutes les parties essentielles de l'État tyrien ¹. » Ces matériaux sont selon nous loin d'être aussi riches ; d'autant plus que, nous l'avons vu, les documents anciens ne peuvent servir à une interprétation mutuelle. Polybe ne nous fournit ni compléments ni éclaircissements aux données d'Aristote. Mais peut-être y a-t-il quelque profit à tirer de la comparaison de Carthage et de Sparte qu'Aristote nous indique lui-même. Les *syssities*, ces repas d'associés, étaient vraisemblablement une institution politique : le philosophe les compare aux *phidities* de Sparte. Heeren croit le prendre ici en défaut : il saute aux yeux, dit-il, que les *syssities* de Carthage n'offrent aucune analogie avec les repas communs de Sparte, auxquels assistaient tous les citoyens et même les rois. Les *syssities* étaient des réunions politiques qui se terminaient par des banquets, des sortes de clubs irréguliers dont la division des partis augmenta le nombre et l'importance ². Sans doute les *syssities* étaient bien à

1. Movers. *Die phœnizische Alterthümer*, I. t, ch. XII. M. Drapeyron, dans son article déjà cité de la Revue géographique, conclut au contraire de la Constitution de Tyr à celle de Carthage. Sans doute Carthage est une ville sémitique, la propre colonie de Tyr. Mais comme l'on ne connaît en somme par des documents sémitiques ni les institutions de la métropole, ni celles de la colonie, il est impossible de raisonner de l'une à l'autre. Il faut renoncer à connaître l'histoire intérieure de Carthage, ou bien accepter dans leur rigueur les témoignages d'Aristote et de Polybe : on peut se défier d'un auteur, mais si l'on n'a pas d'autres textes pour faire la comparaison ou la critique, il faut ou rejeter ou accepter d'un coup ses renseignements.

2. Heeren. *Idées sur la polit.*, trad. Suckan, 1832, t. IV, p. 142. M. Drapeyron reproduit, p. 284, les critiques de Heeren, tout en reconnaissant le rôle prépondérant que les *syssities* ont dû jouer à Carthage.

Carthage des réunions politiques : mais pourquoi l'historien allemand refuse-t-il de les assimiler aux phidities spartiates ? C'est qu'il n'a compris ni le sens ni la portée politique de ces dernières.

Les phidities spartiates n'étaient pas, comme on l'a trop souvent répété, des repas publics auxquels prenaient part toute la cité et les rois. Les historiens anciens ne disent jamais que tous les citoyens y assistassent ni qu'ils eussent lieu en public. Au contraire, il était permis de dîner chez soi les jours de sacrifice, et on pouvait sacrifier aussi souvent qu'on le voulait ¹. Hérodote ajoute que le roi avait le droit de prendre ses repas chez lui ². Plutarque, dans la vie de Cléomène, décrit la table de ce roi et la compare à celle des repas publics ³. L'homme seul enfin prenait part au phidition. Encore fallait-il qu'il pût en faire les frais : c'étaient un médimne de farine, huit congés de vin, cinq mines de fromage et de l'argent. Le législateur, dit Aristote, veut que ces repas soient aussi peu démocratiques que possible ⁴ : les pauvres en étaient donc exclus. Enfin, les riches qui assistaient à ces repas se partageaient en tables de quinze personnes auxquelles on était admis par une sorte de cooptation ⁵.

Ces détails ont un grand intérêt pour l'étude de la Constitution carthaginoise : analogues aux phidities de Sparte, véritables clubs aristocratiques, les syssities de Carthage étaient un pouvoir politique, disons mieux, aristocratique. C'étaient comme les assemblées des classes dirigeantes de la cité ⁶. Formées peut-être à l'origine de ces grandes familles tyriennes qui avaient suivi Didon, selon la légende, elles centralisaient à leur profit toutes les affaires administratives, religieuses et même judiciaires de la cité au moyen des *pentarchies* ⁷. Ces pouvoirs, dont on a si longtemps cherché, dont on cherche encore la raison, qui s'élevaient eux-mêmes et nommaient les cent quatre, dont les membres gouvernaient avant d'entrer dans cette magistrature suprême et après en être sortis, étaient sans doute les

1. Plutarque, Lycurgue, ch. XII.

2. Hérodote, VI, 57.

3. Plutarque, Cléomène, 12.

4. Aristote, Ed. Didot, p. 515.

5. Plutarque, Lycurgue, 12. Cf. sur tous ces points la savante étude de M. Fustel de Coulanges (J. des Savants, 1880, et aussi : *Etude sur la propriété à Sparte*. Paris, Thorin, ch. v, p. 36 et suiv.).

6. Ce n'est pas l'avis de M. Hennebert : *Histoire d'Annibal*, I, p. 160. « Les syssities de Carthage n'étaient pas des assemblées publiques, mais de simples réunions dénuées de tout caractère officiel, c'étaient des cercles où les plaisirs servaient d'intermède aux discussions. » L'auteur est forcé d'ajouter que ces prétendus cercles prenaient des décisions et rendaient des arrêts (Polybe, III, 4).

7. Aristote, *Polit.*, II, VIII, p. 1272.

grandes divisions politiques entre lesquelles se répartissaient les aristocrates, membre des phidities, les ἐταῖροι. M. Duruy, dans son histoire des Romains ¹, M. Hennebert, dans son histoire d'Annibal ², veulent voir dans ces pentarchies des ministères, des divisions des cent quatre qui se partageaient les affaires militaires, financières, etc. Outre que c'est là une idée bien moderne, comment concilier cette hypothèse avec le texte d'Aristote? Si les pentarchies eussent été des sections du conseil des Cent, elles auraient été élues par lui et non par elles-mêmes : en droit et en fait, elles lui seraient postérieures et non antérieures. Les pentarchies étaient des corporations dont les citoyens pauvres étaient exclus, des corporations politiques, financières, religieuses et judiciaires, dont les ἐταῖροι et les syssities étaient les premiers éléments.

Différents détails rapportés par les historiens viennent à l'appui de cette interprétation. Tite-Live rapporte que les projets d'Aristote, envoyé à Carthage par Annibal exilé pour traiter avec les Barcas, avaient d'abord été discutés dans les cercles politiques avant d'arriver au sénat ³. Dans un autre passage, un personnage qu'il nomme questeur appartient aux pentarchies : il passait, nous dit-il, de cette charge dans l'ordre des juges ⁴. Or, pour Tite-Live, cet ordre des juges, c'est le tribunal des Cent. Cette magistrature élue par les pentarchies et les ἐταῖροι s'était en effet réservé, avec la justice, l'autorité suprême. Aristote n'a pas négligé de le remarquer : tandis qu'à Lacédémone les éphores étaient chargés de telle ou telle procédure spéciale, les rois de la punition des parricides, tous les procès à Carthage étaient portés devant des magistrats, toujours les mêmes, et ces magistrats étaient les Cent-Quatre ⁵. La religion était comme la justice entre leurs mains ; l'histoire nous en a conservé un exemple remarquable : le général Malée ou Malehus était révolté contre l'aristocratie ; son fils, le grand prêtre Carthalon, qui venait de porter à l'Hercule Tyrien les présents de Carthage, ne put, sous prétexte de satisfaire à ses devoirs religieux, se rendre au camp où l'attendait son père. L'aristocratie, bien plus que son devoir, le retenait à Car-

1. Duruy, *Hist. de Rome*, I, p. 321.

2. Hennebert, *Hist. d'Annibal*, I, p. 158-159. La γερουσία se subdivisait à son tour en vingt sous-commissions de cinq membres, les πενταρχίαι étaient autant de bureaux, autant de ministères ayant sous sa responsabilité l'une des branches multiples de l'administration. On distinguait la πενταρχία des finances, des travaux publics, de la guerre.

3. Tite-Live, I, XXXIV, §1.

4. *Id.*, I, XXXIII, 2.

5. Aristote, *Polit.*, III, 17.

thage. Il dut demander au peuple un sauf-conduit pour pouvoir s'acquitter enfin de ce qu'il devait à son père. Le père, irrité de ces délais, et sans doute de la résistance de l'aristocratie, le fit mettre en croix ¹. Nous pouvons même, grâce à un monument épigraphique, établir d'une façon certaine les privilèges religieux des *εταῖροι*. Dans l'inscription de la Major, trouvée à Marseille, qui est, à ce qu'on croit, une formule du rituel phénicien, relevons avec M. de Sauley les noms des signataires. A la 4^{re} ligne de l'inscription, on lit :

Baal le suffète, fils de Bedtanit, fils de Bed,

à la 2^e *Le suffète, fils de Bedachmoun, fils de Kallatzbaal.*

Ce dernier nom, ajoute M. de Sauley, est suivi de la particule copulative *γ*. Il est donc évident que les deux premières lignes étaient suivies d'une énumération de personnages dont deux étaient revêtus de la dignité de suffètes ². A la fin de l'inscription se trouvent les signatures :

Ont signé : *Kallatzbaal, fils de...*

et ses collègues (socii, dans la traduction latine).

M. de Sauley voit dans ces socii les suffètes de la colonie punique de Marseille. Mais l'auteur oublie que, dans l'inscription même, il n'y a que deux suffètes de signalés, qu'il a dit lui-même : « deux seuls des personnages énumérés étaient revêtus de la dignité de suffètes. » On lèverait bien facilement ces contradictions en rapprochant les *socii* de l'inscription marseillaise des *εταῖροι* dont nous parle Aristote. Ils avaient conservé dans la colonie le pouvoir religieux qu'ils avaient dans la métropole.

Ainsi interprétée, cette inscription devient d'une extrême importance ³ : elle éclaire singulièrement l'organisation et les origines de

1. Justin, XVIII, 7.

2. De Sauley, Mém. cit. Académ. des Inscriptions, 1847. N. série, p. 310.

3. Cette inscription a été l'objet de nombreuses et savantes études en France et en Allemagne. Munk, *Journal asiatique*, 1847, 4^e série, t. X, p. 473. — Abbé Bargès, *Temple de Baal à Marseille*. Paris, 1847. — Movers, *Das Opferwesen der Karthager*. Breslau, 1847. — Judas, *Nouvelle analyse de l'inscription phénicienne de Marseille*. Paris, 1857. — Bargès, *Inscription phénicienne de Marseille, nouvelle interprétation*. Paris, 1858, in-4°. — Meier : *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XIX, 1865, p. 90, 115. — Bargès, *Inscription phénicienne de Marseille : nouvelles observations historiques*. Paris, 1868. — Halévy, *Journal asiatique*, 1868. — Schröder, *Die phœnizische Sprache*, p. 237, 247. — E. Desjardins, *Géog. de la Gaule romaine*, t. II, p. 135, note 9, p. 136, note 1). Tous les commentateurs lisent de la même façon la 2^e ligne. Munk, op. cit. : et *leur collège*, c'est-à-dire les membres du conseil d'administration. Bargès (nouv. interprétation). Paris, Duprat, 1858 : « *leur compagnie*

l'État carthaginois. Lorsqu'une colonie phénicienne quittait la métropole, les grandes familles qui la dirigeaient, établies à l'étranger, confiaient à des suffètes, à un sénat, le pouvoir législatif, mais restaient étroitement unies dans des associations religieuses et judiciaires¹. Maitresses du commerce, elles dirigeaient réellement toutes les affaires de la cité, et n'abandonnaient qu'en apparence leur autorité des premiers temps. Cela s'était passé à Marseille, cela se passa sans doute à Carthage. Ces « *agmina senatorum*², » ce prêtre de l'île de Chypre qui avait suivi Didon à la condition de conserver pour sa postérité le sacerdoce « *perpetuum honorem sacerdotii*, » ne renoncèrent pas à des prérogatives stipulées au début de l'expédition³. Le

ou plutôt *leur conseil* dans le sens du mot hébreu que traduit le latin *sodalitium*. » Mais ne s'expliquant pas quel peut être ce collège des suffètes dont il n'est fait mention nulle part, l'auteur y voit avec M. Judas un collège de prêtres analogue à celui des prêtres de Paros. — *Bargès (nouvelles observations*. Paris, Goupy, 1868, in-4°) étudie plus particulièrement la 1^{re} et la 2^e ligne (p. 35 : *societas ou collegium eorum*, les membres de leur conseil et leurs collègues dans l'administration de la communauté et de la colonie). Enfin Schröder, op. cit., p. 237, traduit : *ihre Genossenschaft, ihr collegium*, ce sont les gens qui les assistent dans le gouvernement de la société phénicienne à Marseille. Il pense qu'il faudrait supprimer le suffixe. Le sens du mot n'est donc pas douteux : l'institution au contraire ne s'explique qu'en comparant le texte épigraphique au texte d'Aristote. Dès lors on n'a plus le droit de dire avec Munck (article cité p. 527) : l'inscription de Marseille ne nous fournit guère d'éléments nouveaux pour les études historiques.

1. Il est encore difficile de savoir aujourd'hui si l'inscription de la Major est une loi apportée de Carthage, formulée par les suffètes carthagois, ou une prescription faite par les suffètes de Marseille pour cette colonie. La pierre qui porte l'inscription est une pierre bleue qu'on a longtemps considérée comme de la pierre de Cassis. Cette opinion, accréditée par un certain Nicoly Limbery, qui a donné de ce texte une traduction des moins exactes, a été combattue en 1847 par un antiquaire provençal, M. Bosq (Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XVII, p. 338), puis par M. l'abbé Bargès (Description exacte de la pierre. Inscript. phénicienne de Marseille. Paris, Goupy, 1868). Les savants auxquels il s'adressa classèrent cette pierre parmi les calcaires dolomitiques, et comme on n'en connaissait pas de semblables aux environs de Marseille, on en conclut que le monument avait été apporté de Carthage : on trouva même à Carthage une pierre absolument semblable (inscr. trouvée en 1865, donnée par M^{me} Cornu à la Bibl. nationale). Tout cela n'est point décisif : M. l'abbé Bargès reconnaît qu'un commerçant de ses amis lui signalait à Organ, sur la route de Marseille à Avignon, une carrière de pierres dolomitiques bliénâtres. Il nous paraît donc impossible de nous prononcer sur cette question délicate : mais qu'il s'agisse des *ἐταῖροι* de Carthage ou de ceux de sa colonie, le rapprochement du texte d'Aristote et de l'inscription n'en est pas moins concluant.

2. Justin, XVIII, 4.

3. Id., XVIII, 5.

pouvoir législatif fut confié au sénat, aux suffètes et au peuple, mais toute l'administration et le véritable pouvoir politique restèrent entre les mains de ces grandes familles groupées en pentarchies toutes puissantes qui exprimaient leur volonté par l'assemblée plus récente des Cent-Quatre.

Ce conseil, en effet, n'était pas une des plus anciennes institutions de Carthage. Il fut établi sous les petits-fils du général Magon contre les tendances despotiques des stratèges. C'était bien un pouvoir judiciaire et politique : « centam judices deliguntur qui reversis a bello ducibus rationem rerum gestarum exigent et hoc metu ita in bello cogitent, ut domi judicia legesque respicerent ¹. » Les riches créèrent cette magistrature les jours où les premières révoltes de l'armée mirent en péril leur propre pouvoir : ils la créèrent surtout contre les stratèges qui seuls dans l'État pouvaient leur résister. Avant la création de ce tribunal des Cent-Quatre, la direction des pentarchies et des affaires publiques avait été confiée à des magistrats que nous retrouvons au nombre de dix dans toutes les cités phéniciennes. A l'origine de Carthage, ce sont eux qui traitent avec Hiarbas du mariage de Didon ², eux que le général Malée sacrifie aux passions de l'armée et du peuple ³. Diodore nous les montre envoyés à Tyr en ambassade ⁴, δέκα πρεσβυτάτων, et Josèphe les signale jusqu'en Galilée, à Tibériade ⁵, τοὺς τῆς βουλήσ πρώτους δέκα. Même après l'établissement des Cent-Quatre, cette magistrature des dix semble avoir subsisté à Carthage : Annibal les charge de demander la paix à Scipion ⁶. Peut-être étaient-ils restés à la tête de ce grand corps pour le diriger et y maintenir plus sûrement les traditions aristocratiques.

Telle était donc à l'origine la Constitution carthaginoise. « Jusqu'à la fin de la guerre punique, c'était, dit Heeren, surtout entre les mains du sénat que résidait la conduite de l'ensemble. » L'historien confond deux pouvoirs bien distincts, le pouvoir législatif restreint du sénat, le pouvoir politique et exécutif des pentarchies. Il nous semble que la direction suprême de l'État était restée entre les mains des grandes familles de la cité groupées en syssities (ἐταίρων συσσιτία) et en pentarchies. Ces pentarchies nommaient un conseil des Dix chargé de l'exécution de toutes les affaires importantes, puis une

1. Id., XIX, 2.

2. Id., XVIII, 6.

3. Id., XVIII, 7.

4. Diodore, I, XXXIII.

5. Josèphe, B. J., II, 13.

6. Tite-Live, XXX, 36; Orose, IV, 6.

assemblée des Cent-Quatre, maîtresse suprême de la justice, de la religion et de l'armée. Le peuple et le sénat étaient les assemblées législatives, le peuple pour ainsi dire annulé, lorsqu'il y avait accord entre le sénat et les suffètes. Cette distinction, Polybe la marque à chaque instant, et, quand il s'agit d'affaires graves, il a toujours soin de faire la part des *πολιτευόμενων* et des *βουλευόμενων*¹. Le suffète était un prêtre qui joignait à son pouvoir religieux l'honneur de conduire les délibérations des corps législatifs : vieille magistrature phénicienne dont le vrai nom est *soffetim* (juges), que l'on retrouvait à Gadès, à Utique, à Marseille; il avait sa place d'honneur au sénat, à l'armée, au tribunal. Il représentait l'État, mais ne le dirigeait pas. Carthage était donc, pour conclure avec Aristote, une aristocratie et une oligarchie, une aristocratie dirigée par une oligarchie.

II.

A l'époque des guerres puniques, la situation intérieure de Carthage s'est modifiée. Ce n'est pas au passage si souvent cité de Polybe qu'il faut se rapporter pour pouvoir apprécier ces changements. Le parallèle de Rome et de Carthage n'aurait même qu'un intérêt assez faible s'il ne se terminait par cette remarque qui lui sert de date : Carthage déclinait alors, tandis que sa rivale était en pleine prospérité. Il parle même de la dernière période de la décadence : « le peuple dominait, dit-il, dans les délibérations ; à Rome, la puissance du sénat était entière. Ici la multitude gouvernait, là les meilleurs². » Or, ce pouvoir de la multitude ne s'établit qu'au milieu du désordre des dernières années, après la défaite, grâce à la lutte des partis et à l'influence des armées. Au début des guerres puniques, l'aristocratie gouvernait encore et son gouvernement était plus dur que jamais : le conseil des Cent-Quatre avait conservé et étendu son autorité. C'était déjà cependant un signe de décadence : quand un État resserre les principes de sa Constitution, c'est la marque certaine des difficultés qu'il rencontre. Exagérer un système politique, c'est en avouer la faiblesse et l'insuffisance. Avant de subir la domination du peuple, l'aristocratie, par la logique secrète des événements, devait essayer, en se faisant plus impitoyable, de retenir l'autorité qui lui échappait. Cette période de l'histoire carthaginoise qui annonçait la décadence, tout en rappelant encore les jours de grandeur, n'a

1. Polybe, XV, 2.

2. Polybe, VI, 51.

point trouvé d'historiens : il en est souvent ainsi des périodes de transition. C'est à ce moment cependant où Rome et Carthage se préparaient à la lutte qu'il serait le plus intéressant de connaître les forces véritables de la cité phénicienne. Il faut, pour s'en faire une idée encore fort imparfaite, réunir les renseignements contenus dans l'œuvre de Polybe, de Diodore et de Justin.

Les tentatives des généraux contre l'aristocratie se renouvelaient à mesure que les guerres plus longues et plus fréquentes augmentaient leur pouvoir et l'influence des armées. Le général Malchus trouva dans les stratèges de Sicile de nombreux imitateurs. De l'avis de tous les historiens, Carthage devint aussi célèbre par ses dissensions intestines que par ses succès militaires¹. Les plus illustres généraux étaient précisément les plus dangereux. Le fils de Magon, Hannon le Grand, vainqueur de Denys le Tyran, que l'armée de Sicile proclama encore tout jeune (383 av. J.-C.²), profita de ses victoires et de ses richesses pour attaquer le sénat. Il paya sa révolte de sa tête (330 av. J.-C.³). A la génération suivante, c'est un général de la famille d'Hannon, Hamilcar, qui favorise le coup d'État d'Agathocle pour s'en faire un allié contre Carthage⁴. Il meurt à temps pour échapper aux vengeances de l'aristocratie. Le texte de Diodore est très précis : τῶν πολιτευομένων⁵. Bientôt même les trahisons auront lieu en face de l'ennemi : Bomilcar, le neveu d'Hamilcar, songe à passer dans le camp d'Agathocle avec toute son armée⁶. Cette lutte de l'aristocratie et de l'armée, qu'un historien allemand, M. Schäfer, a heureusement comparée à la lutte des princes d'Orange et du patriciat bourgeois aux Pays-Bas⁷, devait nécessairement agir sur la Constitution même de Carthage. Il ne suffisait pas au conseil des Cent-Quatre de faire mettre en croix les rebelles, de poursuivre leurs familles⁸, il ne suffisait pas de punir les coupables. Il fallait effrayer par de nouvelles lois ceux qui pourraient être tentés de les imiter, et affermir par d'autres institutions l'autorité de l'aristocratie. La révolte du général Malchus ou Malée s'était terminée par l'établissement des Cent-Quatre : les tentatives analogues d'Hannon, d'Hamilcar et de Bomilcar eurent des conséquences semblables.

1. Justin, XVIII, 6; Orose, IV, 6.

2. Diodore, XV, 16.

3. Justin, XXI, 4.

4. Id., XXII, 1 et sq.

5. Diodore, XVI, 81.

6. Diodore, XX, 44.

7. Rheinisches Museum, 1860, zur Geschichte des Karthago, I, Hanno der Grosse.

8. Justin, XXI, 4.

Dans différents passages de Polybe apparaît un pouvoir d'un nouveau nom, le *συνέδριον*. Le mot seul suffirait à indiquer une sorte de convention, une réunion plénière de pouvoirs d'ailleurs distincts, ce que nous appellerions aujourd'hui un congrès. Le rôle que joue cette nouvelle assemblée confirme cette opinion : c'est elle qui décide les questions de paix et de guerre. Polybe nous fait assister à des délibérations de ce genre, à l'époque des guerres puniques. Quand Hasdrubal revint d'Espagne pour reprendre contre l'aristocratie, sans plus de succès, les desseins de ses devanciers, il se heurta à la résistance des riches (*πρωτοὶ ἄνδρες ἐπὶ τοῦ προλιτεύματος*). Il dut une seconde fois reprendre le chemin de l'Espagne : mais ce fut en dépit du synhédrin (*οὐ προσέχοντα τῷ συνεδρίῳ τῶν Καρχηδονίων*) qui seul avait le droit d'autoriser les expéditions militaires ¹. Hannibal reprit, avec le commandement de l'armée, les desseins de son oncle et la ruine de Sagonte provoqua l'envoi à Carthage d'une députation romaine. Ce fut le synhédrin qui la reçut et qui releva le fier défi de l'ambassadeur (*πλείους τῶν ἐκ τοῦ συνεδρίου τὸν πόλεμον δέχεσθαι φάσκοντες*) ². C'était un suffète qui présidait alors les séances du congrès, qui recueillait et exprimait les votes de ses collègues.

Quel était donc le nouveau pouvoir qui s'était adjoint à l'antique sénat (*γερουσία*) pour former le synhédrin. Ce n'était pas le conseil des Cent-Quatre, mais une nouvelle magistrature qui portait un nom spécial, le *σύγκλητος*. Les historiens confondent ordinairement le *σύγκλητος* et la *γερουσία*. Un texte formel ne nous permet pas de maintenir cette confusion : parmi les prisonniers de l'armée de Magon qui tombèrent à Carthagène entre les mains des Romains, il y avait deux membres de la *γερουσία* et quinze du *σύγκλητος* ³. Il est plus malaisé de déterminer le nombre et les fonctions des membres de ce nouveau corps. Heeren essaie d'établir un rapport entre le nombre des personnages du *syncretos* et de la *gerusia* faits prisonniers à Carthagène et le nombre des membres de ces deux assemblées : « L'assemblée du conseil (*σύγκλητος*) semble s'être composée de plus de membres que le sénat ou comité privé, où venaient siéger les membres les plus anciens ou du moins les plus considérés du conseil et où les questions importantes étaient tout d'abord discutées ⁴. » L'historien allemand poursuit en assimilant la *gerusia* au conseil des Cent-Quatre qu'Aristote distingue essentiellement ⁵ et il est obligé,

1. Polybe, III, 8.

2. Id., III, 23.

3. Polybe, X, 18.

4. Heeren, op. cit., IV, p. 134 et suiv.

5. M. Hennebert, I, 159, commet la même erreur.

pour échapper à la contradiction, de forcer le texte d'Aristote. Nous allons essayer de montrer au contraire que le Syncretos était le moins nombreux des deux conseils, comme le plus important.

Tandis que dans les premiers temps de la République toutes les grandes affaires semblent toujours traitées par dix « principes, » nous voyons pendant les guerres de Sicile cette magistrature suprême s'augmenter. S'agit-il de réconcilier les deux généraux, Hamilcar et Hannon, que Carthage a opposés aux chefs de la guerre libyque, ce sont trente sénateurs que l'on charge de cette mission ¹. Un peu plus tard, à la fin de la première guerre punique, trente sénateurs vont traiter dans le camp romain avec les vainqueurs ². Dans une circonstance analogue, Tite-Live est plus précis encore. On envoie pour traiter de la paix avec Rome « *triginta seniorum principes.* » C'était, ajoute-t-il, le conseil suprême de Carthage, celui qui avait le plus d'autorité même sur le sénat ³. Heeren s'est précisément servi de ce passage à l'appui de sa thèse. Mais son raisonnement est singulier. Si le conseil suprême eût été une partie de la gerusia, quelle autorité aurait-il eue à son tour sur ce sénat? Si on admet au contraire que ces trente magistrats faisaient partie du syncretos, on comprend beaucoup mieux l'expression de Tite-Live « *seniorum principes,* » le comité directeur du sénat. Il n'est pas jusqu'au mot *σύγκλητος* dont on ne puisse signaler l'analogie frappante avec le latin « *concilium.* » Il est vrai d'ailleurs que les termes dont se sert Tite-Live pour désigner les institutions d'un État ont rarement toute la précision désirable : demandons à un autre fait la preuve décisive. Le syncretos est bien le conseil chargé des affaires les plus importantes de la cité. Il les discute le premier : lorsque, dans sa campagne en Afrique, Scipion envoya à Carthage Luc. Sergius Behius et Fabius pour réclamer un convoi arrêté par l'ennemi, les ambassadeurs se rendirent d'abord au syncretos et ensuite à l'assemblée du peuple : *μετὰ ταῦτα ἐπὶ τοὺς πολλοὺς ἀπαχθέντας.* Mais la résolution du syncretos était déjà prise et la guerre décidée ⁴.

Le syncretos chargé des premiers intérêts de la cité ne pouvait pas être choisi dans la gerusia subordonnée, nous l'avons vu, aux pentarchies et au conseil des Cent. Il ne pouvait être qu'une émanation de ce dernier conseil. Le sénat n'avait que la puissance législative : ses

1. Polybe, I, 87.

2. Diodore, XXXII, fragm. 5.

3. Tite-Live, XXXI. *Ad pacem petendam mittunt triginta seniorum principes. Id erat sanctius apud illos concilium maximaque ad ipsum senatum regendum vis.*

4. Polybe, XV, 1.

délibérations cependant avaient une grande importance, surtout si l'on songe qu'il était maître de soumettre ou non ses avis à la sanction du peuple. Il fallait donc que ces délibérations fussent dirigées au gré de l'aristocratie, et pour cela elle dut prendre dans cette magistrature des Cent, par laquelle elle exprimait et faisait respecter ses volontés, des hommes capables de défendre sa politique et de l'imposer même au sénat. Cette façon d'interpréter le texte n'est, il est vrai, qu'une hypothèse, mais la seule capable d'expliquer cette autorité remarquable signalée par Tite-Live, cette espèce de violence faite au sénat. Il n'y avait à Carthage qu'un seul corps assez puissant pour y réussir, c'était la magistrature suprême, le conseil des Cent.

On s'explique alors plus aisément les changements que la Constitution carthaginoise avait subis avant les guerres puniques. La période des guerres de Sicile, cette période trop peu connue, a eu une influence décisive sur les destinées de Carthage. A l'extérieur, les succès militaires et la puissance des armées, à l'intérieur, les premières discordes civiles, les premiers conflits de l'aristocratie et des stratèges indiquaient déjà la décadence. L'aristocratie s'était affermie davantage, mais elle abusait de ses victoires. Elle tendait de plus en plus à un gouvernement oligarchique. Maîtresse d'abord du pouvoir exécutif, des affaires politiques, judiciaires et religieuses de la cité, elle prit peu à peu entre ses mains le pouvoir législatif, dirigea le sénat et chercha enfin à arracher au peuple ses droits déjà si restreints. Cette dernière tentative, l'établissement du *synkletos*, provoqua l'hostilité du sénat et du peuple, comme l'institution des Cent-Quatre avait provoqué celle des stratèges. Il se forma dès lors dans la cité deux partis irréconciliables, l'aristocratie d'un côté, de l'autre les généraux et le peuple.

Les guerres puniques augmentèrent ces divisions; on connaît en général beaucoup mieux les différents épisodes de la lutte entre l'aristocratie et les généraux, entre les Hannon et les Barcas, que les événements qui l'ont précédée et préparée¹. Il y avait là une lacune que nous avons cherché à combler. On a, au contraire, bien des fois remarqué avec Montesquieu les tendances pacifiques de l'aristocratie, le besoin de guerres incessantes qui tourmentait ses adversaires. La guerre avec Rome, la guerre en général faisait la grandeur d'Hannibal Barca; Hannon n'aimait pas les combats, dont il revenait tou-

1. Polybe, I, 74. Hannon poussa vigoureusement les préparatifs de la guerre, car il s'entendait parfaitement à ces détails. Dès qu'il se mettait en campagne, ce n'était plus le même homme.

jours malheureux. Hamilcar cherchait à l'étranger gloire et richesses pour étonner ou corrompre ses ennemis. Hannon voulait toujours la paix, non par patriotisme, mais par intérêt, de dépit, faute de mieux. Hamilcar voulait la guerre, moins pour assurer la grandeur de l'État que pour la faire tourner à la honte d'Hannon et au triomphe de sa faction. Enrichi par ses victoires dans la guerre de Libye et couvert de gloire, Hamilcar se concilia vite l'affection du peuple et détermina ses concitoyens à lui confier le commandement général de la Libye¹. On touchait à la fin de ce grand drame qui se jouait depuis trois cents ans entre l'aristocratie et les stratèges. Le dénouement devait être favorable aux généraux, soutenus par tous ceux qui avaient dans la cité souffert du despotisme d'une oligarchie toujours plus impitoyable. Tite-Live nous l'a heureusement conservé² : l'ordre des juges qui avaient droit de vie et de mort sur tous les citoyens, dont le pouvoir se transmettait héréditairement, le tribunal des Cent-Quatre en un mot entra en conflit avec Annibal sur des questions de finances³. Annibal accusa devant le peuple celui que l'auteur latin appelle le questeur, et dans sa personne la magistrature suprême qui le protégeait. Il ruina l'autorité des Cent en les rendant annuels. Telle fut la conclusion de cette longue lutte où s'abîma la vieille cité carthaginoise. La cité survécut peu au désastre de ses institutions, et le gouvernement populaire et absolu de la foule et des généraux pour lequel elle n'était pas faite ne put arrêter sa chute.

Il y a eu dans l'histoire intérieure et extérieure de Carthage deux époques bien différentes que les historiens modernes n'ont point assez distinguées. Dans l'une, Carthage apparaît comme une grande puissance commerciale, exclusivement. Fille de ces Tyriens qui l'avaient devancée dans la colonisation de l'Occident, elle leur dut et sa puissance maritime et l'excellence de sa position. Entrepôt du commerce de l'Orient et de l'Occident, lien naturel entre les contrées inconnues de l'Afrique centrale et le monde civilisé de la Méditerranée, elle établit sa puissance par ses richesses. Ses navires trouvaient partout des relâches. Elle possédait toutes les îles dont la mer Tyrrhénienne est parsemée, possessions très avantageuses qui n'exigeaient point l'entretien d'une armée nombreuse. Carthage n'avait pas d'armée nationale, parce qu'elle n'en avait pas besoin. A l'intérieur, la tranquillité de l'État était aussi beaucoup plus grande. Tout le pouvoir était, sans discussion, aux mains des familles riches de la

1. Diodore, XXV, p. 5.

2. Tite-Live, XXXIII, 46.

3. Tite-Live donne en termes propres à Annibal le titre de « *princeps civitatis*. » (XXXIII, 48.)

cité, des marchands et peut-être aussi des agriculteurs qui, groupés en associations politiques, suffisaient à défendre les véritables intérêts de la nation, à protéger le commerce et à développer l'agriculture : c'était un véritable gouvernement d'affaires essentiellement propre à une ville telle que Carthage.

Au début de la deuxième guerre punique, la colonie de Tyr n'était plus la même. Elle conservait sans doute les avantages que lui avaient assurés le génie de ses fondateurs, la supériorité de sa situation maritime, l'étendue de ses relations commerciales, les produits d'un sol fertile. Mais il vint un moment où elle abandonna peu à peu ses colonies insulaires pour étendre ses possessions continentales : l'Espagne intérieure fut conquise par Hamilcar, Hasdrubal et Annibal, et Polybe pouvait dire alors que toute l'Espagne jusqu'aux Pyrénées appartenait aux Carthaginois¹. La Sicile, que les troupes carthaginoises ne purent réussir à réduire entièrement, et qui fut le premier champ de bataille de Carthage et de Rome, était aussi, plutôt qu'un comptoir insulaire, une véritable possession continentale. L'occupation de la Sicile provoqua la guerre avec Rome, l'occupation de l'Espagne décida contre Carthage de l'issue de cette guerre. Les guerres de Sicile firent abandonner la Sardaigne; la prise de Sagonte fut suivie de celle de Carthagène. Cet oubli de la politique traditionnelle à l'extérieur eut à l'intérieur les plus graves conséquences : il fallut dès lors des armées immenses, toutes composées de mercenaires, toutes dévouées à leurs chefs, les stratèges. L'aristocratie menacée se défendit et constitua un gouvernement oligarchique. L'institution des Cent-Quatre et du *syneketos* prouvait que l'aristocratie n'était plus capable de diriger l'État dans la voie nouvelle où la poussaient les stratèges, où l'entraînaient des guerres longues et éloignées.

On attribue d'ordinaire la défaite de Carthage à la corruption du peuple et des grands, à l'emploi des mercenaires, à l'abandon des travaux agricoles : ce sont là des raisons de second ordre. La vérité, c'est que Carthage déclinait et se transformait au moment où elle rencontra Rome : elle prétendait au dehors à un empire continental pour lequel elle ne semblait pas faite; au dedans l'aristocratie qui l'avait d'abord dirigée luttait avec àpreté, mais sans succès contre les généraux et le peuple. S'il en est de toute cité, de toute entreprise, selon les belles expressions de Polybe, comme du corps humain, si elles ont comme lui leurs périodes fatales de croissance, de maturité et de décadence², il n'est pas moins vrai qu'une bonne

1. Polybe, III, 539.

2. Polybe VI, 51.

économie peut ménager et conserver les ressources des cités comme les forces du corps. Cette sage économie, cette organisation durable, fruits d'une constitution ferme et respectée, Carthage ne les connaissait plus à l'époque des guerres puniques. Ce fut la vraie raison de sa ruine.

Émile BOURGEOIS.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉRÔME.

(*Suite.*)

Reinhard ajoutait dans la même lettre du 7 mai :

Le Roi, a poursuivi M. Pichon, persiste à exiger que sa liste civile soit de six millions : cela est impossible. D'ailleurs vous n'ignorez pas que ses revenus ne se bornent point à cette somme, et que par différents moyens il a su les augmenter encore considérablement. Tels sont les capitaux ci-devant hessois qui d'après le traité de Berlin ont une destination particulière. Tels sont les domaines impériaux dont il s'est emparé et dont le trésor public a fourni ou doit fournir l'indemnité. Les revenus de ses propres domaines ne sont pas compris non plus dans les six millions. Enfin la liste civile doit 600,000 francs à la caisse d'amortissement.

Voici, Monseigneur, ce que j'ai appris de M. Pichon sur cette dette. A la fin de l'année dernière (probablement à l'époque où il y avait à mettre au courant l'arriéré de la solde et de la masse des troupes françaises), le trésor se trouvant sans fonds pour payer la liste civile se fit avancer 400,000 francs par la caisse d'amortissement. « Il y a eu depuis, dit M. Pichon, une reculade pour le remboursement. » Il paraît donc que le trésor s'étant acquitté envers la liste civile, la dette envers la caisse d'amortissement est restée à la charge de celle-ci. A quelle époque cela a-t-il eu lieu ? Je l'ignore. J'ignore également comment de 400,000 francs la dette est montée à 600,000 francs.

J'ai dit, Monseigneur, dans une lettre antérieure, qu'avec 3,200,000 fr. en caisse, M. de Malsbourg se proposait de payer au premier juillet les coupons d'intérêt à bureau ouvert, et que c'était là que le public attendait M. Pichon. Je sais qu'avec son air de nonchalance ordinaire, M. Morio parlant du déficit de M. de Laffèche a dit que c'eût été un bon moment pour restreindre les dépenses et pour devenir sage ; mais

la liste civile ayant réussi à faire un emprunt de 4,500,000 francs, on ne songeait qu'à bâtir et à faire des folies ; qu'ainsi était le Roi, que dès qu'il avait de l'argent comptant, cela s'écoulait entre ses mains. Or personne n'a pu me dire où et comment la liste civile a fait un emprunt de 4 ou 500,000 francs. Je poursuis.

J'ai conseillé au Roi, m'a dit M. Pichon, de mettre son budget sans réserve sous les yeux de l'Empereur et de lui dire : Sire, voilà où j'en suis, conseillez-moi, aidez-moi. Le Roi n'a pas voulu..... Enfin le Roi se perd, si l'Empereur ne vient pas à son secours, s'il n'interpose pas son autorité.

Ensuite M. Pichon me disant que sa place *actuelle* était sans responsabilité, et me rappelant ce que je lui avais dit dans le temps, que comme garant de la Constitution westphalienne, Sa Majesté Impériale s'en prendrait à la responsabilité des ministres, m'a demandé si à ce sujet j'avais fait une notification par écrit. J'ai répondu que non, mais que dans plusieurs circonstances j'avais rappelé à tous et un chacun cette responsabilité. — Mais, a dit M. Pichon, si les ministres n'agissent que par ordre du Roi ? Le Roi doit avoir au moins le même pouvoir dont jouit un maréchal ou un gouverneur général. — Cela peut, ai-je répondu, n'être que comminatoire ; mais aussi cela peut un jour tomber sur la tête de quelqu'un comme un coup de foudre. — Cela m'est égal, a dit M. Pichon, je dirai toujours la vérité au Roi : je viens de la lui dire fortement sur l'état déplorable des finances de sa maison : je lui demanderai la permission d'aller à Paris. Là je lui dirai à quelles conditions je pourrai le servir. Ses bienfaits m'ont mis au niveau de mes dépenses. D'ailleurs avant tout je reste français : jamais je ne prêterai un serment qui puisse me perdre cette qualité.

M. Pichon, Monseigneur, jouit en ce moment de la confiance presque exclusive du Roi. Ce que cette conversation m'a démontré, c'est qu'il se regarde déjà comme ministre des finances, mais qu'il se fait encore illusion. M. Pichon est plein de franchise. Il est infatigable au travail, son caractère est honnête, ses connaissances sont vastes, ses vues étendues ; mais son esprit est souvent faux, et son ambition égale sa présomption. Il m'a accusé d'avoir voulu l'écartier des affaires : il a méconnu les conseils de l'amitié. Son impatience et une malheureuse inquiétude, que lui avaient donnée ses premières dépenses, l'ont jeté dans une fausse route. En le plaignant, en prévoyant qu'il court à sa perte, mon opinion est et doit être aujourd'hui qu'il n'y a que M. Pichon qui parmi les aspirants que peut offrir la Westphalie puisse être ministre des finances. Il est l'auteur des projets dont l'exécution va commencer ; l'impulsion est donnée, il est français, il fera prévaloir toutes les idées d'administration française. Il dira au Roi la vérité ou ce qu'il croira tel, par instinct et sans réfléchir. Il s'opposera souvent à ses volontés : ses collègues s'accoutumeront à ses vues et à sa manière d'être. Si le Roi me consultait, ce qu'il ne fera point assurément, jamais je ne lui dirais qu'il faut nommer M. Pichon, je ne veux pas avoir M. Pichon

sur mon âme ; mais quand il l'aura nommé, je lui dirai que c'est là ce qu'il fallait faire pour être conséquent.

Du reste, Monseigneur, si Votre Excellence se fait rendre compte de ma correspondance, elle trouvera que M. Pichon ne m'a appris rien de nouveau sur le *déficit*, et qu'après l'écart concernant la caisse d'amortissement, on rentre dans l'ornière de M. de Bulow.

Mais cet écart, Monseigneur, ne peut pas laisser d'entraîner des conséquences funestes. Dans la stagnation actuelle de toutes les affaires, avec le bas prix des grains dans un état agricole qui tirait de leur exportation la plus grande partie de son numéraire, avec la vigueur qu'il faudra employer pour faire rentrer les impôts, et ce qui reste à percevoir de l'emprunt forcé, la cessation absolue du paiement des intérêts de la dette publique, événement inouï en Allemagne, accroîtra nécessairement à un degré difficile à calculer les embarras et la misère. On combinera avec cette mesure l'isolement du Roi et le camp de Catharinenthal (qui au reste n'est composé que de quelques bataillons de la garde). Mais le Roi en partant pour Paris¹ laissera-t-il entre les mains de M. de Bongars un pouvoir sans contrôle ? Hélas ! faudra-t-il prévoir des malheurs que peuvent causer dans la nouvelle crise qui menace la Westphalie des mesures qui ne seraient point guidées par la sagesse ?

Dans une autre lettre du 17 mai, Reinhard rapporte un entretien qu'il eut avec le roi, au sujet de l'approvisionnement à Magdebourg, et le refus absolu que Jérôme opposa à toutes ses demandes sur ce chapitre. Cependant le séjour que le roi fit à Paris lors des fêtes pour le baptême du roi de Rome fit fléchir ses résolutions qui semblaient si fermes. Comme le dit Reinhard : « On a toujours remarqué que le roi rapportait de Paris des maximes saines et des résolutions parfaites, qui ne durent pas toujours » (lettre à Bassano, du 8 juillet) ; et il ajoute : « On a dû discuter au conseil des ministres les moyens d'approvisionnement. On tâchera de trouver des fonds pour l'acquisition des objets les plus pressants, qu'il faudra payer comptant. On se procurera les grains par voie de réquisition, et au moyen de bons payables en deux ans. »

La même lettre jette un jour assez curieux sur la haute police en Westphalie :

Depuis que la haute police est à peu près détachée de la préfecture, celle-ci prend son essor contre les contraventions à ses règlements dans les rues et dans les cabarets. Comme elle tire ses fonds principaux des amendes et d'autres revenant-bons qu'elle s'est créés, son industrie s'exerce de mille manières. Elle a pour maxime de laisser vieillir ses

1. Il avait été invité à venir avec la Reine assister au baptême du Roi de Rome.

règlements pour faire donner dans le piège plusieurs contrevenants à la fois. Alors les amendes pleuvent sur de malheureux paysans ou ouvriers qui expient un délit commis par ignorance par la perte du gain d'une semaine. La haute police, de son côté, ne respecte pas davantage la liberté personnelle. Une circulaire récente du général Bongars ordonne à tous les maires du royaume de faire arrêter sur-le-champ toute personne qui leur paraîtra suspecte. C'est le besoin de créer des contraventions et des délits qui se commettent par des employés français ; la règle est de les renvoyer en France, lorsqu'ils s'en sont rendus coupables d'une manière trop éclatante, afin d'en soustraire la connaissance aux tribunaux du pays. C'est ainsi que dernièrement le chef du bureau de recrutement au ministère de la guerre fut renvoyé en France pour des malversations énormes. Cela peut n'être pas très légal et peut avoir d'autres inconvénients encore ; mais cela est conforme à la prudence.

P. S. — Le retour de M^{me} Savagner n'a rien de commun avec la disgrâce de son mari. Voici le fait. M. de Bercagny demandait à M. Savagner des rapports très importants : celui-ci en demandait à ses subalternes. L'un de ces hommes, voyant qu'on cherchait absolument des indices de conspiration, imagina d'en forger une dans laquelle il impliqua plusieurs personnages importants. Ce manège ayant duré pendant quelques mois, le Roi eut enfin l'esprit de se douter que M. Bongars et M. Bercagny étaient pris pour dupes. L'homme aux rapports fut arrêté, menacé, confronté avec son commettant et finit par avouer qu'il avait inventé toute la conspiration pour se faire valoir. Sur cela le Roi a résolu de supprimer la préfecture de police et l'on me dit que M. de Bercagny sera créé chambellan, ayant la surintendance du spectacle¹.

Quelques jours après, nouvelle arrestation ! C'est une lettre de Reinhard à Bassano, de Cassel, 45 juillet 1844, qui nous l'apprend :

Il s'est passé il y a trois jours un événement qui a beaucoup occupé l'attention du public à Cassel. M. Savagner, secrétaire général de la préfecture de police, a été arrêté pendant la nuit de jeudi dernier, dans son lit, et ses papiers ont été visités. Le lendemain on lui a signifié sa destitution et son bannissement de la Westphalie. Il doit partir demain.

Il existe plusieurs versions sur la cause de cette disgrâce. On l'attribue à des malversations découvertes, à des propos offensants tenus sur la personne du Roi (et en effet quelques personnes ont subi des interrogatoires à ce sujet) ; à la dénonciation faite par M. Savagner d'une pré-

1. On l'envoya plus tard préfet à Magdebourg.

tendue conspiration qui s'est trouvée sans fondement ; enfin à des poursuites dirigées contre lui par le gouvernement français pour d'anciennes malversations commises en France.

La lettre du Roi, adressée à ce sujet au ministre de l'Intérieur et que j'ai lue, porte : que le sieur Savagner ayant, par des pratiques hautement repréhensibles, cherché à surprendre notre religion et à abuser de la confiance que nous accordons à toutes les autorités instituées par nous, Nous ordonnons, etc.

Une affaire d'une autre nature vint à cette époque (juillet 1814) indisposer l'empereur contre les agents du roi de Westphalie. Un certain Hermann, commissaire à Magdebourg, fit, le 9 de ce mois, un rapport à M. de Sussy sur la conduite du préfet de Magdebourg.

Napoléon prit connaissance de cette pièce et la transmit au duc de Bassano avec la lettre suivante omise à la *Correspondance* :

Trianon, 20 juillet 1814.

Je vous envoie une lettre du sieur Hermann, commissaire à Magdebourg pour la réception des marchandises coloniales provenant de la Prusse. Vous y verrez quelle est la conduite du préfet de Magdebourg. Parlez-en au ministre de Westphalie ; écrivez à mon ministre à Cassel de porter plainte contre le préfet de Magdebourg ; chargez-le d'exprimer à cette cour tout mon mécontentement que dans une ville que j'ai conquise et où sont mes troupes, on tienne une conduite aussi contraire à mes intérêts ; qu'on n'aurait point osé se comporter ainsi dans un pays ennemi.

Voici maintenant le rapport du sieur Hermann, en date de Magdebourg, 9 juillet 1814 :

Permettez-moi d'appeler un moment votre attention sur un objet dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois. C'est le défaut d'emplacement et la mauvaise volonté de M. le comte de Schullembourg, préfet de cette ville.

Cet administrateur a témoigné cette mauvaise volonté dans toutes les occasions depuis le premier jour où il a été question de faire ici l'entrepôt des marchandises coloniales. A chaque demande j'ai éprouvé un refus. Pour chaque grenier de la douane, pour chaque emplacement il m'a fallu faire intervenir l'autorité du gouverneur de Magdebourg et le préfet a semblé prendre à tâche de jeter par là de l'odieux sur l'opération dans la ville, et de la rendre désagréable au gouvernement de Cassel.

Le 4 de ce mois, me voyant à la veille de manquer tout à fait d'emplacement, j'ai été voir M. le préfet pour lui demander une église convenable : il me l'a refusée sous un prétexte. Je lui en ai proposé trois autres : il me les a refusées sous d'autres prétextes. Tout avec lui est

embarras. Enfin, voulant éviter de faire usage de l'autorité militaire, j'ai écrit à M. le préfet la lettre que vous trouvez ci-jointe. Il m'a répondu le lendemain. Il est impossible en lisant sa lettre de se dissimuler que M. le préfet est plein d'un venin secret qu'il ne peut s'empêcher de répandre lorsqu'il s'agit de la France. En réponse je lui ai adressé le numéro 3 et j'ai tâché de lui faire sentir le plus doucement possible combien ses observations étaient déplacées. Il m'a répliqué par le numéro 4. Il est impossible de faire une proposition plus absurde à un commissaire de Sa Majesté l'Empereur, de lui prescrire des conditions d'une manière plus impérative. J'ai répondu à cela par une lettre n° 5 et il a fini par m'envoyer celle n° 6, dans laquelle il se plaint encore à s'escrimer contre les fonctionnaires publics qui lui ont, dit-il, souvent manqué de parole.

Je pourrais encore laisser à M. le préfet la consolation de se démener contre les Français et les fonctionnaires publics de la France, mais il me déclare positivement, dans sa lettre n° 4, que dans aucun cas il ne peut plus rien faire pour l'opération dont je suis chargé, c'est-à-dire qu'il ne me donnera plus aucun emplacement. L'église Sainte-Catherine que je me suis vu forcé de prendre est une des plus petites de la ville. Elle est dans un grand éloignement, elle est voutée en dessous, et par conséquent a besoin d'être ménagée. Elle ne contiendra pas les 40,000 quintaux métriques environ qu'il me reste à faire débarquer de l'arrondissement de Stettin; mais il me faudrait deux églises encore pour mettre à couvert les 40,000 quintaux métriques qui doivent venir de Königsberg. Par la mal-façon du préfet, aujourd'hui déjà il a fallu suspendre le déchargement et il ne pourra être repris qu'après-demain, parce que l'église ne peut être évacuée plus tôt. Les Prussiens ne se plaignent pas d'un si petit retard; mais si, à l'arrivée des barques de Königsberg, il y avait un retard de quinze jours seulement, ils auraient droit, ce me semble, de demander un dédommagement.

Ayez la bonté, je vous prie, Monsieur le comte, de faire un rapport à ce sujet à Sa Majesté l'Empereur et de la supplier de vouloir bien charger son ministre à Cassel de demander au gouvernement westphalien qu'il soit adressé ordre au préfet de Magdebourg de mettre à ma disposition les emplacements qui me seront nécessaires et de mettre à cela autant de bonne volonté qu'il en a mis de mauvaise jusqu'à présent; autrement je ne puis répondre de rien. Le préfet semble prendre à tâche de forcer le général à user de l'autorité militaire pour pouvoir crier à la tyrannie. Le général ne se soucie pas de se faire trop de querelles avec le gouvernement westphalien. En conséquence je risque de rester avec les bateaux en panne sur l'Elbe sans pouvoir rien mettre à terre.

Je crains aussi qu'en faisant tant de bruit pour une église on n'indispose la canaille et qu'elle ne cherche à mettre le feu à quelque magasin. Je crois qu'il serait bon de faire quelques largesses aux pauvres de la paroisse de l'église Sainte-Catherine. Si vous m'y autorisez, je leur

ferai donner 2 ou 300 écus, ce qui est beaucoup moins que le loyer que coûterait un pareil emplacement, et lorsque je serai forcé de demander une autre église, les pauvres de la paroisse qui s'attendent aussi à un bienfait s'en réjouiront au lieu de s'en affliger. Il n'y a pas un meilleur moyen de répondre aux sarcasmes du préfet.

Envoyé à Brunswick pendant la foire importante qui se tenait chaque année dans cette grande ville, pour observer les dispositions des habitants, Reinhard y séjourna quelques semaines, rendit compte de ce qu'il avait observé et reprit, à son retour à Cassel, sa correspondance avec le duc de Bassano.

Au commencement de décembre 1811, les bruits de guerre avec la Russie ayant pris une certaine consistance, le roi Jérôme crut devoir adresser une longue lettre à son frère, pour mettre sous ses yeux le tableau fidèle de la situation de ses États. Il lui écrivit donc de Cassel le 5 décembre une lettre¹, où Jérôme donnait à son frère, dans un langage cette fois vraiment noble et élevé, presque prophétique, des avertissements auxquels Napoléon répondit par cette lettre sèche et dure (10 déc. 1811), qui n'est ni dans la *Correspondance*, ni aux *Mémoires de Jérôme* :

Mon frère, je reçois votre lettre du 5 décembre. Je n'y vois que deux faits : 1° que les propriétaires à Magdebourg, à Hanovre abandonnent leurs maisons pour ne pas payer les surcharges que vous leur imposez ; — 2° que vous croyez n'être pas sûr de vos troupes et que vous m'avertissez de ne pas compter sur elles. Quant au premier objet, il ne me regarde pas. Je vous ai constamment recommandé d'avoir pour principe de contenir les ennemis de la France, de ne point leur donner une excessive confiance, d'assurer la place importante de Magdebourg en accordant plus de confiance aux généraux qui y commandent, enfin de mettre de la suite et de l'économie dans le système des finances de la Westphalie.

Quant au second objet, c'est ce que je n'ai cessé de vous répéter, depuis le jour où vous êtes monté sur le trône : peu de troupes, mais des troupes choisies et une administration plus économique auraient été plus avantageuses à vous et à la cause commune. Quand vous aurez des faits à m'apprendre, j'en recevrai la communication avec plaisir. Quand, au contraire, vous voudrez me faire des tableaux, je vous prie de me les épargner. En m'apprenant que votre administration est mauvaise, vous ne m'apprenez rien de nouveau.

L'empereur n'en prit pas moins en sérieuse considération ce que

1. Lanfrey en cite un fragment au dernier vol. de son *Histoire de Napoléon*, V, 502.

Jérôme lui écrivait, car il manda le même jour, 10 décembre 1811, à son ministre des relations extérieures :

Monsieur le duc de Bassano, je vous envoie pour vous seul une lettre du roi de Westphalie que vous me renverrez. Tirez-en la substance, non sur la forme d'une lettre du Roi, mais comme extrait d'une communication de la Cour de Cassel. Vous enverrez cet extrait à mon ministre à Cassel, et vous le chargerez d'avoir des conférences avec les ministres du Roi, pour connaître les faits, ce qui a donné lieu à cette opinion qui paraît être celle du Roi, enfin quel est le remède. Si les troupes ne sont pas sûres, à qui en est la faute ? Le Roi lève trop de troupes, fait trop de dépenses et change trop souvent ses principes d'administration. Mon ministre fera vérifier les faits à Magdebourg, à Hanovre ; la France ne tire cependant rien de ces pays. Vous lui recommanderez d'avoir des conférences sérieuses avec les ministres du Roi, de bien asseoir son opinion sur ces différentes questions et de vous les faire connaître.

Les lettres qui suivent présentent un intérêt moins général :

REINHARD AU DUC DE BASSANO.

Cassel, 19 décembre 1811.

La haute police du royaume déploie en ce moment une activité assez grande. La nomination des commissaires de police, même dans les petites villes, qui jusqu'à présent avait appartenu au ministère de l'intérieur, sera désormais du ressort de la haute police. Elle fait tenir par la gendarmerie jusque dans les bourgs et dans les villages des registres où le nom et la fortune de presque tous les habitants se trouvent inscrits et où il y a une colonne d'observations. Plusieurs arrestations, dit-on, ont eu lieu, soit ici, soit ailleurs. Quelques employés des postes surtout ont été ou arrêtés ou renvoyés, soit pour avoir favorisé des correspondances suspectes, soit pour s'en être permis eux-mêmes qui ne convenaient point. Un jeune étudiant de Gœttingue a été conduit à Cassel pour avoir écrit une lettre où il racontait avec une inexpérience enfantine l'histoire du transparent. Comme il n'a que dix-huit ans, qu'il n'est venu à l'Université que depuis six semaines et qu'il a de bons témoignages concernant la régularité de sa conduite et son assiduité aux études, il a été relâché avant-hier après une détention de quinze jours. Ils s'appelle Westphal et est natif de Berlin. Le ministre de Prusse avait intercédé en sa faveur. On nomme aussi quelques personnes, du reste insignifiantes, dont on a examiné les papiers.

Il paraît cependant que, dans certaines circonstances, le zèle de la haute police passe un peu la mesure. Un baron d'Elking, natif de Brême, dont le père avait été syndic de cette ville, arrivé ici avec ses propres chevaux et deux domestiques, ayant pris des chambres dans une maison particulière et averti qu'il fallait se munir d'une carte de

sûreté, avait envoyé son chasseur chez M. de Bongars, qui connaissait sa famille, pour demander cette carte et pour lui annoncer sa visite pour le lendemain. La commission fut mal faite et, au milieu de la nuit, M. d'Elking fut obligé de quitter son lit et fut conduit à la police. Il semble que, dans ce cas, ce sont d'abord les propriétaires qui sont responsables, qu'ensuite, lorsqu'il s'agit de simples éclaircissements, la police en prenant ses précautions pourrait attendre le jour pour se les faire donner. Quoi qu'il en soit, M. d'Elking s'étant présenté chez moi comme sujet français et m'ayant raconté ce fait, j'ai cru devoir dire au commissaire général de police que si pareille chose arrivait encore à un sujet français, je serais obligé de m'en plaindre à sa cour et à la mienne.

On croit ici que la haute police, en redoublant en ce moment de surveillance, suit les directions de M. le maréchal prince d'Eckmuhl et que ces mesures sont liées à celles de l'arrestation du sieur Becker à Gotha.

Le 24 décembre, le général Morio, grand écuyer, fut assassiné dans les écuries du Roi par un maréchal-ferrant : Reinhard rendit compte de cet événement et de la mort du général par une lettre en date du 25, dont nous extrairons un passage :

Le général Morio est tombé victime d'une vue sage et dictée par l'esprit de justice qui l'avait porté à employer dans son administration des ouvriers allemands, concurremment avec les ouvriers français. Il avait adjoint un maréchal ferrant d'Hanovre à son assassin qui, blessé encore par un refus d'augmentation de gages, demanda et obtint son congé. Cet homme était au service du Roi depuis sept ans : il paraît qu'il se sentit humilié, soit de rester ici sans emploi, soit de rentrer en France. On avait toujours remarqué quelque chose de surnois dans son caractère ; aussi le général, tombant du coup, s'écria : « C'est Lesage qui me tue. »

Comme en histoire naturelle on croit utile de faire la description de certains monstres, on doit attacher quelque intérêt à connaître l'action monstrueuse de cet homme dans ses motifs et dans ses développements. Il est né à Tarascon, pays, dit-on, fertile en contrebandiers et où les assassins ne sont nullement inconnus. On ignore s'il a joué un rôle dans la Révolution ; mais au service du Roi il s'est toujours bien conduit ; aussi n'avait-on pas fait la moindre difficulté de lui accorder le certificat de bonne conduite qu'il demandait pour rentrer en France. On lui offrit des frais de voyage qu'il refusa avec hauteur, mais le lendemain il revint dire à M. de Saint-Sauveur qu'il avait réfléchi sur ce qu'on trouverait son refus insolent et qu'il accepterait l'indemnité. Il possédait une paire de pistolets : il en acheta une seconde sous le prétexte qu'on volait du fer dans son atelier, ou plutôt ce vol était véritable, et ce fut le général Morio qui donna l'ordre de lui fournir des

armes. Chargé de chaînes, voici ce qu'il a déclaré au général Bongars dans son interrogatoire :

« Depuis plus d'un mois, j'étais déterminé à tuer ou le général Morio ou M. de Gilsa et ensuite à me tuer moi-même ; mais c'est depuis le 19 que ma résolution était de les tuer l'un et l'autre, Gilsa parce qu'il a donné le mauvais conseil, Morio le premier parce qu'il l'a exécuté. Depuis le 19, le général Morio se trouva plusieurs fois à portée de mon pistolet ; mais je voulais attendre qu'ils fussent réunis. Lorsque j'ai voulu tirer le second coup sur Gilsa, j'ai trouvé dans mon point de mire M. de Saint-Sauveur qui est honnête homme, c'est ce qui a sauvé Gilsa. » Son second coup n'a point été tiré contre M. de Saint-Sauveur, mais contre un palefrenier qui l'a échappé par un miracle. La balle s'est coupée en deux contre une petite clef qu'il avait dans sa poche et qui s'est dessinée sur sa chair. — « Mais comment, dit M. de Bongars, avez-vous pu commettre un pareil crime pour une bagatelle ? » — « Mon honneur a été outragé ; vous, dans ce cas, lui auriez demandé raison ; et il aurait été obligé de vous la faire. Moi, on m'aurait jeté dans un cul de basse-fosse et chassé du royaume. Ainsi ne pouvant le tuer par devant je l'ai tué par derrière. » — « Mais il ne mourra pas, » dit M. de Bongars. — « Il mourra, dit le scélérat, j'ai vu le trou où la balle est entrée. »

On a trouvé chez lui le testament qu'il avait annoncé. Il y est dit que Morio et Gilsa étant deux coquins qui trompaient le Roi, il a voulu en faire justice. « Lorsque je ferrais seul les chevaux, disait-il encore, pas un clou ne portait à faux ; depuis que ce misérable Allemand m'est adjoint, il y a toujours six chevaux au moins qui couchent sur la litière. »

Depuis qu'il est arrêté, il n'a voulu ni manger ni boire. « Les formalités de mon procès, dit-il, seront assez longues pour me donner le temps de mourir de faim et de n'être pas déshonoré par la mort sur l'échafaud. » Il a mangé depuis.

Tous, Français et Allemands trouvent un adoucissement au chagrin que cause cette catastrophe en ce que l'assassin n'est pas un Allemand. Tous frémissent de l'idée des conséquences qu'aurait pu entraîner le même coup si l'on avait pu l'attribuer à l'esprit de parti.

La dissection du cadavre a montré la balle dans la moelle épinière même. Aussi le général s'est-il cru mort du premier moment. Toute la partie inférieure de son corps était sans sentiment. Dans son testament, qu'il a dicté et signé, il a légué les trois quarts de son bien à sa femme enceinte et l'autre quart à ses frères qui sont sans fortune.

La mort tragique du général Morio causa un vif chagrin au jeune roi ; dans un bulletin expédié à Paris par Reinhard, le 9 janvier 1812, il est question de la somme dépensée au service funèbre.

Depuis la mort du général Morio on regarde comme les hommes les plus influents les généraux Bongars et Allin. Le roi lui-même a dit à ce dernier qu'il espérait qu'il remplacerait Morio. C'est un excellent

officier d'artillerie, du reste très sourd au physique et au moral et ne connaissant que ses mathématiques. Son nom, très probablement, reparaitra quelquefois dans ma correspondance.

Le roi est toujours inquiet des conspirations. M. Bongars doit avoir découvert à Brunswick un embaucheur et fait arrêter un fermier chargé de fournir les fonds. Il est très vrai que sur les revenus des dotations hanovriennes il n'y a que 300,000 francs de payés, et que le reste est assigné sur des marchés conclus dont le produit n'est pas encore tout à fait disponible. A plus forte raison, je ne puis croire au paiement du premier terme du capital. On se flatte ici que l'indemnité pour la nourriture de nos troupes sera imputée sur les 2,400,000 francs dus en 1812 pour la contribution de guerre, et c'est ainsi qu'on fait les fonds pour la dette la plus pressée. J'en ai la preuve sous les yeux.

On se montre une liste des cadeaux faits par le roi depuis l'incendie du château. La voici : la maison et mobilier au comte de Boehholtz, 100,000 francs ; la maison et mobilier au comte de Læwenstein, 80,000 francs ; gratification aux cinq ministres sur le produit des bulletins des lois, 50,000 francs ; à M^{me} Morio : en or, 36,000 francs, plus un médaillon en diamants avec les portraits du roi et de la reine, 10,000 francs, enterrement du général Morio, 20,000 francs ; sur le budget du ministre de l'intérieur, loterie de bijoux à Catharinenthal, 25,000 francs ; à la reine, en perles, 36,000 francs ; budget du grand écuyer, 850,000 francs.

Quelques jours après l'envoi de ce bulletin, le 23 janvier 1812, Reinhard terminait une longue lettre au duc de Bassano par les deux phrases suivantes omises aux *Mémoires de Jérôme* :

Il paraît que depuis les dernières représentations faites lors de l'enterrement du général Morio, le roi boude le corps diplomatique. Entre les bals masqués qui se donnent chez les ministres de Sa Majesté, il y en a de masqués et de parés à la cour même, dont les ministres étrangers sont exclus. Cela fait beaucoup de peine au ministre d'Autriche qui a été mon principal instigateur (?), mais qui n'en aime pas moins à savoir où passer ses soirées.

Le public de Cassel, qui a entendu parler des dernières libéralités du roi et qui est témoin des plaisirs du Carnaval, prétend que la cour jette l'argent par les fenêtres parce que le roi sait que Cassel ne sera pas longtemps sa résidence.

En même temps que ces lettres et ces bulletins de Reinhard étaient mis sous les yeux de l'empereur, ce dernier recevait de son frère une dépêche en date du 11 janvier (*Mémoires du roi Jérôme*, vol. 3^e, page 179), dans laquelle le roi, exposant la situation précaire des finances de son royaume, implorait un dégrèvement. On conçoit que les rapports du ministre de France à Cassel n'étaient pas de nature à engager Napoléon à satisfaire au désir du roi de Westphalie.

Vers cette époque la guerre avec la Russie devenait de jour en jour plus probable. Napoléon manda à tous les princes de la Confédération qu'ils eussent à préparer leur contingent. Jérôme s'empessa de seconder de tout son pouvoir, dans ses États, les intentions de son frère.

Le 17 janvier 1812, Reinhard écrivit à ce sujet au duc de Bassano :

On lit déjà dans le *Moniteur westphalien* quelques nominations qui semblent indiquer que l'armée va être mise sur le pied de guerre. Le roi a nommé deux payeurs-généraux et plusieurs officiers d'ordonnance parmi lesquels on cite MM. de Lowenstein et de Badenhäusen, chambellans, et un comte de la Lippe. Le prince de Hesse-Philippsthal dont le mariage avec sa nièce va se célébrer aujourd'hui sera un des aides-camp de Sa Majesté. On dit dans le public que le quartier général du roi sera à Erfurth. Le général de Hammerstein se dispose à partir pour prendre le commandement de l'avant-garde. Tous les officiers, toute la cour, s'il était possible, voudraient joindre l'armée.

Il y a eu pendant le Carnaval six bals masqués chez les ministres du roi et les grands officiers, deux bals masqués et deux bals parés à la cour, dans ce qu'on appelle l'intérieur, et un bal paré aussi dans l'intérieur chez M. de Fürstenstein. Le roi a défendu que le dernier bal masqué qui devait se donner hier au théâtre eût lieu, attendu que le carême a commencé.

La remise des cinq dotations, montant à un revenu de 145,000 francs dont le roi s'était emparé en 1809 et que plusieurs traités avec la France l'avaient forcé de rendre, a enfin été effectuée. J'avais annoncé dans mes numéros 263 et 264 que le roi s'en était indemnisé pour une somme de 3 millions d'obligations provenant de créances du roi d'Angleterre sur le pays d'Hanovre dont M. Pichon avait fait cadeau à Sa Majesté ; mais il y a eu double indemnité. La direction des domaines de l'État a cédé au roi pour 2 millions de biens du clergé de Hildesheim ; elle a reçu en échange une dotation qui devait être restituée, et c'est elle qui ensuite l'a rendue au donataire. Un contrat formel a été passé à ce sujet entre le roi et M. Malchus. En récompense ce ministre a reçu du roi, le 9 de ce mois, 20,000 francs de sa cassette et 100,000 francs en obligations de l'emprunt forcé, bonnes à employer comme argent comptant dans l'acquisition de la terre de Marienborn dont M. Morio n'avait pas consommé l'achat. La manière dont les intérêts de M^{me} Morio ont été stipulés dans cette occasion m'est encore inconnue. A ces faits qui, ainsi que plusieurs dont j'ai déjà fait mention, sont tous connus du public, il faut en ajouter d'autres qu'on ne croit ici pouvoir expliquer que par la supposition que le roi a cessé entièrement de prendre intérêt à la situation de son royaume. Il a donné au sieur Roulland, son deuxième chirurgien, 100,000 francs en obligations, pour lui faire, dit-il, 4,000 francs de revenu. Cet homme, à qui le roi n'avait presque jamais adressé la parole, est tombé des nues. Un comte de Blumenthal, ancien

maire de Magdebourg, ensuite chambellan, retiré dans ses terres, enfin revenu à Cassel pour s'y établir, a reçu 12,000 francs.

Je regarde, Monseigneur, ces dernières prodigalités comme l'effet de l'impression qu'ont fait sur l'esprit du roi les communications récentes que j'ai été chargé de faire. Il se raidit en se punissant lui-même contre les reproches trop fondés qui lui ont été adressés. Il regarde la Westphalie comme perdue pour lui. Il met toutes les chances dans son armée et dans le commandement qu'il espère obtenir. Tous ses regards se tournent sur la Prusse et sur la Pologne ; mais l'impression que tout cela fait sur le public et sur tous ses serviteurs honnêtes est inexpriable. Le public date cet abandon ou le laisse aller de l'incendie du château. D'un autre côté, il n'est que trop vrai que depuis l'entrée au ministère de M. de Malchus, depuis le travail du budget qui a mis à nu son impuissance et la disproportion entre les recettes et les dépenses, le désordre et la corruption se répandent d'une manière effrayante dans toutes les branches de l'administration.

Les administrations militaires subalternes en sont surtout infectées. M. Pichon garde le silence depuis qu'il habite le palais le mieux meublé de Cassel ; mais au moins il travaille. Les conseillers d'État allemands sont tous sans la moindre influence. L'abattement est dans toutes les âmes.

REINHARD AU DUC DE BASSANO.

Cassel, 30 janvier 1812.

Si tout ce que je viens d'alléguer tend à prouver que la Westphalie en ce moment possède encore des moyens pour faire ce que lui prescrit une politique sage et dévouée en ne désorganisant point le service accoutumé et régulier des fournitures à faire aux troupes françaises, Votre Excellence d'un autre côté est assez informée par mes rapports journaliers que la détresse des finances westphaliennes est réelle, qu'elle va en croissant, et qu'un surcroit d'avances à faire les épuiserait totalement dans un avenir très prochain. Pour faire juger Votre Excellence à quel point on se procure ici des ressources, je n'ai qu'à citer ce que je tiens de Sa Majesté elle-même, que les domaines de l'État se vendent à neuf et à huit fois le revenu. Une dépréciation pareille aurait probablement lieu si l'on se pressait de vendre à la fois une trop grande quantité des produits des mines qui peuvent être encore disponibles. Le banquier Jacobson avec lequel on a conclu les derniers marchés paraît avoir fait une spéculation dans l'hypothèse d'une guerre prochaine. C'est la même hypothèse qui a fait monter assez considérablement le prix des grains.

Un observateur placé hors de la Westphalie, mais dans le voisinage, que j'avais interrogé sur la disposition des esprits et que je crois digne de confiance, m'écrivit : « Je suis sûr, comme vous, qu'il n'y a pas encore

de danger pressant. Il n'y a ni foyer de mécontents, ni point de ralliement, ni chef de parti ; au contraire, il n'y aurait ni plainte, ni élan si on montrait de la confiance aux nouvelles grandes familles et si on allégeait les impôts ; aussi longtemps que règnera une parfaite cordialité, une tranquille aisance, il n'y a rien à craindre dans ce qui est soumis au grand empereur. On admire, on craint, on respecte dans les petites souverainetés autrichiennes (j'excepte Coethen). On aime et on se tranquillise ; mais c'est la Westphalie où le mécontentement est bien grand. L'idée qu'on a du luxe, de la pompe asiatique de la cour, au lieu d'en imposer, aliène les esprits. On ne croit pas à la pureté des mœurs. On exagère sans doute dans les contes qu'on en fait ; mais tout cela attire une grande mésestime, et puis les impositions toujours nouvelles occasionnent des plaintes aussi toujours nouvelles et mènent au désespoir. Les pays de Hesse, Paderborn ne sont pas riches du tout. Ils n'ont pas de ressources, ils n'ont que des pleurs. Si le cœur compatissant du roi savait la pure vérité, tout changerait bientôt de face. De plus, on s'imagine que le maître actuel pourra recevoir une autre destination. Le manque d'héritier augmente les inquiétudes. Si on fait des contes dangereux en parlant d'insurrections qui éclateront, on ne peut nier qu'il y en a des germes. Peut-être si on avait à faire à d'autres pays qu'à l'Allemagne, ce serait bien pire ; mais vous savez que le Germain est tranquille, patient, ami de l'ordre, peu fait pour les révolutions ; seulement il ne faut pas le pousser à bout.

Si le roi, au lieu de se dédire des fournitures, avait dit : « Tous les fonds de l'État sont insuffisants aux dépenses courantes ; mais le moment presse ; voilà ma liste civile de six millions. J'en consacre un pour l'entretien des troupes de mon frère. Plus de bals masqués, plus de cadeaux pour les costumes jusqu'à ce que j'aie pourvu à l'essentiel. L'emploi des capitaux qui m'ont été cédés par l'empereur sera pour l'armée. » Mais au lieu de cela on montre une avidité scandaleuse pour faire payer d'avance le cadeau de 400,000 francs qu'on a fait offrir par la ville à la reine ; et on laisse là des casernes à moitié achevées. On se fait remplacer par des domaines de l'État les cinq domaines qu'il a fallu restituer aux donataires impériaux ; et dans la crise la plus importante on vit dans une dissipation de dépenses et d'amusements qui fait dire dans la ville de Cassel et dans tout le royaume que le roi n'agit ainsi que parce qu'il se voit au dernier jour de son règne.

Il est douloureux, Monseigneur, d'avoir à dire ces vérités, mais je serais coupable en les dissimulant.

Continuant ses investigations sur la conduite et les libéralités du jeune roi, M. Reinhard adresse encore au duc de Bassano les lettres suivantes :

Cassel, le 20 février 1812.

J'ai reçu en même temps une lettre pour M. le ministre de la guerre de Westphalie où Monseigneur le major général de la grande armée

demande l'état de situation du contingent westphalien qu'il évalue environ à 21,000 hommes, 3,400 se trouvant à Dantzic et 600 en Espagne. M. le comte de Høene m'a dit que les troupes mises sur le pied de guerre atteignaient de bien près ce nombre. Il a observé, au reste, qu'il fallait porter à 1,200 celui des troupes qui se trouvaient en Espagne, savoir : un bataillon de 600 hommes en Catalogne et un régiment de cavalerie légère de 600 hommes à l'armée du Midi. Je lui ai demandé si le roi regardait son contingent comme devant être composé en entier de Westphaliens ? — « Sans doute, a-t-il répondu, puisque nous n'avons aucune autorité sur les 12,500 hommes de troupes françaises. » — « Je ne fais, ai-je dit, cette question que pour mon instruction particulière, elle n'a point d'autre objet. » Du reste, M. le comte de Høene ne m'a point dissimulé que le mot *contingent* dont la France avait soin de se servir en parlant de l'armée westphalienne ne lui paraissait pas d'un heureux augure pour le désir du roi d'obtenir un commandement particulier.

On se flatte de faire réussir à Francfort la négociation d'un emprunt de deux millions contre un dépôt de la valeur de trois millions en produit des mines. Il est aussi question d'une vente de sels à l'extérieur pour la valeur d'un million. M. Pichon prévoit un déficit de vingt millions, seulement pour les six premiers mois de cette année.

Le roi a envoyé, le jour des noces du prince de Hesse-Philippsthal, à la mariée une corbeille magnifique et au prince, dit-on, un portefeuille contenant deux cent mille francs en obligations. Je ne saurais encore garantir ce dernier fait qui s'est accrédité dans le public, sans doute pour rester en proportion des autres libéralités.

Cassel, 27 février 1812.

L'emprunt de deux millions négocié à Francfort pour le gouvernement westphalien par le banquier Jordis au moyen d'un dépôt en produits des mines paraît avoir réussi, on dit même qu'il pourra être porté à trois millions. Je n'en connais encore les conditions que très imparfaitement. On ne croit point qu'elles soient fort avantageuses, mais les besoins étaient urgents. On me fait espérer positivement qu'une partie de cet argent sera employée à remplir les obligations contractées envers la France, et particulièrement à payer les 400,000 francs sur la contribution de guerre échus au 31 janvier.

Le roi continue à faire des donations entre vifs, en obligations qui lui appartiennent sur l'État. M. le comte de Furstenstein a encore reçu deux cent mille francs le jour de la fête de la reine. M. Malchus a fait pour M. Siméon l'acquisition d'une terre dont il paraît que le roi avancera les fonds et qui a été adjugée à 168,000 francs. Ces obligations sont au porteur. Elles ne sont qu'au cours de 44 ; mais il paraît que le roi autorise quelquefois à les faire valoir davantage en acquisitions de domaines. M. Pichon a remis au roi, il y a peu de temps, pour 500,000 francs de ces obligations ; il vient d'en signer d'autres pour 600,000 qui seront mises à la disposition de Sa Majesté. Voilà la raison

pourquoi le système d'un grand livre à inscriptions et transferts n'a pas été adopté. Le roi se croyait dévoilé par cette formalité ; cependant le secret n'en est pas mieux gardé et les libéralités qui se font n'en peuvent pas moins être constatées. Le roi se regarde en ce moment (ce sont les expressions de plusieurs de ses serviteurs) comme un gouverneur qui va quitter sa province et qui se débarrasse des effets qu'il ne peut ou ne veut pas emporter.

Dans une lettre du 42 mars 1812, Reinhard donne encore un exemple de la prodigalité du roi :

Le roi a donné à la fille du conseiller d'État Coninx, ancien intendant des domaines royaux, une dot de deux cent mille francs en obligations. Abstraction faite de tout ce qu'on peut dire pour ou contre les motifs qu'il a pour faire de tels dons, provenant d'une telle source, il est au moins certain qu'ils ont une influence funeste sur le crédit des papiers de l'État, puisque ceux qui reçoivent des obligations n'ont rien de plus pressé que de s'en défaire. Le domaine acquis par M. Malchus s'appelle Marienrode et non Marienborn. Son acquisition n'a rien de commun avec les intérêts de M^{me} Morio. Il paraît aussi que les cinq domaines enlevés aux donataires impériaux et cédés par le roi à l'État ne seront pas restitués en nature, mais en argent.

Peu de temps après, Jérôme fut appelé *incognito* à Paris par Napoléon. Il rentra bientôt à Cassel, et eut la satisfaction d'annoncer que son frère lui avait confié le commandement en chef de toute la droite de la grande armée (60,000 hommes) ; les Westphaliens, sous les ordres de Vandamme, composaient le 8^e corps.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter la part honorable que prit Jérôme aux opérations qui signalèrent le début de la mémorable campagne de 1812 ; on en trouvera tous les éléments dans les *Mémoires du roi Jérôme*, et dans un volume intitulé *Mémoire pour servir à la campagne de 1812*¹. Il suffit de dire qu'à la suite de dissénilments avec l'empereur, Jérôme fut relevé de son commandement. Citons cependant la lettre qu'avant cet événement il écrivait de Grodno le 3 juillet à sa femme, la reine Catherine, qu'il avait laissée à Cassel, régente du royaume :

Ta dernière lettre est du 22, je ne l'ai reçue qu'hier. Tu vois que je suis arrivé à Grodno avec ma cavalerie légère. J'ai aussi été obligé d'y rester quelques jours qui n'ont fait de mal à personne.

L'empereur est entré à Vilna le même jour que je suis entré à Grodno. Ainsi, il ne pourra qu'être, j'espère, satisfait de son aile droite. Ma cavalerie est à vingt ou trente lieues en avant, mais les Russes ayant quelques jours de marche, nous ne pouvons les attaquer, et, à

l'exception de quelques convois et quelques Cosaques, nous ne faisons qu'user nos souliers.

L'armée russe, par les savantes manœuvres de l'empereur, est entièrement coupée en trois; aussi, je ne sais pas trop où elle se réunira, à moins que ce ne soit derrière leurs marais ou la Dwina, encore je doute que celle de Bagration, qui m'est opposée, puisse y parvenir; du moins, je ferai tout pour tâcher de l'empêcher.

Tu sais sans doute que la diète de Varsovie s'est déclarée diète générale du royaume de Pologne et a proclamé son existence, etc.

Je jouis de la meilleure santé; l'empereur ne s'est jamais si bien porté; il est dans son centre; il n'a même pas besoin de jouer serré; il pelotte en attendant partie, et je crois qu'il finira quand cela lui conviendra, car c'est bien le cas de dire que même sur l'opinion il peut ce qu'il veut.

J'ai été obligé d'ôter à Vandamme le commandement du 8^e corps; il en faisait de toutes les couleurs, pillant, volant, donnant des soufflets, des coups de pied à tout le monde, etc. C'est incroyable la haine que son nom inspire dans ce pays, les habitants en ont une frayeur inconcevable. Je présume que l'empereur le renverra chez lui ou lui donnera un commandement sur les derrières.

Je compte partir aujourd'hui et j'espère dans quelques jours rejoindre l'empereur, cela me rendra bien heureux.

La veille du jour où il allait être relevé de son commandement, il écrivait encore à sa femme de Mir, 13 juillet 1812, midi :

Je répondrai cette fois, ma chère Toinette, à ta lettre du 27, sur tous les points, c'est ce que je fais toujours; mais tu prétends que je déchire tes lettres avant ou sitôt après les avoir lues.

1^o Il n'est pas douteux que les ministres ne doivent te communiquer les rapports qu'ils m'adressent; il me semble même que c'est ce qu'ils font, puisque je les reçois presque toujours et par toi et par eux.

2^o M. Siméon a pu tenir dans sa maison le conseil des bâtimens, puisque ce n'est qu'une affaire de maison, qui n'a rien de commun avec l'État; mais pour tenir ce conseil, il fallait le convoquer; et pour le convoquer, il a fallu que Boucheperne, qui fait les fonctions de secrétaire du cabinet, prit tes ordres; car il n'y a que le secrétaire du cabinet qui puisse convoquer un conseil d'administration de la maison. Il ne faut pas te gêner et le dire clairement à M. Siméon.

3^o M. Siméon *ne peut* tenir un conseil des ministres chez lui : 1^o parce qu'il faut prendre tes ordres pour le rassembler; 2^o parce que c'est directement défendu par une instruction, tous les conseils *doivent être tenus dans mon palais*.

4^o Il doit te rendre compte de tout ce qu'il fait et reçoit, comme il le ferait pour moi, et je ne conçois pas comment il a pu se permettre de donner une permission, soit aux conseillers d'État, soit aux ministres de France et d'Autriche, sans prendre tes ordres; tes rapports

avec moi ne l'empêchent nullement de te rendre compte *de tout, il faut l'exiger*. A l'âge de M. Siméon, on n'est plus dirigé que par deux passions : l'avarice et l'ambition ; il faut réprimer la dernière, et pour cela, il suffit d'un peu de fermeté.

Je ne veux pas des plans que l'on m'a envoyés. Je veux, puisqu'il faut dépenser huit à dix millions en six ans, que l'on construise sur l'emplacement de la rue Royale, où demeure la comtesse d'Oberg, un peu plus en arrière. Donnes-en l'ordre à Moulard pour qu'il se fasse faire le plan. J'espère que pour cette fois j'ai répondu à toutes les affaires.

Maintenant parlons de nous :

Tu ne dois pas t'étonner si tu reçois de mes nouvelles beaucoup plus rarement, car je suis aux frontières de l'ancienne Pologne, poursuivant le prince Bagration qui se retire avec 80,000 hommes. Il y a deux jours que 3,000 hommes de cavalerie de mon avant-garde ont eu un engagement sérieux avec l'arrière-garde ennemie ici-même ; les Polonais se sont battus comme des diables, et s'ils avaient eu la patience d'attendre l'arrivée des cuirassiers et des hussards, l'ennemi n'aurait pas emporté ses oreilles ; mais ils ont voulu aller toujours en avant, et comme l'ennemi était beaucoup plus fort, ils n'ont pu que lui faire beaucoup de mal, mais sans aucun résultat.

Dans peu de jours, les Russes auront évacué toute l'ancienne Pologne, ce qui est inconcevable ; le pays est assez beau, mais il faut y être obligé pour y rester, car c'est au bout du monde.

Tu as sans doute reçu mes lettres de Grodno, etc. ; les postes vont très doucement, et je crois même être à peu près le seul qui reçoive aussi souvent des nouvelles de chez moi.

Je vais partir pour Nesvig, assez jolie petite ville de Pologne ; car celle-ci est assez misérable.

A quelques jours de là, la situation avait bien changé, et c'était sur un autre ton que Jérôme écrivait à Napoléon, de Tourets, 47 juillet, à 8 h. du matin :

Sire, je reçois à Touretz la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire en date d'hier. J'ai quitté Nesvig, ayant été prévenu que les Autrichiens allaient y arriver.

La manière dont j'ai reçu l'ordre d'être sous le commandement du prince d'Eckmühl sans en avoir été prévenu ni par V. M., ni par le prince de Neufchâteau ; la lettre dure que V. M. m'a écrite en date du 10, dans laquelle elle me disait que je n'avais qu'à m'en aller, qu'elle ne mettait point d'obstacle à mon départ ; l'extrême inimitié que le prince d'Eckmühl m'a toujours portée ; le mécontentement qui avait existé entre ce prince et moi avant l'arrivée de V. M. à l'armée, et enfin le malheur que j'avais de ne m'attirer que des reproches et de ne jamais réussir à contenter V. M. malgré ma bonne volonté ; tout m'a fait

croire qu'Elle voulait que je quittasse le commandement comme Elle semblait me le dire dans sa lettre du 10.

Dieu m'est témoin, sire, que jamais une mauvaise idée n'est entrée dans mon âme et que vous et l'honneur avez toujours été mes seuls guides.

Actuellement, il dépend de V. M. d'achever de me perdre ou de me sauver, puisqu'ayant remis le commandement depuis trois jours, ayant fait avec ma garde des marches rétrogrades et annoncé que V. M. m'appelait sur un autre centre, je ne puis plus retourner. V. M. pourrait, la retraite du prince Bagration s'effectuant sur Mogouir, me donner un commandement sur les côtes en cas de descente des Anglais et de mouvement dans cette partie, ou enfin toute autre destination qu'il lui plaira. J'espère encore que dans une circonstance comme celle-ci d'où dépend le sort de toute ma vie, elle ne m'abandonnera pas.

Le 28 juillet, nouvelle lettre du roi à la reine, écrite de Bialistok :

J'ai reçu ce matin à Bialistok tes lettres du 17 et du 20 en même temps. Tu peux bien penser que, si je retourne, c'est que je dois le faire, c'est que je ne puis faire autrement, sans me déshonorer. Comment, moi qui commande l'aile droite, composée de quatre corps d'armée, on m'ordonne, en cas de réunion ou de bataille, d'être sous les ordres d'un simple maréchal qui ne commande qu'un seul corps ? L'empereur a bien senti que ce ne pouvait être, car c'eût été m'afficher aux yeux de toute l'Europe, comme un homme incapable, et n'eût-on pas dit avec raison : Quand il s'agit de parades et de marches, le roi est assez bon pour commander ; mais quand il s'agit de se battre, il doit et ne peut qu'obéir ? Il eût autant valu me donner un coup de pistolet que de me déshonorer de la sorte. Et de quelle manière je reçois cet ordre par le prince d'Eckmühl ! Cet ordre est daté du 6. Je reçois des lettres de l'empereur et du prince de Neufchâtel des 6, 7, 8, 9, 10 et 11, et on ne m'en dit pas un mot ; on ne me le fait pas même soupçonner, et c'est lorsque je me bats avec l'ennemi, lorsque je fais le reproche au prince d'Eckmühl de ce qu'il perd du temps, et lui mande que s'il veut faire deux marches de tel côté, Bagration était à nous ; c'est alors, dis-je, pour toute réponse qu'il m'envoie l'ordre qui me met sous ses ordres. Tu sens bien que je n'ai pu que le transmettre à mes généraux et me retirer. L'empereur n'eût pas fait autrement. Je ne pouvais autrement agir sans me déclarer incapable aux yeux de l'armée et de l'Europe ; je n'ai pas mis la moindre humeur dans ma conduite et l'empereur ne pourra, lorsqu'il sera de sang-froid, que me rendre justice, et sentir qu'il a de grands torts vis-à-vis de moi dans cette circonstance.

Bref, l'essentiel en ce moment, ce que *l'empereur désire le plus*, c'est qu'il n'y ait pas le moindre éclat, et que cela paraisse une chose simple ; d'ailleurs, rien ne l'est effectivement davantage, on veut que je serve, moi qui commande la droite, sous les ordres d'un maréchal ; je

ne le veux ni ne le peux vouloir, voilà tout; je me retire, c'est tout simple.

Du reste, c'est mon armée seule qui a eu quelques engagements, qui a arrêté l'ennemi; il n'y a pas eu un coup de fusil tiré depuis mon départ, et je crains bien qu'il n'y en ait pas de sitôt, car les Russes ont déclaré vouloir toujours se retirer.

A mon retour, je t'en dirai davantage; tu dois toujours bien dire qu'ayant demandé à revenir chez moi, l'empereur l'a trouvé tout simple, les premières opérations étant terminées.

Je t'écrirai demain plus en détail après le retour du baron de Sorsum que j'ai envoyé auprès de l'empereur.

Cependant Reinhard, resté à Cassel, continuait de tenir l'empereur et le duc de Bassano au courant de ce qui se passait en Westphalie : le 2 mai il expédiait le bulletin suivant :

Cassel, 2 mai 1812.

On parle beaucoup à Cassel de la nomination, à la place du receveur général du département de la Fulde, d'un sieur Alexandre, économe de la maison des pages du roi. C'est le père d'une demoiselle fort jeune et fort jolie qui, après avoir épousé pour la forme, dit-on, un Escalonne, employé aux postes de l'armée, est partie pour le quartier général de Kalisch. Son départ ayant coïncidé avec celui du roi, le public voit en elle la maîtresse de camp de Sa Majesté.

On dit que les gardes-du-corps vont revenir, attendu qu'ils sont trop peu nombreux pour servir en ligne et qu'ils jouissent de distinctions que Sa Majesté impériale n'a accordées à aucun corps de sa propre garde. Leur colonel, M. le chevalier Wolf, vient d'être nommé général de brigade.

30 juin 1812.

M. le comte de Pappenheim, premier chambellan du roi, frère du ministre de Darmstadt à Paris, était atteint depuis plusieurs semaines d'un dérangement d'esprit qui, après quelques accès de fureur, a amené un abattement assez voisin de l'imbécillité. Il a été conduit à Paris. Sa femme, dame du palais, est partie pour une terre que M. de Waldener, son père, possède dans le département du Bas-Rhin. Les uns attribuent la maladie de M. de Pappenheim à des causes physiques, les autres à des causes morales. Ce n'était jamais un homme d'un grand esprit; mais il paraît avoir été élevé dans des principes sévères dont on dit que l'ambition de devenir grand chambellan l'avait fait dévier, en connivant à certains arrangements qui concernaient M^{me} de Pappenheim.

M^{me} la baronne de Bigot est partie pour aller rejoindre son mari, ministre du roi, à Copenhague. Un voyage qu'elle avait fait à Paris, sans la permission de Sa Majesté, et quelques démarches qu'elle y fit, dont le roi eut connaissance, avaient déplu. Après son retour, elle avait été exclue de la cour : néanmoins, elle semblait préférer l'état d'abandon

où sa disgrâce la plaçait à Cassel à l'honneur de faire les affaires du roi en Danemark, lorsque tout à coup M. Siméon reçut les pleins pouvoirs de son mari pour le divorce. M. de Furstenstein lui ayant mandé que le roi, justement irrité de la conduite et des liaisons affichées de M^{me} Bigot, ne voulait point qu'elle allât à Copenhague écrire les dépêches de son mari, ses amis lui ont conseillé de partir sur le champ, et, par l'intercession de M. Siméon, M. Bigot a consenti à la recevoir.

La demoiselle Alexandre, mariée Escalonne, qui avait précédé de peu de jours le roi partant pour Glogau, est revenue subitement avec sa mère, pendant qu'on était encore occupé à expédier d'ici des cadeaux que le roi, disait-on, lui destinait. On ne sait pas encore comment expliquer cette séparation soudaine, lorsque M^{me} Escalonne paraissait encore jouir d'une faveur trop prononcée pour faire croire que le moment était arrivé où Sa Majesté s'en dégoûterait. M^{me} Morio, qui la semaine dernière avait reçu une invitation pour être du voyage de Napoléons-Höhe, s'en étant excusée parce qu'elle était au terme de sa grossesse, avait été contrainte de s'y rendre par ordre de la reine, et ce ne fut que sur une attestation des médecins qu'elle obtint la permission de retourner à Cassel.

D'un autre côté, M. le comte de Bochoholtz s'étant trouvé absent de Cassel, lors du retour de la reine de Dresde, a reçu avis que pendant l'été il ne serait jamais du voyage. En conséquence, il est retourné dans ses terres. On dit que M^{me} la comtesse de Læwenstein, dame du palais, est la seule qui ait obtenu du roi la promesse qu'elle le suivrait dans le cas où il serait roi de Pologne. Ce qui est certain, c'est que M^{me} de Læwenstein se distingue de ses compagnes par ses moyens, par son ton et par son esprit de conduite. Quoi qu'il en soit, il est douteux si M. de Bongars fera tarir les pleurs que la crainte d'être délaissées en Westphalie fait verser à certaines dames de la cour, qui, ayant attaché leur sort et celui de leur mari au roi, ne prévoient point quelle existence pourrait compenser celle qu'elles perdraient dans le cas où leurs appréhensions se vérifieraient.

M. Siméon vient de me prévenir confidentiellement que d'après une invitation reçue de S. M. l'impératrice la reine partira pour Dresde ce soir à onze heures. M. de Collignon, son écuyer, ayant été chargé de la précéder de quelques heures pour féliciter Leurs M. I., je profite de son départ pour transmettre de mon côté la nouvelle du voyage de la reine à V. Exc. M. Siméon en donnera demain matin connaissance officielle au Corps diplomatique.

Il est arrivé avant-hier un nouveau courrier du roi. Sa M. n'a point ratifié le projet de vente du domaine de Barby, dont l'ancien fermier avait offert 1,050,000 en argent comptant. L'administration est embarrassée de ce refus qui fait manquer une ressource sur laquelle on avait compté. M. le Ministre des finances a convoqué hier la section du conseil d'État pour proposer plusieurs projets d'augmentation de recettes et particulièrement de la contribution foncière. Il s'occupe aussi d'une

vente d'une partie considérable des dîmes appartenant à l'État. Il se pourra aussi qu'on ait recours à un emprunt forcé qui serait le troisième depuis l'avènement du roi. Mais plusieurs personnes regardent ce projet comme impraticable. La suspension du paiement des intérêts de la dette du premier semestre ne paraît pas douteuse : on en proposera probablement pour la seconde fois la capitulation.

La reine écoute avec une grande attention les rapports qui lui sont faits. Elle montre beaucoup d'application au travail. Elle paraît saisir avec discernement le nœud des affaires. Cette espèce d'initiation ne peut avoir que des suites très heureuses. Tout ce que j'apprends à ce sujet confirme la haute idée que j'ai toujours eue de ses moyens intellectuels.

M. le comte de Schulembourg, préfet de Magdebourg, le même qui, à la suite de quelques différends qu'il avait eus avec le général Michaud, avait été éloigné pendant quelque temps de ses fonctions, vient d'être nommé conseiller d'État en remplacement de M. de Henneberg, décédé. On ne sait pas encore qui lui succédera.

On dit que le général comte de Wellingerode reviendra de l'armée. M. le général Allin a été nommé général de division. On dit ici que le roi lui confiera ou lui a confié le commandement de toute l'artillerie du corps d'armée qu'il commande.

Le 49 mai nouvelle lettre au duc de Bassano. Lettre importante sur les finances de la Westphalie :

La question insoluble qui cause l'embarras du gouvernement westphalien, réduite aux termes les plus simples, est toujours celle-ci : les dépenses de la Westphalie étant de soixante millions et les recettes étant de quarante, comment porter la recette à vingt millions de plus, puisqu'on ne veut ou ne peut pas réduire la dépense ?

La dépense de la guerre, en y comprenant tous les frais d'entrée en campagne, est de vingt-huit millions, peut-être de trente. Quand même la volonté expresse du roi ne défendrait pas d'y faire des retranchements, les circonstances actuelles doivent interdire à tout homme sensé d'en proposer. Si, dans le cours de la seconde moitié de l'année, les événements doivent amener en tout ou en partie cette diminution sur laquelle compte M. de Malchus, il est au moins démontré qu'elle arrivera trop tard pour influer efficacement sur la crise du mois de juin.

Il est encore interdit de faire tomber la diminution des dépenses sur la liste civile qui est de six millions, telle qu'elle était en 1810, lorsque le royaume comptait onze départements.

J'ai déjà indiqué combien les ressources qu'offriront les recettes extraordinaires consistant uniquement en vente des domaines resteront au-dessous de ce qu'elles devaient produire pour ramener l'équilibre.

Il paraît qu'on a reconnu l'impossibilité d'un troisième emprunt

forcé dans lequel d'ailleurs, de toute nécessité, il faudrait recevoir ce qui n'est pas encore rentré des obligations du dernier.

Reste l'augmentation des recettes ordinaires.

S. M. veut que tous les traitements soient réduits de moitié, à l'exception de la liste civile et des traitements militaires. C'est cette proposition qui a été discutée pendant quatre heures, dans un conseil des ministres qui s'est tenu samedi dernier. De fortes objections y ont été faites. On a dit que quand cette mesure pourrait s'appliquer aux traitements un peu considérables, la plus grande partie des traitements, à cause de leur modicité, ne pourrait y être assujétie sans les plus graves inconvénients, ni même sans danger pour la morale et pour la tranquillité publique; qu'à la vérité les traitements des juges étaient un peu plus considérables en Westphalie qu'en France; mais que c'était d'après des considérations importantes et sur la demande expresse des États qu'on les avait augmentés, parce qu'en Allemagne, de génération en génération, des familles entières, sans fortune, mais riches d'une considération héréditaire, ne vivaient que de leurs emplois, que la désolation et la misère qui résulteraient de la diminution de ces traitements aliéneraient du gouvernement cette classe de ses serviteurs les plus immédiatement en contact avec le peuple, enfin que l'épargne qu'on pourrait faire par ce moyen ne monterait peut-être pas à 500,000 francs, qu'au reste, il convenait d'en faire le calcul, et c'est ce dont a été chargé M. le Ministre des finances.

Pour ce qui concerne la liste civile, on a remarqué que dans une aussi grande détresse, si les ministres, les conseillers d'État, les autres fonctionnaires supérieurs devaient faire un aussi grand sacrifice, il serait assez étonnant que les officiers de la cour, pour des fonctions honorables sans doute, mais peu pénibles, conservassent la totalité de leurs larges traitements; que cette liste civile, qui constitutionnellement ne devrait être que de cinq millions, en y comprenant les revenus des domaines de la couronne, était déjà dans une proportion trop forte avec les revenus du royaume; qu'elle avait ensuite été portée à six millions, lorsqu'en 1810 le royaume se trouva composé de onze départements; qu'aujourd'hui le royaume étant réduit à huit départements, elle restait toujours la même; qu'il fallait ajouter à ces six millions près d'un million d'autres revenus que la couronne s'était successivement appropriés, ce qui portait la proportion de la liste civile avec la totalité des revenus de l'État au sixième. Enfin, on a demandé si, lorsqu'on allait retrancher le nécessaire aux juges, aux cures, aux instituteurs publics, on pourrait, avec justice, laisser subsister à la charge de l'État une dépense de 400,000 francs pour le spectacle français. C'est jeudi prochain que le ministre des finances donne son avis et ses moyens au conseil des ministres. M. Pichon, de son côté, prépare un travail sur le même objet.

M. Pichon, partant de la supposition qu'on ne puisse pas diminuer les dépenses, en conclut avec beaucoup de logique qu'il faudra donc

hausser les recettes jusqu'au niveau des besoins. La base de son travail sera donc une augmentation d'impôts de douze à quinze millions. Il soutient que, pour imposer un pays, il n'est pas nécessaire de connaître les localités, que sans y avoir égard les nouveaux départements allemands après leur réunion ont été sur le champ assimilés à la France; que les premiers fonctionnaires sont des Français ne connaissant pas même la langue; qu'on peut augmenter les impôts à volonté, pourvu que la répartition soit égale; que la règle et l'uniformité feront tout et que c'est là ce qui manque à la Westphalie. Il a dit à la reine qu'il allait lui révéler tout le secret de l'artifice par lequel ses serviteurs détournaient le roi de l'augmentation des impôts: qu'entre eux ils disaient: le roi est dissipateur, toute augmentation de recette sera dévorée et s'engloutira surtout dans la dépense pour l'armée, tandis qu'ils disaient au roi: si vous augmentez les recettes, l'empereur est là qui en profitera pour étendre les ressources qu'il tire de votre royaume.

A cela on répond que les maximes d'ordre et d'uniformité peuvent être bonnes pour un état de choses permanent, tranquille et prospère et non lorsqu'on est tellement talonné par le besoin qu'on ne peut marcher qu'au jour la journée; qu'en semant l'alarme partout, M. Pichon fait tarir les ressources disponibles; que si les charges locales pour l'entretien, pour le passage des troupes, les réquisitions, la suspension du paiement des intérêts ou leur capitalisation peuvent être regardées comme des impôts inégalement répartis, ils pourvoient à la nécessité du moment et permettent d'attendre celui où l'on pourra employer le seul remède qui sera la réduction des dépenses; que parmi ces charges il en est de plusieurs millions que la Westphalie supporte sans qu'elles entrent dans le compte des recettes générales; qu'ainsi, en les remplaçant par des impôts réguliers, uniformes, on ne se procurerait pas une ressource disponible: que tout impôt a sa nature qu'il était dangereux et impossible d'excéder, et que mille faits semblent prouver que dans la plupart des impôts la Westphalie est déjà parvenue à ce maximum; qu'en Westphalie une contribution foncière de 11,500,000 francs équivalant exactement au taux de cette même contribution telle qu'elle est établie en France; et qu'en général il est absurde de prendre pour exemple la France riche de mille moyens qui manquent à ce royaume.

Comme, d'après la connaissance que j'ai de ce pays-ci, il m'est impossible de croire à l'efficacité du remède héroïque que propose M. Pichon, je ne pourrais, en croyant à ses pronostics, que rétracter entièrement ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans mon n° 336: que je croyais qu'au milieu des difficultés la Westphalie pourrait cependant aller sans secousses jusqu'à la fin de l'année, et dès lors il faudrait vous faire prévoir des troubles et des désordres qu'il me semble important d'éviter dans les circonstances actuelles. Néanmoins, je ne me rétracterai point encore et, quelqu'illusion que puisse se faire à certains égards M. le ministre des finances, je me tranquilliserai par l'assurance

avec laquelle encore aujourd'hui il m'a dit que le résultat du travail qu'il proposerait au conseil prouverait la possibilité de surmonter la crise de juin et les embarras de l'année.

Du 22.

Dans le conseil des ministres qui s'est tenu hier, M. le ministre des finances a prouvé que dans les quatre premiers mois de l'année il avait, par des moyens tant ordinaires qu'extraordinaires, fait rentrer plus de dix-sept millions (ce qui joint aux trois millions et demi qui étaient en caisse au 1^{er} janvier fait près de vingt-un millions), et que d'après cette proportion, la recette serait de cinquante-un millions au bout de l'année, sur cinquante-neuf millions de dépenses. Il est convenu, à la vérité, que dans les circonstances actuelles il ne se flattait point de pousser le produit des ventes des domaines aussi loin qu'il l'avait espéré ; mais il a assuré que néanmoins il ferait face aux besoins du mois de juin. Il a proposé des moyens d'augmentation des impôts pour trois millions, moitié sur la contribution directe, moitié sur les impôts indirects. Une partie des dépenses locales qu'en 1810 le trésor public avait prises à sa charge, sera en même temps de nouveau rejetée sur les communes. Quant à la contribution foncière, il a démontré qu'au taux de douze millions, elle était portée plus haut en Westphalie qu'en France, puisqu'en Westphalie, outre les dimes qu'on payait encore partout, il y avait encore quatre millions de revenus des domaines impériaux situés dans le ci-devant Hanovre qui en étaient exempts en vertu des traités. Enfin, il a calculé qu'en charges locales non comprises dans les recettes du trésor, la Westphalie payait au moins dix millions par an.

M. Pichon, sans avoir l'air de trop désapprouver les projets du ministre des finances, s'est tenu sur la réserve. La diminution des traitements a été trouvée inadmissible d'une commune voix. Le tout a été adressé à la reine par un courrier qui est parti ce matin. On attend maintenant la décision du roi.

La nouvelle de la disgrâce du roi fit éprouver un grand chagrin à la reine ; suivant le désir de Jérôme, elle ne divulgua pas cette affaire, mais elle ne put dissimuler sa tristesse. Tout le monde en fut frappé, et Reinhard écrivit le 23 juillet de Cassel :

La reine est toujours triste et inquiète. Le maréchal de la cour lui demanda dernièrement si elle n'ordonnerait pas une petite fête dans son intérieur pour le jour anniversaire de son mariage. Pour toute réponse, elle fondit en larmes. Dans le 4^e bulletin, elle a cru trouver je ne sais quelle intention dans ce passage : « Le roi de Westphalie est arrivé à Grodno avec les 7^e et 8^e corps et avec le corps du prince Poniatowsky », puisqu'on désignait le corps polonais par le nom de son chef, tandis que les deux autres corps n'étaient désignés que par leurs numéros. Elle a fait part de sa peine à tous ses ministres qui se sont efforcés en vain de lui prouver qu'elle se chagrinait sans raison.

Déjà la reine Catherine avait reçu la lettre du roi en date du 15. Bientôt elle en reçut une nouvelle de Bialistock du 28 juillet, 8 h. du matin ; c'est à cette dernière que fait allusion Reinhard dans la lettre suivante au duc de Bassano :

Cassel, le 30 juillet 1812.

Aux inquiétudes habituelles de la reine paraît se joindre, depuis quelques jours, un nouveau sujet d'alarme. Elle paraît craindre que la retraite du général Vandamme n'ait produit une impression fâcheuse sur l'esprit de S. M. imp., avec d'autant plus de raison que c'était le roi lui-même qui avait demandé que ce général fût mis à la tête des troupes westphaliennes, et cette crainte est partagée par les ministres de S. M. On sait que Monseigneur le prince d'Eckmühl est arrivé à Minsk où l'on s'attendait que le roi dirigerait sa marche. On lit dans quelques gazettes que les Saxons se joindront au corps du prince de Schwartzemberg ; on est incertain si les Polonais, dont on dit que deux régiments s'avancant avec trop de précipitation contre des Cosaques soutenus par l'infanterie russe ont reçu un léger échec, se trouvent encore sous son commandement ; on croit même savoir que l'une des deux divisions westphaliennes a reçu une destination nouvelle. Hier, la reine ne vint au spectacle qu'à huit heures, et le public accoutumé à ces retards attendait qu'on commençât, avec sa résignation habituelle. Cette fois, cependant, le retard avait été causé par une lettre du roi que M. de Pothau venait de lui porter et dont la reine n'a point communiqué le contenu. Déjà il lui était échappé de dire *combien il serait fâcheux que le roi ne fût pas bien avec S. M. l'empereur ou qu'il revint de l'armée* ; et la pensée même de cette possibilité avait effrayé.

Déjà, après son dernier retour de Paris, le roi s'expliquait sur le compte du général Vandamme avec moins de faveur qu'auparavant ; à peine arrivé à l'armée, on apprenait qu'il y avait eu entre eux une explication assez vive, mais qui avait été suivie d'une réconciliation. On craint ici que l'inconséquence et les prétentions de certains officiers ne sachant pas distinguer entre leur position de cour et leurs devoirs comme militaires n'aient entraîné le roi toujours trop accessible à des impressions qui touchent à son amour-propre, et l'on sent profondément combien il aurait mieux valu supporter, même, au besoin, quelques légers désagréments de la part d'un homme qu'on avait choisi soi-même que de s'attirer un nouveau reproche de versatilité et d'inconstance.

Reinhard attribuait à la tristesse de la reine une cause (le différend du roi avec Vandamme) qui n'était pas la véritable. Cette princesse connaissait l'affaire du prince d'Eckmühl. Aussi, malgré son désir de voir le roi de retour à Cassel, elle ne se faisait pas illusion sur les conséquences fâcheuses que pouvait avoir ce retour.

Par le fait, l'empereur, mécontent d'abord de la détermination de

son frère, finit par reconnaître sans doute que les torts étaient du côté de Davoust, car il lui fit écrire une lettre de blâme par le major général et laissa Jérôme agir à sa guise, lui recommandant seulement le silence sur cette affaire. Toutefois, la nouvelle ne tarda pas à s'en répandre en Westphalie et le duc de Bassano l'annonça à Reinhard par la lettre suivante, en date du 31 juillet 1812, écrite de Vilna :

Je ne vous envoie pas les bulletins, parce qu'il est impossible au moment où ils arrivent d'en faire plus d'une ou deux copies qui ont une destination marquée ; mais je vous enverrai, désormais, de courtes notices, indépendamment de celles que vous recevez régulièrement.

Les pressentiments de la reine se réalisent : le roi a eu, en effet, des torts qui le mettent dans une position très pénible. Lorsque son armée s'est trouvée réunie à celle du prince d'Eckmühl, ainsi que l'armée polonaise, le maréchal a eu le commandement de toutes les forces qui se trouvaient ainsi rassemblées. Une armée de 120,000 hommes exigeait un chef d'une grande expérience, et tous les avantages de cette nature appartenaient certainement au prince d'Eckmühl. Le roi a aussitôt déclaré que s'il n'avait pas le commandement, il se retirerait. Les représentations de Sa Majesté, qui n'aurait pu céder à des considérations et à des affections particulières sans exposer de si grands intérêts, n'ont pas produit d'effet. Le roi a oublié que, lorsqu'il demanda à servir, il fut bien entendu qu'il ne serait pas roi à l'armée, et il a persisté à l'être. Il va partir, et il a dû recevoir à Varsovie l'ordre de retourner à Cassel.

Arrivé à Varsovie au commencement d'août 1812, le roi Jérôme écrivit à la reine :

Je reçois à Varsovie ta longue lettre de conseils du 26 ; je te remercie pour ton intention ; mais je croyais n'avoir jamais laissé douter que je ne suis pas de ceux qui se *déshonorent*, et que je ne fais que ce que je dois faire. Je trouve aussi qu'il est un peu hasardé à toi, ma chère amie, de parler si longuement sur une question que tu ne connais nullement, et j'avais le droit de penser t'avoir inspiré assez de confiance pour te *rassurer entièrement* sur ma conduite qui n'est jamais dirigée ni par l'humeur, ni par un coup de tête.

L'empereur ne m'a jamais ôté le commandement de mes troupes, ni des Saxons, ni d'aucun autre de mes corps ; ainsi tu vois que ce que tu me dis sur ce sujet dans ta lettre du 23 est encore un des cent mille contes absurdes qui se débitent à Cassel, de même que la destruction du 2^e régiment de cuirassiers, qui n'a pas donné (encore aujourd'hui) *un seul coup de sabre*, il n'y a que la cavalerie légère polonaise qui ait pu atteindre la cavalerie ennemie qui se retirait et qui, *depuis* mon départ, est entièrement hors d'atteinte.

Je ne veux pas faire davantage le grondeur, quoique j'en aurais sujet, car tu ne sais peut-être pas que M. Pothau, qui ne se doute de rien,

écrit au comte de Furskeinstein que rien n'a transpiré de la dépêche du roi apportée par l'estafette, mais *qu'il a remarqué que la reine était triste*, ce qui est justement le contraire de mes intentions et de celles de l'empereur qui veut que tout ceci n'ait pas le moindre éclat.

L'empereur a bien senti que je ne pouvais rester après l'ordre inconcevable qu'il m'avait donné, car *c'est alors que je me serais déshonoré*, puisque j'aurais dit moi-même à toute l'Europe : « Je ne suis bon que pour passer des revues et des parades, mais lorsqu'il faut se battre, je sens que je dois obéir et, quoique commandant la droite et quatre corps d'armée, je suis sous les ordres d'un maréchal qui n'en commande qu'un seul. »

D'ailleurs, l'affectation à ne parler, dans les bulletins, que du prince Poniatowski, la manière de dire : le roi est arrivé à Grodno, comme on l'aurait dit de Louis XIV, lorsqu'il allait avec toute sa cour au siège de Philipsbourg, prouve seulement que l'empereur ne me voulait plus à l'armée.

Et à te parler franchement, je te dirai que je crois que l'empereur me voulait donner d'abord le trône de Pologne, *que je ne désire nullement*, et que dans ce moment il a changé de pensée, et comme je commandais les Polonais, il était fâché de me voir où j'étais et où j'ai été très bien pour lui.

Actuellement, il faut tout simplement dire que j'ai demandé à revenir chez moi, ne pouvant supporter l'inconstance du climat, et que l'empereur l'a permis.

Je t'envoie l'article à mettre dans le *Moniteur* et surtout prends garde de laisser paraître de la tristesse, car alors on fera cent contes, qui ne seront plaisants ni pour l'empereur, ni pour moi, ni pour toi.

Quant à l'article finances, pour l'année prochaine, j'y mettrai tant d'ordre que cela ira, j'en réponds.

Je voulais que tu vinsses à Brunswick ; mais j'ai réfléchi que cela fera un grand dérangement pour toute la maison, une grande dépense et beaucoup d'embarras par rapport aux chevaux, surtout dans ce moment de récolte.

Le ministre de l'intérieur doit se préparer à venir m'attendre à Halle ; je lui enverrai l'ordre par le courrier Viantex, car celui que tu m'as envoyé va très doucement.

Tu dois faire pour le 15 août ce que tu me disais dans ta dernière lettre ; tu dois aussi recevoir les félicitations le matin et donner audience au ministre de France et à sa femme les premiers. Tout le monde doit être en grande tenue, bien entendu que les hommes ne doivent pas avoir le manteau qui ne sert que dans une cérémonie du Trône.

Tu peux faire dîner avec toi M. et M^{me} Reinhard, avec la grande maîtresse, la dame de service et le ministre de la justice.

Tu donneras la droite au ministre de France, la gauche au ministre de la justice, etc.

Je te presse sur mon cœur et aurai grand bonheur à t'embrasser, mais ce ne pourra être avant le 18.

P. S. — Je me hâte d'ouvrir ma lettre pour t'annoncer une dépêche de l'empereur, *très satisfaisante*. S. M. paraît s'être convaincue que je pouvais faire autrement, m'engage à retourner dans mes États avec mes gardes du corps, mais *met pour condition que rien ne transpirera*, et que je dirai, et tu dois le dire toi-même, que ma santé n'a pu supporter le climat.

Je t'envoie un article pour le *Moniteur*; en conséquence, aie bien soin de songer que la continuation de l'amitié de l'empereur *est attachée à ce que l'on croie que c'est cette seule raison qui me fait quitter*.

Le 4 août, Reinhard manda de Cassel :

La reine a reçu hier un paquet de M. de Marinville, à Varsovie, qui lui apprend que les Russes ont quitté le camp retranché de Dryssa et se sont retirés de la Dwina. Elle n'a point voulu montrer la lettre, disant qu'elle contenait encore autre chose. On ignore si dans le même paquet il y avait des lettres du roi. Le secrétaire-général des relations extérieures, M. Hugot, a reçu une lettre de M. le comte de Furstenstein datée de Novogrodek. Ce fait a transpiré et n'a pas causé peu de surprise. M. Siméon s'explique à ce sujet avec beaucoup de réserve. Du reste, j'ai lieu de croire que si quelqu'un est instruit ici de la véritable situation du roi, concernant son commandement, c'est tout au plus la reine.

M. Reinhard était dans l'erreur, l'affaire du roi était le secret de la comédie ; tout le monde à Cassel la connaissait, mais évitait d'en parler. La reine, malgré les lettres rassurantes de son mari, ne pouvait surmonter le chagrin que lui faisait éprouver son brusque retour. Elle lui avait même écrit à ce sujet une lettre des plus fortes, le 30 juillet, en apprenant ce qui s'était passé.

On aurait tort de croire, malgré les prétendues lettres de Napoléon à Jérôme, malgré celles que ce dernier écrivait à sa femme, que l'empereur pardonna facilement à son frère son coup de tête. Il lui tint bien longtemps rancune, il ne se remit entièrement bien avec lui qu'en 1815, à Waterloo; il refusa constamment de lui donner des commandements de quelque importance. Il cessa presque entièrement sa correspondance avec lui et, le 31 juillet 1813, il écrivit au major général la lettre ci-dessous qui nous paraît caractéristique ¹ :

1. Jérôme avait prié Berthier de solliciter pour lui de l'empereur un commandement.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Mayence, 31 juillet 1813.

Mon cousin, répondez au roi de Westphalie que jamais il n'aura aucun commandement dans l'armée française si : 1° il ne fait connaître qu'il désapprouve la conduite qu'il a tenue l'année passée en quittant l'armée sans ma permission et qu'il en est fâché, et 2° si en prenant du service dans mon armée, il ne se soumet à obéir à tous les maréchaux commandant des corps d'armée, que je n'aurais pas spécialement mis sous ses ordres; ne devant avoir d'autre grade dans mon armée que le grade de général de division, et ne devant commander de droit, en cas de circonstances imprévues, qu'à des généraux de division. — Que ce qui vient d'arriver en Espagne fait connaître de plus en plus l'importance de tenir à ces principes; que la guerre est un métier, qu'il faut l'apprendre; que le roi ne peut pas commander, parce qu'il n'a jamais vu de bataille; que le roi d'Espagne à qui j'ai fait dans le temps de semblables observations, en est aux regrets et aux larmes de ne pas les avoir comprises. — Vous ajouterez que, vu toutes les difficultés qui ont eu lieu pour la convocation, j'ai pris le parti d'en faire un ordre du jour; qu'il m'a paru urgent de décider ainsi cette affaire, vu que déjà des détachements destinés pour Cassel étaient partis de Mayence. — Faites d'ailleurs remarquer au roi que j'ai pris un ordre, parce qu'un ordre est un ordre d'un général en chef, et que la Westphalie et le roi lui-même font partie de mon armée; que c'est par un ordre que j'ai réglé ce qui est relatif à Leipzig, et qu'enfin c'est de cette manière que j'opère, surtout sur le territoire allié.

P.-S. — Cet ordre ne doit pas être publié.

Mais reprenons la suite des faits, dont cette lettre nous a détournés. Le 42 août, Reinhard annonçait au duc de Bassano l'arrivée du roi :

Avant-hier, à sept heures du matin, le canon a annoncé au public l'heureuse arrivée de S. M. le roi, qui avait eu lieu dans la nuit au palais de Napoléons-Höhe.

S. M. le roi a reçu le même jour, à son lever, les officiers de sa maison. Toutes les personnes qui jouissent des grandes entrées ont eu la faveur d'y être admises. Le soir, tous les habitans de Cassel ont illuminé leurs maisons.

Par décret royal, daté de Varsovie le 2 août, M. le colonel baron de Borstel a été nommé général de brigade, chargé du commandement de la 1^e brigade de la 1^{re} division des troupes westphaliennes.

Le colonel Lageon du 7^{me} régiment d'infanterie de ligne a été nommé chef d'état-major de la garde royale.

Après avoir copié ces articles du *Moniteur westphalien*, qui sont les

seuls concernant le roi et le royaume qui ont paru depuis le retour de S. M., je continue les rapports que j'ai à faire à V. Exc., et qui ne seront encore guère plus importants.

Le roi se porte bien. Il a reçu toute sa cour avec autant d'affabilité que de gaieté. Il y a eu spectacle à Napoléons-Höhe avant-hier et hier dans les appartements intérieurs. Hier matin, S. M., après avoir déjeuné à sa petite maison de Schœnfeld, est venue en ville. Elle est entrée dans son palais, s'est rendue chez son peintre, et de là au château incendié. Son architecte a fait trois plans de construction d'un nouveau palais : le premier se rapporte à la reconstruction de l'ancien château ; le deuxième transforme en palais royal le palais actuel des États ; d'après le troisième on construirait un palais entièrement nouveau hors de l'enceinte de la ville. Dans les deux premiers on a suivi des vues d'économie, il ne s'agirait guère que d'une dépense de trois ou quatre millions. On m'a dit que le roi encore hier s'était expliqué dans le même sens qu'il m'avait parlé, il y a quelques mois, et qu'il avait déclaré qu'il n'habiterait plus l'ancien château ; mais qu'en attendant que ses moyens lui permettent d'en bâtir un nouveau, il le ferait arranger pour y donner de grandes audiences dans des occasions solennelles.

Je n'ai encore vu ni le roi, ni personne de sa suite, excepté le chambellan comte d'Oberg et le comte de Furstenstein. Ce dernier m'a parlé de la maladie que le roi avait eue à Varsovie et dont il était maintenant rétabli. Comme je ne me croyais pas en ce moment chargé de prendre aucune initiative, notre conversation s'est promptement détournée sur des sujets indifférents. M. de Furstenstein avait le maintien modeste ; il ne portait même aucune décoration.

Ces deux courtisans se sont beaucoup plaints des Polonais, de leur esprit de désordre et de pillage, de la haine qu'ils portaient aux Allemands et de la perfidie avec laquelle ils accusaient les autres des excès qu'ils commettaient eux-mêmes. Ce langage où peut-être ils n'avaient pas entièrement tort me paraît avoir été tenu avec intention.

Voilà, monseigneur, tout ce que m'ont appris mes communications directes. Voici ce que j'ai appris indirectement :

Le roi, ou ne parle point du tout à ceux qui étaient restés à Cassel de ce qui s'est passé et a amené son retour, ou il leur dit qu'il est au mieux avec S. M. l'empereur, que surtout le dernier courrier qui a déterminé son départ accéléré de Varsovie, lui en a porté l'assurance et que bientôt on en verra les preuves. La reine même, depuis le retour du roi, a beaucoup pleuré pendant deux jours.

Aujourd'hui a été tenu le premier conseil des ministres. J'ignore encore ce qui s'y est passé ; mais, d'après ce qui s'est traité au conseil d'administration qui s'est tenu après, je vois qu'entre autres choses, il y a été question de la lettre que j'avais remise hier concernant les diverses réclamations du domaine extraordinaire. Le roi veut que l'état de ses finances soit débrouillé dans trois mois : c'est ce qu'il a déjà voulu souvent.

Quant à ceux qui sont revenus avec lui, tous le blâment et tous cherchent à se disculper. Le général Chabert fait valoir une lettre qu'il a écrite au roi, en commun avec le général Allin, pour amener S. M. à des résolutions plus sages. Ils n'ont pas laissé ignorer le contenu de celle qu'a portée au roi ce courrier par lequel il dit avoir reçu de si heureuses assurances.

Le courrier dit être parti du quartier général impérial deux jours après M. de Brugnières (secrétaire du cabinet du roi), et avoir été obligé de se cacher vingt-quatre heures dans des marais. Arrivé auprès du roi, il a été fort étonné de ne point trouver M. de Brugnières. Voilà ce que raconte le général Chabert qui le croit pris. M. de Furstenstein dit qu'il arrivera incessamment.

Baron Du CASSE.

(*Sera continué.*)

NOTE. — Nous devons à l'obligeance de M. E. Wertheimer la communication du texte de la lettre du 5 décembre 1811, à laquelle il est fait allusion plus haut, p. 351 : « Sire, je reçois la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'adresser en réponse de la mienne du 5 décembre. Si elle a pu lui déplaire, contre mon intention, je lui en demande pardon; je désire seulement que le motif qui l'a dictée puisse valoir pour mon excuse ¹. »

JÉRÔME, ROI DE WESTPHALIE, A L'EMPEREUR NAPOLEÓN.

Cassel, le 5 décembre 1811.

Sire,

Établi dans une position qui me rend la sentinelle avancée de la France, porté par inclination et par devoir à surveiller tout ce qui peut donner atteinte aux intérêts de Votre Majesté, je pense qu'il est convenable et nécessaire que je l'informe avec franchise de tout ce que j'aperçois autour de moi. Je juge les événements avec calme, j'envisage les dangers sans les craindre; mais je dois dire la vérité à Votre Majesté, et je désire qu'elle ait assez de confiance en moi pour s'en rapporter à ma manière de voir. J'ignore, Sire, sous quels traits vos généraux et vos agents vous peignent la situation des esprits en Allemagne; s'ils parlent à Votre Majesté de soumission, de tranquillité et de faiblesse, ils s'abusent et la trompent. La fermentation est au plus haut degré, les plus folles espérances sont entretenues et caressées avec enthousiasme, on se propose l'exemple de l'Espagne et, si la guerre vient à éclater, toutes les contrées situées entre le Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et active insurrection. La cause puissante de ces mouvements dangereux n'est pas seulement la haine contre les Français et l'impatience du joug étranger; elle existe plus fortement encore dans le malheur des temps, dans la ruine totale de toutes les classes, dans la surcharge des impositions, contributions de guerre, entretien de troupes, passage de soldats et vexations de tous les genres continuellement répétées. Le désespoir des peuples, qui n'ont plus rien à perdre parce qu'on leur a tout enlevé, est à redouter.

Ce n'est pas seulement en Westphalie et dans les pays soumis à la France

1. Voir *Mémoires du roi Jérôme*, vol. V, p. 141.

qu'éclatera cet incendie, mais aussi chez tous les souverains de la confédération du Rhin. Ils seront eux-mêmes les premières victimes de leurs sujets, s'ils ne partagent leurs violences ; car Votre Majesté sait que le caractère uniforme des révolutions est de renverser tous les principes et de détruire tous les liens et les rapports de la société.

Que Votre Majesté ne pense pas que j'exagère en lui parlant des malheurs des peuples : je dois lui dire qu'à Hanovre, Magdebourg et dans les principales villes de mon royaume les propriétaires abandonnent leurs maisons et chercheraient vainement à s'en défaire au prix le plus vil. Partout la misère assiège les familles, les capitaux sont épuisés et le noble, le bourgeois et le paysan, accablés de dettes et de besoin, ne semblent plus attendre d'autres secours que de la vengeance qu'ils appellent de tous leurs désirs et vers laquelle ils dirigent toutes leurs pensées.

Ce tableau est vrai dans toutes ses parties. Aucun des mille rapports qui me parviennent journellement ne le contredit ; je le répète à Votre Majesté. Je souhaite avec ardeur qu'elle ouvre les yeux sur cet état de choses et qu'elle le juge avec toute la supériorité de son esprit pour prendre les mesures et les précautions qu'elle jugera convenables. Placé au centre même du péril, je ne m'en alarme point pour moi ; je sais qu'il est des maux nécessaires et qui ne sont que le passage à des circonstances plus heureuses ; ainsi je ne fais aucun cas de ce qui me touche particulièrement, et je me repose à cet égard d'une manière absolue sur les bontés de Votre Majesté et la droiture de mes intentions. Mais les peuples ne peuvent raisonner ainsi ; ils sont indifférents aux plus hautes combinaisons de la politique, et ils ne sentent que le mal présent qui les presse.

J'ose croire que Votre Majesté prendra cette lettre en considération. Je remplis, en l'écrivant, mon devoir dans toute son étendue et je satisfais à ma conviction et à l'impulsion de mon cœur.

Quoi qu'il plaise à Votre Majesté de faire et d'ordonner ensuite, elle trouvera en moi attachement et dévouement inviolable.

Je suis de Votre Majesté le très affectionné et dévoué frère.

Jérôme NAPOLÉON.

(Archives des Affaires étrangères, à Paris.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS DE TEXTES. — La Société de l'histoire de Normandie vient de faire paraître le t. II des *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri IV* (Rouen, Métérie) ; il contient les « articles de remontrances faites en la convocation des trois Etats de Normandie » dans les sept réunions d'oct. 1602, nov. 1604, nov. 1605, nov. 1606, oct. 1607, nov. 1608 et déc. 1609. Au texte de ces « remontrances », qui occupent un peu moins de la moitié du volume, le diligent éditeur, M. Ch. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, a ajouté de très nombreux documents relatifs à ces assemblées ; les historiens de nos anciennes institutions administratives devront tenir grand compte de ces textes qui complètent heureusement le travail bien connu du regretté A. Floquet sur le parlement de Normandie. — La Société de l'histoire de Paris nous fait remonter jusqu'à l'époque la plus brillante du moyen âge avec ses *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*, publiés par M. Aug. LONGNON ; ces documents sont tirés du t. X des mss. de Peirese conservés à la bibliothèque de Carpentras ; ils se composent de seize dessins pris d'après les peintures du monastère des Cordelières de Lourcines, et de l'église basse de la Sainte-Chapelle, enfin d'après les miniatures du livre d'heures (aujourd'hui perdu) de Jeanne II, reine de Navarre. Ces dessins, habilement reproduits par l'héliogravure, sont des plus curieux ; ils paraissent assez fidèles pour qu'on puisse se faire une idée vraie du portrait physique de saint Louis.

L'histoire de nos anciens évêchés a été enrichie de nouveaux textes par deux érudits qui se rencontrent presque sur le même terrain : M. Al. BRUEL, avec les *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, du XIV^e au XVIII^e s.* (coll. des doc. inédits), et M. Ad. LASCOMBE, conservateur de la bibliothèque du Puy, avec son *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy, 1154-1744* (Le Puy, Bérard-Roussel). Ce répertoire, dont le ms. existe aux archives départementales de la Haute-Loire, a été rédigé au milieu du siècle

dernier par le P. Cazalède, jésuite, qui avait à sa disposition beaucoup d'originaux perdus depuis ; il fournit un grand nombre de renseignements sur l'histoire du Velay et régions voisines : Auvergne, Gévaudan, Vivarais. Par cette publication, M. Lascombe a bien mérité de son pays ; on regrette cependant qu'il se soit contenté de donner, en l'abrégeant, le texte du P. Cazalède, et qu'il ait trop souvent reculé devant la tâche ingrate sans doute, mais inévitable, sinon de fournir des éclaircissements sur les noms de personne, au moins d'identifier avec soin les noms de lieu. Il eût été bon également de rechercher jusqu'à quel point le travail du P. Cazalède est complet. On sait par exemple que l'évêque du Puy était, dans la première moitié du XIII^e siècle, suzerain du comté de Bigorre ; à ce titre, il eut pour vassaux des personnages aussi éminents que le comte de Leicester et que le roi d'Angleterre Henri III, et l'on s'étonne de ne rencontrer dans les actes analysés ici aucune mention, ni d'eux, ni des obligations auxquelles ils étaient tenus et qu'ils remplirent envers le prélat leur suzerain.

Avec le cardinal de Retz, nous abordons l'histoire générale. On connaît les nombreux travaux qui, dans ces dernières années, ont renouvelé un sujet qu'on avait pu croire épuisé parce qu'on n'en avait encore étudié qu'une seule face. A côté du Retz frondeur de la minorité de Louis XIV, c'est à peine si l'on soupçonnait le Retz courtisan et diplomate au service du grand roi ; c'est surtout à M. Chantelauze que revient l'honneur d'avoir jeté la lumière sur la dernière partie de cette vie tumultueuse. Dans *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, il avait montré quels services Retz avait rendus à Louis XIV, soit dans l'affaire de la garde corse, soit dans les conclaves où furent élus les papes Clément IX, Clément X et Innocent XI. Ces services avaient été tenus secrets. Après la mort de Mazarin, Louis XIV avait bien voulu relever Retz de sa disgrâce ; après avoir obtenu de lui qu'il renonçât à jamais à l'archevêché de Paris, il l'avait rappelé à la cour ; enfin il l'avait chargé de missions délicates ; à plusieurs reprises il lui avait donné des témoignages flatteurs de sa satisfaction ; mais il n'avait jamais voulu l'avouer comme son représentant officiel, et les dépêches de Retz avaient été ensevelies dans les cartons des affaires étrangères. M. Chantelauze les y a retrouvées ; il les publie aujourd'hui au t. VII des œuvres du cardinal publiées dans la collection des *Grands écrivains de la France* (Hachette) ¹. Ce volume de pièces est loin de présenter l'intérêt des mémoires, mais il en est le complément indispensable.

1. Ce t. VII paraît avant le t. VI parce qu'il faudra beaucoup de temps encore pour réunir les pièces formant ce t. VI.

L'histoire diplomatique du règne de Louis XIV est loin d'être épuisée. Après Lionne, après Retz, le comté d'Avaux est à son tour remis en lumière. Notre collaborateur, M. J. A. WIJNNE, vient de publier (Utrecht, Kemink et fils) le t. I des *Négociations de Monsieur le comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède pendant les années 1693, 1697 et 1698*. Bien que ce volume ait été publié aux Pays-Bas et rédigé par un professeur à l'université d'Utrecht¹, il nous appartient en quelque sorte, il vient de chez nous, et c'est à nous qu'il s'adresse; car les pièces publiées ici ont été copiées sur un ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, et l'introduction, ainsi que les résumés et les notes, est écrite en français. Il faut louer le soin avec lequel ce travail est conduit : chaque pièce est précédée d'un résumé substantiel ; ces résumés, reproduits à la fin du volume, forment un sommaire instructif. Cette publication trouvera certainement un favorable accueil en France, et le succès engagera M. Wijne à la pousser activement.

M. le lieutenant-colonel Th. IUNG a publié (Charpentier) les deux premiers volumes des *Mémoires de Lucien Bonaparte*. On attendait ces mémoires avec une certaine curiosité, non qu'ils fussent tout à fait inédits, comme ceux de M^{me} de Rémusat, qui ont fait tant de bruit, ou comme ceux de M. de Vitrolles qu'on va bientôt nous donner ; mais on pouvait penser que les fragments de ces mémoires, publiés sous divers titres en 1815, en 1836 et en 1845, n'en avaient pas épuisé tout l'intérêt ; que, sous l'empire de scrupules honorables d'ailleurs, on avait volontairement laissé dans l'ombre des passages, des chapitres d'un caractère trop personnel pour n'être pas désagréables ou même nuisibles à la mémoire de Napoléon I^{er} et aux intérêts de sa dynastie. C'était là une illusion : les mémoires de Lucien Bonaparte ne nous apprennent, jusqu'ici du moins (le t. II s'arrête avec l'année 1804), rien de bien nouveau, ni sur les événements, ni sur les hommes. Napoléon I^{er} y est assez maltraité, mais la critique ne porte guère quand elle vient d'esprits étroits et jaloux. Lucien appartient à cette classe d'individus ; tout jeune, la protection de son frère Napoléon l'importune ; il le seconde activement et heureusement au 18 brumaire, mais il se dépite bientôt parce que ses services ne sont pas récompensés comme il croyait le mériter ; il a la prétention d'être un habile administrateur, un fin et honnête diplomate², même un bon général (II, 414) ; aussi ne peut-il souffrir

1. Cette publication forme le vingt-troisième numéro des ouvrages publiés par la *Histor. Genootschap te Utrecht*, nouv. série.

2. Voy. au t. II l'histoire de son ambassade d'Espagne, et l'épisode relatif à la citoyenne Minette.

l'attitude impérieuse que Napoléon garde avec lui comme avec ses autres frères. Il regrette le 18 brumaire après y avoir aidé de toutes ses forces (II, 176, 393) ; il se ligue avec son frère Joseph pour tâcher de dissuader le premier consul de vendre, sans l'assentiment des chambres, la Louisiane ; il déplore la fondation de l'empire : est-ce par respect pour la constitution et les lois ? Il s'en vante ; mais en même temps il laisse sentir l'amertume d'une ambition déçue qui avait aspiré à la présidence de la République réorganisée (II, 172). Sans doute il y a dans ces mémoires de curieux passages, surtout sur l'intérieur si étrange de la famille Bonaparte ; mais l'impression définitive est plutôt désobligeante. Enfin, sauf dans quelques anecdotes agréablement contées, Lucien est un écrivain médiocre (I, 53 ; II, 212, 339, etc.). On pourrait lui appliquer la phrase célèbre : le style, c'est l'homme même.

Quoi qu'il en soit, nous devons remercier M. Iung de nous avoir fait connaître ces mémoires en entier. Il y a joint un certain nombre de documents publiés, les uns en appendice, les autres dans le corps de l'ouvrage, sans que parfois on puisse bien distinguer les mémoires du commentaire. On voudrait aussi que chaque fragment fût daté avec plus de soin. C'est un élément indispensable pour apprécier l'autorité d'un témoignage qui est souvent noté plus de trente ans après les événements accomplis.

Ce sont surtout les documents qui font la valeur de l'ouvrage entrepris par le comte d'IDÉVILLE sur *le Maréchal Bugeaud*. Le t. II qui vient de paraître (Didot) se rapporte à la période la plus brillante de la vie du général (1836-1844). Si l'homme politique en lui est discutable, l'homme de guerre est depuis longtemps mis au premier rang. C'est la guerre d'Afrique et l'organisation du pays conquis que Bugeaud nous raconte lui-même avec entrain et esprit dans ses lettres, ses rapports, ses ordres du jour. Il est peu de lectures à la fois aussi attachantes et instructives.

LIVRES NOUVEAUX. — L'étude de l'antiquité, surtout de l'Orient ancien, ne peut pas se faire seulement par les livres ; il faut y ajouter les monuments figurés ; aussi les « illustrations », pour peu qu'elles soient exactes, sont-elles un complément précieux et pour ainsi dire un commentaire perpétuel aux ouvrages qui se proposent de nous initier à ces civilisations disparues. Elles ajoutent un grand attrait à l'*Histoire des Romains* de M. DURUY, à l'*Histoire ancienne de l'Orient*, par M. Fr. LENORMANT¹, dont la 9^e édition peut être

1. Chez A. Lévy. Le t. I (1881) contient les origines, les races et les langues. Le t. II (1882) est consacré à l'Égypte ; le t. III (en cours de publication) à

considérée comme un ouvrage nouveau ; elles font partie intégrante d'œuvres telles que l'*Histoire de l'art* de MM. G. PERROT et Ch. CHUPIEZ¹, ou que le *Dictionnaire des Antiquités grecques ou romaines*, dont le 8^e fascicule vient enfin de paraître (Hachette). Cette heureuse association d'un dessin exact et d'un texte savant distribue l'enseignement à la fois à l'esprit et aux yeux.

M. Marius FONTANE a entrepris, lui aussi, mais avec les seules ressources du style, de faire revivre la haute antiquité orientale. Ecrivant une histoire universelle, il ne s'attache qu'aux faits les plus généraux (Lemerre). Dans l'*Inde védique*, il avait été frappé surtout par la poésie des hymnes sacrés que chantaient les Aryas établis dans le pays des Sept-Fleuves ; dans *les Iraniens* (de 2500 à 800 av. J.-C.), il met en relief Zoroastre et sa législation ; dans *les Egyptes* (de 500 à 715 av. J.-C.), l'art pharaonique. « S'il est vrai, dit-il quelque part, que l'humanité vit de trois grands sentiments : le culte de la vérité, le culte de la vertu, le culte de la beauté, et que la philosophie, la morale et l'art sont les grands moyens de progrès que l'homme possède, on peut dire que le recueil des hymnes védiques, le livre de Zoroastre et les monuments égyptiens sont les trois sources auxquelles il faut demander les premières notions du vrai, du bien et du beau » (III, 428). Cette philosophie de l'histoire est un peu vague, et ne résiste guère à l'examen. D'autre part, le détail particulier des faits ne paraît pas toujours très net ni très bien choisi ; mais c'est affaire aux gens du métier de prononcer souverainement sur ces questions. Il est équitable d'ajouter que ces volumes ne manquent pas de qualités littéraires ; le style n'est pas irréprochable, mais il est vivant. Signalons surtout les pages où M. Fontane décrit l'Égypte et ses habitants, pour lesquels il professe une réelle sympathie ; là du moins il parle de ce qu'il sait très bien, et il en parle avec bonheur.

Tandis que M. Fontane dissimule son érudition, M. LEDRAIN la prodigue dans son *Histoire d'Israel* (t. II ; Alph. Lemerre) ; elle s'étale partout, dans le texte et dans les notes ; pour le comprendre, il faudrait presque savoir l'hébreu ; il a conservé aux noms leurs formes véritables ; Samarie redevient Schomron, Jérusalem est appelé Ierouschalaïm ; la tournure même des phrases est tout hébraïque ; l'auteur enfin ne recule pas devant certaines expressions peu chastes, comme il n'en manque pas dans les livres saints. Toute cette affec-

l'Assyrie. C'est ici seulement que l'auteur, comme il le reconnaît tout le premier, est bien chez lui, et que son œuvre est originale.

1. Hachette. Le t. II : Assyrie, Phénicie, Chaldée, est en cours de publication.

tation pédantesque rebute le lecteur. Ajoutez qu'un livre ainsi conçu s'annonce comme livre d'enseignement; mais il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que jamais il ne sera lu dans les classes. C'est une erreur pédagogique, comme l'emploi de caractères elzéviériens maigres, fins et compacts, est une erreur typographique.

Avec beaucoup moins de prétentions, le manuel des *Institutions de la Grèce antique*, par M. ROBIOU (Didier), rendra de plus grands services; rédigé conformément au programme de la licence, il donne en moins de trois cents petites pages des notions claires et suffisamment complètes sur les institutions politiques et sociales d'Athènes et de Sparte, sur la religion, le théâtre, l'art grecs. Pour l'histoire romaine, on lira avec fruit l'ouvrage de M. MISPOULET, les *Institutions politiques des Romains*, dont le t. I vient de paraître (Pedone-Lauriel); ce volume ne traite que de la constitution romaine étudiée dans ses origines et dans ses modifications successives, depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Justinien. Tout en mettant largement à profit les travaux allemands, M. Mispoulet a su faire une œuvre personnelle. Sur les magistratures républicaines, le sénat, les fonctionnaires impériaux, il donne un grand nombre de renseignements justes et précis. C'est un bon livre à mettre à côté de l'excellent manuel de Willems, qu'il ne remplacera d'ailleurs pas, et qu'il ne cherche pas à remplacer.

De l'antiquité, nous sautons brusquement au xvi^e siècle avec la piquante étude du comte H. DE LA FERRIÈRE sur les *Projets de mariage de la reine Élisabeth* (C. Lévy). Parmi les nombreux prétendants à la main de la reine d'Angleterre, on compte trois des fils de Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III et le duc d'Alençon (plus tard duc d'Anjou), que Catherine mit l'un après l'autre sur les rangs. C'est l'histoire des négociations relatives à ces mariages que raconte M. de La Ferrière; sauf le célèbre Dudley, comte de Leicester, les autres prétendants ne paraissent dans son livre qu'à l'arrière-plan. Rien de plus curieux et de plus étrange tout à la fois que le manège des deux cours et des deux reines. Malgré l'intérêt que l'Angleterre protestante pouvait avoir à ce que la reine eût des enfants pour écarter ainsi les prétentions de Marie Stuart et les espérances des catholiques, Elisabeth ne songea jamais sérieusement à se marier; elle voulait être aimée moins par amour que par coquetterie. Quand on lui propose un mari, pourvu que le prétendu soit aimable et bien fait, elle prend feu pour lui; dans sa frivolité malsaine, elle paraît ne s'occuper que de lui; elle met toute sa diplomatie en mouvement pour être renseignée sur ses faits et gestes; elle est jalouse de ses maîtresses; elle s'enivre de ses flatteries. Mais quand on en vient à discuter

sérieusement le contrat de mariage et les clauses de l'alliance entre les deux couronnes, elle hésite ; si on la presse, elle impose de telles conditions que le projet s'écroute pour être repris le lendemain avec une industrielle patience par Catherine ; en réalité Elisabeth ne veut qu'une chose : empêcher la France de former une alliance trop étroite avec l'Espagne ; ces négociations, sans cesse interrompues et reprises, plaisent à sa vanité et servent sa politique ; l'imagination et la raison y trouvent également leur compte.

On ne lira pas avec le même plaisir le livre de M. Paul DE FÉLICE sur *Lambert Daneau, pasteur et professeur de théologie, 1530-1595* (Fischbacher) ; c'est que la vie de cet estimable professeur, de ce controversiste habile et fécond offre bien peu d'intérêt ; Daneau a séjourné à Genève, à Utrecht, à Gand. Il n'a pu se fixer nulle part ; partout il a soulevé la dispute et mérité l'intolérance. Cet ingrat sujet, M. de Félice l'a traité avec soin ; il a recueilli diligemment et mis à profit la correspondance de Daneau, qu'il a publiée en appendice ; les historiens de l'humanisme ne devront pas négliger ces nouveaux documents.

Les controverses théologiques n'ont heureusement pas de place dans la vie de saint Vincent de Paul, racontée par M. CHANTELAUZE¹, vie toute de dévouement, et qui ne perd rien à être dépouillée de certains épisodes légendaires dont l'hagiographie trop complaisante s'était plu à encombrer l'histoire. Ce livre offre d'ailleurs un autre attrait, il y est beaucoup question des Gondi, et souvent de Retz. Entré jeune chez les Gondi comme précepteur, Vincent de Paul les quitta bientôt, mais resta sincèrement attaché à cette maison qui le seconda toujours dans ses bonnes œuvres et ses fondations pieuses. Quand Retz échappé de prison vint à Rome, il reçut l'hospitalité chez les Pères de la Mission, et Vincent lui-même s'employa de tout son pouvoir pour lui venir en aide ; il s'attira par cette généreuse conduite la colère de Louis XIV qui, dans un mouvement de vengeance mesquine, persécuta l'ordre et son fondateur.

La charité n'était pas la qualité dominante du fougueux archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. L'ennemi des jansénistes et des parlements, l'ami et le protecteur des jésuites a trouvé dans le Père Em. REGNAULT, de la société de Jésus, un biographe éclairé, érudit, mais partial². L'apologie est habile, mais elle fausse le carac-

1. *Saint Vincent de Paul et les Gondi* ; Plon. Les divers chapitres de ce livre ont été publiés dans le *Correspondant* ; la *Rev. histor.* les a analysés en son temps.

2. *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, 1703-1781*. Lecoffre, 2 v. in-8°.

tère du prélat qu'on voudrait nous faire regarder comme un modèle de mansuétude, comme un martyr indignement persécuté; l'adversaire de Rousseau et des encyclopédistes méritait d'être peint avec un relief plus vigoureux.

Christophe de Beaumont fut à plusieurs reprises victime de l'arbitraire royal; pour le punir de son opposition aux arrêts du parlement et aux édits du roi, il fut à trois reprises différentes exilé loin de son siège. Ces coups d'autorité du pouvoir central étaient d'ailleurs rarement très redoutables : ces rois si absolus cédaient souvent; mais quand la Révolution eut passé sur l'ancienne France, établi l'égalité sur la ruine des privilèges, remis en mouvement les rouages de la machine administrative débarrassée de toute entrave, le despotisme put devenir accablant; il le fut avec Napoléon I^{er}. Lorsque sous Louis XV un écrivain déplaisait, on le mettait à la Bastille, où l'on ne vivait pas toujours aussi mal qu'on le pourrait croire. La censure même était parfois complice des philosophes. Sous Napoléon, elle devient féroce; les journaux, les livres, le théâtre sont surveillés avec la plus ombrageuse sévérité; leurs écarts sont punis avec une rigueur qui devient presque ridicule, tant elle est en disproportion avec la faute. L'étude de M. WELSCHINGER¹ apporte sur ce curieux et triste sujet un grand nombre de petits faits inédits, puisés aux sources les plus sûres et bien présentés. C'est un fort bon chapitre à la fois sur l'histoire de la police et sur l'histoire littéraire du premier empire.

On a aimé l'ancien régime malgré ses misères, et détesté le régime napoléonien malgré ses grandeurs. Le second empire a, comme le premier, rendu au pays d'éminents services; il est tombé sous le poids de fautes, dont le chef de l'État était responsable, plutôt que le système : au point de vue militaire, il est sévèrement apprécié par M. D'ALMAZAN dans son livre sur la guerre d'Italie (Plon); au point de vue diplomatique, il n'est guère mieux traité, bien qu'indirectement et en des termes plus modérés, par le comte Bernard D'HARCOURT dans son étude sur *les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys* (Plon)²; ces deux ouvrages jusqu'à un certain point se complètent; l'impression qu'ils laissent dans l'esprit du lecteur est la même : Napoléon III se repaissait de chimères, il ne sut pas diriger les événements; les cir-

1. *La censure sous le premier empire*. Charavay frères, in-8°.

2. Ces quatre ministères se rapportent aux quatre grandes affaires de l'expédition de Rome en 1849, de la conférence de Vienne en 1855, de la convention de septembre avec l'Italie en 1862 et au conflit austro-prussien en 1866. Cette dernière partie est peut-être la plus intéressante.

constances l'élevèrent d'abord très haut, puis le poussèrent à l'abîme; bonne ou mauvaise, il fut toujours inférieur à sa fortune.

L'Histoire du prolétariat ancien et moderne, par M. A. VILLARD (Guillaumin), nous arrêtera peu : ouvrage de seconde main, peu sûr dans le détail des faits, sans vues originales, il a de plus un grave défaut : on ne sait pas au juste ce que l'auteur entend par le prolétariat ni les prolétaires ; ainsi il parle indifféremment de l'esclavage, du servage ou du colonat, des corporations ouvrières au moyen âge et du système industriel de nos jours. Il n'y a pas de composition.

HISTOIRE PROVINCIALE. Ici nous avons à signaler plusieurs ouvrages, recommandables à divers titres. M. Fréd. SAUNIER a recomposé d'après un grand nombre de documents inédits l'histoire de *la maison de Poix* et de *la seigneurie de Fouesnel en Bretagne* (Champion); ce qui attire en particulier l'attention sur cette famille, c'est que Renaud de Poix (1614-1669) était allié à la famille de Sévigné, et qu'il rendit à madame de Sévigné, dans ses embarras de tutelle, des services que la spirituelle marquise paraît avoir un peu oubliés ensuite.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps de M. Adrien MAQUET, et de son Histoire de la ville et de la seigneurie de Marly¹. Peut-être a-t-on été un peu loin dans la voie de l'éloge, et il nous serait facile de rétablir sur certains points l'exacte vérité; mais nous n'avons pas à nous occuper de l'homme dont la persévérance est d'ailleurs des plus méritoires. Quant à l'œuvre, elle dénote un grand et louable effort, des recherches étendues², un sentiment exact de la manière dont il convient de traiter ces sujets d'histoire locale; mais on ne s'aperçoit que trop de ce qui manque à l'auteur pour devenir un véritable érudit : il ne connaît pas assez la langue du moyen âge; il ne déchiffre pas plus le français que le latin des chartes ou des chroniques³. Aussi n'a-t-il pu étudier de près certains documents, par exemple le cartulaire blanc de Saint-Denis, qu'il cite, il est vrai, à plusieurs reprises, mais où il a laissé échapper bon nombre de textes des plus précieux. Nous ne voudrions pas décourager une vocation aussi déterminée que celle de M. Maquet⁴, mais comment traiter un point quelconque de l'histoire du moyen âge, si l'on ne sait pas le latin?

1. *Les seigneurs de Marly*; recherches historiques et archéologiques sur la ville et la seigneurie de Marly-le-Roi; avec une préface par M. Vict. Sardou. Paris, Librairie universelle.

2. Surtout en matière archéologique; M. Maquet a retrouvé et décrit avec soin plusieurs tombes de seigneurs de Marly; il y aura lieu sur ce point de tenir compte de ses recherches.

3. Voy. p. ex., p. 146, l'interprétation de quelques vers de Ph. Mousket, et p. 180 la traduction rimée de l'épithaphe latine de Marg. de Lévis.

4. M. Maquet annonce qu'il a préparé, et qu'il est prêt à publier l'histoire de

On peut être plus exigeant avec un érudit comme M. G. B. DE LAGRÈZE, qui a déjà beaucoup publié, et qui peut faire imprimer ses livres à l'imprimerie nationale. Il a traité l'histoire de *la Navarre française* (Champion) comme il eût fait celle d'une obscure seigneurie, classant par ordre chronologique les faits que le hasard de ses lectures ou le bonheur de ses recherches dans les archives du Midi ont portés à sa connaissance, traitant successivement l'histoire de chaque roi, comme dans un dictionnaire de biographie où l'ordre chronologique serait substitué à l'ordre alphabétique, négligeant les idées générales, évitant même de raconter en détail certains épisodes importants, par exemple les événements de l'année 1312, sous prétexte que les documents sont trop nombreux. Le second volume de sa publication est tout entier consacré à une étude sur les institutions navarraises; cette étude repose uniquement sur l'analyse des *fors* ou coutumes du pays; aucun renseignement n'est demandé aux autres documents, aux chartes surtout, qui sont abondantes et que M. de Lagrèze connaît bien. Il y a sans doute beaucoup à prendre dans ces deux volumes, mais ce sont plutôt des matériaux qu'un livre.

Au contraire l'*Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté* par M. le président CLERC¹ nous paraît un livre bien fait, complet et instructif. L'auteur a le premier dépouillé avec soin ce qui nous reste de procès-verbaux des États de la comté de Bourgogne, depuis leur origine sous Philippe le Bon, jusqu'à leur suppression en 1674. Il a analysé successivement l'œuvre et les actes de chaque session; il a raconté les efforts des États pour conserver leurs privilèges en face des prétentions absolutistes des rois d'Espagne, les tentatives faites à la veille de la Révolution pour substituer les anciens États aux nouvelles assemblées provinciales créées par Necker. Malgré l'aridité de certaines parties, l'intérêt se soutient jusqu'au bout.

Nous en dirons autant d'un ouvrage moins important d'ailleurs à tous égards, celui de M. A. COMBIER sur *La justice criminelle à Laon pendant la Révolution* (Champion), livre écrit dans un esprit hostile aux hommes, plus encore peut-être qu'aux choses de la Révolution, mais composé d'après les documents mêmes conservés dans les archives de Laon. L'auteur ne se contente pas d'analyser les registres du greffe; il publie en outre un grand nombre de pièces; celles-ci rem-

Louveciennes. Il a déjà donné une *Notice sur les seigneurs de Noisy le Roi*, à Rambouillet, 1871.

1. Besançon, Marion, Morel et Cie; 2 vol. in-8°.

plissent presque tout le second volume. De pareilles monographies, bien circonscrites, étudiées avec conscience, nous font mieux connaître l'époque révolutionnaire que des études plus ambitieuses, mais faites de parti pris, on dirait presque de colère, comme celles de M. Gustave Bord. Son petit livre¹ se lit avec intérêt, mais non sans défiance.

Ch. BÉMONT.

PAYS-BAS.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — La Société historique d'Utrecht en 1881 et 1882 a publié plusieurs volumes. Le tome IV des *Contributions et communications*², paru en 1881, contient : 1° un rapport sur l'impôt, appelé « les anciens écus » (het oudschildgeld), de l'année 1585-1586, publié par M. W. F. N. ROOTSELAAR; 2° une histoire des vicairies dans la province d'Utrecht et des biens ecclésiastiques ou bénéfices en général après la réforme de l'église, par M. H. VERLOREN VAN THEMAAT; 3° un récit anonyme en vers du siège d'Ysselstein par la Gueldre et l'Utrecht en 1544, publié par MM. J. H. GALLÉE et S. MULLER.

Le rapport que nous avons signalé en premier lieu occupe une soixantaine de pages; il est tiré des archives de la ville d'Amersfoort. Il est adressé aux agents commis à cet effet par les états d'Utrecht, par Nicolas van Berek, receveur de l'impôt dit « les anciens écus », qu'avait institué le 2 août 1539 la reine de Hongrie et de Bohême, régente des Pays-Bas. Berek y rend compte à la fois de ses recettes et de ses dépenses.

L'étude de M. Verloren van Themaat a plus d'étendue et plus d'importance. Elle occupe l'espace de plus de 550 pages. Sauf M. Koker, personne avant lui ne s'était occupé des vicairies dans les Pays-Bas. M. Verloren lui-même se borne à ce qui regarde la province d'Utrecht. Il a puisé ses documents dans les archives de cette province. Il indique d'abord en traits rapides la condition des vicairies dans les temps antérieurs à la réforme, et après avoir insisté davantage sur quelques points importants, il arrive au cœur même

1. *La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces*. Champion, in-12.

2. *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap, gevestigd te Utrecht*, vierde deel, Utrecht, Kemink en zoon, 1881.

de son sujet. Il commence par noter les changements que subirent les biens ecclésiastiques lors de l'introduction et de l'accomplissement de la réforme dans la province d'Utrecht. Comme les vicairies font en général partie de ces biens, l'auteur, dans son premier chapitre, en fait à grands traits l'histoire depuis l'union d'Utrecht. Il nous fait connaître les ordonnances que les états de la province publièrent successivement à ce sujet. Puis il passe à l'histoire des vicairies d'Utrecht proprement dites après la réforme; il en décrit le caractère; il analyse les divers règlements relatifs à l'administration, à l'usage des revenus, etc. L'administration n'était pas la même dans les villes et dans la campagne. Aussi l'auteur distingue-t-il ces deux points et traite d'abord les vicairies de la campagne, puis celles de chaque ville séparément. — Il est impossible d'analyser une pareille étude. Très riche en détails sur la nature des vicairies après le xvi^e siècle, sur le droit qui les régissait, augmentée d'un grand nombre de pièces justificatives, elle n'est pas assez bien ordonnée pour qu'on en puisse facilement saisir ou exposer les principaux résultats.

Le t. V des *Contributions et communications* a paru en 1882. Il renferme les articles suivants : 1^o diverses pièces provenant des ci-devant archives de Hilten (voir *Revue hist.*, mars-avril 1880, t. XII, p. 417, note 2), actuellement réunies aux archives de la province d'Utrecht; ces pièces comprennent : *a.* des documents concernant les nobles et les membres de l'ordre équestre qu'on avait coutume de convoquer dans les assemblées des états de la province d'Utrecht depuis l'année 1375 jusqu'à l'année 1630; *b.* des rapports politiques envoyés de France, s'étendant sur les années 1650, 1651, 1652 et 1653 (jusqu'au mois d'avril de cette dernière année) et remplissant à peu près 200 pages; *c.* des papiers relatifs à la levée de ce qu'on appelait des « waardgelders, » c'est-à-dire des gens soudoyés pour faire le guet à l'époque des troubles de 1617, 1618; *d.* des pièces relatives à la fondation d'une maison de correction établie en 1615 à l'aide des sommes provenant des biens des anciennes confréries religieuses; 2^o des notes autographes prises par Thierrî Wœrtman, membre du corps municipal de la ville d'Utrecht, sur ce qui eut lieu lors de la rupture d'une des digues du Leek le 28 février 1747; 3^o des notes du même personnage relatives à sa nomination comme membre du sénat d'Utrecht, ainsi qu'à l'histoire de la ville et de l'université en 1744 et années suivantes; 4^o un fragment d'une chronique sur l'histoire d'Utrecht de 1524 à 1648; cette chronique a été composée par Herbaren van Aemstel van Mynden; elle est publiée par M. S. MULLER; 5^o des lettres originales écrites en 1623 et années suivantes concernant les

négociations entamées par des seigneurs de la Gueldre pour obtenir une sauvegarde de la cour de Bruxelles; et des rapports sur l'invasion du comte Henri van den Berg dans la Gueldre, publiés par M. le baron VAN LYNDEN VAN HEMMEN; 6° une relation de ce qui se passa le 14 déc. 1658 et les jours suivants dans l'île d'Alsen, lorsque cette île fut envahie par les troupes impériales, danoises, hollandaises et électORALES de Brandebourg; elle est publiée par M. J. SOUTENDAM; 7° un mémoire où un personnage inconnu raconte ce qui lui est arrivé, lorsqu'il sollicita en 1703 une place de membre du sénat de la ville d'Utrecht.

La plupart de ces articles n'auront pas beaucoup d'attrait pour les lecteurs de l'étranger. Nous ferons cependant exception pour deux d'entre eux : celui qui a pour titre « Rapports politiques envoyés de France, » et les notes de Wœrtman. Comme la direction de la Société historique le fait justement observer, ces rapports, datant du temps de la Fronde, sont remplis de détails, dont les histoires officielles de France ne font pas mention; ils donnent des détails sur les délibérations du Parlement de Paris, quoique les séances n'en fussent pas publiques. On en ignore l'auteur; il ne paraît pas cependant qu'ils soient d'une personne attachée à l'ambassadeur, M. Boreel. La plus grande partie de ces rapports, écrits en français, est datée de Paris, quelques-uns seulement de Bordeaux, de Barcelone, d'Aix ou de Londres.

Les notes de Wœrtman ajoutent de nouveaux renseignements sur un usage assez généralement reçu parmi nos ancêtres : par des contrats, dits « contrats de correspondance, » on se promettait clandestinement de rendre les magistratures et autres charges héréditaires dans certaines familles. Il y a une dizaine d'années, diverses publications de M. de Witte van Citters avaient déjà appelé l'attention sur ce singulier usage.

Indépendamment de ces deux volumes de contributions et communications, la Société historique d'Utrecht a publié le second volume des Comptes du comté de Zélande sous la maison de Hainaut, par M. H. G. HAMAKER¹ (cf. *Revue hist.* de sept.-oct. 1884, p. 443); le Journal de Constantin Huygens fils pendant les campagnes des années 1673, 1675, 1676, 1677 et 1678, imprimé d'après un manuscrit de l'Académie royale des sciences à Amsterdam²; un

1. *De rekeningen der grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche huis*, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker, tweede deel, 1880, Utrecht, Kemink en zoon.

2. *Journal van Constantijn Huygens, den zoon, gedurende de veldtochten*

catalogue supplémentaire de sa bibliothèque, et enfin les *Négociations* de M. le comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède, pendant les années 1693, 1697, 1698, publiées pour la première fois d'après le manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, par J. A. WILJNNE¹.

Jetons un coup d'œil sur les deux premiers de ces ouvrages². Le second volume des *Comptes de Zélande* contient les comptes-rendus du trésorier Baudouin, fils de Jean; ce personnage fut nommé, le 26 mars 1339, trésorier de la partie de la Zélande située à l'est de l'Escaut; il fut prorogé dans ses fonctions le 24 décembre 1340; mais le comte le nomma de plus receveur pour la partie de Zélande située à l'ouest de l'Escaut. Cette combinaison dura jusqu'au mois d'août de l'an 1342, date à laquelle il y eut de nouveau un trésorier spécial pour la Zélande située à l'ouest de l'Escaut. Pour l'autre partie, il continua d'exercer les mêmes fonctions jusqu'au 22 mai 1345. Tous ces comptes sont rédigés en hollandais. Dans un avant-propos et ailleurs M. Hamaker nous apprend que le manuscrit qu'il publie est dans un état déplorable; il ne consiste, à proprement dire, qu'en fragments; un des comptes-rendus de Baudouin, le troisième, manque même entièrement.

A différentes reprises j'ai entretenu les lecteurs de la *Revue historique* du Journal de Huygens (cf. VI, 466, et VIII, 385). Ainsi que le titre l'indique, le volume que la Société historique a fait paraître en 1881 et que je viens de citer comprend les notes d'un certain nombre d'années antérieures à celles qui sont traitées dans les volumes précédents; mais cette fois, à quelques expressions près, elles sont rédigées en français au lieu de l'être en hollandais. De plus, le présent volume ne renferme pas autant de notes futiles et incongrues. Pour plaire à quelques critiques, la direction de la Société a omis un petit nombre de passages scabreux qui pourraient blesser la morale. Par là elle encourra le blâme de ceux qui, d'accord avec les plus récents éditeurs des *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile, pensent qu'en fait d'histoire tout ce qui a été écrit doit être imprimé sans réserve. La direction s'excuse en outre d'avoir, autant que possible, diminué les notes en disant dans sa préface que le commentaire de M. Fruin sur les « fragments des mémoires de Conrad Droste »

der jaren 1673, 1675, 1676, 1677, 1678 (Handschrift van de Koninklyke Akademie van wetenschappen te Amsterdam, Utrecht, Kemink en zoon, 1881.

1. T. I, Utrecht, Kemink en zoon, 1882.

2. Sur les *Négociations du comte d'Avaux*, voyez plus haut, p. 380.

(voir la *Revue historique* de mars-avril 1880, p. 428 et suiv.) tient amplement lieu de toutes les remarques qu'on pourrait faire.

La publication du tome III du journal de Constantin Huygens me donne l'occasion de revenir sur ce que j'ai dit dans la *Revue hist.* (nov.-déc. 1878, p. 390) sur l'attitude peu honorable de Guillaume d'Orange à la veille de la bataille de Saint-Denis. Après avoir prétendu que le prince ignorait la signature de la paix, M. Fruin, mieux instruit par les notes manuscrites de C. Huygens, s'était rétracté : il avait reconnu que Guillaume avant de livrer la bataille savait réellement, sinon officiellement, que la paix avait été conclue à Nimègue. Le témoignage de Huygens est en effet irrécusable : tout le monde peut en juger désormais, car nous le trouvons précisément dans le volume que j'analyse en ce moment. Dans le camp du prince Guillaume aussi bien qu'à la cour, dit-il dans une note du mercredi 40 août 1678, on racontait « que la paix estoit autant que faite, » p. 268 ; le samedi 43 quelqu'un lui montra « l'imprimé d'une lettre de M. van Beverningh du 20^e ¹ par laquelle il mandoit à Mrs. les Etats que ce jour-là ils avoyent ajusté tous les articles avec les Amb. de France et qu'on avoit donné ordre pour les faire transcrire et mettre au net en intention de signer le traité encore ce mesme soir, » p. 270 ; le lundi 45, « comme S. A. alloit se mettre à table, le marquis de Grana nous dit qu'il avoit lettres du marquis de los Balbases que la paix avoit esté signée l' 44 après minuit. S. A. dit à table qu'elle avoit eu une lettre de la conclusion de la paix du R. pensionnaire, mais point de l'Etat, et que cependant elle avoit desseïn de servir l'Etat aux occasions qui se présenteroyent. Cela sembla bien extraord^{re} cependant que le R. pensionnaire luy mandant cela et quantité de particuliers en ayant des nouvelles, S. A. n'en avoit pas de l'Etat, et il y avoit lieu de juger qu'il y avoit du mystère, surtout S. A. ne se plaignant pas de cela, ny aussi tous les jours passés, quand après les lettres de l' 44^e par lesquelles elle sceut que la paix devoit se signer au plus tard ce jour-là, elle ne témoigna pas estre fachée de ce qu'elle n'en recevoit pas d'avis, » p. 274 ; enfin le mercredi 47 : « Le soir comme je fis signer à S. A. des choses, elle dit : je ² ne saurais imaginer, diantre, pourquoi ils ne m'écrivent pas ; je crois qu'ils sont tous devenus fous à la Haye. Je ne sais ce qu'il en est ; je n'ai ni le traité, ni quoi que ce soit. Il est survenu quelque autre brouillerie. Le grand-pensionnaire m'écrît un billet de quatre lignes, » p. 275. Comme on le voit, ce

1. Lisez « du 10^e. »

2. Ce qui suit est exprimé en hollandais dans le journal.

journal mérite d'être lu. J'ajoute qu'il contient des détails intéressants sur la bataille de Saint-Denis, p. 270 et suiv., et sur d'autres points encore.

De même que l'année précédente, l'année 1881 n'a vu paraître qu'un seul fascicule des *Contributions à l'histoire et aux antiquités nationales*; il forme le tome I du premier volume de la troisième série¹. Il contient cinq articles : 1° le procès de Buat par M. R. FRUIN; 2° Erasmiana par le même; 3° l'attitude de la ville de Brielle vis-à-vis du stadhouder Guillaume II et des États généraux au sujet du licenciement des troupes, par M. H. de JAGER; 4° des abus oligarchiques dans le gouvernement de Frise, par M. F. G. SLOTHOUWER; 5° la liberté religieuse dans la ville de Frederikstadt, par M. J. A. M. MENSINGA.

Dans le premier de ces mémoires, l'auteur s'efforce de justifier la conduite des états de Hollande et de leur grand-pensionnaire, lorsqu'à plusieurs reprises ils ont engagé la cour de Hollande à rendre prompt et rigoureuse justice dans la cause de Buat en se conformant aux lois et aux ordonnances comme aux intérêts de la patrie.

Comme je l'ai annoncé dans un précédent bulletin (*Rev. hist.*, X, 448), M. Kan avait soutenu que la lettre d'Érasme connue sous le nom de « *Compendium vitæ* » et publiée en 1607 par M. P. Merula, est l'œuvre d'un faussaire; c'est pour réfuter cette opinion que M. Fruin a publié dans un précédent fascicule des *Contributions* un premier article intitulé « Erasmiana. » Depuis, M. Kan a changé d'avis; il croit aujourd'hui que le faussaire n'est autre que Merula lui-même. C'est pour contredire encore cette thèse que M. Fruin a composé l'article mentionné ci-dessus; il persiste à défendre l'authenticité de la lettre.

Le troisième article du fascicule a été composé à l'aide de documents tirés des archives de la ville de Brielle; l'auteur veut prouver que lors de la visite faite à cette ville le 5 juin 1630 (c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de 1605) par le stathouder Guillaume II et d'autres députés des états généraux, les magistrats de la ville, d'accord avec presque toute la Hollande, se sont montrés disposés à réformer les gens de guerre, et que les délégués de Brielle ont effectivement opiné en ce sens dans l'assemblée des états de la province. L'article sert à réfuter l'opinion commune, qui a sa source dans les mémoires d'un des députés aux états généraux qui accompagnait le prince, d'Alexandre van der Capellen, seigneur d'Aartsbergen.

1. *Bijdragen voor Vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde, verzameld en uitgegeven door Dr. R. Fruin, derde reeks, eerste deel, eerste stuk, 1881.*

Dans la quatrième dissertation, M. Slothouwer, après avoir donné un aperçu de la manière dont la diète était composée dans la province de Frise au temps de la République, expose les abus qui s'introduisirent dans le gouvernement. Ces abus provenaient surtout de ce que les *grietmannen* ou chefs de l'administration civile et de la justice voulaient augmenter leur pouvoir et affaiblir celui de la diète et de la cour de justice auxquelles ils étaient subordonnés. Pour atteindre ce but, ils cherchaient à se faire choisir eux-mêmes pour représenter leurs districts en qualité de délégués à la diète. Les preuves de ces abus sont fournies par un grand nombre de pièces justificatives.

Le dernier article du fascicule est consacré par M. Mensinga à l'histoire religieuse de Frédérikstad au xvii^e siècle; il montre que cette ville où la religion officielle était le luthéranisme faisait alors une heureuse exception parmi celles du nord de l'Europe : les diverses confessions religieuses y jouissaient de certains privilèges. Ces privilèges furent accordés en 1623 aux Mennonites, en 1625 aux Catholiques, plus tard aux Juifs. La même tolérance fut observée pendant quelques années du même siècle à l'égard des sociniens ou frères polonais, chassés de leur pays par les jésuites, et des quakers. L'article de M. Mensinga a été composé à l'aide de papiers inédits.

Dans deux des *Rapports et communications à l'Académie royale des sciences*, section de littérature, deuxième série, t. II et III du 40^e volume, qui ont paru en 1884¹, on trouve une étude intéressante de M. J. G. de Hoop SCHEFFER sur « les sectateurs de Browne à Amsterdam pendant les premiers temps de leur établissement et leurs rapports d'origine avec la confrérie des baptistes. L'auteur a mis à profit de nombreuses brochures que l'Angleterre lui a fournies et des documents inédits, puisés dans les archives de la ville d'Amsterdam, de l'église réformée, de l'église wallonne, de l'église mennonite et de l'église presbytérienne. Le travail s'étend sur l'histoire de la secte durant les dernières années du xvi^e s. et les quinze premières années du xvii^e. Partout M. de Hoop Scheffer justifie ses assertions par des renvois aux sources et aux livres imprimés; il y ajoute de plus quatre pièces justificatives.

Il y a longtemps que la section de littérature de la même Académie avait pris la résolution de compléter le livre des chartes (*Het charterboek*) de van Mieris, en publiant une nouvelle série de documents

1. *Verlagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen*, Afdeling Letterkunde, tweede reeks, tiende deel, tweede en derde stuk, 1881.

relatifs au comté de Hollande et de Zélande; elle avait chargé de ce travail une commission composée de MM. van den Bergh, R.-C. Bahhuizen van den Brink, et P.-A.-S. van Limburn Brouwer. Seul M. VAN DEN BERGH a pu achever la partie de l'ouvrage qui lui était échue en partage, en publiant le livre des documents de Hollande et de Zélande, qui renferment les pièces relatives au gouvernement des comtes de la maison de Hollande. La mort est venue surprendre ses deux collaborateurs avant que leur travail fût même commencé. La tâche échue à M. Bakhuizen van den Brink a été alors confiée par l'Académie à M. P.-L. MULLER, qui vient de publier les *Regesta Hannonensia*, ou recueil d'actes publics concernant la Hollande et la Zélande pendant le gouvernement de la dynastie de Hainaut, c'est-à-dire pendant les années 1299-1345, actes qui manquent dans le livre des chartes de van Mieris¹. Comme le titre l'indique, les pièces elles-mêmes ne se trouvent pas imprimées ici en entier; elles ne sont représentées que par leur cote ou une brève analyse de ce qu'elles contiennent. Mais l'auteur en a soigneusement indiqué la provenance, la date, etc. Une table des noms de lieu cités dans les documents, et une autre des noms propres; une liste chronologique des traités, et une autre des trêves dont les instruments sont indiqués dans le livre, ajoutent encore à la valeur de l'ouvrage.

La feuille périodique dite *le Miroir du temps* (de Tijdspiegel) contient dans deux de ses livraisons (celles de mai et de juin) une étude de celui qui signe ce bulletin. Elle est intitulée « les Origines de la paix de Nimègue² » et a pour objet de montrer quelle a été l'attitude des puissances belligérantes et de leurs ambassadeurs lors du séjour de ceux-ci à Nimègue. La base sur laquelle l'étude se fonde est le rapport fait aux états généraux le 19 oct. 1679 par Jérôme de Beverningk, Guillaume de Nassau et Guillaume de Haren, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires des États; cette pièce, qui ne comprend pas moins de 2,147 pages, est conservée aux archives du royaume à la Haye. Naturellement, l'auteur a aussi tenu compte de ce qui a été publié jusqu'ici. Après avoir suivi régulièrement les différentes phases et péripéties des négociations, après avoir analysé avec détail les conférences particulières des ambassadeurs et montré les relations qu'ils entretenaient entre eux, l'auteur aboutit à ces

1. *Regesta Hannonensia, lijst van oorkonden betreffende Holland en Zeeland 1299-1345, die in het Charterboek van van Mieris ontbreken. Uitgegeven van wege de koninklijke Academie van wetenschappen* door Dr. P.-L. Muller. 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1882.

2. Dr. J. A. Wijne, *de Wording van den vrede van Nymegen*, Tijdspiegel, 1881, mei en juni.

trois conclusions : 1° que la paix était absolument nécessaire à la République des sept Provinces-Unies ; 2° que le prince Guillaume III n'a pas été un adversaire aussi véhément et aussi inébranlable de la paix qu'on l'a cru jusqu'ici ; 3° que van Beverningk n'a pas outrepassé ses instructions, comme on a souvent affirmé. En développant ces trois points, il s'efforce de réfuter les assertions de MM. Groen van Prinsterer, Knoop et autres. En particulier, il essaie de démontrer que le prince d'Orange n'était pas opposé quand même à une paix séparée, soit que vers le milieu de l'année 1678 il ait changé d'opinion, soit qu'il ait cédé aux instances presque unanimes de la plupart des régents du pays. Incidemment l'auteur montre qu'il y a lieu de louer la modération et la constance de Louis XIV : en revenant vers la fin du mois de juin sur la condition imposée dès le commencement des négociations qu'il fallait au préalable donner des satisfactions à la Suède, le roi ne faisait que persister dans ce qu'il avait exigé dès le mois d'avril. La partie du rapport où van Beverningk raconte sa conférence avec le roi de France, au camp de Wetteren, a été publiée littéralement ; l'auteur s'est ainsi conformé à un vœu émis par M. Ranke dans son Histoire de France (*Franzoesische Geschichte*, III, p. 433, note 1).

J'ai à signaler trois thèses latines pour le doctorat ès-lettres : 1° *Specimen litterarium continens de Gajo Mario et de scriptoribus, qui de ejus temporibus egerunt Quaestiones*, thèse soutenue en 1881 à l'Université de Groningue par M. H. J. KIEWIET DE JONGE ; 2° *Quaestiones parthicae, specimen litterarium inaugurale*, scripsit H. TEN CATE FENNEMA ; 3° *Plutarchi vita Pompeji cum Ciceronis testimoniis collata, specimen litterarium inaugurale*, scripsit D. BRUNS. Les deux dernières thèses ont été soutenues à l'Université de Leyde. M. de Jonge examine successivement dans quatre chapitres la personne et la vie de Marius ainsi que les sources où il faut puiser pour sa biographie. L'auteur est favorable au chef des démocrates romains. Quant aux sources, les principaux résultats auxquels il est parvenu sont que Plutarque a tiré ses renseignements surtout de Tite-Live et des Commentaires de Sylla ; il a peut-être aussi consulté l'ouvrage de Posidonius ; Tite-Live est également la première source d'Appien.

M. ten Cate Fennema exprime ainsi le but qu'il s'est proposé : « Hoc scilicet animo propositum habebam, ut omnibus testimoniis diligenter conquisitis, dispositis, perpensis et auctorum fide, auctoritate, fontibus quam maxime potui diiudicatis exponerem et illustrarem quidquid Parthi rerum cum Romanis habuerint, quo tempore Orodes et Phraates IV sederunt in solio Arsacidarum. Sed ausis me

excidisse cum magno meo dolore profiteor. Quapropter vela contra-
here coactus id tantum reliquum habebam, ut ex magna quam con-
gesseram copia adnotationum seligerem et in unum corpus redige-
rem, quae aptissima mihi videbantur. » Son écrit renferme trois
chapitres intitulés : *a.* de fontibus historiae Parthicae; *b.* de fide et
auctoritate Justini in rebus Parthis enarrandis; *c.* de G. Cassii et
M. Tullii Ciceronis rebus contra Parthos gestis. Les recherches
qu'il a faites l'ont amené à croire, d'accord avec M. Heeren, dans son
ouvrage *De fontibus et auctoritate vitarum parallelarum*, p. 482,
que Plutarque dans la vie d'Antoine, c. 37 et suiv., a suivi particu-
lièrement le commentaire de Delliur sur l'expédition militaire d'An-
toine contre les Parthes. Le jugement qu'il porte sur la valeur de
Justin par rapport à son sujet est défavorable. Un appendice est joint
à la thèse pour justifier un changement de leçon dans le texte d'une
des lettres de Cicéron.

L'objet de la troisième dissertation est de même indiqué par
l'auteur, M. Bruins, dans son avant-propos : « Nihil ad propositum
accommodatius fore putavi, quam sub unum conspectum subii-
cere illos Ciceronis locos, qui cum Plutarchi vita Pompeii conferri
possint, ut ostendam, quas res Plutarchus aut false aut parum accu-
rate narraverit. » A l'égard des sources où Plutarque aura puisé non
seulement pour la vie de Pompée, mais aussi pour les biographies de
Caton le Jeune, de César, de Crassus, l'auteur pense que, sans par-
ler d'autres guides, il a surtout suivi pour une partie Théophraste ou
quelque autre partisan de Pompée, pour l'autre un auteur sur l'his-
toire romaine qui aura écrit en grec (voir *ibid.*, p. 7, 22, 34, 47
et 48).

En fait de livres récents, il y a à noter : les *Études sur Caldéron*
et ses œuvres, par M. J. J. PUTMAN, chanoine et doyen d'Utrecht¹ ;
les *Esquisses de l'histoire des peuples*, par M. W. G. BRILL, un
volume contenant en guise d'introduction l'ébauche de l'histoire des
Juifs² ; la *Frise et les Frisons au moyen âge*, contributions à l'his-
toire, à la connaissance du droit, à la science numismatique et à la
géographie des provinces frisonnes, surtout pendant le XI^e siècle, par
M. HOOFT VAN IJDEKINGE³ ; des particularités relatives à la ville de

1. *Studiën over Calderon en zijne geschriften* door J. J. Putman, Utrecht,
J. L. Beyers, 1880.

2. *De geschiedenis der volken in schetsen* door Dr. W. G. Brill, Inleiding,
Schets der geschiedenis van het Israëlitische volk, 's Gravenhage, W. P. van
Stockum en zoon, 1881.

3. *Friesland en de Friezen in de Middeleeuwen, Bijdragen tot de geschiede-
nis, rechtskennis, muntkunde en geografie der Friesche gewesten, inzonder-*

Nimègue, par M. le docteur en droit L. Ph. C. VAN DEN BERGH¹; enfin l'Histoire du bouddhisme dans les Indes, par M. le docteur H. KERN, professeur à l'Université de Leyde². Je dirai un mot de ces cinq ouvrages.

Le titre du premier prouve que les Hollandais, autrefois les ennemis acharnés de l'Espagne, ont participé de bon cœur aux fêtes par lesquelles on vient de célébrer la mémoire du grand poète espagnol Caldéron. L'ouvrage de M. Putman, qui comprend environ 500 pages, commence par une biographie du poète et un traité sur ses pièces de théâtre qui montaient au chiffre de 320. Puis il analyse six de ces pièces : Le siège de Breda, La vie est un songe, L'alcalde de Zalamea, L'écharpe et la fleur, La dévotion à la croix, Le magicien prodigieux. Chemin faisant il cite de nombreux passages des poèmes eux-mêmes et des meilleures traductions anglaises, allemandes, françaises, hollandaises. Le titre d'« études » qu'il a choisi l'autorise, dit-il, à ne pas traiter le sujet sur toutes ses faces; aussi se contente-t-il soit de faire des remarques sur la littérature, les mœurs des Espagnols ou les usages de l'Espagne du siècle de Caldéron, soit de porter sur cet écrivain un jugement tantôt personnel, tantôt emprunté aux écrivains les plus célèbres qui ont traité le sujet tant en Europe qu'en Amérique.

Ce qu'il se propose en général c'est d'approfondir le caractère du genre dramatique espagnol, en particulier celui des écrits de Caldéron; de faire naître dans l'âme de la jeunesse néerlandaise un noble enthousiasme pour la littérature espagnole; de dérouler devant leurs yeux des tableaux d'une beauté ravissante, d'appeler leur attention sur de nouveaux points de vue. De temps en temps il s'arrête pour réfuter les opinions erronées exprimées par quelques-uns de ses compatriotes qui n'étaient pas au fait de la matière. En feuilletant le livre on rencontre en plusieurs endroits des digressions très intéressantes, par exemple sur le caractère humain et vraiment catholique des œuvres de Caldéron, sur l'harmonie entre son rythme et sa pensée.

L'ouvrage de M. Putman est une reproduction sensiblement modifiée d'une vingtaine d'articles qui avaient paru tout d'abord dans la revue catholique intitulée *Onze wachter* (Notre Garde). A peine l'ou-

heid gedurende de elfde eeuw door Hooft van Iddekinge, Leiden, E. J. Brill, 1881.

1. *Nymeegsche byzonderheden* verzameld door M. L. Ph. C. van den Bergh, Nymegen, H. C. A. Thieme, 1881.

2. *Geschiedenis van het Buddhisme in Indië* door Dr. H. Kern, Haarlem, H. D. Tjeenk Willink, 1882, Heerstedeel.

vrage avait-il paru dans sa nouvelle forme, que M. A. Pierson, professeur à l'Université d'Amsterdam, le critiqua très vivement dans le *Tijdspiegel* (livr. de nov. 1880). M. Putman a répondu à cette critique par une brochure intitulée : « Mes études sur Caldéron et ses œuvres, défendues contre le professeur A. Pierson ¹. » Il y montre combien les attaques de son contradicteur sont peu fondées et quelles erreurs il avait commises lui-même faute de savoir l'espagnol et d'avoir compris le poète.

Le livre de M. Brill n'est que la première d'une série d'études où l'auteur se propose d'écrire des « considérations sur les faits, les gestes et le sort des nations qui ont joué successivement un rôle éminent dans l'histoire de l'humanité. » Dans ce premier volume, il se borne à l'histoire des Juifs, précédée de réflexions générales sur la nature de l'homme, sur la cosmogonie des Hébreux, sur l'origine du langage de la famille et de la propriété, sur la forme la plus ancienne de la société, sur la loi des dix commandements, sur les différentes races des hommes, etc. Mais ces considérations sont trop étrangères au cadre de cette *Revue* pour qu'il nous soit possible de nous y arrêter plus longtemps.

L'ouvrage de M. van den Bergh nous ramène à l'histoire proprement dite : dans une brochure de 70 pages, il veut faire connaître les traits distinctifs de la vie qu'on menait autrefois dans les villes de notre patrie. C'est plutôt une collection de notes et de documents qu'un traité suivi sur la matière. On y trouve une liste chronologique des burgraves et des juges avec des annotations, des suppléments à des chroniques déjà publiées, des détails relatifs aux affaires ecclésiastiques, c'est-à-dire aux églises, tant des catholiques que des protestants, et aux couvents, aux Juifs, à la maison de la confrérie et à l'école apostolique, au théâtre et à la musique, aux images et aux inscriptions. On y voit que la ville de Nimègue avait déjà une église vers la fin du VII^e siècle et que l'église de Saint-Étienne fut élevée en 1464 au rang d'église collégiale. Quoique la religion luthérienne semble s'y être introduite au commencement du XVI^e siècle, elle a dû bientôt céder le pas au calvinisme. Du reste il y avait depuis 1614 une communion anglaise et une communion française. Cependant on n'usait pas de la même tolérance envers toutes les fractions de l'église chrétienne. Il n'était permis ni aux Mennonites, ni aux Catholiques d'exercer leur culte en public. Les Juifs n'eurent une synagogue que depuis 1756. Dans le chapitre consacré à la maison

1. *Mijne studiën over Calderon en zyne geschriften verdedigd tegen Professor A. Pierson* door J. J. Putman, kanunnik en deken van Utrecht, J. L. Beijers, 1881.

de la confrérie et à l'école apostolique, on voit que ces deux institutions servaient à l'instruction de la jeunesse; à l'origine elles étaient sans doute indépendantes l'une de l'autre; peu de temps après la réforme, la première disparut bientôt et l'importance de la seconde s'accrut et elle devint l'avant-coureur de l'école latine ou du gymnase actuel. Parmi les détails que le livre mentionne et auxquels on s'arrête involontairement, il y a quelques-uns qui sont fort intéressants. Dans un compte-rendu d'un receveur, on lit le passage suivant : « Payé la somme de..... pour la fabrication de 409 chapeaux d'argent destinés à être portés par les Juifs. » L'auteur croit, certainement avec raison, que ces chapeaux étaient les signes distinctifs de cette secte qui empêchaient qu'on ne les confondit avec les Chrétiens. Ailleurs on voit qu'il y avait déjà en 1314 à Nimègue une « jocolatrix » et un « histrio », par conséquent une espèce de théâtre.

L'ouvrage de M. Kern est une publication très importante, bien que l'auteur affirme dans sa préface que, s'il n'avait pas été lié par des engagements antérieurs, il n'aurait pas augmenté le nombre déjà considérable des ouvrages sur le bouddhisme. La même préface nous apprend que les résultats de l'étude et des recherches de M. Kern diffèrent à plusieurs égards de ceux de ses prédécesseurs et que là où il s'est cru obligé de justifier son sentiment, il s'est contenté de ne citer que quelques-uns de ses arguments.

Après l'introduction qui transporte le lecteur dans l'atmosphère ecclésiastique et morale, au milieu de laquelle le bouddhisme est né, on arrive au cœur même du sujet. L'ouvrage en son entier contient 452 pages enrichies de notes; la seule légende relative au Bouddha en occupe plus de 200. Le bouddhisme est ou prétend être une doctrine sur le salut, prêchée par un maître infailible. Son but suprême est identique avec celui de toute philosophie : il tend à la connaissance et à l'acquisition du souverain bien, du summum bonum (p. 4). Quant à la légende du Bouddha, d'après l'auteur elle ne contient aucun mensonge : cependant la vérité qu'on doit y chercher n'est pas celle de l'histoire, mais celle de la mythologie (p. 232, 233).

Quant à la morale du bouddhisme, elle se présente comme une purification et une simplification de la morale du brahmanisme, dont pourtant elle a laissé les principes intacts. De plus elle conserve, de même que le brahmanisme, la distinction entre la morale supérieure, moyenne et inférieure (p. 425, 441). Le dernier degré, le comble de la morale est atteint par celui qui s'abstient de toute action. Plus l'homme ressemble à un mort, plus il s'est approché du sommet du développement spirituel (p. 428, 429).

Le livre de M. Kern, dont je n'ai pu indiquer que les points principaux, est remarquable; il contribue à répandre dans le public civilisé les importants résultats auxquels sont arrivés les érudits; il est d'autant plus regrettable que l'isolement de notre langue empêche qu'on ne publie plus souvent chez nous des ouvrages pareils.

L'œuvre de M. Hooft van Iddekinge est d'un tout autre caractère; malheureusement je n'en saurais parler en détail, l'éditeur n'ayant pas cru devoir m'envoyer l'exemplaire que j'avais demandé. Je n'en dirai que ceci. L'auteur, enlevé par une mort prématurée à la science peu après la publication de son livre, s'est proposé de répondre à cette question : Quels ont été les premiers qui ont été chargés de fabriquer la monnaie en Frise; en d'autres termes, quels ont été les plus anciens intendants de la monnaie frisonne? Les noms de ces intendants sont plusieurs fois cités dans quelques-unes des sources du droit frison du moyen âge; mais on ignore la date de ces documents. M. Hooft pense que ses recherches pourront servir en même temps à éclaircir toute l'histoire de la Frise au moyen âge, en particulier au *xr^e* siècle, et à examiner si les Frisons ont raison de prétendre que leur indépendance remonte aux plus anciens temps.

J. A. WIJNNE.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Geschichte der Demokratie des Alterthums, von Alex. FLEGLER.

Nuremberg, Rosel, 1880 ; xvj-644 p. in-8° (1^{er} vol. de la *Geschichte der Demokratie*).

La tendance du présent livre est essentiellement pratique. En présence des divers principes politiques, religieux et sociaux qui se livrent bataille sous nos yeux, peut-on parvenir à s'orienter en remontant, sur chaque question litigieuse, à ses origines historiques ? M. Flegler a entrepris d'écrire l'histoire du monde en se mettant au point de vue de l'organisation politique et sociale des peuples ; cette histoire, il l'a appelée histoire de la démocratie, parce que pour lui la plus grande part possible prise par le peuple au gouvernement lui paraît, et avec raison, ce qu'il y a de plus désirable. C'est donc aussi à proprement parler une histoire des tentatives faites par les peuples pour se gouverner eux-mêmes, et des obstacles que leur opposèrent les hommes et les circonstances.

M. Flegler, son livre en témoigne, connaît bien les détails de l'histoire, qu'il sait convenablement ajuster au but qu'il se propose. Son ouvrage respire l'amour de la vraie liberté, politique et religieuse, qui est également éloignée d'une obéissance aveugle aux principes d'autorité, comme des excès de la passion individuelle. Démocrate sincère, l'auteur est aussi un chrétien convaincu ; son exposé des origines et de l'expansion primitive du christianisme, qui, dans sa forme originale, lui paraît une belle modification de la démocratie, est une partie intéressante de son œuvre. Ici pourtant, il trahit quelque irrésolution : le Christ est manifestement un homme à ses yeux ; mais quand il parle des miracles du Christ (p. e. p. 474), on ne sait s'il y croit ou non, bien qu'à son point de vue il ne dût pas y croire. Il a une grande sympathie pour les Athéniens et pour leur démocratie ; mais il professe une assez faible estime pour leurs institutions politiques. Il s'élève contre certaines théories relatives à l'histoire romaine, mais sans en nommer les auteurs ; nous croyons cependant que, dans la peinture de certains personnages de Rome, il n'a pas pénétré aussi profondément que Mommsen, et je ne parle pas ici de César, mais de C. Gracchus. De même lorsqu'il expose l'idée qu'il se fait des magistratures romaines, il a difficilement raison contre Mommsen. Je n'insiste pas ici sur les détails ; c'est au point de vue des idées

générales, non au point de vue du détail savant, que ce livre doit être considéré, et, ainsi considéré, il est digne de la plus grande attention. On ne peut souhaiter qu'une chose, c'est que cette histoire universelle, dissimulée sous le nom d'histoire de la démocratie, soit promptement continuée.

HOLM.

Ueber die Quellen des Cassius Dio für die ältere römische Geschichte, von Ad. BAUMGARTNER. Tübingen, Laupp, 1880, in-8° de 62 p.

La partie de l'histoire de Dion Cassius qui traite des cinq premiers siècles de la République romaine ne nous est parvenue que par les extraits de Zonaras. La perte en est d'autant plus regrettable¹ que Dion semble avoir consulté des annales plus anciennes² que celles qui ont servi de source à Tite-Live ou à Diodore. Ses expressions ont parfois une singulière exactitude : la plèbe s'y appelle *πλῆθος* ou *ἔμιλος*, au lieu de *δῆμος* (fragm. 17, 12; 22, 2, etc.); avant le décemvirat, les consuls sont nommés *στρατηγοί*, c'est-à-dire *praetores* (fragm. 18, 3). Un travail complet sur les sources de cette partie de l'œuvre de Dion Cassius arriverait sans aucun doute à des résultats importants pour l'histoire primitive.

M. Baumgartner dans une étude très consciencieuse, très fouillée, ne nous apporte qu'une portion très restreinte de ce travail, et encore peut-être la moins significative. Il veut prouver, contre Nissen³, que Dion a utilisé Polybe directement, c'est-à-dire sans l'intermédiaire de Tite-Live. Il faut savoir infiniment de gré à M. Baumgartner d'avoir cru à la véracité de Dion, quand ce dernier affirme le nombre considérable de ses lectures (fr. 1, 2), et de s'inscrire en faux contre l'idée dominante, qui voit en Tite-Live la source unique de Dion, en particulier pour les guerres d'Annibal. — Mais il était inutile de prendre, l'un après l'autre, les passages conservés par Zonaras, et d'en mentionner l'autorité, Tite-Live, Appien ou Diodore. Il aurait été préférable de se borner à comparer quelques textes de Dion avec quelques textes de Polybe. Le travail a été fait, et complètement : mais il est noyé dans cinquante pages de citations inutiles et gênantes. En réalité, les textes qui concluent sont peu nombreux. Le principal est relatif au nombre des éléphants qui restent à Annibal après la Trébie. Tite-Live lui en fait perdre sept au passage des Apennins (58, 11); tandis que Dion

1. Schwegler, *Römische Geschichte*, II, p. 1, 25.

2. Ce qui vient encore d'être mis en lumière par Carl Peter, *Zur Kritik der Quellen der älteren römischen Geschichte*, pp. 138-144. C'est ce qui a été dit de mieux sur la question.

3. *Ueber die Quellen der vierten und fünften Dekade des Livius*, p. 309.

(Zonaras 411, B), comme Polybe (3, 74), dit que lorsqu'il remporta cette victoire il avait déjà perdu τὸς ἐλέφαντας πλὴν ἑνός (cf. encore p. 16 et p. 46). — Plusieurs des textes cités ici ne prouvent rien. Dion (Zon. 440, B) est d'accord avec Appien (Syr. 1) et Diodore (34, 19, 7), qui tous deux ont consulté Polybe; s'en suit-il, comme le veut M. B., que Polybe soit aussi la source de Dion Cassius?

A côté de Tite-Live, Dion n'a pas seulement consulté Tite-Live, mais aussi d'anciennes annales. M. B. cherche quelles elles peuvent être. Cette seconde étude est bien incomplète : au lieu de faire des hypothèses qu'il ne peut prouver (C. Acilius, le fils du premier Africain, et Aulus Postumius), il eût été plus important, pour apprécier le caractère et la valeur de ces sources annalistiques, de chercher en quelles circonstances et de quelle manière notre historien y a recours. M. C. Peter avait indiqué (p. 140) que ces sources ont été parfois employées par Tite-Live de préférence à Polybe, et, qu'en cas de doute, Dion à son tour les a préférées à Tite-Live : Dion n'a de commun avec eux que les faits indispensables dans toute histoire des guerres puniques. Il s'en écarte dès qu'il trouve à leur ajouter une anecdote et une légende nouvelles. Et, ainsi, M. B. aurait pu justifier davantage la conclusion, d'ailleurs très vraie, de son étude¹ : que Dion a surtout choisi ses sources parmi les récits qui plaisaient le plus à son esprit crédule et passionné pour le merveilleux. C'est ce qui l'a conduit vers les plus anciennes annales : c'est ce qui donne à ses fragments une singulière valeur.

Camille JULLIAN.

Geschichte Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens, bis zur Gegenwart, von Gust. Fr. HERZBERG. Gotha, P. A. Perthes, 1877-1879 (4 vol. in-8°).

M. Herzberg, le savant professeur d'histoire à l'Université de Halle, vient de donner une suite à son *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*. Dans les quatre volumes que nous avons sous les yeux, il nous fait suivre l'histoire de la Grèce depuis l'empereur Arcadius jusqu'à George I^{er}, roi des Hellènes. Le sujet est aussi vaste que compliqué.

Les deux premiers volumes nous mènent jusqu'à la conquête ottomane. L'auteur en a puisé les matériaux dans les chronographies byzantines et dans tout ce que la science moderne a pu retrouver pour éclairer cette

1. M. B., p. 60, attaque M. Peter, qui refuse (p. 138) à Dion Cassius « le sens de l'étroite vérité historique, en interprétant ce passage, comme si M. P. niait la bonne foi de l'historien. Or telle n'a jamais été sa pensée.

Il dit lui-même : « Warum sollten wir ihm hierin nicht Glauben schenken ? » M. B. confond la bonne foi avec la vérité : on demeure honnête homme, en croyant, comme Dion Cassius, plus volontiers à la légende : on n'en est pas moins un piètre historien. C'est ce que M. P. a voulu dire.

période si peu connue et souvent si méconnue de l'histoire grecque ; il nous en présente un tableau succinct, et malgré l'embrouillement des faits multiples qu'il avait à coordonner, il a su donner à son récit la clarté et la suite nécessaires pour nous y attacher.

On possède en France des ouvrages remarquables sur certaines parties de cette histoire, mais il y manque encore, croyons-nous, un livre comprenant l'ensemble du plan que M. Herzberg s'est tracé, et il serait à souhaiter qu'une traduction française lui assurât la popularité qu'il mérite au delà des limites de l'Allemagne.

Il est malaisé pour l'historien de la Grèce proprement dite de marquer avec justesse la ligne de séparation entre les événements de l'histoire byzantine en général et ceux qui intéressent exclusivement les provinces de l'ancienne Hellade. Même pour les temps anciens il est difficile de préciser où finit la Grèce. La difficulté augmente à partir des conquêtes macédoniennes ; la question s'embrouille bien plus lorsqu'on envisage l'Etat dont Constantinople fut le centre. Ce n'est plus un ruban de colonies grecques se déployant tout le long du littoral de la mer Egée et des mers voisines ; c'est la Grèce elle-même enveloppant les vastes étendues de l'empire de sa langue, de ses mœurs, en un mot de son génie, tout modifié ou abâtardi qu'on le veuille représenter. L'administration et l'Eglise sont les deux facteurs de ce procédé d'assimilation. La centralisation revêt à Constantinople cette double forme, et chacune d'elles tend au même but : donner une teinte grecque à tous les pays groupés autour de la capitale et subissant son influence.

Ce débordement de la Grèce par delà ses limites géographiques est un fait qui s'impose à l'historien. M. Paparrigopoulos, l'éminent professeur de l'Université d'Athènes, s'en est laissé influencer au point d'introduire l'histoire de l'empire byzantin tout entier dans son œuvre capitale ; et c'est à dessein qu'il l'a intitulée *Histoire* non pas de la Grèce, mais de la *Nation hellénique*. M. Herzberg a par contre tenu à restreindre son cadre ; ce n'est que la Grèce qui l'occupe. Mais lui aussi reconnaît qu'à partir d'Arcadius jusqu'en 1453 le pivot de l'histoire grecque « se détache de sa périphérie géographique, pour se transplanter sur le Bosphore, dans la ville de la Corne d'or, dans Constantinople devenue désormais la capitale politique du monde hellénique. »

L'auteur choisit dans l'histoire byzantine les événements qui ont influé sur les destinées de la Grèce, sans s'attarder sur ceux qui ne lui paraissent pas s'y rattacher. Toutefois, malgré l'élimination qui résulte de son plan, c'est bien l'histoire de l'empire d'Orient qui forme le sujet de son premier volume. Seulement, n'ayant pas toujours à s'occuper des détails de cette histoire, il ne réussit que mieux à nous en faire saisir la marche générale. Il sait grouper les faits méthodiquement, et par des aperçus savamment introduits, il fait ressortir la valeur de ces faits et apprécier ce qui faisait la force et en même temps la faiblesse de cet empire qui a su durer si longtemps.

Le premier volume s'arrête aux croisades. De 395 à 1204, il y a huit

siècles bien remplis. C'est le temps de l'organisation de l'Église et de l'établissement définitif du christianisme; c'est aussi le temps des incurSIONS successives des gens du Nord, — les croisés compris, — tandis que le mahométisme lève du côté de l'Orient sa tête menaçante. La résistance contre ces ennemis multiples, se succédant sans relâche dans leurs attaques, forme l'histoire extérieure de Byzance; les questions religieuses sont l'élément prépondérant de la politique intérieure.

Dans la Grèce propre l'histoire du mouvement religieux apparaît sous un jour particulier. Faute de documents suffisants, il ne nous est pas donné d'en suivre toutes les phases. Mais à côté de la lutte entre l'orthodoxie, représentant l'esprit de centralisation, et les hérésies, dernière manifestation de l'esprit philosophique, à côté de cette guerre pour ainsi dire civile du christianisme, il est évident qu'il y eut en Grèce une opposition persistante contre le christianisme même, opposition dans laquelle on devrait peut-être chercher l'explication de plusieurs pages encore obscures de cette histoire. A travers cette obscurité on entrevoit pourtant bien « que l'antique religion ne mourut que lentement en Grèce, et que si elle ne subsista pas ouvertement elle s'y maintint d'une façon latente, à côté de la religion officielle imposée par Byzance » (I, p. 64). La conservation de tant de coutumes antiques subsistant encore à côté des rites et des croyances de l'Église chrétienne peut servir de preuve à l'appui de cette hypothèse. C'est à la même cause qu'on doit probablement attribuer aussi la fermeture des écoles d'Athènes sous Justinien et le peu de sympathie qui a toujours existé entre Byzance et la Grèce. On sait la haine qui s'attachait au nom même des *Hellènes*; leurs descendants durent s'appeler des *Helladiens*, leur appellation antique étant devenue synonyme de payen.

Le Porphyrogénète Constantin atteste que les habitants du Magne ne furent convertis au christianisme qu'au ix^e siècle. La mission de Nicon dans la Grèce continentale et dans le Péloponèse, — après qu'il eut converti de nouveau l'île de Crète arrachée à l'islamisme, — semble prouver que l'œuvre de la conversion n'y était pas encore complète au x^e siècle. Même en plein xv^e siècle le fait que le néoplatonisme trouvait un interprète et des adeptes dans le Péloponèse fait soupçonner la persistance du polythéisme. Il est vrai que Pléthon n'était point natif du Péloponèse, mais c'est à Sparte qu'il établissait son école et fondait sa réputation. « Ses écrits contiennent la preuve qu'il s'était détaché du christianisme et que son idéal était une religion payenne recouverte d'une teinte de théosophie néoplatonicienne. » (II, p. 453 et suiv.)

D'un autre côté on ne peut oublier que ce fut une Athénienne, l'impératrice Irène, qui rétablit une première fois le culte des images. Irène n'oublia point sur le trône sa famille et sa patrie. L'histoire nous a conservé les noms de quelques-uns de ses parents qu'elle combla de dignités et la tradition lui attribue la construction de divers établissements pieux dans son pays natal. Cette Athénienne occupe une place

dans le calendrier grec à côté de l'impératrice Théodora, cette autre sainte, qui, à un demi-siècle de distance, réussit à donner le dernier coup au parti des Iconoclastes.

La seule révolte sérieuse de la Grèce dont l'histoire nous ait conservé la mémoire est celle qui éclata contre un des prédécesseurs d'Irène, l'empereur iconoclaste Léon III. La Hellade s'arma, acclama un nouvel empereur et expédia une flotte et une armée contre Constantinople. L'expédition avorta. Nous ne savons point quelle punition fut infligée à la province révoltée. Nous ne savons même pas si l'attachement au culte des images fut la seule et vraie cause de cette manifestation belliqueuse de la Grèce byzantine. Était-ce là tout simplement une assertion d'indépendance envers le gouvernement impérial ? Y doit-on voir, selon la supposition judicieuse de M. Herzberg, la conséquence des intrigues de l'Italie dont la Grèce dépendait encore ecclésiastiquement¹ ? Ou bien, d'après une autre supposition de notre historien, n'était-ce qu'une protestation de l'esprit artistique encore subsistant en Grèce, qui aurait vu dans la suppression des images une atteinte à la culture des beaux-arts, dont elle conservait encore l'héritage ?

Ainsi que nous l'avons déjà dit, on n'a pas encore de données suffisantes pour reconstituer l'histoire religieuse de la Grèce chrétienne. On trouverait peut-être dans les vies des saints grecs une mine qui n'a pas été encore suffisamment explorée. A côté de fables et de légendes merveilleuses on y pourrait retrouver bien des indices sur l'histoire intime du peuple en Grèce. On y trouverait peut-être aussi des nouvelles preuves de l'abaissement intellectuel de cette époque ; abaissement qui du reste s'explique assez, non seulement par la suppression de la vie politique depuis que la Grèce ne fut qu'une province écartée d'un empire aussi autoritaire que celui de Byzance, mais aussi et surtout par la succession non interrompue des invasions qui dévastèrent ce malheureux pays.

De toutes ces invasions ce fut celle des Slaves qui a eu les conséquences les plus importantes et les plus durables. Malgré tous les moyens de propagande dont pouvait user le gouvernement impérial d'abord, puis, sous la domination turque, le patriarcat de Constantinople, ces nouveaux venus ne purent jamais s'assimiler à l'hellénisme ; ils restèrent toujours les ennemis déclarés ou latents de l'élément grec. A tant de siècles de distance le congrès de Berlin vient de consolider et d'augmenter les États issus de leurs anciens établissements dans le nord de la péninsule illyrique. Thessalonique servit de boulevard contre le flot de ces envahissements. Aujourd'hui encore Salonique semble destinée à servir de point de départ à la ligne de démarcation entre les éléments slaves au Nord et grecs au Sud, peut-être aussi à devenir le point de mire de deux nationalités rivales, à moins qu'une autre puissance, qui a déjà les yeux tournés de ce côté,

1. Ce ne fut que sous l'impératrice Irène que la Grèce fut définitivement détachée de la suprématie ecclésiastique de Rome.

ne mette en pratique l'axiome italien, d'après lequel entre deux contendants c'est un tiers qui gagne.

Au delà de Salonique, les Slaves n'ont point pu résister à l'influence assimilatrice de l'hellénisme. C'est Falmerayer qui durant la première moitié de ce siècle a mis en avant la théorie que la population hellénique aurait été submergée et anéantie par une invasion slave et qu'il ne reste guère plus de Grecs en Grèce. M. Herzberg consacre un chapitre spécial à l'histoire de cette question. Nous y renvoyons ceux qui voudraient en connaître les détails. Les théories du célèbre fragmentiste, — comme notre historien le qualifie, — furent victorieusement combattues et renversées par les historiens postérieurs. Cependant la plupart de ces auteurs s'accordent avec Falmerayer sur ce point : « que vers le milieu du VIII^e siècle, la Thessalie, une partie de « la Grèce continentale et le Péloponèse (spécialement dans le centre « et ses parties occidentales et méridionales) ont été en grande partie « slavisés. »

En acceptant ces prémisses, notre auteur est loin d'admettre les conséquences qu'on a voulu en tirer, en représentant la Grèce du moyen âge comme ayant été transformée en pays slave. L'invasion a pu, en effet, avoir eu lieu et donné aux éléments indigènes une nouvelle sève au lieu de les avoir anéantis. Du reste la langue, les nomenclatures spéciales, les mœurs, les coutumes, tout tend à démontrer que si l'invasion a existé, l'absorption de l'élément étranger a été complète. M. Herzberg indique le peu d'influence que le slave a exercé sur le grec¹. Nous croyons que cette influence est encore moindre qu'il ne la représente (I, p. 499 et p. 325 et suiv.). « Les éléments helléniques « en Grèce, dit-il, étaient si nombreux et si puissants qu'il n'y avait « point pour eux de danger de se voir absorbés par les Slaves établis « au milieu des pays grecs. Mais ce ne fut que lorsque la civilisation « supérieure des Grecs, lorsque leur Église et leur culture intellectuelle « eurent exercé leur influence dominante sur ces barbares, que l'hellé- « nisme prit définitivement le dessus. Il est évident que cette influence « a été exercée et subie avec succès; mais il nous manque l'histoire « détaillée de son évolution. »

Cependant, depuis la publication de l'ouvrage de M. Herzberg, le fait

1. Falmerayer a cru voir dans le nom de la *Morée* une dérivation du slave : pays de côtes. Hopf y voit l'anagramme du mot *Μορξία*. M. Sathas en attribue l'origine au nom d'une ville oubliée de l'Élide. Cette province a été la première que les Francs occupèrent; elle resta jusqu'à la fin le centre de leur pouvoir. C'est cette province qui reçut d'abord sur le nom de *Morée*, nom qui fut étendu sur la péninsule tout entière, à mesure que la domination française s'y étendait. En général, la nomenclature géographique de la Grèce est une question qui n'a pas encore été assez approfondie. Jusqu'ici on s'est surtout attaché à en tirer des conclusions s'accordant avec des prémisses admises d'avance. Un examen scientifique et sans parti pris reste encore à faire.

même d'une invasion slave a été mis en doute par un savant grec, dont les travaux aussi nombreux qu'importants justifient la réputation. Dans la préface de son premier volume des *Monuments inédits pour servir à l'histoire de la Grèce*, M. Sathas ne vise à rien de moins qu'à renverser tout l'édifice de l'hypothèse historique, d'après laquelle les Slaves auraient envahi la Grèce. Se basant sur une série d'arguments tirés de l'histoire autant que de la linguistique, il soutient que les envahisseurs auxquels les Byzantins et après eux les modernes ont donné la qualification de Slaves n'étaient que des Albanais. Nous n'avons point qualité pour entrer dans l'examen de cette question. Mais posée comme elle l'a été par M. Sathas, elle ne peut désormais être écartée ou passée sous silence par les historiens futurs de la Grèce. A moins d'être renversée de fond en comble, cette nouvelle théorie d'une invasion albanaise au lieu d'une invasion slave détruirait tout ce qui a été admis jusqu'ici comme constituant les éléments de l'histoire et de l'ethnographie grecque moderne.

Jusqu'ici on savait que les Albanais apparurent au nord de l'Épire au temps de Nicéphore Botoniate, durant le x^e siècle (I, p. 321). On savait qu'ils envahirent la Grèce au xiv^e siècle. Mais si la théorie de M. Sathas est admise, cette invasion ne serait que la suite ou la conséquence d'invasions antérieures.

M. Herzberg en parlant de cette invasion albanaise du xiv^e siècle la compare à l'envahissement des Slaves, mais, ajoute-t-il, « cet événement, sans avoir été aussi orageux et déréglé que l'irruption slave, a eu des conséquences plus durables en introduisant une sève nouvelle dans les membres décrépits de l'ancienne Hellade. »

Nous ne suivrons pas notre auteur dans le récit des autres luttes que l'empire eut à soutenir contre ses divers ennemis venant du Nord, et dont le contre-coup se faisait sentir en Grèce. Ces luttes, tout en affaiblissant l'État et en introduisant un élément de dissolution dans son organisme, l'avaient pourtant laissé intact. Ce furent les attaques de l'Orient mahométan et de l'Occident franc qui en ébranlèrent les assises et commencèrent sa ruine. Ces attaques furent ressenties par la Grèce d'une manière bien plus directe et plus formidable que celles des ennemis septentrionaux de l'empire.

Les incursions maritimes des Arabes firent pressentir de bonne heure aux Grecs les malheurs futurs de la conquête ottomane. Les grandes îles de Rhodes, de Chypre et de Crète furent des premières à en souffrir. Elles tombèrent toutes les trois au pouvoir des Arabes. La Crète fut reconquise en 961 ; Chypre en 964. La délivrance de ces îles grecques fut un événement de la plus grande importance pour l'hellénisme. Elles furent dès lors sauvées du cataclysme mahométan et la mer Égée se vit délivrée de la terreur des incursions arabes. Durant le x^e siècle la Grèce jouit d'une courte période de prospérité. Mais c'est précisément durant cet intervalle de calme qu'éclata de l'Orient et de l'Occident le double orage sous lequel devait ultérieurement succomber

l'empire. Tandis que d'un côté les Turcs Seljoukides s'attaquaient aux provinces de l'Asie-Mineure, de l'autre côté les Normands, chassant les Grecs de leurs dernières possessions en Italie, convoitaient la possession du continent grec.

Les guerres normandes se rattachent aux croisades. Robert Guiscard fit la brèche qui ouvrit aux Francs le chemin de l'Occident. L'objectif de cet immense mouvement était la délivrance de la terre sainte. Mais, dès le début, on vit bien que la croix grecque était presque aussi odieuse aux Occidentaux que le Croissant. Commencées sous le drapeau de la religion, les croisades finirent où elles étaient fatalement destinées à aboutir. L'empire grec, affaibli par les guerres incessantes qu'il avait à soutenir, déchiré par les révoltes intérieures, ne trouvant pas de forces pour se ranimer sous les faibles descendants des premiers Comnènes, n'était plus en mesure de résister au choc de la quatrième croisade. Après tant de sièges glorieusement repoussés pendant son existence séculaire, Constantinople fut prise en 1204. Les lambeaux de l'État conquis furent divisés entre les vainqueurs. Mais l'heure de la catastrophe finale n'avait pas encore sonné. Aux extrémités de l'État renversé les épaves de ce naufrage surnagèrent. Les croisés ne purent empêcher les vaincus de conserver les traditions de l'empire et l'espoir d'une prochaine restauration.

Le deuxième volume continue l'histoire de la Grèce jusqu'en 1470 ; c'est-à-dire depuis la conquête de Constantinople par les croisés, jusqu'à ce que Mahomet II, déjà maître de la capitale et de l'empire, eut soumis la Grèce et chassé les Vénitiens de l'île d'Eubée.

« Les circonstances intérieures, l'incapacité des derniers empereurs « avaient rendu possible cette première prise de la capitale de l'em-
« pire. Mais, aussitôt la catastrophe accomplie, il se produisit une
« réaction. » Les conquérants francs n'avaient pas encore eu le temps de se voir installés dans leurs nouvelles possessions que des États grecs se formaient autour d'eux en Epire, en Asie-Mineure, à Trébizonde. Tandis que les croisés, comme étonnés de leurs succès, entassaient fautes sur fautes, Théodore Lascaris ramassait à Nicée les débris épars de l'empire renversé et préparait la revanche qui devait être obtenue après soixante ans.

Lascaris eut pour successeur un homme d'État digne de recevoir l'héritage de sa mission. Jean II Ducas, soumettant à son autorité tous les rivaux qui prétendaient fonder des États indépendants autour du Constantinople latin, finit par rester l'unique empereur grec. Il aurait réussi à ressaisir la capitale si la mort ne l'avait saisi en 1254. C'est à Michel Paléologue qu'échut l'honneur de cette restauration.

« La reprise de Constantinople par les Grecs et l'établissement des
« Paléologue dans une partie de la Morée donne à partir de 1262 un
« nouveau caractère à l'histoire des Grecs et à celle des Francs dans la
« Romanie (II, p. 146). — Le centre de l'influence franque gravite
« désormais à Chlomotzi, le château-fort des princes de la Morée. »

En dehors des îles tombées au pouvoir de Venise, il n'y eut que la Grèce orientale et la Morée que les descendants des croisés de 1204 surent conserver en y formant des Etats durables. Sous leur domination la Grèce recommence à jouer un rôle à part ; elle a de nouveau une histoire à elle. C'est grâce principalement aux recherches de Hopf que cette histoire a pu être reconstituée. Notre auteur nous en fait suivre les péripéties en détail, sans manquer de payer un tribut mérité de reconnaissance à son habile et laborieux devancier, trop tôt enlevé à la science ¹.

M. Herzberg semble surtout attribuer la durée de la domination française en Grèce à l'esprit politique de ces nouveaux maîtres qui cherchèrent à s'attacher, ou tout au moins à ne pas trop froisser les vaincus. En effet, si l'on compare la conduite des Latins de Constantinople et de Salonique à celle des maîtres de la Grèce, on ne peut qu'accorder une supériorité incontestée aux Champlitte et aux Villehardouin. Cependant notre historien nous paraît exagérer un peu l'esprit de tolérance de ces gouvernements féodaux. L'établissement d'une Eglise catholique richement dotée aux dépens de l'Eglise grecque, l'introduction des ordres religieux, ne pouvaient pas beaucoup s'accorder avec une véritable tolérance envers la religion du pays. Les Grecs restèrent attachés à l'Eglise de Constantinople. Les liens qui jusqu'au IX^e siècle les avaient unis à Rome avaient été entièrement oubliés. La religion divisa les vainqueurs et les vaincus autant que la nationalité. Chose curieuse à noter, les quelques milliers de catholiques des îles grecques ne sont point jusqu'à ce jour distingués de leurs compatriotes du rite grec par la désignation de *catholiques*, mais bien par celle de *Francs*. Depuis la régénération de la Grèce, tout le monde y est redevenu Hellène ; mais jusqu'en 1821 (et l'habitude n'en est pas encore perdue) les Grecs du rite oriental s'appelaient Romains ; telle a été la force et la persistance de la fiction byzantine qui faisait de Constantinople une nouvelle Rome, et de l'Etat grec, dont il était le centre et la capitale, l'Empire Romain. Mais ce nom de Romain, les Grecs ne le donnaient point à leurs frères catholiques, et ceux-ci n'en voulaient plus ; leur conversion au catholicisme les mettait au rang des étrangers, maîtres de la Grèce. En se faisant catholiques ils devenaient Francs.

Rien ne nous semble mieux indiquer le caractère de l'occupation franque en Grèce. Il y eut des alliances entre les chevaliers français et les grandes familles du pays, mais il n'y eut point de fusion entre les nouveaux venus et les habitants de la Grèce. Les conquérants y vécurent en étrangers. S'ils y restèrent si longtemps c'est que la Grèce était le pays de l'empire le plus voisin de l'Occident ; ils s'y trouvaient plus près de leur base d'opérations. Ce fut le premier point à attaquer et le dernier à évacuer.

1. On ne doit pas oublier aussi tout ce que les travaux de Buchon ont jeté de lumière sur ce chapitre si obscur de l'histoire du moyen âge.

Du reste, nous tenons à le répéter, la Grèce eut bien moins à se plaindre de ses conquérants que les autres pays de l'Orient qui eurent des rapports avec les croisés. « La sécurité dont le pays jouissait, dit M. Herzberg (II, p. 120), la douceur et la modération du gouvernement de Villehardouin, firent que le commerce, l'industrie et l'agriculture y florissaient et que les aspirations nationales des Grecs s'étaient tout au moins endormies. » Seulement il ne faut pas oublier que les croisés avaient trouvé le pays en pleine prospérité et qu'ils n'ont eu que le mérite de savoir la conserver; de sorte que ses habitants, ne se voyant pas plus heureux qu'ils ne l'étaient auparavant, ne pouvaient point trouver dans l'administration de leurs nouveaux maîtres une raison pour oublier les liens qui les rattachaient à Constantinople. Du reste, notre historien constate lui-même la persistance de leurs aspirations nationales, lorsqu'il en vient plus tard aux guerres qui éclatèrent entre les Paléologue et les Francs. « Le malheur pour ces derniers, dit-il, était que parmi la population grecque se réveilla le désir et l'espoir de s'affranchir du joug étranger. Le sol commença à trembler sous les pieds des Francs » (II, p. 158).

Toutefois « les barons français avaient couvert le pays de leurs tours et de leurs châteaux; ils y déployaient toute la splendeur féodale. La chevalerie française de la Morée était riche et brillante; le titre de prince de la Morée était un des plus élevés et des plus honorés dans le monde civilisé. La noblesse de l'Achaïe parlait un français aussi pur que celui de Paris et ne le cédait à aucune des noblesses de l'Occident en tout ce qui constituait les mérites de la chevalerie. On peut même dire que la Morée devint en quelque sorte une école de chevalerie pour les Français. »

Depuis la reprise de Constantinople l'histoire de la Morée et de la Grèce continentale n'est plus qu'une série de conflits armés et d'intrigues qui affaiblissaient de plus en plus les Francs. L'anarchie féodale de ces derniers venait en aide aux Paléologue dans leurs efforts pour mettre une fin à la domination française.

L'incursion catalane porta un dernier coup à cette domination. « Cet événement eut une immense influence destructive sur l'histoire du monde grec autant que du monde franco-grec. D'un côté elle paralysa les derniers efforts de l'empire pour maîtriser l'irruption ottomane. — De l'autre côté, la conquête du duché d'Athènes par les Catalans en transportant sur le sol grec les rivalités entre Espagnols et Français les affaiblissait tous les deux en face des Grecs autant que des Turcs. Il n'y eut plus que Venise qui put continuer avec quelque succès à se tenir sur la défensive. »

En effet, les Vénitiens furent dès le premier jour ceux qui surent le mieux profiter de la conquête. Ils surent aussi garder le plus longtemps ce qui leur était échü. Ce ne fut qu'avec la chute de Venise elle-même que furent rompues à la fin du siècle dernier les attaches avec lesquelles elle avait su relier à ses longues destinées une partie de l'Orient grec.

A la veille de sa chute tragique l'empire grec avait repris possession de la Morée. Avant de monter sur le trône chancelant de Constantinople, le dernier des Paléologue s'était fait le maître de la péninsule et de ce Chlomotzi d'où les Français avaient si longtemps dominé la Grèce.

Sous les Paléologue l'empire avait pris un caractère plus décidément grec qu'auparavant. La restauration du trône impérial à Constantinople, dernière manifestation de vigueur de cet État vermoulu, était à vrai dire un réveil de l'hellénisme. Depuis 1261 « la langue, les mœurs, « les intérêts grecs prédominent à Constantinople » (II, p. 148). Cette prédominance de l'hellénisme ne fut pas assez franche ni assez forte pour pouvoir donner sous une nouvelle forme une nouvelle ère d'existence à l'empire. Cependant il y avait une coïncidence pleine de promesses pour l'avenir dans ce double fait : que l'État devenait entièrement grec avant de tomber, et qu'à la veille de la chute la Grèce propre se rattachait à Constantinople pour consacrer en quelque sorte la solidarité de la race grecque tout entière. La catastrophe de 1453 devenait ainsi le point de départ d'une régénération future.

C'est l'histoire de la Grèce à partir de cette date fatale que nous retrouvons dans les deux derniers volumes de M. Herzberg. La situation des Grecs sous la domination ottomane et leurs efforts pour s'en délivrer sont des sujets aussi intéressants et bien moins connus que les événements de la période byzantine. Mais l'étendue de cet article nous oblige pour le moment à ne pas suivre notre auteur dans cette dernière partie de son important ouvrage.

D. B.

Rom und römisches Leben im Alterthum, geschildert von Hermann BENDER, professor am Gymnasium in Tübingen. Tübingen, Laupp, 1880. 1^{er} fascicule, 272 pages in-8°. Prix : 6 m.

Le livre de M. Bender dont nous analysons le premier fascicule est un ouvrage de vulgarisation destiné surtout aux élèves des gymnases. Il n'y faut donc pas chercher des aperçus nouveaux, mais un résumé exact des connaissances actuelles sur Rome, sur la topographie de cette ville et la vie romaine dans l'antiquité. L'auteur s'est servi des écrits de Mommsen, Marquardt, Friedländer, Wallon, Boissier, Jordan, Nissen, etc., tout en s'appuyant principalement sur les textes classiques ; il a cherché à imiter surtout le style des ouvrages de M. Boissier (préface, p. vij).

L'idée de M. Bender est bonne, et il serait à souhaiter que nous eussions aussi en France quelques manuels d'archéologie à l'usage des classes ; mais il nous semble que son ouvrage ne répond pas tout à fait au but proposé ; à côté de qualités sérieuses, connaissance très exacte des découvertes modernes, plans bien faits, il a un double défaut. Cer-

tains chapitres (*das rœmische Volk*, par exemple) sont remplis de généralités vagues exprimées dans un style qui manque de simplicité : lieux communs sur la croyance des Romains à leur destinée, sur leur bravoure, leur grandeur d'âme, etc. On y trouve des phrases comme celle-ci : « Les défauts du peuple romain ne sont souvent que la conséquence du caractère national, le postulat de la grandeur nationale (p. 10). »

Dans les chapitres suivants nous remarquons au contraire une grande sécheresse : trop souvent l'auteur oublie d'écrire *cum grano salis* ; sa description de Rome, exacte pour le fond, est monotone pour la forme : après l'énumération des forums, celle des autres monuments, puis des aqueducs, etc. Il n'y a rien dans ces pages qui puisse piquer l'attention ou la curiosité ; on croirait lire un *guide* mis au courant des découvertes récentes. On y retrouve certaines phrases vraiment trop connues ou qui manquent aujourd'hui d'exactitude : « la cloche du Capitole qui ne sonne qu'à la mort d'un pape ou au commencement du carnaval (p. 47) », le vieux proverbe sur les Barberini que M. Bender métamorphose à plusieurs reprises en *Berberini*, p. 77, les phrases d'usage sur « les oreilles d'âne du Bernin, etc. » — Des énumérations ne peuvent faire beaucoup d'impression sur les esprits des enfants ou des jeunes gens. A propos des monnaies (p. 178), M. B. donne des listes de chiffres : dans le chapitre sur les villas, les jardins, il dresse la liste des arbres fruitiers, des fleurs connues des anciens, etc. : tout est bien classé, étiqueté ; mais peu de pages présentent de l'intérêt à la lecture.

M. Bender a eu raison de traduire les citations très nombreuses sur lesquelles il s'appuie ; mais il aurait dû indiquer les références au bas des pages ; toute recherche est impossible. Un index des citations à la fin du volume ne rendrait pas les mêmes services.

En résumé nous croyons que ce premier fascicule a coûté à l'auteur beaucoup de recherches ; mais les matériaux qu'il a recueillis pouvaient, ce nous semble, être mieux employés. Ce livre ne sera pas utile à ceux qui s'occupent d'études scientifiques ; il n'offrira peut-être pas, malgré son exactitude, aux lecteurs du monde et aux élèves des gymnases le même attrait que les ouvrages de M. Boissier, pris cependant pour modèles par M. Bender.

Terminons en signalant la fine exécution des bois qui ont servi à illustrer l'ouvrage ; ils sortent de l'institut xylographique de Stuttgart.

EMMANUEL FERNIQUE.

La papauté au moyen âge. Nicolas I^{er}, Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII ; études sur le pouvoir pontifical, par Félix ROCQUAIN (Paris, Didier ; in-8°, XII-393 pages).

Ce livre présente un ensemble de considérations et de faits relatifs à

l'histoire du pouvoir pontifical pendant le moyen âge; d'après M. Rocquain, le gouvernement théocratique de la papauté tend décidément à s'établir sous Nicolas I^{er}; il se fonde avec éclat sous Grégoire VII; il devient de plus en plus absolu sous Innocent III, et l'exès même de ce pouvoir qui fut d'abord un bien et une nécessité inaugure dès le commencement du XIII^e siècle une série de revers; il arrive à son apogée sous Boniface VIII, pour s'écrouler aussitôt par les exagérations d'une domination plus forte en apparence qu'en réalité. On ne doit, du reste, chercher dans l'ouvrage de M. Rocquain ni une histoire suivie de la papauté, ni un recueil de biographies. Pour établir les faits sur lesquels il se fonde, l'auteur n'a pas eu recours aux témoignages souvent partiels des chroniqueurs et des biographes; il n'a jamais employé que la correspondance des papes, dans laquelle ils apparaissent tels qu'ils étaient par leurs actes mêmes.

C'est en mettant à profit les lettres de Nicolas I^{er} (858-867) que M. Rocquain a tout d'abord tracé un tableau de l'administration pontificale sous le règne de ce pape et du mouvement considérable dont Rome était alors le centre. De cette description il passe à l'étude des rapports que la papauté avait alors avec l'Église, et examine successivement l'intervention naissante du pape dans les élections des évêques, le rôle des légats, la tendance de la papauté à imposer sa volonté dans les synodes qu'elle préside et à ne laisser à ceux qui se tiennent en dehors de son action qu'une indépendance nominale; il montre Nicolas I^{er} insistant pour que les constitutions du siège apostolique aient force obligatoire, voulant qu'en toutes choses les évêques s'inspirent de son esprit, établissant de plus en plus la primauté de l'Église romaine. Rome marche sans cesse à la domination de l'Église par une série d'empiètements, par l'établissement d'usages qui ont pu exister avant Nicolas I^{er}, mais qui sous son influence ont acquis une importance nouvelle. Tout en établissant ces progrès du pouvoir théocratique, que nous nous bornons à énumérer d'après lui sans en discuter le détail, M. Rocquain insiste sur le désintéressement et la bonne foi qui ont présidé aux réformes de Nicolas I^{er}; il le déclare absolument étranger à la composition des fausses décrétales; on ne peut affirmer qu'il se soit servi de cette collection, ni même qu'il l'ait eue entre les mains.

Bien puissant dans l'Église, Nicolas I^{er} protège constamment le clergé contre les entreprises et les violences des princes, sans chercher à dominer le monde. Il résiste à l'empereur Michel lorsque celui-ci substitue, en dépit du droit et de la morale, au patriarche Ignace son protégé Photius. Il soutient énergiquement l'impératrice Theutberge répudiée par Lothaire, mettant au service du bien, de la justice et de la vérité un pouvoir dont aucun pape avant lui n'avait encore disposé. Mais jamais Nicolas I^{er} n'indique que les rois doivent mettre leur puissance au service de la volonté apostolique.

Le plan de cette étude sur Nicolas I^{er} se retrouve dans les autres subdivisions du livre que nous analysons. Passant au pontificat de Gré-

goire VII, M. Rocquain montre d'abord les immenses progrès que l'autorité pontificale avait faits dans l'Église du ix^e siècle au xi^e. C'est ce qui ressort des chapitres consacrés à Grégoire VII, qui ne sont ni une histoire de ce pape, ni un exposé de toute sa politique; on n'y trouvera ni le récit des démêlés avec Henri IV, ni l'histoire des réformes par lesquelles Grégoire se proposa d'améliorer les mœurs du clergé. Le caractère de ce grand homme, la haute idée qu'il avait de ses fonctions, plus encore que la force des choses, ont fait à ses yeux du pouvoir absolu et incontesté une nécessité inévitable. Défenseur depuis longtemps de la liberté apostolique contre l'influence impériale, Grégoire VII a tardé volontairement à monter sur le trône parce qu'il entrevoyait avec crainte les difficultés et les dangers de son rôle; mais, une fois au pouvoir, il s'est mis à l'œuvre avec une logique inexorable, une conviction passionnée, et voici en quels termes M. Rocquain répond aux attaques injustes que certains historiens ont dirigées contre le rival de Henri IV : « L'entreprise théocratique de Grégoire, loin d'être à nos yeux le résultat d'une ambition égoïste ou inconsidérée, nous paraît l'effort sincère et réfléchi d'un homme qui, en présence du désordre général de la société, voulut imposer à celle-ci une forme particulière, qu'il croyait celle de la vérité; nous dirons plus : l'œuvre de ce pape fut, dans son temps, une œuvre de civilisation. » C'est donc pour le bien du monde que Grégoire a voulu que tout dans l'Église se fit sous le contrôle de la papauté, que ses légats ont parcouru toute l'Europe, que le Saint-Siège a exercé sur les élections épiscopales une surveillance effective et parfois étroite. Du même sentiment procède l'intention de soumettre au souverain pontife, en même temps que le clergé, la société civile et les princes; seulement M. Rocquain ne reconnaît pas le caractère d'une déclaration publique aux *Dictatus Papae*, qui sont considérés comme l'expression la plus audacieuse de cette doctrine; sans doute ils représentent la pensée du pape, mais « ce sont comme des notes rassemblées à la hâte pour l'usage personnel de celui qui les a écrites ou dictées. »

Un autre document, à la rédaction duquel Hildebrand a certainement concouru, alors qu'il n'était pas encore pape, fournit à M. Rocquain la matière d'une note intéressante (p. 94-98). Étudiant en détail le décret du 13 avril 1059, par lequel Nicolas II fixa le droit public sur l'élection des papes, l'auteur en compare les deux rédactions : la première, empruntée à Hugues de Flavigny, n'accorde à Henri IV sur les élections au Saint-Siège qu'une part d'influence fort mal définie; la seconde, publiée par M. Pertz dans les *Monumenta Germaniae (Leges, tome II; app., p. 176)*, revient avec insistance et précision sur le rôle qui revient à Henri. M. Rocquain compare avec soin ces deux pièces, et, tombant d'accord avec M. Scheffer-Boichorst, donne la préférence au texte de Hugues de Flavigny, auquel M. Pertz a eu le tort de préférer un remaniement dû sans aucun doute à des partisans de Henri IV.

Le système inauguré par Grégoire VII a produit en se développant

des résultats dont toute l'importance apparaît dans les actes d'Innocent III. Après une assez longue digression sur les registres de ce pontife et sur l'organisation de la chancellerie romaine au début du XIII^e siècle, l'auteur, classant en diverses catégories les lettres d'Innocent, y cherche la trace des excès qui, d'après lui, auraient caractérisé cette période de l'histoire pontificale. Il montre l'appel en cour de Rome si bien entré dans les mœurs qu'il devient un abus, la docilité des évêques les poussant à interroger la papauté sur les moindres choses ; personne, dès lors, n'est plus évêque sinon par la grâce du Saint-Siège qui, souverain maître de l'épiscopat, règle jusqu'aux plus petits détails de la vie monastique. M. Rocquain attribue à cet extrême développement du pouvoir théocratique deux conséquences : le pape, maître absolu de l'Église, qui ne peut plus rien par elle-même, est écrasé par les affaires et dominé par ses conseils ; l'Église, asservie par le pape, n'a plus assez d'énergie pour le défendre, de sorte qu'au jour où s'affirme de plus en plus sa puissance absolue, la papauté se trouve perdre son influence sur le monde. De là des revers qui, si l'on en croyait M. Rocquain, auraient eu encore une autre cause, la faiblesse, l'imprévoyance d'Innocent III. Doit-on penser avec lui que ce pape ait été de beaucoup inférieur à sa réputation ? Est-ce aux défauts de son caractère qu'il doit d'avoir échoué dans ses démêlés avec Philippe-Auguste, dans son entreprise de délivrer la Terre Sainte, dans sa participation aux affaires d'Allemagne ? Si le jugement porté sur Innocent III dans ces pages, d'ailleurs fort intéressantes, est aussi juste qu'il est dur, ce qui à nos yeux n'est nullement démontré, il reste en dernière analyse à expliquer sur quoi se fonde l'admiration que son siècle et les âges suivants lui ont consacrée.

M. Rocquain est moins sévère pour Boniface VIII que pour Innocent III, quoiqu'entre leurs deux règnes la domination absolue de la papauté ait, de son aveu, fait un pas de plus, quoique la politique extérieure du Saint-Siège ait abouti, sous l'impétueux adversaire de Philippe le Bel, à un échec autrement grave que les insuccès d'Innocent III. Il défend Boniface contre l'imputation d'avoir provoqué insidieusement l'abdication de son prédécesseur, Célestin V, et de l'avoir fait mourir en prison. Cette dernière étude se distingue surtout par un exposé intéressant de la lutte entre le pape et Philippe le Bel. On doit y signaler tout spécialement ce qui est dit du rôle joué à la cour pontificale par les députés flamands dans les premiers temps des démêlés (pages 254 et suivantes). M. Rocquain montre le clergé français dominant, à la suite de l'assemblée tenue au Louvre le 13 juin 1303, la mesure de l'abaissement où il était descendu (pages 270 à 279). Après cette assemblée, des agents furent envoyés par toute la France pour recueillir les adhésions du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie à la convocation d'un concile ; les menaces de ces agents, et l'attitude de ceux auxquels ils s'adressaient, ont été mises en lumière dans des pages où l'on retrouve l'emploi de documents inédits.

Au milieu de cette dernière étude (page 247), M. Rocquain affirme, en parlant de Philippe le Bel, que « ce prince fut le seul à qui Boniface fit part de son élévation au pontificat. » « La lettre adressée à Philippe, dit-il encore, est du moins la seule de ce genre qui soit transcrite sur les registres du Vatican. » Lors même que les registres du Vatican ne porteraient aucune autre lettre de ce genre, il n'en faudrait pas conclure que Boniface ait donné au roi de France en cette occasion une préférence aussi exclusive. On sait que lorsque plusieurs bulles de teneur semblable ou analogue étaient en même temps adressées à divers personnages, les scribes de la chancellerie se bornaient souvent à en enregistrer une, sauf à mentionner les autres par la simple indication : « In eundem modum tali, » ou par quelque mention analogue. Il faudrait vérifier si des mentions de ce genre ne se lisent pas dans le registre de Boniface VIII. Dans le cas où elles y manqueraient, leur absence prouverait simplement que le scribe a commis une omission. Boniface fit part de son élévation au roi d'Angleterre et au roi de Majorque, et les bulles dont il est ici question se trouvent mentionnées dans les *Regesta* de Potthast, sous le numéro 24020.

Le volume de M. Rocquain se termine par deux *appendices*, dont le premier, qui a pour titre *Innocent III et Otton de Brunswick*, retrace les efforts que fit le pape en faveur de son protégé, les circonstances grâce auxquelles Othon IV parvint à l'empire, alors qu'Innocent allait être réduit à l'abandonner, et son indigne trahison; ceux mêmes qui ne croiront pas devoir souscrire aux accusations pour nous trop sévères que l'auteur formule contre Innocent III, suivront avec plaisir ce récit, qui est d'une lecture facile et attrayante.

Le deuxième appendice, dans lequel sont traitées trois questions de diplomatique, compte trois subdivisions. Dans la première, « *les registres des papes et les Regesta pontificum de Jaffé*, on trouvera l'histoire des registres pontificaux, de leurs voyages, avec l'indication des causes pour lesquelles ils furent en partie détruits; l'œuvre remarquable de Jaffé est ensuite décrite et analysée avec tous les éloges qui conviennent à une aussi belle entreprise. Le second chapitre : *le registre de Grégoire VII et les monumenta Gregoriana*, est relatif au recueil sur lequel M. Rocquain a fondé tout ce qu'il dit de Grégoire, et à l'édition que Jaffé en a donnée. Le troisième est un résumé partiel du mémoire que M. Delisle a consacré aux *Actes d'Innocent III*. Ces dernières études auront le mérite de vulgariser des connaissances qui jusqu'à présent étaient restées la propriété exclusive des érudits.

ÉLIE BERGER.

Relations de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les cantons suisses. Etude historique par Bernard de MANDROT, ancien élève de l'École des chartes. 4 vol. in-8° de 200 pages.

M. de Mandrot a réuni en volume les articles qu'il a publiés dans les

t. V et VI du *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*. Son livre est divisé en deux parties. La première est consacrée aux relations des Suisses avec Charles VII de 1444 à 1461. Charles VII, dans sa politique vis-à-vis des cantons, poursuit un double but : il cherche, d'une part, à attirer leurs soldats à son service et, d'autre part, à les réconcilier avec la maison d'Autriche, parce qu'il compte se servir de l'Allemagne contre les Anglais et qu'il lui est indispensable, pour la réussite de ce projet, que la paix règne au delà du Jura et sur le Rhin. — La seconde partie, de beaucoup la plus considérable, est consacrée aux rapports des cantons avec Louis XI. Dans cette dernière, les négociations qui touchent aux préliminaires et aux suites de la guerre de Bourgogne tiennent naturellement la plus large place. M. de M. avait fait de cet important chapitre de l'histoire suisse l'objet principal de sa thèse de l'École des chartes. Il a depuis lors complété ses travaux et nous en apporte aujourd'hui le résultat.

Dans un intéressant article publié par la présente *Revue*¹, M. P. Vaucher a parlé du débat survenu entre divers historiens sur les motifs qui ont mis aux prises les Suisses et Charles le Téméraire. Tandis que la plupart de ceux qui s'occupaient de ce sujet attribuaient presque exclusivement aux manœuvres de Louis XI et de Sigismond d'Autriche l'origine d'un conflit que, livrés à eux-mêmes, les cantons n'eussent jamais eu la hardiesse de soulever, une autre école, dont un professeur de Zürich, M. Dændliker, était le représentant le plus autorisé, inclinait à voir dans la levée de boucliers des Suisses un acte, sinon tout à fait spontané, du moins beaucoup plus indépendant de l'influence étrangère.

Malheureusement, une source capitale d'informations avait jusqu'ici manqué aux uns et aux autres, c'était la connaissance des documents renfermés dans les archives et les bibliothèques françaises. Plus heureux, et, disons-le, plus sage, M. de M. s'est mis à l'œuvre en s'entourant de tous les matériaux capables d'éclairer la question. Nous ne croyons pas qu'après les consciencieuses recherches auxquelles il s'est livré dans les dépôts de Paris on ait quelque chance d'y faire de nouvelles découvertes. Parmi les pièces diplomatiques dont il s'est servi, la plupart, il est vrai, étaient déjà publiées ; mais les historiens de la guerre de Bourgogne qui les avaient utilisées les avaient souvent mal comprises ou même avaient parfois méconnu l'importance des unes en exagérant celle des autres suivant qu'elles paraissaient plus ou moins favorables à l'opinion qu'ils défendaient. M. de M. a le grand mérite de les analyser et de les citer toutes sans parti pris. Son récit se compose en grande partie du résumé de ces documents, résumé toujours impartial, où l'ordre chronologique des événements est scrupuleusement observé, où la critique n'apparaît que lorsqu'elle est absolument nécessaire, pour fixer la date d'une pièce ou lui assigner la place qu'elle

1. T. III, 1877, pp. 297-318.

doit occuper relativement à d'autres. Nul ne pourra reprocher à l'auteur de s'être laissé dominer par une idée préconçue dans le choix de ses textes ou d'avoir mis volontairement dans l'ombre telle ou telle circonstance pour jeter plus de lumière sur telle autre. Sauf à la dernière page où il laisse entrevoir sa pensée, on chercherait vainement dans son livre l'expression d'une opinion personnelle sur le fond même du débat. Comprise de cette façon, l'histoire des laborieuses négociations qui précédèrent et suivirent l'ouverture des hostilités n'offre pas assurément une lecture attrayante; le tableau manque de relief. Dans cette série de situations toujours à peu près les mêmes, de faits ou d'idées se répétant sous des aspects presque identiques, on a quelque peine à suivre le fil de l'intrigue. Nous ne saurions cependant que féliciter M. de M. d'avoir adopté ce système. Son étude fondée uniquement sur des actes d'une authenticité et d'une valeur indubitables met à la portée des historiens tous les éléments nécessaires pour juger la question. Nous n'hésitons pas à dire qu'elle clôt le débat. De l'ensemble des innombrables documents que l'auteur a réunis ressort en effet une conclusion bien évidente, conclusion que M. de M., trop fidèle en cela à sa méthode, n'indique peut-être pas avec assez de netteté, c'est que dans toute cette affaire les Suisses furent réellement les jouets de la politique de Louis XI. Berne, abusée par les promesses du roi et gagnée par ses libéralités, entraîna les cantons orientaux d'abord peu disposés à se brouiller avec le duc de Bourgogne, mais qui, une fois engagés dans la lutte, ne furent pas les moins ardents à la soutenir. M. P. Vaucher avait émis cette opinion dans l'article dont nous parlions ci-dessus; le livre de M. de M. confirme pleinement la justesse de son appréciation.

Quelques observations de détail pour finir. — Le personnage cité par l'auteur, p. 108, Antoine Cannart, portait bien le titre de vicomte d'Auge; les recueils de pièces historiques de la Bibliothèque nationale de Paris contiennent plusieurs documents sur sa famille. — M. de M. transcrit généralement avec soin les pièces qu'il donne *in extenso*. Nous nous étonnons donc que dans l'une d'entre elles, le n° VI de l'*Appendice*, il ait laissé glisser, outre plusieurs erreurs orthographiques, quelques fautes de lecture, qu'il faut d'ailleurs, évidemment, mettre sur le compte d'inadvertances, la pièce n'offrant aucune difficulté de déchiffrement : pp. 99, l. 2, au lieu de *jouer*, lire *journée*; l. 6, au lieu de *deux*, lire *dedeux*; l. 29, au lieu de *partant*, lire *pour tant*; l. 3, entre *pour* et *les* il doit y avoir un mot, qui, il est vrai, a disparu de l'original mutilé en cet endroit, mais dont il eût fallu indiquer la présence par des points. — Dans la pièce publiée p. 15, n. 1, nous trouvons : *communitéz*, *inclinéz*, *deputéz*, *améz*, *subgiéz*; l'accent aigu sur la dernière syllabe est inutile, le z final indiquant suffisamment la prononciation. Dans la pièce transcrite en note à la p. 113, M. de M., ayant à compléter l'abréviation *nre*, écrit à plusieurs reprises *notre*. Au xv^e siècle, l'orthographe *nostre* était seule en usage. Ces légères imperfections n'en-

lèvent rien du reste au mérite d'un livre où l'on rencontre à chaque page les traces d'une érudition de bon aloi¹.

C. KOHLER.

GILLES. Histoire des Vaudois de l'an 1160 à l'an 1440. Pignerol, Chiantore et Mascarelli, éditeurs. (Se trouve à Paris chez Fischbacher, 33, rue de Seine ; deux vol. grand in-48. Prix : 5 fr.)

Cette réimpression historique offre autant d'intérêt qu'un ouvrage inédit ; je dirais même qu'elle en offre plus que beaucoup de publications d'ouvrages inédits, car le mérite du vieux chroniqueur vaudois est depuis longtemps reconnu. L'édition originale était d'ailleurs devenue si rare, que sa reproduction équivalait à la publication d'un ouvrage nouveau.

Le mérite de cet écrivain est d'abord dans la richesse des documents qu'il a recueillis, dans l'abondance inépuisable des faits qu'il raconte, et surtout des détails de mœurs dont il les accompagne ; puis aussi dans l'exactitude de sa narration et la justesse des aperçus, qu'il ne se permet du reste qu'avec une certaine réserve, se conformant en cela à l'esprit de modération qui règne dans tout son livre. Cette manière simple et précise de raconter captive involontairement le lecteur ; on se sent en présence d'un honnête homme, qui dit la vérité sans la surfaire ni l'atténuer. Mieux que Montaigne, Gilles eût pu dire de son livre : *ceci est un livre de bonne foy*.

Cette nouvelle édition des premières annales vaudoises sera certainement recherchée. Elle est bien plus belle que la première, de 1644, devenue introuvable, et plus facile à lire, quoique le texte en ait été scrupuleusement conservé. C'est par les soins d'un homme de goût et d'érudition, Vaudois lui-même, tout dévoué aux intérêts et à la gloire de sa patrie, M. Lantaret, que cette réimpression a eu lieu ; son nom, qu'elle honore, doit y rester attaché comme à une œuvre patriotique, non moins précieuse pour l'histoire que pour la langue du temps où ces annales furent écrites.

A. MUSTON.

Emilio COMBA. Valdo ed i Valdesi avanti la riforma. Brochure in-8° de 64 p. Florence, tipografia dell' arte della stampa, 1880.

Emilio COMBA. Storia della riforma in Italia. Volume primo ; Introduzione, un vol. in-8° de xv-388 p. Ibid., 1881.

L'auteur de ces deux ouvrages, M. Emilio Comba, est professeur à

1. Nous recommandons à M. de M. de veiller plus attentivement à la correction des épreuves dans ses prochaines publications. L'*erratum* qu'il a placé en tête de son volume pourrait aisément être déçu.

l'école de théologie que les Vaudois ont fondée à Florence et directeur de la *Rivista cristiana* qui a déjà plus de sept ans d'existence. C'est un historien sérieux et un libre esprit ; malgré l'attachement dont il se fait gloire aux dogmes des Vaudois, il recherche sincèrement la vérité. Son premier volume de l'histoire de la réforme en Italie n'est qu'une introduction. Il y a inséré et arrangé plusieurs des articles qui avaient paru précédemment dans sa revue. C'est ainsi que le petit opuscule *Valdo ed i Valdesi avanti la Riforma* est devenu un des chapitres du livre. Cette méthode expose l'auteur à des répétitions. Par exemple il nous parle dans deux passages fort éloignés (p. 201 et p. 413) des attaques de Dante contre la papauté. Cependant les différents chapitres sont bien fondus. L'enchaînement est assez serré. Malgré l'abondance des citations, malgré le nombre et la variété des questions traitées, ce livre se lit avec intérêt et sans fatigue.

M. Comba donne plus que ne promet le titre de l'ouvrage. Son étude embrasse en réalité tout le mouvement religieux en Italie jusqu'au milieu du xvi^e siècle. C'est l'histoire de l'Église en Italie depuis ses origines les plus reculées, l'histoire de ses luttes contre les hérésies et aussi de ses triomphes. Car les Italiens sont pour ainsi dire *catholiques-nés*, et les hérétiques qui prêchent la simplicité des mœurs du clergé et le retour à la pauvreté primitive de l'Église ont toujours fait triste figure dans ce pays où les pompes du culte catholique sont encore aujourd'hui si populaires.

L'ouvrage est divisé en cinq parties que l'auteur appelle des chapitres. Le premier chapitre traite de l'Église romaine primitive. Comme M. Renan, l'auteur nous montre les pauvres Juifs du Trastevere accueillant les premiers la tradition chrétienne. Puis saint Paul fonde véritablement l'Église romaine. M. Comba ne croit pas que saint Pierre soit jamais venu à Rome : en cela il est d'accord avec les derniers travaux de l'exégèse chrétienne. Il nous donne d'après M. de Rossi les résultats des découvertes faites dans les catacombes. Il montre comment s'est formée la hiérarchie, comment les évêques ont peu à peu attiré entre leurs mains toute l'autorité. Il résume à grands traits l'histoire des premiers schismes et des plus anciennes hérésies. Un court et substantiel exposé fait connaître les origines et les destinées des Montanistes et des Novatiens, des Ebionites, des Gnostiques et des Unitaires. Dans toutes ces questions, l'historien évite les subtilités de la pure théologie et il prend soin de nous mettre sous les yeux les conclusions de la science actuelle.

Avec le moyen âge, M. Comba prétend que la décadence de l'Église romaine commence. Cette idée peut paraître un paradoxe. Cependant l'historien des Vaudois donne d'excellentes raisons en faveur de sa thèse. N'est-ce pas l'époque de la barbarie et de l'ignorance ? N'est-ce pas le moment où l'Église s'attache de plus en plus au fief et oublie ses vieilles traditions de renoncement au monde pour rechercher le gouvernement de la société laïque ? Dès l'époque de saint Jérôme les mœurs se

relâchent. En même temps l'autorité des papes se dégage et grandit. Au concile de Nicée l'évêque de Rome est proclamé l'évêque des évêques. Léon le Grand prend le titre de pontife de la religion. Saint Grégoire se déclare indépendant des empereurs d'Orient pour tout ce qui touche à la foi. Puis les papes répandent les fausses décrétales; ils cherchent à faire admettre comme authentique la prétendue donation de Constantin au pape Sylvestre. Ils réussissent à se faire donner par Pépin et confirmer par Charlemagne ce qui est devenu le patrimoine de saint Pierre. Désormais les destinées de l'Église sont fixées. Elle oubliera de plus en plus ses origines et le véritable caractère de son institution. Dès lors toutes les tentatives de réforme sont naturelles et légitimes.

Le troisième chapitre est le plus étendu et le plus important. C'est l'histoire de toutes les oppositions à l'Église pendant le moyen âge. M. Comba est ici dans son vrai sujet. Il a écrit plusieurs études remarquables et surtout celles qu'il consacre aux Patarins et aux Vaudois. D'où vient le nom des Patarins? Est-ce du pauvre quartier de Milan où ces hérétiques s'étaient réunis? est-ce d'un terme de mépris que le peuple leur appliquait par dérision? La question déjà posée par Ducange n'a pas été résolue par M. Comba. Mais il prouve que cette secte se confondait avec celles des Cathares de Bulgarie; qu'elle avait ses origines premières dans la théologie byzantine, que par sa genèse dualiste elle rappelait quelques-unes des erreurs des Manichéens et des Gnostiques. Ses préceptes étaient austères: la vie imposée aux *parfaits* était une vie de privations, d'abstinences rigoureuses et de renoncement à soi-même. Cependant l'austérité de la règle fléchissait pour ceux qui n'étaient qu'*associés* et qu'on appelait aussi les *croiyants* ou les *chrétiens*. Ceux-là pour être sauvés n'avaient qu'à invoquer à l'heure suprême l'assistance d'un *parfait* qui leur accordait le *consolamentum*, sorte d'initiation supérieure. Les casuistes patarins étaient donc en somme fort accommodants; et l'on conçoit que la cour débauchée de Raymond VI ait fait si bon accueil à ceux qui prêchaient la nouvelle doctrine. Ajoutons que les biens devaient être possédés en commun, que les Patarins se faisaient gloire de ne s'incliner devant aucun prêtre, ni aucun pontife, et d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes. Ils avaient des tendances communistes qui pouvaient être dangereuses. M. Comba ne discute aucune de leurs théories: il a pour eux une tendresse un peu trop filiale. Son excuse, c'est qu'ils ont confessé courageusement leur foi. C'est qu'ils ont été les victimes de ces papes implacables qui ne reculaient devant aucun supplice pour subjuguier leurs ennemis. La secte détruite à Milan dans les guerres de Louis de Bavière contre Matteo Visconti a cependant conservé quelques adhérents dans les vallées des Alpes, et M. Comba nous apprend que les Balbi et les Cavour ont eu quelques Patarins parmi leurs ancêtres. Nous ne voyons pas l'utilité de ce rapprochement, même à supposer que le fait soit exact.

L'étude sur les Vaudois est plus complète et plus nouvelle. Une pre-

mière question se pose à propos de leurs origines : Se rattachent-ils à Pierre Valdo, le réformateur du ^{xii}e siècle? ou à un prétendu Léon, contemporain de Constantin, qui se serait séparé du pape Sylvestre pour ne pas s'enrichir comme lui? Le dissentiment est sérieux et mérite une explication. M. Comba n'hésite pas à se prononcer : Pierre Valdo est pour lui le vrai fondateur de la secte; c'est aussi l'opinion des plus anciens historiens soit catholiques, soit vaudois. Mais les Vaudois prétendaient prêcher le véritable évangile et se disaient les successeurs directs des Apôtres. Il est naturel qu'ils aient été portés à s'attribuer des origines plus anciennes. Aussi, dès le ^{xv}e siècle, un certain nombre de leurs théologiens font remonter leurs premiers ancêtres jusqu'à Constantin. Cette opinion s'accrédite à la suite du schisme des Hussites et surtout à l'époque de la réforme, lorsque la doctrine des Vaudois prend sa forme définitive. M. Comba divise leurs écrits en trois classes distinctes : 1^o ceux qui précèdent la prédication de Jean Huss; 2^o ceux qui datent de l'époque comprise entre Jean Huss et Luther; 3^o ceux qui suivent la réforme. Il démontre par une intéressante comparaison de manuscrits (v. Appendice III) que la *Nobla Leiczon*, l'un de leurs poèmes les plus célèbres, n'a été écrite qu'au commencement du ^{xv}e siècle. Il complète cette importante étude par la publication en appendice de seize pièces relatives à cette histoire des Vaudois. Quelques-unes seulement de ces pièces sont inédites. Toutes les autres sont peu connues : et il y a grand avantage à les avoir groupées. Ainsi la vie de Pierre Valdo, les doctrines de la secte, sa propagation rapide, les persécutions qu'elle a subies, la littérature théologique à laquelle elle a donné naissance, sont autant de graves questions étudiées d'après les textes les plus probants et que l'on peut considérer comme actuellement résolues. Ce chapitre est le meilleur de l'ouvrage.

On trouve encore beaucoup de choses neuves dans les biographies de tous ces prédicateurs qui, sous le nom d'Arnaldistes, de Fraticelli et d'Apostoliques, ont lutté contre l'Église par la parole et par la plume, ou qui ont impérieusement réclamé la réforme des mœurs du clergé. Mais quand M. Comba arrive à l'époque de la renaissance et de la réforme, son étude devient forcément plus générale; et par suite elle ne présente plus la même originalité. Les attaques contre les papes et la cour de Rome font surtout les frais de ces chapitres, et l'auteur n'évite pas toujours la banalité ou la déclamation. Il rappelle le mot d'Innocent VIII : « Le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur, il veut qu'il vive et qu'il paie » (p. 444); il se complait à citer le passage si connu de Machiavel sur l'incrédulité des Italiens (p. 439), et le dialogue attribué à Erasme, où l'on voit en présence Jules II et saint Pierre. Ce dernier ferme au pape défunt les portes du Paradis à cause de son ambition mondaine (p. 446). « Les empereurs ont eu leur Néron, dit encore M. Comba (p. 444), les papes ont eu Alexandre VI. » Et plus loin il fait une peinture humoristique et détaillée de la vie de Léon X et de

sa cour. Il parle à deux reprises de la faveur accordée par Nicolas V aux lettres (p. 443 et p. 456) et il ne dit rien ni de Pie II, ni de Bessarion. Il semble croire que la renaissance est pour ainsi dire autochtone en Italie. Il oublie que les Grecs ont été au xv^e siècle les véritables initiateurs des Italiens. Il s'étonne aussi que la réforme couvée si longtemps en Italie soit née ailleurs (p. 509). Pouvait-elle donc y prendre racine? Pouvait-elle y avoir d'autres adhérents que de rares savants, éloignés et dédaignés de la foule? Le génie italien, si libre, si expansif, si artistique, et au fond si païen, répugne à ce qu'il y a d'austère, de sec et d'un peu chagrin dans la doctrine et dans les cérémonies du culte réformé. Nous admettons volontiers que la renaissance italienne a été une des causes les plus actives de la réforme qui est allemande; mais nous ne pouvons aller plus loin.

Nous n'insisterons pas plus que de raison sur ces critiques. M. Comba est le chef d'une petite secte de réformés, il ne peut avoir une sympathie bien vive pour les papes, et il n'a pas cherché de parti pris à les malmenner. Il est Italien, il a l'orgueil de sa patrie, et il lui attribue dans les révolutions de l'Europe moderne une part un peu trop grande. Comment s'en étonner? Reconnaissons plutôt toute la valeur de ce grand ouvrage. On y trouve une érudition sûre, des recherches étendues et variées, des questions largement traitées et résolues d'après les indications les plus sérieuses de la science moderne. On lit avec le plus vif intérêt ces belles pages où se déroulent les majestueuses annales de l'Église chrétienne à travers les âges. L'auteur sans se perdre parmi tant de documents a composé une synthèse animée et vivante. Espérons que les autres volumes ne seront pas inférieurs à cette magistrale *introduction*, et qu'ils ne se feront pas attendre trop longtemps.

Henri VAST.

Bidrag till en framställning af Englands social politik och ekonomisk-sociala utveckling under XIII-XVI århundradet af Joh.

Rich. DANIELSON¹. Helsingfors, J. C. Frenckell et fils. 1880, VIII-240 p. in-8°.

Cette thèse présentée à la faculté philosophique de l'université Alexandrine, le 14 février 1880, est la seconde du même auteur dont nous ayons à parler. La première, sur *Voltaire comme historien de Charles XII*², était en finnois; celle-ci est en suédois et elle est encore plus intéressante que l'autre, puisqu'il ne s'agit plus seulement d'un point d'histoire littéraire, mais d'une question qui passionne aujourd'hui les esprits: la relation du capital avec le travail et celle des diverses industries entre

1. *La politique sociale de l'Angleterre et son développement économique-politique du XIII^e au XVI^e siècle*, exposés par J. R. Danielson.

2. *Voy. Revue hist.*, 4^e année, t. XI, 2, novembre-décembre 1879, p. 454-5.

elles. M. D. a voulu rechercher de quelle manière on s'efforça de résoudre la question sociale dans un pays où elle attira l'attention des gouvernants plus que dans les États du continent, au moins pendant le moyen âge. Il s'est arrêté à l'époque où le commerce et l'industrie de l'Angleterre ont commencé à prendre un grand essor; la période dont il s'occupe est l'enfance de l'économie politique; les expériences qui furent faites alors ne sont pourtant pas à dédaigner, car elles montrent combien sont inutiles, quand elles ne sont pas nuisibles, les lois faites pour réglementer ce qui doit être libre de sa nature, comme le travail de l'homme, ou ce qui doit être librement débattu entre les intéressés, comme le prix des denrées, le salaire de l'ouvrier, les conditions du fermage. Aussi dès le xvi^e siècle les politiques clairvoyants en étaient-ils venus à comprendre l'abus des lois agraires et Walter Raleigh prononçait au Parlement ces paroles remarquables : « Je ne suis pas d'avis de forcer les agriculteurs à cultiver leurs terres selon nos propres vues; j'aime mieux laisser à chacun la faculté de faire son métier comme il l'entend. » On aurait pu en dire autant du monopole, des règlements industriels, du minimum et du maximum, des lois somptuaires; car toutes les mesures prises à cet égard n'ont pas empêché les maux qu'elles voulaient prévenir ou arrêter : la volonté des intéressés, la marche des choses et même l'engouement du jour ont été plus forts qu'elles.

Voilà les réflexions que suggère la lecture du travail de M. D.; il ne les a pas exprimées lui-même, son but étant seulement d'exposer les faits; il s'est acquitté de cette tâche avec une érudition solide et précise. Son livre est rempli de renseignements généralement tirés des profonds travaux sur la matière faits par des Anglais et des Allemands, mais parfois aussi puisés aux sources elles-mêmes, qui sont les lois et les ordonnances des rois, les commentaires des jurisconsultes du moyen âge, les vieux terriers, les statuts des corporations, etc. L'agriculture, qui était la principale industrie de ce temps, est traitée avec un soin tout particulier; on voit clairement par quelles vicissitudes elle a passé, jusqu'à ce que au xvi^e siècle elle ait été en partie supplantée par l'élevé du bétail; le prix élevé de la main d'œuvre ayant forcé les propriétaires à transformer en pâturages leurs terres labourables, il en résulta une grande gêne pour la nombreuse population agricole qui se trouva sans travail, mais qui se tourna vers les usines et manufactures, quand elle n'alla pas fonder les premières colonies anglaises. Ce fut l'origine de la prospérité industrielle et commerciale de l'Angleterre, de sorte que le bien sortit de l'excès du mal. Ces enseignements et beaucoup d'autres que l'on peut tirer de la notice de M. D. ne s'adressent pas seulement aux économistes; ils mériteraient d'être mis à la portée d'une certaine portion de la société qui attend des merveilles d'une réorganisation sociale et de règlements déjà éprouvés et depuis longtemps condamnés par l'expérience.

Acta historica res gestas Poloniæ illustrantia. Cardinalis Hosii epistolarum tomus I. Un vol. in-8° de LII-CLXIX, 476 pp. Cracovie, 1879 (édition de l'Académie polonaise).

Notre collaborateur M. Pawinski a déjà signalé ici-même les importants services rendus à la science historique par l'Académie polonaise de Cracovie (V. la Revue de septembre-octobre 1881, pp. 162-164). Cette compagnie, qui est aujourd'hui le grand centre des hautes études en Pologne, met au service de l'histoire un zèle des plus louables. Un certain nombre de ses publications ont nécessairement un intérêt purement local qui échappe aux étrangers, surtout quand elles sont rédigées en langue polonaise. La correspondance latine du cardinal Hosius, publiée avec un *apparatus* également en latin, se rattache par une foule de côtés à l'histoire générale; l'Académie, en l'éditant, n'a pas travaillé seulement pour la Pologne.

Stanislas Hosius était né à Cracovie en 1504, d'une famille d'origine allemande. (Son vrai nom était Hosen. Il a été latinisé sous la forme Hosius, Osius; les Polonais en ont fait Hozyjusz.) Il fit ses études à l'Académie de Cracovie, aux universités de Padoue et de Bologne, et y prit le titre de doctor utriusque juris. Il avait déjà été ordonné prêtre. Il devint tour à tour chanoine de Warmie (Ermeland), de Cracovie, de Sandomir, évêque de Kulm et de Warmie (1551). C'était l'époque où la Réforme commençait à se répandre en Pologne. Hosius en fut le plus énergique et le plus infatigable adversaire. C'est pour la combattre qu'il composa un ouvrage fort célèbre en son temps, *Confessio catholicæ fidei*. Appelé à Rome par le pape Paul IV, il fut chargé de diverses missions auprès de la cour impériale. En 1561 il obtint le chapeau de Cardinal et fut l'un des présidents du concile de Trente, où il joua un rôle fort important. Après son retour en Pologne, il continua la guerre contre l'hérésie et seconda de toutes ses forces la mission de son célèbre collègue le cardinal Commendon. Il introduisit le premier l'ordre des Jésuites en Pologne et les établit à Braunsberg. Chargé en 1569 d'une mission politique à Rome, il s'établit définitivement en Italie et y mourut en 1579 (à Subiaco). Les historiens polonais le considèrent comme le plus éminent représentant de l'ultramontanisme au xvi^e siècle. Il écrivait beaucoup d'œuvres polémiques; sa correspondance est des plus intéressantes et n'avait jamais été jusqu'ici publiée intégralement. Les historiens antérieurs ont surtout consulté l'édition (fort incomplète) de ses *Opera omnia*, publiée à Cologne en 1584. Parmi les nombreux travaux dont sa biographie a été l'objet, le plus considérable est celui du Dr Eichhorn, chanoine de Warmie : *Der Ermländische Bischof und Cardinal Stanislas Hosius*, 2 vol., Mayence, 54-55. L'auteur de cette monographie consciencieuse a cependant beaucoup laissé à glaner après lui.

On peut dire que l'édition de l'*Epistolarium* donnée par l'Académie de Cracovie a été entreprise et exécutée avec une véritable piété. Le soin en a été confié à M. Hipler, professeur au lycée Hosius à Brauns-

berg (Prusse), et à M. le Dr Vincent Zakrzewski, professeur à l'Université de Cracovie. M. Hipler s'est chargé de publier la vie d'Hosius, toutes les lettres qui se trouvent en Prusse, en Italie, en Suède (celles-ci provenant des documents enlevés par les Suédois, *de Suecicis rapinis*) et du commencement relatif aux choses de Warmie; M. Zakrzewski s'est chargé de tout le reste de l'œuvre et notamment de la partie typographique, exécutée à Cracovie avec une élégance et une correction qui lui fait grand honneur.

On se rendra compte de l'importance et de la difficulté du travail si l'on songe que la Correspondance imprimée d'Hosius est éparse dans vingt-neuf publications différentes, dont quelques-unes fort rares, et que les manuscrits aujourd'hui connus sont dispersés dans les bibliothèques ou archives de Rome, Vienne, Kœnisberg, Dantzic, Cracovie, Frauenbourg, Stockholm, Upsal, Linköping, Gotha, Lemberg, Kornik (près Posen), Braunsberg, Pelplin, Subiaco, Paris, etc. Les éditeurs ont tenu à traiter Hosius comme un classique et ont soigneusement relevé les variantes de son texte. Ce texte, d'ailleurs, par suite de la négligence des éditeurs antérieurs, a souvent eu besoin d'être épuré ou restitué. On a compris dans la Correspondance les discours publics d'Hosius, *legationes, orationes*, etc.

Le premier volume est celui qui aura le moins d'intérêt pour l'histoire générale; il est surtout relatif aux choses polonaises. Il va de 1504 à 1550. C'est dire qu'il est antérieur aux grandes missions du futur cardinal. Grâce à une excellente série d'index, les humanistes ou les ecclésiastiques les moins versés dans l'histoire de Pologne pourront facilement trouver les détails qu'ils auront à chercher sur telle ou telle question. Les éditeurs donnent en effet : 1° un index chronologique des épîtres, discours, actes contenus dans le volume; 2° un index alphabétique des correspondants d'Hosius (parmi eux figure le cardinal Polus, Albert, duc de Prusse, Ferdinand, roi des Romains, Sigismond, roi de Pologne); 3° un index des choses et des personnes qui figurent dans la correspondance; 4° un index des auteurs classiques ou des personnages de l'antiquité cités dans la correspondance.

Grâce à tous ces moyens d'orientation, la correspondance d'Hosius devient accessible même aux personnes les moins préparées. Nous faisons des vœux bien sincères pour que cette belle publication soit prochainement terminée. Nous la recommandons d'avance à nos jeunes historiens, à nos futurs docteurs. Il y a dans la vie d'Hosius la matière d'une belle thèse, dans le genre de celle que M. Vast nous a donnée jadis sur le cardinal Bessarion.

LOUIS LEGER.

WÜRDINGER. *Beiträge zur Geschichte der Gründung und der ersten Periode des bayerischen Hausritterordens vom heil.*

Hubertus. 1444-1709. (Extrait des *Abhandlungen de la K. Bayer. Akademie der Wissenschaften. Munich, Franz, 1880, 44 p. in-4°.*)

La création de l'ordre de Saint-Hubert, comme la première période de son existence, brillante d'abord, puis entièrement déchuë au xvi^e s., n'a rien à voir avec la maison de Wittelsbach; alors même qu'il fut rétabli en 1708 par l'électeur palatin Jean-Guillaume, et élevé par le roi de Bavière Maximilien I^{er} à la dignité d'un ordre de la maison bavaroise, il ne se trouva pas seulement séparé de l'association primitive par l'espace d'un siècle où celle-ci avait disparu, mais encore les statuts qui lui servirent de base sont essentiellement différents. M. Würdinger se contente de retracer l'histoire des origines de cet ordre chevaleresque et de donner en appendice les noms des membres et les statuts les plus anciens, d'après des textes que l'on croit être des copies prises sur les pièces originales mêmes; le seul document original qu'on ait conservé est un registre d'inscriptions du xvi^e s.

L'ordre de Saint-Hubert fut créé à l'occasion d'une victoire remportée le 3 nov. 1444 par le duc de Juliers Gerhard sur les gens de la Gueldre. Si l'on s'est jusqu'ici fort peu occupé de la première période de son existence, c'est, comme M. W. le remarque lui-même, qu'il n'a eu en réalité aucune importance. Quant aux statuts, si l'on fait abstraction des obligations religieuses que l'on trouve d'ordinaire imposées à ces sortes de confréries à demi ecclésiastiques, l'article le plus important concerne le serment de ne rien entreprendre d'action ni de conseil contre le duc de Juliers; tout le reste, les prières et l'emploi des fonds de l'association, n'avait aucune utilité raisonnable.

BEZOLD.

Anton GINDELY. *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*; vol. IV. Prague, Tempsky, 1880; xvij-397 p. in-8°.

Ce volume, notablement plus fort que les trois premiers, porte comme sous-titre : *die Strafdokrete Ferdinands II und der pfälzische Krieg 1621-23*. L'auteur fait cependant observer dans sa préface qu'en réalité l'objet capital des luttes politiques et militaires racontées dans ce volume est, non la guerre contre le palatin proscrit Frédéric, mais la translation de la dignité électorale à Maximilien de Bavière. De fait, en face de l'attitude lamentable de Frédéric, du roi Jacques, de l'Union évangélique, en présence des faiblesses de l'empereur et des hésitations de la politique espagnole et française, le duc de Bavière paraît seul sous un jour favorable, car seul il paraît savoir ce qu'il veut, et tendre opiniâtrément vers son but. Débonnaire et modéré par nature, Ferdinand II est non seulement soumis à l'influence de son entourage, mais dominé bien plutôt encore par des sentiments d'égard à l'endroit de l'énergique duc de Bavière, dont les exigences étaient aussi incommodes que difficiles à écarter, et dont l'aide était indispensable. Pen-

dant que Maximilien s'efforçait avec la plus grande habileté de mettre la main sur ce qui lui était possible d'atteindre, le malheureux « Winterkœnig » persistait dans une obstination presque ridicule ; et cependant, après tout ce qui s'était passé, il désirait, en retour de son désistement à la couronne de Bohême, obtenir une pension de l'Espagne. L'activité ardente, mais sans résultats, de ses agents, dont les instructions se mouvaient sur le terrain de propositions inacceptables, est bien mise en lumière par une série considérable de pièces diplomatiques émanées de l'empereur, et provenant des archives de Londres ou de Munich. La conduite sans dignité du Palatin en Hollande, le contraste entre ses prétentions excessives et son très faible penchant pour la guerre, expliquent jusqu'à un certain point que M. Gindely l'appelle quelque part un « triste sire » (ein armseliger Wicht, p. 247) ; mais ce jugement rigoureux porte seulement sur l'homme d'État, et non sur l'homme privé, qui, par la pureté de son caractère, l'emportait de beaucoup sur la plupart des autres princes ses amis ou ses adversaires. Sur le rôle particulier joué par l'Espagne, la première des puissances catholiques, lorsqu'elle intercédait pour le Palatin calviniste, nous signalerons de nouvelles et intéressantes explications fournies par l'auteur ; c'est presque une ironie d'entendre un homme d'État espagnol du XVII^e s. conseiller d'éviter à tout prix la guerre de religion (p. 432). Pour faire mieux connaître la duplicité du Transylvanien G. Bethlen, dont l'habileté diplomatique ressemble si bien à celle de ses voisins les Ottomans, M. G. a puisé avec un plein succès dans les archives hongroises. Tout naturellement, la réaction catholique et absolutiste en Bohême et en Moravie est exposée avec beaucoup de détails et avec une grande impartialité ; l'histoire du tribunal de sang établi à Prague en juin 1621 forme un des plus intéressants épisodes de tout l'ouvrage ; certains faits, comme les convoitises immodérées de restitution élevées par le clergé bohémien et le pillage des trésors d'art qui fut le résultat des confiscations ordonnées par l'empereur, ont été heureusement présentés par l'auteur, et contribuent à donner la vie au tableau tout entier.

M. Gindely aime à effacer les personnages derrière les événements, et à moins parler d'eux que de leurs actions ; cependant il ne manque pas de traits de caractères, qui précisent davantage la physionomie de tel ou tel personnage ; ainsi la grossièreté toute soldatesque de Christian de Brunswick, l'imprévoyance de l'électeur de Saxe au point de vue religieux, la légèreté et la pusillanimité du chef des rebelles bohémiens, le comte de Thurn, sont mises dans un relief saisissant par certaines expressions jetées çà et là. Quant à ce qui concerne la mort légendaire des 400 héros de Pforzheim à la bataille de Wimpfen (6 mai 1622), l'auteur aurait dû, après Heilmann, citer (p. 360) le travail critique tout à fait concluant de D. Coste dans la *Hist. Zeitsch.* de Sybel, t. XXXII, 1874.

Louis XIV et Marie Mancini, d'après de nouveaux documents, par R. CHANTELAUZE. — 4 vol. in-8° de 428 pages. Paris, Didier, 1880.

Au lieu de poursuivre ses études sur le cardinal de Retz, M. Chantelauze a fait comme maint héros de la Fronde ; il est passé d'un camp à l'autre, séduit, ce semble, par les attraits de la plus connue des nièces de Mazarin, Marie Mancini ; puis, comme s'il eût compris que cette héroïne de roman ne pouvait à elle seule captiver longtemps le lecteur, il a appelé et groupé autour d'elle certaines figures destinées à la faire ressortir, et qui en réalité l'effacent et la rejettent dans l'ombre. Pour avoir attiré un moment les regards de Louis XIV, pour avoir prononcé un mot touchant et justement célèbre, Marie Mancini ne méritait pas l'honneur rendu par Cousin aux Chevreuse et aux Longueville. M. Chantelauze a dû étendre par des moyens quelque peu artificiels un cadre qui ne comportait guère un portrait en pied. S'il est difficile de le prendre en flagrant délit d'inexactitude¹, on peut regretter çà et là des détails oiseux, des redites, et surtout l'abus d'un procédé pénible pour le lecteur. Les citations fréquentes empruntées aux mémoires et aux correspondances du temps abondent, mais trop souvent accompagnées d'une analyse qui se borne à traduire en langage moderne le fait présenté dans la même page sous le couvert d'autrui (v. p. 109, 126, 148, 149, etc.).

M. Chantelauze a dû en outre juxtaposer, afin d'en former un volume, deux récits très divers, très inégaux en étendue et en intérêt. Le premier s'étend du début à la p. 225 ; il nous montre Marie Mancini en France jusqu'au dénouement de cette intrigue passagère qui faillit lui donner une couronne ; il s'appuie sur les documents mentionnés dans l'introduction, documents connus pour la plupart, mais recensés et interprétés ici avec plus de soin qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. L'auteur a demandé ses principales informations à la correspondance de Mazarin, aux Mémoires de M^{me} de Motteville, et même le plaisir d'ajouter à son texte quelques documents inédits lui a fait publier (ch. ix) des lettres de Louis XIV à sa fiancée Marie-Thérèse qui ne se rattachent qu'indirectement à son sujet.

Le second récit commence à la p. 229 ; il a trait aux dernières années de Marie devenue la connétable Colonna, et n'est guère qu'un commentaire des deux volumes parus jadis sous son nom (*les Mémoires de M. L. P. M. M.* et *l'Apologie*). M. Chantelauze a pris la peine, dans un chapitre spécial (p. 225-229), d'indiquer les sources auxquelles il a puisé, d'en établir l'authenticité et la valeur. Pourquoi ce chapitre à cette place, alors qu'il eût continué naturellement l'introduction ? Pourquoi cette discussion sur un livre dont l'authenticité a été antérieurement affirmée (p. 199) et les renseignements mis à profit (cf. p. 47, 55, 84, etc.)² ?

1. P. ex. lorsqu'il fait voyager en Italie sous la régence (p. 345) le président de Brosses, qui n'y vint qu'en 1739. V. aussi, p. 189, *Cusane* pour *Cusance*.

2. Ce livre (*Véritables Mémoires de Marie Mancini princesse Colonna*) a été réimprimé depuis par M. G. d'Heylli (1 vol. in-12, E. Hilaire, 1881).

Il y a là un défaut de composition et de méthode, rendu encore plus saillant par le défaut d'intérêt des dernières pages. A en juger par les aventures aussi monotones qu'insipides qui occupèrent le reste de sa vie, Marie mérite l'indifférence de l'histoire du jour où elle a subi celle de Louis XIV. M. Chantelauze eût dû peut-être se borner à saisir son profil au passage dans ses excursions à travers une période qu'il connaît à fond ; il aura sans doute été entraîné par la tentation de peindre Mazarin dans une circonstance solennelle, en proie aux passions nobles ou basses qui se disputaient son cœur. C'est le nom du cardinal qu'on serait tenté d'inscrire en tête de l'ouvrage, et cette substitution faite, on accepterait volontiers le volumineux appendice qui termine ce livre, on ne regarderait plus comme un hors-d'œuvre la dissertation curieuse d'ailleurs sur les relations d'Anne d'Autriche et de son ministre. De ces pièces comme de l'ensemble du volume se dégage en effet cette conclusion que Mazarin, d'abord dominé par son égoïsme de parvenu, pensait à faire asseoir Marie sur ce trône qu'il avait élevé si haut ; puis il finit, sous l'influence souveraine de la reine mère, par écarter sa nièce et par s'inspirer uniquement et noblement des intérêts du roi et du royaume. A ce point de vue, l'ouvrage de M. Chantelauze, écrit avec agrément et érudition, appartient à l'histoire générale, et il sera consulté utilement par quiconque voudra étudier, soit le caractère de Mazarin, soit les mœurs de la cour et de la haute société au XVII^e siècle.

L. PINGAUD.

Öesterreich und Preussen 1780-1790, von G. WOLF. Wien, Hœlder, 4880. In-8°, iv-248 p.

Les relations entre l'Autriche et la Prusse de 1780 à 1790 et notamment de 1786 à 1790 sont extrêmement confuses et compliquées. Häusser et surtout M. Ranke en ont fait l'objet d'études capitales. M. Wolf n'affiche nullement la prétention de marcher sur les traces de M. Ranke ; il présente très modestement son ouvrage comme le résumé de notes prises aux sources, c'est-à-dire aux archives de Vienne et de Berlin. Son volume est à peu près exclusivement rempli par des analyses ou des extraits des documents qu'il a consultés ; il y a de plus d'abondants appendices. Ce travail rappelle beaucoup celui que M. Hermann a consacré aux négociations de 1771 à 1796. M. Wolf complète ainsi un portefeuille très nécessaire pour tous les historiens qui traitent de cette période de quinze années si remplies d'événements. Mais M. Hermann s'était limité aux affaires diplomatiques. M. W. a étendu ses investigations à toutes les affaires politiques et même à certains détails de vie privée qui sont d'un réel intérêt. La situation économique des deux grands États allemands à cette époque était mal connue : on trouvera ici des renseignements précieux. On fera bien également de consulter M. W. sur les réformes de Joseph II.

A. S.

Geschichte der Preussischen Politik 1807-1815; par Paul HASSEL, erster Theil 1807-8 (forme le 6^e vol. de Publicationen aus den k. preuss. Staatsarchiven.) Leipzig, Hirzel, 1884.

L'ouvrage dont nous annonçons le 1^{er} volume comptera parmi les plus importantes des publications qui, d'après le plan du directeur des Archives de l'État prussien, doivent successivement paraître. Il doit atteindre un double but : exposer méthodiquement la politique extérieure de la Prusse pendant les années 1807 à 1815, et joindre à ce récit les plus importantes des pièces diplomatiques encore inédites. Cette méthode se recommande d'elle-même. Personne en effet n'est mieux en état de composer à l'aide d'un grand nombre de documents un récit des événements compliqués, que l'érudite qui a examiné ces documents mêmes et les a préparés pour l'impression. En général on ne devrait pas publier de documents sans que l'éditeur ait pris soin d'orienter le lecteur dans une introduction du genre de celle qu'a donnée, dans le présent volume, peut-être avec une excessive abondance de détails, M. Paul Hassel, archiviste aux archives d'État de Berlin¹.

L'énumération rapide des matières contenues dans ce volume montrera les sujets dont il traite : les 18 chapitres de l'introduction portent les titres suivants : I. Les problèmes des négociations avec la France après la paix de Tilsitt. II. Efforts pour obtenir l'intervention de la Russie. III. Raisons de l'ambassade du prince Guillaume. IV. L'ambassade du prince Guillaume dans ses rapports avec la situation politique en général; rupture avec l'Angleterre. V. Enchaînement des affaires prussiennes et orientales. VI. Le contre-projet prussien du 2 déc. 1807. VII. La première audience donnée au prince Guillaume par Napoléon, le 8 janv. 1808. VIII. Rapports de la Russie et de la France dans leur action réciproque sur la Prusse; janv.-févr. 1808. IX. La mission de Stein à Berlin, fin févr. 1808. X. La convention de Berlin du 9 mars 1808. XI. Bayonne. XII. Le camp français près de Berlin, mai 1808. XIII. Négociations à Pétersbourg, juin-juillet 1808. XIV. Les préparatifs militaires de l'Autriche, et la situation de la Prusse à la fin d'août 1808. XV. La guerre d'Espagne et la convention du 8 sept. 1808. XVI. Visées de la politique prussienne en sept. 1808. XVII. Erfurt. XVIII. Démission de Stein; fin.

La source la plus importante où M. Hassel a puisé, ce sont les archives secrètes d'État à Berlin. Là sont conservées les dépêches des envoyés prussiens auprès des puissances étrangères, les rapports adressés au roi par les ministres, les décisions et les ordres écrits du roi, des lettres des plus hauts personnages, des instructions, mémoires, etc. Aux archives du grand état-major général à Berlin se trouvent les papiers manuscrits du major-général, comte Gœtzen, dont l'importance historique, reconnue depuis longtemps déjà, est ici mise de nouveau en

1. M. Hassel depuis lors a été nommé directeur des archives d'État du royaume de Saxe.

lumière¹. Signalons surtout la correspondance du baron de Stein avec Gœtzen en 1808 ; on y voit combien allaient loin les vues du grand homme d'État prussien à la veille de la rupture de Napoléon avec l'Autriche. Comme le comte Gœtzen à cette époque entama des négociations secrètes avec les officiers autrichiens et avec les membres de la famille impériale, on s'attend à trouver aussi à Vienne quelques renseignements sur sa mission. Il s'en trouve en effet dans les archives de l'état-major autrichien à Vienne ; ils ont été mis à profit par Ad. Beer dans son livre *Zehn Jahre österreichischer Politik*. Le plus remarquable de ces documents est un rapport du général comte Bubna à l'archiduc Charles, sur une entrevue secrète qu'il avait eue avec Gœtzen. Il est regrettable que M. Hassel n'en ait donné que des extraits, au lieu de le publier *in extenso*.

D'autres archives viennoises ont encore apporté des compléments importants aux documents d'origine prussienne. Le Haus-Hof-und Staatsarchiv conserve les rapports des ambassadeurs autrichiens. Grâce aux principes d'extrême libéralité établis par M. Alfred von Arneth, M. Hassel a été autorisé à consulter les correspondances diplomatiques des ambassadeurs autrichiens, et à en tirer pour l'histoire de la politique prussienne des éclaircissements dont à l'avenir il faudra tenir compte. Quand on combine entre elles toutes ces données, on voit aussi clairement que possible combien les affaires d'Orient eurent d'influence sur celles de la Prusse. Napoléon, qui à Tilsitt avait mis lui-même en avant le plan illusoire d'un partage de la Turquie, s'opposa cependant avec la plus grande énergie à l'occupation indéfinie des duchés du Danube par la Russie. Pour avoir une carte à jouer contre le tsar Alexandre, il traîna en longueur les négociations relatives à l'évacuation du territoire prussien. M. Hassel reconnaît pleinement que le mérite d'avoir montré l'étroit rapport des affaires prussiennes et orientales revient en première ligne à Max Duncker ; mais il peut revendiquer pour lui le mérite d'avoir raconté avec précision les épisodes particuliers de l'action diplomatique tandis que M. Duncker n'avait pu qu'indiquer les grands traits du tableau. Cette partie du livre de M. Hassel est sans contredit une des plus importantes.

Nous devons renoncer à contrôler de point en point le résultat des recherches de M. Hassel relatives à ce sujet ; mais nous pouvons dire

1. Nous saisissons cette occasion pour poser à l'éditeur une question : ne serait-il pas possible de mettre à profit les papiers manuscrits de Scharnhorst, qui sont également passés pour la plus grande partie dans les archives de l'état-major général ? Sans doute le présent volume nous fait connaître des documents de la main de Scharnhorst inconnus jusqu'ici, p. e. l'intéressant avis qu'il donna en mars 1808 sur la cession, désirée par Godoï, de troupes prussiennes à l'Espagne ; mais les remarques du baron von der Goltz dans le 11^e fasc. de la collection des *Militärische Klassiker* intitulé « Scharnhorst, » et un article de la *Deutsche Heereszeitung* du 10 août 1881, nous font espérer qu'on garde encore de précieux documents, témoignages du génie de Scharnhorst.

que ces recherches, plus encore que les remarques de Duncker, complètent et rectifient d'une notable façon les idées qu'ont fait prévaloir en France les ouvrages de Bignon, de Thiers, d'Armand Lefebvre, de Lanfrey, etc. Napoléon s'est lui-même à plusieurs reprises, et une fois surtout, expliqué sur ses projets en présence du prince Guillaume de Prusse. Comme celui-ci l'écrivait au roi, il lui disait : « le traité de paix de Tilsitt avec la Prusse dépend de celui signé avec les Russes; ceux-ci continuent d'occuper la Moldavie et la Valachie, leur paix avec les Turcs n'est point faite : c'est de cela, comme de l'arrangement des affaires générales, que dépend l'évacuation de la Prusse » (p. 451). En ce qui concerne le tsar Alexandre, il s'était bien gardé d'ouvrir les yeux à son ancien allié le roi de Prusse sur la froideur qui régnait entre lui et l'empereur des Français. Sans cesse il protestait de sa sincérité; il souffrait que le gouvernement prussien le considérât comme son intermédiaire et son appui naturel dans la situation critique où il se trouvait, mais il lui cachait les événements diplomatiques les plus importants, et l'attirait ainsi dans de fausses voies. Cela explique que ni le roi ni Stein n'aient pu avoir une idée juste de l'état des affaires. Le ministre écrivait à Alexandre de Humboldt¹, un des compagnons du prince Guillaume, après avoir pris connaissance du rapport mentionné plus haut : « Le contenu de la conversation du prince est bien affligeant; je ne puis cependant croire que l'empereur se soit expliqué avec franchise sur l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie. Vous vous rappellerez que l'empereur Alexandre a assuré très positivement qu'il était d'accord avec la France sur l'occupation de ces provinces. » Quelques mois auparavant, le roi avait fait écrire à son ambassadeur à Paris : « Au reste, on aurait tort de penser que le séjour des Russes en Moldavie et en Valachie influe sur la prolongation de celui des Français dans mes États. Je sais positivement le contraire de Pétersbourg, et c'est tout au plus un prétexte dont on colore cette prolongation envers moi. Tout me fait croire que sur les affaires de la Porte les deux cours sont parfaitement d'accord. »

Il est inutile de dire combien la politique anglaise était profondément touchée par cette complication des choses de l'Orient mêlées à celles de l'Occident. Aujourd'hui encore, on ne s'explique pas toujours la conduite des hommes d'État anglais à cette époque, parce que de l'autre côté de la Manche on s'inquiète moins que sur le continent de faire connaître et de publier les pièces diplomatiques. Sur ce point cependant, M. Hassel a réussi à augmenter nos lumières en mettant à pro-

1. Les lettres d'Alexandre de Humboldt, conservées aux archives secrètes d'État à Berlin, qui sont restées inconnues jusqu'ici aux biographes du grand savant, ne sont pas un des moindres ornements du 1^{er} vol. de la publication de M. Hassel. Il faut louer l'exactitude avec laquelle les documents ont été publiés; les fautes y sont très rares. Notons cependant la p. 422 où il faut lire : « les débouchés de la mer Noire » au lieu de « les *débauchés*. »

fit les papiers diplomatiques du comte Hardenberg conservés aux archives d'État de Hanovre; ces papiers avaient déjà servi à W. Oncken pour son ouvrage *Oesterreich und Preussen im Befreiungskriege*. Hardenberg fut jusqu'à février 1808 ambassadeur du Hanovre auprès du cabinet de Vienne; après la rupture officielle entre l'Autriche et l'Angleterre, il resta à Vienne, et ne cessa d'entretenir un commerce épistolaire avec le comte Münster, ministre pour le Hanovre à Londres. M. Hassel fait connaître deux lettres du comte Münster, de juillet et d'août 1808; il en ressort que l'Angleterre, depuis le moment où fut décidée l'expédition en Espagne sous les ordres de Wellington, s'efforça de former une nouvelle coalition des puissances continentales. Le comte Münster s'exprima d'ailleurs avec plus de circonspection que ne le donnerait à penser l'introduction de M. Hassel. « L'Angleterre, écrivait-il de Londres le 5 août 1808 au comte Hardenberg, est bien éloignée de vouloir inciter les puissances continentales à la guerre, à moins qu'elles ne croient elles-mêmes y trouver leur salut. » Mais les tentatives faites pour convaincre l'Autriche que Napoléon était l'ennemi commun qu'il fallait combattre, les négociations avec la Porte, les « propositions indirectes mais très avantageuses faites à la Russie pour rétablir la paix avec cette puissance, » tout cela montre suffisamment dans quelle direction s'agissait la politique anglaise.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des éclaircissements nouveaux apportés par les recherches de M. Hassel sur les affaires extérieures, surtout sur celles de l'État prussien en 1807 et 1808. Mais la situation intérieure de la monarchie prussienne, les idées de réforme et de régénération qui fermentaient alors dans les esprits, le caractère des hommes d'État, qui soutenaient le roi de leurs conseils, comme le caractère du roi lui-même, sur tout cela, beaucoup des documents publiés par M. Hassel jettent un jour intéressant et souvent surprenant. Les biographies de personnages tels que Stein, Hardenberg, Schœn, Niebuhr, etc., sont enrichies de précieux renseignements puisés aux sources les plus diverses. Plus d'un jugement admis jusqu'ici est contredit. Ainsi l'on croyait que le ministre von Goltz, plein d'animosité personnelle contre le baron de Stein, avait pris part aux cabales forgées contre lui; M. Hassel nous fait connaître une lettre, inconnue jusqu'ici, du ministre von Goltz à Stein, envoyée pendant le congrès d'Erfurt, dans laquelle il le met au courant de ses entretiens avec Napoléon et avec Champagny. Par là il se convainquit que Stein ne pouvait plus, sans compromettre le roi de la façon la plus grave, rester en fonctions. Mais, tout en ne déguisant rien sur ce point, il cherchait lui-même le moyen d'employer l'influence de Stein sur les affaires, malgré sa retraite officielle. — Les négociations financières du gouvernement prussien avec les agents de la France sont exposées dans le plus grand détail. A cette occasion, comme on peut bien le penser, le nom de Daru est souvent cité; on voit, ce qu'on savait d'ailleurs déjà, que le dur traitement subi par la Prusse ne fut pas dû à son initiative, mais à la seule volonté de l'empereur. — A un

endroit, on nous donne un fragment d'une lettre inédite du feld-maréchal York (p. 18); ailleurs, on mentionne un intéressant mémoire du général von Boyen qui en 1808 se déclara pour la convocation d'une assemblée de représentants de l'état prussien (p. 288). Ça et là, les documents peuvent servir à rectifier les mémoires de Metternich (p. e. p. 507). En un mot, il y a un nombre extraordinaire de sujets intéressants qui, en dehors de l'objet principal du livre, sont touchés dans les pages de ce volume.

Cependant, si grand éloge qu'on puisse en faire, il contient une lacune très sensible. Il semble que l'auteur n'ait pas songé à tirer parti des archives du ministère des affaires étrangères de Paris. Peut-être l'accès de ce dépôt lui fut-il refusé quand il commença son travail; mais, sauf erreur, il eût pu l'obtenir aisément avant la fin de l'impression. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il s'est privé de matériaux importants, en négligeant de compléter son travail à l'aide des renseignements fournis par les sources françaises. Presque chaque chapitre de son livre y eût gagné. Nous ne voulons insister ici que sur un point, pour signaler à cette occasion certains documents qui se trouvent aux archives des affaires étrangères, dans la *correspondance diplomatique Prusse*¹.

On ne peut nier que le travail de M. Hassel n'ait jeté un jour nouveau sur l'histoire de la mission accomplie par le prince Guillaume à Paris en 1808. La correspondance du prince avec le roi est de la plus haute importance; par malheur, les lettres qu'échangea le prince avec le baron de Stein ne se trouvent pas, dit M. Hassel dans une note de la p. 459, aux archives d'État de Berlin. Une de ces lettres est cependant arrivée aux archives des affaires étrangères de Paris. Elle est datée du 8 avril 1808. Le passage le plus important qu'elle contient se rapporte « aux événements qui se sont passés en Espagne. » « Ils sont de nature, écrit le prince Guillaume, à me faire douter que le roi d'Espagne veuille, ou même qu'il puisse donner encore quelque suite à la proposition qu'il nous a faite de lui abandonner un corps de quatre à cinq mille hommes de nos troupes, et je doute plus encore que l'empereur Napoléon trouvât à propos, dans les circonstances actuelles, de favoriser un projet de cette espèce. »

Une lettre du prince Guillaume, du 20 avril 1808, devait servir à accompagner son mémoire en date du même jour. Ce mémoire a été publié par M. Hassel, p. 459; mais la lettre manque. La voici : « La générosité et la bienveillance de Votre Majesté me sont les garants précieux de la manière dont Elle daignera agréer le mémoire que j'ose lui présenter. J'ai eu l'honneur d'entretenir successivement Votre Majesté des différents points que cet exposé renferme. Je l'ai cru de mon devoir de rappeler la situation affligeante de ma patrie au souvenir d'un souverain qui est occupé sans cesse de la destinée de tant de peuples divers.

1. Je saisis cette occasion pour exprimer ici tous mes remerciements à M. Girard de Rialle et à M. G. Hanotaux.

Représentant auprès de Votre Majesté mon roi, sa famille, et les restes d'une monarchie jadis florissante, je serais indigne de ce caractère honorable, si je n'employais pas tous les moyens possibles pour tâcher de rétablir cette harmonie dont dépend le bonheur de tout ce qui m'est cher. L'assurance de Votre Majesté que nos affaires s'arrangeront, et qu'elle n'avait plus de ressentiment envers nous, a rallumé mon espérance. Les plus grands malheurs n'ont jamais pu l'effacer, puisqu'elle était fondée sur la haute confiance que nous inspirait le caractère de Votre Majesté. Soutenu par ces sentiments, le roi a tout sacrifié pour se concilier l'amitié de la France. Il l'a prouvé par la convention par laquelle il a répondu aux propositions faites par M. Daru. La manière avec laquelle Votre Majesté s'est expliquée sur ce sujet nous a fait espérer qu'elle en était contente elle-même. Veuillez donc, Sire, accepter cette convention ; daignez me procurer le bonheur d'avoir été utile à ma patrie. Mais, si toutefois Votre Majesté peut douter encore de la sincérité du roi, je renouvelle l'assurance de rester comme otage entre vos mains, jusqu'au moment où une partie ou toute la contribution seront acquittées. Je suis avec respect, de Votre Majesté impériale et royale, le très humble et très obéissant serviteur et cousin. Guillaume, prince de Prusse. Paris, 20 avril 1808. »

Nous ajouterons encore une autre pièce provenant du même dépôt, et qui paraît être restée inconnue à l'auteur du présent livre. C'est une lettre du prince Guillaume à Champagny, du 14 mai 1808, pour laquelle on trouvera facilement les explications nécessaires dans le livre de M. Hassel et ailleurs : « Je viens de recevoir de Berlin, et je m'empresse de communiquer à Votre Excellence la copie ci-jointe d'un mémoire que les États de la Marche Électorale ont remis à M. Bignon à propos des ordres qu'il leur a intimés relativement à la formation d'un camp de vingt-cinq mille hommes près de Berlin. Je me persuade, monsieur, que la lecture de ce mémoire, qui développe les difficultés qu'éprouverait l'exécution de ce projet, et démontre les maux qui en résulteraient pour ma malheureuse patrie, engagera Votre Excellence à soumettre à Sa Majesté impériale et à appuyer les respectueuses remontrances des États de la Marche Électorale. J'ose me flatter que l'empereur, les accueillant avec bienveillance et prenant en considération la misère des provinces prussiennes, daignera contremander une mesure qui achèverait de les écraser. Vous voudrez bien, Monsieur, que je saisisse cette occasion pour vous entretenir d'un autre objet. Le roi, mon frère, m'a écrit que peu de temps après son arrivée à Kœnigsberg, le consul général de France avait demandé à son ministère qu'il fût formellement défendu aux ci-devant consuls d'Angleterre et de Suède d'exercer leurs fonctions, que le baron de Brinekman, ministre de cette dernière puissance, fut renvoyé dans les deux fois vingt-quatre heures, et que l'on mit l'embargo sur un petit bâtiment suédois se trouvant à Pillau, où il a été surpris par les glaces. Depuis longtemps, les consuls d'Angleterre et de Suède avaient été suspendus de leurs fonctions, et le baron de

Brinckmann vivait comme particulier à Königsberg, faute d'occasion pour retourner dans son pays. Il a été adressé à ces derniers consuls des décrets formels d'interdiction, et le ministre de Suède a obtempéré sans difficulté à l'invitation d'aller attendre à Pillau, comme le général Steding le fait dans un port russe, que sa cour l'y fasse chercher par un de ses bâtiments. Le roi a passé sur la considération que la demande du renvoi d'un ministre étranger n'est pas du ressort d'un consul. Il n'a consulté dans cette occasion, ainsi qu'il l'a fait constamment, que son désir de satisfaire la France. Enfin M. de Clérembault aura pu se convaincre de la complaisance avec laquelle on déférera à toutes les demandes que l'on doit supposer être faites au nom de l'empereur, par la détermination du roi de mettre l'embargo sur le susdit bâtiment suédois, malgré les représentations des négociants de Königsberg et de Memel, motivées par la crainte très fondée qu'usant de réciprocité, le roi de Suède s'emparera d'un nombre très considérable de vaisseaux prussiens, perte infiniment sensible à notre commerce, et dont à coup sûr la France ne retirera aucun avantage. Je prie Votre Excellence de faire connaître à Sa Majesté impériale les résolutions prises par le roi mon frère, sur la demande de son consul général. J'ose croire que l'empereur y verra la preuve de notre désir de lui être agréable, et de la sincérité de notre attachement au système de Sa Majesté impériale contre les ennemis du continent. Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée que vous a vouée votre très affectionné ami Guillaume de Prusse. »

Il n'est pas utile de copier une autre lettre du prince Guillaume à Champagny, du 10 juin 1808, qui manque également dans le volume de M. Hassel, parce qu'elle a tout à fait le même sens que celle du prince à Napoléon, du même jour. D'autres pièces, conservées aux archives des affaires étrangères à Paris, auraient porté de la lumière sur l'affaire du théâtre de Königsberg, qui, comme M. Hassel le remarque, p. 378, lui est restée obscure¹. La même source aurait également fourni des matériaux pour l'histoire du renversement et de la persécution du baron de Stein. Nous n'insistons pourtant pas sur ces points, nous réservant de combler, dans une autre occasion, les lacunes de la publication de M. Hassel, lacunes qu'on n'apercevrait peut-être pas si le lecteur n'était gâté par la richesse des renseignements que son livre contient.

Alfred STERN.

Recherches historiques sur les Hautes-Alpes. Les maisons religieuses, par M. l'abbé GUILLAUME. Paris, Picard, 1884, 95 pp. in-8°.

La brochure de M. l'abbé Guillaume contient une série de disserta-

1. Cf. mon article sur cette affaire, accompagné par les documents tirés des archives du ministère des affaires étrangères de Paris, dans la revue *Allpreussische Monatsschrift*, 1882.

tions composées à l'aide de documents historiques depuis longtemps connus, mais l'auteur les a rajeunies à l'aide de quelques procédés nouveaux. Il paraît du reste être persuadé de la meilleure foi du monde que personne avant lui ne les a étudiés sérieusement et n'en a fait un bon usage. La première dissertation tend à prouver que saint Marcellin, premier archevêque d'Embrun, fonda une communauté de moines dans cette ville vers le milieu du 1^{er} siècle et que cette abbaye fut la plus ancienne de France. L'auteur déduit ces conclusions des deux faits suivants. Il y eut, dit-il, à Embrun un monastère sous le vocable de saint Marcellin, donc ce saint en fut nécessairement le fondateur. Un monastère placé sous le vocable d'un saint ne peut-il pas avoir été fondé longtemps après la mort de ce saint? Saint Ethère, ajoute-t-il, successeur de saint Marcellin sur le siège d'Embrun en 631, dans un récit inséré dans les Bollandistes (Janv. t. II, p. 391), raconte que saint Marcellin convoqua les moines et les citoyens d'Embrun pour recevoir les corps de SS. Victor, Oronce et Vincent. D'abord les Bollandistes sont loin d'attribuer ce récit à saint Ethère; selon eux au contraire l'auteur est un évêque gaulois inconnu et il me semble en effet postérieur au 7^{me} siècle; mais serait-il de l'époque que prétend M. l'abbé Guillaume, il me paraît évident que ce document, vrai dans son ensemble, ne mérite qu'une confiance restreinte relativement aux détails des événements qui se sont passés trois siècles avant qu'il fût écrit. Du reste l'introduction du monachisme dans les Gaules date d'une époque probablement antérieure à saint Marcellin; saint Athanase, pendant son exil à Trèves (336-337), fit le premier connaître, dit-on, au clergé gaulois les règles monastiques pratiquées depuis de longues années en Orient.

La seconde dissertation est relative à l'évêque Valchin qui, avec la patrice Abbon, fut l'un des fondateurs de l'abbaye de Novalaise. M. Guillaume veut en faire un oncle d'Abbon et un archevêque d'Embrun, se fondant uniquement sur l'affirmation d'un chroniqueur anonyme du 11^e siècle, dont Pertz a inséré le récit dans ses *Monumenta Germaniæ historica*. La prétention n'est pas si nouvelle que paraît le croire l'auteur; elle a été discutée très sérieusement par les savants auteurs du *Gallia Christiana* (t. III, p. 1064) et ils ont rejeté Valchin du nombre des archevêques d'Embrun, se fondant sur ce que Abbon, dans son testament, ne lui donne jamais ce titre, mais le nomme seulement évêque; cette absence systématique du nom de la ville épiscopale de Valchin et le zèle qu'on le voit déployer pour fonder et conserver le monastère de Novalaise ont fait penser aux auteurs du *Gallia* qu'il était évêque de Maurienne, dont dépendaient au 8^{me} siècle Suze et Novalaise. Il y a encore moins de raisons peut-être pour considérer Valchin comme oncle d'Abbon, car celui-ci ne manque jamais d'énumérer ses titres de parenté avec les personnages dont il est question dans son testament; ainsi il nomme Symphorien, évêque de Gap, son oncle; comment pourrait-on expliquer un oubli systématique de sa part à l'égard de Val-

chin ? Si encore le chroniqueur cité par Pertz méritait une confiance entière, on pourrait croire à son affirmation, mais malheureusement il n'en est rien ; non seulement il a écrit trois siècles après les événements, mais son récit est entremêlé de fables absurdes. On y lit par exemple que saint Eldrade, au ix^e siècle, trouvant le bourg du Monétier-de-Briançon, station romaine cependant depuis le 1^{er} siècle, encombré de serpents venimeux, les renferma dans une caverne et leur fit perdre toute qualité malfaisante, de sorte que depuis cette époque ils couchent paisiblement avec les habitants. Enfin M. Hauréau, qui connaît sans doute aussi bien que M. Guillaume ce chroniqueur anonyme, n'en a tenu aucun compte et s'en est référé en ce qui concerne Valchin à l'opinion si grave des Bénédictins, c'est-à-dire qu'il en a fait un évêque de la Maurienne.

M. l'abbé Guillaume aborde ensuite l'interprétation du testament d'Abbon ; il veut bien reconnaître toutefois que ce document a déjà été publié, mais il croit que l'on en a méconnu l'importance. D'abord traduisant trop littéralement les mots *conquesta*, *conquiere*, par conquête, conquérir, et non par acquérir, il veut qu'Abbon ait conquis lui-même à main armée tous ses domaines sur les Sarrazins, leurs adhérents ou d'autres personnages. Je n'ai pas besoin d'insister sur le mal fondé de cette interprétation. Arrivons à l'identification tentée par M. Guillaume, des noms de lieu contenus dans le testament d'Abbon ; le lecteur, en parcourant ce travail, doit nécessairement se demander si cet honorable ecclésiastique a voulu faire une étude sérieuse ou s'il a prétendu se livrer à une mystification d'un goût douteux. Qu'on en juge par les exemples suivants choisis entre cinquante : *Anneda*, le Puy Saint-Pierre. — *Exoratiana*, le Puy Saint-Vincent. — *Agratiana*, Saint-Martin de Queyrières. — *Albarioscum*, Vars. — *Valentium*, Guillestre. — *Curencum*, Faudon. — *Galiscum*, Auriac. — *Pcns Bullone*, Serres. — *Ruarum*, Saint-Firmin, etc., etc. On serait tenté de croire que le hasard d'un tirage au sort a présidé au travail de M. Guillaume qui, sans donner aucune raison de ses préférences, se contente d'affirmer qu'il serait trop long d'énumérer les déductions qui l'ont amené à ce résultat. Dans une circonstance cependant il nous a livré le secret de son procédé, et il est trop curieux pour que nous n'en fassions pas profiter le lecteur. Il était embarrassé d'emplacer les trois noms suivants, cités par Abbon comme étant du Briançonnais : *Anneda*, *Exoratiana*, *Agratiana* ; or on lit dans le chroniqueur de Novalaise du xi^e siècle : *habentur in dicto vico [monasterii] balnea calida, muro et calce olim composita et quatuor ecclesie ab eisdem monachis edificata, una in honore sancte Dei Genitricis, alia in honore beati Petri, tertia in honore sancti Andree, et quarta in honore beati Martini*. Voici la traduction que M. Guillaume fait de ce passage : *Il y a [au monetier] des bains thermaux avec des murs à la chaux bâtis anciennement. Or plusieurs de ces religieux construisirent dans LA VALLÉE DE BRIANÇON quatre églises, l'une en l'honneur de la mère de Dieu, l'autre, etc., etc.*, il ajoute : *Qui ne pourrait à ce récit s'empêcher de reconnaître les églises de N.-D. du Mone-*

tier, du Puy Saint-Pierre, du Puy Saint-André et de Saint-Martin de Queyrières? Il place aussitôt au Puy Saint-Pierre, au Puy Saint-André et à Saint-Martin de Queyrières les trois localités *Anneda*, *Exoratiana* et *Agratiana* dont il ne savait que faire. Ce raisonnement serait moins mauvais si l'auteur n'avait eu besoin d'introduire dans sa traduction pour les besoins de sa cause les mots *dans la vallée de Briançon* qui ne se trouvent pas dans le texte et d'étendre ainsi à toute une contrée l'indication du chroniqueur qui se rapporte uniquement au bourg du Monetier. C'est donc dans ce bourg qu'il faut rechercher les quatre églises ou chapelles dont parle l'auteur du XI^e siècle et non dans des localités situées à 10, 12 et 20 kilomètres de là.

Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce travail qui ne se recommande ni par la nouveauté des documents, ni par le sérieux des recherches. M. l'abbé Guillaume paraît avoir du zèle et de la bonne volonté ; il profitera sans doute des critiques désintéressées qu'on pourra lui faire pour nous donner de meilleurs ouvrages et des dissertations plus étudiées.

J. ROMAN.

CARDOT. **Pierre de Xaintonge, avocat général au parlement de Bourgogne (1615-1641)**. 4 vol. in-8°. Dijon, 1880.

Les discours prononcés aux audiences de rentrée des cours d'appel ne présentent en général qu'un laborieux assemblage de banalités tourmentées. M. Cardot, avocat général à la cour de Dijon, a été heureusement inspiré quand il a choisi pour sujet de sa mercuriale la vie d'un de ses prédécesseurs au parlement de Bourgogne, Pierre de Xaintonge. Dans sa longue carrière parlementaire (1615-1641), ce magistrat avait beaucoup écrit. Quelques-unes de ses harangues, sur *l'harmonie de la justice* et sur les *tableaux de chicanerie* sont curieuses, bien que rédigées dans le style emphatique de l'époque, avec force allusions mythologiques. Les orateurs d'alors abusaient de leur érudition et aussi de la patience de leurs auditeurs. Pasquier n'écrivait-il pas de l'un d'entre eux : « Pour lui parler trois heures n'était rien, il était aussi frais au partir de là qu'au commencement. A l'ouverture d'un parlement, il fit une harangue, laquelle, bien ménagée par un autre, il en eût fait à bonne mesure trois ou quatre. » Pierre de Xaintonge était moins prolix, et ses discours « avoient gagné l'oreille d'aucuns qui les avoient ouïs » ; mais nous leur préférons de beaucoup ses autres ouvrages, sa *Tactique des Vertus*, et sa *Bourgogne Française*, œuvre patriotique, car elle fut composée pendant les troubles de la minorité de Louis XIII, et affirmait l'union de la province et du royaume.

Peut-être reprocherions-nous à M. Cardot l'emploi de quelques formules surannées ; mais la *faux de la mort* et les *torrents de lumière semés* font pour ainsi dire partie du langage judiciaire, et nous aurions mauvaise grâce à ne pas reconnaître que, sans cesser d'être magistrat, M. Cardot s'est également révélé comme historien.

Paul GAFFAREL.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** Oct. 1882. — A. du Boys. Saint Thomas Becket (s'attache surtout à réfuter, comme l'a déjà fait M. Freeman, les attaques de Froude contre Becket). — GAUTIER. L'enfance d'un baron (composition littéraire semi-romanesque, d'après les chansons de geste). — H. FURGEOT. L'attitude de Henri II au lendemain de la journée de Saint-Quentin (prouve par les documents d'archives que Henri II montra de la fermeté et de la présence d'esprit). — LA SICOTIÈRE. Les faux Louis XVII (fin de cette étude très détaillée et très solide qui devrait clore définitivement cette question un peu fastidieuse). — PIERLING. Une mystification diplomatique (analyse, d'après des documents récemment publiés, les négociations entreprises à Rome sous Jules III, par Jean Steinberg, gentilhomme autrichien, sur l'initiative d'un aventurier allemand nommé Schlitte, pour la réunion des églises russe et grecque. Ces négociations, que Charles-Quint favorisait, étaient entreprises au nom d'Ivan IV, qui n'en savait rien, et furent arrêtées par l'intervention de la Pologne). — VIAN. Louis XIV au Parlement (réduit à sa juste valeur, d'après les registres du Parlement, le récit de Montglat et de Mme de Motteville sur la désinvolture avec laquelle Louis XIV aurait en 1655 signifié au Parlement qu'il attendait de lui une obéissance passive). — D. d'AUSSY. La dernière comtesse de Soissons. = Comptes-rendus : *Meaume*. Etude historique sur Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601. — *Chalvet de Rochemonteix*. Histoire de l'abbaye de Feniers ou du Val-Honnête, en Auvergne. — *Albanès*. Histoire de la ville de Rocquevaire et de ses seigneurs au moyen âge (très bon livre). — *La Brière*. Mme de Sévigné en Bretagne. — *L. M.* Biographie des seigneurs de Graulhet. — *Comte de Balincourt*. Histoire de la maison de Génas. — *Demay*. Inventaire des sceaux de la Normandie (très bon).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. XLIII, 1882, 4^e livr. — EM. MOLINIER. Inventaire du trésor du saint-siège sous Boniface VIII, 1295 (fournit d'abondants et précieux renseignements sur l'industrie et l'art italiens, français, allemands, anglais et espagnols avant 1295; publié d'après une copie du xvii^e s. conservée à la Bibl. nat., lat. 5180). — DELISLE. Le missel de Thomas James, évêque de Dol (ce ms. est conservé à Lyon; il a été peint en 1483 par le florentin Attavante). — A. GRUY. Bibliographie des ouvrages de Jules Quicherat (contient 363 numéros). = Bibliographie : *Hauréau*. Histoire de la philosophie scolastique, t. I et II (remarquable; discussion sur la véritable

doctrine professée par l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne). — *Rocquain*. La papauté au moyen âge (beaucoup de science et de talent; attribuée à tort la décadence du clergé à la fin du XIII^e s. à l'intervention trop fréquente du pape dans les affaires intérieures des églises, et surtout dans les élections ecclésiastiques; le mal était très ancien, il provenait de la simonie, contre laquelle les papes durent lutter, invités à intervenir dans les élections par le clergé lui-même). — *Friedberg*. Corpus juris canonici (labeur considérable; base insuffisante pour une édition vraiment critique; sur certains points, l'édition des *Correctores* du XVI^e s. est meilleure). — *Schmitz*. Monumenta tachygraphica cod. Paris. lat. 2718 (important pour le déchiffrement des notes tironiennes). — *Faucon*. Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine de Visconti (utile catalogue d'actes; commentaire intéressant. La partie géographique du sujet est trop négligée). — *Briquet*. Lettres de Jean Besly, 1612-47 (publication importante et faite avec soin). — *Contades*. Les communes du canton de la Ferté-Macé (recherches consciencieuses; beaucoup d'inexpérience). — *Gomot*. Histoire du château féodal de Tournœl, en Auvergne (travail estimable, mais dénué de preuves). = HAVET. Livres nouveaux. = Chronique et Mélanges (contient, entre autres : le rapport adressé au ministre de l'intérieur sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de juill. 1880 à juill. 1881. — A. MOLINIER. Lettre de rémission pour une femme accusée de sorcellerie, 6 août 1354 (manuscrit nouvellement acquis par le Musée britannique, d'après le *catalogue of additions to the mss. in the brit. Museum*, 1876-81, pub. p. M. Thompson; on ne relève ici que les mss. qui peuvent intéresser la bibliographie française).

3. — **Revue critique.** 1882. N° 33. — *Neumann*. Geschichte Roms während des Verfalls der Republik (cours professé à Breslau en 1869-70 sur l'histoire romaine des Gracques à la mort de Sylla; bien présenté, mais sans références, livre d'agrément plus que d'étude). — *Strackerjan*. Von Land und Leuten aus dem Herzogthum Oldenburg (agréables récits relatifs aux mœurs du pays d'Oldenburg). = N° 34. Archives de l'Orient latin, t. I (analyse de ce vol.). — *Pajot*. Les guerres sous Louis XV, t. I (travail très consciencieux et très utile; l'ouvrage doit comprendre 7 vol.). — *Janssen*. Fr.-Léop. Graf zu Stolberg (intéressant pour l'histoire du catholicisme allemand à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci). — *Sinson*. Ueber die Beziehungen Napoleons III zu Preussen und Deutschland (conférence très intéressante). = N° 35. *Arn. Schæfer*. Abriss der Quellenkunde der römischen Geschichte (très utile en dépit de certaines lacunes provenant de ce que l'auteur s'est attaché plutôt aux historiens de Rome qu'aux sources mêmes de l'histoire romaine). — *Strauch*. Margaretha Ebner und Heinrich von Nördlingen (travail remarquable sur le mysticisme au XIV^e s.). — *Jadart*. Jean Gerson (travail très soigné sur l'origine, le village natal et la famille de J. Gerson). = N° 36. *Delahante*. Une famille de finance au XVIII^e s. (intéressant pour l'histoire de nos

institutions financières). = N° 37. *GAZIER*. L'Histoire de France du P. Loriguet (le P. Loriguet a étrangement travesti l'histoire; mais dans la 1^{re} édit. de son livre, il parlait de Napoléon comme empereur des Français). = N° 38. *Juste*. L'élection de Léopold I^{er} (publie d'importants documents inédits, sans dire où il les a puisés). — *Champion*. La philosophie de l'histoire de France (des vues intéressantes). = Variétés : *Günzbourg*. L'itinéraire de Théodosius (suggère l'idée que ce Théodose serait arménien). = N° 39. *Mary Lafon*. Histoire littéraire du midi de la France (sans valeur). — *Lodge*. A short history of the english colonies in America (bon; voy. plus haut, p. 170). = N° 40. *Arn. Schaefer*. Abriss der Quellenkunde der griechischen Geschichte (excellent, malgré des lacunes). — *F. de Costa*. Verrazano the explorer (4 mémoires importants sur la vie et les découvertes de cet explorateur; prouve que les doutes élevés contre l'authenticité de la lettre de Giovanni sont sans valeur). = N° 41. *Curtius et Adler*. Olympia und Umgebung (excellent résumé, avec cartes, des fouilles accomplies jusqu'ici à Olympie). — *Combes*. L'entrevue de Bayonne (un grave contresens commis dans la traduction d'une des lettres publiées par M. Combes a conduit l'auteur à une conclusion erronée sur la question de la préméditation de la Saint-Barthélemy, qu'on ne peut plus guère soutenir). = Variétés : Date de la naissance de Fléchier (né à Pernes le 18 juin 1632).

4. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire** (Ecole française de Rome). 2^e année, fasc. 3-4, août 1882. — *Bloch*. Recherches sur quelques gentes patriciennes (1^o sur le cognomen *Augurinus* qui se trouve à la fois dans la gens *Genucia* et dans la gens *Minucia*. 2^o Sur P. *Curiatius* dont le consulat, en 301/453, semble hors de doute, et sur la réalité historique du *Junius Brutus* de la révolution de 510, que *Mommsen* a niée, à tort suivant l'auteur. 3^o La gens *Metilia* n'a aucun titre à être rangée parmi les patriciennes; au contraire, les *Cispii*, les *Oppii* et les *Cœlii* sont certainement patriciens; il y a aussi de bonnes raisons pour ajouter à leur nombre les *Mucii* et les *Hostilii*; au contraire, le fait est très douteux pour les gentes *Verania*, *Canuleia*, *Taracia* et *Fufetia*; enfin il convient d'inscrire parmi les patriciens les familles portant les noms gentilices des rois de Rome). — *Duchesne*. Le *Liber pontificalis* en Gaule au VI^e s. (Grégoire de Tours a connu cette chronique après 590, assez à temps pour en faire usage dans une révision de ses livres). — *Ramsay*. Inscriptions inédites de marbres phrygiens (provenant de l'antique *Docimion*, où se trouvaient des carrières de marbre renommées). — *Fr. Lenormant*. L'alphabet grec du vase *Chigi*. — *Vigneaux*. Notice sur trois mss. inédits de la Vaticane (nos 8067-68-69 du fonds lat.; ce sont des recueils de jurisconsultes italiens des derniers siècles du moyen âge et de la renaissance; ils nous révèlent un assez grand nombre de légistes inconnus, appartenant notamment à la ville et à l'école de Pérouse, et renferment plusieurs consultations inédites, entre autres de *Bartole*). — *Gamurrini*. Inscriptions étrusques

du vase Chigi (transcription et interprétation). — LALOUX. Restauration du temple de Vénus à Rome; documents relatifs à ce temple. — A. MARTIN. Inscr. grecque de Corcyre de 1228 (texte et traduction d'un acte de l'empereur Théodore l'Ange, qui confirme les privilèges accordés par ses prédécesseurs à l'église de Corcyre; l'inscr. est en cursive). — R. de LA BLANCHÈRE. Les Souama de Mécherasfa (ruines d'une cité importante, qui a duré depuis l'époque numide jusqu'à l'époque chrétienne; traces de deux nécropoles, l'une païenne et l'autre chrétienne).

5. — Revue des documents historiques. 2^e série. N^o 30. Juin 1881 (l'éditeur nous apprend que la publication de cette Revue a dû être interrompue pendant un an. Le prochain numéro portera la date de juillet 1882). Dorat et Linguet (plainte déposée au Châtelet par Dorat contre Linguet, qu'il accuse d'indélicatesses répétées à son égard, 1775). — Duel entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon, mars 1778 (le comte d'Artois écrit à Louis XVI pour lui demander pardon de s'être battu malgré sa défense, et implore en même temps le pardon de son cousin). — Décret du Comité de salut public ordonnant l'arrestation de Dubois-Crancé et de Gautier, oct. 1793. — Lettre de Bessières à Berthier, 25 mars 1811 (il lui décrit la mauvaise situation militaire de l'armée, et propose de rester sur la défensive après avoir abandonné l'Andalousie. « Au reste, ne prenés mon griffonnage que comme un exposé de ma pensée. Dieu me garde de mettre dans tout ceci d'autre intention que le désir de suivre aveuglément la volonté du maître »).

6. — Revue archéologique. Nouv. série, t. XI; 1882, juin. — AL. BERTRAND. Les divinités gauloises à attitude bouddhique. — LEFORT. Le cubiculum d'Ampliatius dans le cimetière romain de Domitelle; cf. *Rev. hist.*, XIX, 468. — WHITEHOUSE. Le lac Mœris et son emplacement, d'après de nouvelles recherches (sans pouvoir très exactement encore déterminer cet emplacement, on en sait assez pour repousser la solution de Linant-pacha). — SACAZE. Inscr. antiques des Pyrénées. — G. de LA NOË. Documents pour servir à l'étude des enceintes vitrifiées.

7. — Journal des Savants. 1882, août. — FR. LENORMANT. De populo Javan (le nom de Yâvân, qui figure au chap. X de la Genèse, n'est autre que celui des Ioniens; relève les principaux exemples de l'emploi de ce nom dans les documents les plus anciens des peuples orientaux. D'après une dissertation de B. Stade). = Septembre. R. DARESTE. Les impôts indirects chez les Romains (analyse du livre de M. Cagnat). — EGGER. Comptes-rendus élogieux du livre de Hicks, *A manual of greek historical inscriptions*. — MAURY. Les antiquités euganéennes et les fouilles d'Este; 3^e et dernier article (réunit les indications fournies par les monuments figurés sur le genre de vie et les usages des Etrusques du Nord). — ESMEIN. La Table de Bantia (con-

lecture importante sur le sens du mot *castrous* ; à noter pour l'histoire de l'ancien droit latin).

8. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 4^e année, n^o 3, mai-juin 1882. — MABILLEAU. Notes pour servir à une histoire critique des sciences occultes. — De TRÉVERRET. Moratin à Bordeaux ; 1^{er} art. (raconte les tribulations éprouvées par le poète comique espagnol Leandro Moratin persécuté après 1814 pour avoir servi fidèlement le roi Joseph ; il dut s'exiler, et ne trouva la paix qu'à Bordeaux, en 1821). — LEBÈGUE. Trois inscriptions inédites de Narbonne (lire : *sit mihi sancta fides*, et non : *si mihi*). — CALLERY. L'origine des états généraux ; réponse à M. Luchaire, suivie d'une réplique de celui-ci (M. Callery soutient que les états provinciaux et généraux sont des corps délibératifs ; que ces assemblées délibératives ont pris naissance aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles, et qu'elles n'ont rien de commun avec les assemblées réunies précédemment ou à la même époque par les rois à titre purement consultatif. M. Luchaire répond, avec raison d'après nous, qu'il est impossible d'établir cette différence entre des assemblées purement délibératives et d'autres purement consultatives, que les premiers états généraux ne sont que le développement, mais sur une plus vaste échelle, des *curiae generales* tenues dans certaines occasions importantes par les premiers Capétiens ; que ces *curiae* sont une application plus ou moins étendue du droit de cour, combiné ou modifié par l'ancien usage carolingien et mérovingien des assemblées plénières. Quant aux relations d'homme à homme, de seigneur à vassal ou à serf, il s'en faut qu'elles aient été jamais déterminées avec la rigueur que M. Callery prétend trouver au moyen âge).

9. — La Révolution française. 2^e année, n^o 2. Lettres inédites du conventionnel Pinet sur le 10 août, avec notes par Et. Charavay. — AULARD. Etudes sur l'éloquence de Danton. — COLFAVRU. L'anniversaire du 14 juillet 1791 et la République. — La vie politique dans le département de Vaucluse, 1793 ; document communiqué par le Dr. Armand ; fin. — CHARAVAY. Autographes révolutionnaires (publie le fac-similé d'une autorisation donnée par l'archevêque de Paris, Juigné, le 15 juin 1789, au curé de la Madeleine d'aller chez un nourrisseur de bestiaux de la rue Saint-Lazare pour y bénir des animaux menacés de maladie. Au dos de cette pièce Chaumette a écrit : « Monument de la superstition et de la sottise des prêtres du XVIII^e s. Ceci est précieux en ce que la date est du mois de juin 1789 »). — BRESSON. Une petite ville du sud-ouest de la France : Tonneins-la-Montagne, en l'an II de la République ; suite au n^o 3. = N^o 3. AULARD. Etudes sur l'éloquence de Danton ; fin. — DIDE. La légende de Louis XVII (montre que l'histoire romanesque de l'enlèvement de Louis XVII est en partie empruntée à un roman, le *Cimetière de la Madeleine*, par Regnault-Warin, 1800, que la police fit saisir et qu'on a pris plus tard pour une œuvre sérieuse). — COLFAVRU. L'organisation politique et administrative de la France

en 1791. — BOUVIER. Le siège de Mayence, en 1793; 1^{er} oct. (prise de la ville par Custine). — Lettre de Tallien, du 30 avril 1814, sur son rôle dans l'expédition d'Égypte, et ses rapports avec Napoléon.

10. — La Nouvelle Revue. 1882. 1^{er} sept. — E. RAOUL DUVAL. La marine à l'armée d'Italie; épisode des campagnes de 1798-1799 (étude sur les services rendus par le capitaine de vaisseau Sibille de l'an VI à l'an IX, et en particulier pendant le siège de Gènes. D'après les archives de la marine). — BARON DE VITROLLES. Mémoires; 2^e extrait (relatif à l'attitude du roi et au rôle de Vitrolles dans les premiers jours de mars 1815, dès qu'on eut appris le débarquement de Napoléon à l'île d'Elbe); fin le 15 sept.

11. — Le Correspondant. 1882. 25 août. — VICOMTE DE MEAUX. La France dans les luttes religieuses de l'Europe, 4^e art. : l'Allemagne (sa situation religieuse et politique au xvi^e siècle; ses rapports avec la France). — NOURRISSON. L'état-civil de Turgot (pourquoi Turgot ne s'est-il pas marié? Peut-être fut-il ordonné diacre? Essai de reconstituer, à l'aide des registres de la Sorbonne, la vie de Turgot de 1743 à 1751, ses études de théologie, les grades qu'il prit, les titres qu'il reçut). — CHANTELAUZE. Le dernier des faux Dauphins; fin (réfute les documents récemment produits par M. Nauroy). — DEROME. Machiavel, ses doctrines et sa mémoire; 4^e art. : le conflit des théories de Machiavel avec l'opinion.

12. — Revue politique et littéraire. 3^e série, 1^{re} année. N^o 13. Les amours de Mirabeau et de Mlle de Nerha, racontées par elle-même. = N^o 14. ERN. RENAN. F. de Sauley, Mariette (article nécrologique et bibliographique). = N^o 15. Un homme d'État belge : J.-B. Nothomb. — G. de NOUVION. Mémoire de Saint-Simon sur les ducs et pairs. = 2^e année, n^o 1. — V. DURUY. La politique religieuse de Constantin. = N^o 2. La captivité de la duchesse de Berry (d'après les mémoires du maréchal Bugeaud). = N^o 3. VILLEMAIN. La jeunesse de Royer-Collard. = N^o 4. E. de PRESSENSÉ. Marc-Aurèle et la fin du monde antique, d'après M. Ern. Renan. = N^o 5. R. ROSIÈRES. Philosophie de l'histoire : M. Flint et M. L. Benloew. = N^o 6. ALBERT LE ROY. Documents nouveaux sur J.-J. Rousseau; l'exil en Suisse (d'après J.-J. Rousseau au val de Travers, 1762-65, par M. Fr. Berthoud). = N^o 8. FR. PUAX. L'apôtre Paul, d'après M. Sabatier. = N^{os} 10, 11 et 12. M. de LESCURE. Le dernier amour de Philippe-Égalité : la comtesse de Buffon, 1784-89 (très intéressant). = N^o 11. ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le domaine géographique des langues néo-celtiques. = N^o 13. PAUL ALBERT. Le Journal le Globe, 1824-30 (d'après les papiers posthumes de P.-A.). = N^o 15. G. de NOUVION. Une apologie du régicide (sur les *Vindiciae Loyolidum*, publiés par la *Rev. hist.*; estime que c'est un jeu d'esprit d'un lettré de province, que les Jésuites auront gardé par curiosité. Nous avons déjà noté cette opinion que l'auteur de la pièce ne serait autre qu'un janséniste). = N^o 16. Id. Le Congrès des sociétés savantes (à la Sorbonne,

en avril dernier). = N° 17. ERN. DESJARDINS. Epigraphie et antiquités romaines; leçon d'ouverture du cours au Collège de France. = N° 20. J. REINACH. Les excès de presse en 1789; Mirabeau et les *Actes des Apôtres*, d'après M. Pelet. — Le général Von der Thann (part qu'il prit à la guerre de 1870-71, d'après ses lettres inédites). = N° 21. WAHL. Les Berbères. = N° 22. E. de PRESSENSÉ. L'affaire du Luxembourg en 1867, d'après M. Rothan. = N° 23. G. de NOUVION. Les fouilles de Sanxay, par le P. de La Croix (nous avons, dans notre dernier numéro, indiqué le résultat et l'importance de ces fouilles). = N° 25. Id. Saint-Simon inédit (sur Fénélon et la lettre à Louis XIV, d'après les publications récentes de M. Faugère et de M. de Boislisle).

13. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances, 1882, 11 août. — M. BERGAIGNE achève la lecture de son mémoire sur les inscriptions sanscrites du Cambodge recueillies par M. Aymonnier; il montre combien elles renferment de faits importants pour l'histoire du Cambodge au VII^e et du IX^e au XI^e s. de notre ère. — M. DIEULAFOY donne des détails sur une mission archéologique en Perse dont il avait été chargé. Il a étudié deux monuments situés au nord de Persépolis, auprès des villages actuels de Meched-Mourgab et de Maderè-Soleïman; on a voulu voir dans ce lieu le site de l'antique Pasargade, où fut enseveli Cyrus. M. Dieulafoy reconnaît au contraire dans ces monuments les débris de deux édifices qui devaient faire l'ornement d'une ville élevée sur le champ de bataille où Cyrus vainquit les troupes d'Astyage, et dont il voulait faire sa capitale; enfin le tombeau de Maderè-Soleïman serait celui, non de Cyrus, mais de sa mère Mandane. M. Oppert partage cette manière de voir. = 18 août. M. HEUZEY, revenant sur les monuments chaldéens rapportés par M. de Sarzec, expose qu'avant l'époque du prince dont le nom a été lu Goudea, il y a eu une dynastie autonome ayant pour capitale Tello ou Sirtella, et il indique trois des princes de cette dynastie. — M. ROMANET DU CAILLAUD cherche à déterminer l'époque où fut promulguée la Lex Junia Norbana; il croit qu'elle est l'œuvre d'Auguste, qu'elle fut proposée en 728 par le consul Junius et votée en 729 sous le consul Norbanus, l'un et l'autre collègues de l'empereur. = 8 sept. M. DELOCHE réplique à M. Ch. Robert; il affirme que Gondoald était soutenu par la cour de Byzance, qu'il prétendait substituer son autorité à celle des rois mérovingiens, que seule enfin l'occupation de la Provence par Gondoald, agissant au nom de l'empereur, permet d'expliquer qu'un si grand nombre de monnaies aient été frappées dans ce pays au nom de Maurice Tibère. = *Comptes-rendus*. 4^e série, t. X, 1882; avril-juin. — Ch. ROBERT. Explication d'un médaillon contorniate (représente le tirage des places qui se faisait au cirque entre les factions. Le médaillon est du IV^e s.; il porte au droit la tête laurée de Néron). — HALÉVY. Les monuments chaldéens, et la question de Sumir et d'Accad (l'étude des inscr. chaldéennes découvertes par M. de Sarzec prouve que ce que les assyriologues appellent langue sumérienne ou accadienne n'existe pas; cette préten-

due langue n'est qu'un système d'écriture et de rédaction ayant pour base la langue assyrienne sémitique). — S. LUCE. Les menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs, en 1438 et 1439; cf. *Rev. hist.*, XIX, 472. — CARUANA. Rapport sur les antiquités phéniciennes et romaines trouvées dans les îles de Malte, Comino et Gozzo; analyse par M. Marie. — OPPERT. Inscr. de Gudéa; suite. — MASQUERAY. Etude des ruines de El Meraba, des Beni-Ouelban (publie 3 inscr., dont 2 inédites, suivies d'un résumé de ce qu'on peut savoir sur l'antique colonie romaine de *Celtiane* à laquelle ces ruines appartiennent).

14. — **Académie des sciences morales et politiques.** *Compte-rendu des séances et travaux.* Nouv. série, t. XVIII. 1882, 7^e et 8^e livr. — CARNOT. Etude sur l'abbé Grégoire; fin. — J. SIMON. Notice historique sur la vie et les travaux de M. de Rémusat. — Comptes-rendus : *Mitre*. Historia de Belgrano y de la independencia argentina. = 9^e livr., sept. G. PICOT. Rapport fait au nom de la section d'histoire pour le concours du prix Bordin (le sujet était une histoire de la Pairie de France; un seul mémoire a été envoyé à l'Académie; malgré beaucoup de recherches, il est très incomplet; discussion sur l'origine de la Pairie). — ZELLER. Rapport sur le prix du budget (le sujet était une étude sur l'origine et la nature du pouvoir royal à l'avènement de Hugues Capet. C'est, on le sait, M. Luchaire qui a remporté le prix avec un travail dont le rapporteur a fait le plus grand éloge, et en faveur duquel l'Académie a doublé la valeur ordinaire du prix).

15. — **Société de l'histoire du protestantisme français.** Bulletin historique et littéraire. 3^e série, 1^{re} année, 1882, n^o 8, 15 août. — Comte J. DELABORDE. L'attentat de Maurevel, 22 août 1572 (chapitre détaché du 3^e et dernier volume de l'histoire de Coligny, qui va bientôt paraître). — Deux lettres de Duplessis-Mornay à M. Jean Diodati, pasteur de l'église de Genève, 1607-10. — Lettre d'Ant. Court, 1726. — J. ROMAN. Les trois Furmeyer (détails nouveaux sur les 3 fils de Guélis Rambaud de Furmeyer, et surtout sur l'ainé, Antoine, qui fournit une carrière brillante à la tête des protestants dans le pays de Gap, en 1562 et 1563). = N^o 9, 15 sept. TOLLIN. Cassiodore de Reyna (complète la notice biographique déjà donnée par Pelayo, de cet ami et disciple de Servet, le premier espagnol qui ait publié dans sa langue natale une Bible complète). — Ch. DARDIER. Lettres écrites par divers pasteurs au sujet des églises réformées de France, de janv. 1773 à déc. 1775. — THEAL. Le refuge au Cap de Bonne-Espérance (histoire de l'émigration des protestants français établis au cap par les Hollandais, 1687-1690). — DOINEL. Deuxième note sur la préméditation de la Saint-Barthélemy à Orléans (cite un passage du *Liber tertius procuratorum inclytæ nationis Germaniæ* de l'université d'Orléans où l'on dit qu'aux mois de mai et de juin 1574, des rumeurs couraient dans la ville « de Hugonotis quos vocant, ad unum omnibusque nocte media trucidandis, uti saepissime bello isto nuper factum fuerat ». Les protestants, s'étant émus de ces bruits, firent présenter une requête au roi, qui refusa de la recevoir).

16. — Société de l'histoire de Normandie. Bulletin : Exercice 1881-82. Mandement de Charles V, ordonnant d'imposer 217 bourgeois de Rouen, pour subvenir aux frais de la guerre avec les Anglais, déc. 1370; texte et commentaire par S. LUZE.

17. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XII, 1882, second semestre. — PONTON D'AMÉCOURT. Les monnaies mérovingiennes du Cenomannicum; suite. — S. de LA BOULLERIE. Monographie de la paroisse et commune de Crosnières. — HUCHER. Jeton de Jehan III de Dailion, comte du Lude. — JOUBERT. Le pillage de l'abbaye de la Roe par les huguenots en 1562.

18. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin : t. X; 1882, 2^e trim. — FORESTIÉ. Les variations des monnaies au début de la guerre de Cent ans (étude importante, faite surtout à l'aide des livres de comptes des frères Bonis, sur lesquels M. Forestié a déjà fait une lecture à la Sorbonne en 1881). — CABARIEU. Excursions à Moissac. — GALABERT. L'instruction dans la seconde moitié du xv^e siècle à Caylus.

19. — Société historique du Cher. Mémoires : 3^e série, t. II. — MARTINET. Le Berry préhistorique. — BOYER. Recherches sur les anciennes voitures publiques dans le Berry et surtout à Bourges. — ANCILLON. Asnières-lès-Bourges et le tombeau de Fotheringham. — DUMONTEIL. Recherches sur l'affaire de Jarrioles. — BOYER. Les origines de Sancerre (reprenant en la précisant la thèse de M. de Certain. Sancerre doit être identifié avec le Château-Gordon. A Saint-Satur, qu'on avait proposé, il n'y a eu ni château ni châtelain. Etude étymologique sur les différents noms de Sancerre : Sincerium, castrum Gordonis, sacrum ou castrum Caesaris; cette dernière forme serait la plus postérieure, et ne serait qu'un jeu d'esprit). — BOULÉ. Notice sur le marquis d'Arpajon, gouverneur du Berry. — MATER. Catalogue descriptif de quelques séries monétaires du Musée de Bourges. — BOYER. La corporation des marchands à Bourges, depuis le xvi^e s. (fait d'après les archives locales; important).

20. — The Athenæum. 1882: 12 août. — *Forbes-Leith*. The Scots Men-at-arms and life guards in France (un grand nombre de « montres » des gardes écossaises employées en France; introduction intéressante et agréablement présentée; d'excellentes gravures illustrent le texte). — *Lenormant*. Les origines de l'histoire d'après la Bible; vol. II (à part les préjugés théologiques, ce t. II est aussi instructif que le premier). — *Howorth*. La chronique anglo-saxonne (discussion importante sur les rapports des divers mss. de la chronique, à propos d'un mémoire récent de Grubitz : *Kritische Untersuchung über die angelsächsischen Annalen bis zum Jahre 893*). = 19 août. *Mac Crindle*. Ancient India, as described by Ktesias — *Archæologia Aeliana* (réunion en volume des mémoires relatifs à l'antiquité publiés par la Soc. des Antiquaires de Newcastle-upon-Tyne; un de ces mémoires, de M. Hodgkin, sur le

Limes imperii, est important). = 26 août. *Freeman*. The reign of William Rufus (livre qui manque de direction générale; le règne de Guillaume le Roux n'est qu'une époque de transition, qui ne forme pas un tout. Dire que la conquête normande fut achevée lorsque Henri 1^{er} chassa Robert de Bellesme est un simple paradoxe; enfin l'étude des institutions est trop négligée; le récit des faits envahit toute la place. Mais ce récit est animé, dramatique, composé avec une connaissance personnelle des lieux et des personnages, qui lui donne le charme et la vie). — *Allardyce*. Memoirs of the hon. G. Keith Elphinstone, admiral of the Red. = 2 sept. The history and antiquities of Colchester castle (ce château fut construit sous Guillaume II le Roux; esquisse très rapide de son histoire). = 9 sept. *Walpole*. A short history of the kingdom of Ireland, from the earliest times to the Union (exposé des faits utile et opportun, exact en général; mais la raison des faits n'est ni indiquée ni cherchée; c'est avant tout un livre de vulgarisation). — *Cory*. A guide to modern english history, 2^e part., 1830-35 (exposé intelligent, complet et compact des faits). — *Marshall*. The visitation of Wiltshire, 1623. — *Sawyer*. Captain Nicholas Tetttersell and the escape of Charles II (bonne biographie). — *Clarke*. The early history of the mediterranean populations (les conclusions, tirées de l'unique étude des monnaies et médailles, sont en contradiction avec tout ce qu'on sait d'ailleurs). = 16 sept. *Foley*. Records of the english province of the society of Jesus, t. VII (ce vol. commence une hist. statistique complète des jésuites anglais, de leurs collèges, de leurs résidences au dedans et au dehors, tracée année par année, de 1619 à 1773). — *Hicks*. Manual of greek historical inscriptions (excellent). — *Seton*. Memoirs of Alex. Seton, earl of Dunfermline (vie prolix et vague d'un homme qui a joué un certain rôle sous Jacques 1^{er}; c'est la première d'une série de biographies de présidents de la cour de Session d'Ecosse depuis sa fondation en 1532). — *Molesworth*. History of the church of England from 1660 (sans valeur). — *Trollope*. Lord Palmerston (écrit sur le ton emphatique du panégyrique). — *Sergeant*. William Pitt (bon). = 23 sept. *Jenkinson*. The Zulus, their past history, manners and language. — *Robinson*. A register of the scholars admitted into Merchant Taylor's School 1562-1874. = 30 sept. *Lyte*. Dunster and its lords 1066-1881 (publication honorable, à laquelle manquent une table des matières et un index). = 7 oct. *Carlleyle*. Archæological survey of India, t. XII. — *Baker*. The history of Scarborough from the earliest date (amusant, mais ce n'est pas de l'histoire).

21. — **The Academy**. 1882. 12 août. — *Airy*. A digest of the Domesday of Bedfordshire (tables très insuffisantes). — Members of Parliament, Scotland 1357-1880 (liste dressée avec beaucoup de conscience et de critique). — The history and antiquities of Colchester castle (bonne monographie). = 19 août. *Allardyce*. Memoir of the hon. G. Keith Elphinstone (bonne biographie d'un des bons amiraux anglais pendant les guerres de la Révolution et de l'empire). — *Lyte*. Dunster

and its lords 1066-1881 (bon). = 26 août. *Blunt*. The reformation of the Church of England. Vol. II, 1547-1662 (exposé exact et complet des faits ; jugements modérés et impartiaux. Travail estimable). — *France*. Histoire d'Henriette d'Angleterre par M^{me} de La Fayette (relève des négligences et des erreurs, dont plusieurs importantes, dans les notes et le commentaire. = 2 sept. *Steenstrup*. Normannerne, vol. III et IV (très remarquable ; le t. III renferme la meilleure biographie qu'on ait encore de Cnut ; le t. IV une très bonne étude sur la loi danoise). = 9 sept. *Foley*. Records of the english province of the Society of Jesus ; vol. VII (contient un certain nombre de biographies de jésuites anglais depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours. Fait avec beaucoup de soin et intéressant). — *Biliotti et Cottret*. L'île de Rhodes (œuvre intéressante d'un Grec né à Rhodes même, qui a composé et imprimé de ses propres mains ce vol. de 720 p.). — *Molesworth*. History of the church of England from 1660 (clair et intéressant, mais fait à la hâte). = 16 sept. *Hewlett*. Notes on dignities in the peerage of Scotland, which are dormant, or which have been forfeited (habile et savante discussion d'un des points les plus obscurs du droit successoral appliqué à la pairie écossaise). — *R. P. Fita*. Actas ineditas de siete concilios españoles (ces sept conciles sont ceux de Valladolid, 1282 et 1314, Benavente 1283, Toro 1310, Salamanque 1310, Zamora 1311 et 1313. Le P. Fita promet de publier les actes inédits des Templiers, et prépare les matériaux d'une *España semitica*). — *Stephens*. Un ouvrage perdu de Marat sur la médecine (signalé comme perdu par M. F. Chevremont dans sa récente bibliographie de Marat, il a été retrouvé dans la bibliothèque de la Société royale de médecine et de chirurgie à Londres. Quelques détails sur le séjour de Marat en Angleterre avant 1775). = 30 sept. *Thornton*. Foreign secretaries of the nineteenth century ; vol. III (se lit avec plaisir, sinon toujours avec agrément). — *Marshall*. The visitation of Wiltshire, 1623. — Transactions of the royal Historical society, t. X.

22. — The nineteenth Century. 1882. Sept. — Hon. G. BRODRICK. Le collège de Merton avant la Réforme (ce collège fut d'abord une maison pour les écoliers de Merton fondée en 1264 par Walter de Merton à Malden, en Surrey ; dix ans plus tard, il transporta cette maison à Oxford, et lui donna des statuts qui peuvent être considérés comme le fondement de système collégial en Angleterre. Il mourut en 1277. Organisation de Merton college pendant le moyen âge).

23. — The contemporary review. 1882. Sept. — Edw. A. FREEMAN. La place de Carlisle dans l'histoire d'Angleterre (trace à grands traits l'histoire de cette ville, surtout à l'époque du moyen âge primitif).

24. — The Nation. 1882, 10 août. — A.-E. ELLIS. History of the first church in Boston 1630-1880 (bon, mais très partial). — *Butcher*. Demosthenes (« admirable » esquisse de la vie et de l'époque de D.,

avec une liste méthodique de ses discours). = 17 août. *Al. Palma di Cesnola*. Salamina (histoire de Salamine de Cypré; œuvre sans valeur originale; de nombreux dessins d'antiquités cyprïotes. Il ne faut pas confondre l'auteur avec son frère Louis, celui qui a mis la main sur de si précieuses antiquités cyprïotes). — *Burdette*. William Penn 1644-1718 (rien de nouveau, mais assez intéressant). = 24 août. *Mac Donald*. Notes preparatory to a biography of Richard Hayes Mc Donald (ces notes présentent de l'intérêt pour l'histoire si récente des contrées de l'ouest américain, du pays de l'or). = 7 sept. *Walcott*. History of the 21st. regiment Massachusetts volunteers (bonne contribution à l'histoire de la guerre civile). = 14 sept. *Bernstein*. Die Jahre der Reaktion (histoire de la réaction en Prusse de 1852 à 1858; écrit avec beaucoup d'indépendance dans le jugement et de brillant dans le style). = 21 sept. *Cook*. History of the twelfth regiment Massachusetts (compilation suffisante). = 28 sept. *Walpole*. A short history of the kingdom of Ireland (bon résumé des faits).

25. — Historische Zeitschrift. Nouv. série; Bd. XII, Zweiter Heft.— **KOECHER.** La princesse d'Ahlden; fin.— **Alf. STERN.** La question de la constitution prussienne de 1807 à 1815 (étude importante, composée à l'aide d'un grand nombre de pièces tirées des archives d'État de Berlin sur les efforts tentés pour donner une constitution représentative à l'Etat prussien tout entier). = Comptes-rendus critiques. **Hommel.** Abriss der babylonisch - assyrischen und israelitischen Geschichte (tableaux chronologiques de l'histoire assyrienne et israélite jusqu'à la destruction de Babylone). — **Neumann.** Geschichte Rom's während des Verfalls der Republik (bon récit des événements depuis Scipion Emilien jusqu'à la mort de Sylla; les institutions, les mœurs, la littérature sont à dessein laissées à l'arrière-plan). — **Kap-Herr.** Die abendländische Politik Kaiser Manuel's (bonne dissertation sur la diplomatie de l'empereur Manuel, et en particulier ses rapports avec l'Allemagne). — **Baumgarten.** Sleidan's Briefwechsel (peu intéressant). — **Salpius.** Paul von Fuchs (biographie d'un homme d'État brandebourgeois au xviii^e s.; exact quant aux faits, mais les idées générales font défaut). — **Aufzeichnungen über die Vergangenheit der familie Dohna, 3^e part.** (beaucoup d'utiles renseignements). — Revue des publications relatives à l'histoire de Hongrie parues en 1880 (analyse le t. VI des Monumenta Comitalia regni Transylvaniae, qui vont de 1608 à 1614, les rapports de l'académie hongroise des sciences, les articles historiques parus dans la revue *Szazadok*, organe de la Société d'histoire hongroise, et dans son annexe, le *Törtenelemi Tar*; enfin énumère avec une brève indication du contenu les principaux ouvrages historiques publiés en 1880). — **Ochenkowski.** Englands wirtschaftliche Entwicklung im Ausgange des Mittelalters (très bon). — **Capasso.** Monumenta ad neapolitani ducatus historiam pertinentia (important. La *Rev. hist.* a déjà analysé cette publication, XIX, 418). — **Kullberg.** Svenska Riksrådets

Protocoll ; t. II, 1630-1632 (intéressant surtout pour les affaires intérieures de la Suède ; peu de chose sur le rôle politique de G.-Ad.). — *H. Hildebrand*. Liv-Est-und-Kurländisches Urkundenbuch ; t. VII (important, surtout pour l'histoire de la colonisation allemande des provinces baltiques).

26. — Forschungen zur deutschen Geschichte. Bd. XXII ; Heft 3. — Dr KRUSCH. Sur la chronologie des rois mérovingiens (travail important ; à partir du moment où cesse l'histoire de Grégoire de Tours jusqu'à la mort de Thierry III, 592 à 691, on n'a plus que des données incertaines pour fixer la chronologie des rois, les diplômes étant datés seulement par l'an du règne, et la chronologie de Frédégaire étant le plus souvent erronée. Cependant, à l'aide de quelques points assurés, il est possible de débrouiller cette confusion ; l'auteur part ainsi de la mort de Clotaire III, qui est certaine, remonte jusqu'à Dagobert I^{er} et descend ensuite jusqu'à Thierry III. Voici les résultats de son travail : Childebart II, 592-595 ; Thierry II, 595-613 ; Clotaire II, 629 ; Dagobert I^{er}, mars 623 à janv. 639 ; Sigebert III, 634 à févr. 656 ; Clovis II, janv. 639 à fin 657 ; Childebart, 656-657 ; Clotaire III, fin 657-673 ; Grimoald, 657-663 ; Childéric II, 663 (en Ostrasie), 673 (dans tout le royaume) à fin 675 ; Thierry III, fin 675-691). — G. WAITZ. Les annales de Berthold continuées par Hermann de Reichenau. — J. MAY. Étude critique sur les annales de Berthold (sont l'œuvre de deux auteurs, qui ont puisé à une source commune, et ont écrit au même endroit et dans le même esprit ; le second de ces auteurs a remanié les annales de Berthold entre 1077 et 1080). — BEYER. Les démêlés des évêchés de Bamberg et de Constance, et de l'abbaye de Reichenau, dans la seconde moitié du XI^e s. — BRESKA. A quelle époque Helmold a-t-il composé les deux livres de sa chronique wende ? (le premier a été composé entre juillet 1167 et juin 1168 ; le second était déjà terminé sans doute en 1172 ; Helmold paraît être mort en 1183). — MEINARDUS. Les négociations de la ligue de Smalcalde à Francfort-sur-le-Mein, 14-18 fév. 1539. — NOACK. L'élection de Ferdinand et la voix électorale de la Saxe. — VOLKMAR. Le monastère de Steingaden exempté de la juridiction de l'évêque d'Augsbourg. — WATTENBACH. Corrections au poème sur le siège d'Acre publ. au vol. précédent des *Forschungen*.

27. — Neues Archiv. Bd. VIII, Heft 1. 1882. — MANITIUS. Le poème de « Karolus magnus et Leo papa » (étude minutieuse sur ce poème, sur les emprunts qu'il a faits aux auteurs de l'antiquité, sur ses rapports avec les autres poèmes de cour de l'époque carolingienne ; l'auteur en est inconnu ; l'attribution à Angilbert ou à Einhard ne résiste pas à un examen attentif). — Fr. KOEHLER. Contributions à la critique du texte de Liudprand de Crémone (étude exclusivement philologique). — PRUTZ. Études sur Guillaume de Tyr (travail important sur la vie et les œuvres du célèbre historien des croisades). — Th. LINDNER. Chartes de Günther et de Charles IV (une charte de Günther,

roi des Romains, du 20 fév. 1349; quatre de Charles IV; la dernière est une bulle d'or désignée par l'expression de *Karolina de ecclesia libertate*, du 12 décembre 1376; elle concerne le clergé de Munster et d'Osnabruck, que l'empereur prend sous sa protection). — BAUMANN. Les sources de l'histoire du monastère wurtembergeois d'Isny, de l'ordre de S. B. au XI^e s. Sur l'histoire du *Chronicon Ottenburanum* (chronique du monastère d'Ottenbeuren). — WAITZ. Sur un remaniement de la *Vita Bonifatii* de Willibald. — ID. Notes tirées de mss. espagnols (sur un catalogue des rois francs, le *Vaticinium Sibillae*, une continuation de Geoffroi de Viterbe, ou fragment de chronique impériale). — WIDMANN. Brefs extraits de mss. de Wiesbaden. — SAUER. Sur un registre de Falkenstein en langue allemande. — HOLDER-EGGER. Sur un ms. de Guillelmus Scotus. — BRESSLAU. Hermann de Reichenau, Bernold et la chronique universelle de Souabe. — WATTENBACH. Extraits de mss. (publie quelques vers relatifs au schisme de 1130; ils paraissent écrits par un partisan d'Analet et du comte de Poitiers Guillaume VII). — ROEHRICHT. Notes bibliographiques extraites de l'inventaire des titres recueillis par Guichenon. — Extraits de catalogues récents de mss. (ces extraits sont empruntés à l'inventaire des mss. publié par M. Ul. Robert). — HOLDER-EGGER. Mss. de la bibliothèque comtale de Stolberg à Wernigerode (presque tous concernent l'histoire d'Allemagne).

28. — **Göttingische gelehrte Anzeigen**. 1882. N^{os} 33-34. — *Dittrich*. Regesten und Briefe des cardinals Gasparo Contarini, 1483-1542 (publie beaucoup de pièces nouvelles et importantes; mais fait à la hâte, des erreurs, et surtout des lacunes graves. « Il est fâcheux que les premiers résultats dus à la mesure libérale qui a ouvert aux érudits allemands les archives vaticanes soient aussi incomplets »). = N^o 35. *Bernays*. Phokion und seine neueren Beurtheiler (très intéressant). — *Ed. von Wietersheim*. Geschichte der Wölkerwanderung (fin de la réédition surveillée par F. Dahn; le réviseur, dont le travail est fort utile, en prend parfois trop à son aise avec son auteur. Wietersheim disparaît sous Dahn). — *Lauth*. Die ägyptische Chronologie gegenüber der histor. Kritik d. A. von Gutschmid (« la méthode de Lauth s'éloigne tellement de tout ce qui était admis jusqu'ici, que la critique abdique tous ses droits à propos de ses ouvrages; elle ne peut parler que des livres où sont observées les lois ordinaires de la pensée scientifique »). = N^{os} 39-40. *Sybel*. Entstehung des deutschen Königthums (livre qui soulève sur bien des points la discussion, mais qui n'en est pas moins destiné à exercer une grande influence sur les études relatives aux antiquités germaniques). — *Löffler*. Geschichte der Festung Ulm (intéressant).

29. — **K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Abhandlungen**. Bd. XXVIII. Göttingue, 1882. — P. DE LAGARDE. *Johannis Euchaitorum metropolitae quae in codice Vaticano graeco*

676 supersunt (texte, critique et commentaire). — WÜSTENFELD. Les historiens arabes et leurs œuvres (408 numéros jusqu'à l'année 743 de l'hégire).

30. — Hermes. Bd. XVII. Heft 1. Berlin, 1882. — FABRICIUS. Un contrat passé pour une construction à Délos (texte et commentaire d'une inscr. de la fin du III^e s. av. J.-C. Fragment d'un second contrat analogue de Délos). — MOMMSEN. Les lieux disparus dans le Latium propre (la liste des vingt villes latines disparues que donne Pline, comme celle des associés aux fêtes latines, remonte à des annales romaines, peut-être aux *Antiquitates romanae* de Varron, et n'est pas d'une mince valeur histor.). — BLASS. Nouveaux fragments de papyrus dans le musée égyptien de Berlin (contiennent de longs articles de dictionnaires à la façon d'Harpocraton, et sont tirés de commentaires sur Démosthènes). = Heft 2. PULCH. Sur le *Violarium* d'Eudocie (l'auteur avait, il y a deux ans, montré que cet ouvrage est une falsification du XVI^e s.; aujourd'hui, il désigne le grec Constantin Palaeocappa, vers 1550, comme ayant écrit le seul ms. existant). — VON GARDTHAUSEN. Sur une inscription trouvée près de Dojan, dans la Dobrutcha (*C. J. L.* III, 6159; essai d'une nouvelle reconstitution du texte; appendices sur les guerres de Constantin contre les Goths, sur le partage de l'empire après la mort de cet empereur, et sur le général romain Ursicinus). — LIXCK. Sur l'Anabase de Xénophon (recherches sur les modifications qui, depuis les plus anciens temps, se sont introduites dans cet ouvrage; elles aboutissent à cette conclusion que le texte a été profondément bouleversé par l'addition de nouveaux passages. Le remanieur doit avoir connu Xénophon, et appris de lui maintes choses, puisque ses interpolations sont toujours dans l'esprit, et conformes aux idées de Xénophon. C'est le même qui a intercalé dans l'Anabase la *μελέτη* pour l'éloge de la chasse).

31. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XXXVII. Heft 2. Francfort-s.-Mein, 1882. — UNGER. Traités entre Rome et Carthage (le premier de ces traités doit être, avec Tite-Live et Diodore, placé en 340/406; le second en 335/411; le 3^e en 303/448; le 4^e en 278/475. Parle du texte de ces traités et de ce qu'ils contiennent). — LUDWICH. Eudocie, femme de Théodose II, considérée comme poète. — ASBACH. Sur Nicolas de Damas (sa Vie de César a été composée après la mort d'Auguste, et comprenait la vie entière de celui-ci). — BUSOLT. Sur la translation du trésor de la ligue, de Délos à Athènes (sur le chiffre erroné donné par Ephore, dans Diodore, qu'à l'époque du transport, il y avait dans le trésor près de 8,000 talents. On ne sait s'il faut placer l'époque du transport, ou, avec Ephore, en 459, ou en 454). — MAU. Le port de Pompéi (les découvertes faites jusqu'ici ne nous permettent pas encore de conclure à l'existence d'un port ou d'un lieu de débarquement). = Heft 3. BERGK. Sur la chronologie du roi Artaxercès III Ochus (Ochus succéda à son père dans

l'année qui s'écoula entre nov. 356 et nov. 355, soit dans l'année 1 à 2 de la 106^e olympiade). — DEECKE. Le déchiffrement des inscr. messapiennes (ce travail porte sur les noms propres). — JEEP. De l'époque où vécut Zozime (Zozime a été empêché par la mort de terminer son ouvrage, aussitôt après l'apparition de l'histoire d'Olympiodore, soit après 425 de J.-C.). — HOLZAPFEL. La conduite des Athéniens à l'égard de Mytilène (croit, contre Müller-Strübing, au chiffre donné par un grammairien, de 1,000 personnes exécutées à Mytilène; estime avec lui que seules furent confisquées les terres des Lesbiens qui avaient pris part à l'insurrection, et qu'en cet endroit le texte de Thucydide n'est pas sûr). — USENER. Abolition des écoles de gladiateurs (d'après les additions chronologiques d'une table de Pâques de Bénévent de l'an 399 ap. J.-C.).

32. — Neue Jahrbücher f. Philologie und Pädagogik. Bd. CXXV-CXXVI; Heft 2. Leipzig, 1882. — SCHMIDT. Sur les œuvres géographiques de Polybe (Polybe n'a composé aucun des trois ouvrages de géographie ou d'astronomie qu'on lui attribue; les détails de ce genre qu'on rencontre chez lui sont empruntés à divers livres, et surtout au liv. 34 de ses histoires). = Heft 5-6. MÜLLER-STRÜBING. Les légendes sur la mort de Phidias (Phidias fut absous dans le procès qu'on lui intenta au sujet de l'emploi des fonds mis à sa disposition; il se retira ensuite à Elis vers 436, et c'est vers la 1^{re} année de la 86^e ol. qu'il commença la statue de Jupiter à Olympie; il mourut en liberté dans l'Elide, et d'une mort naturelle). — LURUS. Corn. Nepos ou Julius Hyginus (croit que Corn. Nepos est vraiment l'auteur des biographies, et non Hyginus). = Heft 7. UNGER. Denys Périégète (composa sans doute son poème dans les dernières années du règne de Domitien).

33. — Philologus. 4^e vol. supplémentaire; Heft 3. — UNGER. Le périple d'Avienus (la source de ce poème est le périple d'un marin grec, de 390 à 370 avant J.-C. Détermination des noms propres qui s'y trouvent). — ID. L'interrègne et l'année de charge (pour les magistrats nommés par un interroi, le temps de l'interrègne était défalqué de leur année; si l'interrègne survenait quelques jours avant la fin de l'année, ces jours écoulés avant les calendes ou les ides étaient encore comptés dans l'année qui expirait).

34. — Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd III. Roman. Abtheil. Heft 1 (Weimar, 1882). — R. von HUBE. Le code dit syro-romain et son histoire (détails intéressants sur sa traduction en arménien et en géorgien; au xviii^e s., il avait encore force de loi dans les pays du Caucase). — SACHAU. Additions au précédent art. — SCHIRMER. Le droit de chasse du propriétaire foncier à Rome. — RUHSTRAT. Le procès de l'acteur Roscius.

35. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft.

Jahrg. XXXVIII. Heft 2 (Tubingue, 1882). — RÜMELIN. Sur la doctrine de Monroe (explique les faits qui préparèrent la fameuse déclaration du président des États-Unis en 1823, et la discute au point de vue du droit des gens). — BÜCHER. La question des femmes au moyen âge (surtout à l'aide de matériaux tirés des archives municipales de Francfort. La disproportion entre le nombre des individus des deux sexes était, dans les villes du moyen âge, plus grande encore qu'aujourd'hui. A cette époque, nous trouvons les femmes employées à un grand nombre de métiers dont elles sont exclues maintenant ; le moyen âge ne s'est pas soustrait à la solution de cette question : il a fondé de nombreuses maisons de refuge, couvents, béguinages, etc., qui, il est vrai, ne répondirent pas longtemps au but de leur institution; très intéressante étude). — GOEHLERT. La dynastie des Wettiniens (étude statistique sur l'âge, le nombre des enfants, la durée du mariage, etc., des 781 personnes appartenant à la maison de Wettin, du x^e au xix^e s.).

36. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. Giessen 1882, Heft 1. — SMEND. Comment s'est formé le judaïsme (Israël et le judaïsme, les Israélites et les Juifs sont en général considérés comme des notions identiques; en réalité, elles sont très différentes; expose le développement de l'histoire religieuse et morale des Juifs aux temps des prophètes et à l'époque suivante).

37. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. V. Heft 2. — BARTELS. Sur l'histoire du piétisme dans la Frise orientale et dans les pays voisins; suite dans Heft 3. — C. DE BOOR. L'histoire ecclésiastique d'Euagrius et des mss. où elle se trouve. — KOLDER. Très ancien récit sur les prophètes de Zwickau. — Id. Récits contemporains sur les troubles de Wittenberg en 1521 et 1522. — BERNHARD. Sur l'histoire de la diète qu'on voulut assembler à Pforzheim en 1558; additions à la correspondance de Mélanchthon avec le landgrave Philippe de Hesse. = Heft 3. REUTER. Etudes sur saint Augustin; suite: Augustin et l'Orient catholique. — ERBES. L'histoire des saints Quatuor Coronati. — H. HAUPT. Un procès contre les beghards à Eichstædt en 1381.

38. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXIV, Heft 3. Tubingue, 1882. — NÜRNBERGER. Notices biographiques sur Giuseppe Malatesta (étude sur 8 mss. de son histoire de l'Interdit, et sur la composition de cet ouvrage). = Comptes-rendus. *Sdvalek*. Hinckmar's von Rheims kanonistisches Gutachten über die Ehescheidung des Königs Lothar II (très bon). — Schegg. Das Todesjahr des Königs Herodes, und Todesjahr Jesu Christi (la question n'est pas résolue par les écrits de Riess ni de Schegg).

39. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Nouvelle série. Bd. II. Heft 2-3, 1882. — MARTENS. Les mesures prises par Grégoire VII contre l'empereur Henri IV (en 1076, Grégoire VII ne songeait pas à le déposer définitivement; il voulait seulement lui enlever

jusqu'à nouvel ordre l'exercice du pouvoir. Après l'absolution donnée à Canossa, Grégoire VII l'avait effectivement reconnu comme roi ; aussi le pape fut-il tout à fait dans son tort lorsqu'en 1080 il prétendit qu'il n'avait pas rétabli Henri dans ses droits de roi. Explication des rapports ambigus du pape avec l'antiroi Rodolphe). — HERRMANN. Un court avant-propos de Luther aux articles de Smalkalde (nouv. édition d'après le codex palatin. Germ. 423 de la bible de l'Université de Heidelberg ; rôle de Luther lors de la convocation d'un concile). — SCHROEDER. Sur un livre de formules de l'archevêque Arno de Salzbourg (de la fin du VIII^e s. Traite de l'introduction du droit franc-salien et des formules d'actes dans le droit bavarois). = Comptes-rendus. *Frank. Das Toleranz-Patent des Kaisers Joseph II* (très méritoire). — Heft 4. FRIEDBERG. De l'époque où fut composé le *Decretum Gratianum* (plutôt en 1140 qu'en 1150).

40. — Gœrres-Gesellschaft. 1881. — KAUFMANN. Albert Durer (combat l'idée qu'A. Durer ait été le peintre de la réforme, et refait en ce sens la biographie du peintre). — BAUDRY. L'archevêque de Cologne Jean, cardinal de Geissel, et son temps (d'après des notes et souvenirs personnels de l'auteur ; avec 13 documents inédits). = 1882. UNKEL. Berthold de Ratisbonne (biographie de ce prédicateur ; recherches approfondies sur la situation politique et religieuse de son époque).

41. — Stimmen aus Maria Laach. 1882. Heft 6. — BEISSEL. L'ordre et l'économie domestiques dans les pays du Bas-Rhin vers 1555 (d'après un inventaire ms. de Gérard Berendonck, chanoine de Xauten). = Comptes-rendus. *Brunner. Geschichte der Benedictiner Stifte in Oesterreich-Ungarn, Deutschland und der Schweiz* (très bon). = Heft 7. SPILLMANN. Titus Oates et la conspiration catholique contre Charles II ; suite (exécution des accusés).

42. — Historisch-politische Blätter f. das katol. Deutschland. 1882 ; Bd. I. — MÜNZ. L'adoration de la Vierge aux premiers siècles. — Apologie de l'archevêque de Cologne comte Spiegel (sa correspondance avec son frère montre qu'il resta fidèle au fond du cœur aux principes de l'Église catholique ; c'est seulement à la pression de la politique berlinoise et à ses manœuvres qu'il ne se montra pas toujours capable de tenir tête). — SCHUMM. Madame Roland (étudiée d'après ses mémoires. Malgré tous ses talents, elle manquait de sensibilité féminine ; quelque compassion qu'elle excite, elle mérita d'être dévorée par la Révolution). — BELLESHEIM. Sur l'histoire de l'ordre des Augustins en Allemagne (étude sur Staupitz ; le maître de Luther était un homme fort digne d'estime, mais ce n'était ni un caractère faible, ni un grand théologien). — G. v. W. Le nom de l'apôtre des Germains (la forme Bonifacius est fautive et impossible ; la vraie forme serait Bonifatius, transcription latine du nom anglo-saxon de Wynfretth = l'heureux). — D^r H. La mission historique de l'Autriche (exposé

des institutions autrichiennes jusqu'à l'époque moderne). — GRUBE. Les travaux scientifiques des Bénédictins en Autriche depuis 1750 jusqu'à nos jours. — BELLESHEIM. Le 6^e vol. des conciles de N.-D. de Laach. — Les dernières années du règne de Napoléon III (d'après Blanchard Jerrold). — WITTMANN. Jakob Feucht, évêque élu de Bamberg (1572-80; extraits des sermons de l'évêque, intéressants pour l'histoire du temps). — J.-L. L'inhumation des morts (chez les peuples historiquement connus, et surtout chez les juifs et les chrétiens, dans l'antiquité et de nos jours). — Le catholicisme dans l'Allemagne du Nord; suite (esquisse de l'histoire des diocèses d'Hildesheim, avec des indications statistiques).

43. — Mittheilungen des deutschen archaeol. Instituts.

Jahrg. VI. Heft 4. — WEIL. L'alliance des Athéniens avec Mithridate d'après une cinquantaine de monnaies d'argent athéniennes trouvées récemment à Dipylon, et qui avaient été enfouies à l'époque du siège de Sylla (il en résulte, entre autres faits, que cette alliance était déjà conclue en juillet 88). — SCHMIDT. Inscriptions grecques inédites (proviennent de l'Attique, de l'Isthme, de Cléoné, Tégée, Sparte, Patras, Egine, Delphes, etc.). — KOEHLER. Le Plutus de Céphissodote (à noter pour l'histoire de l'art). — BORRMANN. Nouvelles recherches à l'Erechtheion d'Athènes. — KOEHLER. Poids égyptiens à Athènes (se réfère à deux inscr. du temps de Ptolémée I^{er}). — Jahrg. VII. Heft 2. KOEHLER. Extraits d'inscr. attiques (publie 3 inscr.; la première relative à la chorégie, de la première moitié du IV^e s. 2^e Décret des prytanes de l'an 341/340 av. J.-C. 3^e Décret du peuple de l'an 347/346, en l'honneur d'un prytane). — RAMSAY. Pyrnnessos et Metropolis (ces localités doivent être cherchées à Seidilar et à Surmeneh; nombreux détails sur la topographie de la Phrygie. — LOLLING. Textes de l'Asie-Mineure (une inscr. des environs de Cysique, sur le culte de Cybèle). — FURTWENGLER. Bas-relief ancien de Laconie. — SWOBODA. Décret athénien sur Clazomène, de l'an 387/386 (nouvelle édition; de ce document, il ressort que la paix d'Antalcidas ne doit pas se placer avant oct. 387, mais sans doute au début de 386. Ce document montre de plus que, même après la bataille de Cnide et jusqu'à la paix d'Antalcidas, les villes maritimes restèrent étroitement rattachées à l'alliance athénienne).

44. — Zeitschrift f. ägyptische Sprache und Alterthums-

kunde. 1882. Jahrg. XX; Heft 1. — ERMAN. Commentaire sur l'inscription d'Ouna (traduit en entier et interprète cette inscr.). — BRUGSCH. L'origine nègre de l'inscr. d'Ouna (détermine les pays d'Uanat, Punt, Arthet, etc.). — VON BERGMANN. Monuments à inscr. inédites de la collection impériale à Vienne (deux stèles de la 6^e dynastie. Vases à libations avec de nombreuses inscriptions); suite au fasc. 2. — Heft 2. WIEDEMANN. Sur la 21^e dynastie de Manéthon (montre l'identité de la 21^e dynastie tanite de Manéthon avec le règne des grands prêtres thé-

bains d'Ammon; la liste de Manéthon est donc exacte). — DÜMICHEN. Les emplacements consacrés à Osiris dans le temple de Dendera, et leur usage ancien (commente le grand texte du temple de Dendera, relatif aux mystères d'Osiris).

45. — Zeitschrift der d. morgenländischen Gesellschaft. Bd. XXXVI; Heft 1. Leipzig, 1882. — SACHAU. Inscr. d'Edesse; texte et commentaire (10 inscr. grecques et syriaques des premiers siècles de notre ère). — NOELDEKE. Sur le livre de Delitzsch « Wo lag das Paradies » (croit qu'il est impossible de localiser l'emplacement du Paradis; la description du haut cours du Gihôn par exemple ne rappelle pas du tout celle du Nil avec lequel on prétend l'identifier);

46. — Jahrbücher f. deutsche Armee und Marine. Bd. XLIV. Heft 1-3. Berlin, 1882. — EBELING. L'expédition des Dix mille. — THILO VON TROTHA. Le passage du Danube par les Russes en 1877. — L'armée anglo-indienne; son histoire et son organisation. — Histoire de la tactique depuis le moyen âge. — Quatre lettres du lieutenant autrichien von Mayr à un officier supérieur de l'armée électorale de Cologne (1759; détails intéressants pour la guerre de Sept ans). — A. VON CROUSAZ. Albert de Wallenstein (appréciation de ses talents stratégiques). — C. VON BREDOW. La cavalerie allemande dans la dernière semaine d'août 1870. — ALTMANN. Les réglemens de l'armée prussienne depuis 1703.

47. — Deutsche Rundschau f. Geographie und Statistik. Jahrg. IV. Heft 7-8. 1882. — GÜNTHER. Les idées cosmographiques au moyen âge; suite. = Heft 10. C. E. VON UJFALVY DE MEZOE-HOEVELD. Les Aryas au nord et au sud de l'Hindoukouch (d'après des voyages et des études de crâniologie. De même que dans l'Europe centrale il existe une grande différence entre les Celtes et les Germains, de même il existe un abîme entre les Iraniens du Pamer et les Indiens de l'Hindoukouch). = Heft 11. LENZ. Histoire militaire du Maroc.

48. — Preussische Jahrbücher. Bd. L. Heft 1. 1882. — SPEYER. Bettino Ricasoli; fin au fascicule 3 (biographie, tracée d'après les souvenirs personnels de l'auteur; du rôle de Ricasoli aux événements des années 1847-49 et 1856-60; c'était un caractère noble et élevé). = Heft 2. Les Allemands persécutés par les Magyars en Hongrie (histoire de cet antagonisme depuis le xv^e s.). — Heft 3. KELLER. Un apôtre des anabaptistes (biographie de Hans Denck, sur lequel l'auteur laisse entrevoir qu'il prépare un travail détaillé).

49. — Deutsche Revue. Jahrg. VII. Heft 7. 1882. Le ministère des cultes de M. d'Altenstein (publie des lettres du ministre à Frédéric-Guillaume IV qui n'était encore que prince royal, 1828-33; font connaître les idées du prince quant aux questions religieuses). — VON TCHIHATCHEF. Souvenirs d'Alger (1^o tombeaux préhistoriques, 2^o les plus anciens habitants d'Alger). — KRONES. La prise de Cattaro par

Kaïr-Eddin Barberousse en 1539 (d'après des documents publiés dans *Bibliotheca storica della Dalmazia*, 1882). = Heft 8. VON LEISENER. Pamphlets littéraires en allemand au XVIII^e et au XIX^e s.; suite au fasc. 9. = Heft 9. Une lettre inédite de Cavour sur le prince Napoléon et Eugène Sue. — WEIZÆCKER. Le développement historique de l'idée d'une imposition générale de tout l'empire dans le passé de l'Allemagne (surtout sous le règne de Sigismond).

50. — Unsere Zeit. 1882. Heft 8. — WACHENHUSEN. La juridiction consulaire en Égypte (depuis les croisades; les consulats européens établis dans ce pays depuis le XII^e siècle). — DÖHM. L'administration de Garfield; suite. = Heft 9. C. BRAUN. Le culte des héros (condamne Napoléon I^{er}, que Napoléon III à certains égards surpassa). — BALCK. L'Afghanistan et l'Angleterre (histoire des guerres dans ces dernières années; suite). — F. VON KÖEPPEN. La tactique moderne (s'occupe surtout de la guerre de 1870-71). = Heft 10. KLEINSCHMIDT. Napoléon II et Napoléon IV (biographie; juge favorablement ces deux princes). — Le Transvaal et son histoire moderne. — F. VON BÄREN-BACH. L'anthropologie et les recherches sur l'histoire primitive.

51. — Die Grenzboten. Jahrg. XLI. Nos 29-36. 1882. L'Égypte et les Égyptiens actuels. — Babylonisme, judaïsme et christianisme (éloge de l'ouvrage de A. Wahrmond paru sous ce titre). — FLATHE. La sainte alliance (l'ancienne hostilité entre la Russie et l'Autriche ne se dissimula qu'en apparence derrière la nécessité où l'on était de rester d'accord pour résister aux dangers qui menaçaient la royauté en France). — MEYER. Sur l'histoire du libéralisme allemand (banal). = N^o 38. Histoire de l'Europe au XVIII^e s. (éloge de l'ouvrage de C. von Noorden).

52. — Auf der Höhe. Bd. IV. Heft 1-2. 1882. — HONEGGER. Deux chapitres de l'histoire de la civilisation (1^o Plan d'une histoire de la civilisation que prépare l'auteur et qui comprendra 5 volumes. 2^o Introduction à cette histoire; les origines de l'art). — VIGNOLI. Garibaldi (biographie détaillée). — KLEINSCHMIDT. La princesse Dachkof, 1744-1810 (biographie; ses rapports avec Catherine II. Malgré toutes ses faiblesses et toutes ses fautes, elle fut la femme la plus remarquable que la Russie ait jamais produite). — SCHWICKER. Les idées politiques de Fr. Deak, avant 1848 (dès 1835, Deak avait eu déjà l'idée, du moins dans ses grandes lignes, du dualisme actuel. Deak se distingua par une prévoyance sage et mesurée). = Heft 3. STÖBER. Le train de maison du cardinal de Rohan (d'après les mémoires du marquis de Valfons). — SACHER-MASOCH. L'issue du procès de haute trahison de Lemberg (sur la situation politique des Polonais et des Petits-Russiens. Ces derniers sont, comme les Slaves en général, un des peuples les plus prolifiques du monde, à qui le présent et l'avenir appartiennent).

53. — K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Abhandlungen aus d. Jahre 1881. Berlin, 1882. VIRCHOW. Les Veddahs de Ceylan et leurs rapports avec les races voisines (il y a identité entre le peuple

des Veddahs et les populations dravidiennes ou antédravidiennes du continent; les Singhalais de la péninsule doivent être considérés comme des Veddahs qui, par suite de l'invasion arienne, ont perdu leur nationalité et leur langue; il n'y a aucun rapport entre les Tamouls de Ceylan d'une part et les Singhalais et Veddahs de l'autre. Renseignements sur le pays, les mœurs, les caractères physiques et moraux des Singhalais actuels). — WARTZ. Une ancienne généalogie des Welfs (publiée d'après un texte latin de l'an 1157, trouvé dans un ms. de la bibliothèque de Munich; n'apprend rien de nouveau). — SCHRADER. La statue de Sargon à Berlin (trouvée en 1845 près de Larnaca en Cypré; elle est de 707 av. J.-C., de la troisième année du gouvernement de Sariooukine comme roi de Babylone. Traduction de l'inscr. et commentaire, avec deux photographies). — CURTIUS. Les autels d'Olympie (étude sur la forme des autels, le collége des prêtres, l'histoire ancienne d'Olympie et son culte, la divination, etc.; montre que les Phéniciens, les Étoiliens, les Achéens et les Doriens ont successivement fait sentir leur influence dans la Pisatide). = *Sitzungsberichte*. WATTENBACH. Contributions à l'histoire de la Marche de Brandebourg d'après les mss. de la bibliothèque royale, 1378-1478 (contient surtout des actes de procédure contre des violences exercées par des chevaliers). = Livr. 26. Liv. 27-28. BÜHLER. Découvertes archéologiques et épigraphiques à Bombay (découvertes fort importantes faites à Soupava, au nord de Bombay, localité qu'il faut identifier avec la Soupava ou Oupava des géographes grecs, port encore important au xix^e s. sous le nom de Sûrpâraka. Parmi les trouvailles, il faut signaler surtout un fragment du 8^e édit d'Asoufia, roi des Maurya. De nouvelles fouilles sont projetées).

54. — **K. Bayerische Akademie der Wissenschaften.** Classe de philosophie, philologie et histoire. *Sitzungsberichte*. Munich, 1882; heft 1. — MEYER. Le *Ludus de Antichristo* et la poésie rythmique latine au xii^e s. (trace l'histoire de la légende de l'Antéchrist; indique les sources de ce drame, qui fut sans doute composé vers 1160 par un prêtre allemand; édition critique du texte). = Heft 2. UNGER. Recherches sur le liv. 1, 1-5, des Helléniques de Xénophon (cherche à rétablir dans ce passage l'ordre des temps, à écarter les morceaux interpolés et à en indiquer la provenance). — FRIEDRICH. De l'expression de « vocati episcopi » appliquée à Erchanfried et Ottokar de Passau, et d'Oadalhard de Freisingen, indiqué comme évêque de Neubourg (documents). = Heft 3. THOMAS. Remarques sur une relation concernant la Suède en 1578 (correct. au mémoire de Bullo sur le voyage du vénitien Piero Querini en Suède, en 1578, d'après un ms. de la bibliothèque de Munich. — In. L'entrée de Charles-Quint à Munich le 10 juin 1530 (d'après deux lettres d'un Vénitien, témoin oculaire, conservées par Marino Sanuto; texte de ces lettres). — Von LOEHER. Sur les prétendus sacrifices humains en Germanie (ces sacrifices n'ont jamais existé: il n'y a jamais eu rien en Germanie qui ressemblât au culte des peuples sémitiques). — Von GIESEBRECHT. Art. nécrol. sur Fr. Stumpf-Brentano.

55. — Beitrage zur Anthropologie u. Urgeschichte Baierns. Bd. IV. Munich, 1881. — ZAPP. Traces laissées par les Slaves dans l'avouerie bavaroise, dans les mœurs, la langue, les légendes. — Rapport sur des fouilles (tombeaux romains dans le Striethwald, etc.). — AUER. Le plateau au nord de la Mangfall (on y constate des ruines d'un camp romain). — VIERLING. Murailles circulaires en Bavière (sur la Houbirg près de Nuremberg, lieu consacré aux sacrifices d'un peuple germain, sans doute les Narisques).

56. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XXXV; Heft 1. 1881. — VON WEECH. Le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Salem (introduction; 86 chartes de 1134 à 1213). Suite dans les 2 et 3 fasc. de 1882 (n^{os} 83 à 347 correspondant aux années 1243-59). = Bd. XXXVI. Heft 1. TOPF. Sur la critique de Kœnigshofen (recherches sur les chap. 2 et 3 de la chronique de J. Twinger de Kœnigshofen; ils n'ont qu'une faible valeur historique). — ROTH VON SCHRECKENSTEIN. Matériaux pour l'histoire du landgraviat de Nellenbourg (donne le texte du traité conclu par l'empereur Maximilien I^{er} comme comte de Nellenbourg, avec les chevaliers du Hegau à l'assemblée de Reichenau, en 1497). — WINKELMANN. L'université d'Heidelberg dans les dernières années de l'administration palatine, d'après des sources inédites. — HARTFELDER. Documents relatifs à l'histoire du Brisgau (publie 30 chartes en allemand de 1367 à 1428). — MAURER. Règlement pour le village de Riegel de 1484. — VON WEECH. Une cour princière à la fin du XVI^e s. (détails sur le train de maison du landgrave Philippe II de Hesse-Rheinfels et de sa femme Anne-Elisabeth, en 1599). — ROTH VON SCHRECKENSTEIN. Contribution à l'histoire de la cathédrale et de la ville de Waldkirch (publie 39 inscr. de 1301 à 1682).

57. — Das alte Contanz, Stadt und Diœcese. 1881, Jahrg. I; Heft 1. Sur l'origine romaine et le premier emplacement de la ville de Constance (l'antique Constance, reposant sur des murs celtiques, est un des castella construits sur le Rhin par Constance Chlore). — Les anciennes portes de Constance.

58. — Archiv f. Frankfurts Geschichte u. Kunst. Nouv. série, Bd. VII. Francfort-s.-le-Mein, 1881. — PALLMANN. Biographie de S. Feyerabend (célèbre imprimeur de Francfort au XVI^e s. De la censure des livres établie par l'empereur Maximilien II. Publie des pièces nombreuses).

59. — Schau-ins-Land. Fribourg-en-Brigau, 1881. Jahrg. VII. — BADER. Le château et la ville de Staufen-en-Brigau (d'après les chartes). — H. MAURER. Histoire de la ville de Kenzingen, Th. I (de la fondation en 1249 jusqu'à sa réunion à l'Autriche en 1369).

60. — Zeitschrift der Gesellschaft für Beförderung der Geschichts- und Volkskunde von Freiburg. Bd. V. Heft 3, Fribourg-e. B. 1882. — HARTFELDER. La guerre des Paysans dans l'Ortenau en 1525 (d'après des pièces d'archives récemment publiées. Exposé avec soin

les causes de ce soulèvement et les réformes que les paysans voulaient réaliser. Récit détaillé de la guerre). — RUPPERT. Un juge en sorcellerie dans le pays de Bade au xvii^e s. (analyse plusieurs pièces de procédure de l'an 1627 et suiv., qui font voir le conseiller du margrave Wilhelm de Bade, Eschbach, Dr. juris, comme un persécuteur fanatique des sorciers). — POINSIGNON. La localité déserte d'Innikofen en Brisgau (elle disparut vers le milieu du xvi^e s. ; publication de textes). — DAMMERT. L'ordonnance sur les vêtements à Fribourg, de 1667 (texte). — NEFF. Contributions à une histoire de la ville d'Offenburg (compte-rendu élogieux d'un ouvrage de Hambrecht sur ce sujet).

61. — Freiburger Diöcesan-Archiv. Bd. XV. Fribourg en B. 1882. — SCHNELL. Les livres d'anniversaires des couvents de Beuron et de Gorheim (publie le texte latin de l'Anniversarium pour le couvent de Beuron, avec l'histoire de la fondation de ce couvent qui s'y trouve joint, et le texte allemand du livre des morts (Seelbuch) pour le couvent de Gorheim). — RHEINFRIED. La paroisse d'Ottersweiler et ses succursales (leur histoire depuis la fondation de la paroisse au xii^e s. ; publie en appendice 36 chartes des années 1319-1687). — ROEDER VON DIERSBURG. Extraits des archives seigneuriales de Ræder (publie des pièces relatives à l'interrogatoire et à la condamnation de deux femmes dans un procès de sorcellerie à Tiersberg en 1486). — MARTIN. La fin du couvent de Salem (sécularisation de cette abbaye cistercienne en 1802, d'après les sources originales. Situation de l'abbaye à cette époque). — KOENIG. Sur l'histoire du couvent de Saint-Trudpert (instructions et remontrances adressées par l'abbé Célestin Hermann aux desservants des paroisses conventuelles, en 1738). — VON WEECH. Le rotulus sanpetrinus (publie ce document très important pour l'histoire et la géographie de la Souabe au commencement du xii^e s. Détermine les limites et identifie les noms de lieu des terres appartenant au couvent de Saint-Pierre et contrées voisines). — KOENIG. Walafrid Strabon et son prétendu journal (ce journal lui a été par erreur attribué, à une époque récente ; il est d'origine moderne). — KÜRZEL. Contributions à l'histoire du couvent d'Ettenheim-Münster (histoire de l'abbé Jean Eck, 1710-40 ; nécrologe du couvent de 1739 à 1801 ; d'après des sources inédites). — Monumenta historico-chronologica monastica, collecta a P. Metzler, pub. p. Mayer (contient l'histoire des abbés de Thennenbach, 1158-1803, et de Saint-Georges, 1086-1810. Suit l'histoire du couvent de Villingen à partir de 1083). — KOENIG. Sur l'histoire de la cathédrale de Fribourg (publie 3 doc. du xvi^e s.). — STENDEL. L'ancien couvent franciscain de filles à Hermannsberg. — RUPPERT. Documents ecclésiastiques de Morteneau (publie 2 chartes latines de 1306, 1319, et une en allemand, de 1463). — J. J. J. J. J. Les maîtres maçons de la ville et de la cathédrale de Fribourg (liste de ces maîtres, de 1332 à 1659).

62. — Alemannia. Jahrg. X ; Heft 2. Bonn, 1882. — BIRLINGER. Vie de la « Solitaire de Reute » (texte tiré d'un ms. d'Innsbruck).

— J. MEYER. Relation d'un contemporain sur le combat de Nancy et la mort de Charles le Téméraire (d'après le ms. franç. de la Bibl. nat. de Paris, n° 1707 ; publié avec des notes). — HARTFELDER. Les frontières du landgraviat de Brisgau au xv^e siècle (publie un acte de 1478, qui donne d'importants renseignements sur la famille des chevaliers d'Uesenberg).

63. — Archiv. des histor. Vereins von Unterfranken u. Aschaffenburg. Bd. XXVI ; Heft 1-2 Würzburg, 1882. — AMRHEIN. Les prélats et chanoines de l'ancienne église de Saint-Pierre et Saint-Alexandre à Aschaffenburg (indications détaillées sur les prébendes qui en dépendaient ; liste des prélats du ix^e au xix^e s. ; documents). — Prince HOHENLOHE-WALDENBURG. L'aigle impériale sur les sceaux des empereurs et rois d'Allemagne (Rodolphe de Habsbourg fut le seul qui, en 1277, se servit d'un sceau avec un aigle à une seule tête volant à gauche). — KAUFMANN. Détails sur l'histoire et les légendes de Franconie ; suite (publie divers documents des années 1345, 1355, 1461, 1598). — KRAUS. Où était l'emplacement du couvent d'Emfirst près la Saale ? (doit être identifié avec le Wolfsmünster actuel). — GRAMMER. La surprise de Wurzburg par Wilhelm de Grumbach et ses partisans le 4 oct. 1563 (d'après le récit d'un contemporain, moine franciscain). — FISCHER. Tombeaux hunniques récemment découverts (ils sont situés entre le village de Stetten en Saxe-Weimar et Nordheim vor der Rhœn en Bavière).

64. — Histor. Verein für Niederbayern. Verhandlungen. Bd. XXI. Landshut, 1880. Heft 1-2. — KALCHER. Chartes des ducs de Bavière tirées des archives de Landshut, jusqu'à l'extinction de la famille régnante de Landshut (publie des chartes de 1272 à 1487).

65. — Histor. Verein der Pfalz. Mittheilungen Spire, 1882. Heft 10. — HARSTER. Histoire monétaire de l'évêché de Spire (exposition très détaillée, avec d'importantes dissertations sur l'origine et les restrictions légales du droit qu'avait l'évêque de battre monnaie ; sur la corporation des « Münzer » et des « Hausgenossen » ; sur les variations du titre. Décrit 193 monnaies).

66. — Zeitschrift des Harz-Vereins. Jahrg. XIV. Wernigerode 1881. — WEDDING. Histoire des fonderies de fer dans le Harz (leur moment le plus florissant est de 1500 à 1618 ; leur situation pendant et après la guerre de Trente ans). — KAWERAU. Kaspar Güttel (biographie très détaillée, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la réforme. Güttel devint moine augustin en 1514 ; il prêcha à Eisleben de 1523 à 1542. Liste de ses écrits). — JACOBS. Biographie de Christian Gottlieb Kratzenstein. — ID. Les Juifs dans le Harz (publie un contrat passé en 1348 par une famille juive avec le comte de Wernigerode).

67. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. I. Heft 2, Trèves, 1882. — LAMPRECHT. Les établissements et les

migrations des Francs dans la vallée du Rhin (les Francs se sont formés de la réunion de toutes les tribus allemandes établies dans la vallée du Rhin moyen et inférieur; cette réunion s'opéra sous l'empire de plusieurs causes : le besoin de résister aux Romains, le désir d'envahir la Gaule; il ne faut pas l'attribuer à une communauté de langue ni d'origine, qui n'existait pas. Le nom de Francs se propagea peu à peu vers le nord; c'est seulement bien plus tard, vers le milieu du iv^e et du v^e siècle, que l'on entendit parler de Saliens et de Ripuaires.—Ce mémoire fait partie d'un grand ouvrage que l'auteur prépare pour ce sujet).

BERGK. — Sur les « matronae » honorées dans les pays rhénans. — MEIER. Gladiateurs figurés sur des monuments rhénans (dans la villa de Nennig, à Cologne, Trèves, Bonn). — HAUSBERG. La guerre entre la ville de Soest et l'archevêque Dietrich de Cologne, 1445 (récit composé d'après de nombreux documents). — JOACHIM. Basedow et l'école supérieure de Herborn en 1774. — Rapport sur les projets et les acquisitions de tous les musées et collections privées de l'Allemagne occidentale. = Heft 3.

INAMA-STERNEGG. La vie rurale dans la vallée du Rhin au ix^e s. (d'après un poème de Wandelbert, moine de Prüm, pour les douze mois de l'année; de l'an 848). — KEKULÉ. La Victoire de Sablon près Metz (copie de la célèbre statue de la Victoire à Rome; avec une reproduction photographique). — DÜNTZER. Les légions de César sur le Rhin (d'après leurs opérations, l'auteur conclut qu'en fait à l'époque de César les pays voisins du Rhin n'étaient pas encore soumis). — DUNCKER. Y avait-il un castellum romain à Aschaffenburg? (non!) — HAUSBECK. La guerre de Soest (le journal du secrétaire de la ville, Barthélemy, qui raconte la défection de Soest passant de Dietrich de Cologne à Clèves, a peu de valeur historique; ce n'est qu'une apologie de la conduite de la ville; suivent des documents tirés des archives de Soest, et relatifs à cette guerre). — BERNHELM. Entreprises du pape Pascal II contre les droits du métropolitain de Cologne (publie les pièces latines composées par le clergé de Bamberg en faveur du droit d'investiture et de l'empereur Henri V, ainsi que de son partisan, l'archevêque de Cologne Frédéric, contre les entreprises pontificales, peu avant 1114). = Comptes-rendus.

J. Grimm. Der römische Brückenkopf in Castel bei Mainz, und die dortige Römerbrücke (bon). — *Lamprecht*. Zusammenstellung von Handschriften und andren Materialien zur westdeutschen Geschichte welche in rheinischen Archiven sich befinden.

68. — *Monatschrift f. d. Gesch. Westdeutschlands*. Jahrg. VII; Heft 9-12. — DÜNTZER. Les ponts romains entre Cologne et Deutz (César n'a pas jeté ses deux ponts près de Cologne, et avant Constantin il n'y a pas eu de pont fixe entre Cologne et Deutz). — SCHNEIDER. Xanten (reconnait dans des ruines situées en avant de Xanten l'ancienne Colonia Troiana, qui fut un établissement de Gallo-Romains, et non une fondation de Trajan). — CHRIST. La Franconie et l'Alémanie rhénanes au vii^e s. ap. J.-C. (cherche à fixer la limite entre ces deux pays, d'après le géographe anonyme de Ravenne, et à donner l'explica-

tion des noms de lieu qui s'y rencontrent). — VON HIRSCHFELD. Histoire et topographie du Rhin et de ses rives, de Mayence jusqu'en Hollande, surtout à l'époque romaine (cherche à déterminer l'ancien cours du Rhin, de Cologne à Xanten, à l'aide des ruines et des routes militaires des Romains). — FRIEDLENDER. Documents sur l'histoire du pays rhénan et de la Westphalie (sur la ville de Duisbourg, 1314-1534). — DEDERICH. Les plus anciennes traces des Hekeren, famille de chevaliers d'Emmerich, 1138-1427. — PICK. Un cimetière du christianisme primitif à Binsheim (en 1880, l'on découvrit à Binsheim, près d'Orsoy-sur-le-Rhin, un cimetière qui existait déjà à l'époque gallo-romaine et qui servit jusqu'au XIII^e s.; rapport sur les objets qu'on y trouva). — HÜLSENBECK. Sur la question d'Aliso (le village actuel d'Alstedde sur la Lippe serait sur l'emplacement de l'ancien Aliso). — HARTMANN. L'ornementation du pignon dans les maisons de paysans de l'ancienne Saxe; son origine et son importance (les trois tribus saxonnes: Westphaliens, Angariens et Ostphaliens, se distinguaient chacune par un système d'ornementation différent. Chez les Angariens, c'était une statue représentant l'Irmisæule, qu'ils étaient chargés de garder. — Nombreuses indications sur la découverte de monuments du moyen âge et de l'époque romaine en Westphalie).

69. — Correspondenzblatt d. Gesamtvereines d. D. Geschichts-und Alterthumst-Vereine. Jahrg XXIX, 1881, nos 9-12. — SCHNEIDER. Le pont du Rhin à Mayence, construit par les Romains. — ZANGEMEISTER. Découverte d'une inscr. romaine dans l'Odenwald. — WOLFF. Un sanctuaire de Mithra à Friedberg en Hesse. — COHAUSEN. Le retranchement de Rippenweiher dans l'Odenwald. — Id. Le Pfahlgrab, de Mayence à la Wetter.

70. — K. Sächsische Gesellschaft der Wissenschaften. Berichte über die Verhandlungen. Philolog-histor. Classe. 1881, I-II (Leipzig, 1882). — SCHREIBER. Les rapports sur les découvertes d'antiquités par Flaminio Vacca (il vivait en 1538-1600, et composa en 1594 d'importants mémoires sur la découverte d'antiquités, de monuments romains de l'époque classique. Ils ont été souvent publiés par la suite, mais toujours avec des additions plus étendues. Publie le texte original d'après la comparaison de plusieurs mss., et d'importantes remarques sur les fouilles faites à Rome au XVI^e s.). — OVERBECK. La date de la Vénus de Milo (milieu du second siècle avant J.-C.).

71. — Neues Archiv für Sächsische Geschichte. Bd. III; Heft 2. Dresde, 1882. — KNOTHE. Les armoiries de la Haute-Lusace (identiques aux armes de la ville de Bautzen). — HERRMANN et ERMISCH. Le droit minier de Freiberg (d'après deux textes conservés aux archives municipales de Freiberg; le plus ancien date du commencement du XIV^e s.; l'autre, qui lui est de peu postérieur, est une révision du premier, mais a subi l'influence du droit minier d'Iglau). — STÜBEL. Rapport sur l'hospice et maison de correction de Waldheim au milieu du

siècle dernier (publie les règlements de cet établissement, d'après un rapport adressé au roi de Danemark et sur sa demande). = Comptes-rendus : *Mitzschke*. Inscr. de Naumbourg (très bon). — Revue des publications récentes relatives à l'histoire et aux antiquités de la Saxe et de la Thuringe.

72. — Beiträge zur Sächsischen Kirchengeschichte. Leipzig, 1882. Heft 1. — LEGLER. Ce que nous voulons (article-programme de cette nouvelle revue). — G. MÜLLER. Maître Stephan Roth (maître d'école, secrétaire municipal et conseiller de Zwickau à l'époque de la Réforme). — KNOTHE. Les couvents franciscains de Lœbau et de Kamenz. — SEIFERT. L'introduction de la Réforme à Leipzig, 1539-45.

73. — Mittheilungen d. D. Gesellschaft zur Erforschung vaterländischer Alterthümer. Bd. VII. Leipzig, 1881. — MERKEL. Sur l'histoire de l'édit de succession en Saxe. — STRÜBEL. Cuntz von Kauffungen (publie une comédie en 5 actes de l'an 1585, par Nicol. Roth, qui raconte en allemand l'histoire de l'enlèvement d'un prince saxon). — Id. Liste des documents originaux appartenant à la Société allemande de Leipzig (88 pièces allant de 1319 à 1430).

74. — Mittheilungen des Vereins für die Gesch. von Erfurt. Heft 10. Erfurt, 1881. — BOECKNER. Le couvent de Saint-Pierre à Erfurt. — WERNEBURG. Sur l'histoire de Thuringe et en particulier d'Erfurt (étendue primitive de ce pays ; introduction du christianisme en Thuringe par Boniface ; histoire d'Erfurt jusqu'au XIII^e s.). — Von TETTAU. Additions aux registres des comtes de Gleichen, 1351-1631.

75. — Zeitschrift für preussische Gesch. 1882. Heft 5-6. — WINTER. Les États de la Marche de Brandebourg à l'époque de leur plus grand éclat, 1540-50 (1^o recherches approfondies sur la manière dont le Landtag de 1540 établit la puissance des villes du territoire. 2^o Publie 13 actes importants pour l'histoire de ce Landtag). = Comptes-rendus : *Sello*. Das Kloster-Lehmin (très bon). — Ostfriesisches Urkundenbuch, hgg. von *Friedländer* ; Bd. I u. II (beaucoup de lacunes). — *Schillmann*. Geschichte der Stadt Brandenburg an der Havel (insuffisant).

76. — Schriften des Vereins für die Geschichte der Stadt Berlin. Heft 19, 1881. — HOOLTZE. Les impôts sur les marchandises et la politique commerciale à Berlin aux XIII^e et XIV^e s.

77. — Zeitschrift der Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie u. Urgeschichte zu Berlin. Jahrg. XIII (1881). Heft 5. — HARTMANN. Vestiges d'habitations des anciens Germains en Bavière.

78. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins zu Danzig. Heft. 6 (1882). — Th. HIRSCH. Histoire du district de Karthaus jusqu'à la fin de la domination de l'Ordre teutonique. — LOMEYER. Sur le nom de Dantzig. — PAULI. Le comte Henry de Derby à Dantzig.

79. — Zeitschrift für Geschichte und Landeskunde der Provinz Posen. Bd. I ; Heft 1. — ZACHERT. Détails sur la ville de Mese-

vitz. — BAER. Histoire des communautés luthériennes de Posen. — ID. Johannes a Lasco (traite l'introduction de la Réforme en Pologne). — MEYER. La population allemande de la province de Posen en présence du soulèvement de la Pologne en 1848. — ID. Frédéric le Grand et le district de la Netze.

80. — Mittheilungen des Institutes für österreichische Geschichtsforschung. Bd. III ; Heft 2. Innsbruck, 1882. — UHLIRZ. Les chartes apocryphes de Passau, au x^e s. (l'évêque de Passau Piligrin, pour s'assurer la possession de Kremsmünster et autres propriétés et pour faire passer à Passau la dignité archiepiscopale, commit des faux qu'il fit exécuter par un fonctionnaire inférieur de la chancellerie). — LINDNER. Contributions à la diplomatie de Charles IV et de ses successeurs. — MARES. Tentatives d'insurrection des populations chrétiennes en Turquie en 1625-46 (d'après les notes et les rapports du conseiller autrichien Scioppio, du prince Schwarzenberg et autres contemporains). — SICKEL. État et confédération (César désigne par les mots « pagus atque natio » ce que Tacite appelle « civitas »). — WINKELMANN. Une prière latine pour Conradin (rédigée en 1267, on ne sait par qui, au moment où ce prince partait pour son expédition en Italie). = Comptes-rendus : *Larsch*. Urkunden zur Geschichte des deutschen Rechts (bon). — *Bunge*. Livländische, Esthnische und Curische Urkunden-Regesten bis zum J. 1300 (bon). — *Schmid*. Graf Albert von Hohenberg (sans valeur). — *Rübsam*. Heinrich V von Weilnau, Fürstabt von Fulda (bon). — *Pastor*. Die Correspondenz des Cardinals Coutarini während seiner deutschen Legation 1541 (bon). — *Grünhagen*. Geschichte des ersten schlesischen Krieges (bon). — *Wessely*. Die beiden Beham (défectueux). — *Seibt*. Hans Sebald Beham (bon). = Heft 3. FICKER. Éclaircissements sur l'histoire impériale du XIII^e s. (1^o tentatives faites par les princes allemands pour intervenir entre le pape et l'empereur en 1240 ; 2^o les conciles provinciaux de Mayence de 1239 et de 1243 ; 3^o les prétendues tournées militaires du roi Conrad dans les environs du Rhin en 1251 ; 4^o le deuxième mariage de Manfred, et l'Anonyme de Trani). — RICHTER. Les registres de tradition de Salzbourg du x^e et du XI^e s. (comment sont rédigés et ce que contiennent les actes transcrits sur ces registres). — BUSSON. Sur la Vita Henrici imperatoris (Erlung de Wurzburg, l'auteur présumé de la Vita, a utilisé le De unitate ecclesie conservanda). — SCHUSTER. Sur l'interprétation du Sachsenspiegel. — FICKER. Témoins absents dans les diplômes des rois de Castille (ces rois avaient coutume, dans les chartes de privilèges, d'invoquer le témoignage d'absents : vassaux et grands dignitaires de la couronne). — CIPOLLA. Charles IV à Mantoue, 1354-55 (publie 4 doc. tirés des archives de Venise sur les négociations qui furent poursuivies à Mantoue cette année-là). = Comptes-rendus critiques : *Zahn*. Urkundenbuch des Herzogthums Steiermark (bon). — *D. Schaefer*. Die Hanses-tædte und Kœnig Waldemar von Dænemark (bon). — *Schønherr*. Aus

dem Leben des Ritters Christof Reifer von Altspaur und seiner Gattin (bon).

81. — Archiv f. österreichische Geschichte. Bd. LXIII, 2^e part. Vienne, 1882. — TADRA. Summa Gerhardi (livre de formules du temps du roi Jean de Bohême; comprend 232 formules des années 1336-45. Texte et commentaire). — MAYER. Contributions à l'histoire de l'archevêché de Salzbourg (publie une très ancienne forme de la biographie de saint Hrodbert, convertisseur des Bavares, qui n'a jamais été en Pannonie. Fac-similé du ms.). — HUBER. Origine des biens-fonds séculiers possédés par les chapitres de Trente et de Brixen (prouve l'authenticité d'une charte de donation de l'empereur Conrad II à l'évêché de Trente, de l'an 1028; détermine les territoires appartenant aux deux évêchés d'après les donations que leur fit cet empereur. Détails sur l'administration des comtés concédés. Origine et histoire primitive des comtes de Tyrol et d'Éppau).

82. — Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien. Nouv. série, Bd. II, Heft 1. Vienne, 1882. — MUCH. Rapport sur la deuxième réunion du congrès des anthropologistes autrichiens à Salzbourg en août 1881 (contient le résumé des travaux de Much sur la nationalité des habitants du Norique, de Müllner sur l'importance pour l'histoire des études préhistoriques, de Mehlig sur les résultats des fouilles exercées dans des tumulus de Westphalie).

83. — Wiener Studien. Jahrg III; Heft 1. Vienne, 1881. — SZANTO. Le vote des jurés en Attique (dans les procès politiques, le scrutin était secret; il était généralement public dans les procès civils). — HIRSCHFELD. Quel jour commence l'année tribunitienne des empereurs? (sans doute le 26 juin. Ainsi Auguste entra en charge le 26 juin 731, jour qui, d'après le calendrier rustique, coïncidait avec le solstice d'été, et qui forma le premier jour d'un nouveau « siècle », de la palingénésie et de l'âge d'or des livres sibyllins). — KRALL. La flotte persique (se composait de 600 vaisseaux, conformément au système hexagésimal qui était la base des calculs en Perse). — BASS. Origine de Denys I^{er} de Syracuse (était issu d'une famille distinguée). — Heft 2. ABEL. Les inscriptions militaires d'Abu Simbul (rédigées en dialecte dorien de Rhodes; le point final de l'expédition est Κέρτις, auj. Gort; la date: 590 ou 589; le roi mentionné par l'inscr. est Psammétique II). — GOLLOB. Un document sur les prytanes de l'Attique (les prytanes de la tribu Aegéïs sont couronnés en 341/340 av. J.-C., à cause de leur vertu civique. Suit une liste de 49 prytanes rangée par dèmes). — JERUSALEM. Une donnée chronologique chez Thucydide (compte à partir de l'hiver de 421 les 6 ans et 10 mois indiqués au liv. V, 25, 3). — Jahrg. 4, 1882; Heft 1. KRALL. Sur le liv. II d'Hérodote (1^o le mot Βεζός = mercenaire est un terme injurieux employé par les Égyptiens pour désigner les Cariens et les Hellènes; 2^o dans ce passage, Hérodote estime à tort

l'année intercalaire de 390 jours, et l'année solaire de 360 ; 3^e discussion des contradictions entre les listes de rois du livre II).

84. — Mittheilungen der k. Central-Commission zur Erforschung der histor. Denkmale. Nouv. série. Bd. VIII ; Heft 1-2. Vienne, 1882. — PICHLER. Sur l'histoire primitive de Gratz et environs. — SCHNEIDER. Fouilles opérées dans des monuments préhistoriques près de Bydzow. — HOERNES. Tombeau du moyen âge en Herzégovine. = 7^e Rapport sur les travaux de la Commission en 1881. — DUNGEL. Sur les archives de la Basse-Autriche ; suite. — VON BEKH WIDMANNSTETTER. Pierres tombales de l'époque chrétienne à Freisach en Carinthie ; suite.

85. — Mittheilungen des k. Kriegsarchives. Vienne, 1881, Heft 3. — ANGELI. La guerre avec la Porte en 1736-39. — Lettres originales du roi Frédéric II aux archives de la guerre, à Vienne ; suite au n^o suivant. — Le système défensif du comte Khevenhüller en 1740. = 1882. Heft 1. La campagne de 1760 en Saxe et en Silésie (en particulier du combat de Torgau). — Souvenirs des luttes héroïques du Tyrol en 1809 (sur l'aubergiste Straub, commandant du Landsturm). — Les préparatifs de l'Autriche intérieure en 1683. — Rapport du chef de l'état-major général comte Bubna (adressé à l'archiduc Charles le 11 oct. 1808, sur son entrevue avec le colonel prussien comte Gätzen au moulin d'Ottendorf).

86. — Streffleur's österreichische militärische Zeitschrift. Jahrg. XXII ; Heft 1-4. — JANKO. Al.-Max. comte de Brorone. Jean, comte de Klenau. Nicolas Jurischiz, chevalier de Güns. — VON TREUFENFEST. Défense du fort de Bard dans la campagne de 1800. — Contributions à l'histoire militaire (publie les instructions et l'ordonnance d'Ach.-L. Nolanus, en 1553). = Jahrg. 23 ; Bd. III, Heft 8. Vienne, 1882. — RECHKRON. Les événements maritimes de la guerre contre la révolution italienne en 1848. — A. VON TREUFENFEST. Mâcon pris d'assaut le 11 juillet 1815.

87. — Organ der militärwissenschaftlichen Vereine. — Bd. XXII. Vienne, 1881. — BANGALARI. Raimondo Montecuccoli. — ZERNIN. Le coup d'État du prince Louis Napoléon. — Le maréchal de Benedek. — PORTH. Les combats de la campagne de 1805 en Tyrol.

88. — Ungarische Revue. Jahrg. I ; Heft 9-12. Budapest, 1882. — SCHWICKER. Histoire des mines en Hongrie. — ABEL. Les mss. de la bibliothèque de l'Université à Buda-Pest. — HUNFALVY. Les Roumains en Transylvanie. — KONT. Revue philologique, 1875-1881. = Jahrg. 2, 1882. Heft 1-4. PESTY. Origine de la Croatie. — MARCZALI. Le système des impôts en 1780. — TORMA. Le Limes dacicus. — ABEL. Fouilles récentes à Altofen (Vieux-Bude).

89. — K. Akademie der Wissenschaften zu Wien. Classe de philosophie et d'histoire ; *Sitzungsberichte*. Bd. XCIX ; Heft 2. Vienne,

1881. — TOMASCHEK. La presqu'île de l'Hémus (1^o Skupi, la métropole des Dardani, ne doit pas être cherchée dans le moderne Skupi, mais à Leskovacz sur la Wcternica, et non loin de la Morava serbe ; histoire de Skupi ; ce nom, comme celui du peuple des Dardani, est illyrien ; 2^o histoire de Pantalia, auj. Kœstendil ; 3^o parle d'inscr. bosniaques avec des détails géographiques ; 4^o notice sur les Valaques de la Chalcidique ; 5^o l'auteur fait remonter les Valaques du Rhodope et du Pinde au peuple des Bessi, les Istro-Dalmates, et les Valaques du Danube à une origine daco-romaine ; 6^o explique les noms de peuples Bessi et Satri en les comparant aux vaïcyas et aux kchatryas de l'Inde, etc.). — REINISCH. La langue Bilin dans l'Afrique du N.-E. (détails sur l'histoire du peuple abyssinien des Bogos ou Bilin). — PFIZMAIER. De Tan-go à Se-tsu par mer en 1587 ap. J.-C. (contient la relation de voyage du noble et poète japonais Minamoto Fudzi kô autour de l'île de Nippon ; texte ancien et traduction allemande). — HœRNES. Antiquités de l'Herzégovine et des contrées méridionales de la Bosnie (traité sur la voie et les localités romaines dans la Bosnie actuelle, avec une carte du pays). = Bd. C ; Heft 1. VON SCHLECHTA-Wssehrd. Les révolutions à Constantinople en 1807 et 1808 (la *Rev. hist.* rendra prochainement compte de cet ouvrage important). — BAUER. La légende de Cyrus et légendes congénères (la forme de cette légende, telle qu'elle est dans Hérodote, est d'origine persane, et non, comme le veut Duncker, médique ; la tradition chez Ctésias n'a qu'une valeur de convention. Si cette légende se retrouve chez les Romains, les Germains, les Perses, les Indiens, les Sémites, ce n'est pas parce qu'elles ont eu une origine commune ni par suite de simples emprunts ; elle s'est développée, dans ce cas comme souvent, d'elle-même et d'une façon originale). = Heft 2. HORAWITZ. Erasme de Rotterdam et Martinus Lipsius (publie la correspondance de ce moine augustin avec Erasme et autres humanistes. Important pour l'histoire de l'humanisme belge et hollandais et pour les études d'Erasme). — STEFFENHAGEN. Les gloses de droit rural du Sachsenspiegel (proviennent de Stendal). — PFIZMAIER. Explications et éclaircissements sur le peuple des Ainos (d'après l'étude du langage. L'auteur ne croit pas que ce peuple soit d'origine ouralo-altaïque).

90. — **Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften.** *Sitzungsberichte* ; Jahrg. 1881. Prague, 1882. — REZEK. Contribution à la guerre de Landshut en 1504 (de la part prise par la noblesse bohémienne à cette guerre. Négociations entre les partisans du Palatin, surtout Albert de Sternberg, avec le comte palatin, au sujet de la solde des troupes. Documents relatifs à ces affaires). — KALOUSEK. Histoire du calice avant l'époque hussite (la communion sous les deux espèces disparut en Bohême un siècle environ avant le mouvement de réforme dans l'église qui se produisit dans la seconde moitié du xiv^e s. ; à l'époque de Huss, le souvenir de cette ancienne pratique était entièrement perdu).

91. — *Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deut-*

schen in Böhmen. Jahrg. XIX. — SCHLESINGER. Seconde addition au registre municipal de Brück (publie 52 chartes en latin et en allemand de 1323 à 1526). — SCHEINPFLUG. Sur l'histoire la plus ancienne de Bilin (histoire des districts de Bilin depuis l'immigration des Slaves jusqu'au XIII^e s. ; leur condition pendant cette période jusqu'au moment où le pays fut germanisé). — L. Le château ruiné de Lausek (publié à ce sujet un document en tchèque du temps de la guerre hussite. Notes sur les anciens propriétaires du château). — GRADL. Le territoire de Waldsassen en Bohême (marque l'étendue du territoire du couvent de Waldsassen à l'aide de 9 documents inédits de 1154 à 1265). — ID. Eger mis en gage en 1213 (le fait est contrové ; on l'a confondu avec celui de 1315). = WAGNER. Bourgeois aisés d'origine allemande dans les petites villes slaves de Bohême au XV^e s. — SCHLESINGER. La chronique de Böhmisches-Leipa, de Hans Kriesche (publie 3 fragments de cette chronique terminée en 1621, et qui intéresse plus l'histoire des mœurs que l'histoire politique). — MARDETSCHLEGER. Histoire du domaine de chevalier et de la paroisse de Lagau. — GRADL. L'origine de la famille Schlick (est originaire de Saxe). = Comptes-rendus : *Ermisch*. Die Beziehungen zwischen Sachsen und Böhmen 1461-71 (bon). — *Lempens*. Pragmatische Geschichte des 30 jähr. Krieges (jugement défavorable). — *Schebek*. Zur Lösung der Wallensteinfrage (bon). — *Khull*. Die Stadtgesetze von Eger 1352-1460 (beaucoup de fautes). — *Busson*. Der Krieg von 1278 und die Schlacht bei Dürnkrot (bon). — *Tomek*. Johann Ziska (bon). — *Von Häfster*. Abhandlungen auf dem Gebiete der slavischen Geschichte (très bon). — *Breuer*. Kaiser Ludwig in seinen Beziehungen zu Papst Johann XXII (bon). — *Kubiska*. Zur Lehre des J. Huss (fautive). — *Swoboda*. Constituirung der böhmischen Erbmonarchie durch Karl IV (bon). — *Blau*. Die deutschen Landsknechte (bon).

92. — **Archivio storico italiano.** T. X, livr. 5, 1882. — A. GELLI. L'exil de Come de Médicis (documents, 1433-34). — CARUTTI. La comtesse Adélaïde, le roi Ardouin et les origines Humbertines ; second article (l'origine de cette famille est latine, ou pour le moins bourguignonne ; les ancêtres du comte Humbert à la blanche main étaient établis dans la vallée de Maurienne, d'où, au XI^e s., elle vint en Italie). — REUMONT. V. Alfieri en Alsace, 1784. — Vittoria Colonna et sa foi ; observations du prof. BENRATH, et réplique du baron de REUMONT. — C. PAOLI. Mélanges de paléographie et de diplomatique (deux statuts du XIII^e s. sur le *preceptum quarentisie* à Sienné et à Pistoie). = Bibliographie : *Capasso*. Monumenta ad neapolitani ducatus historiam pertinentia. — *Salvioli*. I titoli al portatore nel diritto longobardo (le droit lombard admet-il la cession des obligations ? non ; admet-il la représentation et la stipulation des contrats en faveur et à la charge des tiers ? non. Comment donc en vertu de ce droit s'opèrent la cession et la représentation des obligations ? Par la clause à l'ordre, qui n'apparaît dans la

période franque et lombarde que sous une forme très différente de la forme actuelle, et par la clause au porteur, qui se rencontre souvent dans les documents lombards, et plus tard, sous l'influence du droit canonique, se rapproche de la forme moderne. L'auteur doit continuer cette étude jusqu'à nos jours). — *Prost.* Les chroniques vénitiennes (corrections et additions, par M. Desimoni, à ce travail important). — *Fulin.* Dell'attitudine di Venezia dinanzi ai grandi viaggi marittimi del sec. xv (excellent). — *Dotto de' Dauli.* La battaglia di Forlì (récit de la journée de Forlì, qui coûta la vie à bon nombre de soldats de Charles I^{er} d'Anjou, tant français qu'italiens, 1^{er} mai 1282). — *Charpin-Feugerolles.* Isabeau de Cremeaux, première femme de G. de Capponi, baron de Feugerolles. — A part : les papiers Strozzi ; suite.

93. — Archeografo triestino. Nouv. série, vol. IX, fasc. 1-2, 1882, août. — G. B. DI SARDAGNA. Lettres du doge Andrea Contarini et du capitaine général Domenico Michiel, 1368-69 ; suite. — Dr BENUSSI. L'Istrie jusqu'à Auguste ; suite. — KUNZ. Monnaies inédites ou rares de fabrique italienne ; suite : Massa de Lombardie. — Dr PERVANOGIÙ. L'Istrie avant les Romains (« les événements qui se sont succédé dans les pays voisins de l'Istrie avant la conquête romaine, les nombreux noms anciens de lieu et de personne conservés par les auteurs ou par les inscr., la persistance jusqu'à nos jours du langage ladin, enfin les traits les plus saillants du caractère des anciens Istriotes, nous amènent à conclure que la population de l'Istrie avant la conquête romaine était celtique »). — Dr JOPPI. Droits d'Aquilée dans le marquisat d'Istrie, 1381. — Id. Une pierre découverte à San Martino di Terzo (pierre tumulaire avec une inscr. latine relative à P. Fuficius, L. f. Camil. Veteranus leg. XV. Apol.). — MARSICH. Regeste des pièces en parchemin conservées aux archives du chapitre de la cathédrale de Trieste, 1431-39 ; suite.

94. — Rivista europea. 1882. 1^{er} avril. — Rapport sur la translation de la bibliothèque palatine de Heidelberg à Rome, écrit par Leone ALLACCI, et publié pour la première fois par Giov. Beltrani. = 16 avril et 1^{er} mai. P. VEROLI. Gioacchino Napoleone Pepoli (biographie d'un petit-fils de Murat, par sa mère, qui prit une part active aux révolutions italiennes, surtout à celle de 1848) ; suite le 16 mai, le 1^{er} et le 16 juin, le 16 juill., le 1^{er} sept. — MASSA. La révolution française dans les dépêches des ambassadeurs vénitiens (publie d'intéressants extraits des dépêches d'Anton. Capello, du 17 juillet 1786 au 28 mai 1787. Capello resta à Paris jusqu'en 1790 ; il fut remplacé par A. Pisani, 1790-95, enfin par A. Querini, 1795-97 ; on a, de ces trois ambassadeurs, 652 lettres adressées au Sénat et 198 aux Inquisiteurs d'État ; c'est une mine précieuse pour l'histoire de la Révolution. Il serait à désirer qu'on les publiât). = 1^{er} juin. A. NERI. L'Académie des sciences, lettres et arts de Lucques (son histoire d'après l'ouvrage de Bertacchi, Storia dell'Accademia Lucchese). — F. CORDOVA. La maison de Savoie (reproduc-

tion de l'étude de feu F. C. sur l'histoire de la maison de Savoie de 1850 à 1854). = 16 juillet. V. SAVORINI. L'histoire et la statistique. = 1^{er} août. MARTINELLI. Documents sur la vie militaire d'Ugo Foscolo ; suite au n° suiv. = 16 août et 1^{er} sept. MULAS. Arnaud de Brescia. — MORALDI et MUSSO. Cours de paléontologie et d'archéologie préhistorique professé par Pigorini à l'Université de Rome en 1882.

95. — Jahrbuch f. Schweizerische Geschichte. Bd. VII, 1882. — G. MEYER VON KNONAU. Relations de l'abbaye de Saint-Gall avec les rois Rodolphe et Albert (montre, par l'exemple de J.-E. Kopp, à quel point l'historien le plus exact peut se laisser dominer par l'esprit de parti, et remet en lumière les procédés violents des deux rois précités à l'endroit de l'abbaye de Saint-Gall). — A. BURCKHARDT. L'évêque Burchard de Bâle (dissertation très bien faite sur un prélat très distingué du XI^e siècle, qui, tout dévoué qu'il était à la cause de Henri IV, n'en eut pas moins le mérite de comprendre que l'Église ne pouvait être sauvée que par la réforme de Clugny). — S. VÖGELIN. Utz Eckstein (étude intéressante, encore qu'un peu trop longue, sur les œuvres et la vie d'un satirique assez grossier du temps de la réforme). — J.-G. SCHIFFMANN. Sur un incunable de la Bibliothèque nationale de Paris (contribution à l'histoire de l'imprimerie en Suisse). — Chr. KIND. Le second tribunal de sang de Thusis, 1618 (épisode des troubles des Grisons).

96. — Der Geschichtsfreund. Bd. XXXVII, 1882. — G. AMBERG. Le graveur de médailles Hedlinger de Schwyz (artiste renommé du XVIII^e siècle). — G. GISLER. Notice historique sur le couvent de la Sainte-Croix à Altdorf. — Th. de LIEBENAU. Procès criminel de Pierre Am Stalden (affaire célèbre de 1484, dont le savant archiviste de Lucerne indique très bien le caractère et publie, le premier, les pièces). — J.-R. RAHN. Les peintures sur verre du cloître de Rathhausen. — J. ROHRER. Les commencements de Lucerne (réfute, de la façon la plus claire, les conclusions erronées qu'on a tirées d'un document inexactement reproduit de 840, et conjecture, pour différentes raisons, qu'au lieu d'avoir été donné par les Carolingiens à l'abbaye alsacienne de Murbach, le couvent de Lucerne était bien plutôt une filiale de cette abbaye). — Le R. P. A. VOGEL. Rôles financiers du couvent d'Engelbert (manuscrit de 1345). — F. G. SCHIFFMANN. Recherches critiques sur la chronique de Püntiner (fait voir que cette chronique, qu'on a parfois attribuée à un magistrat d'Uri de 1414, ne peut guère avoir été composée avant le XVII^e siècle. C'est à la même conclusion que notre collaborateur M. P. Vaucher était arrivé, il y a dix ans, dans une étude restée inédite dont il a été dit quelque chose dans les Mémoires de la Société d'histoire de Saint-Gall, t. XIV, p. 47).

97. — Neue Zürcher-Zeitung. 1882, nos 32-40. — H. ESCHER. La politique de Berne au temps de la réforme (étude présentée à la Société

des Antiquaires de Zurich, et suivie d'un résumé de la discussion à laquelle ce travail a donné lieu entre MM. G. de Wyss, S. Vœgelin, P. Schweizer, G. Meyer von Knonau, etc.).

98. — Beitræge zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Basel. Bd. XI, 1882. — Renferme, outre quelques études d'intérêt purement local, les mémoires suivants : A. BURCKHARDT. De la juridiction comtale dans l'ancien évêché de Bâle et du landgraviat du Sissgau. — Th. BURCKHARDT-BIEDERMANN. Sur les danses des morts de Bâle. — R. STÆHELIN. Le réformateur saint-gallois Joachim de Watt (Vadian), étude biographique et littéraire. — G. WERDER. Zwingli considéré comme réformateur politique. — A. BERNOULLI. Deux pèlerinages en Terre-Sainte, 1440 et 1453 (manuscrit de la Bibliothèque de Bâle).

99. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. T. XXXVI, 1882, Mélanges. — A. MOREL-FATIO. Histoire monétaire de Lausanne, 1273-1354. — E. CHAVANNES. Extraits des Manuaux du conseil de Lausanne, 1512-1536 (renseignements curieux sur la vie communale et sociale de Lausanne au XVI^e siècle, comme sur les événements qui ont précédé la conquête du pays de Vaud par les Bernois et sur la conquête elle-même).

100. — Bulletin de l'Institut national genevois. T. XXIV, 1882. — C. FONTAINE-BORGEL. Louis-Auguste Brun, bourgeois de Rolle au pays de Vaud, artiste peintre attaché à la cour de Louis XVI, etc. (lettres inédites de F.-C. de la Harpe sur les démarches qui préparèrent l'émancipation du pays de Vaud en 1798). — J. VUY. Origine des idées politiques de Rousseau, 2^e mémoire (voir, sur l'argumentation quelque peu sophistique de M. Vuy, le récent travail de M. Albert Janssen qui a pour titre : *Zur Literatur über Rousseau's Politik*, Preuss. Jahrb., avril 1882). — H. FAZY. Lettres inédites de Sismondi à M. Charles de Constant, 1814-1830 (affaires genevoises de 1814; décomposition du gouvernement français au retour de Napoléon; physionomie de Paris au printemps de 1830). — C. ROUMIEUX. Description d'une 3^e série de médailles inédites. — C. DUVAL et E. DUBOIN. Procès de sorciers à Viry, bailliage de Ternier, de 1534 à 1548.

101. — Commission impériale archéologique. Compte-rendu pour l'année 1880. Saint-Petersbourg, 1882. — Rapport sur les travaux de l'année 1880. — De quelques œuvres d'art trouvées en 1878 et 1879 dans la Russie méridionale.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — On annonce la mort de l'abbé COFFINET, auteur de travaux sur l'histoire de Troyes ; de l'abbé LAFFETAY, auteur d'une *Histoire du diocèse de Bayeux*, de M. L. LAMBERTERYE, auteur d'*Etudes sur le département du Lot*.

— La fête du 14 Juillet a débuté par une belle et touchante cérémonie : l'inauguration de l'admirable monument élevé sur la tombe de Michelet, au Père-Lachaise. L'Etat, la ville de Paris, plus de 70 villes de province, le gouvernement roumain, une foule de souscripteurs français et étrangers ont fait les frais du monument, qui a été exécuté par M. A. Mercié, et qui comptera au nombre de ses plus belles œuvres. M. J. Ferry, ministre de l'instruction publique, qui présidait la cérémonie, a prononcé un éloquent discours où il a rappelé ce que fut Michelet comme éducateur. Plusieurs autres discours ont été prononcés au nom des nations étrangères qui ont pris part à la souscription, au nom de la jeunesse des Ecoles, au nom des ouvriers typographes. Le gouvernement roumain avait envoyé un délégué officiel, M. Hasdeu, directeur des archives de Bucharest.

— L'*Académie des sciences morales et politiques* a partagé le prix quinquennal, fondé par le baron Félix de Beaujour, entre MM. L. LALLEMAND et G. SCHELLE (*Histoire des établissements hospitaliers en France jusque et depuis 1789*) ; elle n'a pas décerné le prix Bordin (*De l'origine de la pairie en France*), mais a accordé une récompense de 2,000 fr. à M. Alf. LÉVESQUE, auteur du seul mémoire remis à l'Académie sur la question. — Elle a mis ou remis au concours les sujets suivants : Section de législation, *Histoire de l'enseignement du droit avant 1789* (1,500 fr.; terme, 31 déc. 1882). — Section d'économie politique, *Histoire et organisation des grandes compagnies de commerce et des corporations commerciales avant et surtout depuis le XVI^e siècle* (2,500 fr.; terme, 31 déc. 1883). — Section d'histoire générale et philosophique : *Rechercher les origines et les caractères de la chevalerie, ainsi que les origines et les caractères de la littérature chevaleresque* (1,500 fr.; 3^e prorogation, au 31 déc. 1883); — *la Politique de Charles V* (1,500 fr.; 31 déc. 1884). — Prix Rossi : *Exposer les faits qui, dans les sociétés grecque et romaine, motivent la permanence des lois économiques* (5,000 fr.; 31 déc. 1883). — Prix Félix de Beaujour : *De l'indigence depuis le XVI^e siècle inclus jusqu'à la Révolution française* (500 fr.; 31 oct. 1882). — Section de philosophie : *Examen critique des systèmes compris sous le nom général de philosophie de l'histoire*.

— L'*Académie de Mâcon* (Société des sciences, arts, belles-lettres et

agriculture) a mis au concours, pour l'année 1882-83, les sujets suivants d'histoire locale : Faire la monographie historique et archéologique d'une commune rurale du département, de ses institutions administratives, politiques, juridiques et paroissiales, de ses antiquités, coutumes, mœurs et usages, depuis les origines jusqu'en 1790. — L'Académie demande, sans en faire cependant une condition essentielle, que le mémoire soit suivi de pièces justificatives comprenant la transcription des titres les plus importants. — Les manuscrits devront être remis avant le 1^{er} mars 1883.

— Nous sommes heureux d'apprendre qu'au récent Congrès de la Rochelle, la section de géographie de l'Association française pour l'avancement des sciences a émis le vœu qu'une section d'histoire fût créée au sein de l'Association. Nous nous associons cordialement à ce vœu, qui ne peut avoir que d'excellents résultats.

— M. l'abbé POULAIN a soutenu, devant la Faculté des lettres de Rennes, une thèse sur Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité corsaire.

— Depuis le 1^{er} janvier dernier, paraît un *Bulletin de correspondance africaine*, publié par l'École supérieure des lettres d'Alger. La *Revue critique* (1882, n° 39) donne l'analyse des deux premiers fascicules.

— M. Jules QUICHERAT est mort, on le sait, avant d'avoir pu mettre la dernière main aux deux œuvres capitales de sa vie : son cours d'archéologie et l'histoire de la laine ; mais pendant plus de quarante ans, il avait publié, dans divers recueils, un grand nombre d'articles ou de mémoires sur toutes les parties de l'histoire du moyen âge. On a en l'heureuse idée de réunir les plus importants de ces écrits, dont quelques-uns sont, en leur genre, de petits chefs-d'œuvre ; ils formeront environ quatre volumes de *Mélanges*, où les mémoires seront rangés dans un ordre méthodique. Le premier volume paraîtra chez Alph. Picard, en janvier prochain. Notre collaborateur M. A. GIRY a réuni en une brochure l'article qu'il a publié ici-même sur Quicherat, et la bibliographie de ses œuvres publiée dans la *Bibl. de l'École des chartes*.

— M. TOURNIER vient de publier un *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790; Hôtel-Dieu* (Picard). Ce volume contient aussi une introduction aux inventaires des archives de l'Administration générale de l'assistance publique à Paris.

— Dans une communication faite à la *Société de géographie de Toulouse*, et publiée dans le Bulletin de la Société, M. P. GUIRAUD a exposé avec beaucoup de force les arguments qui permettent de croire que les marins de Néchao ont réellement fait le tour de l'Afrique vers l'an 600 avant J.-C.

— Sous le titre modeste de *Notes historiques et éphémérides montalbanaises* (Montauban, 1882, in-8, 296 p.), M. E. FORESTIÉ vient de faire paraître un ouvrage que les érudits pourront consulter avec fruit ; ils y trouveront beaucoup de renseignements sur l'histoire d'une partie du Languedoc ; nous signalerons notamment les pages consacrées au siège

de Montauban sous Louis XIII. Une double table des matières permet de retrouver sans peine les passages où il est parlé de chaque événement important.

— M. L.-M.-T. GUILLER, chanoine titulaire de Laval, vient de publier (Laval, Gaillard et Goupil) des *Recherches sur Changé-lès-Laval* (700 p. in-8°). La première partie est consacrée à l'histoire religieuse. La seconde comprendra l'histoire féodale.

— Les articles de M. CHASSAING sur les *Chartes et coutumes seigneuriales de Chaptueil et de Leotoing*, de M. E. CABIÉ sur les *Coutumes de la ville de l'Isle-Jourdain*, parus dans la *Revue historique de droit*, ont été tirés séparément (Larose et Forcel).

— M. l'abbé A. LEDRU a tiré du chartrier de Montsoreau, conservé au château de Sourches, dans le Maine, les éléments d'une intéressante étude sur *Louis XI et Colette de Chambes* (Angers, Germain et Grassin, 63 p. in-8°); la veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, qui fut poussée, par les injustes procédés du roi de France, dans les bras de Charles de Guyenne, le dirigea dans sa lutte contre son frère, et mourut presque en même temps que lui.

— Nous recevons de M. TAMIZEY DE LARROQUE trois nouvelles publications. La plus importante forme la 5^e partie de la série intitulée : *les Correspondants de Peiresc* (extrait des mémoires de l'Académie de Dijon, 182 p. in-8°). Elle est consacrée à Saumaise, dont M. T. de L. nous communique 15 lettres adressées à Peiresc et 21 adressées à Du Puy. Ces dernières, écrites pour la plupart à Leyde de 1633 à 1637, sont remplies de détails intéressants sur les événements de l'époque et sur l'état de la Hollande. Les lettres à Peiresc roulent presque toutes sur des questions d'érudition et d'archéologie. La seconde publication, extraite de la *Revue des Bibliophiles*, est la réimpression d'une plaquette rarissime conservée à Carpentras sur l'*Entrée du Roy Charles IX à Bordeaux*, suivie d'une Ode latine sur le même sujet, de Stephanus Cruseus, en qui M. T. de L. voit avec vraisemblance le chroniqueur Etienne Cruseau, dont M. J. Delpit a récemment publié l'œuvre historique (pour la Société des Bibliophiles de Guyenne, 1879-1881, 2 vol. in-8°). Enfin M. T. de L. a réédité dans les *Annales des Basses-Alpes* l'*Oraison funèbre de Gassendi*, prononcée le 14 nov. 1645 dans la cathédrale de Digne par Nicolas Taxil (95 p. in-8°).

— Les *Etudes sur la ville de la Charité-sur-Loire*, par M. E. PRESAC (Paris, Simonet, 71 p. in-8°), contiennent le récit des sièges que la Charité eut à soutenir pendant les guerres de religion en 1569-1570 et en 1577.

— Nous recevons d'Alger (imprimerie du *Petit Colon*) une piquante brochure : *Geronimo, surnommé le martyr du Fort des Vingt-Quatre heures. A-t-il existé? Ses restes ont-ils été découverts?* Etude critique, par EL Z'DAM. L'auteur démontre que l'empreinte d'un homme empisé, trouvée en 1853, dans un des murs du Fort des Vingt-Quatre heures,

et exposé au Musée d'Alger, ne peut être celle de Geronimo, martyr dont Haëdo raconte la mort dans son *Dialogo de los martyres*. L'emplacement où elle fut trouvée ne correspond pas avec les indications de l'historien, pas plus que les caractères physiques du martyr tels qu'ils sont révélés par le moulage exposé au Musée d'Alger; et d'ailleurs, la partie du fort où fut empisé Geronimo a dû être refaite à la suite des divers bombardements que le fort eut à subir.

— M. DE LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE a donné à la *Société des Antiquaires de la Morinie* et publié à part (20 p. in-8°) les lettres écrites par M. Marissal, échevin de Saint-Omer, pendant les conférences de Gertruydenberg, en 1710, qu'il suivait comme député des Etats d'Artois à La Haye.

— M. Aug. BERNUS, pasteur à Bâle, vient de fournir à l'*Essai de Bibliographie oratorienne*, du P. Ingold, une excellente *Notice bibliographique sur Richard Simon* (Bâle, Georg, 48 p. in-8°). Le second volume de la *Petite Bibliothèque oratorienne*, p. p. le P. Ingold, est consacré à une excellente notice sur le P. *Bougerel*, notice qui contient de nombreuses lettres inédites.

— Dom Maugérard, élevé au monastère de Mouzon, puis professeur au Collège de Saint-Symphorien de Metz, précepteur des ducs de Montmorency, prieur de Chini, émigré, enfin sous Napoléon I^{er} commissaire du gouvernement dans les quatre départements du Rhin, est un type de ces moines érudits du XVIII^e siècle qui, comme D. Brial, ont, au début du siècle, ranimé en France la tradition interrompue des études sérieuses. D. Maugérard était, avant tout, un bibliographe; il a rédigé le catalogue de la bibliothèque de la cathédrale de Metz; il a travaillé sans relâche à enrichir la Bibliothèque nationale. Son arrière-petit-fils, M. J.-B. BUZY, a bien fait de lui consacrer une biographie (*Dom Maugérard, ou Histoire d'un bibliographe lorrain, suivie de l'Histoire de la chapelle Sainte-Anne d'Argonne*), écrite avec une naïveté qui n'est pas sans charme.

— Le *Contemporain* a commencé, le 1^{er} août dernier, la publication des *Mémoires du comte Alexandre de Puymaigre* (1789-1833), qui ont une véritable valeur historique. Ecrits avec une spirituelle bonne grâce, ils respirent la sincérité la plus complète. On trouve dans le même numéro du 1^{er} août d'intéressantes lettres de Joseph Bonaparte, publiées par le baron Du Casse.

— M. P. FOUGART a consacré deux volumes à une *Histoire de la campagne de Pologne, 1806-1807* (Berger-Levrault, 543 et 545 p. in-8), composés d'après les documents des archives de la guerre.

— Le second volume de M. LÉBOY-BEAULIEU : *L'Empire des Tsars et les Russes* (Hachette, 622 p. in-8) traite les points les plus importants de l'organisation de l'empire au point de vue de la situation politique et sociale actuelle : la commune rurale, l'administration, la bureaucratie et la police; les Etats provinciaux et les municipalités urbaines; la

justice et la réforme judiciaire; la presse et la censure; l'agitation révolutionnaire et les réformes politiques. Toutes ces questions sont traitées avec une compétence et une impartialité que les Russes de tous les partis se plaisent à reconnaître. M. L. B. a eu tort d'accueillir un bruit faux d'après lequel le kolokol de Herzen aurait été publié grâce à des fonds spéciaux qui après la mort de Herzen auraient passé à Lavrof.

— Le *Précis d'Histoire moderne et contemporaine*, par M. J.-B. PASQUIER (Delagrave, 1020 p.), est un livre composé avec soin, et dont quelques parties (la Réforme, p. ex.) sont très intelligemment traitées, mais les proportions en sont inégales et la disposition des matières confuse.

— Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'une traduction de l'*Histoire des Juifs*, de M. Graetz, par M. WOGUE (A. Lévy). Le premier volume s'étend de la sortie d'Égypte à l'Exode babylonien (534).

— M. J.-A. PETIT continue courageusement son *Histoire contemporaine de la France* (voy. *Rev. hist.*, XIX, 115); le t. III vient de paraître chez Palmé; il est consacré à la réaction thermidorienne.

— M. Léon DE ROSNY vient de faire paraître (Maisonneuve) la première livraison d'un grand ouvrage sur les *populations danubiennes*, études ethnographiques, géographiques, historiques et littéraires. Cet ouvrage comprendra cinq livraisons, et un volume d'atlas in-folio, publiés au prix de 150 fr.

— La jolie collection illustrée à 1 fr., de L. Cerf, vient de s'enrichir de cinq volumes : J. VINSON, les Basques et le pays basque; — A. HOVELACQUE, les Races humaines; — L. GELEY, l'Espagne des Goths et des Arabes; — DALSÈME, la Monnaie; — GATTEYRIAS, l'Arménie et les Arméniens.

— La librairie Charpentier a publié le second et dernier volume de l'*Histoire militaire contemporaine* (v. plus haut, p. 242), par le commandant F. CANONGE. Il est entièrement consacré à la guerre franco-allemande, qui s'y trouve résumée avec une grande exactitude.

— M. C. DEHAÏNES vient de publier l'*Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Bouchain*.

— La librairie Marpon et Flammarion publie une nouvelle édition (à 3 fr. 50 le vol.) de l'*Histoire de la Révolution des Pays-Bas au XVI^e siècle*, par L. MOTLEY.

— On vient de publier le 20^e et dernier fascicule de la traduction française du grand ouvrage *la Guerre franco-allemande de 1870*, rédigé par la section historique du grand état-major prussien (Mittler et fils, à Berlin).

— M. LE BLANT a fait tirer à part l'important mémoire qu'il a publié dans le t. XXX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions* sur les *Actes des Martyrs* (Champion); — de même M. A. PROST, son excellente étude sur l'*Immunité* (Larose et Forcel); — M. SAUVAIRES, des *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, extraits du *Journal asiatique* (Leroux).

— Le t. XIII et dernier du *Recueil des traités de la France*, par M. DE CLERQ, vient de paraître chez Pédone Lauriel.

— La librairie Leroux, qui vient de terminer la publication de l'histoire grecque, de Curtius (5 vol.), a commencé celle de l'Hellénisme, de Droysen, qui continue Curtius, ainsi que celle de la Littérature latine au moyen âge, par Ebert.

— Le t. II du *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, publié par la Commission départementale des monuments historiques, vient de paraître (Arras, Sueur-Charruey).

— Livres nouveaux.

Histoire locale : *Histoire de Raucourt*, 1^{re} partie, depuis sa fondation jusqu'en 1784; Langres, Dillet, par Mgr FÈVRE, vicaire-général de Gap. — *Armorial historique et généalogique des familles de Lorraine titrées ou confirmées dans leurs titres au XIX^e siècle*, par J. Alcide GEORGEL; chez l'auteur, à Elbeuf. — *Pouillé scolaire ou inventaire des écoles dans les paroisses et annexes de l'ancien diocèse de Verdun avant 1789*, par MAGGIOLO; Nancy, Berger-Levrault. — *N.-D. de Bayeux sous l'ère romaine, esquisses historiques et archéologiques*; Bayeux, Payan. — *Des tribunaux répressifs ordinaires de la Manche, en matière politique, pendant la première Révolution*, par E. SAROT; Champion. — *Le château de Zuthove et ses seigneurs*, par Am. DE TERNAS; Douai, Dechristé. — P. GREGOIRE, *État du diocèse de Nantes en 1798*; Nantes, Forest et Grimaud. — N. DE NICOLAY, *Description générale de la ville de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais*; Lyon, Mougin-Rusand. — A. STORELLI, *Notice historique et chronologique sur le château de Blois*; Paris, Baschet. — *Histoire de l'hôpital de N.-D. de Pitié*, à Paris, 1612-1882; Paris, Coccoz. — TRANCHANT, *Notice sur Chauvigny de Poitou et ses monuments*; Paris, impr. Boudet. — HÉDOUVILLE, *Notice sur le village d'Eclaron*; Saint-Dizier, impr. Henriot. — S. MEAUME, *Étude historique et biographique sur les Lorrains révolutionnaires : Palissot, Grégoire, F. de Neufchâteau*; Nancy, Wiener. — ARAGON, *Le Roussillon au premier temps de sa réunion à la France*, d'après des doc. inédits; Montpellier, Coulet. — BLONDIN, *Mémoire pour l'histoire de Saint-Valéry-sur-Somme*; Amiens, Delattre-Lenoël. — CHABRAND, *État de l'instruction primaire dans le Briançonnais avant 1790*; Grenoble, Drevet. — D. MEGNIS, *L'Ancienne chapelle de Fourvières*; Lyon, Albert. — A. DE SARRAZIN, *Notice historique sur la maison de Sarrasin originaire d'Auvergne*; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre. — SAUREL, *Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire*, t. I; Marseille, Lebon. — AUBENAS, *Histoire de Fréjus*; Fréjus, Leydet. — DIDIER, *Histoire de la seigneurie et de la ville de Châteauvillain*; Chaumont, Miot-Dadant. — GENET, *Histoire du village ardennais les Mazures*; Reims, Monce. — LALORE, *Ancienne discipline du diocèse de Troyes jusqu'en 1788*, t. II et III : statuts synodaux et ordonnances épiscopales. Troyes, Frémont.

— On annonce comme devant paraître prochainement : plusieurs

volumes de M. Henri BEAUNE, sur l'état des personnes et des biens en France, en 1789; une étude sur les campagnes de Charles II, duc de Lorraine et de Bar, 1634-38, par M. F. DES ROBERTS (Champion); une nouvelle édition, par le chanoine Callen, du livre de LOPÈS, sur l'église métropolitaine et primatiale de Saint-André, de Bordeaux (Bordeaux, Feret); un Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés par des religieux de la Compagnie de Jésus, par le P. C. SOMMERVOGEL (Maur. Tardieu); des Mélanges de philosophie et de paléographie américaines, par M. DE CHARENCEY (Leroux); une nouvelle édition de l'Histoire générale de la province du Quercy, de G. LACOSTE (Cahors, Girma); une Histoire du Jansénisme, par M. SÉCHÉ; un remaniement du Catalogue du Musée de sculpture du Louvre, par MM. Fr. et Ch. RAVAISSON; le Catalogue des inscriptions latines et des antiquités chrétiennes, rédigé par M. HÉRON DE VILLEFOSSE; celui des terres cuites orientales, par M. HEUZEY, et celui des manuscrits grecs, coptes, démotiques et orientaux, tracés sur papyrus et sur terre cuite, par M. ROBIOU.

Allemagne. — Le 9 août dernier, est mort au château de Silbitz, en Silésie, le comte R. STILLFRIED-ALCANTARA, maître des cérémonies à la cour de Prusse. Il était né le 14 août 1804; il était très versé dans l'histoire de la maison de Hohenzollern. Son premier ouvrage, *Hohenzollernische Forschungen*, avait été fait en collaboration avec Mærker. Plus tard, il réunit les matériaux d'une histoire des comtes de Zollern et des burgraves de Nuremberg dans ses *Monumenta Zollerana*, en 7 vol. in-4°; à l'aide de ces documents, il composa une *Geschichte des Schwanen-Ordens*, et une monographie : *Kloster Heilsbronn*. Il a aussi rédigé le texte de l'ouvrage illustré : *Die Hohenzollern und das deutsche Vaterland*.

— Le 30 novembre paraîtra à la librairie Strauss, de Bonn, un volume de *Mélanges Historiques*, imprimé en l'honneur du 25^e anniversaire du professorat de M. Arnold Schaefer, l'éminent professeur de Bonn, aussi connu par ses travaux sur le XVIII^e siècle que par ceux sur l'histoire grecque.

— M. Karl HUMANN est rentré à Smyrne, après avoir accompli la mission en Asie-Mineure dont il avait été chargé par l'Académie des Sciences de Prusse; il a expédié au Musée de Berlin 43 caisses de moulages; ces moulages ont été pris sur le célèbre monument d'Ancyre, où a été gravé le testament d'Auguste, et sur de très anciens rochers sculptés de Bogaz-Kieui, sur l'Halys, qui ont été souvent décrits, mais dont on n'a pas encore, il s'en faut de beaucoup, de reproduction exacte.—A son rapport à l'Académie, au sujet du monument d'Ancyre, M. Humann a joint un plan topographique, qui comprend la route des environs de Brousse, jusque dans le voisinage immédiat d'Angora. La vallée de Pursak, l'ancien Thymbres, y est décrite pour la première fois complètement, et par là se trouve comblée une lacune dans la cartographie de l'Asie-Mineure, si confuse encore.

— MM. PUCHSTEIN et SESTER, chargés d'une mission en Asie par

l'Académie de Berlin, ont découvert à Nimroud-Dagh, non loin de Gerger, un monument avec des statues colossales, des bas-reliefs et des inscr. grecques, qui semblent appartenir à la dynastie de Commagène, du 1^{er} siècle avant J.-C. — La même Académie a mis à la disposition de M. G. HIRSCHFELD une somme de 4,000 marks, pour une mission scientifique en Bithynie et en Paphlagonie.

— M. SCHLIEMANN a été nommé membre de l'Académie des Sciences de Bavière.

— M. HAUCK a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique à Erlangen; — M. MILCHHOEFER docent d'archéologie à Göttingue; — M. Paul HASSEL directeur des Archives royales de Saxe à Dresde.

— Depuis oct. 1882, paraît à Berlin, chez O. Janke, une nouvelle Revue militaire intitulée : *Internationale Revue über die gesammten Armeen und Flotten*, sous la direction indépendante de M. F. von Witzleben-Wendelstein.

— Un manuscrit provenant du château de Neubuern vient d'entrer à la Bibliothèque nationale de Munich; il est intitulé : « Mémoire sur la conduite que j'ai tenue depuis la mort de l'empereur Charles VI, et tout ce qui s'est passé à cet égard, » écrit, d'un bout à l'autre, de la propre main de Charles VII. C'est une source de premier ordre pour l'histoire de la guerre de la succession autrichienne.

— Pour célébrer la 20^e année du ministère du prince de Bismark, qui remplaça, en 1862, M. von der Heydt, M. HAHN, membre du Conseil privé du royaume de Prusse, va publier un travail rétrospectif (*Rückblick*) sur la carrière politique du prince pendant ces vingt années.

— L'Académie des Sciences de Berlin a mis au concours une étude sur les cimetières romains (fondation Charlotte, pour la philologie; terme, 1^{er} mars 1883).

— L'Académie des sciences de Göttingue a mis au concours, pour nov. 1883, une étude sur l'histoire, la langue, la topographie araméennes.

— Le 17 et le 18 août, la Société Gœrres a tenu à Paderborn sa septième réunion générale; le rapport sur les travaux de la Société nous apprend que le Dictionnaire de l'Etat bavarois, rédigé par M. von Hertling, est pressé avec activité et sera terminé dans trois ans; la Société fonde de grandes espérances sur l'ouvrage de M. Buchwald, relatif aux chartes des princes-évêques, pendant le moyen âge, qui fournissent un grand nombre de faits intéressants; enfin, sous les auspices de la Société, M. Schill prépare un travail sur le Jansénisme, M. Krieg sur Boèce, et Kaufmann sur Thomas Chantepré.

— Du 14 au 17 août, s'est tenue à Francfort-s.-Mein la treizième réunion plénière de la Société allemande d'anthropologie. Parmi les mémoires lus à cette occasion, signalons celui de M. Schliemann, sur les fouilles entreprises à Troie depuis le mois de mars dernier; de M. Klopffleisch, sur des fouilles dans de très anciennes demeures et sépultures en Thuringe; de M. Kollmann, de Bâle, sur la différence

entre la race et la nation ; de Mlle de Torma, de Broos, en Hongrie, sur les fouilles qu'elle a entreprises dans son pays. — M. Mehlis a parlé sur une ville d'industrie romaine retrouvée entre Worms et Kaiserslautern, auj. Eisenberg, la *Rufiana* de Ptolémée : un mémoire de M. Wilser, qui s'efforçait de montrer un rapport étroit de parenté entre les Celtes et les Germains, a été vivement combattu par d'autres membres.

— Du 27 au 30 sept., a eu lieu à Carlsruhe la 36^e réunion de philologues, archéologues et orientalistes allemands.

— On fait de grands efforts en Prusse, et dans les Etats thuringiens, pour organiser fortement les Commissions locales de monuments historiques.

— M. J.-X. KRAUS, un des savants catholiques les plus remarquables de l'Allemagne, l'éditeur de l'excellente *Real Encyclopedie der christlichen Alterthümer*, vient de donner une seconde édition de son *Lehrbuch der Kirchengeschichte für Studierende* (Trèves, F. Lintz, 890 p. in-8). C'est un ouvrage admirablement approprié à son but, et nous ne saurions trop le recommander aux historiens. Un peu touffu au premier abord, on reconnaît, à l'usage, qu'il était difficile de fournir plus commodément aux travailleurs une pareille masse de renseignements sûrs et précis.

— M. Karl BARTSCH a donné une nouvelle édition de l'ouvrage bien connu de DIEZ : *Leben und Werke der Troubadours* (Leipzig, Barth).

— M. SCHNORR VON CAROLSFELD vient de publier le t. I du *Katalog der Handschriften der K. öffentl. Bibliothek zu Dresden* (Leipzig, Teubner ; prix, 15 m.).

— Le *Verein für Hessische Geschichte* a publié (Cassel), en souvenir de la 31^e réunion de la Société générale pour l'histoire et les antiquités allemandes, une *Festschrift* composée de deux mémoires : le premier sur le Castellum romain et le culte de Mithra à Gross-Krotzenburg-sur-le-Mein, et l'autre sur les monnaies, sceaux, inscriptions, graffiti romains trouvés à Gross-Krotzenburg et dans les environs de Hanau.

— Le *Verein für den Niederrhein* a tenu sa séance générale annuelle à Cologne le 10 juillet dernier. Sans parler des mémoires sur l'histoire de la construction de la cathédrale de Berg (p. M. HARLESS), sur le trésor des archives paroissiales de S. Columba, à Cologne, et sur les « Schreimbücher » de la même ville (p. H. HOENIGER), il a été lu par M. von SCHAUMBURG une étude sur deux membres de la famille de Schwarzenberg, Guillaume II et Adolf, qui se signalèrent, lors des guerres religieuses de la fin du xvi^e siècle, dans les rangs des catholiques. La Société a décidé de publier un *Rheinisches Archiv*, pour servir de complément à la *Westdeutsche Zeitschrift* qu'elle publie déjà, et dont la *Rev. hist.* donne régulièrement l'analyse.

— La collection de M. A. Holder : *Germanischer Bücherschatz* (Fribourg en B. et Tubingue, Mohr), vient de s'enrichir de *l'Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, de Bède. Le texte est établi d'après les

manuscrits de Cambridge, mais l'orthographe a été restituée, conformément aux principes fixés par Bède dans le *De orthographia*. C'est la première fois que l'*Hist. eccl.* est publiée dans une édition bon marché.

— Le petit écrit de M. J. SIMSON : *Ueber die Beziehungen Napoleons III zu Preussen u. Deutschland* (Fribourg en B. et Tubingue, Mohr, 62 p. in-12), sans rien contenir de nouveau, analyse assez finement les fluctuations de Napoléon III à l'égard de la Prusse.

— Livres nouveaux. — Histoire générale : W. PREGER, *Ueber die Anfänge des kirchenpolitischen Kampfes unter Ludwig dem Baier, 1315-24*; Munich, Franz. — OESTERLEY, *Historisch-geographische Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, 9^e liv.; Gotha, Perthes. — W. MÜLLER, *Politische Geschichte der Gegenwart*, t. XV, 1881; Berlin, Springer.

— Antiquité : GARDTHAUSEN, *Mastarna oder Servius Tullius*. Leipzig, Veit.

— Histoire locale et biographie : STIEVE, *Churfürst Maximilian I, von Bayern*; Munich, Franz. — E. DIBELIUS et G. LECHLER, *Beiträge zur sächsischen Kirchengeschichte*, 1^{re} livraison; Leipzig, Barth. — M. LEFFLAD, *Regesten der Bischöfe von Eichstätt*, 3^e partie, 1275-1306; Eichstätt, Stillkrauth. — FRENDSORF, *Dortmunder Studien und Urtheile*; Halle, Waisenhaus. — O. SCHWEBEL, *Culturhistorische Bilder aus der deutschen Reichshauptstadt*; Berlin, Abenheim. — FROMMANN, *H. Freiherr von Rotenhan, 1800-58*; Iéna, Frommann. — W. HOFFMANN, *Peter Melander, Reichsgraf zu Holzappel; aus d. Zeit des 30 jähr. Krieges*; Munich, Bibliogr. Institut. — SCHEBEK, *Kinsky u. Feuquières; Nachtrag zur Lösung der Wallensteinfrage*; Berlin, Hoffmann. — VOCKE, *Das burggräfliche Schloss zu Nürnberg*. Nuremberg, Heerdegen-Barbeck. — GFROERER, *Verfassungsgeschichte von Regensburg bis zum J. 1256*; Berlin, Mayer et Müller. — JACOBSEN, *Die Schlacht bei Reutlingen, 14 mai 1377*; Leipzig, Veit. — POSSE, *Urkunden der Markgrafen von Meissen, 948-1099*; Leipzig, Giesecke et Devrient.

— Paléographie et Sphragistique : ENDRULAT, *Niederrheinische Städtelsiegel d. XII bis XVI Jahrh*; Dusseldorf, Voss. — LEIST, *Urkundentehre, Katechismus der Diplomatie, Palæographie, Chronologie und Sphragistik*; Leipzig, Weber. — SCHMIDT-PHISELDECK, *Die Siegel d. herzögl. Hauses, Braunschweig u. Lünebourg*; Wolfenbüttel, Zwißler. — *Kaiserurkunden in Abbildungen*, publ. p. H. VON SYBEL et Th. SICKEL, 3^e fasc.; Berlin, Weidmann. — SCHLICKEYSEN, *Erklärung der Abkürzungen auf Münzen der neueren Zeit, des Mittelalters und d. Alterthums*, 2^e édit., par Pallmann et H. Droysen; Berlin, Lehmann. — SCHUM, *Exempla codicum amplonianorum Erfurtensium*. Berlin, Weidmann.

— Histoire étrangère : A. MILLER, *Die Alexandergeschichte nach Strabo*; Wurzburg, Stahel. — A. FREUND, *Beiträge zur Antiochenischen und Konstantinopolitanischen Stadtschronik*; Iéna, Deistung. — DOMBROWSKI, *Ivo Bischof von Chartres*; Breslau, Köhler. — SCHEFFER-BOICHORST, *Aus Dantes Verbannung*; Strasbourg, Trübner. — LANGER, *Politische Geschichte Genuas und Pisas im XII Jahrh*; Leipzig, Veit.

— Dissertations inaugurales et programmes d'Universités allemandes. — Breslau, 1880 : KANTECKI, *Das Testament des Boleslaw Schiefmund*. — 1881 : WARSCHAUER, *Ueber die Quellen zur Geschichte des Florentiner Concils*. = GIESSEN, 1881 : BEKKER, *Maria Stuart, Darnley, Bothwell*; NOACK, *Hardenberg und das Geheime Kabinet Friedrich Wilhelms III vom Postdamer Vertrag, bis zur Schlacht bei Iena*, Theil I; WASSERSCHLEBEN, *Die ältesten Privilegien der Academia Ludoviciana*. = GÖTTINGEN, 1880 : H. V. BRESKA, *Ueber die Nachrichten Helmolds vom Beginn seiner Wenden-Chronik bis zum Aussterben des tübischen Fürstenhauses*; POHL, *Das Ichthys Monument in Autun*; VOGELER, *Otto von Nordheim, 1070-1083*. — 1881 : ADLER, *Herzog Welf VI*; BREYER, *Wallensteins Erhebung zum Herzog von Mecklenburg*. = GREIFSWALD, 1881 : SCHNEIDER, *Die kirchliche und politische Wirksamkeit des Legaten Rainund Peraudi (1486-1505)*. = HALLE, 1881 : ANEMÜLLER, *Geschichte der Verfassung Mailands, 1075-1117*; BEYER, *Bischops u. Abts-Wahlen in Deutschland unter Heinrich IV, 1056-1076*; BOETTGER, *Leipzig im Herbst 1642*; MÜLLER, *Die Restauration des Catholicismus in Strasburg*; NEUMANN, *Strabon's Quellen im Buche II*; STOCK, *Die Freilassungen im Zeitalter der Volksrechte*; WENCK, *Clemens V und Henrich VII, Theil I*. = IENA, 1881 : BLUMSCHEIN, *Wiprecht von Groitzsch*; WARNECKE, *Der 2. Rømer Zug Kaiser Karls IV*. = KÖNIGSBERG, 1881 : FRIEDRICH, *Die politische Thätigkeit des Bischofs Otto I von Bamberg*. = MÜNCHEN, 1881 : LABHARDT, *Quae de Judaeorum origine judicaverint veteres*. = MÜNSTER, 1881 : OTTO, *Papst Gregor V (996-999)*; ZURBONSEN, *Der Westfälische Stædtbund von 1253 bis 1298*. = ROSTOCK, 1880 : MALCHOW, *Geschichte des Klosters Doberan, 1300-1350*; RAASE, *Widukind von Corvey*. = STRASBURG, 1880 : FAHRENBRUCH, *Zur Geschichte Kønig Manfreds*; HEYMACH, *Gerhard von Eppenstein Erzbischof von Mainz*; POST, *Ueber das Fodrum*. Beitrag zur Geschichte des italienischen u. Reichs-Steuerwesens im Mittelalter; LABAND, *Ueber die Bedeutung der Reception des Rømischen Rechts für das deutsche Staatsrecht*. — 1881 : G. JORDAN, *Ragewin's Gesta Friderici Imperatoris*; MEYER, *Die Strasburger Goldschmiede-Zunft von ihrem Entstehen bis 1681*; MICHAELIS, *Ueber die Entwicklung der Archæologie in 19. Jahrhundert*. = TÜBINGEN, 1880 : G. VON DER AU, *Zur Kritik Kønigshofens*; FINKE, *Kønig Sigmund's reichsstädtische Politik, 1410-1418*.

Alsace-Lorraine. — L'abbé DELSOR a publié depuis le commencement de cette année une *Revue catholique d'Alsace*.

Angleterre. — Le *Registrum Malmesburiense*, ou registre de l'abbaye de Malmesbury, à la différence de ceux qui nous sont restés des autres communautés de Cantorbery et de Saint-Albans, contient peu ou pas de matières d'intérêt historique général; mais il est rempli de détails qui servent à faire connaître l'organisation intérieure d'un monastère bénédictin en Angleterre, et les conditions auxquelles il tenait ou donnait ses biens-fonds. Il y a au second volume (p. 382-385) un document intéressant, qui montre combien l'ordinaire condition d'un moine béné-

dictin était adoucie par l'habitude que pratiquaient les dignitaires du couvent d'inviter à tour de rôle leurs inférieurs à dîner dans la *Miseri-cordia*, où la chère était meilleure ; on avait établi des règles pour empêcher à cet égard un injuste favoritisme. Il n'est pas douteux que, si l'éditeur de ce curieux texte, M. BREWER (*Rolls series*, 1880), avait vécu, il n'eût aisément mis en œuvre les matériaux contenus dans ces deux volumes, pour faire un tableau intéressant de la vie monastique à cette époque. Il est regrettable que M. MARTIN, qui a mené à bonne fin l'œuvre laissée interrompue par son ami, ait trop modestement refusé de combler cette lacune, travail auquel il était fort bien préparé par la connaissance minutieuse qu'il possède de la vie et des œuvres des maisons monastiques en Angleterre pendant le moyen âge.

— Nous ne prendrons pas congé de M. Brewer sans appeler l'attention sur un très intéressant volume intitulé *English studies* (Londres, Murray), où sont réunis les plus importants articles que feu M. Brewer avait publiés dans diverses revues. Plusieurs d'entre eux se rapportent à l'histoire moderne ; mais ceux qui sont intitulés « *New sources of english history* », « *Passages from life of Erasmus* », « *The study of english history* » et « *Ancient London* », ajoutent d'une notable façon à notre connaissance du moyen âge. Le premier de ces articles surtout est de nature à rendre les plus grands services, surtout aux étrangers désireux de se tenir au courant des recherches originales sur l'histoire anglaise. La préface mise par M. Henry Wace en tête du volume, bien que conçue dans un sens un peu trop élogieux, rend un juste hommage à la mémoire du savant érudit.

— M. James E. Thorold ROGERS a publié l'année dernière (Oxford, Clarendon press ; prix 10 sh. 6 d.), sous le titre : *Loci e libro veritatum*, de Thomas Gascoigne, un volume très important pour la connaissance des idées religieuses et politiques qui avaient cours en Angleterre au xv^e s. Gascoigne fut chancelier de l'Université d'Oxford, où il passa la plus grande partie de sa vie. Dans une série de chapitres intitulés *Absolucio, Episcopus, Papa, Rector, Regnum, Verbum Dei*, etc., il nous donne ce qu'on peut regarder comme la doctrine orthodoxe sur les divers points qu'il traite. Le volume devrait être étudié en même temps que l'ouvrage d'un contemporain de Gascoigne, l'évêque Pecock, intitulé *The repressor of over much blaming of the clergy* (publié dans la collection du maître des rôles) ; les vues qu'il contient sont souvent combattues par Gascoigne. L'introduction dont M. Rogers a fait précéder le traité de Gascoigne contient 90 pages ; elle est écrite avec distinction et a beaucoup de valeur.

— M. RYE a publié pour l'*Index Society* un *Index of Norfolk topography* précédé d'une très importante introduction sur l'histoire et les antiquités de Norfolk.

— La librairie Sampson Low a publié le t. III de son excellent *English catalogue of books* ; il se rapporte aux années 1872-1881. En

appendice sont indiquées : 1° les publications des Sociétés savantes ; 2° les collections publiées par les différents éditeurs.

— Une histoire de Southampton, tirée des papiers du Dr Speed, actuellement possédés par la Corporation, va être publiée par M. J. DAVIES.

— M. James A. PICTON prépare un ouvrage important sur les archives municipales de Liverpool ; il formera un vol. in-4° de 450 p. publié par souscription chez Walmsley, de Liverpool.

— La Chetham Society vient de distribuer à ses membres la seconde partie de la *Visitation of Lancashire* (1533), publiée par feu M. LANGTON et M. EARWAKER. Ce vol. complète l'exercice de 1879 ; aucune résolution n'est encore prise pour ceux de 1880 ni de 1881.

— Dans la première semaine de sept. dernier, le bourg de Preston (Lancashire) a fêté la réunion de sa Guild merchant, qui se tient tous les 20 ans. A ce propos, l'*Athenaeum* du 2 sept. fait une esquisse intéressante des libertés communales de Preston, qui remontent au XII^e s., et de sa Guild merchant ; à l'origine, celle-ci était la réunion du maire, des aldermen et des bourgeois du bourg, assemblés pour inscrire sur les rôles municipaux les fils des bourgeois, pour accorder le droit de bourgeoisie à ceux qui payaient certains cens, et en général pour veiller au maintien des privilèges accordés à la ville par les chartes royales. Cette antique institution n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir ; mais il est bon de garder ainsi et de fêter le souvenir du passé. — A cette occasion, M. W. AL. ABRAM a publié une curieuse brochure sous le titre : *Memorials of Preston guilds*.

— La librairie Longmans publie, à partir du 1^{er} nov. de cette année, une nouvelle revue historique et littéraire à bas prix, intitulée *Longman's Magazine* (Pr. 6 d. le num.).

— A partir de la même époque doit paraître en Écosse une nouvelle revue trimestrielle.

— La librairie Chatto et Windus fera paraître en déc. prochain la correspondance de Carlyle avec Emerson, publiée par M. NORTON, de l'Université d'Harvard (E. U.).

— Le second volume de la *History of modern Europe*, par M. FYFFE, est prêt ; il s'étend de 1814 à 1848.

— M. GOMME, dont nous avons déjà indiqué divers travaux sur les institutions primitives, prépare un ouvrage d'ensemble sur l'histoire ancienne des institutions municipales en Angleterre.

— Le *Catalogue of additions to the Mss. in the British museum in the years 1875-1881* forme un vol. de 600 p. dont l'index occupe presque la moitié ; les volumes achetés ou reçus en don par le Musée pendant ces 6 années s'élèvent à plus de 2,000, plus 2,300 chartes et rôles, et 5 papyrus. L'*Athenaeum* du 26 août énumère les plus importantes de ces récentes acquisitions.

— La *Revue critique* (1882, n° 38) énumère plusieurs articles publiés par M. CRINDLE, d'abord dans l'*Indian antiquary*, puis à part, sur l'Inde ancienne : *Ancient India, as described by Megasthenes and Arrian*, 1877 ; *the Commerce and navigation of the Erythrean sea*, 1879 ; *Ancient India as described by Ktesias the knidian*, 1882.

— M. Henry J. MORGAN, directeur des archives du Canada, prépare une nouvelle édition de ses *Sketches of celebrated Canadians and persons connected with Canada*, ainsi qu'une *Bibliotheca Canadensis* ou manuel de la littérature canadienne. — Il vient de publier le 3^e vol. du *Dominion annual register and review* (Montréal, Lovell), rempli de renseignements sur les principaux faits accomplis dans le Dominion en 1880-1881, sur les principales productions littéraires, scientifiques, artistiques. Le Dominion, actuellement, ne compte pas moins de 7 sociétés historiques dont la plus récente, celle de la Nouvelle-Écosse, paraît être la plus vigoureuse.

Autriche-Hongrie. — M. WERUNSKY a été nommé professeur d'histoire à l'Université allemande de Prague ; M. CHOTKOSKI et M. KOPALLIK, prêtre, professeur d'histoire ecclésiastique, le premier à Cracovie, le second à Olmütz.

— M. Fr. RACKI a fait paraître dans les *Mittheil. d. Institut f. österreich. Geschichtsforschung*, t. III, p. 329, un très complet et très intéressant rapport sur les nombreux travaux historiques et publications de sources par l'Académie des sciences d'Agram.

— On annonce la prochaine apparition des chroniques d'Eger, publiées par M. H. GRADL pour la Société de l'histoire des Allemands en Bohême.

— Livres nouveaux : ZEISSBERG. *Anfänge des Ministeriums Thugut*, t. I, mai-déc. 1793. Vienne, Braumüller. — W. MÜLLER. *Josef von Sonnenfels ; biograph. Studie aus dem Zeitalter der Aufklär. in OEstreich* ; ibid. — *Aus Wilhelm von Tegetthoff's Nachlass* ; publ. par A. BEER. Vienne, Gerold. — *Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen* ; t. VIII : campagne de 1706 ; ibidem (on connaît la valeur toute particulière de cette excellente publication faite aux frais et sous la direction du ministère de la guerre). — W. MÜLLER. *Geschichte der Königl. Hauptstadt Ohnütz*. Vienne, Hölzel. — HORAWITZ. *Erasmus von Rotterdam und Martinus Lipsius*. Vienne, Gerold.

— Depuis quelques années, la Hongrie a fait de grandes réformes dans l'instruction publique, et a avancé d'un grand pas dans la voie de la civilisation. L'année 1882 aura vu une innovation importante se produire à Buda-Pesth : les archives nationales hongroises deviennent publiques¹, et des documents nouveaux vont s'offrir aux jeunes historiens hongrois.

1. Les étrangers pourront désormais consulter les Archives nationales, à Buda-Pesth, tous les jeudis, de mai à septembre.

En même temps a eu lieu à Buda-Pesth une exposition intéressante à plusieurs points de vue, dont l'initiative est due à la *Société historique hongroise*, et on signale dans cette exposition 88 documents, inconnus jusqu'à ce jour, et de premier ordre, mis en lumière par l'administration de l'*Országos levéltár* ou des Archives nationales. Ces pièces inédites éclairent d'un jour nouveau l'histoire nationale de ce peuple, et ne tarderont pas à être mises à profit par les érudits de l'Académie d'histoire de Buda-Pesth. — Les Archives nationales existent depuis 1875 sous ce titre, mais leur fondation est déjà ancienne : elles ont un caractère pratique en même temps qu'administratif, et s'occupent assez activement de la publication des vieilles chartes et des anciens diplômes des rois magyars. Le fondateur de cette docte et utile institution est le palatin Louis Battyányi.

Nous allons dire un mot des plus précieux d'entre les 88 documents que l'on a pu voir exposés à la Société historique de Buda-Pesth : la plupart de ces renseignements nous sont fournis par l'*Egyetertés*¹, feuille nationale de Hongrie.

Le plus ancien document² émane de Konyvès Kalmán, ou Coloman le Lettré, roi de Hongrie, de 1080 à 1090 ; c'est une confirmation de biens et de donations faite par saint Étienne en faveur des sœurs grecques du monastère de Veszprém : il est écrit en grec, chose fort étrange et à peu près unique en Hongrie.

Si ce document n'a pas d'importance historique proprement dite, il n'en est pas de même du troisième (par ordre de date), qui sera précieux pour l'histoire du droit magyar ; c'est un diplôme du roi Béla III, de 1130, qui introduit dans la justice la procédure écrite au lieu et place de la procédure verbale, et où on lit exactement ces mots : « Dans « toutes les affaires contentieuses, particulièrement celles qui sont l'af- « faire d'un litige que l'on vient traiter devant ma personne, j'ai jugé « nécessaire que tous les faits qui se passent pendant le procès fussent « couchés aussitôt par écrit, afin qu'il fût impossible à quiconque de « les contredire dans la suite. » — Nous, Français, nous voudrions bien être aussi riches en documents de ce genre pour le xii^e siècle !

Pendant l'époque de la domination de la dynastie des Arpád, qui finit en 1311, les documents faisaient presque absolument défaut : on a eu la chance de mettre dernièrement la main sur un assez grand nombre de pièces curieuses, du temps d'André II, d'Éméric, de Béla IV, d'Étienne V, qui vivaient et régnaient dans la deuxième moitié du xii^e siècle. Grâce à une partie de ces pièces, il sera assez aisé désormais de reconstituer à peu près en totalité la généalogie, même la plus reculée, de deux familles aristocratiques de Hongrie, les Gutkeled et les Chák : cette dernière, qui a encore aujourd'hui des représentants en

1. En français : *La Concorde*.

2. Le plus ancien document national connu jusqu'à ce jour datait de 1125 environ.

ligne indirecte, a joué un rôle politique considérable sous la domination de la maison d'Anjou.

Une pièce, émanant du roi Sigismond, et datée de 1397, est une charte d'affranchissement pour les serfs attachés à la glèbe sur une portion du domaine royal, « car, » dit la charte, « tous les hommes « ont pris naissance et origine des mêmes parents, ils sont égaux et « libres, et ce n'est pas par la nature, mais par la main des hommes « qu'a été constituée leur servilité. » Les Hongrois, qui sont si enthousiastes de liberté, seront ravis de savoir qu'au *xiv^e* siècle le roi Sigismond professait pour elle un pareil culte.

Du même roi on a exposé l'acte de fondation de l'ordre de Sàrkany en 1408; ce fut le premier ordre de chevalerie ou plutôt d'honneur institué en Hongrie, et jusqu'à la présente année on ne connaissait point la date précise de la fondation. Voilà un point de plus de l'histoire éclairci par cette admirable collection de documents, comme on le voit, très divers.

La pièce suivante se rapporte à l'existence très réelle d'une femme énergique et guerrière, d'origine noble, qui combattit dans les rangs des chrétiens à la bataille de Nikopoli, Cécilie Szentzyurgy, qu'on n'a pas craint d'appeler la Jeanne d'Arc des Hongrois.

L'histoire de Hunyadi Janos, le héros chevaleresque du *xv^e* siècle, est bien connue en France; mais on pourra désormais ajouter quelques renseignements plus précis à cette histoire, grâce à la connaissance des rapports originaux et personnels faits par Garay et Czilley, ses ennemis, qui, en 1457, soupçonnèrent Hunyadi de conspirer contre sa patrie. — De son fils Matyas Corvin, on a exposé l'acte d'amnistie qu'il accorda à plusieurs seigneurs rebelles.

L'histoire des Juifs de Hongrie sera singulièrement éclairée par une découverte de M. Kohn, rabbin de Buda-Pesth : elle consiste en un acte d'adhésion de plusieurs familles israélites à l'assemblée générale des Juifs qui eut lieu en 1520. Ce document servira en même temps de réponse aux attaques qui ont été dirigées contre les Juifs de Hongrie en 1877. — On y a joint la correspondance d'un rabbin du *xv^e* siècle avec les membres coreligionnaires de la synagogue de Buda-Pesth : toute cette correspondance est écrite en langue hongroise.

On signale également dans cette exposition des traités d'alliance signés par Zàpolyai avec les Autrichiens, puis un traité signé entre les trois grands puissants magnats de Transylvanie, en 1519, contre l'influence étrangère qui y est qualifiée de « malveillante; » ces trois personnages ont d'ailleurs laissé un nom illustre dans l'histoire des Hongrois; ce sont : Bâthory, Szatmàry et Vârday.

En continuant cette petite excursion dans ce beau recueil de trouvailles, on arrive à deux pièces de la plus haute importance pour l'histoire du *xv^e* siècle. Alors que Dobo, après avoir perdu la bataille d'Eger (Hongrie), se réfugiait dans cette ville avec 1,000 hommes pour y résister (héroïque défense!) contre 200,000 ennemis musulmans, —

fait analogue à la bataille de Saint-Quentin et qui date également de 1557, — Aldanât, chef d'aventuriers payés par l'empereur d'Autriche, tenta de trahir Dobo, mais il fut découvert à temps, arrêté et décapité par ordre de Ferdinand. On a retrouvé précisément le décret par lequel l'empereur Ferdinand ordonne cette fameuse exécution, et aussi une lettre dans laquelle Dobo, après l'échec de cette odieuse tentative, expose, en un langage vif et net, les devoirs qui lui incombent à l'égard des Turcs, et les nécessités réelles de la situation qui sont connues de lui.

On a également retrouvé la lettre de noblesse octroyée en 1572 aux aïeux de Tenkeuly, un des rebelles contre l'Autriche et un de ceux dont la mémoire est la plus respectée par ses compatriotes.

Signalons encore pour ce siècle un rapport fait par le général Pállfy Miklos sur la prise de la forteresse de Gyeur contre les Turcs : cet exploit, accompli en 1598, fut le signal d'un relèvement général de la nation hongroise, qui chassa à partir de ce moment l'ennemi de son territoire.

Un document fort curieux est celui qui émane de Rákoczi (1640) : il contient en effet les conseils que ce grand homme, très malade, donna alors à son fils. Nous en détacherons seulement une des dernières phrases : « Si quelqu'un peut donner de meilleurs avertissements à son « enfant avant de quitter la terre, il doit porter sa reconnaissance jus- « qu'à Dieu ; mais nous n'avons pu mieux faire, et nous ne pouvons « pas nous étendre plus loin que notre couverture. » Ces derniers mots font allusion à un proverbe hongrois très souvent cité.

Les documents que nous venons de passer en revue sont écrits, les uns en hongrois, les autres en latin ; quelques-uns d'entre eux sont fort difficiles à lire, mais l'étude de la paléographie est assez bien représentée à l'Académie historique et à l'Université de Buda-Pesth. Ce qui a été moins aisé à lire, c'est l'écriture chiffrée avec laquelle a été écrite, le 21 février 1654, la pièce suivante : on croit cependant, grâce à d'ingénieux procédés, être arrivé tout récemment à la déchiffre d'un bout à l'autre. Cette pièce est une lettre adressée à Rákoczi par Zrinyi Miklos, le petit-fils du Zrinyi qui, avant Mohács, en 1525, défendit héroïquement ¹, avec une poignée de patriotes, pendant trois mois, la ville de Szigetvar contre l'armée turque tout entière. Au xvii^e siècle, Zrinyi Miklos eut des relations politiques avec Louis XIV, avec les Suédois, avec les Italiens ; sa bibliothèque était une des plus riches pour l'époque. Il mourut, tué, disent les uns, par un sanglier, assassiné, disent les autres, par un espion autrichien : les partisans de cette seconde hypothèse soupçonnent Montecuculli, dont il était l'ennemi mortel. Cette lettre contient un passage curieux que nous n'hésitons

1. Ce fait a donné lieu à un grand poème épique en quinze chants : la nation hongroise est d'ailleurs propre à l'épopée, et Dieu sait si son histoire fournit d'admirables sujets.

pas à transcrire ici : « Si l'archevêque Lippay retarde l'assemblée générale, c'est ce qu'il pourra faire de plus mal : il est nécessaire d'ouvrir les yeux des Hongrois, il faut river les chaînes sur leurs propres mains, il faut faire peser le joug sur leurs propres cous. Qu'ils ne craignent rien ; un jour viendra qui, Dieu aidant, les en délivrera : ce qu'ils auront souffert, les Turcs le souffriront à leur tour. Tant que vivra le prince de Transylvanie, il n'y a rien à redouter, et Zrinyi peut ajouter qu'il ne faillira point à son devoir. » Voilà de belles paroles, d'autant plus belles qu'elles se sont réalisées !

Le document suivant est un diplôme de Léopold, empereur d'Autriche, en faveur de Wesselényi Féréncz, général en chef des armées impériales contre Rákoczi ; pour le récompenser des services qu'il avait rendus à sa couronne, Wesselényi a écrit au dos de cet acte les quelques lignes suivantes : « Mes enfants verront par là après ma mort que j'ai servi l'illustrissime maison des Habsbourg et leurs gracieux princes avec fidélité et avec amour ; qu'ils détournent à leur tour de cette maison la colère divine, qu'ils gardent cette lettre qui m'a été donnée par un prince d'un cœur d'Hector, et qu'ils s'efforcent d'obtenir, à mon exemple, une meilleure, sinon une semblable récompense de leurs bienfaits. 5 mai 1643. »

Parmi les dernières pièces exposées, nous indiquerons encore un décret de Marie-Thérèse, par lequel elle donne à F. Esterházy son consentement pour un projet d'instruction publique nationale qui lui avait été soumis. Il est daté de Schœnbrunn, 1740. On y lit ces mots : « La savante et vaillante nation hongroise doit connaître et savoir apprécier les principes grâce auxquels elle pourra avancer dans la voie de la civilisation, grâce auxquels elle pourra atteindre et conserver un rang bien équilibré à côté de la nation allemande : ce sera ma joie dans le froid tombeau. »

Enfin le dernier document est du 28 juin 1790. C'est un décret impérial de Joseph II, par lequel l'empereur, après avoir rendu la langue allemande obligatoire dans tout son domaine, après avoir supprimé les propriétés et ravi les biens ecclésiastiques, après avoir converti toutes ces richesses en argent pour servir et contribuer au développement de l'instruction publique et de l'armée hongroise, rétracte tout ce passé, s'adressant au peuple hongrois à peu près en ces termes : « Voulant donner un signe de ma bienveillance à la Hongrie, je fais savoir aux comitats que je rétablis toute l'administration dans l'état où ces choses se trouvaient à l'époque de la mort de Marie-Thérèse, en 1780, et que j'annule toutes mes réformes. »

Nous n'avons pu donner, en ces quelques mots, qu'une idée bien faible de ce qu'est, aux yeux des Hongrois, cet amas de richesses incomparables qui leur viennent en aide, à leur insu. Mais tandis que les Archives nationales s'accroissent ainsi de précieux documents, elles perdent d'un autre côté les immenses dossiers contenant d'innombrables pièces relatives à la révolution hongroise de 1848-1849, et plusieurs

autres : ces dossiers viennent en effet de disparaître sans qu'on puisse suivre leur trace, et il y a là un problème qui doit surprendre et qu'il n'est pas donné encore aujourd'hui de résoudre. Notre impartialité nous oblige à dire que le gouvernement autrichien est considéré par les Hongrois comme l'auteur de cette action, qui leur paraît une vengeance, et que le gouvernement, interpellé à ce sujet, n'a donné, dans sa vague réponse, aucune satisfaction à leur amour-propre national. — S.

— M. Arpád HORVÁTH, professeur de diplomatie à l'Université de Budapest, et l'un des hommes les plus éminents de Hongrie, a commencé, sous ce titre modeste, *Okleveltani jegyzetek* (Notes sur la diplomatie), la publication d'un résumé de son cours. Le premier fascicule, d'une centaine de pages, a paru en magyar, cela va sans dire, il y a environ deux ans. C'est une introduction à la diplomatie hongroise, écrite avec l'érudition la plus scrupuleuse, enrichie de citations, de renvois, etc.; le style, qui est excellent, dénote un esprit très net, plein de force, de verve et de feu. Ce petit ouvrage, qui vaut plus qu'il n'est gros, fait assurément honneur à la science hongroise; elle n'avait presque rien produit jusqu'à présent sur ce terrain.

Les cinquante premières pages contiennent des notions préliminaires sur les *diplômes* et donnent la définition de la diplomatie. L'histoire sommaire de cette science remplit la seconde partie. Nous y trouvons à chaque pas les marques d'une vive sympathie pour la France. Voici, par exemple, comment l'auteur se résume à la page 78 :

« En jetant un regard d'ensemble sur l'histoire de la diplomatie, il est impossible de ne pas reconnaître que, dans les progrès de cette science, le principal mérite appartient aux Français. C'est cette glorieuse nation — véritable levain de l'humanité en Europe — qui a fourni aux sciences paléographico-diplomatiques leurs plus grands savants, leurs plus grands écrivains. Un savant français — l'un des plus grands qui aient existé — a fondé la diplomatie (Mabillon). Un autre a fait sur la paléographie grecque un chef-d'œuvre comparable à celui de son devancier sur la paléographie latine (Montfaucon). Deux savants français ont écrit un autre ouvrage tellement important qu'il servira toujours de base aux études paléographiques et diplomatiques (Toussaint, Tassin). Des savants français ont fait d'immenses travaux sur le latin des diplômes du moyen âge (Du Fresne-Du Cange, Carpentier). Des savants français ont fondé l'art de vérifier la date des textes (Durand, Dantine, Clémencet). De nos jours, les ouvrages les plus considérables relatifs à ces sciences sont dus encore à des savants français (Silvestre, de Wailly). Des savants français ont offert à l'imitation de l'Europe une institution modèle dans l'*École des chartes*. Des savants français organisent les publications archéologiques dont la France a le droit d'être fière (selon le mot de Sickel). Ainsi donc, ici encore, cette grande nation a conquis le premier rang. »

De cette suprématie des savants français, M. Horváth conclut que la connaissance de la langue française est indispensable à tous ceux qui

veulent se faire une spécialité de la paléographie et de la diplomatique.

M. Horvath part de là pour dire son mot dans une question qu'on agite depuis quelque temps en Hongrie : la substitution, au point de vue intellectuel, de l'influence française et anglaise à l'influence, jusqu'à présent dominante, de l'Allemagne.

L'auteur développe à ce propos ce que disait deux ans auparavant, dans une séance solennelle de l'Académie hongroise, un des hommes les plus considérables du pays, M. Csengery; il trouvait que les magyars gagneraient beaucoup à entrer plus avant dans l'étude des deux grandes littératures occidentales, il en constatait en même temps la supériorité sur la littérature allemande. Mais en dehors du point de vue purement littéraire, la question, dit M. Horvath, présente encore un autre aspect : celui de l'éducation morale. Sous ce rapport, les littératures française et anglaise n'ont pas moins d'importance que sous le rapport intellectuel. « Il est nécessaire, dit notre auteur à la page 82, que la jeunesse hongroise puise dans la littérature de ces deux grands peuples des idées plus élevées sur la vie et sur le monde, et se préserve ainsi des manières de voir serviles et mesquines dont la littérature allemande se laisse de plus en plus envahir; chez combien n'ont-elles pas amené l'abaissement complet du caractère! »

Et M. Horvath conclut ainsi : « Oni, tant que nous autres Hongrois nous nous débattons à la remorque de la culture allemande, jamais nous ne pourrons conquérir la place qui nous appartient — quand ce ne serait qu'à cause de notre passé historique — dans l'ensemble des peuples civilisés. »

L'auteur demande, comme conséquence, de rendre obligatoire l'étude du français dans l'enseignement secondaire.

Le livre de M. Horvath finit par ces belles paroles : « Nous sommes au seuil de l'année 1881, deux centième anniversaire de la fondation de la diplomatique. Je ne sais si l'on se prépare ailleurs à célébrer cette date; pour moi, je célèbre la glorieuse mémoire de Jean Mabillon en publiant le modeste travail que voici, et je le termine par ces mots : *Bissecularem Memoriam Diplomaticæ a Joanne Mabillonio anno MDCLXXXI conditæ recolit devotus auctor.* — A. DE G.

Belgique. — L'Académie royale de Belgique (classe des lettres) a mis au concours pour 1884 des études sur divers sujets historiques : Histoire des origines, du développement et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le xv^e s. jusqu'à la fin du xviii^e; une étude historique sur l'organisation des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Grecs et les Romains. Pour le prix Stassart : apprécier l'influence exercée au xv^e s. par les géographes belges.

— MM. C. et A. SERRURE ont fondé l'an dernier un *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie* qui, depuis le mois de juillet dernier, est entré dans la seconde année de son existence.

— Le 6^e vol. de la collection consacrée par M. VANDENPEERBOOM à l'his-

toire d'Ypres contient une biographie de Jansénius (Bruges, De Zuttere). Pour le t. V, voy. *Rev. hist.*, XIX, 495.

Danemark. — M. Troels LUND a publié en danois et en allemand (Copenhague, Hoest) un volume important sur la vie privée en Scandinavie au XVI^e s.; ce livre n'est qu'une partie d'un ouvrage plus considérable, une histoire du Danemark et de la Norvège dans la seconde moitié du XVI^e s., à laquelle l'auteur travaille activement.

— Notre collaborateur M. J. STEENSTRUP vient d'être nommé professeur d'histoire à l'Université de Copenhague.

Espagne. — L'Académie royale de l'histoire à Madrid a décidé de publier en entier le codex Calixtinus de Compostelle, comme supplément au t. XX de *l'España Sagrada*; ce travail vient de paraître par les soins du P. FITA et de M. J. VINSON (*Liber de miraculis S. Jacobi*; Paris, Maisonneuve).

— MM. Eug. GIBERT et W. TAYLOR, de la *Société académique indo-chinoise*, viennent de traduire et de publier (Paris, Chaix) le récit fait par J. A. Cantova de la découverte des îles Garbanzos ou Carolines; cet ouvrage, dont le ms. est conservé dans l'Archivio de Indias de Séville, avait été publié pour la première fois par M. Fr. Carrasco, dans le *Boletín de la Sociedad geográfica* de Madrid, t. X, 1881.

— M. M. SANCHEZ Y PINILLOS a publié *l'Historia primitiva del monasterio del Escorial* écrite au XVI^e s. par le P. Siguenza (Madrid, Tello).

— Ceux qui s'intéressent à l'histoire maritime liront avec plaisir le discours tenu par M. Lluís Maria SOLER Y PUIG à l'association catalane d'excursions scientifiques et paru à Barcelone (typ. La Academia, 45 p. in-12) sous le titre : *Mariners catalans celebres*. Il y indique le sens des titres portés au moyen âge par les marins des divers grades et passe en revue les marins catalans illustres, très nombreux du XII^e au XV^e s. A partir du XVI^e s., la marine catalane perd beaucoup de son éclat.

États-Unis. — La librairie James A. GRESHAM, Nouvelle-Orléans, a publié une nouvelle édition de *l'History of Louisiana* par le chief-justice Martin; cette histoire, qui s'arrête en 1816, avait été publiée pour la première fois en 1827, et était devenue presque introuvable. M. Johan F. Condon a ajouté à cette réédition un sommaire des événements de 1815 à 1861, et M. W. Howe une intéressante étude sur le juge Martin.

— M. BANCROFT prépare une histoire des États du Pacifique, qui ne doit pas comprendre moins de 25 volumes. Cet ouvrage doit faire suite à son livre : *Native races of the Pacific States*.

— Le Rév. E. SLAFTER, de Boston, a étudié les erreurs commises par les anciens voyageurs, de 1535-1740, dans le calcul des latitudes relatives à la côte de l'Amérique du Nord baignée par l'Atlantique (*History and causes of the Incorrect latitudes*. Boston, 20 p. in-8°); il montre comment les anciens procédés de calcul rendaient ces erreurs inévi-

tables et dans quelles limites elles se produisaient. Ce petit travail sera utile aux géographes.

Finlande. — On ne lira pas sans émotion la brochure de M. E. PALMÉN sur l'*Oeuvre demi-séculaire de la Société de littérature finnoise et le mouvement national en Finlande, de 1831 à 1881* (Paris, Klincksieck, 143 p. in-8°). On y trouvera l'histoire de la reconstitution de la nationalité finlandaise depuis le xvi^e s. jusqu'à nos jours, et en particulier de l'admirable activité littéraire, historique et patriotique des hommes qui au xix^e s. ont travaillé à cette œuvre : Lænnrot, Runeberg, Snellmann, Castrén, Rabbe, Koskinen, etc., etc. La Société littéraire, créée en 1831, a non seulement poursuivi son œuvre malgré tous les orages, mais est aujourd'hui une des plus riches sociétés savantes de l'Europe (elle a une réserve de près de 91,000 marks et a dépensé depuis sa fondation tout près de 600,000 marks), et a donné naissance en 1870 à la Société d'archéologie, en 1875 à la Société d'histoire. Cette dernière publie un important recueil historique : *Historiallinen Arkisto*, commencé par la Société littéraire en 1866.

Grèce. — On lit dans la *Revue critique* (1882, n° 33) : Une *Société historique et ethnologique de la Grèce* s'est fondée récemment ; elle se propose de créer un musée renfermant toute sorte d'objets relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge et dans les temps modernes. Les mss. et documents écrits formeront une dépendance à part du musée sous le nom d'Archive historique. C'est le même but que la Société archéologique d'Athènes poursuit pour la Grèce classique.

Grèce. — M. George Pagidas vient de publier une thèse (en grec) sur la topographie de l'ancienne Thèbes.

— M. Paul CALLIGAS, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Athènes, actuellement ministre des finances, auteur de divers écrits de jurisprudence fort estimés, vient de faire publier chez Coromilas (Athènes), en un beau vol. in-8°, 550 p., sous le titre d'*Etudes et discours Μελέται καὶ λόγοι*, quatre études importantes, sur le concile de Florence, — sur le servage chez les Romains et les Byzantins, — sur le cérémonial de la cour byzantine — et sur la sédition dite de Nika ; à la suite de ces études historiques viennent 14 discours prononcés à la Chambre hellénique sur divers sujets et contenant des informations d'une grande utilité sur l'histoire contemporaine de la Grèce.

Italie. — M. B. CAPASSO a été nommé surintendant des archives napolitaines, en remplacement du regretté Minieri-Riccio.

— Notre collaborateur M. C. FALLETTI-FOSSATI vient de publier une nouvelle édition remaniée et très augmentée de son livre sur le *Tumulto de' Ciompi* (Turin, Lœscher).

— M. Lud. PEPE vient de publier à Ostani, au pays d'Otrante, des *Notizie storiche ed archeologiche dell' antica Gnathia*, l'ancienne cité des Pediculi.

— Le petit volume de M. G. GAGGIA, sur *Arnaldo da Brescia* (Brescia,

Bersi, 125 p. in-32), est un violent réquisitoire contre le fameux révolutionnaire, mais mérite d'être lu comme contre-partie de l'ouvrage de M. de Castro sur le même sujet.

— Nous aurons sans doute occasion de revenir sur la question de l'assassinat politique à Venise (cf. *Rev. hist.* XX, 165) quand paraîtra l'ouvrage de M. Lamansky sur ce sujet. M. R. FULIN, qui prépare depuis 40 ans une histoire du Conseil des Dix, vient de publier dans l'*Archivio Veneto* et à part (*Errori vecchi e documenti nuovi a proposito di una recente pubblicazione del Co. L. di Mas Latrie*. 163 p. in-8°) de très intéressants documents sur divers projets et tentatives d'assassinat entre 1415 et 1516, précédés d'une préface importante où il fait remarquer avec raison que les historiens vénitiens de notre temps n'ont jamais cherché à cacher ces faits et que d'ailleurs ces pratiques étaient approuvées par le droit des gens antérieur au XIX^e s. Il signale (p. 20) un document vénitien qui parle d'un projet fourni par François I^{er} pour faire assassiner Clément VII.

— M. Gaudenzio CLARETTA a consacré une étude très approfondie aux persécutions dont Jacqueline d'Entremont, la veuve de Coligny, fut l'objet de la part d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (*Giacomina d'Entremont ed Emanuele Filiberto*. Torino, Estratto della Nuova Rivista. 60 p. pet. in-4°). Cette étude, fondée sur les documents des archives de Turin, est tout à l'honneur de l'Amirale, dont on convoitait les terres, et qu'on voulait contraindre à se remarier.

— Nous sommes très sympathiques aux idées qui ont inspiré M. TIVARONI dans sa *Storia critica della rivoluzione francese* (Milano, Fratelli Rechiedi, 950 p. in-8°), et nous rendons hommage à ce que son livre contient de travail et de vues ingénieuses. Mais son livre est d'une lecture pénible et paraît avoir été écrit avec trop de précipitation, sans que la composition en ait été suffisamment mûrie.

— Livres nouveaux : M. P. ADINOLFI. *Roma nell' età di mezzo*, t. II. Rome, Forzoni. — F. MARTINI. *Lorenzino de' Medici e il tirannicidio nel Rinascimento*. Flor., Giachetti. — CASTI. *Lettere politiche scritte da Vienna nell' anno 1793*, publ. par Greppi. Turin, Paravia. — LA BANCA-BALDASSARRE. *Marsilio da Padova, riformatore politico e religioso del sec. XIV*. Padoue, Salmin. — CESCA. *La Sollevazione di Capodistria nel 1348*, publ. de cent doc. inédits. Vérone, Drucker et Tæsch. — VICINI. *Memorie biografiche sul giureconsulto Giov. Vicini da Cento*, presidente del governo provvisorio delle Provincie-unite italiane nel 1831. Aquila, Forcella. — GALATTI. *La Rivoluzione e l'assedio de Messina, 1674-78*. Messine, Lo Turco. — FERRAI. *Cosimo de' Medici*. Bologne, Zanichelli. — CORDOVA. *Delle famiglie nobili tuttora non estinte, e delle città e terre, che presero parte al Vespro siciliano*. Palerme, Vizzi. — *Documenti inediti o rari delle relazioni fra la chiesa e lo stato in Italia*, publ. par le ministère de la justice. Rome, Botta. — PORTIOLI. *Il matrimonio di Ferd. Gonzaga con Catarina de' Medici*. Mantoue, Mondovi.

Suisse. — M. Auguste QUIQUEREZ, l'archéologue et historiographe justement estimé du Jura bernois, est mort, le 13 juillet, à l'âge de 82 ans.

— M. Jean-Adam PUPIKOFER, auteur d'une excellente *Histoire de Thurgovie*, et l'un des collaborateurs du Recueil officiel des anciens Recès fédéraux, est mort, le 28 juillet, à l'âge de 85 ans.

— Le grand ouvrage de J.-E. Kopp sur l'histoire des alliances fédérales semble condamné par une destinée peu clémente à demeurer toujours inachevé¹. M. A. Lütolf, qui s'était chargé naguère de le terminer, n'a pu mener l'œuvre au delà de 1334, et M. le chanoine François ROHRER venait à peine de publier le manuscrit de son prédécesseur, lorsqu'une mort à peu près subite l'a lui-même emporté, le 3 sept., à l'âge de 49 ans seulement.

Nous n'avons pas connu M. Rohrer d'assez près pour dire ce qu'il a été comme professeur d'histoire ecclésiastique à Lucerne et comme président de la Société d'histoire des cinq cantons; mais nous ne l'avions jamais rencontré sur notre chemin sans être frappé du savoir ingénieux autant que solide, du tact critique et de la largeur de vues dont il faisait preuve dans toutes ses recherches. Les dissertations qu'il a composées sur le *prétendu concordat de Waldmann* (*Jahrbuch für schw. Gesch.*, t. III, 1878) et sur *les commencements de Lucerne* (*Geschichtsfreund*, t. XXXVII, 1882) sont, à tous égards, de véritables modèles. M. Rohrer apportait, d'ailleurs, dans les relations de la vie privée, une aménité de caractère qui lui gagnait aussitôt les cœurs, et qui rend aujourd'hui plus sensible encore le vide qu'il laisse au milieu de nous. (P. V.)

— M. le professeur B. HIBBER vient de publier la 3^e livraison de sa *Schweizergeschichte für Schule und Volk* (guerres de Bourgogne et de Souabe, 1469-1499). C'est, malgré toute l'érudition de l'auteur, un travail à l'ancienne mode, où les moindres batailles du bon vieux temps sont décrites avec une complaisance qui ne laisse pas, à la longue, d'être singulièrement monotone.

— M. le Dr H. ESCHER, de Zürich, vient de publier un important ouvrage sur *les Partis religieux en Suisse et leurs relations avec l'étranger pendant les années 1527-1531* (*Die Glaubensparteien in der Eidgenossenschaft und ihre Beziehungen zum Auslande, 1527-31*. Frauenfeld, Huber). Il y a fait entrer, sous une forme très claire et dans un esprit de complète impartialité, la substance des innombrables documents qui ont été publiés, depuis quelques années, sur cette période agitée entre toutes de l'histoire de la Confédération.

1. *Geschichte der eidgenössischen Bünde*, Bd. V, 2^{te} Abth. : *Ludwig der Baier und seine Zeit, 1330-34*. Bâle, Schneider, 1882; un volume in-8° de xxii et 688 pages.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

CHASTEL. Histoire du Christianisme, t. III : De l'hégire de Mahomet à la Réforme. Fischbacher, 638 p. in-8. — O'REILLY. Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, t. II. Paris, Champion; Rouen, Cagniard, 754 p. in-8. Pr., 12 fr. — PEYRAT. Histoire des Albigeois, t. I (1880), XXI-422 p.; t. II et III (1882), 492 p. in-8; Fischbacher. — PICCARD. Histoire du Thonon et du Chablais (extrait du t. V des *Mémoires et Doc. de l'Académie salésienne*). Annecy, Niérat, 413 p. in-8.

BADER. Geschichte der Stadt Freiburg i. Breisgau; Bd. I. Fribourg, Herder, 542 p. in-8. Prix, 6 fr. 25. — GNEIST. Englische Verfassungsgeschichte. Berlin, Springer, XII-730 p. in-8. Prix, 18 fr. 75. — ZIMMERMANN. Die Kirchlichen Verfassungskämpfe im XV Jahrh. Breslau, Trewendt, VIII-136 p. in-8.

FRÖHLICH. Die Gardetruppen der römischen Republik. Aarau, Sauerländer, 50 p. in-4°.

GARDNER (Dorsey). Quatre-Bras, Ligny and Waterloo. Londres, Kegan Paul, Trench et C°, XIII-515 p. in-8. — JERVIS (Henley). The gallican church and the revolution; *ibid.* XXII-524 p. in-8. — KETTLEWELL. Thomas A. Kempis and the brothers of common life. 2 vol. in-8, XVI-449, VIII-484 p. in-8, *ibid.*

GUERZONI. Garibaldi, t. I, 1807-1859, XXXIV-513 p.; t. II, 1860-1882, 689 p. in-16. Florence, Barbera.

 ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

Une regrettable erreur de traduction a travesti le sens de la 5^e phrase de l'article de M. Alfred Stern sur la seconde édition du livre de G. Voigt, *Die Wiederbetebung des classischen Alterthums*. Il faut la rétablir ainsi : « M. Voigt a comblé mainte lacune de la première édition en mettant à profit les matériaux contenus dans de nombreuses bibliothèques, et en première ligne dans celle de l'Université de Göttingue; mais il y a un autre travail, très attrayant, dont l'auteur a dû laisser le soin à d'autres... »

— Numéro de juillet-août 1882, t. XIX, p. 427, M. Alf. Stern reproche à tort à M. Mullinger d'avoir omis le nom de Eabanof parmi les autorités pour le règne de Marie Stuart; il s'y trouve cité, p. 317 de l'*Introduction to the study of english history*.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

	Pages
J. JUSSERAND. La vie nomade et les routes d'Angleterre au moyen âge (XIV ^e s.); fin.	1
G. HANOTAUX. Les premiers intendants de justice (3 ^e article)	73
DU C DE BROGLIE. Le cardinal de Fleury et la <i>Pragmatique Sanction</i>	257
L. PINGAUD. Le président de Vezeu.	282

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Em. BOURGEOIS. De la constitution carthaginoise	327
C. BAYET. Remarques sur le caractère et les conséquences du voyage d'Étienne III en France	88
V. LAMANSKY. L'assassinat politique à Venise, du XV ^e au XVIII ^e siècle.	105
BARON DU CASSE. Documents inédits relatifs au I ^{er} Empire : Napoléon et le roi Jérôme; suite	120, 345

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre ; époque moderne (H.-B. GEORGE)	143
États-Unis (F.-W. ALLEN)	159
France (Ch. BÉMONT)	136, 378
Pays-Bas (J.-A. WIJNNE)	388

COMPTE-RENDUS CRITIQUES.

BAUMGARTNER. Die Quellen des Cassius Dio (JULLIAN).	403
BENDER. Rom und römisches Leben im Alterthum (FERNIQUE)	413
CARDOT. Pierre de Xaintonge, avocat général au parlement de Bourgogne (GAFFAREL)	442
CHANTELAUZE. Louis XIV et Marie de Mancini (PINGAUD)	431
COMBA. Valdo ed i Valdesi avanti la Riforma (VAST)	421
— Storia della riforma in Italia (VAST)	421
DANIELSON. Bidrag till en framställning af Englands social politik XIII-XVI åhr. (BEAUVOIS)	425
DEVAUX. Étude politique sur les principaux événements de l'histoire romaine (LALLIER)	178
FLEGLER. Geschichte der Demokratie des Alterthums (HOLM)	402
FREY. Die Schicksale d. kœnigl. Gutes in Deutschland (SOHN)	183
GILLES. Histoire des Vaudois, 1160-1440 (A. M.)	421

TABLE DES MATIÈRES.

	505
	Pages
GINDELY. Geschichte des 30 jàhr. Krieges, t. IV (BEZOLD) . . .	429
GUILLAUME. Recherches historiques sur les Hautes-Alpes. (ROMAN)	439
HASSEL. Geschichte der preussischen Politik, t. I, 1807-1808 (STERN)	433
HERTZBERG. Geschichte Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens (BIKÉLAS)	404
HOSIUS. Cardinalis Hosii litterae; t. I, 1525-1550 (LÉGER) . . .	427
KAPP. Justus-Erich Bollmann (O. H.)	192
LAMMERT. Zur Geschichte des bürgerlichen Lebens in Süddeut- schland (SCHOENBERG).	190
MANDROT. Relations de Charles VII et de Louis XII avec les cantons suisses (KOHLER)	418
MITRE. Historia de Belgrano y de la independencia argentina (LEVASSEUR).	197
OLASCOAGA. Estudio topografico de la Pampe y rio Negro (LE- VASSEUR)	197
REUMONT. Gino Capponi (PAOLI)	193
ROCQUAIN. La papauté au moyen âge (E. BERGER)	414
SAIGE. Les Juifs du Languedoc avant le xiv ^e s. (A. MOLINIER). .	184
SAINT-FERRÉOL. Notices historiques sur la ville de Brioude (LEROUX).	188
VOIGT. Die Wiederbelebung des classischen Alterthums (STERN)	191
WOLF. OÖsterreich und Preussen, 1780-1790	432
WÜRDINGER. Beiträge zur Gründung des Bayer. Hausritteror- dens von heil. Hubertus (BEZOLD)	428

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres.	211, 449
2. Académie des Sciences morales et politiques	211, 450
3. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux	220, 447
4. Bibliothèque de l'École des chartes	205, 443
5. Bulletin d'archéologie chrétienne	209
6. Bulletin de correspond. hellénique (Éc. fr. d'Athènes) . .	209
7. Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans)	209
8. Le Cabinet historique.	206
9. Le Correspondant	211, 448
10. Le Journal des Savants	208
11. Le Livre	220
12. Mélanges d'archéologie et d'histoire (Éc. fr. de Rome). .	445
13. La Nouvelle Revue	210, 448
14. Nouvelle Revue historique de droit	208
15. La Révolution française	210, 447

	Pages
16. Revue archéologique	206, 446
17. Revue critique	206, 444
18. Revue des Deux-Mondes	210
19. Revue des Documents historiques.	446
20. Revue des Questions historiques	204, 443
21. Revue des Sociétés savantes des départements.	218
22. Revue historique et archéologique du Maine	219, 454
23. Revue historique de Béarn et de la Navarre	219
24. Revue politique et littéraire.	448
25. Société académique de l'arrond. de Boulogne-sur-Mer.	217
26. Société archéologique de Tarn-et-Garonne (Bulletin)	218, 451
27. Société de l'Histoire de France (Annuaire-Bulletin).	214
28. Société de l'Histoire de Normandie (Bulletin).	216, 451
29. Société de l'Histoire de Paris (Mémoires et Bulletin)	214
30. Société de l'Histoire du protestantisme français (Bull.).	213, 450
31. Société des Antiquaires de France (Annuaire-Bulletin)	212
32. Société des Antiquaires de Normandie (Bulletin)	216
33. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Mémoires)	217
34. Société Éduenne (Mémoires)	217
35. Société historique du Cher (Mémoires)	451

BELGIQUE.

1. Messenger des sciences historiques de Belgique	220
---	-----

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissenschaften. Berlin	463
2. Akademie der Wissenschaften. Munich	230, 464
3. Alemannia	466
4. Archiv des histor. Vereins von Unterfranken.	467
5. Archiv für Frankfurts Geschichte	465
6. Archivalische Zeitschrift.	225
7. Auf der Höhe	462
8. Beiträge zur Urgeschichte Bayerns	465
9. Beiträge zur Sächsischen Kirchengeschichte.	470
10. Correspondenzblatt d. deutschen Geschichtsvereine.	469
11. Das alte Constanz	465
12. Deutsche Revue	462
13. Deutsche Rundschau	224, 462
14. Forschungen zur deutschen Geschichte	455
15. Freiburger diœcesan Archiv.	466
16. Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen.	229, 456
17. Gærres-Gesellschaft	224, 460
18. Göttingische gelehrte Anzeigen	229, 456
19. Die Grenzboten	463
20. Hermes	226, 457
21. Historische Zeitschrift	223, 454

TABLE DES MATIÈRES.

507

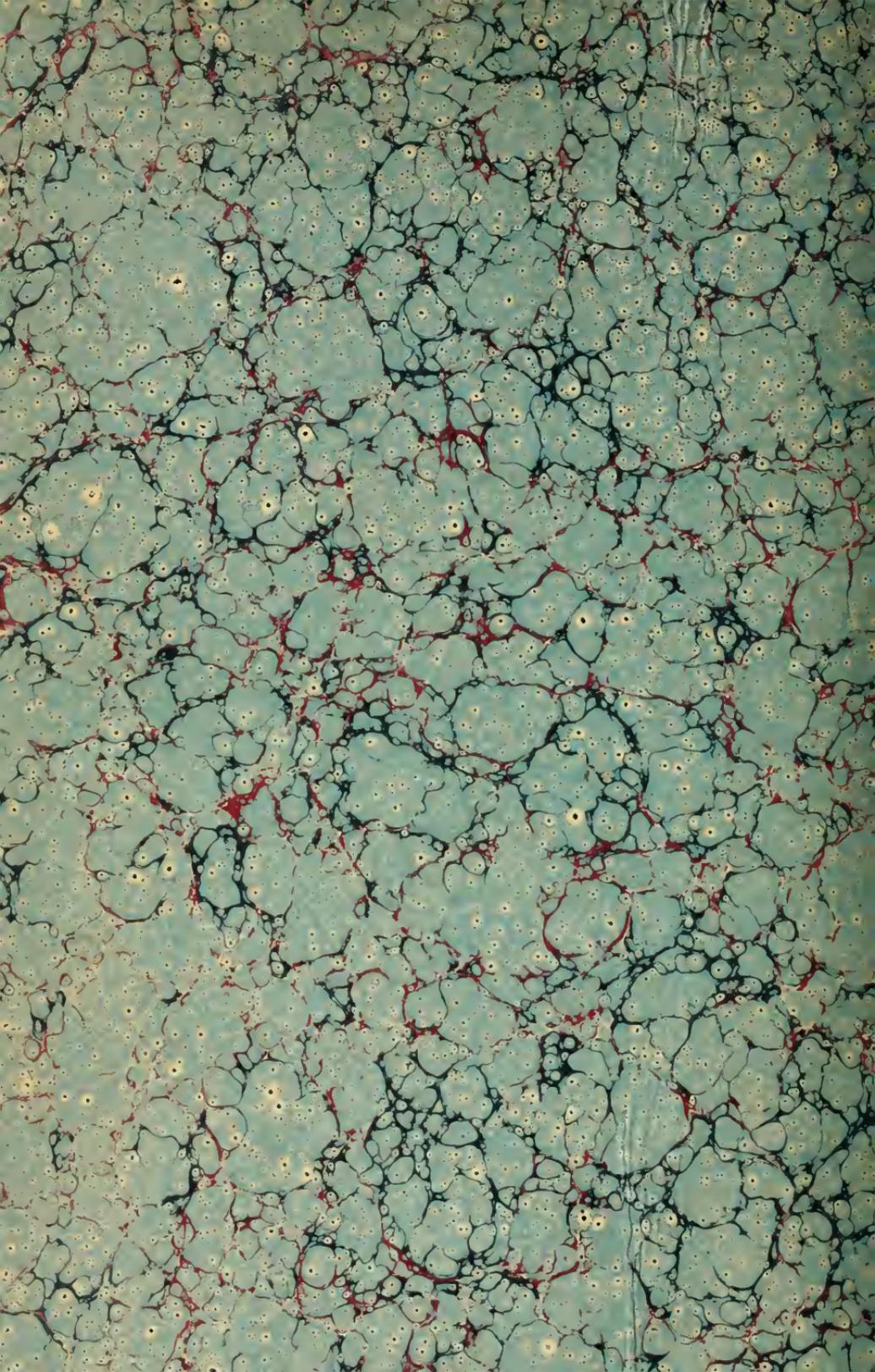
	Pages
22. Historisch-politische Blätter f. d. katol. Deutschland	227, 460
23. Historischer-Verein f. Niederbayern.	467
24. Historischer Verein der Pfalz	467
25. Jahrbücher für deutsche Armee und Marine	462
26. Mittheilungen d. d. archæolog. Institutes zu Athen.	226, 461
27. Mittheilungen d. Gesellschaft f. vaterländ. Alterthümer	470
28. Mittheilungen f. d. Geschichte von Erfurt.	470
29. Monatschrift f. die Geschichte Westdeutschlands	468
30. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik	458
31. Neues Archiv	455
32. Neues Archiv f. sächsische Geschichte	469
33. Philologus.	226, 458
34. Preussische Jahrbücher	462
35. Rheinisches Museum für Philologie.	457
36. Sächsische Gesellschaft der Wissenschaften	469
37. Schau ins Land	465
38. Schriften d. Vereins f. d. Geschichte Berlins.	470
39. Stimmen aus Maria Laach	228, 460
40. Studien u. Mittheilungen aus d. Benedictiner-Orden	228
41. Theologische Quartalschrift.	459
42. Theologische Studien und Kritiken	228
43. Unsere Zeit	463
44. Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte und Kunst	467
45. Zeitschrift der d. morgenländ. Gesellschaft	462
46. Zeitschrift der Gesellschaft f. Geschichte von Freiburg	465
47. Zeitschrift der Gesellschaft f. Urgeschichte (Berlin).	470
48. Zeitschrift der Savigny-Stiftung f. Rechtsgeschichte	458
49. Zeitschrift des Harz-Vereins	467
50. Zeitschrift d. westpreuss. Geschichtsvereins (Dantzig).	470
51. Zeitschrift f. ägyptische Alterthumskunde.	461
52. Zeitschrift f. d. alttestamentliche Wissenschaft	459
53. Zeitschrift f. d. gesammte Staatswissenschaft.	458
54. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins	465
55. Zeitschrift f. d. Geschichte der Provinz Posen	470
56. Zeitschrift f. Kirchengeschichte	459
57. Zeitschrift f. Kirchenrecht	459
58. Zeitschrift f. preussische Geschichte	231, 470

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne)	231, 473
2. Archiv f. österreichische Geschichte.	472
3. Böhmisches Gesellschaft d. Wissenschaften	474
4. Mittheilungen d. anthropol. Gesellschaft	472
5. Mittheil. d. Central-Commission d. histor. Denkmale	473
6. Mittheilungen d. Instituts f. österr. Geschichte	471
7. Mittheilungen d. Kriegs-Archivs	473

	Pages
8. Mittheilung. d. V. f. Gesch. d. Deutschen in Böhmen.	474
9. Organ der militarwissenschaftlichen Vereine	473
10. Streffleur's oesterreichische militaerische Zeitschrift. . .	473
11. Ungarische Revue	473
12. Wiener Studien.	472
ILES BRITANNIQUES.	
1. The Academy	221, 452
2. The Athenaeum	220, 451
3. The Contemporary Review	222, 453
4. The Nineteenth Century	453
ÉTATS-UNIS.	
1. The Nation	222, 453
ITALIE.	
1. Archeografo triestino	476
2. Archivio della società romana di storia patria.	233
3. Archivio storico italiano	232, 475
4. Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino . . .	233
5. Archivio storico per le prov. napoletane	233
6. Archivio veneto	232
7. Rivista europea	476
8. Studi e documenti di storia e diritto.	233
SUISSE.	
1. Beitræge zur vaterlændischen Geschichte	478
2. Bulletin de l'Institut national genevois	478
3. Der Geschichtsfreund	477
4. Indicateur d'histoire suisse	234
5. Jahrbuch f. Schweizerische Geschichte	234, 477
6. Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande	478
7. Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte	434
8. Neue Zürcher Zeitung	477
RUSSIE.	
1. Commission impériale archéologique	478
Chronique et Bibliographie	235
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue	254
Erratum.	256

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.



D
1
R6
t.20

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

